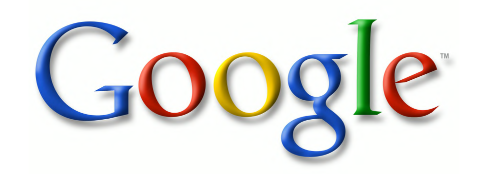
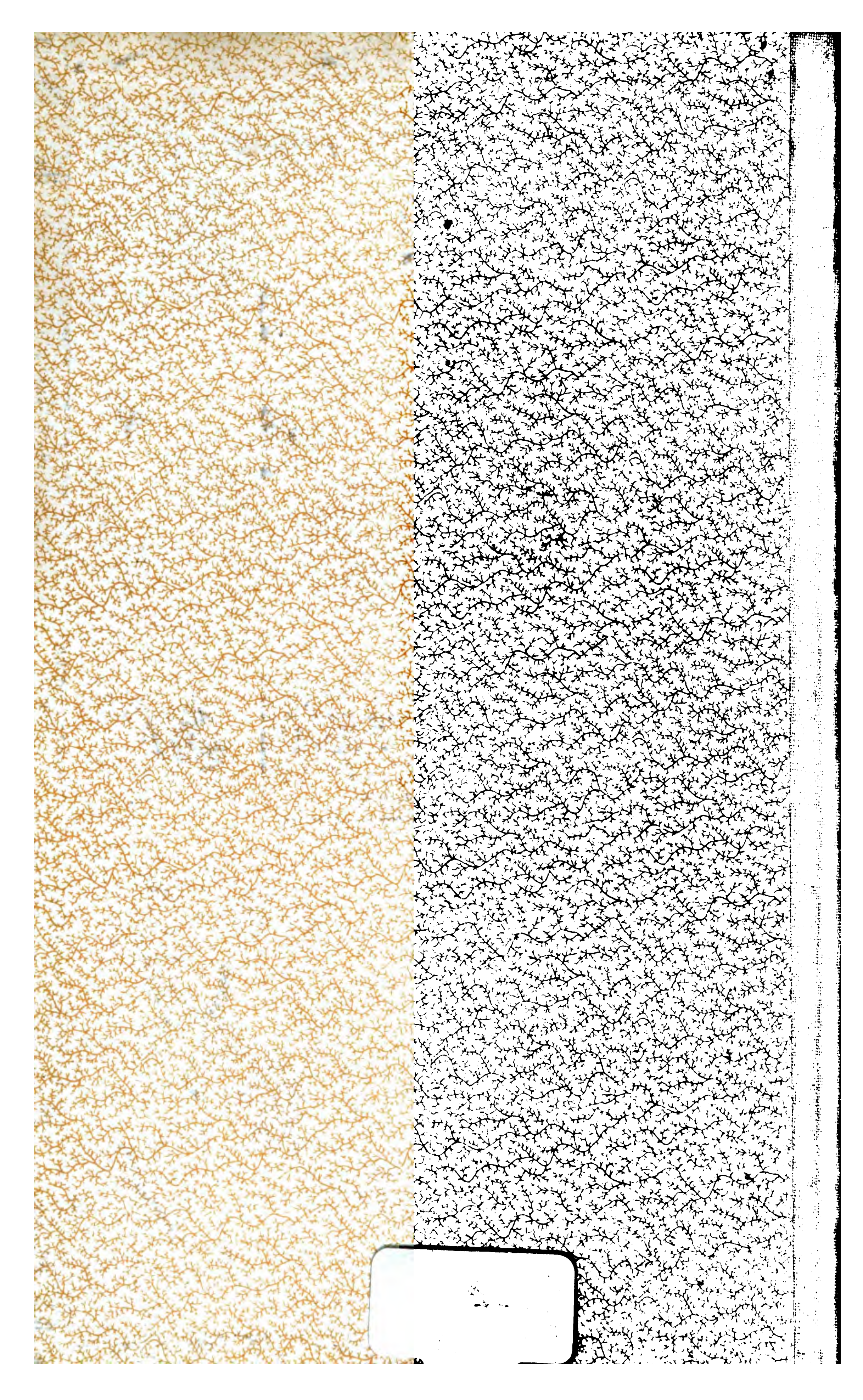




DICTIONNAIRE
UNIVERSEL
DES CONTEMPORAINS

CONTENANT

TOUTES LES PERSONNES NOTABLES

DE LA FRANCE ET DES PAYS ÉTRANGERS

AVEC LEURS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS ET PSEUDONYMES,
LE LIEU ET LA DATE DE LEUR NAISSANCE, LEUR FAMILLE, LEURS DÉBUTS,
LEUR PROFESSION, LEURS FONCTIONS SUCCESSIVES, LEURS GRADES ET TITRES, LEURS ACTES PUBLICS,
LEURS ŒUVRES, LEURS ÉCRITS ET LES INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES QUI S'Y RAPPORTENT,
LES TRAITS CARACTÉRISTIQUES DE LEUR TALENT, ETC.

OUVRAGE RÉDIGÉ ET TENU A JOUR
AVEC LE CONCOURS D'ÉCRIVAINS DE TOUS LES PAYS

PAR G. VAPEREAU

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE NORMALE
ANCIEN PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE, AVOCAT

SUPPLÉMENT
A LA QUATRIÈME ÉDITION

PAR LÉON GARNIER

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET CIE
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79
LONDRES, 18, KING WILLIAM STREET, STRAND

DICTIONNAIRE
UNIVERSEL
DES CONTEMPORAINS

NEW-YORK

L'auteur et les éditeurs du *Dictionnaire des Contemporains* recevront toujours avec empressement les communications tendant à rendre cet ouvrage de plus en plus exact et complet.

Typographie Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

DICTIONNAIRE
UNIVERSEL
DES CONTEMPORAINS

CONTENANT

TOUTES LES PERSONNES NOTABLES

DE LA FRANCE ET DES PAYS ÉTRANGERS

AVEC LEURS NOMS, PRÉNOMS, SURNOMS ET PSEUDONYMES,
LE LIEU ET LA DATE DE LEUR NAISSANCE, LEUR FAMILLE, LEURS DÉBUTS,
LEUR PROFESSION, LEURS FONCTIONS SUCCESSIVES, LEURS GRADES ET TITRES, LEURS ACTES PUBLICS,
LEURS ŒUVRES, LEURS ÉCRITS ET LES INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES QUI S'Y RAPPORTENT,
LES TRAITS CARACTÉRISTIQUES DE LEUR TALENT, ETC.

OUVRAGE RÉDIGÉ ET TENU A JOUR

AVEC LE CONCOURS D'ÉCRIVAINS DE TOUS LES PAYS

PAR G. VAPEREAU

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE NORMALE
ANCIEN PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE, AVOCAT

SUPPLÉMENT
A LA QUATRIÈME ÉDITION

PAR LÉON GARNIER

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET CIE
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1873

PRÉFACE.

Au mois d'avril 1870, au moment où paraissait la quatrième édition du *Dictionnaire des Contemporains*, l'auteur n'aurait pu prévoir qu'une œuvre entièrement renouvelée par près de cinq années de patientes investigations et d'activité laborieuse, serait, en quelques mois à peine, si complétement dépassée par l'importance et l'accumulation des événements politiques.

Une guerre inattendue et funeste, la fondation d'un gouvernement nouveau, les malheurs d'une terrible invasion, auxquels vinrent s'ajouter ceux, plus terribles encore, d'une insurrection formidable; et, depuis, les luttes des partis pendant les élections et dans la Chambre, les négociations parlementaires et diplomatiques, firent surgir à la fois tant de noms nouveaux, ou donnèrent un intérêt tellement actuel à des noms déjà connus, qu'il devint indispensable, pour l'intelligence de l'histoire contemporaine, de compléter ou même de transformer entièrement une grande partie des notices du *Dictionnaire*, en leur adjoignant un nombre considérable de notices inédites.

Le *Supplément* que nous offrons aujourd'hui au public, et dans lequel l'art, la littérature et la science ne pouvaient qu'accidentellement prendre place, est le résultat de ce travail de mise à jour, qui équivaut presque à une refonte de la dernière édition au triple point de vue militaire, politique et administratif. On y trouvera les souverains, les princes, les hommes d'État, les diplomates, les généraux français ou étrangers, mêlés à la guerre de 1870-1871 et aux événements qui l'ont

préparée et suivie. A côté d'eux figurent tous les membres du gouvernement de la Défense nationale, ceux de la Commission provisoire chargée de remplacer le Conseil d'État impérial, les maires de Paris signalés pendant le siége, les commandants des secteurs, tous les membres de la Commune, les plus connus des délégués au Comité central de la garde nationale et les principaux officiers de l'armée insurrectionnelle.

L'importance du rôle joué par l'Assemblée nationale française nous a engagé à comprendre la totalité des représentants qui la composent, soit dans le corps de l'ouvrage, en notices individuelles, soit dans un tableau collectif spécial, donnant les renseignements les plus essentiels sur leur personne et leur élection[1]. Ce système de biographies, qui, en mettant en lumière les figures principales, permet de n'en négliger aucune, nous l'avons aussi adopté pour le Conseil municipal de Paris et le nouveau Conseil d'État élu au mois de juillet 1872[2].

Il nous a paru intéressant d'annexer aux notices des représentants à l'Assemblée nationale un paragraphe spécial relatant les principaux votes de chacun d'eux pendant les importantes sessions qui viennent de s'écouler. Ces votes sont nécessairement choisis parmi ceux qui impliquent une couleur politique, religieuse ou économique. Bien que résumés par une formule sommaire, la plupart d'entre eux s'entendent d'eux-mêmes; quelques-uns n'ont d'autre désignation que le nom de leur promoteur, et prêteraient peut-être à la confusion, s'il était possible d'oublier que la proposition Cazenove demandait des prières publiques pour la France; que la proposition Rivet donnait à M. Thiers, avec le titre de Président de la République, un pouvoir mal défini, successivement agrandi par les événements; que la proposition Ravinel centralisait les ministères à Versailles; que la proposition Féray repoussait conditionnellement l'impôt sur les matières premières et provoquait la crise gouvernementale du 19 janvier 1872, etc., etc.

Si au nombre de ces votes choisis l'on s'étonne de ne point voir figurer certains votes considérables, tels que ceux relatifs à la propo-

1. Voy. au mot *Assemblée nationale*.
2. Voy. aux mots *Conseil municipal* et *Conseil d'État*.

sition Target qui prononçait la déchéance de l'Empereur et de sa dynastie; à la proposition Tréveneuc qui réglait le pouvoir politique des conseils généraux; à la loi sur le recrutement de l'armée, etc., qui eurent tour à tour le privilége de passionner l'opinion, ou de rallier une importante majorité; c'est qu'ayant eu lieu par assis et levés, ils s'appliquent moins aux individualités parlementaires qu'aux partis groupés pour les faire triompher, et que d'ailleurs il eût été matériellement impossible d'en obtenir le détail.

On remarquera que les indications données sur les élections des représentants sont parfois incomplètes : tantôt le nombre des votants, tantôt même le nombre de voix manquent. Le *Journal Officiel* et les procès-verbaux déposés à la questure ayant souvent négligé, tant les vérifications des pouvoirs ont été rapides, de reproduire ces renseignements essentiels, nous n'avons pu suppléer au silence des seuls documents authentiques.

Plusieurs des biographies des membres de la Commune s'arrêtent à la fin du mois de mai 1871; l'incertitude des renseignements donnés par la presse sur les hommes qui en sont l'objet, explique notre réserve et la justifie. D'autres, au contraire, font mention de condamnations récentes, mais qui n'étaient point encore devenues définitives au moment du tirage.

Enfin, pour compléter ces explications sommaires, nous devons ajouter que le cadre ordinaire de nos notices a été notablement élargi : l'exposition de faits si considérables et si nouveaux nous ayant paru comporter une moins grande sobriété de détails, avec la même précision de langage.

Il nous reste à dire que l'auteur du *Dictionnaire des Contemporains*, enlevé aux travaux littéraires par les événements politiques[1], a dû rester étranger au *Supplément* que nous publions aujourd'hui. En acceptant de continuer une œuvre à laquelle l'honnêteté scrupuleuse aussi bien que l'incontestable talent de son auteur ont valu, depuis

1. M. Vapereau, nommé préfet du Cantal le 14 septembre 1870, est passé, le 26 mars 1871, à la préfecture de Tarn-et-Garonne.

déjà si longtemps, une notoriété universelle et une légitime influence, nous ne nous sommes dissimulé ni les difficultés de l'entreprise, ni notre propre insuffisance. Mais la voie était ouverte, plus sûre à suivre que facile à tracer, et il ne nous restait, pour bien faire, qu'à y marcher avec persévérance, en nous efforçant surtout, en présence de l'émouvant spectacle de l'histoire contemporaine, d'oublier les intérêts des hommes pour mieux apercevoir la vérité des faits.

Léon Garnier.

Paris, le 15 octobre 1872.

DICTIONNAIRE

UNIVERSEL

DES CONTEMPORAINS.

SUPPLÉMENT A LA QUATRIÈME ÉDITION.

Les noms marqués d'un astérisque (*) sont contenus dans la quatrième édition.

A

ABBATUCCI * (Séverin). — Lors des élections à l'Assemblée nationale, le 8 février 1871, il fut nommé représentant de la Corse, le second sur cinq. La profession de foi qu'il adressa à cette occasion à ses électeurs, déclarait « qu'il était plus que jamais dévoué à la dynastie impériale, dont les malheurs donnaient une nouvelle force à ses sentiments. » Dans la séance du 17 août 1871, M. Grévy communiqua à l'Assemblée, une lettre de M. Séverin Abbatucci donnant sa démission de représentant « pour des motifs impérieux. » Cette retraite avait pour but, comme M. Abbatucci l'avouait d'ailleurs, dans une lettre rendue publique, à la même époque, de ménager une rentrée sur la scène politique à l'un des candidats bonapartistes, qui avaient échoué aux élections du 2 juillet. Le bruit public désignait M. Rouher, qui se présenta en effet, et fut élu au mois de janvier 1872.

Pendant les six mois qu'il siégea à l'Assemblée, M. Abbatucci vota pour les préliminaires de paix, la loi municipale et l'abrogation des lois d'exil; contre la loi départementale. Il s'abstint sur la question du pouvoir temporel.

Un frère du précédent, M. Charles ABBATUCCI, ancien conseiller d'État sous l'Empire, a été élu représentant de la Corse à l'Assemblée nationale, le 9 juin 1872, par 30323 voix, sur 45 020 votants, en remplacement de M. Conti, décédé.

M. Paul Savelli, son concurrent, n'obtint que 14 418 voix.

ADAM (A.-Edmond), homme politique français, né au Bec-Hellouin (Eure), en 1816, d'une famille de cultivateurs, fit ses études au collége de Rouen, son droit à Paris, et débuta dans le journalisme, à Angers, en 1840. En 1846 il fut appelé au *National*, à la rédaction duquel il prit part jusqu'en 1848. Peu de jours après la révolution, il fut nommé adjoint de M. Armand Marrast, à la mairie de Paris, puis secrétaire général de la Préfecture de la Seine, et enfin élu conseiller d'État par l'Assemblée constituante. Après le coup d'État du 2 Décembre, il rentra dans la vie privée, et devint, au commencement de 1853, secrétaire général du Comptoir d'escompte, à la fondation duquel, aidé de M. Pinard, il avait beaucoup contribué. Il occupa ce poste jusqu'en 1866. La révolution du 4 septembre 1870 le rendit à la politique. Nommé préfet de police, par décret du gouvernement de la Défense, du 11 octobre 1870, en remplacement de M. de Kératry, démissionnaire, il donna à son tour sa démission, à la suite de la tentative insurrectionnelle du 31 octobre. Nommé représentant à l'Assemblée nationale, aux élections du 8 février 1871, dans le département de la Seine, le quarantième sur quarante-trois, par 73 245 suffrages, sur 328 970 votants, il prit place à gauche, et devint vice-président de la réunion de l'*Union républicaine*.

Il a voté contre les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant, et la proposition Ravinel; pour le Gouvernement dans la question du pouvoir temporel, pour la proposition Rivet, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce et le retour de l'Assemblée à Paris.

ALBERT (Frédéric-Auguste), prince royal de Saxe, né le 23 avril 1828, s'occupa de bonne heure d'art militaire, et portait, en 1870, le titre de commandant de l'infanterie saxonne, avec le grade de lieutenant-général, lorsqu'éclata la guerre franco-prussienne. Mis, par le roi de Prusse, à la tête du 12e corps, qui faisait partie de la deuxième armée, commandée par le prince Frédéric-Charles, et promu au grade de général d'infanterie, il prit part aux combats devant Metz, notamment à la bataille de Gravelotte (18 août). Les avantages remportés par les armes allemandes ayant rendu possible l'investissement de Metz avec des forces réduites, une quatrième armée, dite de la Meuse, composée des 4e et 12e corps, et de la garde prussienne, fut constituée et mise sous les ordres du prince royal de Saxe. Ce dernier reçut pour mission d'opérer contre le maréchal Mac-Mahon, et sur Paris, conjointement avec l'armée du prince royal de Prusse. En passant il tenta, mais en vain, de surprendre Verdun. Au moment où la marche de Mac-Mahon sur le nord fut connue de l'état-major général prussien, le corps saxon servit de pivot à l'immense conversion qui porta les armées des deux princes royaux sur Sedan. L'armée de la Meuse, chargée de couper la retraite à l'ennemi s'il songeait à se réfugier sur le territoire belge, eut à soutenir, le 1er septembre, quelques heures avant la capitulation de l'armée française, un combat acharné contre les troupes du général Ducrot. Immédiatement après la capitulation de Sedan, les deux princes royaux reprirent leur marche sur Paris. Le prince de Saxe investit la rive droite, avec son quartier général au Grand-Tremblay, et soutint presque tout l'effort de la bataille de Champigny (2 décembre), et de plusieurs autres sorties moins importantes. Après la signature de l'armistice, il rentra en Allemagne, et fut remplacé par le général de Fabrice, ministre de la guerre de Saxe, qui réunit sous son commandement toutes les forces allemandes concentrées sur la rive droite de la Seine, pendant l'insurrection communale.

Le prince Albert est propriétaire du 2e régiment de chasseurs russes, et du 11e régiment d'infanterie autrichienne. Il a épousé, le 18 juin 1853, la princesse *Caroline*, fille du prince Gustave Wasa, née le 5 août 1833. (*Voy.* SAXE.)

ALLAIN-TARGÉ (François-Henri-René), avocat français, né à Angers, le 7 mai 1832, fils d'un procureur général révoqué en 1848, fit son droit à Poitiers, fut inscrit en 1853 au barreau d'Angers, et plaida bientôt après dans l'affaire de la Marianne. Il demanda et obtint, le 23 juillet 1861, le poste de substitut du procureur impérial à Angers. En 1863, il sollicita vainement la place de substitut du procureur général à la même cour, malgré l'appui du procureur général Dupin. Cet insuccès l'amena à donner sa démission le 26 janvier 1864, et à se fixer à Paris, où il épousa une fille de M. Villemain, et devint rédacteur de l'*Avenir national*. Après la révolution du 4 septembre, il fut nommé préfet de Maine-et-Loire, et se retira, en octobre 1870, lors des négociations pour un armistice. Il remplit ensuite les fonctions de commissaire aux armées près le corps du général Jaurès, puis remplaça M. Larrieu comme préfet de la Gironde. Partisan de la défense à outrance, il donna sa démission après le vote du 8 février 1871. Candidat à Paris, aux élections complémentaires du 2 juillet 1871, pour l'Assemblée nationale, il ne fut point élu; mais le 23 juillet suivant, il fut nommé au premier tour de scrutin, membre du Conseil municipal de Paris pour le quartier d'Amérique (dix-neuvième arrondissement). Il a été l'un des signataires d'un exposé de la situation du commerce et de l'industrie de Paris, adressé au Conseil municipal, et dont les conclusions étaient la levée de l'état de siége et l'amnistie.

M. Allain-Targé a publié : *De l'organisation de l'armée* (broch. in-8°); les *Déficits* (broch. in-8°). Il a collaboré au *Courrier du Dimanche*, puis à l'*Avenir national*, et a été, avec MM. Brisson et Challemel-Lacour, l'un des fondateurs de la *Revue politique*, supprimée en 1868, après quelques mois d'existence, et de la *République française*, journal dévoué à la politique de M. Gambetta, qui parut à Paris, le 5 novembre 1871.

ALLIX (Jules), membre de la Commune de Paris, né le 9 septembre 1818, à Fontenay (Vendée), s'occupa de bonne heure d'enseignement primaire et d'études scientifiques, inventa une méthode de lecture en quinze leçons, en même temps qu'un nouveau système de télégraphie. Cette dernière découverte était basée sur les propriétés spéciales des *Escargots sympathiques*. Elle fit quelque bruit, à cause de sa bizarrerie même, et valut, dit-on, à son auteur l'appui de M. Emile de Girardin. M. Allix, dont les idées politiques étaient aussi extraordinaires que les opinions scientifiques, devint, en 1848, un des plus ardents défenseurs de la théorie du droit au travail. En se présentant à cette époque aux suffrages des électeurs de la Vendée, il soutint l'idée communiste en même temps que la nécessité de la religion et le respect de la famille. M. Allix ne fut pas élu. En 1853, impliqué dans le complot de l'Hippodrome et de l'Opéra-Comique, il fut, malgré l'admission de circonstances atténuantes, provoquée par un récent séjour dans une maison de santé, condamné à huit années de bannissement. A l'approche des élections de 1869, il organisa, à Belleville, des conférences politiques, dont il devint le principal orateur, et se présenta vainement à la députation comme candidat démocratique, dans la quatrième circonscription. Au même moment il soutenait dans les réunions électorales de la deuxième circonscription de la Seine, la candidature de M. d'Alton-Shée. Compromis à l'occasion de la tentative insurrectionnelle du 22 janvier 1871, il fut arrêté et détenu quelque temps à Mazas. Après l'insurrection du 18 mars, M. Allix fut élu membre de la Commune dans le huitième arrondissement de Paris, par 2028 voix, grâce aux efforts et à l'influence du gymnaste Triat. Nommé, le 5 avril 1871, chef de légion de la garde nationale et maire de l'arrondissement qui l'avait élu, il y organisa aussitôt des gymnases de femmes, et se signala surtout par des excentricités de conduite, telles que la violation de l'hôtel de la légation de Belgique (16 avril), et de bizarres arrêtés municipaux, qui provoquèrent sa mise en état d'arrestation par la Commune, le 10 mai suivant. Quelques jours auparavant, M. Allix avait été au nombre de ceux qui avaient demandé et voté la formation d'un comité de salut public. Au commencement du mois de juillet 1871 les journaux de Paris annoncèrent que M. Jules Allix, atteint d'une maladie incurable, était transporté à la maison de santé de Charenton.

ALPHAND * (J.-Charles-Adolphe). — Un décret du 25 décembre 1869 le nomma inspecteur général de deuxième classe dans le corps des ponts-et-chaussées. Après les premiers désastres de nos armées dans la guerre franco-prussienne, il fut chargé de l'exécution des travaux ordonnés par le génie militaire pour fermer les fortifications de Paris, et de l'organisation d'un corps de génie auxiliaire, indispensable à la défense des abords de la place. Les travaux de l'enceinte, conduits avec

une rapidité remarquable, furent achevés en dix-huit jours, bien avant l'arrivée de l'ennemi sur sa ligne d'investissement. Le zèle patriotique déployé par M. Alphand ne le préserva point des attaques de la presse radicale, à laquelle il resta toujours suspect. Après la défaite de la Commune, M. Thiers le nomma par décret directeur des travaux de Paris. Il s'occupa activement de faire disparaître les traces de la guerre civile, dans les rues et sur les monuments publics, emprunta quinze mille arbres, déjà vieux, aux forêts de Sénart et de Fontainebleau pour repeupler le bois de Boulogne, reprit les travaux de voirie les plus urgents, etc.; mais eut grand' peine à se faire accepter par le nouveau Conseil municipal élu. M. Alphand a été promu commandeur de la Légion d'Honneur en 1869.

AMAT (Henri), représentant français, né à Marseille, en 1815, se fit inscrire au barreau de sa ville natale, après avoir fini ses études de droit, et manifesta de bonne heure ses opinions républicaines. Fondateur, en 1849, du cercle de la rue Paradis, qui compta bientôt six mille membres, il transforma cette réunion, au moment de l'épidémie cholérique, en société de secours mutuels, et rendit ainsi d'importants services. Proscrit après le coup d'État de 1851, il séjourna quelque temps en Italie, mais rentra bientôt à Marseille, où, renonçant au barreau, il s'efforça d'organiser l'opposition légale. Libre penseur et partisan de la coopération industrielle, il devint, en 1865, membre du conseil municipal de Marseille. Sa présence dans cette assemblée fut le point de départ d'une réaction contre les habitudes de comptabilité irrégulière et les excès de pouvoir de la municipalité. Il contribua à élargir le domaine de l'instruction primaire gratuite, à fonder les bibliothèques communales, et obtint la publication des séances du conseil. Réélu au mois d'août 1870, il a présidé à l'installation du préfet républicain, après la révolution du 4 septembre. Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant du département des Bouches-du-Rhône à l'Assemblée nationale, le quatrième sur onze, par 47 371 voix. Signataire de la proposition Rivet, partisan de l'impôt sur le revenu, il a combattu le principe des emprunts avec primes, et demandé l'élection des maires par les conseils municipaux, quelle que soit la population des communes intéressées.

Il a pris place à gauche et a voté contre les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, le pouvoir constituant, la dissolution des gardes nationales, la proposition Ravinel; pour la loi municipale, la loi départementale, la proposition Rivet, le traité douanier, et pour le gouvernement, dans la question du pouvoir temporel.

M. Amat s'est fait inscrire aux réunions du centre gauche et de la gauche républicaine.

AMOUROUX (Charles), membre de la Commune de Paris, né à Chalabre (Aude), le 24 décembre 1843, vint à Paris vers 1865, pour s'y perfectionner dans sa profession d'ouvrier chapelier. Mêlé au mouvement politique et gagné aux théories socialistes, qui, dès cette époque, agitaient les ouvriers de la capitale, il se distingua bientôt parmi les plus violents orateurs d'atelier, devint un des présidents habituels des premières réunions électorales, et acquit une sérieuse influence sur son public en résistant ouvertement aux prescriptions de l'autorité. La salle Molière, celles de la Redoute, de la Jeune Gaule, etc., furent témoins de ses premières luttes, en compagnie de son ami M. Budaille. Au mois d'avril 1869, prévenu d'excitation à la haine et au mépris du Gouvernement, M. Amouroux fut condamné à quatre mois de prison. Au mois de décembre suivant, il fut condamné de nouveau, pour outrages à l'empereur dans une réunion publique, à un mois, puis à vingt jours d'emprisonnement. Ces diverses condamnations étaient à peine purgées, qu'il encourait de nouveau les rigueurs de la justice, le 2 mars 1870, et s'enfuyait en Belgique. C'est à Bruxelles qu'il se lia avec plusieurs membres de l'Internationale et devint un des agents les plus actifs de cette puissante société. Rentré à Paris après la révolution du 4 septembre, il servit dans l'artillerie de la garde nationale, et fit partie, jusqu'au 31 octobre, du comité d'armement du 4ᵉ arrondissement. L'échec de cette première tentative de révolution radicale le poussa à faire une violente opposition au Gouvernement de la défense nationale. Lors des élections du 8 février 1871, il se présenta sans succès à Paris et n'obtint que 28 777 voix sur 328 970 votants. Après l'armistice, il se rendit en Belgique, prit part à la conspiration qui aboutit à l'insurrection du 18 mars 1871, revint à Paris et, dès le 24, envoyé à Lyon par le comité central, obtint la fédération de la majorité des bataillons de la garde nationale lyonnaise, et la reconnaissance du gouvernement communal.

Aux élections du 26, M. Amouroux fut nommé membre de la Commune, dans le 4ᵉ arrondissement de Paris, par 8 150 voix. Délégué à l'administration de cet arrondissement le 9 avril, puis élu secrétaire de la nouvelle assemblée communale le 12, il se mêla aux discussions les plus importantes, vota pour la validation des élections communales à la majorité absolue des suffrages, quel que fût le nombre des votants, demanda la suppression de tous les journaux autres que l'*Officiel*, fit partie de la commission des relations extérieures, vota la création du Comité de salut public le 1ᵉʳ mai, et son renouvellement le 9 mai, et approuva la nomination d'un délégué civil à la guerre. Lors de l'explosion de la cartoucherie Rapp, il soutint, contre l'avis de son collègue, M. Eugène Gérardin, que parmi les victimes de cet affreux événement, celles dont les familles défendaient la Commune, avaient seules droit à des secours publics.

Arrêté après l'entrée des troupes régulières à Paris, et conduit sur les pontons de Brest, il put y dissimuler son individualité sous un nom d'emprunt, fut découvert par hasard et traduit successivement devant les conseils de guerre de Lyon, Marseille, Saint-Étienne et Versailles, pour attentat contre le gouvernement établi et assassinat des otages, et devant la Cour d'assises du Puy-de-Dôme, pour complicité dans l'assassinat de M. de l'Espée, préfet de la Loire. Condamné d'abord à la déportation dans une enceinte fortifiée et plus tard aux travaux forcés à perpétuité (22 mars 1872), il fut interné au bagne de Toulon, puis embarqué, le 19 juin suivant, sur *la Virginie*, pour la Nouvelle-Calédonie.

ANCEL* (Daniel-Edouard-Jules). — Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant de la Seine-Inférieure à l'Assemblée nationale, le douzième sur seize, par 72 381 voix, et devint conseiller général de ce département pour le canton de Goderville, le 8 octobre suivant.

Il a pris place au centre droit, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la loi départementale, les propositions Rivet et Ravinel; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel, contre la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris. Il a été nommé président de la 5ᵉ commission de

révision des marchés et de la commission chargée de répartir l'indemnité allouée par le Gouvernement chinois après le massacre de Tien-Tsin.

ANCELON * (Etienne-Auguste). — Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant de la Meurthe à l'Assemblée nationale, le sixième sur sept, par 45 098 voix.

Il a pris place à gauche, et a voté contre les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la loi départementale, la dissolution des gardes nationales et la proposition Ravinel; pour la proposition Rivet, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris.

ANDELARRE * (Jules DE JACQUOT, marquis D'). — Membre influent du nouveau tiers-parti libéral, il fit successivement partie, au commencement de 1870, de la commission d'enquête commerciale et de la commission de la dotation de l'armée. Au moment du plébiscite, il n'engagea ses électeurs à voter « oui », qu'en faisant d'importantes restrictions au projet de rédaction du futur Sénatus-Consulte. Après la révolution du 4 septembre 1870, il refusa de se rallier au gouvernement de la Défense nationale, mais fit acte d'adhésion quelques jours après, lors de la première convocation d'une Constituante. Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant du département de la Haute-Saône, à l'Assemblée nationale, le second sur six, par 23 549 suffrages.

Il a pris place à droite, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la loi départementale, les propositions Rivet et Ravinel et le traité douanier; contre la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris.

ANDRAL * (Charles-Guillaume-Paul). — Lors de l'élection du nouveau conseil d'État par l'Assemblée nationale, il fut nommé, dans la séance du 22 juillet 1872, au premier tour de scrutin, conseiller d'État, le dixième sur vingt-deux, par 368 voix sur 633 votants.

ANDRÉ * (Jean-François-Gustave). — Aux élections complémentaires du 2 juillet 1871, il a été nommé représentant de la Charente à l'Assemblée nationale, le dernier sur sept, par 35 358 suffrages, sur 62 546 votants, et conseiller général de ce département, pour le canton d'Aigre, le 8 octobre suivant.

Il a pris place au centre droit, et a voté pour la loi départementale, les propositions Rivet et Ravinel, le traité douanier, et la proposition Feray (matières premières); contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel, et contre le retour de l'Assemblée à Paris.

ANDRIEU (Jules), et ANDRIEUX, membre de la Commune de Paris, né vers 1820, s'occupa de bonne heure d'administration, de comptabilité, d'enseignement, et en particulier d'études historiques. Attaché pendant la période impériale à la Préfecture de la Seine, il profita des loisirs que lui laissaient ses fonctions administratives pour s'affilier à l'Internationale, et aider à propager l'enseignement de cette célèbre association. Aux élections communales du 26 mars 1871, il n'obtint que 547 voix, mais après les nombreuses démissions qui suivirent ce premier tour de scrutin, il fut élu le 16 avril, dans le premier arrondissement, en remplacement de M. Barré, par 1736 voix sur 3271 votants. Dans l'intervalle, il avait été nommé chef du personnel de l'administration communale de Paris (1er avril). M. Andrieu, en prenant possession de son siége à la Commune, demanda, sans l'obtenir, la nomination d'une commission spéciale d'administration. Il fit partie de la commission exécutive, comme délégué aux travaux publics (21 avril), et fut chargé le 11 mai de saisir tous les biens meubles des propriétés de M. Thiers. Lors de la création du Comité de salut public, M. Andrieu, qui avait toujours voté avec les modérés, protesta, le 22 mai, avec la minorité, contre une mesure qui rendait illusoire l'autorité de la Commune et réussit peu après à gagner l'Angleterre.

On cite de M. Andrieu une *Histoire du moyen âge*, publiée dans la Bibliothèque populaire de l'école mutuelle.

ARAGO* (François-Victor-Emmanuel). — Porté dans la huitième circonscription de Paris, il fut élu dans une élection complémentaire au mois de novembre 1869, et devint un des orateurs écoutés de la gauche. Après le désastre de Sedan, et l'invasion du Corps législatif par la garde nationale, il devint membre du Gouvernement de Défense nationale proclamé à l'Hôtel de Ville, le 4 septembre 1870. Lors de l'envoi dans les departements de la délégation du Gouvernement, dont M. Crémieux, garde des sceaux, faisait partie, un décret du 12 septembre délégua à M. Arago la signature politique du ministère de la justice, dont la signature administrative était donnée à M. Herold, secrétaire-général. Ce fut en cette qualité de ministre de la justice provisoire, qu'il eut l'exercice du droit de grâce pendant le siégé de Paris, et qu'il présida la commission d'organisation judiciaire nommée le 17 septembre. Lors de la tentative insurrectionnelle du 31 octobre, prisonnier de l'émeute avec le général Trochu et plusieurs de ses collègues, sa courageuse attitude contribua à contenir les factieux, en attendant l'arrivée de la garde nationale de l'ordre. Après la signature de l'armistice, il partit pour Bordeaux avec MM. Pelletan et Garnier-Pagès, (6 février), pour contrebalancer l'influence prépondérante de M. Gambetta. A son arrivée il fut nommé ministre de l'Intérieur, et conserva cette fonction jusqu'à la nomination de M. Ernest Picard par M. Thiers. C'est en cette qualité qu'il adressa aux préfets une circulaire rappelant que les membres de l'ex-famille impériale n'étaient point éligibles à l'Assemblée nationale. Aux élections du 8 février 1871, il fut élu représentant du département des Pyrénées-Orientales, à l'Assemblée nationale, le premier sur quatre, par 23 122 suffrages.

Il a pris place à gauche, et a voté contre les préliminaires de paix, la loi municipale, l'abrogation des lois d'exil, la loi départementale et la proposition Ravinel; pour le Gouvernement dans la question du pouvoir temporel, pour la proposition Rivet, le traité douanier, et le retour de l'Assemblée à Paris. Il a pris la parole dans la plupart des discussions importantes, et a présenté, sur le mode de nomination et les conditions de capacité des magistrats, un projet de loi qui fut rejeté. (20 février 1872).

ARAGO * (Etienne). — Le 4 septembre 1870, au moment où arriva à Paris la nouvelle du désastre de Sedan et de la captivité de l'empereur, il fut appelé par le nouveau gouvernement de la Défense nationale à la Mairie de Paris et adressa aussitôt à la population une proclamation, dans laquelle il priait les bons citoyens « de se serrer autour de la municipalité parisienne, où siégeait un vieux soldat de la République. » Quelques jours après, le gouvernement de la Défense décréta la « taxe des absents, » impôt impopulaire dont l'ins-

piration fut attribuée à M. Arago, chargé de mettre le décret à exécution. D'ailleurs, le maire de Paris signalait son administration par une fiévreuse activité dans tous les services municipaux intéressant la défense. Il s'occupait aussi de l'instruction primaire, nommait le 1er octobre une commission pour examiner les questions qui se rattachent à l'enseignement communal à tous les degrés, et ouvrait, le 20 du même mois, au budget de la ville, un crédit de 100 000 francs destiné à subventionner les écoles laïques existantes et à subvenir aux frais d'ouverture de celles dont les nombreuses familles de la banlieue réfugiées à Paris, nécessitaient la création. A la même époque, il informait la population que 1500 canons se chargeant par la culasse étaient nécessaires à la défense, et, pour couvrir cette dépense extraordinaire, ouvrait une souscription publique, dont les résultats furent considérables.

Pendant la funeste journée du 31 octobre, M. Arago présida la réunion des maires, et pour arrêter les progrès de l'émeute, crut pouvoir, sans la participation officielle du Gouvernement, promettre les élections municipales à bref délai. Il affirma plus tard, dans une lettre signée de lui et de MM. Dorian et Schœlcher (14 mai 1872), et qui ne fut point démentie, que la municipalité parisienne avait été autorisée à afficher le placard du 1er novembre contenant cette promesse. Le scrutin du 3 novembre ayant confirmé les pouvoirs du gouvernement de la Défense, et les fonctions de maire central n'étant plus compatibles avec la situation nouvelle, il donna sa démission. Elle fut acceptée le 15, en termes élogieux pour son dévouement et son énergie. Pendant la durée de son administration il avait renoncé au traitement attaché à ses fonctions. Nommé le 17, commissaire général des monnaies, en remplacement de M. Pierre Clément, décédé, et violemment attaqué par la presse à cette occasion, il refusa cette sinécure. Elu, le 8 février 1871, représentant du département des Pyrénées-Orientales, à l'Assemblée nationale, par 18 870 voix, il donna sa démission, le 19, faisant avec abnégation le sacrifice d'un titre « que sa vieillesse devait refuser ». Chargé, à la même époque, d'une mission extraordinaire en Italie, dont l'objet resta secret, il rentra ensuite dans la vie privée et reprit ses travaux littéraires. Lors de l'enquête sur les événements du 4 septembre et du 18 mars, accusé par M. le général Ducrot, à l'occasion de la journée du 31 octobre, il dut se défendre énergiquement contre une « absurde calomnie. »

ARFEUILLÈRE (Achille), représentant français, né le 9 mai 1819 à Magimes, commune de Millevache (Corrèze), fils d'un maire du département de la Corrèze, qui a exercé quarante-neuf ans les fonctions municipales, descend d'une famille d'ancienne bourgeoisie, qui a donné des officiers supérieurs au premier empire, un député à la Convention et au conseil des Cinq-Cents, et un autre à la Chambre, sous le règne de Louis-Philippe, de 1832 à 1836. Maire lui-même de Peyrelevade, en 1853, il a été élu conseiller général pour le canton de Sornac en 1852 et en 1865. Lors du décret de dissolution des conseils généraux (25 décembre 1870), il fut au nombre de ceux qui protestèrent énergiquement contre la mesure dictatoriale du gouvernement de Bordeaux. Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant de la Corrèze, à l'Assemblée nationale, le dernier sur six. Il a fait partie de quelques commissions importantes, entre autres de celles des postes et télégraphes, et a pris la parole dans la discussion de la loi municipale.

Il a pris place à droite, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la loi départementale, les propositions Rivet et Ravinel : contre le Gouvernement dans la question du pouvoir temporel, contre la proposition Feray (matières premières), et le retour de l'Assemblée à Paris.

Au renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département de la Corrèze, pour le canton de Sornac. M. Arfeuillère a défendu les principes conservateurs dans différents organes de la presse départementale de 1848 à 1852.

ARNAUD (Antoine), membre de la Commune de Paris, né à Lyon, le 20 avril 1831, s'occupa de bonne heure de questions sociales et de magnétisme. Affilié à l'Internationale et l'un des membres les plus considérés de cette association, il prit une part active aux études qu'elle poursuivait, s'attacha en particulier aux questions industrielles et à celle de la politique extérieure, et inventa en même temps différents objets de bimbeloterie parisienne, qui eurent un grand succès dans les bazars. M. Arnaud, qui avait été longtemps employé dans l'administration du chemin de fer de Paris à Lyon, entreprit, en 1870, dans le journal la *Marseillaise*, de dévoiler les abus dont cette compagnie se rendait coupable. Ses articles furent remarqués. Après la révolution du 4 septembre, il figura parmi les adversaires du gouvernement de la Défense, contribua à la journée du 31 octobre, et prit une part importante à l'organisation du Comité central de la garde nationale, dont, le 19 mars 1871, il signait, un des premiers, les affiches. Délégué au ministère de l'Intérieur, par le Comité central, le 25 mars, il fut élu le 26, membre de la Commune dans le 3e arrondissement, par 8 679 voix sur environ 9000 votants. Membre de la Commission des relations extérieures, le 30 mars, puis de la Commission des services publics; délégué au 3e arrondissement, il vota pour la validation des élections, à la majorité absolue des suffrages, quel que fût le nombre des votants, et pour la création d'un Comité de salut public, dont il fut élu membre le 2 mai, par 33 voix, le premier sur cinq. En cette qualité, il décréta la destruction de la maison de M. Thiers, et la suppression des journaux hostiles à la Commune. Il était déjà secrétaire de cette assemblée depuis le 28 mars. M. Arnaud, resté un des derniers sur la brèche, au moment où les troupes régulières entraient à Paris, signa, le 24 mai 1871, avec MM. Billioray, Eudes, Gambon, et Ranvier, les dernières affiches du Comité de salut public et du Comité central, appelant les citoyens aux armes, et autorisant, sous prétexte de défense, le pillage et la destruction des maisons de Paris. M. Arnaud a réussi à passer à l'étranger. Il a pris la parole dans un meeting tenu à Carouge (Suisse) par les affiliés à l'Internationale (23 octobre 1871).

ARNAUD* (Frédéric), [DE L'ARIÈGE]. — Après la révolution du 4 septembre 1870, nommé conseiller d'État dans la Commission provisoire chargée de remplacer le Conseil impérial (28 octobre). Il fut élu, au scrutin municipal du 5 novembre, maire du septième arrondissement par 6527 voix sur 9317 votants. Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant du département de la Seine à l'Assemblée nationale, le trente-cinquième sur quarante-trois, par 79 955 voix sur 328 970 votants. Porté malgré lui, dans son arrondissement, aux élections communales du 26 mars suivant, il réunit, sans être élu, 986 voix.

Il a pris place à gauche, et a voté contre les préliminaires de paix, la validation de l'élection

des princes, la dissolution des gardes nationales; pour l'abrogation des lois d'exil, les propositions Rivet et Ravinel, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce et le retour de l'Assemblée à Paris, et pour le Gouvernement dans la question du pouvoir temporel. Il s'est abstenu lors de la proposition de M. Cazenove de Pradine, relative aux prières publiques, en affirmant « qu'il avait trop le respect de Dieu pour abaisser son nom dans des querelles de partis. »

ARNOLD (G....), membre de la Commune de Paris, né dans le département du Nord, vers 1840, fit ses études comme élève architecte à l'Ecole des beaux-arts de Lille. Il concourut sans succès pour le grand prix de Rome, et entra bientôt après, comme sous-inspecteur, dans le service des travaux d'architecture de la ville de Paris. Au moment de la révolution du 4 septembre 1870, il fut élu sergent-major dans la garde nationale. Après la capitulation, il devint un des orateurs les plus violents des clubs radicaux, en même temps qu'un membre actif du Comité central de la garde nationale. Nommé commandant du 64e bataillon, il contribua en cette qualité à l'insurrection du 18 mars 1871, signa les affiches du Comité, défendit la butte Montmartre, et conclut la convention qui, du commun accord des maires et du Comité central, fixait les élections communales au 26 mars. Au scrutin complémentaire du 16 avril, M. G. Arnold, porté dans le 18e arrondissement, fut élu par 5402 voix, puis nommé membre de la Commission de la guerre, dans laquelle il représenta particulièrement l'influence du Comité central. Il devint en effet, après l'arrestation de Cluseret et son remplacement par Rossel, le surveillant officieux du nouveau délégué, qui dut partager ses pouvoirs avec le Comité, chargé exclusivement de l'administration militaire. Arrêté peu de temps après la rentrée des troupes régulières à Paris, et conduit à Versailles, il a été traduit devant le 3e conseil de guerre, et condamné, au mois de janvier 1872, à la déportation.

ARNOULD (Arthur), membre de la Commune de Paris, né à Dieuze (Meurthe), le 7 avril 1833, est le fils de M. Edmond-Nicolas Arnould, qui fut professeur de littérature étrangère à la Sorbonne. Il fit ses études à Paris, débuta dans l'administration comme employé à la préfecture de la Seine, et quitta bientôt les bureaux de l'Hôtel-de-Ville pour la littérature. Devenu secrétaire de la *Revue nationale*, publiée par l'éditeur Charpentier, dont son père avait été le collaborateur, il écrivit en même temps dans la *Revue européenne* et la *Revue de l'Instruction publique*. Il passa de là à l'*Opinion nationale*, où ses opinions libérales s'accentuèrent, puis, en 1867, à l'*Epoque*, avec M. Clément Duvernois. Un article publié dans ce journal, à propos des sergents de ville, lui valut une première condamnation, que sa collaboration successive au *Rappel*, au *Charivari*, à la *Réforme*, à la *Presse libre*, devait bientôt multiplier. La *Foire aux sottises*, petit pamphlet paru entre temps, avait d'ailleurs rendu difficiles ses rapports avec le parquet.

L'évolution des idées politiques de M. A. Arnould était complète, et, lorsqu'il fonda la *Marseillaise* avec M. Rochefort, au mois de janvier 1870, il s'était rallié au socialisme radical. Dès la disparition de la *Marseillaise*, il fonda le *Journal du Peuple*, qui vécut peu. Après la révolution du 4 septembre 1870, il collabora à l'*Avant-garde*, fut nommé, le 25 septembre, sous-bibliothécaire de la ville, devint ensuite adjoint au 4e arrondissement, conserva ces fonctions jusqu'au 31 octobre, se présenta sans succès aux élections pour l'Assemblée nationale le 8 février 1871, où il obtint cependant 64005 voix, et fut enfin élu membre de la Commune le 26 mars suivant, à la fois dans le 4e et le 8e arrondissement. Il opta pour le 4e, où il était nommé par 8608 votants. Membre de la commission des relations extérieures le 30 mars, puis de la commission des subsistances, il fut délégué, le 9 avril, à la mairie du 4e arrondissement. Il vota contre la validation des élections à la majorité absolue des suffrages, contre la création du Comité de salut public, demanda l'abolition du secret, la destitution du dessinateur Pilotel, commissaire de police et directeur des beaux-arts, convaincu de malversation, et fit partie de la minorité de la Commune qui déclara se retirer dans ses mairies respectives lorsque l'assemblée eut abdiqué entre les mains du Comité.

M. A. Arnould a publié : *Contes humoristiques* (1857, in-18) ; les *Trois poëtes*, nouvelles (1859, in-18) ; *Béranger, ses amis, ses ennemis et ses critiques* (1864, 2 vol. in-18); la *Liberté des théâtres et l'Association des auteurs dramatiques* (1865, in-8°).

ARRAULT (Henri), chimiste français, né à Joigny, en 1804, émit le premier l'idée de la neutralisation des ambulances sur les champs de bataille, et publia en 1861, sous ce titre : *Notice sur le perfectionnement du matériel des ambulances volantes* (in-8°), une brochure à laquelle les articles de la convention internationale de Genève sont empruntés presque littéralement. Un Suisse s'étant attribué ou laissé attribuer l'initiative de cette proposition, Mme George Sand la revendiqua comme une idée française, dans une lettre adressée à M. Arrault par la voie d'un journal. Frappé des inconvénients qui résultent de l'inhumation des corps, M. Arrault réclama à plusieurs reprises, pendant l'administration de M. Haussmann, la fermeture des cimetières et l'adoption de la crémation. Nommé maire du 18e arrondissement de Paris, après le 31 octobre 1870, et remplacé, aux élections du 5 novembre suivant, par M. Clémenceau, il a été élu, le 23 juillet 1871, au premier tour de scrutin, membre du Conseil municipal de Paris pour le quartier des Grandes-Carrières.

M. H. Arrault a publié : le *Cultivateur vétérinaire* (1858, in-12); *Tableaux synoptiques d'hygiène, de médecine et de secours* (1865, in-18).

ASSELINE * (Louis). — Après la révolution du 4 septembre 1870, nommé, par décret du gouvernement de la Défense nationale, maire du 14e arrondissement (Montrouge), il fit preuve, dans ces fonctions nouvelles, d'une grande énergie et déploya une activité remarquable pour satisfaire aux besoins d'une population pauvre, exposée à tout l'effort du bombardement. Lors des élections municipales du 5 novembre, il fut élu maire du 14e arrondissement, au deuxième tour, par 4007 voix sur 5923 votants. Après la capitulation et lorsque le ravitaillement de Paris fut achevé, M. Asseline crut devoir donner sa démission (20 février 1871). Au scrutin du 8 février pour l'Assemblée nationale, il avait obtenu, sans être élu, 65821 voix, et figurait le 44e, dans l'ordre de recensement des votes, sur la liste du département de la Seine, qui ne devait nommer que 43 députés. Aux élections municipales du 22 juillet, porté candidat dans le quartier du Petit-Montrouge il obtint une honorable minorité. Le 10 février 1872, il accepta la rédaction en chef du *Peuple souverain*, jusqu'alors dirigé par M. Pascal Duprat, mais, dix jours après, à la suite de

dissentiments entre M. Valentin Simond, propriétaire du journal et le nouveau directeur, ce dernier se retira avec ses amis.

M. Louis Asseline a fondé la *Correspondance libérale*, feuille d'information politique quotidienne, reproduite par plus de cent journaux de province (avril 1872).

ASSEMBLÉE NATIONALE FRANÇAISE. — A la suite des élections générales et complémentaires des 8 février et 2 juillet 1871, et de quelques autres élections partielles, la chambre souveraine comprenait 737 membres, non compris les députés démissionnaires de l'Alsace-Lorraine. Plus de 300 ont des notices spéciales, à leur ordre alphabétique dans la 4e édition du *Dictionnaire*, et dans le présent *Supplément*. Ceux pour lesquels nous n'avons pu recueillir que des renseignements tardifs ou insuffisants, sont portés dans le tableau suivant, où nous avons cru devoir conserver les représentants des pays cédés à la Prusse. — E. D signifie Extrême droite; D, Droite; C. D, Centre droit; C. G, Centre gauche; G, Gauche; et E. G, Extrême gauche.

Abbadie de Barrau (Bernard-Gabriel-Xavier, comte d'), né à Dax (Landes), le 12 mars 1820; ancien conseiller général; élu, le 8 février 1871, représentant du Gers, le quatrième sur six, par 59 104 voix, et conseiller général pour le canton de Cazaubon le 8 octobre suivant.— E. D.

Aboville (Auguste-Ernest, vicomte d'), agronome, né à Paris, le 4 décembre 1819 ; élu, le 8 février 1871, représentant du Loiret, le cinquième sur sept, par 32,509 voix. — E. D.

Aclocque (Paul-Léon), grand industriel, né à Montdidier (Somme), le 19 janvier 1834 ; ancien officier d'état-major, colonel du 69e régiment de mobiles durant la guerre de 1870-1871 ; élu, le 8 février 1871, représentant de l'Ariège, le dernier sur cinq. — C. D.

Adam (Hercule-Charles-Achille), né à Boulogne-sur-Mer, le 29 novembre 1829 ; ancien conseiller général; consul de Belgique à Boulogne-sur-Mer; élu, le 8 février 1871, représentant du Pas-de-Calais, le quatrième sur quinze, par 140 944 voix.— C. D.

Adnet (Eugène), élu, le 8 février 1871, représentant des Hautes-Pyrénées, le deuxième sur cinq, par 31 530 voix.—C. D.

Albrecht (N...), maire de Schlestadt; élu, le 8 février 1871, représentant du Bas-Rhin, le troisième sur douze, par 94 091 voix sur 101,741 votants (Pays cédé à la Prusse).

Alexandre (Charles), publiciste, né à Morlaix, le 23 août 1821 ; élu, le 8 février 1871, représentant de Saône-et-Loire, le cinquième sur douze, par 67 454 voix. — G.

Allemand (N..), élu, le 8 juillet 1871, représentant des Basses-Alpes, par 14 401 voix sur 27 718 votants, et conseiller général pour le canton de Riez, le 8 octobre suivant.—G.

Allenou (N...), élu, le 8 février 1871, représentant des Côtes-du-Nord, le septième sur treize par 69 171 voix, et conseiller général pour le canton d'Uzel, le 8 octobre suivant.— C. D.

Amy (N...)., né à Saincoins, le 17 janvier 1813; ancien conseiller général; élu, le 8 février 1871, représentant du Cher, le cinquième sur sept, par 48,000 voix environ.— C. D.

André (Alfred), banquier. Au scrutin du 8 février 1871 pour l'Assemblée nationale, il obtint à Paris, sans être élu, 50 959 voix sur 328 970 votants, et fut nommé, le 2 juillet suivant, représentant de la Seine, par 131 208 voix sur 290 823 votants.—C. G.

André (N....), maire d'Ars-sur-Moselle; élu, le 8 février 1871, représentant de la Moselle, le sixième sur neuf, par 45,154 voix. (Pays cédé à la Prusse.

Anisson-Duperron (N....), né à Paris, en 1829 ; élu, le 8 février 1871, représentant de la Seine-Inférieure, le septième sur seize, par 73 527 voix, et conseiller général pour le canton de Caudebec, le 8 octobre suivant.— C. D.

Arbel (N....), grand industriel, né vers 1827; élu, le 8 février 1871, représentant de la Loire, le huitième sur onze, par 47 704 voix.— C. G.

Arrazat (Eugène), maire de Lodève; élu, le 2 juillet 1871, représentant de l'Hérault, par 51 683 voix sur 90 104 votants, et conseiller général pour le canton de Lodève, le 8 octobre suivant. — E. G.

Auberjon (N.... d'), élu, le 8 février 1871, représentant de la Haute-Garonne, le sixième sur dix, par 78,000 voix environ, et conseiller général pour le canton de Revel, le 8 octobre suivant. — D.

Auxais (N.... d'), élu, le 8 février 1871, représentant de la Manche, le quatrième sur onze, par 71 122 voix. — E. D.

Aymé de la Chevrelière (N....), élu, le 8 février 1871, représentant des Deux-Sèvres, le deuxième sur sept, et conseiller général pour le canton de Melle, le 8 octobre suivant.—D.

Babin-Chevaye (N....), élu, le 8 février 1871, représentant de la Loire-Inférieure, le premier sur douze, par 71 603 voix. — C. G.

Bagneux (N.... comte de), ancien conseiller général; élu, le 8 février 1871, représentant de la Seine-Inférieure, le huitième sur seize, par 73 398 voix, et conseiller général pour le canton de Pavilly, le 8 octobre suivant.— E. D.

Balleroy (Albert, comte de), ancien conseiller général; élu, le 8 février 1871, représentant du Calvados, le premier sur neuf, par 75 000 voix environ, et conseiller général, pour le canton de Balleroy, le 8 octobre suivant; mort le 12 août 1872. — D.

Balsan (Auguste), grand industriel; élu, le 8 février 1871, représentant de l'Indre, le premier sur cinq, par 48 980 voix.—C. D.

Bamberger (Edouard-Adrien), médecin, né à Strasbourg, le 25 septembre 1825 ; élu, le 8 février 1871, représentant de la Moselle, le dernier sur huit, par 33 632 voix.—G.

Barascud (Hippolyte), né en 1820, maire de Saint-Affrique et conseiller général; élu, le 8 février 1871, représentant de l'Aveyron, le premier sur huit, par 62 321 voix. — C. G.

Bardon (N ....), manufacturier à Sarreguemines; élu le 8 février 1871, représentant de la Moselle, le dernier sur neuf, par 38 206 voix. (Pays cédé à la Prusse).

Bastard (Octave, comte de), chef d'escadron d'état-major, né vers 1832; ancien conseiller général; élu, le 8 février 1871, représentant du Lot-et-Garonne, le cinquième sur six, par 55 266 voix, et conseiller général pour le canton de Bouglon, le 8 octobre suivant.— D.

Baucarne-Leroux (Louis), agriculteur, né à Roubaix, le 17 janvier 1817 ; élu, le 8 février 1871, représentant du Nord, le dix-neuvième sur vingt-huit, par 202 549 voix.— C. D.

Beau (Amédée), ancien conseiller général pour le canton de Laigle; élu, le 8 février 1871, représentant de l'Orne, le sixième sur huit, par 53 443 voix,—C. G.

Beauvillé (N..., cauvel de), ancien conseiller général pour le canton de Rozières; élu, le 8 février 1871, représentant de la Somme, le septième sur onze, et de nouveau conseiller général pour le canton de Rozières, le 8 octobre suivant. — D.

Benoit (Charles), maire de Verdun et ancien

conseiller général; élu, le 8 février 1871, représentant de la Meuse, le deuxième sur six, par 24 044 voix sur 40 190 votants, et de nouveau conseiller général pour le canton de Verdun, le 8 octobre suivant. — C. D.

Benoist du Bois (N....), élu, le 8 février 1871, représentant de la Haute-Vienne, le sixième sur sept, par 43 242 voix. — D.

Bergondi (Constantin), ancien conseiller général pour le canton de Saint-Sauveur; élu, le 8 février 1871, représentant des Alpes-Maritimes, le deuxième sur quatre, par 14 619 voix, et de nouveau conseiller général pour le canton de de Saint-Sauveur, le 8 octobre suivant.—G.

Berlet (Edmond), élu, le 8 février 1871, représentant de la Meurthe, le dernier sur sept, par 44 495 voix. — G.

Bermond (N.... de), élu, le 8 février 1871, représentant du Tarn, le sixième sur sept. — C. D.

Bernard (Charles), élu, le 8 février 1871, représentant de l'Ain, le quatrième sur sept, par 55 872 voix sur 65 828 votants. — G.

Bert (Paul), professeur de physiologie à l'école pratique des hautes études, élu, le 9 juin 1872, représentant de l'Yonne, par 34 827 voix sur 70 541 votants. — G.

Besnard (Henri), agriculteur, né à Pontchartrain, le 12 septembre 1833; élu, le 8 février 1871, représentant de l'Eure, le septième sur huit, par 38 735 voix. — C. G.

Béthune (N.... comte de), maire de Mézières; élu, le 8 février 1871, représentant des Ardennes, le dernier sur six, par 16 715 voix sur 48 578 votants, et conseiller général pour le canton de Mézières, le 8 octobre suivant. — E. D.

Beurges (N.... comte de), ancien conseiller général pour le canton d'Andelot; élu, le 8 février 1871, représentant de la Haute-Marne, le troisième sur cinq, par 35 109 voix, et de nouveau conseiller général pour le canton d'Andelot, le 8 octobre suivant. — D.

Bienvenüe (N....), avoué à Morlaix, ancien conseiller général; élu, le 8 février 1871, représentant du Finistère, le troisième sur treize, par 60 370 voix. — C. D.

Billy (N....), élu, le 8 février 1871, représentant de la Meuse, le troisième sur six, par 21 309 voix sur 40 190 votants, et conseiller général pour le canton de Spincourt, le 8 octobre suivant. — G.

Blin de Bourdon (N...., vicomte), né vers 1838; élu, le 8 février 1871, représentant de la Somme, le troisième sur onze. — D.

Boël (N....), avoué à Wissembourg; élu, le 8 février 1871, représentant du Bas-Rhin, le cinquième sur douze, par 65 697 voix sur 101 741 votants. (Pays cédé à la Prusse).

Boersch (N....), conseiller municipal de Strasbourg; élu, le 8 février 1871, représentant du Bas-Rhin, le dixième sur douze, par 54 703 voix sur 101 741 votants. (Pays cédé à la Prusse)

Bois-Boissel (Anne-Marie-Hyacinthe comte de), magistrat, né à Alby, vers 1820; ancien conseiller général; élu, le 8 février 1871, représentant des Côtes-du-Nord, le dixième sur treize, par 63 012 voix. — E. D.

Boisse (Adolphe), ingénieur civil, né à Rodez, le 16 septembre 1810; élu, le 8 février 1871, représentant de l'Aveyron, le deuxième sur huit, par 59 563 voix. — C. G.

Bompard (Henri), maire de Bar-le-Duc; élu, le 8 février 1871, représentant de la Meuse, le premier sur six, par 27 561 voix sur 40 190 votants, et conseiller général pour le canton de Bar-le-duc le 8 octobre suivant. — C. G.

Bonald (Victor-Marie-Étienne, vicomte de), élu, 8 février 1871, représentant de l'Aveyron, le troisième sur huit, par 59 563 voix, et conseiller général pour le canton de Peyreleau, le 8 october suivant. — E. D.

Bonnet (Adrien), né à Bordeaux, le 29 août 1820; président de la Société d'agriculture de la Gironde de 1862 à 1868; élu, le 8 février 1871, représentant de ce département, le neuvième sur quatorze, par 95 446 voix. — C. D.

Boreau-Lajanadie (N....), magistrat, ancien conseiller général pour le canton Sud de Confolens; élu, le 8 février 1871, représentant de la Charente, le deuxième sur sept, par 52 821 voix. — C. D.

Bottard (Alphonse), né vers 1821; élu, le 8 février 1871, représentant de l'Indre, le dernier sur cinq, par 33 041 voix. — C. G.

Boucau (Albert), élu, le 2 juillet 1871, représentant des Landes, par 37 436 voix sur 55 536 votants. — G.

Bouché (H.) et Boucher né à Rostrenen (Côtes-du-Nord), le 4 septembre 1827; ancien maire de Pontivy; élu, le 8 février 1871, représentant du Morbihan, le sixième sur dix; démissionnaires le 11 novembre 1872. — D.

Bouchet (Paul-Emile-Brutus), avocat, né à Embrun (Hautes-Alpes), le 28 décembre 1840, inscrit au barreau de Marseille en 1862; candidat au conseil d'arrondissement en 1867, et élu en 1870; substitut du procureur de la République à Marseille, en 1870; démissionnaire le 23 mars 1871; élu, le 7 janvier 1872, représentant de ce département, par 47 513 voix; et, lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, conseiller général des Bouches-du-Rhône, pour le cinquième canton de Marseille. — E. G.

Bouillé (N.... comte de), vice-président de la Société des agriculteurs de France, officier de la Légion d'honneur; élu, le 8 février 1871, représentant de la Nièvre, le cinquième sur sept. — C. D.

Bouillier (Auguste), publiciste, né à Roanne, en 1833; élu, le 8 février 1871, représentant de la Loire, le quatrième sur onze, par 48 629 voix. — D.

Boullier de Branche (N....), élu, le 8 février 1871, représentant de la Mayenne, le dernier sur sept, par 60 751 voix. — D.

Bourgeois (N....), médecin, né en 1827; ancien conseiller général; élu, le 8 février 1871, représentant de la Vendée, le quatrième sur huit, par 59 748 voix, et conseiller général pour le canton de Mortagne-sur-Sèvre, le 8 octobre suivant. — D.

Boyer (Ferdinand), né vers 1826, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de Nîmes; élu, le 8 février 1871, représentant du Gard, le cinquième sur neuf, par 54 522 voix. — E. D.

Brabant (N....), né en 1814, ancien maire de Cambrai; élu, le 8 février 1871, représentant du Nord, le septième sur vingt-huit, par 207 946 voix. — C. D.

Brelay (N....), élu, le 2 juillet 1871, représentant de la Seine, par 98 248 voix sur 290 823 votants. — E. G.

Breton (Paul), industriel, né à Grenoble, en 1806; élu, le 8 février 1871, représentant de l'Isère, le quatrième sur douze, par 61 780 voix. — G.

Brettes-Thurin (Auguste, comte de), né à Toulouse, en 1829; élu, le 8 février 1871, représentant de la Haute-Garonne, le huitième sur dix. — E. D.

Brice (Marc-Antoine), agriculteur, né à Champigneulles, vers 1806; élu, le 8 février 1871, représentant de la Meurthe, le troisième sur sept, par 52 675 voix. — C. G.

Bridieu (François-Henri-Antoine, marquis de), né à Loches, le 7 janvier 1804; secrétaire gé-

néral de la préfecture du Calvados jusqu'en juillet 1830, et conseiller général d'Indre-et-Loire, depuis 1848; élu, le 8 février 1871, représentant de ce département, le quatrième sur six, par 50 157 voix, et de nouveau conseiller général pour le canton de Loches, le 8 octobre suivant; mort en mai 1872. — D.

Brigode (N.... de), né vers 1814, commandant d'un bataillon de mobiles durant la guerre de 1870-1871; élu, le 8 février 1871, représentant du Nord, le dix-huitième sur vingt-huit, par 203 255 voix. — C. G.

Broet (Louis-Auguste), publiciste, né à Bourg-Saint-Andéol, le 31 décembre 1811; élu, le 8 février 1871, représentant de l'Ardèche, le deuxième sur huit, par 44 673 voix. — C. G.

Brousses (Fortuné), élu, le 2 juillet 1871, représentant de l'Aude, par 34 830 voix sur 60 306 votants, et conseiller général pour le canton de Limoux, le 8 octobre suivant. — E. G.

Brun (Charles-Marie), ingénieur de la marine, officier de la Légion d'honneur; né à Toulon, le 22 novembre 1821; élu, le 8 février 1871, représentant du Var, le premier sur six, par 39 877 voix. — G.

Brun (Lucien), né à Gex; ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de Lyon; élu, le 8 février 1871, représentant de l'Ain, le cinquième sur sept, par 41 505 voix sur 65 828 votants. — E. D.

Bryas (Charles-Marie, comte de), né à Paris, le 3 octobre 1820; conseiller général en 1848 et représentant à l'Assemblée nationale de 1849; élu, le 8 février 1871, représentant du Pas-de-Calais, le quatrième sur quinze, par 136 483 voix. — D.

Buée (Jean-Louis), né le 15 mai 1811; maire d'Elbeuf, conseiller général en 1870; élu, le 8 février 1871, représentant de la Seine-Inférieure, le cinquième sur seize, par 73 363 voix. — C. G.

Buisson (Jules), né à Carcassonne, en 1822; élu, le 8 février 1871, représentant de l'Aude, le premier sur six, par 35 464 voix. — C. D.

Busson-Duviviers (N....), né à Courdemanche, le 28 juin 1832; ancien conseiller général; élu, le 8 février 1871, représentant de la Sarthe, le cinquième sur neuf, par 53 008 voix. — C. D.

Caillaux (Eugène), ingénieur des ponts et chaussées, né à Orléans, vers 1823; élu, le 8 février 1871, représentant de la Sarthe, le sixième sur neuf, par 50 508 voix. — C. D.

Carbonnier de Marzac (N.....), ancien conseiller général; élu, le 8 février 1871, représentant de la Dordogne, le cinquième sur dix, par 76 311 voix. — C. D.

Carquet (François), jurisconsulte, né à Moutiers, en 1810; député au parlement sarde depuis 1848 jusqu'à l'annexion de la Savoie; conseiller général jusqu'en 1862; élu, le 8 février 1871, représentant de la Savoie, le premier sur cinq, par 20 527 voix sur 38 375 votants, et conseiller général pour le canton du Bourg-Saint-Maurice, le 8 février suivant. — G.

Carron (N....), né à la Guadeloupe, vers 1833; ancien officier; lieutenant-colonel de gardes mobiles durant le siége de Paris; élu, le 8 février 1871, représentant d'Ille-et-Vilaine, le quatrième sur douze, par 90 277 voix. — D.

Castellane (Antoine-Boniface, marquis de), né le 12 mai 1844; ancien conseiller général; commandant d'un bataillon de mobiles durant la guerre de 1870-1871; élu, le 8 février 1871, représentant du Cantal, le deuxième sur cinq, par 24 946 voix, et conseiller général pour le canton de Marcenat, le 8 octobre suivant. — D.

Castelnau (Albert), banquier, élu, le 2 juillet 1871, représentant de l'Hérault, par 50 589 voix sur 90 104 votants, et conseiller général pour le premier canton de Montpellier, le 8 octobre suivant. — E. G.

Cazenove de Pradine (Édouard de) élu, le, 8 février 1871, représentant du Lot-et-Garonne, le quatrième sur six, par 55 283 voix. —E. D.

Cazot (Théodore-Jules-Joseph), né à Alais (Gard), le 11 février 1821; docteur en droit, répétiteur de droit à Paris, inscrit au tableau des avocats en 1859; candidat républicain dans le Gard aux élections de 1869; secrétaire général du ministère de l'intérieur après la révolution du 4 septembre, suivit à Tours et à Bordeaux la délégation du gouvernement; élu, le 2 juillet 1871, représentant du Gard, par 52 949 voix sur 97 257 votants, et conseiller général pour le canton d'Anduze, le 8 octobre suivant. — E. G.

Chadois (Paul de), né à Saint-Barthélemy (Lot-et-Garonne), en 1830; ancien officier, nommé chef de bataillon, puis colonel de mobiles, et officier de la Légion d'honneur pendant la guerre de 1870-1871; élu, le 8 février 1871, représentant de la Dordogne, le premier sur dix, par 80 152 voix. — C. G.

Chamaillard (N.... de), né à Huelgoat, en 1822; élu, le 8 février 1871, représentant du Finistère, le troisième sur treize, par 58 307 voix — D.

Champagny (Henri, vicomte de), né le 17 juin 1831; conseiller général en 1870; élu, le 8 février 1871, représentant des Côtes-du-Nord, le quatrième sur treize, par 78 881 voix, et conseiller général pour le canton de Perros-Guirec, le 8 octobre suivant. — E. D.

Champvallier (John-Alexandre-Edgar Dumas de), né à Saint-Pierre (Martinique), vers 1827; conseiller général depuis 1864; élu, le 8 février 1871, représentant de la Charente, le quatrième sur sept, par 48 462 voix, et conseiller général pour le canton de Champvallier, le 8 octobre suivant. — D.

Chaper (Camille-Eugène), né à Grenoble, le 17 janvier 1827; ancien officier du génie; élu, le 8 février 1871, représentant de l'Isère, le onzième sur douze, par 52 075 voix. — C. D.

Chardon (N....), né à Bonneville, en 1828; ancien conseiller général; élu, le 8 février 1871, représentant de la Haute-Savoie, le deuxième sur cinq, par 26 440 voix, et conseiller général pour le canton de Bonneville, le 8 octobre suivant. — G.

Charreyron (Gédéon), magistrat; élu, le 8 février 1871, représentant de la Haute-Vienne, le cinquième sur sept, par 43 107 voix; mort en 1871. — C. D.

Chatelin (N....), né à Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire), le 12 mars 1815; élu, le 8 février 1871, représentant de Maine-et-Loire, le cinquième sur onze, par 100 067 voix. — D.

Chauffour (Louis), élu, le 8 février 1871, représentant du Haut-Rhin, le cinquième sur onze, par 53 599 voix. (Pays cédé à la Prusse.)

Cheguillaume (N....), grand industriel; élu, le 8 février 1871, représentant de la Loire-Inférieure, le deuxième sur douze, par 71 375 voix. — D.

Cherpin (N....), avocat; élu, le 2 juillet 1871, représentant de la Loire, par 46 489 voix sur 76 134 votants, et conseiller général pour le canton de Saint-Haon-le-Châtel, le 8 octobre suivant. — G.

Chesnelong (N.... de), élu, en 1869, au second tour, comme candidat officiel, député de la 2e circonscription des Basses-Pyrénées, par 17 358 voix sur 29 447 votants, contre 12 019 voix données à M. Louis La Caze, candidat indépendant; nommé, le 7 janvier 1872, représentant du même département à l'Assemblée nationale, par

40 668 voix sur 72 993 votants, contre 31 599 voix, obtenues par M. le marquis de Noailles, candidat républicain; élu, le 8 octobre 1871, conseiller général du département des Basses-Pyrénées pour le canton d'Orthez. — D.

Cintré (N...., comte de), ancien député; ancien conseiller général, élu, le 8 février 1871, représentant d'Ille-et-Vilaine, le huitième sur douze, par 87 999 voix. — E. D.

Claude (Camille), élu, le 8 février 1871, représentant de la Meurthe, le cinquième sur sept, par 45 916 voix. — G.

Claude (Nicolas), grand industriel, né à Celles-sur-Plaine, en 1823; élu, le 8 février 1871, représentant des Vosges, le troisième sur huit, par 30 505 voix, et conseiller général pour le canton de Saulxures, le 8 octobre suivant. — G.

Clément (Pierre-Léon), avocat à la Cour de cassation, né à Orsennes (Indre), le 30 octobre 1829; conseiller général en 1869; élu, le 8 février 1871, représentant de l'Indre, le quatrième sur cinq, par 37 904 voix, et de nouveau conseiller général pour le canton d'Aigurande, le 8 octobre suivant. — C. D.

Clerc (N....), maire de Valence; élu, le 2 juillet 1871, représentant de la Drôme, par 46 488 voix sur 65 865 votants. — G.

Clercq (Louis de), ancien conseiller général; élu, le 8 février 1871, représentant du Pas-de-Calais, le huitième sur quinze, par 135 502 voix, et de nouveau conseiller général pour le canton de Carvin, le 8 octobre suivant. — C. D.

Colas (N....), élu, le 8 février 1871, représentant du département de Constantine, par 3845 voix. — E. G.

Colombet (Anatole de), né à Langogne, le 7 septembre 1833; ancien conseiller général; élu, le 8 février 1871, représentant de la Lozère, le premier sur trois, par 14 218 voix sur 25 500 votants environ, et de nouveau conseiller général pour le canton de Langogne, le 8 octobre suivant. — D.

Combarieu (N..., de), né à Lauzerte (Tarn-et-Garonne), le 7 mars 1813; ancien officier de marine; officier de la Légion d'honneur; colonel d'une légion de garde nationale mobilisée durant la guerre de 1870-1871; élu, le 8 février 1871, représentant de l'Isère, le septième sur douze, par 58 634 voix, et conseiller général pour le canton de Pont-en-Royans, le 8 octobre suivant. — C. G.

Combier (Charles-Louis), ingénieur, né à Aubenas, le 21 juillet 1819; élu, le 8 février 1871, représentant de l'Ardèche, le troisième sur huit, par 44 384 voix. — E. D.

Contaut (Charles-Gaspard), né à Épinal, le 11 janvier 1802; conseiller général de 1848 à 1852; maire de Neufchâteau en 1848 et en 1870; élu, le 8 février 1871, représentant des Vosges, le sixième sur huit, par 22 711 voix. — G.

Costa de Beauregard (Albert, marquis de), né à la Motte, en 1835; conseiller général depuis 1864; commandant d'un bataillon de mobiles pendant la guerre de 1870-1871; élu, le 8 février 1871, représentant de la Savoie, le dernier sur cinq, par 19 339 voix sur 38 375 votants. — E. D.

Cotte (Paul), industriel; nommé préfet du Var après la révolution du 4 septembre, élu conseiller général de ce département pour le canton de Salernes, le 8 octobre 1871, puis représentant du même département à l'Assemblée nationale, le 7 janvier 1872, par 30 176 voix, sur 46 320 votants. — E. G.

Cottin (Paul), grand industriel, fondateur de l'*Impartial de l'Ain*; élu, le 8 février 1871, représentant de l'Ain, le troisième sur sept, par 56 220 voix sur 65 828 votants. — C. G.

Courcelle (Jules), ancien conseiller général; élu, le 8 février 1871, représentant de la Haute-Saône, le dernier sur six, par 16 034 voix. — C. D.

Crespin (N....), élu, le 8 février 1871, représentant du Loiret, le quatrième sur sept par 37 180 voix, et conseiller général pour le canton Ouest d'Orléans, le 8 octobre suivant. — G.

Crussol d'Uzès (N.... duc de), élu, le 8 février 1871, représentant du Gard, le troisième sur neuf, par 56 729 voix, et conseiller général pour le canton d'Uzès, le 8 octobre suivant. — C. D.

Cunit (N....), ingénieur des Ponts et chaussées, élu, le 8 février 1871, représentant de la Loire, le septième sur onze, par 47 831 voix. — G.

Daguenet (Jacques-Adolphe), né en 1801, ancien magistrat; officier de la Légion d'honneur; député sous Louis-Philippe, premier président de la cour d'Orléans en 1848; membre du conseil général des Basses-Pyrénées, pour le canton de Saint-Palais, sous l'empire; élu, le 8 février 1871, représentant de ce département, le dernier sur neuf, par 39 656 voix, et de nouveau conseiller général pour le canton de Saint-Palais, le 8 octobre suivant. — C. D.

Daguilhon-Lasselve (N....), élu, le 8 février 1871, représentant du Tarn, le premier sur sept, par 59 099 voix. — C. D.

Daron (N....), élu, le 8 février 1871, représentant de Saône-et-Loire, le neuvième sur douze, par 59 197 voix, et conseiller général pour le canton de Saint-Germain-du-Plain, le 8 octobre suivant. — G.

Daumas (Augustin), né à Toulon, le 25 mai 1826; condamné politique, et détenu dix ans à Belle-Isle et au Mont-Saint-Michel; élu, le 2 juillet 1871, représentant du Var, par 29 045 voix, sur 50 812 votants. — E. G.

Dauphinot (Jean-Simon), grand industriel, né à Reims, le 24 janvier 1821; maire de Reims et conseiller général depuis 1868; élu, le 8 février 1871, représentant de la Marne, le dernier sur huit, par 33 288 voix. — C. G.

Daussel (Philippe), né à Périgueux, le 22 mars 1813; conseiller général depuis 1848; élu, le 8 février 1871, représentant de la Dordogne, le troisième sur dix, par 77 344 voix, et de nouveau conseiller général pour le canton de Saint-Pierre de Chignac, le 8 octobre suivant. — D.

Decazes (Charles-Jean-Joseph-Louis, baron), ancien conseiller général; élu, le 8 février 1871, représentant du Tarn, le cinquième sur sept, par 54 000 voix environ. — C. D.

Delacour (N....), né à Paris, en 1826; conseiller général depuis 1857; élu, le 8 février 1871, représentant du Calvados, le quatrième sur neuf, par 71 000 voix environ, et de nouveau conseiller général pour le canton de Creully, le 8 octobre suivant. — C. D.

Delacroix (Jacques-Jules), né à Chartres, en 1807; nommé maire de cette ville après la Révolution du 4 septembre; élu, le 8 février 1871, représentant d'Eure-et-Loir, le premier sur six, par 46 362 voix, et conseiller général pour le canton Nord de Chartres, le 8 octobre suivant. — G.

Delavau (Henri), né le 11 octobre 1814; élu, le 8 février 1871, représentant de Maine et Loire, le troisième sur onze, par 101 166 voix. — C. D.

Delille (Louis-Etienne Jarrit-), né le 24 février 1825; ancien maire de Guéret; ancien conseiller général; élu, le 8 février 1871, représentant de la Creuse, le premier sur cinq, par 37 542 voix. — C. D.

Delorme (Achille), né vers 1830, ancien avocat à la Cour de Paris; nommé préfet du Calvados après la Révolution du 4 septembre; élu représentant de ce département, le 8 février 1871. — G.

Denormandie (Louis-Jules-Ernest), avoué près le tribunal de première instance de la Seine. Au scrutin du 8 février 1871 pour l'Assemblée nationale, il obtint, à Paris, sans être élu, 58676 voix sur 328970 votants ; mais fut nommé, le 2 juillet suivant, représentant de la Seine, par 112589 voix sur 290823 votants. — C. G.

Depeyre (Octave), élu, le 8 février 1871, représentant de la Haute-Garonne, le neuvième sur dix. — D.

Deregnaucourt (Jules), manufacturier, maire de Roubaix, et conseiller général du Nord ; élu, le 7 janvier 1872, représentant de ce département. Son élection ayant été annulée, il a été réélu, le 9 juin 1872, par 126588 voix sur 216065 votants. — G.

Des Bassayns de Richemont (N...., comte), élu, le 8 février 1871, représentant de l'Inde française. — E. D.

Desbons (Anatole), né à Ju-Belloc (Gers), vers 1832 ; élu, le 8 février 1871, représentant des Hautes-Pyrénées, le troisième sur cinq, par 30191 voix. — C. G.

Deschange (Félix), né en 1834 ; élu, le 8 février 1871, représentant de la Moselle, le septième sur huit, par 42665 voix. — G.

Desjardins (Albert), jurisconsulte, agrégé à la Faculté de droit de Paris, né vers 1836 ; élu, le 8 février 1871, représentant de l'Oise, le troisième sur huit, par 48894 voix sur 73957 votants. — C. D.

Des Roys (Ernest-Gabriel, marquis), né à Paris, le 4 avril 1836 ; élu, le 8 février 1871, représentant de la Seine-Inférieure, le neuvième sur seize, par 72949 voix. — C. D.

Dezanneau (Théobald), né à Nantes, vers 1821 ; élu, le 8 février 1871, représentant de la Loire-Inférieure, le neuvième sur onze, par 67668 voix. — E. D.

Diesbach (N...., comte de), élu, le 8 février 1871, représentant du Pas-de-Calais, le septième sur quinze, par 135900 voix. — E. D.

Dietz-Monin (N....), obtint, à Paris, sans être élu, au scrutin du 8 février 1871, pour l'Assemblée nationale, 37436 voix sur 328970 votants ; mais fut nommé, le 12 juillet suivant, représentant de la Seine par 120280 voix. — C. G.

Doré-Graslin (Edmond), né à Nantes, le 19 novembre 1820 ; élu, le 8 février 1871, représentant de la Loire-Inférieure, le troisième sur douze, par 70747 voix. — C. D.

Dornès (N....), directeur de la saline de Sarrelbe ; élu, le 8 février 1871, représentant de la Moselle, le quatrième sur neuf, par 47572 voix (Pays cédé à la Prusse.)

Douay (N....), élu, le 8 février 1871, représentant du Pas-de-Calais, le cinquième sur quinze, par 137868 voix. — C. D.

Douhet (N...., comte de), élu, le 8 février 1871, représentant du Puy-de-Dôme, le neuvième sur onze, par 41166 voix sur 96000 votants. — D.

Dréo (Amaury-Prosper-Marie), avocat à la Cour de Paris, né à Rennes, le 7 décembre 1829, gendre de M. Garnier-Pagès ; condamné, dans le procès des 13 en 1864 ; l'un des secrétaires du Gouvernement de la Défense nationale, après le 4 septembre 1870 ; élu, le 2 juillet 1871, représentant du Var, par 29748 voix, sur 50812 votants. — E. G.

Drouin (N....), ancien président du tribunal de commerce de la Seine ; élu, le 2 juillet 1871, représentant de la Seine, par 95766 voix sur 290823 votants. — C. G.

Dubois (François-Auguste), né à Arnay-le-Duc, le 28 mars 1814 ; nommé maire de Dijon après la révolution du 4 septembre ; élu, le 8 février 1871, représentant de la Côte-d'Or, le premier sur huit par 64751 voix, et conseiller général pour le canton d'Arnay-le-Duc, le 8 octobre suivant. — G.

Du Breuil de Saint-Germain (Albert), né vers 1822 ; ancien sous-préfet ; élu, le 8 février 1871, représentant de la Haute-Marne, le dernier sur cinq, par 20905 voix, et conseiller général pour le canton de Longeau, le 8 octobre suivant. — C. D.

Du Chaffaut (N...., comte), ancien conseiller de préfecture ; ancien représentant à l'Assemblée nationale de 1848 ; élu, le 8 février 1871, représentant des Basses-Alpes, le deuxième sur trois, par 13354 voix. — C. G.

Du Châtel (Charles-Jacques-Marie Tanneguy, comte), né à Paris, le 19 octobre 1838 ; élu, le 8 février 1871, représentant de la Charente-Inférieure, le troisième sur dix, par 70600 voix environ, et conseiller général pour le canton de Mirambeau, le 8 octobre suivant. — C. G.

Ducuing (François), publiciste ; chevalier de la Légion d'honneur ; élu, le 8 février 1871, représentant des Hautes-Pyrénées, le dernier sur cinq, par 15718 voix. — G.

Dufaur (Xavier), élu, le 8 février 1871, représentant des Basses-Pyrénées, le huitième sur neuf, par 40587 voix, et conseiller général pour le canton de Navarreux, le 8 octobre suivant. — D.

Dufour (Jean), né à Issoudun, vers 1821 ; notaire à Paris depuis 1848 ; ancien maire du 2e arrondissement de Paris ; élu, le 8 février 1871, représentant de l'Indre, le troisième sur cinq, par 39070 voix ; et conseiller général pour le canton de Levroux, le 8 octobre suivant. — C. G.

Dumarnay (N....), élu, le 8 février 1871, représentant du Finistère, le quatrième sur treize, par 58023 voix. — C. D.

Dumon (N....), agriculteur, ancien élève de l'École polytechnique, ancien conseiller général ; élu, le 8 février 1871, représentant du Gers, le deuxième sur six, par 59621 voix. — E. D.

Duparc (François), bâtonnier de l'ordre des avocats d'Annecy ; élu, le 8 février 1871, représentant de la Haute-Savoie, le deuxième sur cinq, par 22191 voix. — G.

Dupin (Félix), élu, le 8 février 1871, représentant de l'Hérault, le troisième sur huit, par 50418 voix. — D.

Dupont [de l'Eure] (Charles), né à Rougepériers ; élu, le 8 février 1871, représentant de l'Eure, le dernier sur huit, par 34895 voix. — Mort à Paris le 9 janvier 1872. — C. G.

Dupont (N....), élu, le 7 janvier 1872, représentant du Nord. — D.

Duportal (Jean-Charles-Louis-Eugène), né à Bellême, le 10 mai 1813 ; ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de Mortagne ; élu, le 8 février 1871, représentant de l'Orne, le septième sur huit, par 49824 voix, et conseiller général pour le canton de Pervenchères, le 7 octobre suivant. — C. D.

Dupuy (Jean), ancien instituteur primaire ; élu, le 2 juillet 1871, représentant de la Drôme, par 46483 voix sur 65865 votants. — E. G.

Duréault (N....), élu, le 8 février 1871, représentant de Saône-et-Loire, le troisième sur douze, par 69490 voix. — C. G.

Dussaussoy (N....), grand industriel, né vers 1826 ; élu, le 8 février 1871, représentant du Pas-de-Calais, le onzième sur quinze, par 133149 voix. — C. D.

Duvergier de Hauranne (Ernest), fils de l'homme d'État de ce nom ; élu, le 2 juillet 1871, représentant du Cher par 32093 voix sur 61891 votants. — G.

Ernoul (Edmond), né à Loudun, le 5 août 1829 ; ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de

Poitiers; élu, le 8 février 1871, représentant de la Vienne, le cinquième sur six, par 54 720 voix. — D.

ESCARGUEL (N....), élu, le 2 juillet 1871, représentant des Pyrénées Orientales, par 20 632 voix sur 37 339 votants, et conseiller général pour le canton de Vinça, le 8 octobre suivant. — E. G.

EYMARD-DUVERNAY (N....), élu, le 8 février 1871, représentant de l'Isère, le troisième sur douze, par 62 260 voix, et conseiller général pour le canton de Monestier de Clermont, le 8 octobre suivant. — G.

FAYE (N....), maire de Marmande; élu, le 2 juillet 1871, représentant du Lot-et-Garonne, par 49 181 voix sur 78 091 votants, et conseiller général pour le canton de Marmande, le 8 octobre suivant. — G.

FÉLIGONDE (N.... DE), élu, le 8 février 1871, représentant du Puy-de-Dôme, le septième sur onze, par 54 693 voix sur 96 000 votants. — D.

FERAY (Ernest), grand industriel, né vers 1806; maire d'Essonnes; élu, le 8 février 1871 représentant de Seine-et-Oise, le quatrième sur onze, par 25 355 voix; président de la réunion libérale conservatrice qui porte son nom. — C. G.

FERNIER (N....), maire de Besançon; élu, le 2 juillet 1871, représentant du Doubs, par 31 831 voix sur 64 088 votants. — G.

FLAGHAC (Jean-Jacques-Louis-Symphorien LENORMAND, baron DE), né à Saint-Amand-Tallende (Puy-de-Dôme), le 5 novembre 1816; élu conseiller général en 1870; élu, le 8 février 1871, représentant de la Haute-Loire, le deuxième sur six, par 36 347 voix. —D.

FLEURIOT (N.... DE), agriculteur, ancien officier de cavalerie, démissionnaire en 1830; maire d'Oudon et conseiller d'arrondissement; chevalier de la Légion d'honneur; élu, le 8 février 1871, représentant de la Loire-Inférieure à l'Assemblée nationale, le deuxième sur douze, par 51 602 voix. — D.

FLOTARD (Eugène), publiciste, né à Saint-Étienne, vers 1822; élu, le 8 février 1871, représentant du Rhône, le sixième sur treize, par 64 304 voix. — G.

FLYE-SAINTE-MARIE (Paul-Émile), né à Vitry-le-Français (Marne), en 1830; ancien officier d'artillerie; commandant d'une batterie durant le siége de Paris, et nommé officier de la Légion d'honneur; élu, le 8 février 1871, représentant de la Marne, le quatrième sur huit, par 37 124 voix; démissionnaire le 26 août 1872. — G.

FONTAINE (Eugène DE), né à Fontenay-le-Comte, le 15 mai 1826; élu, le 8 février 1871, représentant de la Vendée, le septième sur huit, par 53 467 voix. — D.

FORZANZ (Paul, vicomte DE), né à Garlan, en 1825; élu, le 8 février 1871, représentant du Finistère, le huitième sur treize, par 54 312 voix, et conseiller général pour le canton de Lesneveu, le 8 octobre suivant. — D.

FOUBERT (N....), ancien conseiller général pour le canton de Barneville; élu, le 8 février 1871, représentant de la Manche, le dixième sur onze, par 59 705 voix, et de nouveau conseiller général pour le canton de Barneville, le 8 octobre suivant. — C. D.

FOUCAUD (Ludovic DE), conseiller général depuis 1852; élu, le 8 février 1871, représentant des Côtes-du-Nord, le onzième sur treize, par 58 351 voix, et de nouveau conseiller général pour le canton de Moncontour, le 8 octobre suivant. — D.

FOULER DE RELINGUE (N...., comte DE), ancien conseiller général; élu, le 8 février 1871, représentant du Pas-de-Calais, le sixième sur quinze, par 137 636 voix, et de nouveau conseiller général pour le canton de Lillers, le 8 octobre suivant. — D.

FOUQUET (N....), élu, le 8 février 1871, représentant de l'Aisne, le dixième sur onze, par 38 490 voix. — C. G.

FOURCAND (Emile), ancien président du tribunal de commerce de Bordeaux, chevalier de la Légion d'honneur; élu, le 2 juillet 1871, représentant de la Gironde, par 78 965 voix sur 129 970 votants, et conseiller général pour le troisième canton de Bordeaux, le 8 octobre suivant. — G.

FOURNIER (Henri), né à Bourges, le 1er septembre 1830; ancien élève de l'école des Chartes et l'un des fondateurs de la *Revue du Berry*; conseiller général en 1869; élu, le 8 février 1871, représentant du Cher, le troisième sur sept, par 48 000 voix environ, et de nouveau conseiller général, pour le canton de Levet, le 8 octobre suivant. — C. D.

FOURTOU (N.... BARDY DE), conseiller général en 1870; élu, le 8 février 1871, représentant de la Dordogne, le quatrième sur dix, par 77 342 voix.— C. D.

FRAISSINET (N....), élu, le 2 juillet 1871, représentant des Bouches-du-Rhône. — C. G.

FRANCLIEU (N.... PASQUIER, marquis DE), élu, le 8 février 1871, représentant des Hautes-Pyrénées, le quatrième sur cinq, par 26 139 voix. — E. D.

FRESNEAU (Armand), né à Redon, en 1822; ancien représentant aux Assemblées de 1848 à 1852; élu, le 8 février 1871, représentant du Morbihan, le neuvième sur dix. — E. D.

GAILLY (Gustave), maire de Charleville; élu, le 8 février 1871, représentant des Ardennes, le troisième sur six, par 32 939 voix sur 48 578 votants, et conseiller général pour le canton de Charleville, le 8 octobre suivant. — C. G.

GALLICHER (Louis), né à Lissay au mois de septembre 1814; élu, le 8 février 1871, représentant du Cher, le quatrième sur sept, par 48 000 voix environ. — C. G.

GALLONI D'ISTRIA (Jérome), né en 1810; conseiller de préfecture en 1848; secrétaire-général à Ajaccio, puis sous-préfet de Bastia, sous l'empire; élu, le 8 février 1871, représentant de la Corse, le quatrième sur cinq. — C. D.

GANAULT (N....), élu, le 2 juillet 1871, représentant de l'Aisne, par 38 210 voix sur 76 458 votants. — E. G.

GANIVET (Alban), vice-président du conseil de préfecture de la Charente avant la révolution du 4 septembre; chevalier de la Légion d'honneur; élu, le 8 février 1871, représentant de ce département, le cinquième sur sept, par 46 400 voix. — C. D.

GASLONDE (Charles-Pierre), né à Avranches, vers 1814; ancien représentant de l'Assemblée nationale de 1849; conseiller d'Etat de 1864 à 1870; officier de la Légion d'honneur en 1866; élu, le 8 février 1871, représentant de la Manche, le septième sur onze, par 65 713 voix, et conseiller général pour le canton de Lesfay, le 8 octobre suivant. — C. D.

GAUDY (N....), agriculteur, maire de Vuillafans; élu, le 7 janvier 1872, représentant du Doubs, par 25 901 voix, sur 54 853 votants.— G.

GAUTHIER DE VAUCENAY (Victor), né à Laval, vers 1819; élu, le 8 février 1871, représentant de la Mayenne, le cinquième sur sept, par 61 144 voix. — D.

GAYOT (Amédée), magistrat, élu, le 8 février 1871, représentant de l'Aube, le premier sur cinq, par 45 315 voix sur 56 484 votants. — C. G.

GEORGE (Emile), avocat au barreau d'Épinal, né à Ville-sur-Ollon (Vosges), au mois d'octobre

1830; nommé préfet des Vosges après la révolution du 4 septembre; élu, le 8 février 1871, représentant de ce département, le septième sur huit, par 21984 voix, et conseiller général pour le canton d'Epinal, le 8 octobre suivant. — G.

GINOUX DE FERMON (N...., comte), né en 1807; élu, le 8 février 1871, représentant de la Loire-Inférieure, le onzième sur douze, par 49881 voix, et conseiller général pour le canton de Moisdon, le 8 octobre suivant. — C. D.

GIRERD (Cyprien), né en 1832; fils de Frédéric Girerd, représentant du peuple en 1848; nommé préfet de la Nièvre après la révolution du 4 septembre; élu, le 8 février 1871, représentant de ce département, le troisième sur sept, par 36000 voix environ. — G.

GLAS (N....), ancien maire de Givors; élu, le 8 février 1871, représentant du Rhône, le cinquième sur treize, par 64304 voix. — C. G.

GOBLET (René), avocat au barreau d'Amiens, né vers 1830; procureur général près la cour d'Amiens le 7 septembre 1870; démissionnaire lors des élections du 8 février 1871 à l'Assemblée nationale; élu, le 2 juillet suivant, représentant de la Somme par 75503 voix sur 115084 votants. — G.

GODET DE LA RIBOULLERIE (Louis), né en 1828; élu, le 8 février 1871, représentant de la Vendée, le premier sur huit, par 65147 voix, et conseiller général pour le canton de Hermenault, le 8 oct. suivant. — C. D.

GODIN (N....), grand industriel, né en 1807; élu, le 8 février 1871, représentant de l'Aisne, le neuvième sur onze, par 41071 voix, et conseiller général pour le canton de Guise, le 8 oct. suivant. — G.

GONTAUT-BIRON (Élie, vicomte DE), né en 1817; élu, le 8 février 1871, représentant des Basses-Pyrénées, le septième sur neuf, par 41262 voix; ambassadeur à Berlin en 1872. — D.

GOUVELLO (N.... marquis DE); élu, le 2 juillet 1871, représentant du Morbihan, par 33773 voix sur 65026 votants. — E. D.

GOUVION SAINT-CYR (Laurent, marquis DE), né le 31 décembre 1815; élu, le 8 février 1871, représentant d'Eure-et-Loir, le quatrième sur six, par 26308 voix. — C. D.

GRANDPIERRE (N....), né en 1814; élu, le 8 février 1871, représentant de la Meuse, le quatrième sur six, par 20150 voix sur 40190. — G.

GRANGE-HUMBERT (N....), élu, le 7 janvier 1872, représentant de la Savoie. — D.

GRASSET (Henri DE), né à Pézenas, en 1821; élu, le 8 fevrier 1871, représentant de l'Hérault, le quatrième sur huit, par 51199 voix. — E. D.

GRIVART (Louis), né à Rennes, en 1829; élu, le 8 février 1871, représentant d'Ille-et-Vilaine, le sixième sur douze, par 88611 voix. — C. D.

GROSJEAN (N....), élu, le 8 février 1871, représentant du Haut-Rhin, le troisième sur onze, par 55371 voix, (Pays cédé à la Prusse).

GUIBAL (Paul-David-Armand), agriculteur, né à Castin, vers 1811; élu, le 8 février 1871, représentant du Tarn, le quatrième sur sept, par 53570 voix. — C. G.

GUILLEMAUT (Charles-Alexandre), officier du génie, général de brigade, ancien directeur des fortifications au Hâvre; élu, le 2 juillet 1871, représentant de Saône-et-Loire, par 78074 voix sur 103778 votants, et conseiller général pour le canton de Louhans, le 8 oct. suivant. — G.

GUINARD (Auguste), ingénieur des ponts et chaussées, né à Londres, de parents français, en 1836; élu, le 8 février 1871, représentant de la Savoie, le quatrième sur cinq, par 19419 voix. — E. G.

GUINOT (Charles), grand entrepreneur de travaux de chemins de fer, né à Amboise (Indre-et-Loire), le 17 octobre 1827; maire d'Amboise; élu, le 2 juillet 1871, représentant d'Indre-et-Loire, par 35265 voix sur 57443 voix, et conseiller général pour le canton d'Amboise, le 8 octobre suivant. — G.

GUIRAUD (Léonce DE), né en 1829; ancien député; élu, le 8 février 1871, représentant de l'Aude, le deuxième sur six, par 33473 voix. — C. D.

HAMILLE (Victor), né à Montreuil-sur-Mer, le 3 septembre 1812; ancien directeur de l'administration des cultes, commandeur de la Légion d'honneur; ancien conseiller général; élu, le 8 février 1871, représentant du Pas-de-Calais, le dixième sur quinze, par 134706 voix. — D.

HARTMANN (Frédéric), élu, le 8 février 1871, représentant du Haut-Rhin, le huitième sur onze, par 42531 voix. (Pays cédé à la Prusse).

HEIRIEIS (N....), élu, le 2 juillet 1871, représentant des Bouches-du-Rhône. — D.

HESPEL (Octave, comte D'), né en 1827; élu, le 8 février 1871, représentant du Nord, le quatorzième sur vingt huit, par 205658 voix, et conseiller général pour le canton d'Haubourdin, le 8 octobre suivant. — D.

HÈVRE (Joseph), né à Méru (Oise), le 6 avril 1827; avocat, docteur en droit; ancien agréé au tribunal de commerce de la Seine; élu, le 2 juillet 1871, représentant de Seine-et-Oise, par 47967 voix, sur 81398 votants. — G.

HULIN (Léopold), né à Richelieu vers 1821; ancien conseiller général; élu, le 8 février 1871, représentant d'Indre-et-Loire, le troisième sur six, par 53692 voix, et de nouveau conseiller général pour le canton de Richelieu, le 8 octobre suivant. — C. D.

HUMBERT (Louis), ancien adjoint au maire de Metz, élu, le 8 février 1871, représentant de la Moselle, le troisième sur neuf, par 48997 voix. (Pays cédé à la Prusse).

HUON DE PENNANSTER (Charles-Marie-Pierre), né à Lannion, le 11 octobre 1832; ancien conseiller général; élu, le 8 février 1871, représentant des Côtes-du-Nord, le douzième sur treize, et de nouveau conseiller général pour le canton de Plestin, le 8 octobre suivant. — D.

JACQUES (N....), avocat, élu, le 9 juillet 1871, représentant du département d'Oran; son élection ayant été annulée pour irrégularité dans le recensement des votes, il a été réélu, le 2 janvier 1872, représentant du même département, par 5123 voix, sur 7977 votants. — E. G.

JAFFRÉ (N.... abbé); élu, le 8 février 1871, représentant du Morbihan, le huitième sur dix. — E. D.

JAMME (Auguste), né en 1814; élu, le 8 février 1871, représentant du Tarn, le troisième sur sept, par 58142 voix. — D.

JOCTEUR-MONTROSIER (Jean-Baptiste-Alphonse), né à Chatonnay, le 9 octobre 1811; élu, le 8 février 1871, représentant de l'Isère, le huitième sur douze, par 56921 voix. — C. D.

JOUBERT-BONNAIRE (Ambroise), grand industriel, né à Angers, en 1830; élu, le 8 février 1871, représentant de Maine-et-Loire, le deuxième sur onze, par 101248 voix. — C. D.

JOURDAN (Eugène), né en 1833; élu, le 8 février 1871, représentant de l'Isère, le neuvième sur douze, par 57868 voix, et conseiller général pour le canton du Roussillon, le 8 octobre suivant. — C. D.

JOURNAULT (Léon), né à Paris, en 1827; maire de Sèvres; élu, le 8 février 1871, représentant de Seine-et-Oise, le sixième sur onze, par 19771 voix. — G.

JOURNU (Paul), élu le 8 février 1871, repré-

sentant de la Gironde, le sixième sur quatorze, par 97471 voix. — E. D.

JOUVENEL (N...., baron DE), né en 1812, ancien député ; élu, le 8 février 1871, représentant de la Corrèze, le cinquième sur six, par 27967 voix. — C. D.

JUIGNÉ (.... comte DE), ancien conseiller général ; élu le 8 février 1871, représentant de la Loire-Inférieure, le cinquième sur douze, par 66254 voix. — D.

JUIGNÉ (Ernest LECLERC, marquis DE), né en 1825; conseiller général pour le canton de Sablé en 1865 ; élu, le 8 février 1871, représentant de la Sarthe, le huitième sur neuf, par 48990 voix. — D.

JULLIEN (Alexandre), grand industriel, né à Lyon, le 23 juillet 1823 ; ancien conseiller général sous l'empire; élu, le 8 février 1871, représentant de la Loire, le troisième sur onze, par 49100 voix. — D.

KABBÉ (N....), directeur d'assurances à Strasbourg; élu, le 8 février 1871, représentant du Bas-Rhin, le dernier sur douze, par 53869 voix, sur 101741 votants. (Pays cédé à la Prusse.)

KERGARIOU (Henri, comte DE), né en 1807; élu, le 8 février 1871, représentant d'Ille-et-Vilaine, le neuvième sur douze, par 87719 voix. — E. D.

KERMENGUY (Émile DE), né en 1810; élu, le 8 février 1871, représentant du Finistère, le cinquième sur treize, par 57124 voix, et conseiller général pour le canton de Plouzévédé, le 8 oct. suivant. — E. D.

KŒCHLIN-STEINBACH (Alfred), élu, le 8 février 871, représentant du Haut-Rhin, le dixième sur onze, par 34465 voix (Pays cédé à la Prusse) ; mort à Mulhouse, le 4 juillet 1872.

LABASSETIÈRE (Édouard DE), né en 1825; élu, le 8 février 1871, représentant de la Vendée, le cinquième sur huit, par 59221 voix, et conseiller général pour le canton de St. Gilles sur Vie, le 8 octobre suivant. — E. D.

LABÉLONYE (N....), ancien pharmacien à Paris; membre du conseil de surveillance du *Siècle;* maire de Chatou; élu, le 2 juillet 1871, représentant de Seine-et-Oise, par 48326 voix sur 81398 votants. — G.

LABITTE (Auguste), né en 1821; élu, le 8 février 1871, représentant de l'Oise, le dernier sur huit, par 25368 voix sur 73957 votants. — C. D.

LA BORDERIE (Louis-Arthur LE MOYNE DE), né à Vitré, le 5 octobre 1827 ; ancien élève de l'école des Chartes; fondateur de la *Revue de Bretagne et Vendée;* ancien conseiller général pour le canton Est de Vitré ; élu, le 8 février 1871, représentant d'Ille-et-Vilaine, le septième sur douze, par 88266 voix. — D.

LA BOUILLERIE (Joseph DE), né à Paris, le 26 mars 1822 ; élu, le 8 février 1871, représentant de Maine-et-Loire, le neuvième sur onze, par 98258 voix. — E. D.

LACOMBE (Étienne-Charles MERCIER DE), publiciste, né à Paris, le 25 septembre 1832 ; élu, le 8 février 1871, représentant du Puy-de-Dôme, le cinquième sur onze, par 47885 voix sur 96000 votants. — D.

LAFON DE FONGAUFIER (N....), élu, le 8 février 1871, représentant du Sénégal. — G.

LAGET (Jacques-Louis), avocat, né à Meyrueis (Lozère), le 20 septembre 1821 ; avocat à Nîmes depuis 1847 ; sous-préfet d'Uzès, puis substitut du procureur de la république à Nîmes, en 1848; remplacé en 1849 ; de nouveau avocat et bâtonnier ; conseiller général du Gard depuis 1865; nommé préfet du Gard après la Révolution du 4 septembre; élu président du conseil général en 1871 ; et, le 2 juillet 1871, représentant du Gard à l'Assemblée nationale. Cette dernière élection ayant été annulée, il a été réélu, le 7 janvier 1872, par 53510 voix, sur 100408 votants. — G.

LAGRANGE (Alexis-Aimé-Charles, baron DE), né à Douai, vers 1825; élu, le 8 février 1871, représentant du Nord, le douzième sur vingt-huit, par 205474 voix. — D.

LA GUICHE (N...., marquis DE), élu, le 8 février 1871, représentant de Saône-et-Loire, le huitième sur douze, par 65259 voix. — D.

L'AIGLE (N.... comte DE), élu, le 8 février 1871, représentant de l'Oise, le sixième sur huit, par 34589 voix sur 73957 votants, et conseiller général pour le canton de Ribécourt, le 8 octobre suivant. — C. D.

LALLIÉ (Alfred), publiciste, né à Nantes, en 1832; élu, le 8 février 1871, représentant de la Loire-Inférieure, le huitième sur douze, par 63913 voix. — D.

LAMBERT DE SAINTE-CROIX (Charles), né en 1827; élu, le 8 février 1871, représentant de l'Aude, le quatrième sur six, par 25297 voix. — C. D.

LAMBERTERIE (N..... DE), élu, le 8 février 1871, représentant du Lot, le troisième sur six, par 40922 voix sur 71438 votants. — D.

LAMY (Etienne), né vers 1845; élu, le 8 février 1871, représentant du Jura, le dernier sur six, par 23367 voix. — G.

LANEL (N....), élu, le 8 février 1871, représentant de la Seine-Inférieure, le quatrième sur seize, par 75506 voix. — G.

LA PERVANCHÈRE (Richard DE), né en 1827; colonel d'un régiment de gardes nationaux mobilisés pendant la guerre de 1870-1871; élu, le 8 février 1871, représentant de la Loire-Inférieure, le quatrième sur douze, par 66531 voix. — D.

LARGENTAYE (N.... RIOUST DE), ancien conseiller général pour le canton de Plancoët; élu, le 8 février 1871, représentant des Côtes-du-Nord, le neuvième sur treize, par 63845 voix, et de nouveau conseiller général pour le canton de Plancoët, le 8 octobre suivant. — D.

LA ROCHE-AYMON (François-Marie-Paul-Renaud, marquis DE), né à Paris, le 29 novembre 1817; ancien conseiller général; élu, le 8 février 1871, représentant de la Creuse, le troisième sur cinq, par 32732 voix, et de nouveau conseiller général pour le canton de Bellegarde, le 8 octobre suivant. — D.

LA ROCHEFOUCAULD (Sosthènes DE), duc de BISACCIA, né en 1825; élu, le 8 février 1871, représentant de la Sarthe, le dernier sur neuf, par 41207 voix. — E. D.

LA ROCHEJAQUELEIN (Julien-Gaston DU VERGIER, marquis DE), né à Chartres, le 27 mars 1833; ancien conseiller général; élu, le 8 février 1871, représentant des Deux-Sèvres, le cinquième sur sept. — D.

LA ROCHETTE (Ernest DE), né à Saint-Etienne-de-Montlieu, vers 1804; ancien représentant aux Assemblées de 1848 et 1849; élu, le 8 février 1871, représentant de la Loire-Inférieure, le sixième sur douze, par 64214 voix. — E. D.

LA SERVE (Alexandre-Marie-Nicolas ROBINET DE), publiciste, né à Paris, le 30 mars 1821; élu, le 8 février 1871, représentant de l'île de la Réunion, le premier sur deux, par 12804 voix sur 14213 votants. — E. G.

LA SICOTIÈRE (Pierre-François-Léon DUCHESNE DE), né à Valframbert, le 3 février 1812; ancien bâtonnier de l'ordre des avocats d'Alençon; ancien conseiller général; élu, le 8 février 1871, représentant de l'Orne, le deuxième sur huit, par 57820 voix. — C. D.

LASSUS (Marc-Marie, baron DE), né à Toulouse, le 6 décembre 1829; conseiller général pour le canton de Montrejeau en 1868; élu, le 8 fé-

vrier 1871, représentant de la Haute-Garonne, le cinquième sur dix, par 78 000 voix environ. — D.

LEBAS (Louis), né à Decize en 1815; ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de Nevers; élu, le 8 février 1871, représentant de la Nièvre, le deuxième sur sept. — C. G.

LEBOURGEOIS (N....), élu, le 2 juillet 1871, représentant de la Seine-Inférieure, par 60 623 voix sur 115 759 votants. — C. D.

LECAMUS (Alexandre), grand industriel, né à Mayenne, le 4 avril 1807; élu, le 8 février 1871, représentant du Tarn, le deuxième sur sept, par 58 181 voix. — C. G.

LECHATELAIN (N....), élu, le 8 février 1871, représentant de la Mayenne, le deuxième sur sept, par 62 428 voix. — D.

LEFÉBURE (Léon), ancien auditeur au Conseil d'État; ancien candidat officiel et député du Bas-Rhin sous l'Empire; élu, le 2 juillet 1871, représentant de la Seine, par 106 502 voix sur 290 823 votants. — C. D.

LEFÈVRE (Henri), élu, le 2 juillet 1871, représentant des Alpes-Maritimes, par 13 579 voix sur 30 319 votants. — G.

LE GAL LASALLE (N....), élu, le 11 février 1872, représentant des Côtes-du-Nord, par 46 710 voix sur 88 544 votants; et conseiller général des Côtes-du-Nord, pour le canton de Pléneuf, le 8 octobre suivant. — C. G.

LEGGE (Henri, comte DE), né à Rennes, en 1813; commandant d'un bataillon de mobiles durant le siége de Paris; élu, le 8 février 1871, représentant du Finistère, le neuvième sur treize, par 46 011 voix. — D.

LENOEL (Emile-Louis), né à Carentan le 23 mars 1827, avocat à Paris en 1848; docteur en droit; chef du cabinet du ministre de l'intérieur, de Thorigny; expulsé du ministère le 2 décembre 1851; avocat au conseil d'État et à la Cour de cassation en 1852; céda sa charge en 1855 et rentra au barreau de la Cour d'appel; nommé préfet de la Manche après la révolution du 4 septembre; élu, le 8 février 1871, représentant de ce département, le neuvième sur onze, par 63 073 voix. — G.

LÉON (Adrien), notable commerçant de Bordeaux, né vers 1828; lieutenant-colonel à titre auxiliaire durant la guerre de 1870-1871; élu, le 8 février 1871, représentant de la Gironde, le huitième sur quatorze, par 96 416 voix. — C. D.

LEPÈRE (Charles), journaliste et avocat, né à Auxerre, le 1er février 1823; ancien conseiller général; élu, le 8 février 1871, représentant de l'Yonne, le cinquième sur sept, et de nouveau conseiller général, pour le canton d'Auxerre, le 8 octobre suivant. — E. G.

LEPOUZÉ (N....), élu, le 11 février 1872, représentant de l'Eure, par 33 261 voix sur 71 641 votants; et, conseiller général, pour le canton de Saint-André, le 8 octobre suivant. — G.

LEROUX (Aimé), élu, le 8 février 1871, représentant de l'Aisne, le troisième sur onze, par 65 946 voix, et conseiller général pour le canton de la Fère, le 8 octobre suivant. — C. G.

LE ROYER (Elie), né à Genève, de parents français, en 1816; nommé procureur général à Lyon après la révolution du 4 septembre; élu, le 8 février 1871, représentant du Rhône, le deuxième sur treize, par 77 556 voix. — G.

LESPINASSE (Raymond), élu, le 8 février 1871, représentant de Tarn-et-Garonne, le dernier sur quatre, par 32 666 voix. — D.

LESTOURGIE (Marie-Casimir-Auguste), né à Argentat (Corrèze), le 12 novembre 1833; conseiller général depuis 1865; élu, le 8 février 1871, représentant de la Corrèze, le premier sur six, par 35 005 voix. — D.

LEURENT (Jules), grand industriel né à Roncq (Nord), en 1814; ancien conseiller général; élu, le 8 février 1871, représentant du Nord, le neuvième sur vingt-huit, par 207 871 voix, et de nouveau conseiller général pour le canton Sud de Tourcoing, le 8 octobre suivant. — C. D.

LEVÊQUE (N....), élu, le 2 juillet 1871, représentant de la Côte-d'Or, par 41 967 voix sur 73 458 votants, et conseiller général pour le canton de Saint-Seine-l'Abbaye, le 8 octobre suivant. — G.

LEVERT (N....), préfet du Pas-de-Calais sous l'Empire; élu, le 7 janvier 1872, représentant de ce département, par 74 629 voix, sur 132 906 votants. — C. D.

LHERMINIER (N....), sous-commissaire de la République en 1848; élu, le 2 juillet 1871, représentant de l'Orne, par 24 954 voix sur 65 261 votants, et conseiller général pour le canton Est d'Alençon, le 8 octobre suivant. — E. G.

LIMAIRAC (Jules DE), né le 24 janvier 1806; élu, le 8 février 1871, représentant de Tarn-et-Garonne, le troisième sur quatre. — C. D.

LIMAYRAC (Léopold), né à Castelnau-de-Montralier (Lot), le 29 août 1819; ancien conseiller général; élu, le 8 février 1871, représentant du Lot, le premier sur six, par 42 382 voix sur 71 438 votants, et de nouveau conseiller général pour le canton de Castelnau, le 8 octobre suivant. — D.

LORTAL (Louis-Joseph-Bruno), né à Villefranche (Aveyron), le 8 avril 1802; élu, le 8 février 1871, représentant de l'Aveyron, le septième sur huit, par 56 156 voix. — C. D.

LOUSTALOT (Gustave), élu, le 2 juillet 1871, représentant des Landes, par 28 741 voix sur 55 536 votants, et conseiller général pour le canton de Dax, le 8 octobre suivant. — G.

LOYSEL (Charles-Joseph-Marie), général de brigade, né en 1825; élu, le 8 février 1871, représentant d'Ille-et-Vilaine, le deuxième sur douze, par 92 820 voix. — C. G.

LUCET (N....), préfet du département de Constantine du 4 septembre au 24 décembre 1870; élu, le 8 février 1871, représentant de ce département, par 4303 voix. — G.

LUR-SALUCES (N.... marquis DE), élu, le 8 février 1871, représentant de la Gironde, le troisième sur quatorze, par 99 457 voix. — E. D.

MAGNIEZ (Victor-Henri-Emile), agriculteur, né à Ytres, vers 1836; conseiller général en 1864; élu, le 8 février 1871, représentant du département de la Somme, le quatrième sur onze, par 96 299 voix, et de nouveau conseiller général, pour le canton de Combles, le 8 octobre suivant. — C. G.

MAHY (N.... DE), élu représentant de l'île de la Réunion, le dernier sur deux, par 12 109 voix sur 14 213 votants. — G.

MAILLÉ DE LA JUMELLIÈRE (Armand, comte DE), ancien chef de bataillon des mobilisés de Maine-et-Loire; élu, le 8 février 1871, représentant de ce département, le septième sur onze, par 99 338 voix, et conseiller général pour le canton de Chemillé, le 8 octobre suivant. — D.

MALENS (César-Jules-Antoine), né à Anneyron, le 17 janvier 1829; élu, le 8 février 1871, représentant de la Drôme, le troisième sur six, par 35 857 voix, et conseiller général, pour le canton de Saint-Paul-Trois-Châteaux, le 8 octobre suivant. — G.

MALLEVERGNE (N....), magistrat, né dans le département de la Corrèze; élu, le 8 février 1871, représentant de la Haute-Vienne, le deuxième sur sept, par 43 786 voix. — C. D.

MANGINI (Louis-Lucien), ingénieur civil, né le 30 novembre 1833; conseiller général en 1866; député au Corps législatif en 1870; élu, le 8 fé-

vrier 1871, réprésentant du Rhône, le septième sur treize, par 60 222 voix. — G.

Marchand (Adolphe), né en 1820; élu, le 8 février 1871, représentant de la Charente, le sixième sur sept, par 33 566 voix, et conseiller général pour le canton de Saint-Cloud, le 8 octobre suivant. — C. D.

Marck (N....), élu, le 27 août 1871, représentant de la Guyanne française, par 1802 voix sur 2688 votants. — G.

Margaine (N....), maire de Sainte-Menehould et ancien conseiller général; élu, le 8 février 1871, représentant de la Marne, le premier sur huit par 50 157 voix, et de nouveau conseiller général pour le canton de Sainte-Menehould, le 8 octobre suivant. — G.

Martell (Edouard), né à Cognac; élu, le 8 février 1871, représentant de la Charente, le premier sur sept, par 55 807 voix, et conseiller général pour le canton de Cognac, le 8 octobre suivant. — C. D.

Martenot (N....), maître de forges; nommé maire de Commentry après la révolution du 4 septembre; élu, le 8 février 1871, représentant de l'Allier, par 51 381 voix, et conseiller général pour le canton de Commentry, le 8 octobre suivant. — C. D.

Martin (Charles), élu le 8 février 1871, représentant de la Nièvre, le quatrième sur sept. — C. D.

Mathieu (Ferdinand), ingénieur, né à Coblentz, de parents français, vers 1820; officier de la Légion d'honneur; élu, le 8 février 1871, représentant de Saône-et-Loire, le sixième sur douze, par 67 239 voix. — G.

Maure (N....), ancien représentant en 1848; élu, le 2 juillet 1871, représentant des Alpes-Maritimes, par 15 868 voix sur 30 319 votants, et conseiller général pour le canton de Saint-Vallier, le 8 octobre suivant. — G.

Maurice (N....), né à Douai, vers 1811; ancien maire de cette ville et ancien conseiller général; élu, le 8 février 1871, représentant du Nord, le dixième sur vingt-huit, par 206 498 voix, et de nouveau conseiller général pour le canton Nord de Douai, le 8 octobre suivant. — C. D.

Mayaud (Paul), grand industriel, né à Saumur, en 1815, ancien conseiller général; élu, le 8 février 1871, représentant de Maine-et-Loire, le dixième sur onze, par 96 920 voix, et de nouveau conseiller général pour le canton de Montfaucon, le 8 octobre suivant. — E. D.

Mazeau (Charles-Jean-Jacques), né à Dijon, le 1er septembre 1825; docteur en droit, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation depuis 1856; conseiller général pour le canton de Gevrey en 1869; élu, le 2 juillet 1871, représentant de la Côte-d'Or par 39 819 voix sur 73 458 votants, et de nouveau conseiller général pour le canton de Gevrey-Chambertin, le 8 octobre suivant. — G.

Mazerat (N....), ancien conseiller général; élu, le 8 février 1871, représentant de la Dordogne, le deuxième sur dix, par 77 545 voix, et de nouveau conseiller général pour le canton de Nontron, le 8 octobre suivant. — C. D.

Mazure (François-Anselme-Napoléon), général de division du cadre de réserve, né en 1804; grand officier de la Légion d'honneur; élu, le 8 février 1871, représentant des Deux-Sèvres, le sixième sur sept. — C. D.

Meaux (Camille, vicomte de) né en 1830; gendre de M. de Montalembert; élu, le 8 février 1871, représentant de la Loire, le sixième sur onze, par 48 088 voix. — E. D.

Melsheim (Julien), avoué à Schlestadt, né en 1825; l'un des condamnés du procès des Treize; élu, le 8 février 1871, représentant du Bas-Rhin, le quatrième sur douze, par 67 934 voix sur 101 741 votants. (Pays cédé à la Prusse.)

Melun (N.., comte de) ancien représentant à l'Assemblée législative de 1849; élu, le 8 février 1871, représentant du Nord, le seizième sur vingt-huit — D.

Méplain (Armand); élu, le 8 février 1871, représentant de l'Allier, le deuxième sur sept, par 51 183 voix. — C. D.

Mercier de Lacombe, voy. Lacombe.

Mestreau (Charles), préfet de la Charente-Inférieure, du 5 septembre 1870 au 3 février 1871; élu, le 2 juillet 1871, représentant de ce département par 35 973 voix, et conseiller général pour le canton de Saujon, le 8 octobre suivant. — G.

Michal-Ladichère (N....), né en 1807, ancien avocat général en 1848; élu, le 8 février 1871, représentant de l'Isère, le deuxième sur douze, par 64 578 voix, et conseiller général pour le canton de Saint-Geoire, le 8 octobre suivant. — G.

Michel (Eugène), né en 1821; élu, le 8 février 1871, représentant des Basses-Alpes, le premier sur trois par 14 762 voix. — C. G.

Monier (Henri), élu, le 2 juillet 1871, représentant de Vaucluse par 35 284 voix. — E. G.

Monnot-Arbilleur (N....), agriculteur, né en 1818; élu, le 8 février 1871, représentant du Doubs, le deuxième sur six, par 29 328 voix. — C. G.

Monteil (N....), élu, le 8 février 1871, représentant de la Dordogne, le sixième sur dix, par 75 277 voix. — D.

Montgolfier (Pierre-Louis-Adrien de), ingénieur des ponts-et-chaussées, né à Beaujeu (Rhône), vers 1832; élu, le 8 février 1871, représentant de la Loire, le deuxième sur onze, par 49 740 voix. — C. D.

Montlaur (Joseph-Eugène de Villardi, marquis de), agriculteur et publiciste, né à Paris, le 1er octobre 1815; conseiller général de 1852 à 1870; officier de la Légion d'honneur en 1868; colonel des mobiles du Loir-et-Cher en 1870; élu, le 8 février 1871, représentant de l'Allier, le dernier sur sept, par 49 741 voix. — D.

Montrieux (N...), président du conseil d'administration des ardoisières d'Angers; maire de cette ville de 1859 à 1870; conseiller général de 1864 à 1870; élu, le 8 février 1871, représentant de Maine-et-Loire, le quatrième sur onze, par 100 847 voix. — C. D.

Moreau (Henri), né à Saulieu, le 15 mars 1810; conseiller général pour le canton de Liernais en 1848; élu, le 8 février 1871, représentant de la Côte-d'Or, le cinquième sur huit, par 39 802 voix. — G.

Morel (Jules), né à Villefranche (Rhône), le 27 janvier 1816; élu, le 8 février 1871, représentant du Rhône, le quatrième sur treize, par 65 667 voix. — C. D.

Morin (Paul), élu, le 2 juillet 1871, représentant de la Seine, par 115 537 voix sur 290 823 votants. — G.

Mornay (N...., marquis de), né vers 1831; conseiller général depuis 1861; élu, le 8 février 1871, représentant de l'Oise, le quatrième sur huit, par 43 679 voix sur 73 957 votants. — D.

Morvan (N....), élu, le 2 juillet 1871, représentant du Finistère, par 59 610 voix sur 93 916 votants. — G.

Noailhan (Amédée, comte de), élu, le 8 février 1871, représentant de l'Ariége, le troisième sur cinq, et conseiller général pour le canton de Saint-Lizier, le 8 octobre suivant. — D.

Noblot (N....), conseiller municipal à Metz; élu, le 8 février 1871, représentant de la Moselle, le cinquième sur neuf, par 47 335 voix. (Pays cédé à la Prusse.)

Ordinaire (N....), né en 1843; élu, le 2 juillet 1871, représentant du Rhône, par 60453 voix sur 114632 votants, et conseiller général pour le canton de Neuville, le 8 octobre suivant. — E. G.

Osmoy (N...., comte d'), ancien conseiller général pour le canton de Quillebœuf; élu, le 8 février 1871, représentant de l'Eure, le troisième sur huit, par 46469 voix, et de nouveau conseiller général pour le canton de Quillebœuf, le 8 octobre suivant. — C. G.

Ostermann (N....), maire de Saverne; élu, le 8 février 1871, représentant du Bas-Rhin, le neuvième sur onze, par 55006 voix sur 101741 votants. (Pays cédé à la Prusse.)

Pagès-Duport (N....), élu, le 8 février 1871, représentant du Lot, le deuxième sur six, par 42162 voix sur 71438 votants. — D.

Pajot (N....), élu, le 8 février 1871, représentant du Nord, le vingt-deuxième sur vingt-huit, par 202067 voix. — D.

Palotte (Jacques), élu, le 8 février 1871, représentant de la Creuse, le dernier sur cinq, par 26590 voix. — C. G.

Parigot (Louis-Félix), né à Troyes, le 25 octobre 1804; ancien conseiller général; élu, le 8 février 1871, représentant de l'Aube, le troisième sur cinq, par 33 827 voix sur 56484 votants. — C. D.

Paris (N....), avocat et publiciste; élu, le 8 février 1871, représentant du Pas-de-Calais, le neuvième sur quinze, par 137368 voix. — C. D.

Partz de Pressy (Adolphe-Charles-Marie, marquis de), né à Equirre (Pas-de-Calais), le 3 juillet 1819; conseiller général pour le canton d'Heuchin en 1867; élu, le 8 février 1871, représentant du Pas-de-Calais, le douzième sur quinze, par 141029 voix, et de nouveau conseiller général pour le canton d'Heuchin, le 8 octobre suivant. — E. D.

Patissier (Sosthène), élu, le 8 février 1871, représentant de l'Allier, le sixième sur sept, par 50550 voix, et conseiller général pour le canton de Souvigny, le 8 octobre suivant. — C. G.

Paultre (Emile), né à Sancoins (Cher), au mois d'août 1809: fondateur de la *Revue du notariat;* élu, le 8 février 1871, représentant de la Nièvre, le sixième sur sept. — C. D.

Pelissier (Victor), général de division, né vers 1811; élu, le 8 février 1871, représentant de Saône-et-Loire, le quatrième sur douze, par 68190 voix. — G.

Pernolet (N....), obtint à Paris, sans être élu, au scrutin du 8 février 1871, pour l'Assemblée nationale, 44343 voix sur 328970 votants, et fut nommé, le 2 juillet suivant, représentant de la Seine, par 129997 voix sur 290823 votants. — G.

Perret (Jean-Baptiste), grand industriel; élu, le 8 février 1871, représentant du Rhône, le huitième sur treize, par 59514 voix, et conseiller général pour le septième canton de Lyon, le 8 octobre suivant. — C. D.

Perrier (Eugène), né à Châlons en 1810, maire de Châlons depuis 1868; élu, le 8 février 1871, représentant de la Marne, le septième sur huit, par 33292 voix, — C. D.

Perrot (Ulrich), né en 1801; élu, le 8 février 1871, représentant de l'Oise, le cinquième sur huit, par 35366 voix sur 73957 votants. — C. D.

Petau (G.), né à Orléans, en 1810; conseiller général pour le canton de Patay depuis 1858; élu, le 8 février 1871, représentant du Loiret, le troisième sur sept, par 35713 voix, et de nouveau conseiller général, pour le canton de Patay, le 8 octobre suivant. — C. D.

Peulvé (Jules), nommé procureur général à Rouen, après la révolution du 4 septembre; élu, le 8 février 1871, représentant de la Seine-Inférieure, le onzième sur seize, par 72584 voix. — C. G.

Peyramont (Adolphe Duléry de), conseiller à la Cour de cassation; né en 1803; ancien député, sous Louis-Philippe, ancien conseiller général; élu, le 8 février 1871, représentant de la Haute-Vienne, le troisième sur sept, par 43761 voix, et de nouveau conseiller général pour le canton de Saint-Léonard, le 8 octobre suivant. — C. D.

Piou (N....), premier président honoraire de la cour d'appel de Toulouse, né le 14 août 1800; élu, le 8 février 1871, représentant de la Haute-Garonne, le quatrième sur dix, par 80716 voix, et nommé vice-président de la commission des grâces. — C. D.

Plœuc (N...., marquis de), sous-gouverneur de la Banque de France; élu, le 2 juillet 1871, représentant de la Seine, par 108281 voix sur 290823 votants. — D.

Pompéry (N.... de) élu le 2 juillet 1871, représentant du Finistère, par 57572 voix sur 93916 votants. — G.

Pontoi Camus de Pontcarré (Alexis, marquis de) né à Paris, le 28 décembre 1817; maire de Villebon depuis 1843; conseiller général pour le canton de la Loupe depuis 1848; officier de la Légion d'honneur; élu, le 8 février 1871, représentant d'Eure-et-Loir, le cinquième sur six, par 22466 voix, et de nouveau conseiller général pour le canton de la Loupe, le 8 octobre suivant. — D.

Pory-Papy (N....), né vers 1806; ancien représentant à l'Assemblée constituante de 1848; élu, le 8 février 1871, représentant de la Martinique. — C. G.

Pourtalès (N...., comte de), élu, le 2 juillet 1871, représentant de Seine-et-Oise, par 68629 voix sur 81398 votants. — G.

Prétavoine (André-Germain-Casimir), né à Lauriers, le 29 juin 1822; élu, le 8 février 1871, représentant de l'Eure, le cinquième sur huit, par 43754 voix. — C. G.

Princeteau (N....), né vers 1814; ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de Bordeaux et ancien conseiller général; élu, le 8 février 1871, représentant de la Gironde, le cinquième sur quatorze, par 98278 voix. — D.

Puiberneau (Henri Levesque de), agriculteur, né le 2 janvier 1811; maire de Fougères depuis 1848; ancien conseiller général; élu, le 8 février 1871, représentant de la Vendée, le troisième sur huit, par 60476 voix. — E. D.

Quinsonas (Octavien, marquis de), né vers 1813; commandant du sixième bataillon des mobiles de l'Isère, en 1870; élu, le 8 février 1871, représentant de ce département, le sixième sur douze, par 57687 voix. — E. D.

Rainneville (Joseph, vicomte de) commandant d'un des bataillons de mobiles de la Somme, pendant le siége de Paris; élu, le 8 février 1871, représentant de la Somme, le cinquième sur onze. — C. D.

Rambures (Adalbert-Alexandre-Roger de), né à Abbeville, le 26 mai 1811; maire de Vaudricourt depuis 1847; conseiller général en 1855; élu, le 8 février 1871, représentant de la Somme, le neuvième sur onze, par 92000 voix environ, et de nouveau conseiller général pour le canton d'Ault, le 8 octobre suivant. — C. D.

Rathier (Jules), né à Chablis, le 7 septembre 1828; ancien conseiller général; élu, le 8 février 1871, représentant de l'Yonne, le quatrième sur sept, par 35501 voix. — E. G.

Rehm (N....), manufacturier à Basse-Yutz; élu, le 8 février 1871, représentant de la Moselle, le premier sur neuf, par 59100 voix. (Pays cédé à la Prusse.)

Renaud (Félix), né à Laguiche (Saône-et-Loire), le 29 octobre 1832; bâtonnier de l'ordre des avocats de Châlon-sur-Saône; élu, le 8 février 1871, représentant de Saône-et-Loire, le deuxième sur douze par 69 639 voix. — G.

Reucker (N....), élu, le 8 février 1871, représentant du Haut-Rhin, le dernier sur onze, par 33 976 voix. (Pays cédé à la Prusse.)

Reymond (Ferdinand), ancien conseiller général; élu, le 8 février 1871, représentant de l'Isère, le cinquième sur douze, par 59 379 voix. — G.

Riant (Léon), agriculteur, né en 1828; élu, le 8 février 1871, représentant de l'Allier, le cinquième sur sept par 50 985 voix — C. D.

Ricard (Amable), né à Charenton (Cher), le 12 juin 1828; nommé préfet des Deux-Sèvres après la révolution du 4 septembre; démissionnaire le 20 septembre, puis commissaire extraordinaire de la Défense nationale pour les trois départements des Deux-Sèvres, de la Vendée et de la Vienne: élu, le 8 février 1871, représentant des Deux-Sèvres le dernier sur sept, par 36 188 voix, et conseiller général pour le deuxième canton de Niort, le 8 octobre suivant. — C. G.

Ricot, né en 1822; ancien conseiller général pour le canton de Vauvillers; élu, le 8 février 1871; représentant de la Haute-Saône, le cinquième sur six, par 17 028 voix, et de nouveau conseiller général pour le canton de Vauvillers, le 8 octobre suivant. — C. D.

Rincquesen (N.... de), élu le 8 février 1871, représentant du Pas-de-Calais, le quatorzième sur la liste, par 133 032 voix. — D.

Rivaille (Arthur), né vers 1812; ancien conseiller général pour le canton de la Rochelle; élu, le 8 février 1871, représentant de la Charente-Inférieure, le huitième sur dix, par 46 400 voix environ. — C. D.

Rive (Francisque), avocat à Bourg, né à Belley; élu, le 8 février 1871, représentant de l'Ain, le deuxième sur sept, par 58 165 voix sur 65 828 votants. — C. G.

Robert (le général), élu, le 2 juillet 1871, représentant de la Seine-Inférieure, par 60 511 voix sur 115 759 votants, et conseiller général pour le canton de Fécamp, le 8 octobre suivant. — C. D.

Robert de Massy (N....), avocat au barreau d'Orléans, né en 1810; élu, le 8 février 1871, représentant du Loiret, le deuxième sur sept, par 46 346 voix. — C. G.

Rodez-Bénavent (Théophile, vicomte de), ancien conseiller général pour le canton de Ganges; élu le 8 février 1871, représentant de l'Hérault, le sixième sur huit, par 49 404 voix, et de nouveau conseiller général pour le canton de Ganges, le 8 octobre suivant. — E. D.

Roger-Marvaise (Théophile René), jurisconsulte, né à Saint-Étienne en Cogles (Ille-et-Vilaine), le 7 juillet 1831; avocat au conseil d'État et à la Cour de cassation depuis 1863; élu, le 2 juillet 1871, représentant d'Ille-et-Vilaine, par 52 128 voix sur 96 485 votants. — G.

Rolland (N....), ancien représentant à l'Assemblée constituante de 1848; élu, le 8 février 1871, représentant du Lot, le cinquième sur six, par 37 841 voix sur 71 438 votants. — C. D.

Rollin (N....), élu, le 8 février 1871, représentant de la Guadeloupe, le dernier sur deux. — G.

Roquemaurel Saint-Cernin (Ernest de), né à Oust, le 15 juin 1814; lieutenant-colonel d'infanterie en retraite; colonel des mobilisés de l'Ariége; élu, le 8 février 1871, représentant de ce département, le deuxième sur cinq. — E. D.

Rousseau (N....), élu, le 2 juillet 1871, représentant du Finistère, par 58 838 voix sur 93 916 votants, et conseiller général pour le deuxième canton de Brest, le 8 octobre suivant. — G.

Rouveure (Marcelin), grand industriel, né à Annonay (Ardèche), le 27 avril 1807; élu, le 8 février 1871, représentant de l'Ardèche, le quatrième sur huit, par 44 355 voix. — C. G.

Rouvier (Maurice), élu, le 2 juillet 1871, représentant des Bouches-du-Rhône. — E. G.

Roux (Honoré), né vers 1816; avocat général en 1848: démissionnaire lors du coup d'Etat; élu, le 8 février 1871, représentant du Puy-de-Dôme, le deuxième sur onze, par 78 161 voix sur 96 000 votants, et conseiller général pour le canton de Saint-Gervais, le 8 octobre suivant. — C. G.

Roys (des), voy. des Roys.

Saglio (Alphonse), propriétaire à Strasbourg; ancien maître des requêtes; élu, le 8 février 1871, représentant du Bas-Rhin, le septième sur douze, par 57 287 voix sur 101 741 votants. (Pays cédé à la Prusse); élu le 22 juillet 1872, au premier tour de scrutin, conseiller d'État, le septième sur vingt-deux, par 545 voix sur 633 votants.

Sainthorent (Théophile de), né le 7 juin 1820; conseiller général de la Creuse en 1870; élu, le 8 février 1871, représentant de ce département à l'Assemblée nationale, le deuxième sur cinq, par 34 849 voix, et de nouveau conseiller général pour le canton de Boussac, le 8 octobre suivant. — D.

Saintenac (Henri, vicomte de Falentin), chef de bataillon des mobiles de l'Ariége; élu, le 8 février 1871, représentant de ce département, le premier sur cinq, et conseiller général pour le canton de Saint-Girons, le 8 octobre suivant. — E. D.

Saintmalo (Philippe-Jean-Louis-Joseph Renard de), né à Perpignan, le 1er juillet 1813; avocat au conseil d'État et à la Cour de cassation depuis 1846; élu, le 8 février 1871, représentant du Pas-de-Calais, le treizième sur quinze, par 129 996 voix. — D.

Saint-Pierre (N.... de), né en 1810; élu, le 8 février 1871, représentant du Calvados, le cinquième sur neuf, par 66 000 voix environ, et conseiller général pour le canton d'Aunay, le 8 octobre suivant. — C. G.

Saint-Pierre (Louis de), né à Dôle, le 4 février 1825; ancien conseiller général et maire de Dôle; élu, le 8 février 1871, représentant de la Manche, le deuxième sur onze, par 73 743 voix, et de nouveau conseiller général pour le canton de Sartilly, le 8 octobre suivant. — D.

Saint-Victor (Gabriel de), agriculteur, né à Lyon, le 27 mars 1824; élu, le 8 février 1871, représentant du Rhône, le onzième sur treize, par 56 291 voix. — E. D.

Saisy (Hervé de), né en 1833; chef de bataillon des mobiles de l'arrondissement de Loudéac pendant le siége de Paris; élu, le 8 février 1871, représentant des Côtes-du-Nord, le troisième sur treize, par 79 801 voix. — D.

Salneuve (N....), élu, le 2 juillet 1871, représentant du Puy-de-Dôme, par 67 743 voix sur 92 015 votants. — G.

Salvandy (Paul, comte de), né à Paris, vers 1830; élu, le 8 février 1871, représentant de l'Eure, le sixième sur huit, par 40 114 voix. — C. G.

Salvy (Firmin), né à Mauriac, au mois de septembre 1815; bâtonnier de l'ordre des avocats de Riom; élu, le 8 février 1871, représentant du Cantal, le troisième sur cinq, par 23486 voix. — C. D.

Sansas (N....), élu, le 2 juillet 1871, représentant de la Gironde, par 75345 voix sur 129 970 votants. — G.

Sarrette (N....), né en 1822; ancien con-

seiller général pour le canton de Monflanquin; élu, le 8 février 1871, représentant de Lot-et-Garonne, le troisième sur six, par 55 283 voix, et de nouveau conseiller général pour le canton de Monflanquin, le 8 octobre suivant. — C. D.

Savary (Charles), né à Coutances, le 21 septembre 1845, fils de M. Savary, ancien avocat général à la Cour de cassation ; maire de Cérisy-la-Salle; élu, le 8 février 1871, représentant de la Manche, le huitième sur onze, par 70 071 voix, et conseiller général pour le canton de Cérisy-la-Salle, le 8 octobre suivant. — C. D.

Savoye (Louis), né à Saint-Valéry-en-Caux, le 7 avril 1836 ; maître des requêtes au Conseil d'Etat en 1869; élu, le 8 février 1871, représentant de la Seine-Inférieure, le sixième sur seize, par 73 483 voix, et conseiller général pour le canton de Saint-Valéry-en-Caux, le 8 octobre suivant. — C. G.

Schneegans (N....), conseiller municipal de Strasbourg; élu, le 8 février 1871, représentant du Bas-Rhin, le sixième sur douze, par 65 632 voix sur 101 741 votants. (Pays cédé à la Prusse.)

Sebert (Louis-Eugène), notaire à Paris depuis 1848; président de la chambre des notaires depuis 1869; chevalier de la Légion d'honneur; candidat de l'Union parisienne de la Presse; élu, le 2 juillet 1871, par 99 446 voix sur 290 823 votants. — C. D.

Ségur (Louis-Philippe-Charles-Antoine, comte de), né à Paris, le 22 décembre 1838; ancien conseiller général; élu, le 8 février 1871, représentant de Seine-et-Marne, le dernier sur sept, par 15 044 voix. — C. D.

Serph (Marc-Gusman), agriculteur, né à Civray, le 12 juillet 1820; ancien conseiller général; élu, le 8 février 1871, représentant de la Vienne, le deuxième sur six, par 56 605 voix, et de nouveau conseiller général pour le canton de Civray, le 8 octobre suivant. — C. D.

Sers (Henri-Léopold-Charles, marquis de), né à Toulouse, vers 1823; maire de Candé; ancien conseiller général; élu, le 8 février 1871, représentant de Loir-et-Cher, le troisième sur cinq, par 19 042 voix, et de nouveau conseiller général pour le canton de Contres, le 8 octobre suivant. — D.

Silva (Clément), né à Chambéry, en 1829; élu, le 8 février 1871, représentant de la Haute-Savoie, le troisième sur cinq, par 21 402. — G.

Simiot (Alexandre), élu, le 2 juillet 1871, représentant de la Gironde par 76 841 voix sur 129 970 votants. — G.

Simon (Fidèle), né en 1837; élu, le 8 février 1871, représentant de la Loire-Inférieure, le dernier sur douze, par 40 632 voix, et conseiller général, pour le canton de Saint-Nicolas-de-Redon, le 8 octobre suivant. — C. G.

Soury-Lavergne né en 1805; élu, le 8 février 1871, représentant de la Haute-Vienne, le dernier sur sept, par 42 748 voix, et conseiller général pour le canton de Rochechouart, le 8 octobre suivant. — D.

Soye (N....), né en 1824; élu, le 8 février 1871, représentant de l'Aisne, le huitième sur onze, par 41 965 voix, et conseiller général pour le canton d'Aubenton, le 8 octobre suivant. — G.

Staplande (N.... de Hau de), né en 1798; ancien représentant à l'Assemblée législative de 1849; élu, le 8 février 1871, représentant du Nord le quinzième sur vingt-huit. — D.

Steinheil (N....), grand industriel, né à Strasbourg, en 1818; élu, le 8 février 1871, représentant des Vosges, le dernier sur huit, par 21 290 voix; démissionnaire le 15 mai 1872. — C. G.

Sugny (Francisque de), né en 1835; élu, le 8 février 1871, représentant de la Loire, le cinquième sur onze, par 48 571 voix, et conseiller général pour le canton de Saint-Just-en-Chevaler, le 8 octobre suivant. — D.

Taberlet (Frédéric), né à Evian-les-Bains, en 1836; élu, le 8 février 1871, représentant de la Haute-Savoie, le quatrième sur cinq, par 25 547 voix. — E. G.

Tachard (Albert), élu, le 8 février 1871, représentant du Haut-Rhin, le quatrième sur onze, par 54 819 voix. (Pays cédé à la Prusse).

Tailhand (Adrien-Albert), magistrat, né à Aubenas (Ardèche), le 1er juillet 1810; conseiller général, en 1865, pour le canton de Montpezat; élu, le 8 février 1871, représentant de l'Ardèche, le cinquième sur huit, par 43 347 voix, et de nouveau conseiller général pour le canton de Montpezat, le 8 octobre suivant — D.

Taillefert (Alcide), né en 1808; ancien conseiller général; élu, le 8 février 1871, représentant des Deux-Sèvres, le troisième sur sept, et de nouveau conseiller général pour le canton de Celles, le 8 octobre suivant. — C. D.

Tallon (Eugène), né vers 1837; élu, le 8 février 1871, représentant du Puy-de-Dôme, le sixième sur onze, par 47 185 voix sur 96 000 votants, et conseiller général pour le canton de Tallon, le 8 octobre suivant. — C. D.

Tardieu (N....), élu, le 8 février 1871, représentant des Bouches-du-Rhône, le cinquième sur onze, et conseiller général pour le canton Est d'Arles, le 8 octobre suivant. — E. G.

Tarteron (F. de), né à Sumène (Gard), en 1811; conseiller général en 1848; élu, le 8 février 1871, représentant du Gard, le quatrième sur neuf, par 55 848 voix, et de nouveau conseiller général pour le canton de Sumène, le 8 octobre suivant. — D.

Testelin (N.....), docteur en médecine; ancien représentant; nommé préfet du Nord après la révolution du 4 septembre; élu, le 2 juillet 1871, représentant du Nord, par 138 971 voix, et conseiller général pour le canton Sud-ouest de Lille, le 8 octobre suivant. — E. G.

Teutsch (Edouard), ancien conseiller général; élu, le 8 février 1871, représentant du Bas-Rhin, le deuxième sur douze, par 95 682 voix sur 101 741 votants. (Pays cédé à la Prusse).

Théry (N....), né en 1807; élu, le 8 février 1871, représentant du Nord, le vingt-troisième sur vingt-huit, par 198 650 voix. — D.

Thomas (N....), professeur de clinique à l'Ecole préparatoire de médecine de Reims; élu, le 8 février 1871, représentant de la Marne, le sixième sur huit, par 34 581 voix. — G.

Thurel (Hermann), ingénieur civil, né en 1818; maire de Lons-le-Saulnier depuis la révolution du 4 septembre; élu, le 8 février 1871, représentant du Jura, le quatrième sur six, par 25 607 voix, et conseiller général pour le canton de Lons-le-Saulnier, le 8 octobre suivant. — G.

Tiersot (N....), élu, le 2 juillet 1871, représentant de l'Ain, par 26 610 voix sur 62 486 votants. — G.

Titot (N....), élu, le 8 février 1871, représentant du Haut-Rhin, le septième sur onze, par 48 552 voix. (Pays cédé à la Prusse).

Tocqueville (Hippolyte, comte de), élu, le 2 juillet 1871, représentant de la Manche, et conseiller général pour le canton de Beaumont, le 8 octobre suivant. — G.

Trèveneuc (N...., vicomte de), élu, le 8 février 1871, représentant du Finistère, le sixième sur treize, par 55 915 voix. — D.

Tréville (Herman, comte de), né en 1803; élu, le 8 février 1871, représentant de l'Aude, le troisième sur six, par 32 014 voix. — E. D.

Turquet (Edmond-Henri), né à Senlis, le 31

mai 1836 ; élu, le 8 février 1871, représentant de l'Aisne, le sixième sur onze, par 47 401 voix, et conseiller général pour le canton de Sains, le 8 octobre suivant. — G.

VALADY (Henri, comte DE), agronome, né à Rodez, vers 1813; ancien conseiller général; élu, le 8 février 1871, représentant de l'Aveyron, le quatrième sur huit, par 58 523 voix, et de nouveau conseiller général pour le canton d'Entraigues, le 8 octobre suivant. — D.

VALFONS (Camille DE), marquis DE LA CALMETTE, né le 11 juin 1837 ; élu, le 8 février 1871, représentant du Gard, le deuxième sur neuf, par 56 189 voix. — D.

VALON (Arthur DE), né le 15 octobre 1835; conseiller de préfecture à Cahors de 1866 à 1870 ; élu, le 8 février 1871, représentant du Lot, le quatrième sur six, par 38 993 voix sur 71 438 votants. — C. D.

VANDIER (Marie-Edmond-Benjamin), né à Bellême (Orne), le 9 mars 1835; ancien officier de marine; conseiller général en 1870; élu, le 8 février 1871, représentant de la Vendée, le deuxième sur huit, par 61 751 voix, et de nouveau conseiller général pour le canton de l'Ile-Dieu, le 8 octobre suivant. — C. D.

VAULCHIER (N.... DE), né en 1812 ; élu, le 8 février 1871, représentant du Doubs, le troisième sur six, par 26 108 voix. — E. D.

VIALLET (Achille-Constantin), né à Beaufort en 1820, élu, le 8 février 1871, représentant de la Savoie, le deuxième sur cinq, par 19 627 voix sur 38 375 votants; mort en 1871.

VIDAL (Saturnin), né à Foix, vers 1820; élu, le 8 février 1871, représentant de l'Ariége, le quatrième sur cinq. — D.

VIENNET (Louis) ; élu, le 8 février 1871, représentant de l'Hérault, le cinquième sur huit, par 50 092 voix. — D.

VILFEU (Edouard), né à Laval, le 10 juin 1810; élu, le 8 février 1871, représentant de la Mayenne, le premier sur sept, par 62 829 voix. — C. D.

VILLAIN, né en 1819; élu, le 8 février 1871, représentant de l'Aisne, le septième sur onze, par 46 052 voix. — G.

VIMAL-DESSAIGNES (Léon), né en 1813; élu, le 8 février 1871, représentant du Puy-de-Dôme, le dixième sur onze, par 40 582 voix sur 96 000 votants. — D.

VINAY (Pierre-Marie-Henri), né vers 1822; conseiller général depuis 1863; élu, le 8 février 1871, représentant de la Haute-Loire, le premier sur six, par 37 027 voix, et de nouveau conseiller général pour le canton Sud-est du Puy, le 8 octobre suivant. — C. D.

VINGTAIN (Jean-Thomas-Léon), agriculteur, né le 5 octobre 1828; docteur en droit; ancien conseiller général pour le canton de Brezolles; élu, le 8 février 1871, représentant d'Eure-et-Loir, le deuxième sur six, par 35 673 voix. — C. D.

VIOX (Antoine-Joseph), né à Lunéville, le 16 mars 1803; ancien sous-commissaire de la République dans son arrondissement; ancien représentant à l'Assemblée constituante de 1848; élu le 8 février 1871, représentant de la Meurthe, le deuxième sur sept, par 53 326 voix. — G.

VITALIS (Léon), né en 1826; élu le 8 février 1871, représentant de l'Hérault, le deuxième sur huit, par 51 282 voix. — C. D.

VOISIN (Félix), né à Paris, le 3 décembre 1832; élu, le 8 février 1871, représentant de Seine-et-Marne, le quatrième sur sept, par 25 815 voix. — C. G.

VUILLERMOZ (N....), élu représentant du département d'Alger; démissionnaire en 1872. — E. G.

WARNIER (Jules), grand industriel, né vers 1821; élu, le 8 février 1871, représentant de la Marne, le troisième sur huit, par 39 863 voix. — G.

WARTELLE DE RETZ (N....), ancien représentant du peuple en 1849; conseiller général du Pas-de-Calais, adjoint au maire d'Arras et administrateur des hospices sous l'empire; élu, le 8 février 1871, représentant du Pas-de-Calais, le troisième sur quinze, par 139 356 voix. — C. D.

ASSI (Adolphe-Alphonse) et ASSY, membre de la Commune de Paris, né vers 1840, d'une famille méridionale d'origine italienne, entra de bonne heure dans un atelier de mécanique, s'engagea à dix-sept ans, fit partie d'une compagnie hors rang comme ouvrier mécanicien, et déserta deux ans après pour passer en Suisse. De là, il alla prendre du service dans les volontaires de Garibaldi, puis rentra en France, après l'amnistie, en 1864. Quatre ans après, on le retrouve travaillant au Creuzot en qualité d'ajusteur. C'était le moment de la lutte entre MM. Schneider et leurs ouvriers, et de la première grève à propos de la caisse de secours mutuels du Creuzot, dont ces derniers réclamaient la gestion. M. Assi, que son intelligence avait désigné au suffrage de ses camarades, fut élu gérant de la caisse et nommé mandataire de l'usine auprès des directeurs. MM. Schneider, qui ne voulaient rien céder à la pression populaire, chassèrent M. Assi de leurs ateliers, en présence de tous les ouvriers de l'usine, le 19 janvier 1870. C'est de ce moment, paraît-il, que date l'affiliation de M. Assi à l'Association internationale des travailleurs. Alors commença, soutenue par les fonds de l'Internationale et par le journal la *Marseillaise*, cette fameuse grève du Creuzot, qui nécessita à plusieurs reprises l'intervention de la force armée, et qui, interrompue pendant quelques semaines, reprit le 23 mars avec une nouvelle énergie. M. Assi, accusé d'être le promoteur de la coalition, se déroba d'abord aux poursuites. Il fut arrêté le 1er mai et impliqué dans le procès de l'Internationale, où il eut pour défenseur Me Bigot. La plaidoirie de cet avocat, pleine d'attaques violentes contre l'administration du Creuzot, valut à M. Assi d'être « renvoyé des fins de la prévention sans amende ni dépens. » La réputation de M. Assi était faite. Orateur influent des réunions populaires, le jeune ouvrier resta cependant un docile instrument entre les mains des directeurs occultes de l'Internationale. Après le 4 septembre, il fit partie, comme officier, d'un corps de francs-tireurs, « la guérilla de l'Ile-de-France, » passa ensuite dans le 192e bataillon de la garde nationale, fit partie d'une compagnie de marche, et joua pendant toute la durée du siége un rôle assez effacé; mais, aux élections du 8 février 1871, il obtint, sans être nommé néanmoins, 58 776 suffrages. Dès le 15 février, il s'occupa d'élaborer les statuts d'une fédération de la garde nationale, et contribua activement à l'organisation du Comité central, dont le 18 mars il était le président et signait le premier les affiches. C'est lui qui, dans la nuit du 25 au 26 mars, soutint énergiquement, au sein du Comité siégeant à l'Hôtel-de-Ville, la nécessité de rompre les négociations commencées avec l'amiral Saisset, dont les conditions avaient cependant été acceptées, le matin même, par les délégués Brunel et Protot. Cette violation flagrante d'une convention déjà exécutée par la garde nationale de l'ordre, aboutit aux élections du 26 mars. M. Assi fut élu membre de la Commune, dans le 11e arrondissement, par 18 041 voix. Nommé membre de la commission de sûreté générale le 30 mars, délégué aux ateliers de fabrication des munitions et à la mairie du 11e arrondissement les 17 et 18, il avait été arrêté dans l'intervalle, sur l'ordre de

ses collègues, jaloux de l'influence militaire du Comité central, puis relâché, après avoir été interrogé par la Commune. A partir de ce moment, M. Assi se mêla peu à l'action du gouvernement révolutionnaire. Il vota cependant la destruction de la colonne Vendôme, de la maison de M. Thiers, et le décret sur les otages. Arrêté le 21 mai, sur le quai de Billy, au moment de l'entrée des troupes dans Paris, il fut conduit à Versailles et jugé par le 3e conseil de guerre, devant lequel il conserva une attitude audacieuse. Il a été condamné, le 3 septembre 1871, à la déportation dans une enceinte fortifiée, interné le 24 décembre 1871 au fort Boyard, et embarqué à Rochefort, sur *la Danaé*, le 8 mai 1872, pour la Nouvelle-Calédonie.

Un frère du précédent, M. Charles Assi, ingénieur civil, protesta publiquement, au mois de mars 1872, contre certaines allégations de la commission d'enquête sur l'insurrection du 18 mars, et notamment contre une partie de la déposition de l'amiral Saisset. Il offrait de produire à l'enquête les documents d'une comptabilité régulière, tenue par son frère pendant la Commune.

AUBRY * (Maurice). — Au scrutin municipal du 5 novembre, il fut élu adjoint du 8e arrondissement de Paris par 4805 votants, et lors des élections du 8 février 1871, nommé représentant du département des Vosges à l'Assemblée nationale, le quatrième sur huit, par 30770 suffrages. Porté malgré lui, dans son arrondissement, aux élections communales du 26 mars suivant, il obtint, sans être élu, 1740 voix.

Il a pris place à droite et a voté pour la loi municipale, l'abrogation des lois d'exil, la proposition Rivet, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel, contre la proposition Ravinel, et le retour de l'Assemblée à Paris. Il s'est abstenu sur les préliminaires de paix, la loi départementale et le traité douanier. Il est l'auteur d'une proposition de loi sur la constatation du domicile en matière électorale.

AUCOC * (Jean-Léon). — Après la révolution du 4 septembre 1870, seul conseiller d'Etat maintenu en fonctions par le décret instituant la Commission provisoire chargée de remplacer le conseil impérial, il fut appelé à remplir les fonctions de président de la section des travaux publics et des finances et de la Commission mixte des travaux publics. Il a été nommé, au mois de mars 1872, membre de la commission chargée de préparer la réorganisation de l'enseignement des facultés de droit. Lors de l'élection du nouveau Conseil d'État par l'Assemblée nationale, il a été nommé, dans la séance du 22 juillet 1872, conseiller d'État, au premier tour de scrutin, le troisième sur vingt-deux, par 569 voix sur 633 votants, et président de section par décret du 27 juillet.

Il a publié récemment : *Conférences sur le droit administratif faites à l'Ecole des ponts et chaussées*, en 1869-1870 (1871, 2 vol. in-8°); M. Aucoc a été promu officier de la Légion d'honneur au mois d'août 1870.

AUDIFFRET-PASQUIER (Gaston, comte, puis duc D'), représentant français, né à Paris, vers 1815, petit-neveu et fils adoptif du chancelier baron Pasquier, titré duc par ordonnance royale du 16 décembre 1844, était, aux termes de cette ordonnance, l'héritier du titre de son grand-oncle. Entré au Conseil d'Etat, comme auditeur, en 1845, il y siégea jusqu'en 1848. Pendant la durée de l'Empire, il s'abstint de toutes fonctions politiques, se bornant à accepter le mandat de conseiller général du département de l'Orne, et celui de maire dans la commune qu'il habitait. Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant du département de l'Orne à l'Assemblée nationale, le premier sur huit, par 60226 voix. Président de diverses commissions, et candidat à la vice-présidence de la Chambre, c'est surtout comme président de la commission des marchés que M. le duc d'Audiffret-Pasquier a joué un rôle important dans l'Assemblée. Après l'incident du général Susane, directeur de l'artillerie au ministère de la guerre, dont la commission des marchés provoqua la démission, et le dépôt de son rapport relatif aux achats d'armes et de matériel faits avant la révolution du 4 septembre (séance du 4 mai 1872), M. d'Audiffret dut répondre à une interpellation de M. Rouher, qui eut un retentissement considérable. L'ancien ministre d'État, sous prétexte de discuter les chiffres énoncés à la tribune par le président de la commission, tenta de réhabiliter l'empire en faisant le procès du gouvernement de la Défense nationale. La réponse de M. d'Audiffret, dans laquelle l'orateur, fortifiant ses premiers arguments, accentua « sa haine contre l'Empire, auteur de la démoralisation de son pays, » fut généralement considérée comme un événement politique, et comme la révélation d'un talent oratoire nerveux, énergique et correct (séance du 22 mai). A la fin du mois de juillet suivant, il prit à partie le gouvernement de Tours, à propos des marchés Maxwell et Parott, attaqua directement M. Gambetta et M. Naquet, et obtint le renvoi du rapport au ministère de la justice. M. d'Audiffret a figuré parmi les délégués de la droite, chargés, dans l'entrevue du 20 juin 1872, d'imposer à M. Thiers une politique conforme aux vues de la majorité.

Il a pris place au centre droit et a voté pour les préliminaires de paix, la proposition Cazenove, la loi municipale, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant et la proposition Ravinel; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel. Il s'est abstenu lors du vote sur la proposition Rivet et le traité douanier.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier est le beau-frère de M. Casimir Périer. Son père, le comte d'Audiffret, entré dans l'administration des finances en 1803, receveur-général en 1839, a donné sa démission en 1856. Son frère, le comte Henri d'Audiffret, entré à Saint-Cyr, en 1844, et devenu chef d'escadron à l'ancienneté, a quitté l'armée en 1869.

AUMALE * (Henri d'Orléans, DUC D'). — Lors des élections pour l'Assemblée nationale, le 8 février 1871, le duc d'Aumale, qui pendant la guerre avait sollicité vainement, comme ses frères et ses neveux, l'autorisation de servir dans l'armée française, adressa de Londres une proclamation aux électeurs de l'Oise, dans laquelle, tout en affirmant ses préférences pour la monarchie constitutionnelle, il se déclarait prêt à s'incliner devant la souveraineté nationale adoptant la République libérale comme forme de gouvernement. Il fut nommé représentant du département de l'Oise, le second sur huit, par 52222 suffrages sur 73957 votants. Les lois de bannissement subsistant encore, il ne put rentrer en France qu'après leur abrogation (8 juin). Son élection fut validée, le même jour, à une grande majorité; mais, dans un sentiment de conciliation, et pour répondre aux désirs de M. Thiers, le duc renonça, ainsi que le prince de Joinville, à venir occuper son siége à l'Assemblée. Après l'a-

doption de la proposition Rivet et la consécration des pouvoirs du nouveau président de la République, les princes se crurent dégagés de leur parole; leur prise de possession donna lieu cependant à des débats animés dont M. Thiers ne sut pas assez se désintéresser.

Au mois de mars 1872, les journaux annoncèrent, sans être démentis, que le duc d'Aumale avait obtenu sa réintégration dans le cadre d'activité comme général de division. Lors de la discussion de la loi sur la constitution du conseil de guerre qui devait juger le maréchal Bazaine, le duc, montant pour la première fois à la tribune, confirma cette nouvelle, en annonçant qu'il « était prêt à faire son devoir de soldat, quelque pénible qu'il pût être. » (15 mai.) Quelques jours après, il prononça, à propos de la loi sur la réorganisation de l'armée, un discours terminé par une invocation au drapeau tricolore, « symbole de gloire, de concorde et d'union, » qui ruina les dernières espérances des partisans de la fusion monarchique, accusa nettement l'attitude du prince dans l'Assemblée et fut considéré comme une réponse au manifeste d'Anvers (séance du 28 mai).

Membre du centre droit, M. le duc d'Aumale n'a pris part à aucun vote important; il a cependant voté pour le maintien des traités de commerce (1er février 1872), et a déclaré, dans une lettre rendue publique, que s'il eût assisté à la séance du 2, il se serait prononcé pour le retour de l'Assemblée à Paris.

M. le duc d'Aumale a été élu membre de l'Académie française le 30 décembre 1871, en remplacement de M. de Montalembert, par 28 voix sur 29 votants. Il est devenu, le 2 avril 1872, membre titulaire de la société Philotechnique, en remplacement de M. de Pongerville, décédé.

Le duc de Guise, dernier fils du précédent, est mort d'une maladie cérébrale le 25 juillet 1872.

AURELLE DE PALADINES (Claude-Michel-Louis D'), général français, né le 9 janvier 1804, au Malzieu-Ville (Lozère), entra à l'Ecole militaire en 1822, servit dans l'armée d'Afrique de 1841 à 1848, époque à laquelle il fut nommé colonel, fit la campagne de Rome, devint général de brigade en 1851 et se distingua en Crimée, où il fut promu général de division le 17 mars 1855 pour s'être emparé des bâtiments de la *Quarantaine*. Il ne fit pas la campagne d'Italie, en 1859, mais, nommé commandant de la 9e division militaire à Marseille, il n'en contribua pas moins au succès des opérations, en dirigeant activement l'expédition des hommes et du matériel. Au commencement de 1869, il commandait la 5e division militaire. A la fin de l'année, il passa dans le cadre de réserve. Rappelé à l'activité quand la guerre franco-prussienne éclata, il fut replacé à la tête de la 9e division militaire, qu'il avait déjà dirigée pendant plusieurs années. La révolution du 4 septembre 1870 l'obligea à quitter Marseille; mais, après les défaites du général de La Motterouge, près d'Orléans, un décret du 14 novembre l'appela au commandement de la 1re armée de la Loire, dans laquelle il introduisit la plus sévère discipline. Cette armée ne comprenait à l'origine que le 15e corps. Le 16e et le 17e lui furent successivement adjoints. M. d'Aurelle entreprit alors d'envelopper et de couper le corps bavarois du général de Thann, qui lui était opposé. Ce mouvement réussit en partie, et, après la bataille de Coulmiers (9 novembre), l'ennemi fut contraint d'abandonner Orléans et de se retirer sur Saint-Peravy et sur Toury. Malheureusement, la capitulation de Metz ayant rendu disponibles les troupes du prince Frédéric-Charles, des renforts considérables furent envoyés sur la Loire, et le grand-duc de Mecklembourg mis à la tête de l'armée d'observation. Les forces du général d'Aurelle s'étaient accrues, dans l'intervalle, des 18e, 19e, 20e et 21e corps, à peine équipés et fort peu exercés. Il devait, avec environ 200000 hommes, marcher sur Paris pour donner la main au général Trochu, tentant une grande sortie. Ce fut en vain qu'avant de prendre l'offensive, il fortifia Orléans, en construisant, pour le couvrir, un camp retranché armé de canons de marine: la perte de la bataille de Beaune-la-Rolande entraîna la réoccupation d'Orléans par les troupes allemandes. M. d'Aurelle de Paladines renonça à défendre la ville, donna l'ordre de l'évacuer le 3 décembre, et se retira en Sologne. Sur de pressantes dépêches de la délégation, il voulut au dernier moment arrêter son mouvement de retraite, mais il était trop tard; le général Martin des Pallières, qui, à la tête du 15e corps, formait l'arrière-garde, avait déjà passé la Loire. La délégation de Tours, menacée par l'armée allemande, partit pour Bordeaux (9 décembre). En même temps, M. Gambetta nomma une commission d'enquête pour examiner la conduite du général d'Aurelle, qui donna immédiatement sa démission, en demandant à être traduit devant un conseil de guerre. Nommé quelque temps après au commandement du camp de Cherbourg, il déclina cette nomination pour raison de santé. Le 10 janvier, M. Gambetta lui offrit un corps d'armée. M. d'Aurelle, qui s'était retiré à Belley, répondit qu'il ne voulait désormais tenir ses pouvoirs que d'un gouvernement régulier « dont le premier acte serait de faire passer en jugement les ambitieux et les incapables qui avaient perdu la France. » Lors des élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant du département de l'Allier à l'Assemblée nationale, le quatrième sur sept, par 51004 voix, et du département de la Gironde par 96796 voix. Il opta pour l'Allier, et fut au nombre des quinze commissaires choisis par l'Assemblée pour suivre les négociations de paix avec la Prusse. Nommé, le 3 mars, commandant supérieur de la garde nationale de la Seine, il fit appel « au patriotisme des bons citoyens pour le maintien de l'ordre; » mais, profondément impopulaire, ne put ni prévoir ni empêcher l'insurrection du 18 mars. Au mois de juillet suivant, il fut mis à la tête de la 14e division militaire à Bordeaux. Il a pris place au centre droit, et a voté pour les préliminaires de paix, la loi municipale, la proposition Cazenove, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes. Il s'est abstenu sur la question du pouvoir temporel. M. d'Aurelle de Paladines, nommé grand officier de la Légion d'honneur en 1859, fut promu grand croix en 1868.

Il a publié, au mois de janvier 1872, un récit de ses opérations sous ce titre: la *Première armée de la Loire* (gr. in-8°, avec cartes stratégiques), qui le 1er mai suivant était parvenu à sa 3e édition.

AVRIAL (Augustin), membre de la Commune de Paris, né à Revel (Haute-Garonne), en 1840, s'engagea à dix-neuf ans, après avoir fait son apprentissage comme ouvrier mécanicien et s'affilia à l'Internationale, étant encore dans les rangs de l'armée Son congé fini, il reprit son état et continua ses études sociales. Il fonda successivement la chambre syndicale des ouvriers mécaniciens, le cercle des études sociales et la fédération des sociétés ouvrières. Ces deux dernières institutions se rattachaient à l'Internationale. Aussi M. Avrial figura-t-il parmi les prévenus, dans le procès fait en 1870, à cette société célèbre. Il se défendit lui-même et fut condamné, le 5 juillet 1870, malgré son habile plaidoirie, à deux mois de prison

et 25 francs d'amende, comme ayant fait partie d'une société non autorisée. Il subissait sa peine à Beauvais, lorsque éclata la révolution du 4 septembre. Mis immédiatement en liberté et nommé membre de la commission municipale du 11e arrondissement, il contribua activement à l'armement de la garde nationale de cet arrondissement, qui, en un mois, compta 27 bataillons. Elu commandant de l'un d'entre eux, le 66e, il marcha sur l'Hôtel-de-Ville le 31 octobre, fut révoqué quelques jours après et n'en créa pas moins, dans l'intérêt de la défense nationale, une association de mécaniciens pour la transformation des armes de guerre. Porté, sans succès, sur la liste de l'Internationale, aux élections du 8 février 1871, il contribua à l'insurrection du 18 mars, construisit les barricades du 11e arrondissement et prit possession du fort d'Issy. Elu membre de la Commune, le 26 mars, par 16 193 voix, nommé membre de la commission du travail et d'échange le 30 mars, il devint, peu après, chef de légion, et prit part, en cette qualité, à l'expédition dirigée les 3 et 4 avril sur Versailles, qui se termina par la déroute des bataillons fédérés. M. Avrial renonça alors à tout commandement militaire. Adjoint à la commission exécutive le 11 avril, en remplacement de M. Lefrançais, délégué au 11e arrondissement, le 18 avril; directeur général du matériel d'artillerie le 3 mai, il vota contre la validation des élections à la majorité absolue des suffrages, quel que fût le nombre des votants, contre la création d'un comité de salut public, et fit partie de la minorité de la Commune, qui déclara se retirer dans ses mairies respectives lorsque l'assemblée eut abdiqué entre les mains du comité.

Comme directeur général du matériel d'artillerie de la Commune, M. Avrial fit preuve de rares qualités d'organisateur. Il créa notamment, rue Saint-Maur Popincourt, une fabrique de projectiles de guerre, qui fonctionna du 20 avril au 20 mai, et qui, au moment de la chute de la Commune, renfermait encore plus de 3000 obus.

B

BABICK (N....), membre de la Commune de Paris, né vers 1810, étudia d'abord la médecine qu'il abandonna ensuite pour la parfumerie. Séduit par les rêveries mystiques des imitateurs de Saint-Simon, il devint un des fervents disciples de M. de Toureil, inventeur, en 1845, de la religion *fusionienne*. Membre du Comité central le 18 mars, et signataire des premières affiches de l'insurrection, il eut part à la délivrance du général Chanzy, le 25 mars, et fut élu, le 26, membre de la Commune dans le 10e arrondissement, par 10 738 voix. Nommé à la commission de la justice le 30 mars, il en fut éliminé le 21 avril. Il était adjoint à la commission des services publics depuis le 15 avril. M. Babick, qui a voté pour la validation des élections complémentaires à la majorité absolue des suffrages exprimés, quel que fût le nombre des votants, s'est prononcé contre la création d'un comité de salut public, en motivant ainsi son vote: « La Commune n'étant pas en danger n'a pas besoin de ce comité », mais il n'a pas signé, le 15 mai, la protestation de la minorité des membres de la Commune rédigée par M. Ch. Beslay. Il a réussi à quitter Paris au moment de l'entrée des troupes régulières à la fin de mai, et s'est réfugié à Genève. Le bruit de sa mort a couru au commencement du mois de mars 1872.

BARAGNON (Louis-Numa), représentant français, né à Nîmes, le 24 novembre 1835, fit de brillantes études au collège de l'Assomption, étudia le droit, et se fit inscrire au barreau de sa ville natale. Neveu de M. Numa Baragnon, ancien préfet sous Louis-Philippe, et cousin d'un sous-préfet de l'empire et d'un préfet de la république de 1870, M. Baragnon s'est signalé par l'ardeur de ses polémiques dans la presse départementale. Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant du Gard à l'Assemblée nationale, le septième sur neuf, par 49 649 voix, et est bientôt devenu un des orateurs les plus écoutés du parti monarchique. Prometeur et signataire du manifeste rédigé par la droite, au mois de février 1872, il fut, ainsi que M. Ernoul, chargé de le porter au comte de Chambord, à Anvers.

Il a pris place à droite, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel, contre la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce et le retour de l'Assemblée à Paris. Il s'est abstenu sur la proposition Ravinel et le traité douanier.

BARAGNON (Pierre), journaliste français, cousin du précédent, dirigea pendant plusieurs années le *Journal de Constantinople*, organe des intérêts français en Turquie. Rentré en France, il devint l'un des principaux rédacteurs politiques de la *Presse*, et fonda ensuite le *Courrier international*, puis le *Centre gauche* (1869), organe du tiers-parti libéral, qui contribua à l'avénement du cabinet du 2 janvier 1870.

Après la révolution du 4 septembre, M. Pierre Baragnon fut nommé à la préfecture des Alpes-Maritimes. Les protestations que souleva son administration amenèrent, quelques semaines après, son remplacement par M. Marc Dufraisse, sur le rapport de M. Senart, ministre de France en Italie. M. Baragnon devint alors inspecteur général des camps en Provence.

Au renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département des Bouches-du-Rhône, pour le canton de la Ciotat.

BARAGUEY-D'HILLIERS * (Achille, comte). — Après la déclaration de guerre à la Prusse (15 juillet 1870), il fut nommé commandant de la place de Paris au moment même où l'état de siége y était proclamé. A l'avénement du cabinet Palikao (10 août), il demanda au général Cousin-Montauban de le décharger de ses fonctions. Le lendemain un décret signé: « Eugénie » le remplaçait par le général Soumain. Lors de la création du conseil d'enquête relatif aux capitulations de la guerre franco-prussienne (1er janvier 1871), il fut nommé président de ce conseil, qui eut notamment à se prononcer sur les agissements du maréchal Bazaine, à Metz. Il a aussi présidé le conseil de guerre spécial qui, au mois de juillet 1872, jugea le général Crémer dans l'affaire Arbinet.

BARANTE * (Prosper-Claude Brugière, baron de), représentant français, né à Paris, le 27 août 1816, fils du baron de Barante, ambassadeur et pair de France sous Louis-Philippe, entra de bonne heure dans la diplomatie, qu'il quitta, peu après, pour l'administration. Attaché d'ambassade en 1837, sous-préfet de Boussac, puis d'Autun en 1842, préfet de l'Ardèche en 1845, démissionnaire

en 1848, il rentra dans la vie privée et se consacra exclusivement aux intérêts agricoles de son département. Membre du conseil général du Puy-de-Dôme en 1863, il fut élu député au Corps législatif en 1869, comme candidat de l'opposition, par 13 685 voix sur 25 773 votants.

Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant du Puy-de-Dôme, à l'Assemblée nationale, le quatrième sur onze, par 49 738 suffrages sur 96 000 votants, et conseiller général, pour le canton de Saint-Remy, le 8 octobre suivant.

Elu secrétaire de l'Assemblée par 330 voix, le 15 février 1871, il a été réélu le 16 août, et a obtenu 254 voix. Il a pris place au centre droit, et voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la loi départementale, la proposition Rivet, et le traité douanier; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel et contre la proposition Ravinel, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce et le retour de l'Assemblée à Paris.

BARDOUX (Agénor), représentant français, né à Clermont-Ferrand, vers 1831, se fit inscrire, après avoir fini ses études de droit, au barreau de sa ville natale, et devint bientôt bâtonnier de l'ordre des avocats. Après la révolution du 4 septembre 1870, chargé des fonctions de maire à Clermont-Ferrand, comme le premier inscrit au tableau du conseil municipal, il fit face avec modération et fermeté aux difficultés de la situation. Élu, le 8 février 1871, représentant du Puy-de-Dôme, le premier sur onze, par 81 265 voix, sur 96 000 votants, il a pris une part importante aux travaux des plus laborieuses commissions, et a porté la parole dans plusieurs discussions publiques, notamment lors de la seconde lecture de la loi organique sur le Conseil d'État.

M. Bardoux a pris place au centre gauche, et a voté pour les préliminaires de paix, la loi municipale, la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, la proposition Rivet; contre le pouvoir constituant et la proposition Ravinel.

On a remarqué sa collaboration à la *Revue du droit français et étranger*, de M. Laboulaye.

BARNI * (Jules-Romain). — Aux élections complémentaires du 9 juin 1872, il a été élu représentant de la Somme à l'Assemblée nationale, par 54 820 voix sur 112 283 votants, contre 36 653 voix obtenues par M. Cornuau, candidat bonapartiste. Il s'est fait inscrire aux réunions de l'Union républicaine et de la Gauche républicaine.

BARROT * (Camille-Hyacinthe-Odilon). — Lors de l'élection du nouveau conseil d'État par l'Assemblée nationale, il fut nommé, le 22 juillet 1872, au premier tour de scrutin, conseiller d'État, le neuvième sur vingt-deux, par 375 voix sur 633 votants, et vice-président du conseil par décret du 27 juillet.

BARTHE * (Marcel). — Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant des Basses-Pyrénées à l'Assemblée nationale, le second sur neuf, par 58 734 suffrages, et, le 8 octobre suivant, conseiller général de ce département, pour le canton Est de Pau. Il est l'auteur de l'ordre du jour exprimant la confiance de l'Assemblée dans le chef du pouvoir exécutif, à propos de la discussion sur le maintien du pouvoir temporel du pape.

Il a pris place à gauche, et a voté pour les préliminaires de paix, la loi départementale, la proposition Rivet et le traité douanier; contre l'abrogation des lois d'exil, la proposition Ravinel, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce et le retour de l'Assemblée à Paris.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE * (Jules). — Il signa le manifeste de la gauche, après les troubles occasionnés par les funérailles du député Baudin, refusa de faire partie de la commission chargée d'étudier la réforme de l'enseignement supérieur, et demanda par voie d'interpellation, au mois de juin 1870, une révision du décret du 23 prairial an XII, sur les sépultures, afin de donner aux administrations municipales le droit de trancher toutes les questions relatives aux inhumations. Après la révolution du 4 septembre 1870, et pendant le siége de Paris, M. Barthélemy Saint-Hilaire resta dans la capitale, qu'il ne quitta qu'après l'armistice, pour aller prendre place à la gauche de l'Assemblée nationale où l'avait appelé le département de Seine-et-Oise, le premier sur onze, par 47 224 suffrages. Il avait obtenu à Paris, sans être élu, 26 185 voix sur 328 000 votants. Ancien ami et partisan déclaré de M. Thiers, il présenta, le 16 février, avec MM. Grévy, Dufaure, Léon de Malleville et Vitet, un projet de décret nommant M. Thiers, chef du pouvoir exécutif, et accepta de remplir auprès de lui les fonctions de chef de cabinet. Le 19, il fit partie de la commission des quinze membres chargés d'assister le gouvernement dans les négociations de la paix avec la Prusse. Le 21, il proposa et obtint la nomination de huit commissions, prises dans le sein de l'assemblée, et chargées de faire un inventaire général des ressources disponibles de la France. Il a signé la proposition Rivet.

Sa situation auprès de M. Thiers, et le rôle de confident que les journaux lui prêtaient volontiers, ont donné une importance particulière à sa correspondance. Une lettre, écrite par lui au conseil général de la Moselle, au moment de la présentation de la loi Victor-Lefranc, eut, entre autres manifestations de son opinion, un grand retentissement, et fut désavouée par le président de la République, au sein des commissions de l'Assemblée (février 1872). D'autres lettres, au contraire, implicitement avouées, traduisaient fidèlement la pensée gouvernementale (septembre).

Il a pris place au centre gauche et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, le traité douanier et le retour de l'Assemblée à Paris; contre la proposition Ravinel, la proposition Feray (matières premières), et le maintien des traités de commerce; il s'est abstenu lors du vote de la loi départementale.

BASTID * (Raymond). — Lors des élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant du Cantal, à l'Assemblée nationale, le premier sur cinq, par 35 297 voix, et, le 8 octobre suivant, conseiller général de ce département, pour le canton de Saint-Cernin.

Il a pris place au centre gauche, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la loi départementale, la proposition Rivet, le traité douanier et le retour de l'Assemblée à Paris; contre la proposition Ravinel, la proposition Feray (matières premières), et le maintien des traités de commerce.

BATBIE * (Anselme-Polycarpe). — Lors des élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant du Gers à l'Assemblée nationale, le premier sur six, par 59 860 suffrages.

Membre de la commission des 15, chargée de suivre les négociations du traité de paix, et, plus tard, de la commission de l'enquête sur l'organisation administrative de la Ville de Paris et du département de la Seine, il a été aussi rapporteur du projet de loi sur la réorganisation du Conseil d'État et membre de la commission de réforme des études de droit. Il a figuré parmi les délégués de la droite chargés, le 20 juin 1872, d'imposer à M. Thiers une politique conforme aux vues de la majorité.

Il a pris place au centre droit et a voté pour l'abrogation des lois d'exil, la proposition Ravinel, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce; contre le retour de l'Assemblée à Paris, et s'est abstenu sur la loi départementale et la proposition Rivet.

BAZAINE * (François-Achille).— Nommé commandant en chef du 3e corps de l'armée du Rhin, au moment de la déclaration de guerre entre la France et l'Allemagne (15 juillet 1870), le maréchal Bazaine eut la principale part aux luttes inégales, mais glorieuses du début; son nom domine ensuite toute l'histoire de nos désastres. Dès le commencement du mois d'août, l'empereur, qui avait voulu d'abord se réserver la direction en chef des opérations militaires, déclara la lui confier, mais sans cesser de l'entraver, jusqu'à la catastrophe de Sedan, par une intervention funeste. Le 9, le maréchal prit en main le commandement des troupes réunies sous Metz. Les 13 et 14, il soutenait les terribles combats de Longueville et de Gravelotte, s'efforçant par ses manœuvres stratégiques d'éviter d'être enveloppé et d'attirer l'ennemi sous le feu de la place. Il tenta d'effectuer un mouvement de retraite sur Verdun, tenant tête aux forces supérieures du prince Frédéric-Charles et du général Steinmetz, dans des engagements meurtriers, dont quelques-uns étaient des batailles, à Vionville, Doncourt, Rezonville, Borny, Saint-Privat-la-Montagne, Courcelles, etc., infligeant à l'ennemi des pertes sérieuses, mais en éprouvant lui-même d'irréparables. Loin de pouvoir opérer avec le maréchal Mac-Mahon une jonction qui paraissait êt e l'objectif de cette campagne, il se vit, aux premiers jours de septembre, bloqué par l'ennemi sous les murs de Metz, et lui laissa parfaire ses travaux d'investissement avant d'essayer de se dégager.

Dès ce moment, la capitulation de Sedan ayant amené la chute de l'Empire et la proclamation de la République, le maréchal Bazaine parut subordonner ses devoirs militaires à des préoccupations d'un autre ordre, et sans profit pour les combinaisons politiques qu'il croyait pouvoir servir, il compromit et perdit la grande armée qui restait la dernière espérance et la suprême ressource de son pays. Les négociations entamées avec Versailles se compliquèrent d'une intrigue obscure à laquelle le général Bourbaki fut mêlé sans la comprendre; éloigné de Metz sous le prétexte d'une mission auprès de l'impératrice, il fut interdit à cet officier d'y rentrer, et il vint se mettre à la disposition du gouvernement de la Défense nationale. Ces mouvements avaient excité la plus vive inquiétude et préparé les esprits à l'idée d'une trahison, lorsque bientôt la France apprit, d'abord avec incrédulité, puis avec stupeur, la capitulation du maréchal Bazaine, avec une armée de plus de 170 000 hommes, et la reddition de Metz, avec toutes les munitions accumulées dans ses murs (27 octobre). C'en était fait de la fortune de la France. En vain la délégation de Tours essaya de tirer de ce que M. Gambetta appelait une « capitulation scélérate » une excitation de plus à la résistance à outrance, le pays entier sentit que non-seulement il avait perdu sa dernière armée, mais que l'Allemagne en avait une de plus, la plus redoutable et la mieux commandée, pour écraser toutes les tentatives de la province en vue de secourir Paris.

Le maréchal, appelé naguères « le glorieux Bazaine, » voué maintenant à l'exécration et décrété d'arrestation par le gouvernement de la Défense nationale, se retira à l'étranger, et, après quelques timides apologies de sa conduite, insérées dans les journaux belges, il publia lui-même un mémoire justificatif, où il s'efforçait de rejeter la responsabilité de la capitulation sur son conseil de guerre (décembre 1870). Il rentra à Paris huit mois plus tard, et se vit appelé à déposer devant la commission d'enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale. Traité avec des égards dans quelques régions officielles, il devint, d'autre part, notamment dans la ville de Metz, l'objet de pétitions demandant qu'il fût traduit devant un conseil de guerre, pour répondre de sa capitulation. Sous la pression de l'opinion publique, le conseil d'enquête sur les capitulations se saisit de l'examen de celle de Metz, et formula contre le maréchal Bazaine les conclusions les plus sévères, en conséquence desquelles il fut déféré à un conseil de guerre organisé par une loi spéciale, et incarcéré à Versailles pour toute la durée de l'instruction (mai 1872).

BAZE * (Jean-Didier).— Lors des élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant du Lot-et-Garonne, à l'Assemblée nationale, le second sur six, par 57 107 suffrages. Élu questeur de l'Assemblée, le 16, par 458 voix sur 536 votants, et réélu l'année suivante par 409 voix sur 610 votants, il se signala, dans l'exercice de ses fonctions, par une extrême sévérité à l'égard des journalistes. A la suite d'une altercation assez vive avec M. Merson, rédacteur en chef de l'*Union Bretonne*, le bureau de l'Assemblée dut intervenir pour déclarer, dans une note officielle, que le questeur avait agi dans la limite de ses droits.

M. Baze, qui a figuré dans un grand nombre de commissions, a présidé notamment la commission chargée de préparer la liste des candidats au Conseil d'État (10 juin 1872).

Il a pris place à droite, et a voté pour les préliminaires de paix, la loi municipale, l'abrogation des lois d'exil, la loi départementale, les propositions Rivet et Ravinel, le traité douanier; contre la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris.

BEAUSSIRE (Emile-Jacques-Amand), publiciste et représentant français, né le 26 mai 1824, à Luçon (Vendée), où son père était négociant, fit ses études dans sa ville natale, et à Bourbon-Vendée, puis à Paris, au collége Louis-le-Grand, et entra à l'Ecole normale en 1844. Reçu le second au concours d'agrégation de philosophie de 1848, où M. Renan était le premier et M. Caro le troisième, et docteur ès-lettres en 1855, il fut successivement professeur aux lycées de Lille, de Rennes, de Tournon et de Grenoble; professeur de littérature étrangère à la faculté des lettres de Poitiers, et de philosophie au collége Rollin et au lycée Charlemagne. Resté à Paris après l'insurrection du 18 mars, il fut arrêté le 13 mai suivant, par l'ordre du comité de salut public, et remis en liberté peu de jours après. Nommé aux élections complémentaires du 2 juillet 1871, représentant de la Vendée à l'Assemblée nationale, par 34 475 voix sur 61 498 votants, il a présenté sur l'instruction primaire, un projet complet qui combinait le principe de l'instruction obligatoire avec celui de la liberté d'enseignement, et a attaqué le volontariat d'un an, lors de la discussion de la loi sur l'armée (18 juin 1872).

Il a pris place au centre gauche, voté pour la dissolution des gardes nationales, la proposition Rivet, le traité douanier et le retour de l'Assemblée à Paris; contre la proposition Ravinel, la proposition Feray (matières premières), et le maintien des traités de commerce.

M. Beaussire a publié deux thèses de doctorat: *Du fondement de l'obligation morale; De summi*

apud Anglos poetæ tragædiis e Plutarcho ductis (1855, in-8°); *Lectures philosophiques* ou *Leçons de logique extraites des auteurs dont l'étude est prescrite par l'Université* (1857, in-18); *Notice sur un manuscrit inédit de la bibliothèque de Poitiers* (1864, in-8°); *Antécédents de l'hégélianisme dans la philosophie française* (1866, in-18); *La liberté dans l'ordre intellectuel et moral*, études de droit naturel (1866, in-8°), ouvrage couronné par l'Académie française; *La guerre étrangère et la guerre civile* (1871, in-18); divers articles dans la *Revue des Deux-Mondes*, la *Revue des cours littéraires*, le journal *le Temps*, et des mémoires insérés dans les *Comptes-rendus de l'Académie des sciences morales et politiques*, dans les publications de la *Société des antiquaires de l'ouest*, etc.

BÉCLARD * (Jules). — Membre et secrétaire de l'Académie de médecine depuis 1860, il a été élu, le 15 octobre 1871, au deuxième tour de scrutin, conseiller général du département de la Seine, pour le canton de Charenton, par 1400 voix. Il a succédé, au mois de février 1872, à M. Longet, comme professeur de physiologie à la Faculté de médecine de Paris. M. J. Béclard a été promu, en 1867, officier de la Légion d'honneur, et a publié, en 1870, la 6e édition de son *Traité élémentaire de la physiologie humaine*.

BELCASTEL (Gabriel DE), représentant français, élu à l'Assemblée nationale dans le département de la Haute-Garonne, le 8 février 1871, le dernier sur dix, prit place à l'extrême droite et se signala par l'ardeur de sa foi monarchique et religieuse. Après le vote de la proposition Rivet et celui de l'ordre du jour Barthe, qui donnait un bill d'indemnité au gouvernement dans la question du pouvoir temporel, il rédigea une adresse à Pie IX, publiée dans le journal l'*Univers*, qui réunit quarante-six signatures. Elle renfermait une protestation formelle contre « les usurpations sacriléges de l'Italie à l'égard du Saint-Siége; » mais à l'exception de M. de Belcastel, les signataires voulurent demeurer inconnus. Il fut au nombre des onze députés, qui, le 20 janvier 1872, après la crise gouvernementale provoquée par le rejet de l'impôt sur les matières premières, refusèrent un vote de confiance à M. Thiers. Lors de la discussion de la loi sur l'armée, il soutint la nécessité de la substitution et présenta un amendement dans ce sens (14 juin).

Il a voté pour les préliminaires de paix, la loi municipale, la proposition Cazenove, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant et la proposition Ravinel; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel, la proposition Rivet, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce et le retour de l'Assemblée à Paris.

M. de Belcastel a publié : *les Iles Canaries et la Vallée d'Orotava, au point de vue hygiénique et médical* (1862, in-8°).

BELLOMAYRE (Jean-Bernard-Michel-Alfred DE) avocat français, né vers 1835, d'une famille légitimiste, est fils d'un procureur du roi sous la Restauration qui donna sa démission en 1830 pour ne point servir le gouvernement de Louis-Philippe. Il fit ses études de droit à Paris et devint le secrétaire de Berryer. Inscrit au tableau des avocats de la cour d'appel, il réussit à se faire une clientèle dans le faubourg Saint-Germain et épousa Mlle de Vaufreland à la suite d'incidents romanesques.

Lors de l'élection du nouveau Conseil d'État par l'Assemblée nationale, il fut nommé conseiller d'État, dans la séance du 25 juillet 1872, au troisième tour de scrutin, le dix-huitième sur vingt-deux, par 298 voix sur 549 votants.

BENEDETTI * (Vincent, comte). — En janvier 1870, au moment de la retraite de M. de Lavalette, comme ministre des affaires étrangères, et de la disgrâce de M. Rouher, dont M. Ollivier venait de neutraliser définitivement l'influence, M. Benedetti, ancien chef de cabinet de M. de Lavalette, fut sur le point de résigner ses fonctions. Il les conserva sur le désir exprès de l'Empereur, qui lui avait conféré depuis peu le titre de comte. Au commencement du mois de juillet suivant, les ouvertures du maréchal Prim, au sujet de l'acceptation de la couronne d'Espagne par un prince de la maison de Hohenzollern, rendirent la position de notre ambassadeur à Berlin aussi délicate qu'elle l'était en 1866, après Sadowa, et en 1867, au moment où s'agitait la question du Luxembourg. Le public, trompé par l'insuccès des négociations, qui avaient signalé la carrière de M. Benedetti, sans lui faire honneur, le croyait peu préparé à une tâche aussi importante; aussi lorsque la nouvelle, plus tard démentie par l'intéressé lui-même, d'une injure faite à l'ambassadeur de France par le roi de Prusse, à Ems, fut apportée à Paris par le télégraphe, le 14 juillet 1870, et officiellement communiquée au Corps législatif, accusa-t-on M. Benedetti de faiblesse et d'incapacité. Son impopularité augmenta encore après la publication faite par le journal le *Times*, le 25 juillet suivant, d'un projet de traité entre la Prusse et la France, garantissant à l'une ses conquêtes, et permettant à l'autre l'annexion de la Belgique, projet que M. de Bismark prétendait posséder, écrit de la main même de M. Benedetti. La connaissance de ce document secret, daté de la fin de 1866, souleva de véritables orages parlementaires et nécessita des explications du ministère au sein des commissions du Corps législatif. On prétendit que par une perfidie calculée, le chancelier Prussien avait dicté à l'ambassadeur français les conditions d'une future entente, et en avait conservé la minute. Lorsque la chute de l'Empire eut rendu son indépendance au comte Benedetti, il protesta à plusieurs reprises, dans les journaux anglais, à l'occasion des imputations dirigées contre lui, et prouva, notamment dans un long mémoire justificatif, intitulé : *Ma mission en Prusse* (in-8°), publié dans le courant du mois d'octobre 1871 (3e édit., mars 1872), qu'il avait rempli sa mission auprès du roi de Prusse avec succès et habileté, et averti M. de Gramont et l'Empereur des dangers de l'aventure que l'on semblait vouloir courir à tout prix. Enfin, sans s'expliquer complétement au sujet du traité secret dont M. de Bismark mettait l'initiative au compte du gouvernement impérial, il signala le procédé du chancelier comme un acte d'une « outrageante déloyauté. » Ce volume, d'un grand intérêt, releva la réputation compromise du diplomate, mais acheva de démontrer la culpabilité du gouvernement qu'il servait. Dans cette publication M. Benedetti s'est d'ailleurs toujours montré respectueux et dévoué pour Napoléon III, auquel il alla même, assure-t-on, demander à Chislehurst l'autorisation de se défendre contre d'odieuses imputations.

BENOIST-D'AZY * (Denys, comte). — Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant de la Nièvre à l'Assemblée nationale, le dernier sur sept, par 32 110 voix. Il avait été élu en même temps dans le département du Gard. Dans la séance préparatoire du 13 février, il occupa le fauteuil, en qualité de doyen d'âge, et fut, trois

jours après, nommé vice-président par 417 voix sur 536 votants. Le 16 août suivant, au moment du renouvellement du bureau, il fut encore élu par 288 voix, et le 5 mars 1872, réélu, pour la troisième fois, par 321 voix sur 434 votants. Il a fait partie de la commission de 15 membres, chargée de suivre les négociations du traité de paix.

Il a pris place à droite, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, les propositions Rivet et Ravinel, et le traité douanier; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce et le retour de l'Assemblée à Paris. Il s'est abstenu sur la loi départementale.

Son fils, le baron Benoist-d'Azy, a été nommé, par décret du 10 mai 1872, directeur des colonies au ministère de la marine, en remplacement de M. Zœpffel. Cette nomination souleva une opposition très-vive de la part des députés des colonies.

BÉRENGER (René), représentant français, né à Valence le 22 avril 1830, fils de l'éminent magistrat de ce nom, pair de France et membre de l'Institut, fit son droit à Paris, fut reçu avocat en 1850 et docteur en 1853. Substitut à Évreux, procureur impérial à Bernay, puis à Neufchâtel, il devint en 1860 substitut du procureur général à Dijon et en 1862, avocat général à Grenoble. Nommé avocat général à Lyon, il prononça un discours de rentrée très-remarqué, où il signalait la nécessité de réformer l'organisation judiciaire. Lors du plébiscite, il prit part à des réunions publiques où il fit preuve d'indépendance. Arrêté à Lyon, au moment de la révolution du 4 septembre 1870, après le procureur général, et pour avoir voulu prendre sa défense, par ordre d'un comité de salut public improvisé, il fut relâché après douze jours de captivité. Il se fit alors inscrire au barreau de Lyon et sur les contrôles de la garde nationale. Poursuivi de nouveau par la faction radicale à cause de son influence sur les bataillons conservateurs, il échappa à ce nouveau danger, s'engagea, bien que marié et père de famille, comme volontaire dans les mobilisés du Rhône et fut blessé, le 28 décembre, à la bataille de Nuits. Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant du Rhône, à l'Assemblée nationale, par environ 72000 suffrages, et représentant de la Drôme par 36417 voix. Il a opté pour ce dernier département.

Il a pris place au centre gauche, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la loi départementale, la proposition Rivet, le traité douanier et le retour de l'Assemblée à Paris; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel, contre la proposition Ravinel, la proposition Feray (matières premières), et le maintien des traités de commerce. M. Bérenger a présenté un projet de loi sur la réforme de la magistrature qui n'a pas été adopté (mai 1872).

BERGERET (Jules Victor), membre de la Commune de Paris, né vers 1820, ancien sous-officier de l'armée régulière, fut successivement typographe, correcteur d'imprimerie, commis en librairie, et, dit-on, chef de claque, et garçon d'écurie dans un hôtel de Saint-Germain. Orateur influent des réunions électorales de 1869, il soutint à cette époque les candidatures de MM. Favre, Simon, Picard et Pelletan. Lorsqu'éclata l'insurrection du 18 mars 1871, il était membre du Comité central de la garde nationale. Quelques jours après, nommé général par le Comité et chargé de tous les services militaires de Paris, il commanda les bataillons fédérés qui firent feu sur la manifestation des amis de l'ordre la 22 mars, à la place Vendôme. Dans la séance orageuse tenue par le Comité central, pendant la nuit du 24 au 25 mars, il demanda énergiquement, après M. Assi, de rompre les négociations avec l'amiral Saisset et de commencer une lutte à outrance contre Versailles. Elu membre de la Commune dans le vingtième arrondissement, le 26 mars, par 14003 voix, il fut bientôt après nommé membre de la commission exécutive et de la commission militaire. En cette qualité, il signa, le 3 avril, la célèbre proclamation annonçant que « les conspirateurs royalistes avaient attaqué », suivie de la non moins fameuse dépêche portant que « Bergeret lui-même était à Neuilly ». Chargé des opérations contre le Mont-Valérien à la sortie du 5 avril, il courut de grands dangers, et vit tuer par l'artillerie de ce fort les chevaux de la voiture dans laquelle une grave infirmité l'obligeait à se faire transporter. Le 8 avril, M. Bergeret fut arrêté, par ordre de la Commission exécutive, pour refus d'obéissance à M. Cluseret, délégué à la guerre, et remplacé dans son commandement par le général Dombrowski. Conduit à Mazas, il en sortit le 22 avril, au moment où M. Cluseret y était lui-même enfermé, et reprit sa place dans l'Assemblée communale. Depuis, M. Bergeret fut successivement délégué, le 24 avril, à l'inspection de la garde nationale, le 29 avril, à la commission de la guerre, comme adjoint de M. Delescluze, et nommé, le 6 mai, commandant de la première brigade de réserve, dont le quartier général était au palais du Corps législatif. Enfin, le 16 mai, il fut désigné comme membre de la nouvelle commission militaire. M. Bergeret a voté pour le comité de Salut public et a été chargé d'arrêter M. Rossel après la prise du fort d'Issy. Au moment de l'entrée des troupes régulières à Paris, dans les derniers jours du mois de mai 1871, il réussit à s'échapper et à gagner la frontière belge.

Le 19 mai 1872, le 7e conseil de guerre, séant à Saint-Germain-en-Laye, condamna à mort par contumace le soi-disant général Bergeret, accusé principalement de l'incendie du château des Tuileries et de la bibliothèque du palais du Louvre.

BERNARD * (Martin).— Lors des élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant de la Seine à l'Assemblée nationale le vingt-deuxième sur quarante-trois, par 102366 voix sur 328970 votants.

Il a pris place à l'extrême gauche et a voté contre l'abrogation des lois d'exil, la loi départementale, les propositions Rivet et Ravinel; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel, et pour le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris.

BERNARD-DUTREIL * (Jules). — Il était maire de Saint-Denis d'Arques et membre du conseil général de la Sarthe, lors des élections du 8 février 1871. Il fut alors nommé représentant de la Sarthe à l'Assemblée nationale, le quatrième sur neuf, par 53534 suffrages.

Il a pris place à droite et a voté pour les préliminaires de paix, la loi municipale, l'abrogation des lois d'exil, la proposition Rivet, et le traité douanier; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel et contre la loi départementale, la proposition Ravinel, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris.

BERTAULD * (Charles-Alfred). — Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant du

Calvados, à l'Assemblée nationale, le septième sur neuf, par 52 000 suffrages, et s'y fit remarquer dans plusieurs discussions juridiques, notamment à propos de la loi sur l'Internationale.

Il a pris place au centre gauche, dont il a été nommé président, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la loi départementale, la proposition Rivet et le traité douanier; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel, et contre la proposition Ravinel, la proposition Feray (matières premières), et le maintien des traités de commerce.

BESLAY * (Charles). — Sous l'empire, il ne s'occupa que d'études d'économie sociale, essaya de mettre à exécution son projet de banque d'escompte et acheva de perdre une fortune considérable dans cette malheureuse tentative. Au moment où éclata la guerre contre la Prusse, il s'engagea comme volontaire dans le 23ᵉ régiment de ligne, mais sa santé l'obligea bientôt à quitter l'armée. Après la révolution du 4 septembre 1870, devenu un des membres les plus influents du parti radical, il signa, pendant le siége, des manifestes violents contre la gouvernement de la Défense. Patronné par l'Association internationale des travailleurs, dont il était un des fondateurs, il figura sur la liste des comités de l'extrême gauche, aux élections du 8 février 1871, mais ne fut pas élu. Lors de l'insurrection du 18 mars, choisi comme candidat à la Commune par le sixième arrondissement, bien qu'il eût décliné publiquement toute candidature, il fut élu, le 26, par 3 714 voix. Doyen d'âge de la nouvelle assemblée, il présida, le 29 mars, la séance d'installation, et prononça un discours qui était tout un programme économique et gouvernemental. Il se terminait ainsi : « La République de 93 était un soldat qui, pour combattre, avait besoin de centraliser sous sa main toutes les forces de la patrie; la République de 1871 est un travailleur, qui a surtout besoin de liberté pour féconder la paix. Paix et travail, voilà donc notre avenir. » Après ce discours, M. Beslay donna sa démission, qui ne fut pas acceptée. Il reçut d'ailleurs de tous les partis le conseil de rester à un poste, où sa présence était considérée « comme un trait d'union possible entre Versailles et Paris. » Il fut nommé, le 31 mars, membre de la commission des finances. Quelques jours après, l'état de sa santé l'obligeait à offrir de nouveau sa démission qui fut encore refusée. Il présenta alors à la Commune, à propos de la loi sur les échéances, un projet de banque d'escompte, qui fut rejeté comme trop compliqué. Le 11 avril, il était nommé, sur sa demande, délégué à la Banque, où il rendit les plus grands services au commerce, en protégeant notre premier établissement financier contre les perquisitions de la garde nationale. Le 12 mai, le 208ᵉ bataillon ayant voulu en forcer les portes, M. Beslay considéra cette tentative comme une mise en état de suspicion de sa gestion, et envoya immédiatement à la Commune une démission motivée, qui blâmait les violences exercées par la commission exécutive, et en particulier, la démolition de la maison de M. Thiers. Cet acte de courage arrêta encore une fois les fédérés, et la Banque fut sauvée. M. Ch. Beslay tenta aussi, à plusieurs reprises, d'obtenir l'élargissement du malheureux Gustave Chaudey. Il vota contre la validation des élections à la majorité absolue des suffrages, et protesta, le 15 mai, avec la minorité de la Commune, contre la création du comité de Salut public. Lorsque les troupes régulières furent entrées à Paris, M. Beslay, en raison de la modération de ses opinions, et des services qu'il avait rendus au crédit public, et sur les pressantes instances de M. le marquis de Plœuc, sous-gouverneur de la Banque, ne fut pas mis en état d'arrestation. M. Thiers lui permit de quitter la France sans être inquiété. Il se réfugia en Suisse, d'où, en réponse aux attaques violentes des journaux réactionnaires, il adressa, le 20 juillet 1871, au rédacteur en chef du *Journal de Genève*, une lettre pour expliquer sa conduite pendant la Commune et se laver d'imputations calomnieuses.

BESLAY (François), avocat et publiciste français, fils du précédent, né à Paris, en 1835, se fit recevoir licencié ès lettres et docteur en droit, puis inscrire au tableau des avocats de Paris, en 1856. Il fut pendant six ans le secrétaire de M. Marie. Il fonda, en 1870, le *Français*, journal catholique conservateur qui, pendant le siége, passa pour l'organe de M. Trochu. Il dirigeait encore cette feuille en 1872.

M. F. Beslay a collaboré au *Correspondant*, à la *Revue contemporaine*, à la *Revue d'économie chrétienne*, et a publié : *Du style et des formes de la plaidoirie* (1861, in-8°); *Lacordaire, sa vie, ses œuvres*, précédé d'une lettre du P. Lacordaire à l'auteur (1862, in-18); *Des actes de commerce*, commentaire théorique et pratique des articles 632 et 633 du code de commerce (1865, in-8°).

BESSON (Paul), avocat et représentant français, né à Lons-le-Saulnier (Jura), le 5 juin 1831, fit son droit à Paris, fut reçu docteur et débuta honorablement comme avocat d'affaires. Il acheta en 1857 une charge d'avocat au conseil d'Etat et à la Cour de cassation. C'est en cette qualité qu'il plaida et gagna, au mois de mai 1870, pour l'ordre des Dominicains de France, contre la famille Lacordaire, un procès célèbre, dont l'issue le mit en évidence. Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant du Jura, le second sur six, par 30,156 voix.

Très-attaché aux idées catholiques, il a pris place à droite et a voté pour les préliminaires de paix, la loi municipale, la proposition Cazenove, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant, les propositions Rivet et Ravinel, le traité douanier et la proposition Feray (matières premières); contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel, contre le maintien des traités de commerce et le retour de l'Assemblée à Paris.

BETHMONT * (Paul). — Après la révolution du 4 septembre 1870, il resta à Paris pendant le siége et s'engagea comme volontaire dans une compagnie de marche de la garde nationale. Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant de la Charente-Inférieure à l'Assemblée nationale, le second sur dix par 86,800 voix. Elu secrétaire de l'Assemblée nationale, le 17 février, par 449 voix, il a été réélu, le 16 août suivant, le premier sur la liste, par 429 suffrages sur 490 votants. Il a pris part à l'enquête sur la marine marchande.

Membre du centre gauche et de la gauche républicaine, il a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la loi départementale, la proposition Rivet, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), et le retour de l'Assemblée à Paris; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel, et contre le maintien des traités de commerce.

BEULÉ * (Charles-Ernest). — Après la révolution du 4 septembre 1870, il fut chargé par la société de secours aux blessés d'organiser les ambulances et les comités de distributions dans l'ouest de la

France. Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant de Maine-et-Loire à l'Assemblée nationale, le premier sur onze, par 102 600 voix sur 110 000 votants. Membre de la commission de décentralisation, de la commission du budget, de la commission de l'organisation du pouvoir exécutif, il a été rapporteur de la proposition Keller sur l'Alsace-Lorraine, et de la proposition de translation de l'Assemblée à Versailles.

Il a pris place au centre droit, et a voté pour l'abrogation des lois d'exil, la loi départementale, la proposition Ravinel, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel, contre le retour de l'Assemblée à Paris, s'est abstenu sur la proposition Rivet, et a soutenu avec éclat, lors de la discussion du budget de 1872, le maintien des subventions théâtrales.

Outre les ouvrages déjà cités, il a fait paraître *le Sang de Germanicus* (1869 in-8°), *Titus et sa dynastie* (1870, in-8°), suite de ses deux premiers volumes sur la famille d'Auguste. Réunies sous le titre général de *Procès des Césars*, ces études résument les cours qu'il a faits à la bibliothèque nationale. Grâce aux allusions discrètes et profondes dont elles sont remplies, elles ont pu être accusées, sans trop d'invraisemblance, de donner satisfaction, en racontant la vie des Césars, à des rancunes contemporaines. M. Beulé a réuni aussi en volume ses *Causeries sur l'art* (1870, in-8°), et publié une *Histoire de l'art grec* (1870, in-8°).

BEUST * (Frédéric-François, baron DE). — Au milieu des événements déchaînés par l'année 1870 et des profondes modifications qu'ils amenèrent en Allemagne, le chancelier austro-hongrois eut l'habileté de maintenir la situation et l'indépendance de l'Autriche, chaque jour plus menacées par la prédominance de la Prusse. Malgré la retraite du prince Auersperg (janvier 1870), il ne cessa de représenter la conciliation entre les éléments si divers de l'empire et de marquer, au dehors, sa persistance dans les voies libérales par ses protestations contre le *Syllabus* (février). Au moment où la candidature d'un Hohenzollern au trône d'Espagne vint fournir un prétexte de rupture entre la France et la Prusse, il insista auprès du gouvernement espagnol sur les dangers que cette détermination faisait courir à la paix de l'Europe (juillet). Lorsque la guerre éclate, le baron de Beust borne ses efforts à tenir l'Autriche en dehors du mouvement, qui sous la conduite du roi Guillaume et de M. de Bismark, précipite toute l'Allemagne contre la France. C'est auprès de lui et de l'empereur François-Joseph, que M. Thiers, au mois d'octobre, cherchant des appuis dans toutes les cours, trouve les plus chaleureuses sympathies, mais sans obtenir une assistance effective.

M. de Beust songe dès lors à des complications qui se produisent d'un autre côté, à la faveur des préoccupations de l'Europe occidentale : à la note par laquelle la Russie dénonce le traité de 1856, il répond par une dépêche qui signale à l'attention publique les conséquences d'une pareille résolution (23 novembre); mais il se garde d'en faire une question de paix ou de guerre pour son propre pays dont il rappelle l'attitude réservée, pendant la guerre de Crimée, dans cette même question d'Orient. En même temps, il entretient avec le gouvernement italien les relations les plus amicales et déclare franchement les intentions de l'Autriche de ne pas intervenir dans la question romaine.

En présence des immenses succès de l'Allemagne du Nord, unifiée sous la main de Guillaume, le chancelier austro-hongrois témoigne de sa déférence pour le nouvel empereur et son tout-puissant ministre; il proteste contre toute idée de revanche de la part de l'Autriche, mais il se refuse aux ouvertures faites pour une alliance plus intime entre les populations allemandes des deux empires (janvier 1871), et il demande au pays un accroissement de forces militaires en vue des éventualités qui peuvent tromper les intentions les plus pacifiques. Après la consolidation du nouvel ordre de choses en Allemagne, l'empereur François-Joseph et M. de Beust eurent avec l'empereur Guillaume et M. de Bismark, à Gastein et à Salzbourg, des entrevues qui occupèrent l'attention (août-septembre), mais qui ne parurent pas exercer une influence considérable sur la politique de réserve suivie jusque-là par le chancelier austro-hongrois. Au milieu des difficultés de ces dernières années, on a souvent répandu et démenti le bruit de la retraite du baron de Beust et de son remplacement par le comte Andrassy. Ce changement ministériel se réalisa au milieu de l'année 1871, et M. de Beust fut nommé au poste d'ambassadeur de l'empire austro-hongrois à Londres.

BIDARD * (Théophile). — En 1867, candidat au conseil général d'Ille-et-Vilaine, pour le canton de Rennes, où il était professeur, il protesta énergiquement, dans sa circulaire, contre les candidatures officielles, et fut mis à la retraite à la suite de cet acte d'indépendance. Après la révolution du 4 septembre 1870, il remplit les fonctions de maire de Rennes, et présida la commission municipale, jusqu'au mois de janvier 1871. Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée nationale, le troisième sur douze, par 90,783 suffrages.

Il a pris place au centre droit et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la loi départementale, les propositions Rivet et Ravinel; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel, contre le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris.

BIGOT (Julien-Armand), représentant français, né à Couptrain (Mayenne), le 18 janvier 1831, reçu docteur en droit, à Paris, en 1854, fut nommé substitut à Mayenne en 1856, à Laval en 1858, à Angers en 1861 et, dans cette dernière ville, devint successivement substitut du procureur général en 1863, et avocat général en 1868. Démissionnaire après la révolution du 4 septembre 1870, il se fit inscrire au barreau d'Angers, et fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Mayenne à l'Assemblée nationale, le quatrième sur sept, par 61,558 voix.

Membre de la réunion Saint-Marc Girardin, il a pris place au centre droit et a fait partie de la commission des grâces. Il a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Ravinel et le traité douanier ; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris.

M. Bigot a publié deux discours de rentrée : *Eloge de Prévost, avocat général au Présidial d'Angers* (1868, in-8°), et *Essai sur l'histoire du droit en Anjou* (1869, in-8°).

BILLIORAY (Alfred-Edouard), membre de la Commune de Paris, né à Naples, de parents fran-

çais, vers 1840, entra en 1855 à l'école de déclamation dirigée par Ricourt. Bientôt, abandonnant la carrière dramatique, il essaya de la peinture, et débuta dans l'atelier du peintre Chazal, dont il fut à la fois le modèle et l'élève. Quelques toiles de lui figurèrent, en 1866, au salon des refusés. En 1870, il fit admettre à l'exposition des Beaux-Arts, un tableau ayant pour titre : *La sollicitude maternelle*. Il exerçait en même temps la profession de courtier de commerce. Lié de bonne heure avec le parti radical, et orateur assidu des clubs républicains, il prit part à l'insurrection de 1871, et signa les affiches du Comité central. Elu membre de la Commune, le 26 mars, dans le 14ᵉ arrondissement par 6,100 voix, il fut nommé, le 30, membre de la commission des services publics, et plus tard, de la commission des finances. Le 11 mai, il remplaçait Delescluze, nommé délégué à la guerre, comme membre du comité de Salut public, et l'emportait, d'une voix seulement, sur M. Varlin, qui lui était opposé par la minorité de l'Assemblée. M. Billioray avait voté pour la validation des élections, à la majorité absolue des suffrages, quel que fût le nombre des votants, pour la création d'un comité de Salut public, et s'était fait remarquer par la violence de ses motions, notamment en ce qui concernait les ôtages. Resté parmi les plus énergiques soutiens de l'insurrection, il signa les derniers décrets de la Commune en compagnie de MM. Arnaud, Eudes, Gambon et Ranvier, ainsi que l'ordre d'exécution des otages, avec M. Delescluze, (2 prairial an 79). Chargé par le comité de Salut public, d'incendier les 9ᵉ, 10ᵉ et 20ᵉ arrondissements, au moment où l'armée régulière entrait dans Paris, il fut arrêté, après le 21 mai, conduit à Versailles, et condamné par le 3ᵉ conseil de guerre, le 3 septembre 1871, à la peine de la déportation dans une enceinte fortifiée. Il a été embarqué le 24 décembre 1871 pour le fort Boyard et dirigé depuis sur la Nouvelle-Calédonie (mai 1872).

BILLOT (Jean-Baptiste), général et représentant français, né en 1828, entra à l'école de Saint-Cyr, et en sortit dans le corps d'état-major, où, à la suite d'un rapide avancement il fut nommé lieutenant-colonel le 3 août 1869. Il servait en Algérie au moment où éclata la guerre franco-prussienne. Devenu général de division à titre auxiliaire sous le ministère de M. Gambetta, il fut remis général de brigade par la commission de révision des grades. Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant de la Corrèze à l'Assemblée nationale, le quatrième sur six, par 28 246 voix.

Il a pris place dans les rangs de la gauche républicaine, dont il a été nommé vice-président, et a voté contre les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Ravinel, le maintien des traités de commerce; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel ; pour la loi municipale, l'emprunt de 2 milliards, la dissolution des gardes nationales, la proposition Rivet, le traité douanier, et le retour de l'Assemblée à Paris.

BISMARK-SCHOENHAUSEN* (Othon comte, puis prince DE). — Malgré la place que prennent les événements militaires dans la lutte entre la France et l'Allemagne, pendant les années 1870-1871, le comte de Bismark ne cesse, comme ministre dirigeant et comme diplomate, d'y tenir le premier rang. Son action personnelle se fait d'abord sentir dans les complications européennes au milieu desquelles le gouvernement de Napoléon III se trouve conduit à déclarer à l'Allemagne une guerre qu'il n'est pas prêt à faire. C'est lui qui négocia et fit triompher, à l'insu de la diplomatie française, la candidature du prince Léopold de Hohenzollern au trône d'Espagne, et, lorsque après l'abandon de cette candidature, M. Benedetti alla demander au roi Guillaume, à Ems, des satisfactions que la France n'était pas en mesure d'exiger, M. de Bismark signifia à notre ministre éconduit par le roi, un refus qui équivalait à une acceptation de la guerre. En même temps, il dénonçait à l'Europe les précédentes tentatives que le gouvernement impérial aurait faites auprès de lui, par l'intermédiaire de M. Benedetti, afin d'obtenir pour la France, par un accord avec la Prusse, un agrandissement de territoire (circulaire du 29 juillet 1870).

Lorsque les armées allemandes passèrent nos frontières, le comte de Bismark suivit le quartier général, pour être à portée des événements. Au moment de la capitulation de Sedan, il eut avec l'empereur Napoléon III, le 2 septembre, l'entrevue dramatique de Frénois. Loin de songer à adoucir les conditions de la capitulation, le comte de Bismark soutenait dès lors la prétention de mettre pour prix à la paix la cession de l'Alsace et de la Lorraine afin d'assurer l'avantage à l'Allemagne dans les guerres à venir. Une entrevue qui eut plus de retentissement, au milieu de nos désastres, fut celle que le chancelier eut avec M. J. Favre, à Ferrières, dès le commencement de l'investissement de Paris. Après huit jours de discussions sur des questions de forme, M. de Bismark consentit à recevoir le ministre de la Défense nationale (16 et 20 septembre) et, maintenant, sur la question de la paix, ses exigences connues, il mettait même à un armistice des conditions assez inacceptables pour rejeter la France dans le parti de la lutte à outrance. Il donna alors à la politique allemande sa devise : « La force prime le droit. »

Pendant les longs mois du siége de Paris, le comte de Bismark se fit remarquer par sa persistance à soutenir les nécessités d'une guerre implacable. On signale, lors du bombardement, son refus de laisser sortir les étrangers pour lesquels les agents diplomatiques de l'Europe restés dans Paris demandent cette faveur (12 janvier 1871). Il met une gratuite insolence à refuser aussi à M. J. Favre un laissez-passer pour aller assister à la conférence de Londres relative à la question de la mer Noire (13 janvier). Mais son œuvre politique principale, à Versailles, est la transformation de la constitution politique de l'Allemagne. A la fin de décembre 1870, il avait réuni un conseil de représentants des puissances allemandes du Sud, déterminées à entrer à leur tour dans la confédération de l'Allemagne du Nord, et des prérogatives apparentes étaient laissées à la Bavière dans cette nouvelle œuvre de fusion. Le roi Louis II proposa alors de reconstituer, en l'honneur du roi Guillaume, l'ancien empire d'Allemagne, et M. de Bismark obtint facilement du Reichstag cette consécration monarchique de l'unité nationale déjà réalisée.

Quelques jours après le couronnement de Guillaume (18 janvier 1871), le chancelier impérial ouvre avec M. J. Favre les négociations qui devaient aboutir à un armistice, dans des conditions qui achevaient de mettre la France entière à la merci du vainqueur (23-28 janvier). Pendant les élections qui suivirent, M. de Bismark intervint pour protester contre le décret de la délégation de Bordeaux qui établissait des cas inattendus d'inéligibilité et qui fut aussitôt rapporté. L'Assemblée nationale à peine réunie, les négociations commencèrent entre M. Thiers, assisté d'un comité de représentants, et M. de Bismark, et, après une

prolongation de l'armistice, les préliminaires de paix furent signés à Versailles le 26 février. Sans parler de l'énorme contribution de cinq milliards, ils consacraient toute la cession de territoire réclamée par le chancelier dès le début de la guerre. Le 10 mai suivant, M. de Bismark signait à Francfort, avec MM. J. Favre et Pouyer-Quertier, le traité de paix définitive, et profitait du nouvel affaiblissement de la France résultant de l'insurrection de la Commune, pour ajouter encore aux charges accablantes d'abord imposées à la France. Les ratifications furent échangées le 20 mai. Avant de consommer ce dénoûment inespéré de la politique de toute sa vie, le comte de Bismark avait été fait prince par la reconnaissance de son souverain. Il reçut plus tard une dotation considérable, imputée sur les premiers versements de l'indemnité de guerre.

En Europe, outre les négociations relatives à la libération du territoire français, et celles nécessitées par la prise de possession des chemins de fer luxembourgeois par les compagnies Rhénanes allemandes, le prince de Bismark tenta de réconcilier le nouvel empire avec la papauté, et nomma le cardinal de Hohenlohe ambassadeur d'Allemagne auprès du Saint-Siége. Cette mesure conciliante ne fut pas favorablement accueillie par la cour romaine, toute à l'irritation que lui causait le schisme des vieux catholiques, ouvertement favorisé par le gouvernement prussien. M. de Bismark commença alors, contre le catholicisme allemand, une lutte dont on ne peut encore prévoir les suites, et répondit aux prétentions particularistes des néo-catholiques en expulsant les Jésuites de l'empire (juillet 1872).

BLANC * (Jean-Joseph-Louis). — A la fin de l'année 1869, au moment où le gouvernement impérial préparait l'évolution libérale qui amena l'avénement du cabinet du 2 janvier, le bruit courut que M. Louis Blanc allait rentrer en France, mais il resta à Londres jusqu'après la révolution du 4 septembre 1870, et n'arriva à Paris que le 8. L'opinion publique espérait encore une intervention des puissances neutres. Un grand nombre de citoyens le pressèrent donc de retourner en Angleterre comme ambassadeur, pour éclairer le cabinet Gladstone, et exciter les sympathies du peuple anglais en faveur de la France. Le gouvernement de la défense nationale, « comptant sur le dévouement et le patriotisme de M. Louis Blanc, » s'associa au vœu qui lui était exprimé. (24 septembre). L'investissement de Paris et le refus de sauf-conduit de l'état-major général prussien, empêchèrent la réalisation de ce projet. Au commencement du mois d'octobre, lorsque l'agitation pour les élections municipales devint considérable, il se prononça contre toute tentative ayant pour but d'ébranler le gouvernement de la Défense nationale et déclara qu'il fallait « éviter toute chance de collision en présence de l'ennemi. » Lors de la tentative insurrectionnelle de 31 octobre il fut porté, sans son consentement, sur les listes du Comité de salut public, reçut de nombreuses députations, mais refusa absolument de prêter son influence ou son nom à un mouvement qu'il réprouvait. Aux élections municipales du 5 novembre, il déclina absolument la candidature dans le 5ᵉ et le 9ᵉ arrondissement, et obtint, sans être élu, une honorable minorité dans le 14ᵉ. Quelques jours après, au moment du refus de l'armistice, il adressa aux Parisiens une lettre éloquente pour les engager à la résistance à outrance. Dès les premiers jours de janvier, il adjura de nouveau la population, dans un document rendu public, « de briser le cercle de fer qui l'étreignait, » ajoutant que le seul dénouement possible au siége « c'était le dénoûment héroïque. » Après la capitulation il ne reconnut à l'Assemblée nationale convoquée, qu'un seul droit, celui de faire la paix ou la guerre. Élu, le 8 février 1871, représentant de la Seine, le premier sur quarante-trois, par 216 471 voix, sur 328 970 votants, il protesta, lors de la nomination de M. Thiers, comme chef du pouvoir exécutif, contre le rapport de la commission qui semblait n'admettre la République qu'à titre provisoire, et soutint « que la République était la forme nécessaire de la souveraineté nationale. » Il protesta aussi d'avance contre une paix qui livrerait à la Prusse, l'Alsace et la Lorraine, et réclama, à tout prix, l'intégrité du territoire. (1ᵉʳ mars). Dans la séance du 6 mars, il déposa sur le bureau de l'Assemblée, un projet de loi obligeant les membres du gouvernement de la Défense nationale à rendre compte de tous les actes politiques et militaires de leur administration. Cette proposition avait surtout en vue le général Trochu, dont, pendant le siége, il avait énergiquement blâmé, dans le *Temps* et dans le *Rappel*, le système de temporisation. Lors de l'insurrection du 18 mars, il reconnut la légitimité de la revendication des franchises municipales, mais combattit vivement les prétentions de la Commune au gouvernement central. Porté, malgré lui, comme candidat à la Commune, aux élections du 26, dans le 14ᵉ arrondissement, il obtint, sans être élu, 5680 voix.

Au moment de l'élection complémentaire du 11 février 1872 dans le département de la Corse, il soutint la candidature de M. Savelli contre MM. Rouher et Pozzo di Borgo. Il a pris la parole à la Chambre dans plusieurs discussions importantes, notamment à propos du projet de loi de M. Dufaure, sur l'Internationale, qu'il attaqua comme inefficace et dangereux.

Il a pris place à l'extrême gauche et a voté pour l'abrogation des lois d'exil, la loi départementale, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris; contre la validation de l'élection des princes d'Orléans, le pouvoir constituant, les propositions Rivet et Ravinel.

BLANCHE * (Alfred-Pierre). — A la suite du décret du 5 janvier 1870, qui relevait M. Haussmann de ses fonctions et le remplaçait par M. H. Chevreau, il crut devoir donner sa démission. Elle ne fut point acceptée, et il fut maintenu comme secrétaire général de la préfecture de la Seine. Lors de la formation du ministère Palikao (10 août), dans lequel M. Chevreau accepta le portefeuille de l'intérieur, M. Alfred Blanche exerça par intérim les fonctions de préfet de la Seine, et contribua en cette qualité à préparer l'approvisionnement de Paris et l'armement de la garde nationale. Après la révolution du 4 septembre, il quitta l'Hôtel de Ville et se tint éloigné des affaires publiques. Il a depuis repris sa place au barreau de Paris.

BLANCHE * (Antoine-Emile). — Élu, le 23 juillet 1871, au second tour de scrutin, membre du conseil municipal de Paris pour le quartier de Passy, en même temps que son beau-frère, M. Ohnet, élu pour le quartier Rochechouart, il dut se retirer à la suite d'un tirage au sort, auquel procéda le conseil de préfecture, et qui favorisa M. Ohnet.

BLANCHET (Stanislas PANILLE, dit), membre de la Commune de Paris, se fit remarquer pendant le siége (1870), dans les clubs ultra-révolutionnaires. Le 18 mars 1871, il était membre du

Comité central, dont il signa les affiches, et fut élu à la Commune, dans le 5e arrondissement, le 26 mars suivant, par 3271 voix. Il vota pour la validité des élections à la majorité absolue des suffrages, quel que fût le nombre des votants, pour la création du comité de salut public, et, jusqu'au 5 mai, se signala constamment par les motions les plus violentes. A cette date le comité de sûreté générale le fit arrêter, et l'un de ses membres, M. Ferré, procéda à une enquête, suivie d'un interrogatoire, dans lequel M. Blanchet déclara « qu'il s'appelait de son vrai nom Stanislas Panille, qu'il avait, en 1860, habité en qualité de novice pendant environ neuf mois, un couvent de capucins, à Brest; qu'en 1862 il s'était réfugié dans un second couvent de capucins, à Laroche, en Savoie; que de là il était revenu à Lyon, où il avait donné d'abord des leçons, rempli les fonctions d'interprète-traducteur au Palais de Justice, et enfin été nommé secrétaire d'un commissaire de police, poste qu'il avait occupé de 1865 à 1867. Il demanda alors l'emploi de commissaire spécial des chemins de fer, que l'administration lui refusa, et partit pour Paris où il se mêla au mouvement révolutionnaire. Dans l'intervalle il avait été condamné à Lyon, à six jours de prison comme banqueroutier. » A la suite de ces déclarations, M. Panille, dit Blanchet, donna sa démission de membre de la Commune, sur la demande du comité de sûreté générale, et bien qu'atteint d'une paralysie partielle, fut enfermé à Mazas. Rendu à la liberté au moment où les troupes régulières entraient à Paris (21 mai 1871), il réussit à s'échapper.

BLANQUI * (Louis-Auguste). — A la nouvelle de la révolution du 4 septembre 1870, il accourut à Paris et y fonda *La Patrie en danger*, feuille révolutionnaire, qui devint l'organe de quelques clubs radicaux où les aberrations socialistes n'avaient plus de bornes. M. Blanqui y demandait l'institution de la Commune, la suppression des cultes, l'affectation des églises à des usages nationaux, l'enrôlement forcé et l'armement des prêtres, qu'on devait envoyer aux avant-postes, la construction des barricades, la dénonciation des suspects et des bonapartistes, la révélation des richesses dissimulées, la mise en commun et le rationnement des subsistances. Nommé chef du 169e bataillon de la garde nationale, à Montmartre, il ne fut pas réélu après la manifestation du 10 octobre, qui préludait à la tentative insurrectionnelle du 31. Ce jour-là, M. Blanqui fut pendant quelques heures membre du Comité de salut public, ordonna la mise en arrestation des membres du gouvernement de la Défense, tenta vainement de faire occuper la Préfecture de police, destitua plusieurs maires d'arrondissement accusés de réaction, et envoya des commissaires dans tous les secteurs pour en surveiller les commandants. L'arrivée des forces de l'ordre et l'arrestation de M. Blanqui par le 17e bataillon, mit fin à cette dictature. Relâché le lendemain, puis recherché de nouveau, après qu'une instruction eut été ordonnée contre les meneurs du 31 octobre, il réussit à se cacher jusqu'au moment où fut rendue une ordonnance de non-lieu arrachée à la faiblesse du gouvernement, et reprit la rédaction de la *Patrie en danger*. Ce journal cessa de paraître le 6 décembre suivant, faute de ressources. De l'aveu même de son directeur politique, et malgré la gratuité absolue de la rédaction, il ne faisait pas ses frais. Après l'armistice M. Blanqui s'éloigna de Paris; il figura néanmoins sur les listes radicales, aux élections du 8 février 1871, obtint, sans être nommé, 52389 voix sur 328970 votants, et, au moment de l'insurrection du 18 mars, fut élu membre de la Commune, dans le 18e arrondissement, par 14953 suffrages. Arrêté dans le Midi par ordre de M. Thiers, et conduit au fort du Taureau, prison d'État sur les côtes de Bretagne, il refusa de répondre à tout interrogatoire, et fut maintenu pendant plus de quatre mois au secret le plus absolu. Traduit devant le 4e conseil de guerre, siégeant à Versailles, il se résigna enfin aux nécessités de l'instruction. Ayant été condamné à mort par contumace le 10 mars, pour séquestration avec violences d'un capitaine de la garde nationale, il eut d'abord à purger cette condamnation, puis à répondre à l'accusation d'excitation à la guerre civile. Il fit citer comme témoins à décharge tous les membres du gouvernement de la Défense, présents à Paris au moment de la tentative du 31 octobre. Les débats, commencés le 14 février 1872, se prolongèrent pendant plusieurs audiences, et donnèrent lieu à des incidents intéressants, qui mirent en lumière le sang-froid et l'intelligence de l'accusé. Il fut condamné à la déportation dans une enceinte fortifiée. Un premier pourvoi pour vice de forme fut accueilli par le 2e conseil de révision; mais, le 6e conseil de guerre ayant confirmé la sentence des premiers juges, un second pourvoi fut rejeté, à la fin du mois de mai 1872, et cette condamnation devint définitive. Le mauvais état de la santé de M. Blanqui fit retarder son départ pour la nouvelle Calédonie et décider son internement provisoire au fort Quélen (12 juillet).

M. Blanqui a publié, dans les derniers jours du mois de février 1872 : *l'Éternité dans les astres*, hypothèses astronomiques (in-18), livre d'une grande hardiesse scientifique, fruit de ses récents loisirs de prison.

BLAVOYER * (Joseph-Arsène). — Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant du département de l'Aube à l'Assemblée nationale, le quatrième sur cinq, par 27675 voix sur 56484 votants.

Il a pris place au centre droit, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, le traité douanier et le retour de l'Assemblée à Paris; contre la proposition Ravinel, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel.

BOCHER * (Henri-Édouard). — Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant du Calvados à l'Assemblée nationale, le deuxième sur neuf, par 72000 voix. Rapporteur de la commission chargée de présenter le projet de loi relatif à la restitution par l'État des biens non vendus de la maison d'Orléans, il prouva que les biens dont il s'agissait, n'avaient aucune origine apanagère.

Il a pris place au centre droit, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, le pouvoir constituant, la proposition Rivet et la proposition Feray (matières premières); contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel, contre la proposition Ravinel, et le maintien des traités de commerce.

BODUIN * (Charles-Louis-Narcisse). — Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant du Nord à l'Assemblée nationale, le quatrième sur vingt-huit, par 213778 voix.

Il a pris place au centre droit et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi dé-

partementale, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), et le retour de l'Assemblée à Paris; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Ravinel, et le maintien des traités de commerce.

BONAPARTE * (Pierre-Napoléon, prince). — Après avoir longtemps sollicité en vain l'autorisation de l'empereur, il épousa, en 1868, sur le territoire belge, la fille d'un ouvrier du faubourg Saint-Antoine, avec laquelle il entretenait des relations depuis plus de douze ans, et dont il avait eu deux enfants, que cette union avait pour but de légitimer. Au mois de janvier 1870, une violente polémique entre la *Revanche* et l'*Avenir*, journaux corses, rendit une rencontre imminente entre M. Tommasi, rédacteur de la *Revanche*, et le prince Pierre, qui avait défendu dans l'*Avenir* la mémoire de Napoléon Ier. Mais M. Paschal Grousset, rédacteur de la *Marseillaise*, représentant à Paris la *Revanche*, ayant pris fait et cause pour ce journal et insulté gravement le prince, celui-ci provoqua aussitôt M. Rochefort, rédacteur en chef de la *Marseillaise*, dédaignant de se battre avec «l'un de ses manœuvres.» M. Grousset envoya cependant à Auteuil deux témoins, M. Iwan Salmon, dit Victor Noir, et M. Ulric de Fonvielle. Dans une discussion orageuse, M. Pierre Bonaparte tira plusieurs coups de revolver sur les visiteurs, et tua M. Victor Noir. La nouvelle de ce déplorable événement surexcita l'opinion publique au point d'obliger M. Émile Ollivier à faire arrêter le prince, et à le traduire devant la Haute cour de justice réunie d'urgence à Tours. Ce procès eut un grand retentissement, tant par l'attitude provocatrice de l'accusé, que par le scandale des plaidoiries et la notoriété des témoins cités. Le prince Pierre fut acquitté sur le chef du meurtre et condamné seulement envers la famille Salmon, partie civile, à 25 000 francs de dommages-intérêts. Cette somme ayant été refusée par les intéressés, le prince la versa entre les mains du maire de Tours pour les pauvres de la ville. Il se retira ensuite dans sa propriété d'Épioux (Ardennes), et le bruit courut qu'il avait reçu de l'empereur l'ordre de quitter la France. Après le désastre de Sedan, il passa en Belgique et vendit son domaine des Ardennes. Les journaux du mois de mai 1872 ont annoncé que sa femme, la princesse Pierre Bonaparte, avait fondé à Londres une maison de commerce de couturière, qui recrutait sa clientèle dans la noblesse et la haute finance anglaises.

BONDY * (François-Marie TAILLEPIED, comte DE). — Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant de l'Indre à l'Assemblée nationale, le deuxième sur cinq, par 44 772 voix.

Il a pris place au centre droit, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, les propositions Rivet et Ravinel, le retour de l'Assemblée à Paris; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Feray (matières premières), et le maintien des traités de commerce.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département de l'Indre pour le canton du Blanc.

BONJEAN * (Louis-Bernard). — Après la révolution du 4 septembre 1870 et la suppression du Sénat, M. Bonjean, malgré son grand âge, resta à Paris. Il fit le service de la garde nationale sédentaire et s'engagea plus tard dans un bataillon de marche du huitième secteur. Il refusa de quitter la capitale même au moment de l'insurrection du 18 mars 1871, et fut arrêté comme otage, le 10 avril, par ordre de la Commune. Enfermé à Mazas ainsi que MM. Darboy, Deguerry et un assez grand nombre d'ecclésiastiques, il fut transféré à la Roquette et fusillé avec les autres otages, le 27 mai 1871. Dans son testament, écrit quelques jours avant sa mort, ainsi que dans une lettre touchante qui y était jointe, adressée à sa femme et à ses trois fils, et datée de la nuit du 29 au 30 mars, moment où la brutalité de l'un de ses gardiens lui avait fait croire sa fin prochaine, il recommandait le pardon en termes d'une sublime simplicité, et demandait de modestes funérailles. Une loi du 6 juin avait décidé que les obsèques du président Bonjean, comme celles des autres otages, seraient faites aux frais de l'État; mais sa veuve, respectant ses dernières volontés, réclama son corps, et le fit transporter à Orgeville, dans le caveau de famille.

BONVALET (Théodore-Jacques), membre du conseil municipal de Paris, né dans cette ville, le 17 janvier 1817, d'une famille originaire de Bourgogne, fit une partie de ses études à l'institution Barbet. Pendant le règne de Louis-Philippe, il prit part aux mouvements du parti démocratique, et fut élu, après la proclamation de la République, chef de bataillon dans la 6e légion de la garde nationale (ancien 6e arrondissement). Arrêté dans la nuit du 2 décembre 1851, il passa quinze jours à Mazas. Propriétaire d'un restaurant en vogue, il s'occupa exclusivement, durant l'Empire, de la direction de son établissement, et se livra au commerce des vins. Après la révolution du 4 septembre 1870, il fut nommé maire du 3e arrondissement, et maintenu dans ces fonctions, aux élections du 5 novembre 1870, par 12 031 voix sur 15 398 votants. Il déploya une grande activité dans l'administration de son arrondissement, créa diverses commissions d'armement, d'hygiène, d'assistance publique, etc., et crut pouvoir, le 15 février 1871, décréter l'instruction gratuite, obligatoire et laïque. Au scrutin du 8 février 1871, pour l'Assemblée nationale, il obtint à Paris, sans être élu, 30491 voix sur 328 970 votants. Il consentit aux élections communales du 26 mars, où il obtint encore, sans être élu, 3906 voix, et devint l'un des promoteurs de la Ligue d'union républicaine des droits de Paris, qui fit plusieurs tentatives de conciliation entre le gouvernement et la Commune. Après le vote de la loi municipale, il ne fut pas renommé maire du 3e arrondissement. Aux élections complémentaires du 2 juillet 1871, il réunit près de 95 000 voix à Paris, et il était déjà considéré comme élu, lorsque les votes de l'armée donnèrent la majorité à son concurrent, M. Ferdinand Moreau. Nommé le 23 juillet suivant, au premier tour de scrutin, conseiller municipal de Paris pour le quartier des Enfants-Rouges (3e arrondissement), il a été l'un des signataires d'un exposé de la situation du commerce et de l'industrie à Paris, adressé au conseil municipal, et dont les conclusions étaient la levée de l'état de siége et l'amnistie.

BORDONE (Philippe-Joseph-Toussaint), chef de partisans français, né à Avignon, le 1er novembre 1821, d'une famille d'origine piémontaise, fit de brillantes études aux colléges d'Avignon et de Nîmes, et suivit les cours de l'école de médecine de Montpellier. Entré au service de l'État comme chirurgien de marine, il venait d'être nommé chirurgien de 2e classe, lorsqu'il donna sa démission, au moment de la révolution de 1848, pour s'occuper de politique. En 1851, revenant

aux études médicales, il suivit les cours de M. Roux, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, jusqu'en 1855. La guerre de Crimée lui fournit alors l'occasion d'entrer dans la marine et il fut nommé chirurgien-major auxiliaire à bord de la frégate *l'Ulloa*. Proposé trois fois pour la décoration en témoignage des services rendus, il donna sa démission à la fin de la guerre, sans avoir obtenu cette récompense, et s'occupa d'art militaire, d'armement et de fortification. Inventeur d'un affût de marine spécial à la défense des côtes, il fut chargé en 1859 de l'expérimenter à Cherbourg. Le gouvernement italien l'appela bientôt après pour faire l'application de ce nouveau système. C'est à cette occasion que M. Bordone entra en relations avec le général Garibaldi, auprès duquel il remplit les fonctions de commandant du génie pendant l'expédition de 1860. Il fut nommé colonel après la prise de Reggio, organisa la défense de Mont-Saint-Ange et prépara l'attaque de Capoue. Après la bataille du Volturne, à laquelle il prit une part importante, et l'annexion du royaume de Naples, il fut chargé de défendre les intérêts du corps expéditionnaire auprès du gouvernement de Victor-Emmanuel. Un moment incarcéré par ordre du général Fanti, il fut mis en liberté peu de temps après et rentra en France.

Au mois d'octobre 1870, après le désastre de Sedan et la désorganisation des armées françaises, il décida Garibaldi à venir offrir son épée à la République. Le 8, il arrivait à Tours avec le général, auquel M. Gambetta confia le commandement de tous les corps francs de la zone des Vosges, depuis Strasbourg jusqu'à Paris, et d'une brigade de garde mobile. M. Bordone fut nommé chef d'état-major de la première armée des Vosges, dont il établit à Dôle le centre de formation. L'objectif était de couvrir Autun et de défendre Dijon. On sait les péripéties diverses de cette campagne de l'Est, pendant laquelle M. Bordone fut nommé général et qui se termina par la perte de l'armée de Bourbaki. L'armée des Vosges fut le seul corps de l'Est que l'armistice n'obligea pas à capituler.

Après la démission de Garibaldi, l'amiral Penhoat le remplaça dans son commandement, conserva M. Bordone dans sa position de chef d'état-major, et rendit plus tard justice, dans un rapport public, au dévouement et à la fermeté déployés par cet officier lors du licenciement des troupes qu'il dirigeait. Rentré dans la vie privée, le général Bordone, au retour d'un voyage à Caprera, fut arrêté à Marseille sous l'inculpation de complot contre la sûreté de l'État et d'embauchage de troupes, maintenu vingt et un jours au secret et remis en liberté (10 mai 1871). Traduit devant les assises de la Seine, au mois de juin 1872, à la suite d'une plainte en diffamation du colonel Chenet, commandant de la guérilla d'Orient, il fut acquitté le 30 juin.

Il reconnut, lors de l'interrogatoire, avoir subi trois condamnations portées à son casier judiciaire, pour coups, détournement d'objets saisis et escroquerie.

BOSSE (Auguste), marin français, né le 15 mars 1809, entra au service en 1826. Aspirant en 1827, enseigne en 1832, lieutenant de vaisseau en 1836, capitaine de frégate en 1847, capitaine de vaisseau en 1853, contre amiral en 1861, il fut promu vice-amiral le 4 mars 1868. Il était à cette époque membre du Conseil d'amirauté et grand officier de la Légion d'honneur.

Après la révolution du 4 septembre 1870, l'investissement de Paris par l'armée prussienne, et la division de l'enceinte et de la ville en neuf secteurs, l'amiral Bosse fut chargé du commandement du troisième secteur dont le quartier général était à la Villette.

BOTTIEAU (Emile), magistrat et représentant français, né à Maubeuge (Nord), le 12 septembre 1822, fit ses études au lycée de Douai, et, en 1845, après avoir terminé son droit, se fit inscrire au barreau de cette ville. Il entra quelques années plus tard dans la magistrature, et était devenu conseiller à la cour de Douai, lorsque éclata la guerre entre la France et la Prusse (juillet 1870). Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant du Nord à l'Assemblée nationale, le huitième sur vingt-huit, par 207 877 voix.

Il a pris place à droite et s'est fait remarquer dans les commissions, par son opposition à la proposition Rivet et au retour de l'Assemblée à Paris. Il a voté pour les préliminaires de paix, la loi municipale, la proposition Cazenove, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, le traité douanier et la proposition Feray (matières premières); contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Ravinel, le maintien des traités de commerce et le retour de l'Assemblée à Paris.

BOUCHENÉ-LEFER * (Adèle-Gabriel-Denis). — Nommé, le 19 septembre 1870, conseiller d'État dans la commission provisoire chargée de remplacer le Conseil d'État, il remplit ces fonctions jusqu'au mois d'avril 1871, époque à laquelle il fut admis à la retraite et nommé conseiller d'État honoraire. — Il est mort à Élancourt (Seine-et-Oise), le 3 janvier 1872.

M. Bouchené-Lefer a encore publié : *Principes et notions élémentaires du droit public et administratif* (1862, in-8°).

BOUËT-VILLAUMEZ * (Louis-Édouard, comte). — Au moment de la déclaration de guerre à la Prusse, il fut nommé commandant en chef de la flotte de la Baltique (19 juillet 1870), qui devait se composer de quatorze frégates cuirassées, d'avisos rapides, de canonnières et de batteries flottantes. On réunit à grand'peine sept frégates et un aviso. L'impératrice vint assister solennellement au départ de la flotte, et l'amiral partit le 24 pour le Sund, où le tirant d'eau considérable de ses navires lui démontra bientôt son impuissance à rien tenter dans des eaux aussi peu profondes, et sans troupes de débarquement. Ses ordres lui défendaient de bombarder les villes ouvertes; il eut un moment la pensée d'attaquer Colberg et les forts de Weichselmunde et de Neufahrwasser, en avant de Dantzig; mais les événements qui se succédaient sur le continent, et qui valaient à la flotte d'innombrables contre-ordres, ne lui permirent point de mettre son projet à exécution. Il se borna donc à un blocus de la Baltique, tandis que le vice-amiral Fourichon bloquait la mer du Nord. Attaqué dans la nuit du 21 août, à bord du navire amiral, par la corvette *la Nymphe*, commandée par ce même capitaine Weickhmann qui devait plus tard aller croiser jusque dans la Gironde, avec la frégate *l'Augusta*, il poursuivit vainement le navire allemand, qui réussit à se dérober dans l'embouchure de la Vistule. Sur ces entrefaites, l'amiral Fourichon, appelé au ministère de la marine, résolut d'abandonner toute entreprise dans la Baltique, et de se borner à bloquer la mer du Nord avec deux escadres qui se relèveraient mutuellement. M. Bouët-Villaumez revint alors en France, mais offrit, en passant devant la Jahde, le combat à la flotte allemande, qui n'ac-

cepta point le défi (25 septembre). Tombé gravement malade à son arrivée à Cherbourg, il fut remplacé dans son commandement par le contre-amiral Penhoat (10 octobre). — Il est mort, le 10 septembre 1871, dans sa propriété de Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise).

BOUISSON * (Étienne-Frédéric). — Nommé correspondant de l'Institut en 1863, doyen de la Faculté de médecine de Montpellier en 1868, conseiller municipal de cette ville en 1847, en 1860, en 1866 et en 1870, il fut élu, le 8 février 1871, représentant de l'Hérault à l'Assemblée nationale, le premier sur huit, par 51724 voix. Dans la séance du 27 février 1872, il déposa une proposition tendant à ouvrir une souscription publique pour la libération du territoire, et s'inscrivit d'avance pour 10000 francs. Sa proposition fut repoussée par l'Assemblée.

Conservateur libéral, il a pris place au centre droit et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, le traité douanier et le maintien des traités de commerce; contre le gouvernement, dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Feray (matières premières) et le retour de l'Assemblée à Paris.

M. Bouisson a été promu officier de la Légion d'honneur en 1864, et nommé chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne, en 1865.

BOURBAKI * (Charles-Denis-Sauter). — Au moment de la déclaration de guerre à la Prusse (juillet 1870), il fut appelé au commandement de la garde impériale, fit partie de l'armée de Bazaine et prit part aux combats livrés autour de Metz, du 14 au 18 août. Réfugié dans cette place avec ses troupes, il réussit à en sortir secrètement avant la capitulation, à la suite d'une intrigue obscure, pour aller, dit-on, nouer des négociations politiques qui pouvaient faire jouer à l'armée un rôle inattendu. Après la ruine de ces espérances, il vint à Tours offrir, le 14 octobre, ses services au gouvernement de la Défense nationale. Destiné un moment à commander l'armée de la Loire, il fut, sur sa demande, chargé du commandement supérieur de l'armée du Nord et de l'Oise, par décision du 17 octobre. Il établit d'abord son quartier général à Lille, et s'occupa activement de l'organisation de ses troupes. Quelques engagements heureux l'amenèrent à Amiens, d'où il écrivit le 20 novembre au général Trochu, qu'il était prêt à marcher, et qu'il suivrait les instructions venues de Paris. Malheureusement, la reprise d'Orléans vint interrompre l'exécution de ce plan de campagne.

Rappelé par M. Gambetta, pour l'aider à la réorganisation des 15e, 18e et 20e corps de la première armée de la Loire, que des marches forcées sous des pluies torrentielles avaient presque débandés, il s'établit entre Nevers et Bourges, et fut nommé, le 6 décembre, commandant en chef de la première armée du centre, qui devait bientôt devenir l'armée de l'Est. Le brillant combat livré à Nuits par le général Cremer décida l'évacuation de Dijon et de Gray par les Prussiens, qui se replièrent sur Vesoul et Épinal. C'est alors que le général Bourbaki fut chargé, à la tête de près de cent cinquante mille hommes, d'exécuter un mouvement vers l'Est, qui devait couper les communications de l'armée ennemie avec l'Allemagne du Sud. Le 4 janvier 1871, il était à Dijon, donnant la main à Garibaldi, commandant de l'armée des Vosges, et à l'armée de Lyon, qui marchait sur Montbéliard. Remontant la vallée de l'Oignon, il arriva le 8 janvier à Montbozon près Vesoul. Le lendemain il attaquait avec toutes ses forces le général de Werder, retranché à Villersexel. La bataille dura toute la journée, et à sept heures du soir les positions ennemies étaient emportées. Le 12, il occupa Lure, Gray et Vesoul; le 13, il enleva à la baïonnette les villages d'Arcey et de Sainte-Marie; le 15, il s'empara de Montbéliard, après une lutte violente; le 16, il attaqua Werder fortement retranché à Héricourt, ne put l'entamer, revint à la charge le 17 sans plus de succès, et commença son mouvement de retraite sur Besançon, en manœuvrant pour échapper à l'armée de Manteuffel, qui avait déjà coupé ses principales communications, en occupant Saint-Vit et Mouchard. Des ordres formels du ministre de la guerre l'empêchaient de battre en retraite sur Lyon. Les soldats étaient sans vivres et sans munitions, après une retraite désastreuse, par un froid de 10 degrés. Le 27 janvier, à son arrivée à Besançon, pris de désespoir en se voyant absolument cerné et craignant d'être accusé de trahison, il désigna le général Clinchant comme son successeur, et, pendant la nuit, trompant la surveillance d'un médecin de ses amis, se tira un coup de pistolet dans la tête. Sa mort fut annoncée officiellement, mais bientôt démentie. Transporté à Lyon, il y resta huit jours dans un état désespéré. Dans l'intervalle, l'armée française s'était réfugiée en Suisse. Cependant, vers le 9 février, un mieux sensible se produisit dans l'état du malade, et le 15 il était hors de danger. La guérison complète fut très-lente et s'achevait à peine, lorsqu'au mois de juillet 1871, M. Thiers chargea le général du commandement de la 8e division militaire et du 6e corps d'armée. Dans cette importante situation, M. Bourbaki eut à soutenir à plusieurs reprises le préfet Valentin contre les entreprises insurrectionnelles de la population lyonnaise, et à mener à bonne fin le désarmement de la garde nationale.

BOURGOIS * (Siméon). — Nommé, en 1870, au commandement de la station des côtes occidentales d'Afrique, il eut, pendant la guerre franco-prussienne, l'occasion d'offrir le combat à une frégate ennemie qui le refusa et se réfugia à Madère. Depuis, son influence a fait abandonner les comptoirs français de la Côte-d'Or, dont la surveillance coûtait annuellement un grand nombre de soldats et de marins, victimes d'un climat meurtrier.

Lors de l'élection du nouveau Conseil d'État par l'Assemblée nationale, il fut nommé, le 26 juillet 1872, au quatrième tour de scrutin, conseiller d'État, le vingtième sur vingt-deux, par 436 voix sur 540 votants. Son nom n'avait pas figuré sur la liste dressée d'avance par la commission.

BOYSSET * (Charles). — Aux élections complémentaires du 2 juillet 1871, il a été nommé représentant de Saône-et-Loire à l'Assemblée nationale, par 69746 voix sur 103778 votants. Au mois de mars 1872, après la publication de l'enquête relative à l'insurrection du 18 mars précédent, il protesta contre les imputations dont il était l'objet dans ce document officiel.

Il a pris place à l'extrême gauche, et a voté pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel, pour le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce et le retour de l'Assemblée à Paris; contre la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant et la proposition Ravinel.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département de Saône-et-Loire pour le canton nord de Chalon, et président du conseil.

BOZÉRIAN (Jules-François JEANNOTTE-), avocat et représentant français, né à Paris, le 28 octobre 1825, d'une famille bourgeoise, qui, sous le premier Empire, avait compté parmi ses membres des relieurs célèbres, fit de brillantes études au lycée Louis-le-Grand, et commença son droit. Il essaya ensuite de la littérature, particulièrement de la littérature morale à l'usage de la jeunesse, reprit ses études de droit en 1851, sous la direction de M. Émile Ollivier, son ancien condisciple, et débuta en 1852, comme avocat à la cour de Paris dans le procès du complot de l'Opéra-Comique, où il plaida pour l'étudiant Laugardière. Sa notoriété comme avocat s'accrut considérablement en 1856, à la suite du procès constitutionnel de l'association protestante de Vendôme, qu'il perdit en première instance, mais gagna en appel. Cette affaire popularisa assez son nom dans le Vendomois, pour le faire élire, bien que sa candidature ne fût pas officielle, membre du Conseil général de ce département en 1861. Il était depuis un an avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation. Il soutint alors les principaux pourvois criminels : ceux de la Pommerais, de Tropmann, etc., et fut choisi comme défenseur de la famille Lesurques, lors de la demande en révision portée devant la Cour suprême. Aux élections du 8 février 1871, il a été élu représentant du Loir-et-Cher à l'Assemblée nationale, le premier sur cinq, par 32 462 suffrages.

Il a pris place au centre gauche, a voté pour les préliminaires de paix, la loi municipale, la proposition Rivet et le traité douanier, pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la loi relative au cautionnement des journaux, la dissolution des gardes nationales, la loi départementale et la proposition Feray (matières premières). Il s'est abstenu lors de l'abrogation des lois d'exil.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du Loir-et-Cher, pour le canton de Vendôme.

M. Jeannotte-Bozerian a publié : *Noir et blanc*, vie et aventures de Pierrot et d'Arlequin, racontées aux enfants (1850, in-8°); *la Bourse, ses opérateurs et ses opérations, appréciés au point de vue de la loi, de la jurisprudence et de l'économie politique et sociale* (1858, 2 vol. in-8°), ouvrage écrit à l'occasion du procès des agents de change et des coulissiers. Il a aussi fait paraître dans le bulletin de la Société archéologique du Vendomois, une biographie de Ronsard. Membre et président, depuis 1862, de la Société religieuse l'Alliance chrétienne, fondée pour provoquer la réunion des diverses communions, il a prononcé dans les séances publiques de cette association plusieurs discours remarqués, et entre autres, en 1857, un parallèle entre Fénelon et le pasteur américain Channing. Il a en outre collaboré à différents recueils de jurisprudence et traité spécialement les questions de propriété industrielle et de brevets d'invention.

BRAME * (Jules-Louis-Joseph).—Après l'avénement du cabinet du 2 janvier 1870, il présenta à la Chambre une interpellation, ayant pour but la dénonciation des traités de commerce, qui fut repoussée à une grande majorité, mais il obtint la création d'une commission d'enquête commerciale, dont il fut nommé membre par 154 voix, dans la séance du 11 février.

Lors des premières défaites dans la guerre franco-prussienne, il prit l'initiative, comme président d'un groupe important de députés du centre, de signaler à l'impératrice-régente l'imprévoyance du ministère Ollivier et la nécessité de son remplacement. Il signalait aussi le général Trochu comme désigné par l'opinion pour le ministère de la guerre. L'impératrice préféra le comte de Palikao, et M. J. Brame prit place dans le cabinet du 10 août comme ministre de l'instruction publique, en remplacement de M. Mége, démissionnaire. Il transforma aussitôt en ambulances, les lycées, colléges et écoles normales, et, afin de disséminer le plus possible les blessés sur le théâtre de la guerre, invita les préfets du Nord et de l'Est à organiser un service hospitalier dans les écoles communales de ces départements. Après la révolution du 4 septembre, M. Brame rentra dans la vie privée. Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant du Nord à l'Assemblée nationale, le troisième sur vingt-huit, par 213 859 voix. Il a voté pour les préliminaires de paix, la proposition Cazenove, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale et la proposition Feray (matières premières); contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre le maintien des traités de commerce, le retour de l'Assemblée à Paris. Il s'est abstenu sur le pouvoir constituant, les propositions Rivet, Ravinel et le traité douanier.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été nommé conseiller général du département du Nord, pour le canton de Cysoing.

BRÉSILLION (Louis-Antoine), jurisconsulte français, né à Paris, le 14 septembre 1820, était depuis dix ans attaché à la rédaction du *Recueil de jurisprudence* de Dalloz, lorsqu'en 1853, il se fit inscrire comme avocat au barreau de Paris. Il a prononcé le discours de rentrée à la conférence des avocats en 1858, sur ce sujet : *De l'autorité de la jurisprudence et de son influence sur la législation.* Il a été nommé, le 28 septembre 1870, conseiller d'État dans la commission provisoire chargée de suppléer le conseil impérial, en remplacement de M. Victor Lefranc, démissionnaire. N'ayant pas été élu par l'Assemblée nationale, lors de la réorganisation du Conseil d'État (fin juillet 1872), il a été nommé juge à Marseille.

BRESSOLLES (Antoine-Aubin), général français, était colonel lorsque éclata la guerre franco-prussienne. Après la révolution du 4 septembre 1870, et l'organisation des armées de province par M. Gambetta, il fut nommé général de brigade le 25 septembre, et, au mois de décembre suivant, chargé de commander à Lyon, la 8e division militaire, et d'y organiser le 24e corps. Cette nouvelle formation avait pour but de renforcer l'armée de l'Est commandée par le général Bourbaki. Le 20 décembre, le 24e corps marcha sur Besançon par la frontière suisse; il livra quelques combats d'avant-garde le 2 janvier 1871, et, après les batailles d'Héricourt et de Villersexel, se concentra autour de Besançon. Mais la tentative de suicide du général Bourbaki ayant porté à son comble le désordre de l'armée de l'Est, le 24e corps fut saisi d'une panique à Pont-de-Roide et à Saint-Hippolyte, et s'enfuit sous Pontarlier. A la suite de ce désastre, le général Clinchant, qui avait pris le commandement en chef, remplaça M. Bressolles, à la tête du 24e corps, par le général Thibaudier (Commagny). M. Bressolles put rentrer à Lyon sans passer en Suisse, et le bruit courut qu'il avait été arrêté dans les premiers jours de février. Il démentit aussitôt le fait dans une lettre adressée de Bordeaux au *Défenseur de Saint-Étienne*. M. Bressolles, qui avait été promu général de division pendant la guerre, est redevenu général de brigade par décision de la Commission des grades.

BRÉTON (Louis), éditeur français, né à Paris,

le 17 novembre 1817, fils d'un ancien notaire, député de Paris, sous la Restauration, fit ses études au collège Rollin et au collège Bourbon, et entra, en 1839, comme employé dans la librairie L. Hachette. Devenu en 1841 associé de M. Hachette, il épousa, en 1844, sa belle-fille; il n'a pas cessé depuis lors de prendre part à la direction de la maison. Président du cercle de la librairie, de l'imprimerie et de la papeterie, de 1864 à 1868, chevalier de la Légion d'honneur au 15 août 1866, il fut nommé, lors de l'Exposition universelle de 1867, secrétaire du Comité d'administration, devenu plus tard Comité permanent, de la classe VI (produits d'imprimerie et de librairie).

Aux élections municipales du 30 juillet 1871, il obtint, au second tour de scrutin, 1410 voix sur 2820 votants, et comme étant plus âgé que son concurrent, fut proclamé membre du Conseil municipal de Paris pour le quartier de la Monnaie (6ᵉ arrondissement). Il siégea trois mois en cette qualité. Après vérification des listes d'émargement, et sur la requête de M. Hérisson, ancien maire du 6ᵉ arrondissement, concurrent de M. Bréton, le Conseil de Préfecture crut devoir annuler l'élection. Un nouveau scrutin (26 novembre) fut favorable à M. Hérisson.

BRICE (René), avocat et homme politique français, né à Rennes (Ille-et-Vilaine), le 23 juin 1839, d'une famille bourgeoise adonnée au commerce et à la banque, fit son droit dans sa ville natale, au barreau de laquelle il s'inscrivit en 1859. Reçu docteur en 1863 et lauréat de la faculté de droit cette même année, il acquit bientôt une notoriété comme avocat, et se présenta en 1867, en qualité de candidat indépendant, au conseil général, dans le canton Sud-ouest de Rennes. Le vote des campagnes, acquis au candidat officiel, le fit échouer. En 1869, il collabora à un journal de circonstance, l'*Électeur indépendant*, fondé pour combattre les candidatures officielles, et fut élu conseiller municipal de Rennes. Le 5 septembre 1870, le gouvernement de la Défense nationale nomma M. Brice sous-préfet de Redon. En vue de rester éligible, celui-ci donna sa démission lors de la promulgation du premier décret convoquant les électeurs pour la nomination d'une assemblée nationale. Rentré à Rennes, il fit partie de la commission municipale, devint adjoint au maire le 25 septembre 1870, et donna sa démission au mois de janvier 1871. Aux élections du 8 février suivant, il figura à la fois sur la liste républicaine et sur la liste de fusion, et fut élu représentant d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée nationale, le premier sur onze, par 102 540 suffrages.

Signataire de la proposition Target (déchéance de l'empereur), et de la proposition Rivet, il a pris place à gauche, et a voté pour les préliminaires de paix, le transfert de l'Assemblée à Versailles, la proposition Feray (matières premières) et le traité douanier; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel, contre la proposition Ravinel et le maintien des traités de commerce. Il a pris la parole dans la discussion sur la prorogation des effets de commerce, sur les impôts indirects, et sur les conseils généraux. A propos de cette dernière loi, il présenta un amendement demandant que les journaux fussent autorisés à publier les séances sans être tenus à en reproduire le compte rendu officiel. Sans être adoptée cette proposition réunit 248 voix. M. René Brice s'est fait inscrire à la réunion du Jeu-de-Paume.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général d'Ille-et-Vilaine pour le canton du Sel.

BRILLIER * [de l'Isère]. — Après la révolution du 4 septembre 1870, il fut nommé préfet de l'Isère. Élu depuis conseiller municipal de Vienne, et maire de cette ville, il est devenu, lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, conseiller général de l'Isère pour le canton Sud de Vienne, et enfin, le 7 janvier 1872, représentant du même département à l'Assemblée nationale.

Il a pris place à gauche, et a voté pour la proposition Féray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris.

BRISSON (Henri), publiciste et représentant français, né à Bourges, en 1833, collabora successivement au *Temps* et à l'*Avenir national*, et fonda en 1868, avec MM. Challemel-Lacour et Allain-Targé, la *Revue politique*, supprimée à la fin de la même année. En novembre 1869, il se présenta à la députation, comme candidat démocratique dans la quatrième circonscription de la Seine, obtint, au premier tour de scrutin, 6148 voix sur 29 015 votants, et se retira, au second tour, devant M. Glais-Bizoin. Après la révolution du 4 septembre 1870, il fut nommé adjoint au maire de Paris par le gouvernement de la Défense nationale, et, le 1ᵉʳ octobre, membre de la commission d'enseignement communal. Il donna sa démission, au lendemain du 31 octobre, en même temps que MM. Étienne Arago et Floquet.

Élu, le 8 février 1871, représentant de la Seine à l'Assemblée nationale, par 115 594 voix sur 328 970 votants, il déposa, au mois de septembre 1871, au nom de l'extrême gauche, une proposition d'amnistie pour tous les crimes ou délits politiques, à laquelle la gauche modérée refusa de s'associer, la déclarant prématurée et inopportune. Au mois de janvier 1872, il fit adopter la loi supprimant le régime exceptionnel en vertu duquel le vote et le règlement du budget extraordinaire de la ville de Paris étaient soumis à l'approbation du pouvoir législatif. Au mois de mars suivant, la majorité de la Chambre lui infligea la censure simple, pour ses violences de langage dans la discussion relative aux poursuites contre les représentants qui avaient injurié l'Assemblée dans les journaux (séance du 12 mars).

Il a pris place à l'extrême gauche, et a voté pour les préliminaires de paix, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant, et les propositions Rivet et Ravinel.

BROGLIE * (Jacques-Victor-Albert, prince, puis duc DE). — Aux élections générales de 1869 pour le Corps législatif, il se présenta dans l'Eure, comme candidat de l'opposition, mais n'obtint que 3854 voix, alors que le candidat officiel en réunissait plus de 14 000. L'année suivante, il devint chef de la famille par la mort de M. Victor de Broglie, son père (25 janvier 1870), à côté duquel il avait su jusque là se créer un rôle et acquérir une notoriété personnelle, dans le monde religieux, littéraire et politique. Son passé, son attitude libérale sous le régime impérial, sa situation de grand propriétaire foncier, le mettaient aux premiers rangs, au moment des élections nouvelles, dans ce double mouvement d'opposition que la guerre et les malheurs, qui en furent la conséquence, avaient déterminé à la fois contre l'empire et contre le radicalisme républicain.

Aux élections du 8 février 1871, le duc Albert de Broglie fut en effet nommé représentant de l'Eure à l'Assemblée nationale, le quatrième sur huit, par 45 453 voix. Un décret du 19 le nomma ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Londres. Il a cependant pris part à plusieurs reprises aux travaux de la Chambre, et a voté pour la loi municipale, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes et la proposition Rivet; contre la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris.

Au mois de mars 1872, il fut chargé de porter au gouvernement anglais la dénonciation des traités de commerce. On lui a reproché de ne pas s'être montré, dans ses discours à la Chambre, assez respectueux pour la forme du gouvernement qu'il avait accepté de représenter à l'étranger, et une partie de la presse républicaine insista, à cette occasion, pour qu'il fût remplacé comme ambassadeur. M. de Broglie, qui n'avait accepté qu'avec répugnance des fonctions diplomatiques, demanda alors à être mis en disponibilité, en alléguant des raisons de famille, et fut remplacé par M. le comte d'Harcourt (1er mai 1872). Il figura, le 20 juin suivant, au nombre des délégués de la droite, chargés d'imposer à M. Thiers une politique conforme aux vues de la majorité, et essaya, quelques jours après, de justifier cette démarche, dans une lettre-manifeste, longuement commentée par la presse. Il a été rapporteur de la loi sur la libération définitive du territoire (5 juillet).

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été nommé conseiller général de l'Eure pour le canton de Broglie.

Un de ses fils faisait partie de l'armée de Versailles au moment du second siége de Paris, et fut grièvement blessé à l'attaque de Clamart.

BRUNEL (Antoine-Magloire), membre de la Commune de Paris, né vers 1830, ancien sous-lieutenant de cavalerie, exerça pendant le siége de 1870-71 les fonctions de commandant du 107e bataillon de la garde nationale, et fit partie en cette qualité du 11e régiment de marche. Au moment de l'armistice du 26 janvier, M. Brunel, qui avait compris que ce n'était là qu'une capitulation déguisée, essaya de soulever la garde nationale, aidé du lieutenant-colonel Piazza. Un ordre signé de son collègue et de lui, et dans lequel ils prenaient tous les deux le titre de général, fut affiché dans la nuit du 27 au 28 janvier. Il prescrivait de s'emparer des forts et de poursuivre la résistance. Cet appel désespéré n'eut pas d'écho. MM. Brunel et Piazza, arrêtés le 29, et traduits devant un conseil de guerre, furent acquittés sur le chef d'excitation à la guerre civile, mais condamnés à deux ans de prison, le 11 février, pour avoir usurpé le titre et les fonctions de général. Arraché à Mazas par quelques gardes nationaux dévoués à sa personne, M. Brunel réussit à se cacher jusqu'au 18 mars. Huit jours après, il fut nommé par le Comité central, général commandant en chef, avec MM. Eudes et Duval. Il était déjà gouverneur de l'Hôtel de Ville depuis le 21 mars. Chargé par le Comité de négocier, avec l'amiral Saisset, des élections à bref délai, il échoua dans sa mission, et fut nommé, le 26 mars, membre de la Commune dans le 7e arrondissement, par 1947 voix sur 5065 votants. Commandant d'un corps d'armée à la malheureuse sortie du 5 avril, chef de la 10e légion le 6 mai, commandant du fort d'Issy le 10 mai, il fut mis, le 13, à la tête de toutes les troupes chargées de défendre ce point important, et s'y fit remarquer par son audacieuse bravoure. M. Brunel a siégé rarement aux séances de la Commune. Il s'est abstenu dans la question de la validation des élections à la majorité absolue des suffrages, mais a voté pour la création d'un comité de salut public. Lors de l'entrée de l'armée régulière à Paris, le 21 mai, il signa les ordres d'incendie avec MM. Delescluze, Régère et Ranvier. Condamné, par les conseils de guerre, à cinq ans de travaux forcés, il a été embarqué, le 15 juin 1872, sur *la Virginie* et déporté à la Nouvelle-Calédonie.

BRUNET* (Jean-Baptiste). — Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant de la Seine à l'Assemblée nationale, le trentième sur quarante-trois, par 91 914 voix sur 328 970 votants.

Dans la séance du 14 juin 1871, il attaqua très-vivement M. Trochu, à qui il reprocha d'avoir manqué de fermeté et de confiance. Il déposa diverses propositions dont l'excentricité fut remarquée, notamment la motion de faire déclarer solennellement par l'Assemblée que « la France se vouait au Christ. » Il demanda aussi l'établissement d'un impôt national pour la libération du territoire, et porta utilement la parole dans la discussion sur la loi militaire.

Il a pris place à gauche, a voté contre les préliminaires de paix, la loi municipale, la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, la proposition Ravinel et le maintien des traités de commerce; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; pour l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la proposition Rivet, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), et le retour de l'Assemblée à Paris.

Pendant le siége de Paris, il a donné au *Siècle* plusieurs articles de critique militaire.

BUFFET* (Louis-Joseph). — Après les longues négociations relatives à la formation du premier ministère parlementaire auxquelles son nom fut constamment mêlé, il fut appelé dans le cabinet du 2 janvier 1870, formé par M. Émile Ollivier, et y prit le ministère des finances, en remplacement de M. Magne. Son arrivée au pouvoir fut accueillie avec confiance dans le monde des affaires. Parmi les décrets spéciaux qui se rattachent à son administration, ceux du 9 janvier, sur les admissions temporaires, excitèrent à la Chambre de vives discussions, suivies d'un vote favorable au ministre (1er février). Le projet de budget présenté pour 1871, où il se montrait prudent, scrupuleux et sévèrement économe, fut aussi l'objet de chaudes approbations et de violentes critiques. Au moment où M. Émile Ollivier, sous la pression de la droite de la Chambre, consentait au plébiscite, M. Buffet crut devoir donner sa démission en même temps que son collègue M. Daru. Elle fut acceptée le 10 avril.

Après la révolution du 4 septembre, il rentra dans la vie privée. Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant du département des Vosges à l'Assemblée nationale, le premier sur huit, par 36 167 voix. M. Thiers, devenu chef du pouvoir exécutif, lui offrit le ministère des finances, dans le cabinet de conciliation formé le 19 février. M. Buffet refusa ce portefeuille par crainte des susceptibilités que pourraient éveiller le rôle et les fonctions qu'il avait remplis sous l'Empire. Il siégea au centre droit, et prit bientôt après une attitude hostile au chef du pouvoir exécutif. Cette attitude s'accentua par la suite dans quelques discussions importantes.

Il a voté pour la loi municipale, la proposition Cazenove de Pradines, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant,

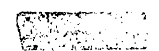
les propositions Rivet et Ravinel, la proposition Feray (matières premières); contre le maintien des traités de commerce et le retour de l'Assemblée à Paris; il s'est abstenu sur les préliminaires de paix, la loi départementale et le traité douanier.

Il n'a pas été réélu membre du conseil général des Vosges, au renouvellement du 8 octobre 1871.

BUISSON (Auguste-François), avocat et représentant français, né le 21 novembre 1812, membre du conseil général de la Seine-Inférieure depuis 1852, fut élu en 1869, comme candidat constitutionnel dynastique, député de la 5ᵉ circonscription de ce département, par 13 953 voix sur 26 774 votants, contre 12 839 voix obtenues par M. Barbet, candidat officiel. Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant du même département à l'Assemblée nationale, le troisième sur seize, par 76 527 voix, et s'est fait inscrire à la réunion Saint-Marc Girardin et à la réunion Chanzy.

Il a pris place au centre gauche et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), et le retour de l'Assemblée à Paris; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Ravinel et le maintien des traités de commerce.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département de la Seine-Inférieure pour le canton de Fauville.



C

CALLEMARD DE LAFAYETTE* (Gabriel-Charles). — Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant de la Haute-Loire à l'Assemblée nationale, le quatrième sur six, par 32 801 voix.

Il a pris place au centre droit, et a voté pour les préliminaires de paix, la loi municipale, la proposition Cazenove, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant, la proposition Rivet et le traité douanier; contre la proposition Ravinel, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce et le retour de l'Assemblée à Paris. Il s'est abstenu sur la question du pouvoir temporel et sur la loi départementale.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été réélu dans le département de la Haute-Loire, pour le canton de Paulhaguet.

CALLET* (Pierre-Auguste). Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant de la Loire à l'Assemblée nationale, le neuvième sur onze, par 46 938 voix, et s'est fait inscrire à la réunion Feray.

Il a pris place au centre droit et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, la proposition Ravinel, la proposition Feray (matières premières); pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre le traité douanier, le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris.

M. Callet a publié: l'*Enfer* (1861, in-12); *De la propriété littéraire* (1865, in-8°).

CALMON (Marc-Antoine), homme politique français, né en 1815, dans le département du Lot, fils de Jean Calmon, directeur général de l'Enregistrement sous Louis-Philippe, député du Lot de 1821 à 1848, petit-fils de Calmon, député à l'Assemblée législative de 1791, fit son droit à Paris, et entra, en 1836, au conseil d'État, comme auditeur de 2ᵉ classe. Auditeur de 1ʳᵉ classe en 1838, il devint maître des requêtes en 1842, et conserva cette position jusqu'en 1852, époque à laquelle il se retira pour ne pas prêter serment à Napoléon III. Dès 1840, il avait représenté le canton de la Bastide dans le conseil général du Lot, qu'il présida de 1844 à 1847. En 1862, il rentra dans ce conseil général pour le canton de Peyrac, et le 8 octobre 1871, il fut réélu par les deux cantons de Peyrac et de Gourdon, et appelé à la présidence par le choix de ses collègues. Élu député en 1846, il cessa de faire partie des assemblées politiques, pendant la République de 1848 et le second Empire. Après les désastres de la guerre franco-prussienne et la constitution du premier ministère de conciliation, un arrêté de M. Thiers, chef du pouvoir exécutif, en date du 23 février 1871, le nomma sous-secrétaire d'État au ministère de l'intérieur.

Depuis longtemps signalé par de remarquables travaux économiques, M. Calmon a été élu membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques, en remplacement de M. Pellat, le 24 février 1872. Il est chevalier de la Légion d'honneur depuis 1844.

Il a publié : *les Impôts avant* 1789 (1865, in-8°); *William Pitt, étude financière et parlementaire* (1865, in-18); *Histoire parlementaire des Finances de la Restauration* (2 vol. in-8°), important ouvrage; *le Rapport de M. Fould, les crédits et l'amortissement* (in-8°); *Étude des Finances de l'Angleterre depuis la réforme de Robert Peel jusqu'en* 1869 (1870, in-8°). Une partie de ces travaux économiques ont paru d'abord dans la *Revue des Deux-Mondes* et le *Correspondant*.

CAMBRIELS (Albert), général français, commandait une brigade dans la seconde division d'infanterie de l'armée de Paris, lorsque éclata la guerre franco-prussienne (15 juillet 1870). Placé dans le 3ᵉ corps, commandé par le maréchal Bazaine, il ne put rejoindre l'armée du Rhin, et figura dans le 12ᵉ corps, formé après les premiers revers, sous la direction du général Lebrun. Sa brigade fit partie de l'armée de Mac-Mahon, et il fut dangereusement blessé à la tête pendant la bataille de Sedan (1ᵉʳ septembre). L'ambulance qui le recueillit tomba entre les mains des Prussiens, mais fut presque aussitôt renvoyée en France avec la plupart des blessés. Le général Cambriels se rendit aussitôt à Tours et se mit à la disposition du gouvernement, ne se doutant pas, dans sa situation, que les Allemands l'accuseraient d'avoir violé la capitulation. On lui confia d'abord le commandement de l'armée de l'Est. Des conflits d'autorité avec le général Garibaldi, et une aggravation dans ses souffrances, qui rendit plus tard nécessaire une terrible opération, le firent renoncer

à ce commandement. Il fut remplacé par le général Michel (3 novembre). Attaqué sans mesure par la presse radicale, il repoussa, dans une lettre adressée au ministre de la guerre, l'accusation de trahison et d'incapacité dirigée contre lui, et demanda le jugement d'une cour martiale. M. Gambetta refusa d'accéder à sa demande, attesta son dévouement passé, et lui répondit qu'il attendait de lui, après son rétablissement, de nouveaux et aussi excellents services (19 novembre). Nommé, le 2 décembre, au commandement du camp de Bordeaux, le général Cambriels fut mis, un mois après, à la tête du 19e corps; mais sa blessure s'étant rouverte, il dut quitter le service actif (27 janvier 1871).

CANROBERT * (François Certain-). —Mis à la tête des troupes et des bataillons de garde mobile réunis au camp de Châlons, au moment de la déclaration de guerre à la Prusse (15 juillet 1870), il fut bientôt obligé de quitter une situation que son impopularité près des mobiles de Paris, et l'indiscipline de ces soldats improvisés, rendaient intolérable.

Nommé chef du 6e corps d'armée, il accepta, après le désastre de Forbach, de se ranger sous les ordres du maréchal Bazaine, assista aux combats autour de Metz, et prit, les 16 et 18 août, une part importante aux combats de Saint-Privat et Gravelotte. Enfermé dans Metz, et après la capitulation (29 octobre) emmené prisonnier en Allemagne, il revint en France lors de la signature des préliminaires de paix et fut reçu favorablement par M. Thiers, à la disposition duquel il s'était empressé de se mettre. Il a été appelé devant la commission de l'Assemblée chargée de l'enquête sur le gouvernement du 4 septembre.

CANTAGREL * (Félix ou François-Jean). — Peu de temps après la révolution du 4 septembre 1870, il fut condamné, à Nantes, pour délit de presse, à six mois de prison. Élu le 30 juillet 1871, au second tour de scrutin, membre du conseil municipal de Paris, pour le quartier de la Chapelle (dix-huitième arrondissement), il a été l'un des signataires d'un exposé de la situation du commerce et de l'industrie à Paris, présenté au Conseil municipal, et dont les conclusions étaient la levée de l'état de siége et l'amnistie. Le 23 octobre 1871, il a été élu vice-président du Conseil général de la Seine, le second, par 41 voix sur 81 votants.

CARAYON-LATOUR (Joseph de), agriculteur et représentant français, né le 10 août 1824, s'occupa principalement de travaux agricoles, et obtint en 1866 la prime d'honneur au concours régional. Lors de la guerre contre la Prusse (1870-1871), il fut mis à la tête du bataillon des mobiles de la Gironde, fit la campagne de l'Est et se distingua à la bataille de Nuits. Nommé à la suite de ce fait d'armes, lieutenant-colonel et chevalier de la Légion d'honneur, il resta à la tête de son bataillon, dont, après la défaite du général Bourbaki, il dirigea l'internement en Suisse.

Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant de la Gironde à l'Assemblée nationale, le premier sur quatorze, par 105 958 voix.

Il a pris place à l'extrême droite, et a voté pour les préliminaires de paix, la loi municipale, la proposition Cazenove, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant, la proposition Ravinel, la proposition Feray (matières premières) et le maintien des traités de commerce; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Rivet et le retour de l'Assemblée à Paris.

M. J. de Carayon-Latour a publié : *Quelques mots sur l'industrie chevaline en France* (Bordeaux, 1860, in-8°).

CARION (Antoine-Jules), représentant français, né à Dijon, le 24 novembre 1815, s'occupa de politique dès 1834. Partisan des idées républicaines, il fut nommé, en 1848, sous-commissaire dans le département de la Côte-d'Or. Préfet de la Haute-Saône, le 2 mai 1848, et démissionnaire au mois de juin suivant, il fut expulsé de France après le coup d'État du 2 décembre 1851. Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant de la Côte-d'Or à l'Assemblée nationale, le sixième sur huit, par 37 724 voix.

Il a pris place à l'extrême gauche, et a voté contre les préliminaires de paix, la loi municipale, l'abrogation des lois d'exil, l'emprunt de deux milliards, la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Ravinel; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; pour la validation de l'élection des princes d'Orléans, le cautionnement des journaux, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce et le retour de l'Assemblée à Paris.

CARNOT * (Lazare-Hippolyte). — Au scrutin complémentaire du 21 novembre de la même année, il reproduisit sa candidature dans la première circonscription, et n'obtint que 13 445 voix sur 34 461 votants. Au mois de juin 1870, lors de l'élection du grand maître des francs-maçons de France, il réunit, sans être élu, 135 voix, tandis que son concurrent, M. Babaud-Laribière, en obtenait 173. Après la révolution du 4 septembre, il fut nommé maire du 8e arrondissement, et confirmé dans ses pouvoirs, aux élections municipales du 5 novembre, par 6 099 voix sur 7 180 votants. Porté à Paris, lors du scrutin du 8 février 1871, comme candidat à l'Assemblée nationale, par le comité libéral républicain, il déclina cette candidature, et n'obtint que 29 363 suffrages sur plus de 328 970 votants; mais il fut élu représentant du département de Seine-et-Oise, le cinquième sur onze, par 20 089 voix. Après l'insurrection du 18 mars, porté malgré lui aux élections communales du 26, il ne réunit que 1 922 voix.

A l'Assemblée nationale, il a pris place à gauche, et a voté pour les préliminaires de paix, la validation de l'élection des princes, la proposition Rivet, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris; contre l'abrogation des lois d'exil, la loi départementale, le pouvoir constituant et la proposition Ravinel.

CARNOT (Marie-François-Sadi), ingénieur et représentant français, fils aîné du précédent, né à Limoges, le 11 août 1837, entra à l'École polytechnique en 1857 avec le numéro cinq, puis à l'École des ponts et chaussées avec le numéro un. Il en sortit le premier en 1863, et après avoir été quelque temps secrétaire-adjoint du Conseil des ponts et chaussées, fut nommé ingénieur à Annecy. Le 10 janvier 1871, il devint préfet de la Seine-Inférieure et commissaire extraordinaire chargé d'organiser la défense nationale dans les trois départements de la Seine-Inférieure, de l'Eure et du Calvados. Il a été élu représentant de la Côte-d'Or, le 8 février 1871, le troisième sur huit, par 41 711 voix.

Il a pris place à gauche, et a voté contre les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil,

la validation de l'élection des princes; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; pour la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce et le retour de l'Assemblée à Paris.

Un second fils de M. Hippolyte Carnot, M. Adolphe Carnot, ingénieur des mines, né en 1839, a été nommé maître des requêtes dans la commission provisoire instituée, au mois de septembre 1870, pour remplacer le Conseil d'État impérial.

CÉZANNE (Ernest), ingénieur et représentant français, né à Embrun (Hautes-Alpes), le 25 mars 1830, fut nommé ingénieur des ponts et chaussées, en 1851, à sa sortie de l'École polytechnique, devint successivement ingénieur en chef aux chemins autrichiens et russes, chef de l'exploitation des chemins de fer français du midi, directeur général de la Compagnie des chemins de fer ottomans, et donna sa démission au moment de l'investissement de Paris. Au mois de novembre 1870, il partit en ballon avec une mission du général Trochu pour la délégation de Tours, et, le 2 juillet 1871, fut élu représentant des Hautes-Alpes à l'Assemblée nationale, par 14212 voix sur 22428 votants.

Il a été nommé rapporteur de la proposition Ravinel, et a fait partie de la commission d'enquête sur le régime général des chemins de fer.

Il a pris place au centre gauche, et a voté pour la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, les propositions Rivet et Ravinel, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières) ; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre le maintien des traités de commerce et le retour de l'Assemblée à Paris.

Il a collaboré aux *Annales des ponts et chaussées*, et a publié : *Notice sur quelques ponts métalliques des chemins de fer russes* (1864, in-8°).

En 1872, lors d'une élection partielle au conseil général des Hautes-Alpes, il a été nommé conseiller pour le canton d'Orcières.

CHABAUD-LATOUR * (François-Ernest-Henri, baron DE). — Pendant le siége de Paris (1870-1871), il commanda en chef le génie de la place, et fut élevé à la dignité de grand'croix de la Légion d'honneur, le 7 janvier 1871. Aux élections du 8 février suivant, il a été nommé représentant du Gard à l'Assemblée nationale, le premier sur neuf, par 60446 voix.

Il a pris place au centre droit, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Rivet et le traité douanier; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel, contre la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce et le retour de l'Assemblée à Paris.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département du Gard, pour le canton du Vigan.

CHABAUD-LATOUR (Arthur-Henry-Alphonse DE), représentant français, né à Paris, le 6 juin 1839, fils du précédent, sortit le cinquième de l'École de Saint-Cyr, en 1860, fut nommé sous-lieutenant élève à l'École d'état-major, et donna sa démission en 1861. Élu conseiller général du Cher, en 1869, il reprit du service pendant la guerre de 1870-1871, comme capitaine d'état-major au titre auxiliaire. Il a été nommé, le 2 juillet 1871, représentant du Cher, à l'Assemblée nationale, par 23430 voix sur 61891 votants

Il a pris place au centre droit, et a voté pour la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant, les propositions Rivet et Ravinel, le traité douanier; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce et le retour de l'Assemblée à Paris.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du Cher, pour le canton de Sancerre.

M. Arthur de Chabaud-Latour a été décoré de la Légion d'honneur le 2 février 1871.

CHABROL-TOURNOËL (Guillaume, vicomte DE), représentant français, petit-neveu du comte de Chabrol-Crousal, pair de France et ministre des finances sous la Restauration, et du comte de Chabrol-Valois, préfet de la Seine, visita de bonne heure les États-Unis, et publia dans le *Correspondant*, à son retour d'Amérique, des articles remarqués. Fondateur de l'*Indépendant du Centre*, avec le concours de MM. Moulin et de Barante, il fit une énergique opposition à la politique de l'Empire, et eut à subir un procès retentissant. Collaborateur du *Français*, journal monarchique, fondé au commencement de 1870 par M. F. Beslay, il rentra à Paris au moment de l'investissement et servit dans la garde nationale pendant le siége. Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant du Puy-de-Dôme à l'Assemblée nationale, le huitième sur onze, par 45063 voix sur 96000 votants.

Il a pris place au centre droit, et a voté pour les préliminaires de paix, la loi municipale, la proposition Cazenove, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce et le retour de l'Assemblée à Paris.

CHABRON (Marie-Étienne-Emmanuel-Bertrand DE), général et représentant français, né à Retournac (Haute-Loire), le 5 janvier 1806, fit ses études à l'école de la Flèche, et s'engagea au 26e régiment de ligne, le 13 janvier 1824. Sous-lieutenant en 1830, il servit de 1831 à 1834 en Vendée et en Bretagne, et fut promu capitaine en 1838. Compris dans la formation des chasseurs à pied en 1840, chef de bataillon en 1852, il prit part, cette même année, au siége de Laghouat. Envoyé en Orient, en 1854, il fut cité à l'ordre de l'armée après la bataille de l'Alma et après la prise du Mamelon-Vert, puis nommé lieutenant-colonel. Blessé à l'assaut de Sébastopol, et nommé colonel du 3e régiment de zouaves, il revint en Afrique, où il prit part à presque toutes les expéditions contre les Arabes insurgés. En 1859, il combattit à Palestro avec son régiment, fut de nouveau cité à l'ordre de l'armée et promu général de brigade le 25 juin. Nommé au commandement de la 1re subdivision de la 20e division militaire, il passa au cadre de réserve, le 5 janvier 1868. Lors de la déclaration de guerre à la Prusse, il fut rappelé à l'activité (17 juillet 1870), et nommé commandant de la 1re division du 15e corps (armée de la Loire), le 25 septembre suivant. Promu général de division, le 25 novembre, il enleva le 28 janvier 1871, à la tête de la 2e division du 25e corps, le faubourg de Blois, fortement occupé par l'ennemi. Ce fut le dernier fait d'armes heureux de la campagne. Aux élections du 8 février, il a été nommé représentant de la Haute-Loire à l'Assemblée nationale, le dernier sur six, par 26254 voix, et, le 8 octobre suivants

conseiller général de ce département pour le canton de Monistrols.

Il a pris place au centre droit, et a voté pour les préliminaires de paix, la proposition Cazenove, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, le traité douanier et le retour de l'Assemblée à Paris; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la loi départementale, la proposition Ravinel et la proposition Feray (matières premières).

CHALAIN (Louis), membre de la Commune de Paris, né à Plessis-Dorin (Loir-et-Cher), le 10 janvier 1845, s'affilia de bonne heure à l'Association internationale dont il devint bientôt un des membres les plus influents. Il exerçait la profession d'ouvrier tourneur en cuivre, et avait déjà à plusieurs reprises éveillé les soupçons de la police impériale, lorsqu'il fut compromis en 1870 dans le procès de Blois, et condamné à deux mois de prison pour participation à une société secrète non autorisée. Doué d'une voix sonore, il fut chargé par ses coaccusés de lire la défense collective de l'Internationale, rédigée par MM. Theisz et Avrial. Cet incident fit sa réputation. Administrateur du 15e arrondissement pendant le siége de Paris M. Chalain ne se mêla qu'obscurément à la lutte du parti révolutionnaire contre le gouvernement de la Défense; cependant, porté sur les listes radicales, il obtint, sans être élu, aux élections du 8 février 1871, 45 032 voix sur 328 970 votants, et, dès le 18 mars, il participa ouvertement au mouvement communal. Nommé membre de la Commune dans le 17e arrondissement, par 4545 voix sur 11 394 votants, il fit partie de la commission de sûreté générale le 30 mars, passa ensuite à la commission de travail et d'échange, et revint, comme adjoint, le 25 avril, à la nouvelle commission de sûreté générale. M. Chalain, qui a été un énergique adversaire de la publicité des séances de la Commune, s'est abstenu sur la validation des élections à la majorité absolue des suffrages. Il a voté pour la création du Comité de salut public.

CHALLEMEL-LACOUR * (Paul-Amand). — Nommé préfet du Rhône, quelques jours après la révolution du 4 septembre 1870, et commissaire extraordinaire de la République, il conserva cette situation difficile pendant toute la durée de la guerre, mais ne put s'opposer à l'établissement de la Commune de Lyon, à l'absorption du pouvoir préfectoral par la municipalité de cette ville, et à des mesures de rigueur contre les représentants du régime déchu. Le meurtre du commandant Arnaud mit le comble aux excès de la démagogie lyonnaise, que M. Challemel-Lacour dut s'appliquer dès lors et réussit à réprimer énergiquement. Après le vote des préliminaires de paix, il donna sa démission (5 février 1871), et fut remplacé par M. Valentin, ancien préfet du Bas-Rhin.

Le 7 janvier 1872, après avoir accepté un mandat impératif, il fut élu représentant des Bouches-du-Rhône à l'Assemblée nationale, par 47954 voix, et prit place à l'extrême gauche. Il a voté pour la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce et le retour de l'Assemblée à Paris.

A une élection complémentaire pour le Conseil municipal de Paris (fin novembre 1871), il se présenta sans succès dans le 20e arrondissement. Il a été avec MM. Ranc et Allain-Targé, l'un des principaux rédacteurs-fondateurs de la *République française*, journal dévoué à la politique de M. Gambetta, qui parut à Paris le 5 novembre 1871.

CHALLIÉ (Jean-François-Édouard HUGUETEAU DE), marin français, né le 16 mars 1812, entra à l'École navale en 1827. Aspirant en 1828, enseigne en 1833, lieutenant de vaisseau en 1840, capitaine de frégate en 1851, capitaine de vaisseau en 1858, il commanda la division navale de la mer des Indes, et la station de Chine par intérim en 1868, après le départ de l'amiral Jaurès. Nommé contre-amiral le 24 mai 1869, il fut, au moment de l'organisation militaire de Paris, lors de l'investissement par l'armée allemande, mis à la tête du 9e secteur (Ivry). Le 21 février 1871, il fut chargé de l'intérim du ministère de la marine et des colonies pendant l'absence du vice-amiral Pothuau, et nommé, l'année suivante, commandant de la seconde division navale de l'escadre cuirassée. Il a été fait grand officier de la Légion d'honneur.

CHAMBORD * (Henri-Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné de BOURBON D'ARTOIS, duc de BORDEAUX, comte DE). — Au début de la guerre avec la Prusse (août 1870), il mit le château de Chambord à la disposition de la Société de secours aux blessés de terre et de mer, ainsi qu'un don de 10 000 francs. Après les foudroyants revers qui amenèrent la chute de l'Empire, la révolution du 4 septembre et l'investissement de Paris, il adressa, de la frontière suisse, à la date du 9 octobre, une proclamation à la France, dans laquelle il promettait que l'étranger serait chassé et l'intégrité du territoire conservée si l'on se ralliait à lui, « au véritable gouvernement national, ayant pour base le *droit*, et pour principe l'*honnêteté*. » Le 7 janvier 1871, une nouvelle proclamation contre le bombardement de Paris fut adressée par lui à tous les gouvernements de l'Europe. « Il ne voulait pas voir périr la grande cité que chacun de ses aïeux avait appelée : « ma bonne ville « de Paris. » Après l'insurrection du 18 mars, la réunion des représentants à Versailles, et l'agitation causée par les discours des membres de l'extrême droite, provoquant l'Assemblée à une restauration légitimiste, il fit paraître, le 8 mai, une lettre manifeste, où il s'efforçait de dissiper les préventions contre la « monarchie traditionnelle » en déclarant que loin de prétendre à un pouvoir sans limite, il n'avait d'autre désir que de travailler à la réorganisation du pays, et, « à la tête de toute la Maison de France, de présider à ses destinées, en soumettant avec confiance les actes du gouvernement au sérieux contrôle de représentants librement élus. » Il avouait d'ailleurs que « l'indépendance de la papauté lui était chère, et qu'il était résolu à lui obtenir d'efficaces garanties ; » il ajoutait « qu'il n'était point un parti, et ne voulait pas revenir pour régner avec un parti ; » et qu'il « ne voulait exercer de dictature que celle de la clémence; parce que dans ses mains, et dans ses mains seulement, la clémence était encore la justice. » Il terminait par une phrase devenue célèbre : « La parole est à la France, et l'heure est à Dieu. » Cette lettre eut un grand retentissement dans la presse, par la noblesse et la sincérité de son langage, mais elle ne recruta point d'adhérents dans le pays. On y vit, ou on voulut y voir le présage d'une guerre avec l'Italie, et le retour aux idées du gouvernement théocratique. Elle devait d'ailleurs être bientôt complétée et dépassée par une proclamation datée de Chambord, le 5 juillet 1871, dans laquelle, pour la première fois, dans un document public, le chef de la Maison de Bourbon prenait le titre de roi. L'abrogation des lois d'exil avait permis au prince de revenir en France. Il avait visité Paris et séjourné quelque temps à Chambord, où il avait reçu de nombreuses visi-

tes. La rentrée des princes d'Orléans, et la validation des élections du duc d'Aumale et du prince de Joinville, comme représentants des départements de l'Oise et de la Haute-Marne, avaient encore accru les espérances des monarchistes de l'Assemblée nationale, qui attendaient tout de la fusion des deux branches françaises de la Maison de Bourbon, dont l'entente et le rapprochement définitif semblaient évidents. A ce moment parut le manifeste de Chambord, qui ne répondit point à l'attente des anciens partis. Avant de l'écrire, le prince s'était, paraît-il, imposé la retraite, la méditation et la prière. Il y reprenait chaque point du programme de la lettre du 8 mai, en le développant, admettait le suffrage universel, le gouvernement constitutionnel avec deux chambres, mais niait la légitimité des conquêtes de la Révolution, qu'il qualifiait de « révolte d'une minorité contre les vœux du pays, » et surtout refusait de « laisser arracher de ses mains l'étendard d'Henri IV, de François Ier et de Jeanne d'Arc. » « Français, disait-il en terminant, Henri V ne peut abandonner le drapeau blanc d'Henri IV. » En même temps, il déclarait qu'il reprenait le chemin de l'exil pour ne plus donner, « par sa présence, de nouveaux prétextes à l'agitation des esprits. » L'effet de ce manifeste fut considérable. Il amoindrit l'espoir des royalistes, et raffermit la fraction républicaine de l'Assemblée. Tout en rendant hommage à l'honnêteté du prince, qu'un scrupule chevaleresque poussait ainsi à se compromettre publiquement, la majorité de la presse monarchique le blâma de son imprudente franchise. On observa que, à la suite de cette publication, M. le comte de Paris, qui se préparait à visiter son cousin, crut devoir renoncer à cette démarche. Depuis, M. le comte de Chambord séjourna à Genève, où, au moment des élections des conseils généraux, il tint une sorte de cour politique, et à Lucerne, où pendant le mois de novembre 1871 eurent lieu quelques manifestations légitimistes, dont le journal *le Figaro*, par la plume de M. de Villemessant, se fit le principal écho. Au mois de janvier 1872, les bruits de fusion prirent une nouvelle force. Les journaux bien informés allèrent jusqu'à traiter de « dauphin » le comte de Paris, et à prédire à court délai « l'abdication d'Henri V. » Le prince crut devoir mettre à néant tous ces bruits par une nouvelle lettre, confirmant tout ce que l'on savait déjà de l'inébranlable fermeté de ses principes, et déclarant « qu'il n'abdiquerait jamais, » qu'il ne consentirait jamais à devenir « le roi légitime de la Révolution. » (25 janvier 1872). Cette attitude rebelle à tout compromis poussa la droite monarchique à une tentative qui devait, en ménageant d'honorables scrupules, devenir un moyen politique de forcer la main « au roi. » Un manifeste, dont le texte fut tenu secret, mais qui était en réalité le programme d'une monarchie constitutionnelle conciliatrice, fut signé par 280 députés environ, et présenté à M. le comte de Chambord, à Anvers, où il s'était rendu, comme en pays neutre, pour recevoir les hommages et les communications de ses amis (24 février). Ce rendez-vous donné aux légitimistes français fut l'occasion de manifestations en face desquelles la population d'Anvers ne resta point indifférente. La ville devint le théâtre de rixes quotidiennes que la police fut impuissante à réprimer, tandis que des interpellations s'échangeaient à la Chambre belge entre les membres du ministère catholique conservateur et les chefs du parti libéral, qui demandaient l'expulsion du prince. M. le comte de Chambord ne voulant pas que sa présence à Anvers restât plus longtemps une occasion de troubles en même temps qu'un prétexte d'hostilité contre le gouvernement belge, crut devoir demander à ses amis de France de suspendre leurs visites, et partit lui-même pour la Hollande, d'où il regagna plus tard Frohsdorff. L'agitation du parti légitimiste était restée stérile, et on avait vainement attendu à Anvers la visite de M. le comte de Paris.

CHAMBRUN * (Joseph-Dominique-Aldebert de Pineton, comte de).—Au mois d'avril 1870, il présenta vainement à la Chambre une proposition de loi pour décider qu'aucun plébiscite ne pourrait être soumis au peuple français qu'après avoir été adopté par le Corps législatif et le Sénat. Quelques semaines après, dans une lettre adressée à la *Presse*, il déclara qu'il s'abstiendrait, le plébiscite du 8 mai étant la négation du gouvernement parlementaire. Le 8 janvier 1871, il protesta contre la dissolution des conseils généraux, et demanda un appel au suffrage universel. Aux élections du 8 février suivant, il a été nommé représentant de la Lozère à l'Assemblée nationale, le deuxième sur trois, par 12 227 voix sur 25 502 votants.

Il a pris place au centre droit, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, les propositions Rivet et Ravinel, et le traité douanier; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département de la Lozère pour le canton de Villefort. M. le comte de Chambrun a fait partie de la commission des expositions internationales.

CHAMPY (H....), membre de la Commune, né vers 1828, exerça la profession de doreur sur métaux. Élu à l'Assemblée communale le 26 mars 1871, dans le 10e arrondissement, par 11 042 voix, membre de la commission des subsistances le 30 mars, il fut maintenu dans ses fonctions lors du renouvellement des commissions, et délégué au ministère du commerce au 17 avril suivant. Il a voté, le 19 avril, pour la validation des élections à la majorité absolue des suffrages, quel que fût le nombre des votants, et pour la création d'un comité de salut public, le 2 mai, en motivant son vote. Partisan des mesures violentes, il dirigea des réquisitions d'effets et des saisies d'argent, siégea dans les derniers jours du mois de mai à la mairie du 11e arrondissement, et ordonna de bombarder le chemin de fer de Lyon avec des obus à pétrole. Arrêté et conduit à Versailles, il a été condamné, le 3 septembre 1871, par le 3e conseil de guerre, à la déportation dans une enceinte fortifiée et interné le 24 décembre suivant au fort Boyard. Au commencement du mois de juin 1872, il a été embarqué, sur la frégate *la Guerrière*, pour la Nouvelle-Calédonie.

CHANGARNIER*(Nicolas-Anne-Théodule).—Au moment de la déclaration de guerre à la Prusse (juillet 1870), il offrit ses services au gouvernement français, et pria le maréchal Lebœuf de lui donner un commandement en chef. Accueillie avec une grande courtoisie, sa demande fut pourtant définitivement repoussée, et il serait rentré encore une fois dans la vie privée, si l'empereur Napoléon III ne l'avait appelé le 8 août à son quartier général de Metz. Après l'éloignement de l'empereur, et la remise du commandement en chef au maréchal Bazaine, M. Changarnier

resta auprès de ce dernier, assista aux combats autour de Metz, et, à la suite du conseil de guerre du 25 octobre, fut chargé de se rendre au quartier général du prince Frédéric-Charles, pour obtenir de celui-ci le libre départ de l'armée de Bazaine pour l'Algérie, ou bien un armistice avec droit de ravitaillement, pendant lequel l'ancien Corps législatif, convoqué, nommerait un nouveau gouvernement que l'armée de Metz ferait reconnaître par toute la France. Cette mission échoua. Le général prussien, qui savait que les Français étaient à bout de vivres, offrit d'envoyer en Algérie un bataillon de chaque régiment. Cette condition n'ayant pas été acceptée, il exigea simplement la reddition de l'armée et de la place, et la capitulation fut signée le 27 octobre dans la soirée. Prisonnier de guerre en Allemagne, M. Changarnier revint après l'armistice, et, lors des élections du 8 février 1871, fut élu représentant à l'Assemblée nationale dans la Gironde, par 99 199 voix, dans le Nord, par 138 148 voix, et dans la Somme, le second sur onze. Il opta pour ce dernier département. Dans la séance du 29 mai, à propos de la pétition relative à la capitulation de Metz, il résuma les événements qui précédèrent la retraite de l'armée dans la place, et reprocha au commandant en chef son manque de méthode et de résolution, tout en priant la Chambre « de ne pas laisser un odieux soupçon peser sur des hommes qui furent de glorieux généraux. » Plus tard, il modifia cette opinion et affirma que « la France avait le droit de savoir si elle avait été loyalement servie. » Nommé président de la commission de la révision des grades, il en pressa activement les travaux. A l'occasion des poursuites contre les députés journalistes qui avaient publié des articles injurieux pour l'Assemblée, il sollicita pour eux « l'amnistie du dédain, » dans un ordre du jour adopté par la Chambre (11 mars 1872). Lors de la discussion de la loi sur l'armée, il reprocha à M. Denfert-Rochereau d'avoir habité une casemate de Belfort pendant le siége de la place, et provoqua ainsi un incident regrettable à propos duquel les partis extrêmes s'interpellèrent violemment (29 mai). Il a figuré au nombre des délégués de la droite, chargés, dans l'entrevue du 20 juin 1872, d'imposer à M. Thiers une politique conforme aux vues de la majorité.

Il a pris place au centre droit, et a voté pour les préliminaires de paix, la proposition Cazenove de Pradines, la loi départementale, le pouvoir constituant, les propositions Rivet et Ravinel; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris; il s'est abstenu sur l'abrogation des lois de bannissement, l'élection des princes, et le traité douanier.

CHANZY (Antoine-Eugène-Alfred), général français, né à Nouart (Ardennes), le 18 mars 1823, fils d'un capitaine de cuirassiers du premier Empire, entra à l'âge de seize ans au service de la marine, en sortit au bout d'un an, et s'engagea six mois après au 5e régiment d'artillerie. Admis à Saint-Cyr le 13 décembre 1841, sous-lieutenant au régiment de zouaves le 1er octobre 1843, lieutenant au 43e de ligne le 18 juillet 1848, capitaine le 12 mars 1851, détaché avec ce grade aux affaires de la province d'Oran, et chef du bureau de Tlemcen, il fut nommé chef de bataillon au 23e de ligne le 25 août 1856, et fit, en cette qualité, la campagne d'Italie, puis celle de Syrie, comme lieutenant-colonel au 71e de ligne. Colonel au 48e régiment, qui faisait partie du corps d'occupation de Rome, le 6 mai 1864, il revint en Algérie au moment de la grande insurrection arabe, passa au 92e, le 1er septembre 1868, fut promu général de brigade le 14 décembre 1868, et commanda successivement, dans ces deux derniers grades, les subdivisions de Bel-Abbès et de Tlemcen.

A la première nouvelle de la déclaration de guerre entre la France et la Prusse, il était venu d'Afrique solliciter un commandement du ministère. Le maréchal Lebœuf le tint à l'écart. Signalé au gouvernement de la Défense, après la révolution du 4 septembre 1870, il fut nommé général de division le 22 octobre, et, le 2 novembre suivant, commandant du 16e corps, compris dans l'armée de la Loire, qui prit une part brillante, le 9 novembre, à la bataille de Coulmiers, et gagna, le 1er décembre, la bataille de Patay. Commandant en chef de la deuxième armée de la Loire le 5 décembre 1870, après la seconde bataille de Coulmiers et la retraite du général d'Aurelles de Paladines, et signalé par M. Gambetta au gouvernement de Paris, dans une dépêche du 14 décembre, comme « le véritable homme de guerre révélé par les événements, » il lutta héroïquement pendant deux mois, avec des forces improvisées, contre les armées des généraux allemands Von der Tann, grand-duc de Mecklembourg et Frédéric-Charles, et, malgré les rigueurs de l'hiver et les lacunes inévitables d'une organisation précipitée, fit preuve d'une ténacité extraordinaire et de talents militaires de premier ordre. A Beaugency, Josnes, Marchenoir et Origny, il arrêta le mouvement offensif des Allemands. En concentrant son armée entre Vierzon et le Mans, il trouva une solide base d'opérations, et put continuer une résistance, que la prise de Metz, et l'appel sur la Loire de tous les corps ennemis occupés jusqu'alors par le maréchal Bazaine, et des contingents détachés de l'armée de blocus de Paris, devaient rendre de plus en plus difficile. Après avoir lutté avec avantage le 15 décembre à Vendôme, et le 27 à Montoire, il fut attaqué le 19 janvier à Montfort et Savigné-l'Évêque par les avant-gardes des deux grandes armées prussiennes. Le 11, il avait à tenir tête à la fois au prince Frédéric-Charles et au duc de Mecklembourg, commandant 180 000 hommes aguerris, devant lesquels il fut contraint de précipiter une retraite qui, le lendemain 12 janvier, devint une déroute. Il abandonna le Mans avec les approvisionnements qu'il renfermait, et la ligne de la Sarthe, pour se réfugier derrière la Mayenne et se reformer à Laval. Vigoureusement attaqué pendant ce mouvement, il soutint le 15 janvier, avec le 16e corps, commandé par l'amiral Jauréguiberry, une lutte désespérée, qui donna au gros de son armée le temps de s'établir dans de fortes positions sur la Mayenne. Il avait perdu, après ces six jours de combat, douze pièces de canon et près de 20 000 hommes, morts, blessés ou prisonniers. C'est à Laval, au moment où, après avoir reposé ses troupes et reconstitué son armée, il se préparait à reprendre l'offensive, que le surprit la nouvelle de l'armistice. Appelé à Paris par le gouvernement, le 9 février, il traversa les lignes prussiennes avec un sauf-conduit, et rendit longuement compte des opérations militaires qu'il avait dirigées et des ressources encore disponibles. Au scrutin du 8 février pour l'Assemblée nationale, il obtint à Paris, sans être élu, 60 760 voix, mais fut nommé représentant des Ardennes, le deuxième sur six, par 44 225 suffrages. Il se prononça énergiquement, dès les premières séances, pour la prolongation de la lutte et contre les préliminaires du traité de paix. Au moment du transfert de l'Assemblée à Versailles et de l'insurrection du 18 mars, il fut arrêté dans le wagon qui l'amenait à Paris, à la

gare d'arrivée de la compagnie d'Orléans, par ordre du Comité central. On venait de fusiller les généraux Lecomte et Clément Thomas, M. Chanzy pouvait craindre le même sort : l'intervention de l'amiral Saisset, du général Cremer et de quelques maires et députés de Paris, obtint son élargissement, sous le serment qu'il ne porterait pas les armes contre la ville insurgée.

Il a pris place au centre gauche, dont il a été élu président, le 10 mai 1872, par 40 voix sur 66 votants. Le discours prononcé par lui lors de sa prise de possession, dans lequel il se ralliait nettement « par patriotisme et par raison » à la forme républicaine, eut un grand retentissement. La presse modérée évoqua même, à cette occasion, le souvenir du général Foy.

Il a voté pour la loi municipale, la loi départementale, l'abrogation des lois d'exil, la proposition Rivet et la proposition Feray (matières premières); pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la ratification de la paix, le traité douanier, la proposition Ravinel et le maintien des traités de commerce.

Il a été rapporteur de la loi sur la dissolution et le désarmement de toutes les gardes nationales de France. Il a fait partie de la commission de la loi du recrutement en 1871-72, et a rédigé un projet de réorganisation de l'armée, inséré à l'*Officiel*. Au commencement du mois d'août 1871, il a publié sous ce titre : *la Deuxième armée de la Loire*, l'histoire de son commandement sur la Loire et dans l'Ouest (1871, un très-fort vol. in-8°, avec grand atlas colorié). Quatre éditions de cet ouvrage ont été épuisées en quelques mois.

M. le général Chanzy a été nommé le 1er septembre 1872 commandant en chef du 7e corps d'armée, à Tours. Il a été promu grand officier de la Légion d'honneur le 2 décembre 1870, et décoré de la médaille militaire le 13 février 1872. Il a été aussi nommé commandeur du nombre extraordinaire de Charles III d'Espagne, commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand et du Saint-Sépulcre, et décoré du Medjidié de la 4e classe.

CHARDON (N....), membre de la Commune de Paris, né vers 1830, exerça la profession d'ouvrier poêlier. Après l'insurrection du 18 mars 1871, il fut nommé par le Comité central délégué adjoint à l'ex-préfecture de police, auprès du général Duval, dont il était déjà l'aide de camp. Élu membre de la Commune dans le 13e arrondissement, le 26 mars, par 4761 voix, il succéda à M. Duval, mort à la suite de la sortie malheureuse du 5 avril. M. Chardon, qui était revenu sain et sauf de cette aventure, fit partie de la première commission militaire avec le grade de colonel, mais passa bientôt après, sur sa demande, à la commission de sûreté générale. Successivement commandant de l'Hôtel de Ville, où il remplaça Bergeret, et membre de la Cour martiale, il a toujours voté pour les mesures les plus violentes et en particulier pour la création du Comité de salut public.

CHARETON (Jean-Joseph VEYE, dit), général et représentant français, né à Montélimar, le 8 juillet 1813, d'une famille sans fortune, entra à l'École polytechnique en 1832, en sortit dans le génie, assista au siége de Constantine et travailla pendant plusieurs années aux travaux de défense d'Alger. Envoyé en Crimée, il prit part au siége de Sébastopol comme chef de bataillon, et fut deux fois blessé. Il dirigea ensuite les travaux de fortification de Lyon, de Grenoble et de Toulon, comme colonel du génie, fit partie, en 1870, du 5e corps de l'armée du Rhin, et fut fait prisonnier à Sedan. Il a été nommé général par arrêté du 24 avril 1871, pour prendre rang du 27 octobre 1870. Conseiller général de la Drôme, pour le canton de Montélimar, en 1861 et en 1864, il a été élu, le 8 février 1871, représentant de ce département à l'Assemblée nationale, le deuxième sur six, par 35 957 voix, a pris place au centre gauche et s'est fait inscrire à la réunion de la gauche républicaine modérée. Il a été nommé rapporteur de la sous-commission de réorganisation de l'armée pendant la session 1871-72, et, lors de la discussion de la loi, a défendu le service de quatre ans (10 juin).

Il a voté pour les préliminaires de paix, la loi départementale, la proposition Rivet, le traité douanier, et le retour de l'Assemblée à Paris ; contre l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, le pouvoir constituant, la proposition Ravinel; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel, contre la proposition Feray (matières premières), et le maintien des traités de commerce. Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été réélu conseiller général de la Drôme, pour le canton de Montélimar.

Le général Chareton a publié : *Projet de réorganisation de l'état militaire de la France* (1871, in-18), ouvrage écrit pendant son internement à Wiesbaden. Il a été nommé commandeur de la Légion d'honneur, officier de l'ordre du Medjidié, et décoré de l'ordre de la Valeur militaire de Piémont.

CHARETTE (N.... baron de), officier français, né vers 1828, d'une famille dont l'illustration date des guerres de la Vendée, entra dans l'armée papale, et y fut chargé du commandement d'un régiment d'élite, composé presque exclusivement de la jeune noblesse de tous les pays. Ce corps figura avec honneur à la bataille de Castelfidardo. Après la déclaration de guerre à la Prusse (15 juillet 1870), l'armée française d'occupation fut rappelée de Rome, et la révolution du 4 septembre suivant, en permettant l'envahissement des États du pape par les troupes de Victor-Emmanuel, rendit la liberté au régiment de zouaves pontificaux. M. de Charette, leur colonel, fut autorisé à former alors, en prenant son ancien corps pour noyau, une « légion des volontaires de l'Ouest, » qui, placée en première ligne à la bataille de Patay, se signala par des prodiges de valeur. Grièvement blessé pendant le combat, M. de Charette put cependant échapper à l'ennemi et suivre la partie de l'armée de la Loire qui se retira sur Bourges. Après la signature de l'armistice, il rassembla sa brigade à Poitiers, attendit les événements, et déclina la candidature à l'Assemblée nationale qui lui était offerte par les cinq départements de la Bretagne. Nommé malgré lui dans les Bouches-du-Rhône, par 47 253 voix, il refusa le mandat de représentant dans une lettre du 10 février, adressée au président de l'Assemblée, qui ne fut lue que dans la séance du 6 mars 1871. Depuis, les volontaires de M. de Charette ont été licenciés et leur commandant est rentré dans la vie privée. Lors de la signature du manifeste de la droite monarchique et du pèlerinage d'Anvers (24 février), il fut au nombre des visiteurs remarqués et chaleureusement accueillis par M. le comte de Chambord.

CHARTON* (Édouard-Thomas).—Nommé préfet de Seine-et-Oise après la révolution du 4 septembre 1870, il ne remplit ses fonctions que pendant quelques jours, et dut se retirer lors de l'arrivée à Versailles de l'armée allemande. Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant de l'Yonne à l'Assemblée nationale, le premier sur sept, par 57 451 voix.

Il a pris place à gauche, et a voté pour les préliminaires de paix, la loi départementale, la proposition Rivet, le traité douanier, et le retour de l'Assemblée à Paris; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre l'abrogation des lois d'exil, le pouvoir constituant, la proposition Ravinel, la proposition Feray (matières premières), et le maintien des traités de commerce.

CHARTRES (Robert-Philippe-Louis-Eugène-Ferdinand D'ORLÉANS, duc DE), second fils du duc d'Orléans et de la princesse Hélène, frère puîné du comte de Paris, né à Paris, le 9 novembre 1840, fut élevé en Allemagne dans la petite ville d'Eisenach, et se réfugia plus tard en Angleterre auprès de la famille de son père. En 1860, il fit, avec son frère aîné, un voyage dans le Liban, et partit ensuite avec lui pour l'Amérique où venait d'éclater la guerre de la sécession. Entré comme capitaine d'état-major dans l'armée de Mac-Clellan, il fit la campagne du Potomac, assista à plusieurs sièges, puis donna sa démission en 1863. Au mois de juin 1870, lors de la présentation au Corps législatif de la proposition Estancelin, sur l'abrogation des lois d'exil qui frappaient la famille d'Orléans, il signa avec son frère et ses oncles une pétition adressée aux députés sur le même sujet. Au mois d'août suivant, il demanda vainement au ministre de la guerre à servir dans l'armée active. Après la révolution du 4 septembre, il vint incognito à Paris, avec les princes de sa famille, offrir ses services au gouvernement de la Défense; mais reconnaissant bientôt que sa présence pouvait compromettre l'ordre public, il se résigna à repartir pour l'Angleterre. Admis plus tard à servir dans l'armée du général Chanzy, comme capitaine au titre auxiliaire, sous le pseudonyme transparent de Robert le Fort, il se distingua pendant la campagne, fut décoré de la Légion d'honneur, puis, après l'abrogation des lois d'exil, nommé par M. Thiers chef d'escadron, et autorisé à servir sans solde dans l'armée française. Au mois d'août 1872, il était en service à Biskra (Algérie).

M. le duc de Chartres a publié, en 1869, sous le titre de *Souvenirs de voyages*, la relation d'une visite à quelques champs de bataille de la vallée du Rhin, et en 1870, une introduction aux *Campagnes de l'armée d'Afrique de* 1835 *à* 1839, ouvrage posthume de M. le duc d'Orléans. Il a épousé, le 11 juin 1863, à Kingston, sur la Tamise, sa cousine la princesse Françoise-Marie-Amélie d'Orléans, née le 14 août 1844, fille aînée du prince de Joinville, et a eu trois enfants, une fille et deux fils : le prince Robert-François-Louis-Philippe, né à Ham, près de Richmond, le 11 janvier 1866, et le prince Henri-Philippe-Marie, né au même lieu, le 16 octobre 1867.

CHASSELOUP-LAUBAT * (Justin-Napoléon-Samuel-Prosper, marquis DE). — Démissionnaire avec tout le cabinet de M. de Forcade la Roquette le 27 décembre 1869, et remplacé comme ministre président du Conseil d'État, par M. de Parieu, lors de l'avénement du cabinet parlementaire du 2 janvier 1870, il reprit sa place au Sénat. Rentré dans la vie privée après la révolution du 4 septembre 1870, il a été, lors des élections du 8 février 1871, nommé représentant de la Charente-Inférieure, le septième sur dix, par 41 700 voix. Il prit place au centre droit, fut nommé rapporteur de la loi sur la réorganisation de l'armée, et déposa, le 26 mars 1872, sur cet important sujet, un travail considérable qui fut l'objet de discussions approfondies dans la presse.

Il a voté pour les préliminaires de paix, la proposition Cazenove de Pradines, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant, les propositions Rivet et Ravinel, le maintien des traités de commerce; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel, et contre le retour de l'Assemblée à Paris.

CHAUDEY (Ange-Gustave), avocat et journaliste français, né à Vesoul (Haute-Saône), le 5 octobre 1817, commença de brillantes études au collége de cette ville, vint les terminer à Paris en 1835, suivit les cours de droit et fut reçu licencié en 1840. Devenu, en 1845, rédacteur de la *Presse*, il publia successivement diverses brochures, dont plusieurs sont remarquables par la pénétration des vues. Citons : *Un Conservateur* (1846); *la Crise politique* (1847); *De la formation d'une véritable opposition constitutionnelle* (janvier 1848); *De l'établissement de la République, lettre d'un républicain du lendemain à un républicain de la veille* (1848), etc. M. Chaudey se mêla aux événements qui signalèrent la révolution de Février, fut un des auxiliaires dévoués de M. de Lamartine, et soutint énergiquement la candidature du général Cavaignac à la présidence de la République. Après l'élection du 10 décembre 1848, il alla se faire inscrire au barreau de Vesoul, préparant sa candidature à une future assemblée. Le coup d'État du 2 décembre 1851 l'exila. Il fut aussi condamné par défaut, le 3 janvier 1852, à deux mois de prison, pour avoir lacéré une affiche préfectorale justifiant le coup d'État. Appelé à Vesoul par d'impérieuses nécessités de famille, il subit sa peine, puis retourna en Suisse, où il devint rédacteur en chef du *Républicain Neuchâtelois*. Autorisé à rentrer en France en 1853, il vint, en 1856, exercer à Paris sa profession d'avocat et s'y maria. Attaché en 1860 à la rédaction du *Courrier du Dimanche*, il devint, en 1865, l'un des exécuteurs testamentaires de P. J. Proudhon. Entré au *Siècle* comme rédacteur et membre du Conseil de surveillance, il publia en 1869 une brochure intitulée : *l'Empire parlementaire est-il possible?* qui eut un retentissement mérité. Lors de la révolution du 4 septembre 1870, il se mit à la disposition du gouvernement de la Défense nationale, qui le nomma, dès le 17, membre de la Commission de réforme judiciaire, puis, au commencement du mois d'octobre, maire du neuvième arrondissement. Malgré la fermeté de son attitude au moment des événements du 31, il ne fut pas confirmé dans ses fonctions aux élections du 5 novembre. Un décret daté du 6 le nomma adjoint au maire de Paris. Dans ce nouveau poste, il fit preuve d'un courage et d'une intelligence remarquables pendant la période la plus difficile du siége. Seul magistrat municipal présent à l'Hôtel de Ville lors de la tentative du 22 janvier 1871, il dirigea la résistance qui fit échouer cette agression inattendue. Le 1er février suivant, il donna sa démission de membre du Conseil de surveillance du journal le *Siècle*, mais continua à faire partie de sa rédaction. Dénoncé dans le *Père Duchêne* par M. Vermesch, après les événements du 18 mars, comme ayant présidé à la défense de l'Hôtel de Ville le 22 janvier, il fut arrêté le 13 avril, rue Chauchat, au bureau de son journal, par M. Pilotell, ancien caricaturiste, devenu commissaire de police, et enfermé à Mazas, au secret le plus absolu. Interrogé par Raoul Rigault, dont la haine pour le prisonnier allait jusqu'à la fureur, il répondit avec fermeté qu'il avait accompli son devoir. Transféré le 19 mai à Sainte-Pélagie, à la suite d'instantes démarches faites par son ami M. Cernuschi, il fut fusillé sans jugement, dans le préau de la prison, le 23 mai, à onze heures du soir, et mourut avec intrépidité.

Raoul Rigault commandait le peloton d'exécution. Les troupes de Versailles étaient déjà dans Paris. M. Thiers, en annonçant la mort du « généreux Chaudey, » fit l'éloge du dévouement civique et du patriotisme de ce citoyen. Une bourse au lycée Corneille a été accordée à son fils, enfant de quatorze ans, que son père aimait avec passion. L'Assemblée nationale n'avait pas adopté, au mois d'août 1872, le projet de loi, présenté par M. Thiers, accordant à Mme Chaudey une pension de 4000 fr.

CHAUDORDY (N.... comte DE), diplomate et représentant français, fils d'un ancien député, fut blessé aux journées de juin 1848. Il entra, en 1850, dans la diplomatie, comme attaché à l'ambassade française à Rome, et parcourut successivement les grandes capitales de l'Europe. Premier secrétaire d'ambassade et sous-directeur du cabinet du ministre en 1866, il fut nommé ministre plénipotentiaire en 1867. Il était directeur aux affaires étrangères, lorsqu'il fut désigné pour représenter ce ministère auprès de la délégation de Tours, au mois de septembre 1870. En cette qualité, il publia plusieurs circulaires remarquables en réponse aux notes de M. de Bismark, réfuta victorieusement les accusations du chancelier fédéral, à propos de prétendues violations de la convention de Genève, et protesta avec énergie contre les excès commis en France par l'armée allemande. Le 8 février 1871, il fut élu représentant du Lot-et-Garonne à l'Assemblée nationale, le premier sur six, par 58 076 voix.

Il a pris place à droite, et a voté pour l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Ravinel, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce; contre le cautionnement des journaux et le retour de l'Assemblée à Paris; contre le gouvernement, dans la question du pouvoir temporel.

Il a été promu officier de la Légion d'honneur, le 27 septembre 1866.

CHAURAND (Jean-Dominique-Bruno-Amand, baron), avocat et représentant français, né à Lyon, le 23 mars 1813, d'une ancienne famille du Vivarais, fit ses études à Lyon et son droit à Paris, où il fut reçu avocat le 29 décembre 1835, et, en sa qualité de membre actif de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, nommé administrateur du Bureau de bienfaisance du 12e arrondissement. Il se fit inscrire au barreau de Lyon le 9 août 1836, et, en 1845, fonda avec quelques autres avocats catholiques, la *Gazette de Lyon*, journal religieux, qui protesta courageusement lors du coup d'État et fut supprimé en 1863. Ancien président de la Société d'agriculture de Lyon, président de la Société régionale de viticulture de cette ville, vice-président du comice agricole de Givors, maire de Saint-Genis-Laval, il a été élu, le 8 février 1871, représentant de l'Ardèche à l'Assemblée nationale, le sixième sur huit, par 41 019 voix.

Il a pris place à l'extrême droite, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Ravinel et le traité douanier; contre le gouvernement, dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Rivet, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce et le retour de l'Assemblée à Paris. Rapporteur de la proposition de loi sur la levée de l'état de siége, il se prononça contre cette mesure (mars 1872). Il a demandé, par voie d'amendement au projet de loi sur la réorganisation de l'armée, que tout soldat pût accomplir ses devoirs religieux les dimanches et fêtes.

M. Chaurand a publié, dans divers journaux, des articles sur des questions de droit, de politique et d'agriculture. Il a été nommé commandeur de l'ordre de Pie IX et de l'ordre de François Ier, et chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

CHAVASSIEU * [de la Loire]. — Aux élections complémentaires du 2 juillet 1871, il a été nommé représentant de la Loire à l'Assemblée nationale, par 47 357 voix sur 76 134 votants.

Il a pris place à gauche, et a voté pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; pour la proposition Rivet et le traité douanier; contre la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant, et la proposition Ravinel.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département de la Loire, pour le canton de Montbrison.

CHEVALIER *(Henry-Émile).—Après la révolution du 4 septembre 1870, il fit partie de la commission municipale du quinzième arrondissement, fut nommé inspecteur général des approvisionnements, et s'engagea dans la compagnie de marche du 82e bataillon de la garde nationale. Il fut élu, le 30 juillet 1871, au second tour de scrutin, membre du conseil municipal de Paris, pour le quartier de Grenelle.

Membre de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, et l'un des éditeurs des *Murailles révolutionnaires*, dont il a écrit la préface, M. É. Chevalier a publié de nombreux articles dans le *Messager des Théâtres*, la *Revue moderne*, la *Tribune*, le *Globe*, le *Musée des familles*, le *Monde illustré*, et est devenu l'un des principaux collaborateurs de l'*Économie* et de la *Chasse illustrée*.

CHEVANDIER (Antoine-Daniel), médecin et représentant français, né à Serres (Hautes-Alpes), le 27 mai 1822, se fixa à Die, comme médecin, en 1848, s'y fit connaître par des découvertes médicales et contribua au développement des bibliothèques populaires dans la Drôme. Après la révolution du 4 septembre 1870, il fut nommé sous-préfet provisoire de Die, cessa ses fonctions le 17 novembre suivant, et fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Drôme à l'Assemblée nationale, le quatrième sur six, par 35 559 voix.

Il a pris place à gauche et a voté pour les préliminaires de paix, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris; pour le gouvernement, dans la question du pouvoir temporel; contre la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant, les propositions Rivet et Ravinel, et s'est abstenu lors du vote de l'abrogation des lois d'exil, de la validation de l'élection des princes et de l'emprunt de deux milliards.

M. Chevandier, membre de plusieurs sociétés savantes, a publié, outre de nombreux mémoires dans les journaux de médecine, *De la vérification des décès et de l'organisation de la médecine cantonale* (Valence, 1862, in-18).

CHEVANDIER DE VALDRÔME * (Jean-Pierre-Napoléon-Eugène). — Élu l'un des vice-présidents du Corps législatif par 141 voix, au mois de décembre 1869, il fut appelé à faire partie du ministère parlementaire du 2 janvier 1870, avec MM. Ém. Ollivier, Buffet, Daru, Talhouet, membres comme lui du nouveau tiers-parti libéral. Il prit le portefeuille de l'intérieur en remplace-

ment de M. de Forcade la Roquette. On remarqua son attitude énergique lors des manifestations auxquelles donnèrent lieu le meurtre de Victor Noir et l'arrestation de M. Henri Rochefort. Parmi les mesures spéciales intéressant son département, il faut citer : l'institution d'une haute commission de décentralisation présidée par M. Odilon Barrot; le désaveu des candidatures officielles, en même temps que la recommandation aux préfets de déployer, au moment du plébiscite, «une activité dévorante» contre les abstentions; les impressions considérables ordonnées à cette occasion à l'Imprimerie impériale, qui, en affiches, circulaires et bulletins, ne consommèrent pas moins de 17 000 rames de papier. Cette dépense, faite d'ailleurs sans crédit régulier, ne fut admise au budget rectificatif de 1870 par l'Assemblée nationale, qu'à la condition formelle que le remboursement en serait poursuivi contre la liste civile. Après la déclaration de guerre à la Prusse et les désastres qui signalèrent les premiers jours du mois d'août, il donna sa démission avec tous les autres membres du ministère Ollivier, et fut remplacé par M. Henri Chevreau, préfet de la Seine. Lors de la proclamation de la République, le 4 septembre 1870, il se retira dans son département; mais reconnu sur la route et insulté par les populations de l'Est, il se plaignit amèrement, le 16 septembre, dans une lettre adressée au journal le *Soir*, de la situation qui lui était faite par les passions du parti républicain, et de la responsabilité qu'on lui imputait. Il est rentré depuis dans la vie privée.

CHEVREAU* (Henri). — Un décret du 5 janvier 1870 le nomma préfet de la Seine en remplacement du baron Haussmann. Après deux mois consacrés à l'étude de la situation difficile qui lui était léguée, il publia, dans les premiers jours de mars, son rapport sur le budget extraordinaire de la ville de Paris pour l'exercice 1870-1871 : il concluait à la nécessité d'un emprunt de 250 millions et au maintien des principales taxes établies. Le Conseil d'État, saisi du projet, le modifia en quelques points, et porta à 650 millions le chiffre de l'emprunt proposé, afin de mettre le nouveau préfet en mesure de liquider sur-le-champ l'arriéré laissé par son prédécesseur et de continuer des travaux qui ne pouvaient rester en souffrance.

Lorsque les premières défaites de la France dans la guerre contre la Prusse forcèrent le cabinet Ollivier à céder la place au ministère Palikao (10 août), M. Henri Chevreau fut appelé à prendre le portefeuille de l'intérieur, résigné par M. Chevandier de Valdrôme, sans qu'il fût pourvu à son remplacement comme préfet de la Seine. Le nouveau ministre travailla énergiquement à l'organisation de la garde mobile dans tout le pays, encouragea la création des compagnies de francs-tireurs, ordonna à Paris la formation de soixante nouveaux bataillons de garde nationale, et compléta ceux qui existaient déjà dans les départements. En même temps il envoyait dix conseillers d'État en province avec mission de lever toutes les difficultés administratives que pouvaient rencontrer l'équipement, l'approvisionnement, l'armement et la concentration des gardes mobiles.

Après le désastre de Sedan et la révolution du 4 septembre, il se réfugia à Bruxelles et rejoignit ensuite l'impératrice Eugénie en Angleterre. Il est depuis rentré à Paris.

CHOISEUL-PRASLIN* (Eugène-Antoine-Horace, comte DE). — Au moment de la déclaration de guerre à la Prusse (15 juillet 1870), il se mit à la disposition du ministre de la guerre, et fut élu, au mois de septembre suivant, chef d'un bataillon de la garde nationale. Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant du département de Seine-et-Marne à l'Assemblée nationale, le premier sur sept, par 36 298 voix.

Il a pris place au centre gauche, et a voté pour la proposition Rivet, le traité douanier et le retour de l'Assemblée à Paris; contre le gouvernement, dans la question du pouvoir temporel; contre la loi départementale, le pouvoir constituant et la proposition Ravinel.

Il a occupé, en 1871, le poste de ministre de France à Florence.

CHRISTOPHLE (Albert-Silas-Médéric-Charles), jurisconsulte et représentant français, né à Domfront (Orne), le 13 juillet 1830, fit ses études de droit à Caen, et fut lauréat de la Faculté de cette ville en 1850. Reçu docteur en 1852, il acheta à Paris une charge d'avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation en 1856. Il fit partie du conseil de l'ordre de 1866 à 1869. Le 6 septembre 1870, nommé préfet de l'Orne, il appliqua par anticipation dans son département, le principe de la nomination des maires et adjoints par les conseils municipaux, obtint du conseil général un emprunt de 2 500 000 fr., avec lequel il équipa quatre bataillons de mobiles et trois légions de mobilisés, et donna sa démission le 28 décembre 1870, à la suite du décret du 25, prononçant la dissolution des conseils généraux et chargeant les préfets de constituer des commissions départementales. Cette attitude énergique contre une mesure dictatoriale le fit nommer représentant de l'Orne à l'Assemblée nationale, le cinquième sur la liste, par 53 618 suffrages.

Il a pris place au centre gauche, et a fait partie des commissions des lois sur la magistrature, les conseils municipaux, la décentralisation, etc. Il a voté pour le traité de paix, la loi municipale, la loi départementale, la proposition Rivet, la proposition Feray (matières premières), et le retour de l'Assemblée à Paris; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Ravinel, le traité douanier et le maintien des traités de commerce; il s'est abstenu lors du vote sur l'abrogation des lois d'exil.

M. Christophle, qui a collaboré assidûment à la *Revue pratique* et à la *Revue critique de jurisprudence*, a fait partie de la rédaction du journal *la Presse*, en 1858 et 1859. Il a publié un *Traité des travaux publics* (1862, 2 vol. in-8°), ouvrage spécial très-estimé.

CIRCOURT* (Anne-Marie-Joseph-Albert, comte DE). — Lors de l'élection du nouveau Conseil d'État par l'Assemblée nationale, il fut nommé, dans la séance du 25 juillet 1872, au troisième tour de scrutin, conseiller d'État, le dix-neuvième sur vingt-deux, par 277 voix sur 549 votants.

CISSEY*(Ernest-Louis-Octave COURTOT DE).— Il se trouvait encore à Rennes à la tête de la 11e division militaire, lorsque éclata la guerre avec la Prusse (juillet 1870). Il reçut alors le commandement de la première division du quatrième corps (Ladmirault). En cette qualité, il fit partie de l'armée de Metz et prit une part brillante aux combats de Borny, Rezonville et Saint-Privat, livrés autour de cette forteresse. Le 22 octobre, quand le maréchal Bazaine fit part aux généraux de sa résolution de capituler, M. de Cissey se prononça énergiquement pour que l'armée tentât une dernière fois de se frayer un passage par la force. Le 25 octobre, après l'inutile démarche du général Changarnier auprès du prince Frédéric-Charles, il fut envoyé par le maréchal Bazaine à Frescaty, château situé sous le fort Saint-Privat, afin d'avoir

une entrevue avec le général Stiehle, chef d'état-major général de l'armée prussienne. Dans ces nouvelles négociations, le général de Cissey tenta d'obtenir de séparer le sort de l'armée de celui de la place, mais ne put y réussir. A la suite de la capitulation, il partit pour l'Allemagne comme prisonnier de guerre. Lors des élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée nationale, le dixième sur douze, par 60 593 voix sur 96 485 votants. Rentré au service après la signature des préliminaires, il fit partie de l'armée réunie à Versailles pour combattre l'insurrection parisienne du 18 mars 1871, commanda le 2e corps, et entra le 22 mai par les portes du sud, à Paris, où un habile mouvement tournant fit tomber en son pouvoir toute la rive gauche. Le 5 juin, un décret du chef du pouvoir exécutif le nomma ministre de la guerre, en remplacement de M. le général Le Flô, envoyé comme ambassadeur à Saint-Pétersbourg. Il travailla alors énergiquement à la réorganisation de l'armée, prépara les études relatives à la reconstruction des forteresses et à la défense générale du pays, mit à exécution le système des grands camps, préconisé par M. Thiers, et qui fut l'objet des plus vives critiques, réorganisa l'escrime et la gymnastique dans les régiments, institua une commission pour le perfectionnement du fusil Chassepot, favorisa l'étude de la langue allemande, rendit obligatoire pour les troupes de ligne la manœuvre élémentaire du canon, pour laquelle de vastes champs de tir étaient préparés sur différents points du territoire, améliora l'hygiène du soldat, interdit aux officiers, sous des peines disciplinaires graves, d'imprimer des ouvrages ou de faire des communications aux journaux sans l'autorisation du ministre de la guerre, mais, en revanche, favorisa la création de publications spéciales, comme le *Bulletin de la réunion des officiers* et la *Revue d'artillerie.*

Lors de la présentation de la loi pour la mise en jugement du maréchal Bazaine, le général de Cissey tenta, dans l'exposé des motifs, de laisser à son ancien chef le bénéfice de la provocation spontanée d'une mesure aussi rigoureuse. Ces ménagements furent mal accueillis par la majorité de l'Assemblée, et le bruit courut même que le ministre de la guerre allait être remplacé par M. Chanzy (juin 1872).

M. de Cissey a pris place au centre droit, et a voté pour la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, le traité douanier, et le retour de l'Assemblée à Paris; contre le gouvernement, dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Ravinel, la proposition Feray (matières premières), et le maintien des traités de commerce.

CLAMAGERAN (Jean-Jules), jurisconsulte et économiste français, né à la Nouvelle-Orléans (Louisiane), le 29 mars 1827, fit de brillantes études au collége Henri IV, à Paris, suivit les cours de l'École de Droit, fut reçu docteur en 1851, et obtint, l'année suivante, la première médaille d'or au concours entre les docteurs. Inscrit depuis 1850 au barreau de Paris, il se fit surtout connaître par ses travaux comme économiste et par sa participation à la résistance légale contre l'Empire, qui lui valut une condamnation à 500 fr. d'amende dans le procès dit « des Treize ». Après la révolution du 4 septembre 1870, M. Clamageran fut nommé adjoint à la mairie de Paris. Il a rempli ces fonctions jusqu'au mois de février 1871, avec la charge spéciale de la surveillance des approvisionnements alimentaires. L'accomplissement de cette tâche difficile lui a fourni la matière d'observations publiées dans le *Journal des Economistes* (Décembre 1871).

M. Clamageran, outre sa thèse de docteur : *Des Obligations naturelles* (1851, in-8°), a publié *Du Louage d'industrie, du Mandat et de la commission en droit romain, dans l'ancien droit français et dans le droit actuel* (1856, in-8°), mémoire couronné par la Faculté de Droit; *De l'état actuel du protestantisme en France* (1857, br. in-8°); *Histoire de l'impôt en France* (1867-68, 2 vol. in-8°), ouvrage en cours de publication, conduisant l'histoire économique de France jusqu'en 1683, et dont l'importance a été signalée à l'Académie des sciences morales et politiques par M. Hippolyte Passy; *Manuel électoral*, avec MM. Herold, Dréo, Durier, Ferry et Floquet (1861, in-8°; 8e édition, 1869); *Le Matérialisme contemporain* (1869, in-8°). Il a collaboré à la *Revue pratique* de MM. Demangeat et Em. Ollivier, ainsi qu'à diverses revues protestantes et à plusieurs journaux démocratiques. Il a pris part aux discussions du Synode général des Églises réformées de France (juin 1872).

CLAPIER (Alexandre), avocat et représentant français, né à Marseille, le 27 août 1798, fit avec succès ses études au collége de Juilly, et son droit à Aix, en même temps que MM. Thiers et Mignet dont il fut l'ami. Avocat à Paris en 1818, et à Marseille, à partir de 1825, il y fut élu conseiller municipal en 1833, membre de l'Académie de cette ville, en 1842, puis président du comice agricole, et député des Bouches-du-Rhône, en 1846. Il siégea parmi les conservateurs progressistes et prononça, en 1848, un discours très-remarqué sur la nécessité de la réforme électorale. Président du Conseil général des Bouches-du-Rhône, en 1850, il donna sa démission en 1852, et se voua exclusivement à ses travaux professionnels. Élu en 1864 conseiller général, en 1858 bâtonnier de l'ordre des avocats de Marseille, il publia, en 1870, comme président du comité libéral, une adresse aux électeurs de son département pour les engager à voter contre le plébiscite. Il a été nommé, le 2 juillet 1871, représentant des Bouches-du-Rhône à l'Assemblée nationale.

Il a pris place au centre gauche, et a voté pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; pour la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), et le maintien des traités de commerce; contre la proposition Ravinel.

M. Clapier a publié : le *Barreau français* (16 vol.), le *Barreau anglais* (3 vol. in-8°), ces deux ouvrages en collaboration avec M. Clair; *Marseille, son passé, son présent et son avenir* (1863, in-8°); *Précis historique sur la Pologne*, traduit de l'anglais; et de nombreux travaux d'économie politique, de finances et de commerce, insérés dans divers journaux, dans les *Mémoires de l'Académie de Marseille* et dans la *Revue Britannique*.

CLARETIE * (Jules-Arnaud).—Il figura dans le procès de Tours (affaire Pierre Bonaparte), où il dut déposer en qualité d'ami du malheureux Victor Noir (mars 1870). Lors de la déclaration de guerre à la Prusse (15 juillet), il suivit l'armée du Rhin et adressa au journal l'*Opinion nationale* des correspondances remarquées. Après la révolution du 4 septembre, il fut nommé chef du bureau des bibliothèques communales à l'Hôtel de Ville, et organisa les bibliothèques d'arrondissement, destinées d'abord à fournir aux ambulances des livres de récréation, mais qui devaient plus tard se transformer en salles de lectures et confé-

rences pour les ouvriers (26 novembre). Il fit partie, en qualité de secrétaire de la commission chargée de publier les papiers et correspondances trouvés aux Tuileries, et entra enfin avec le grade de capitaine dans l'état-major de la garde nationale. Aux élections du 8 février 1871 pour l'Assemblée nationale, M. Claretie fut porté, sans succès, dans le département de la Seine, mais obtint, sans être élu, 14 454 voix dans la Haute-Vienne. Il reprit alors ses travaux littéraires, rédigea le feuilleton dramatique dans le journal le *Soir*, et la chronique des livres dans l'*Illustration*.

M. Claretie a fait paraître au mois de juillet 1871, dans la *Revue des Deux-Mondes*, une étude sur le *Champ de bataille de Sedan*, au mois de mai 1872, une : *Histoire de la guerre* de 1870-1871, (2 vol. in-4°, fascicules avec gravures, en cours de publication, et au mois de juin suivant, le *Roman des Soldats* (in-18).

CLÉMENCE (Adolphe), membre de la Commune de Paris, né vers 1830, exerça la profession de relieur après avoir fait son apprentissage dans les ateliers de l'imprimerie impériale, et s'affilia de bonne heure à l'Internationale. Condamné à trois mois de prison pour avoir fait partie d'une société non autorisée, il n'en continua pas moins à en propager les doctrines. Délégué en 1867, par les ouvriers relieurs de Paris comme membre du jury, à l'Exposition universelle, il rendit compte, dans un livre remarquable, des progrès de la reliure depuis 1798, et écrivit ainsi l'histoire de sa corporation. Après l'insurrection du 18 mars 1871, il fut nommé membre de la Commune, par 8163 voix, et délégué, le 9 avril, à l'administration du 4e arrondissement, qui l'avait élu. Lors de la répartition des membres de l'assemblée parisienne en neuf commissions, il fit partie de la commission de la justice et se signala par la modération et la fermeté de son attitude. Il était au nombre des délégués chargés de l'enlèvement des objets d'art de l'hôtel de M. Thiers. Il a voté contre la validation des élections à la majorité absolue des suffrages et contre la création d'un comité de salut public.

CLÉMENCEAU (Eugène), membre du conseil municipal de Paris, né à Mouilleron-en-Pareds (Vendée), le 28 septembre 1841, fit ses études à Nantes, vint à Paris, en 1865, pour achever sa médecine, et fut reçu docteur en 1869. Il s'établit dans le 18e arrondissement dont il fut nommé maire et membre de la commission d'enseignement communal, après la révolution du 4 septembre 1870. Par une circulaire du 28 octobre 1870, il prescrivit l'instruction laïque dans son arrondissement. Démissionnaire au lendemain du 31 octobre, il fut réélu le 5 novembre, au premier tour de scrutin, par 4909 voix sur 14 544 votants.

Le 8 février 1871, il fut nommé représentant de la Seine à l'Assemblée nationale, le vingt-septième sur 43, par 95 144 voix sur 328 970 votants, et vota contre les préliminaires de paix. Il tenta vainement, le 18 mars, de sauver les généraux Lecomte et Clément Thomas, et n'arriva rue des Rosiers qu'après leur exécution. A cette occasion, le Comité central le mit en accusation et voulut le faire arrêter. Lors du jugement des assassins, vivement attaqué par certains témoins, qui l'accusaient de n'être pas intervenu aussitôt qu'il avait pu le faire, il fut ardemment défendu par M. Langlois, dont la déposition parut dissiper toutes les calomnies. Dans la séance du 20 mars, il présenta à l'Assemblée nationale un projet de loi signé par la fraction radicale des députés de la Seine, tendant à autoriser l'élection d'un conseil municipal de la ville de Paris, composé de quatre-vingts membres. Il signa, le manifeste des députés et des maires qui fixaient au 26 les élections municipales. Porté à ces élections, il obtint, sans être élu, 752 voix, et, après avoir pris part aux tentatives de conciliation entre le gouvernement et la Commune, donna sa démission de maire et de représentant, et rentra momentanément dans la vie privée. Il a été élu, le 23 juillet 1871, au premier tour de scrutin, membre du conseil municipal de Paris pour le quartier Clignancourt, et s'est fait remarquer dans les discussions relatives à l'instruction primaire et aux finances.

CLÉMENT (Jean-Baptiste), membre de la Commune de Paris, né à Boulogne-sur-Seine, le 31 mai 1837, et fils d'un meunier aisé de cette localité, commença ses études à l'institution Dillon; mais la sévérité de sa famille le contraignit bientôt à entrer comme apprenti chez un garnisseur en cuivre où il travailla jusqu'à l'âge de 19 ans. Il tenta alors d'achever des études à peine ébauchées et écrivit quelques chansons, dont l'esprit socialiste et l'accent villageois firent le succès. Le talent d'interprétation de M. Darcier, acheva de les populariser. Les plus connues sont : *Quatre-vingt-neuf*, *L'eau va toujours à la rivière*, *Fournaise*, *Ah! le joli temps*, etc.; qui obtinrent une véritable vogue dans les cafés concerts de Paris. Le mouvement électoral de 1869 entraîna M. Clément vers la politique et le journalisme militant. Il écrivit quelques articles dans les *Tablettes politiques* et le *Pavé*, puis fonda le *Casse-tête*, pâle imitation de la *Lanterne*, auquel il donna diverses suites, intitulées : les *Prophéties politiques*, la *Lanterne impériale* et la *Lanterne du peuple*. Au mois de janvier 1870, il entra à la *Réforme*, où il publia, sous le titre de *Carmagnoles*, des chroniques parisiennes, dont les violences valurent à leur auteur une condamnation à un an de prison pour attaques contre l'Empereur et excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres. Au moment où éclata la révolution du 4 septembre, M. J. B. Clément était à Sainte-Pélagie. Le décret du gouvernement de la Défense nationale, amnistiant les condamnés politiques, le rendit au journalisme. Il défendit la cause de la guerre à outrance dans le *Courrier français* et dans le *Cri du peuple*, et servit, pendant le siège, dans la garde nationale de marche. Orateur écouté des réunions publiques avancées, il fut, après l'insurrection du 18 mars 1871, élu membre de la Commune, dans le 18e arrondissement, par 14 188 voix. Membre de la commission de l'enseignement et de la commission des services publics, le 30 avril, il fit plus tard partie de la commission de surveillance des commissions. Il se démit de ce dernier emploi le 20 mai, pour se consacrer exclusivement à l'administration du 18e arrondissement. M. J. B. Clément, qui s'était toujours montré partisan des mesures radicales, a voté pour la validation des élections à la majorité absolue des suffrages, quel que fût le nombre des votants, pour la création d'un comité de salut public, et a appuyé la proposition de M. Urbain demandant la mise en vigueur du décret du 5 avril sur les otages, et l'exécution dans les vingt-quatre heures, des dix principaux d'entre eux.

CLÉMENT (Émile-Léopold), membre de la Commune de Paris, né vers 1838, abandonna après la révolution du 4 septembre 1870 sa profession d'ouvrier cordonnier, pour faire partie de la Commission municipale du 17e arrondissement. Orateur influent des réunions populaires, il fut nommé, le 26 mars 1871, membre de la Commune, dans l'arrondissement qu'il administrait,

par 7 121 voix, sur 11 394 votants. Délégué à la commission des subsistances, le 30 mars, au ministère du commerce, le 17 avril, à la commission de sureté générale, le 14 mai, il fut arrêté peu après, par l'ordre de M. Ferré, sous l'inculpation d'avoir entretenu des relations avec la police de l'empire, en 1862, époque à laquelle une condamnation l'aurait conduit à Mazas; on l'accusait aussi d'avoir accepté les fonctions d'agent de la police secrète de Napoléon III. Soupçonné, en outre, d'avoir voulu faire disparaître des sommiers judiciaires, les pièces de son dossier, M. Clément fut maintenu en état d'arrestation, le 21 mai, sur le rapport de deux membres de la Commune, MM. A. Dupont et Chalain. Partisan des mesures violentes, il a voté pour la validation des élections à la majorité absolue des suffrages, quel que fût le nombre des votants, et pour la création d'un comité de salut public.

CLÉMENT (Victor), membre de la Commune de Paris, exerçait la profession d'ouvrier teinturier lorsqu'il s'affilia, en 1862, à l'Association internationale des Travailleurs. Après l'insurrection du 18 mars 1871, il fut élu membre de la Commune, dans le 15e arrondissement, par 5025 voix. Délégué, à la commission des Finances le 30 mars, à l'inspection des prisons le 24 avril, et nommé, le 25, membre de la commission de révision des arrêts de la cour martiale, M. Victor Clément a toujours combattu les motions violentes et soutenu courageusement les idées de modération. Il a voté contre la validation des élections à la majorité absolue des suffrages, et protesté, avec la minorité de la Commune, contre la création du Comité de salut public. Traduit devant le 3me conseil de guerre, siégeant à Versailles, il n'a été condamné, le 3 septembre 1871, en raison de l'honnêteté de sa conduite, qu'à trois mois d'emprisonnement, pour avoir fait partie d'un gouvernement insurrectionnel.

CLINCHANT (Justin), officier français, nommé général de brigade en 1866 à la suite d'un très-rapide avancement, commandait, à l'ouverture des hostilités contre la Prusse, la 2me brigade de la 1re division du 3me corps d'armée, dirigé par le maréchal Bazaine. Il prit part, en cette qualité, aux combats devant Metz. Au moment de la capitulation, il réussit à s'échapper et vint se mettre à la disposition du gouvernement de la défense nationale. Lors de l'organisation de l'armée de l'Est, sous le général Bourbaki, il obtint, avec le grade de général de division, le commandement du 20e corps à la tête duquel il enleva la position de Villersexel, le 10 janvier 1871. C'était le prélude heureux d'une attaque de toute l'armée contre les positions du général de Werder sur la Lisaine. Après la perte de la bataille d'Héricourt, et la tentative de suicide du général Bourbaki, le général Clinchant prit le commandement en chef, le 25 janvier, rattacha les troupes du général Cremer au 24e corps qui s'était debandé devant l'ennemi, ôta le commandement de ce corps au général Bressolles qu'il remplaça par le général Commagny, et ordonna la retraite sur Pontarlier, le long de la frontière suisse. Les froids excessifs augmentèrent encore les souffrances, que l'état de dénûment presque complet dans lequel elle se trouvait, avait déjà imposées à l'armée française. Un puissant élément de démoralisation vint s'ajouter aux difficultés matérielles. Ce fut la nouvelle de l'armistice que dans le camp français on avait cru applicable aux opérations de l'Est. M. Clinchant résolut de négocier d'une part avec le général Manteuffel, accouru au secours de Werder et qui poursuivait vigoureusement l'armée française, et de l'autre avec le général Herzog, commandant en chef les troupes suisses. Manteuffel ne répondit que par une sommation de se rendre à discrétion. Mais le 1er février, une convention autorisant l'armée française à entrer sur le territoire de la confédération helvétique, en déposant ses armes, et dont le texte fut adressé le lendemain à la délégation de Bordeaux, fut signée avec la Suisse. Le général Billot était chargé de couvrir la retraite avec trois divisions du 18e corps. 85 000 hommes, 11 000 chevaux et 202 pièces de canons, passèrent alors la frontière avec le général Clinchant. Après la signature des préliminaires de paix, il rentra en France. Lors de l'insurrection du 18 mars, il offrit ses services à M. Thiers et fut nommé, le 24 avril, au commandement du 5me corps dans l'armée du maréchal Mac-Mahon. Il contribua à la prise de Paris, où il entra par les Batignolles et la gare Saint-Lazare, le 23 mai 1871.

M. Clinchant qui était commandeur de la Légion d'honneur en 1869, a été depuis promu grand officier.

CLUSERET (Gustave-Paul), officier français, membre de la Commune, né à Paris, le 13 juin 1823, est le fils d'un colonel d'infanterie. Il fut reçu à Saint-Cyr en 1841. Deux ans après, il en sortit sous-lieutenant, et fut nommé lieutenant au mois de janvier 1848. Lors de la formation de la garde mobile, il était au nombre des jeunes officiers qui quittèrent provisoirement les cadres de l'armée pour entrer avec un grade supérieur dans ce corps d'élite. Il se distingua le 22 juin à l'attaque des barricades de la rue Saint-Jacques et de la rue des Mathurins, à la tête du 23e bataillon de la garde mobile, dont il était le chef, et revendiqua hautement dans une lettre publiée par le *Constitutionnel*, quelques jours après, la responsabilité et la gloire de cette journée. Engagé pendant six heures, le 23e bataillon avait pris, dans ce laps de temps, onze barricades et trois drapeaux. Le 28 juillet suivant, M. Cluseret fut décoré de la Légion d'honneur. En 1850, lors du licenciement de la garde mobile, il rentra dans l'armée comme simple lieutenant dans le 55e de ligne, mais, quelques mois après le coup d'état, il fut, avec 1200 de ses camarades, mis en non activité par le général d'Hautpoul. Trois ans après, il reprit du service dans un bataillon de chasseurs à pieds, fut attaché aux bureaux arabes et nommé capitaine en 1855. Après la deuxième expédition de Kabylie, pendant laquelle il reçut une nouvelle blessure, il fut proposé pour la croix d'officier de la légion d'honneur et nommé substitut du commissaire impérial près le conseil de guerre de Blidah. Il donna sa démission en 1856 et alla rejoindre Garibaldi l'année suivante. Pendant la campagne de Crimée, il fit preuve d'une grande bravoure et reçut deux blessures. Nommé major aide de camp puis lieutenant-colonel après la prise de Capoue, il fut, après la conquête de la Sicile et de Naples, versé, avec son grade, à l'état-major général de l'armée italienne, mais donna sa démission en 1861 et s'embarqua pour l'Amérique au moment de la guerre de la sécession. Il prit parti pour le Nord, combattit sous les ordres de Frémont, dont il était l'ami, puis sous ceux de Mac Clellan, dont il devint l'aide de camp, et fut nommé successivement colonel et général sur le champ de bataille. La guerre finie, il fonda à New-York, un journal, pour soutenir la candidature à la présidence du général Frémont.

Après l'élection de Grant, M. Cluseret, dont les agitations politiques semblaient être l'élément naturel, tenta de diriger la révolution

féniane. C'est à lui, sous le nom d'Aulif, que les journaux attribuèrent en 1867, la folle attaque du château de Chester. Les tribunaux anglais le condamnèrent même à mort par contumace, bien qu'il ait protesté contre la part qui lui fut attribuée dans cette affaire. Il passa alors en France, publia dans le *Courrier Français* des articles sur *la Situation aux États-Unis*. En 1868, ses articles, dans l'*Art*, nouveau journal fondé par lui, lui valurent une condamnation, à la suite de laquelle il fut détenu à Sainte-Pélagie, où il se lia avec Varlin et les principaux chefs de l'Internationale. Son affiliation à cette société accentua davantage ses opinions radicales. De violents articles contre l'organisation de l'armée publiés, en 1869, dans la *Démocratie*, le *Rappel* et la *Tribune*, le désignèrent encore une fois aux sévérités du parquet, et, au moment des nouvelles journées de juin, un mandat d'amener fut lancé contre lui. Il reçut, paraît-il, les agents, un révolver d'une main, et son acte de naturalisation de citoyen américain de l'autre. M. Washburne, ministre des États-Unis, répondit de lui, mais l'obligea à quitter la France. En 1870, pendant le procès de l'Internationale, une lettre de M. Cluseret produite aux débats et datée du 17 février, prouva qu'il agissait de connivence avec cette société secrète et prévoyait déjà la chute de l'empire. « Ce jour-là, écrivait-il, nous devons être prêts; Paris sera à nous, ou Paris n'existera plus. » Après la révolution du 4 septembre, M. Cluseret accourut à Paris, entra dans la rédaction de *la Marseillaise* et y publia, dès les premiers numéros, un article intitulé : *la Réaction*, si violent contre le gouvernement de la Défense nationale, que son apparition provoqua les protestations énergiques de la population parisienne. Le journal fut lacéré et brûlé publiquement, les rédacteurs donnèrent leur démission, et M. Rochefort se vit forcé de répudier, dans une lettre rendue publique, les opinions de son collaborateur. Cette mésaventure décida M. Cluseret à quitter Paris. Il partit pour Lyon, où il prit part à un soulèvement qui avorta bientôt (28 septembre). Au commencement de novembre, il profita de l'anarchie que la lutte de MM. Esquiros et Gent avait valu à Marseille, pour installer en cette ville une Commune révolutionnaire, et se proclamer chef militaire du Sud de la France. Ces pouvoirs exceptionnels durèrent peu.

Lors des élections du 8 février 1871, à l'Assemblée nationale, il obtint dans la Seine, sans être élu, 21191 voix sur 328970 votants. L'insurrection du 18 mars ramena à Paris M. Cluseret, qui, porté aux élections de la Commune le 26 mars, mais non élu, fut, dès le 3 avril, nommé délégué à la guerre par 42 voix sur 53 votants. Élu membre de la Commune le 16 avril, dans le 1er arrondissement, par un très-petit nombre d'électeurs, et dans le 18e arrondissement par 8480 voix, nommé membre de la seconde commission exécutive, et de nouveau délégué à la guerre, le 21 avril, il fut révoqué et mis en état d'arrestation le 1er mai. Sa raideur, son dédain pour le Comité central, alors tout puissant, ses relations prétendues avec les agents de M. Thiers, et l'abandon momentané du fort d'Issy, furent les causes de sa disgrâce. Enfermé à Mazas, il n'en sortit que le 24 mai, au moment de l'entrée des troupes dans Paris. Sauvé par un prêtre qui lui donna asile pendant cinq mois, il réussit à quitter Paris, au mois de novembre, se réfugia en Angleterre, et passa de là en Amérique. Il revint plus tard en Suisse. On a annoncé depuis la vente de sa galerie de tableaux (30 mai 1872). Le 3e conseil de guerre, séant à Versailles, l'a condamné à mort, par contumace, le 30 août suivant.

On a du général Cluseret un livre : l'*Armée et la Démocratie*, qui prouve des études sérieuses et de véritables aptitudes militaires.

COCHERY * (Louis-Adolphe). — Au mois de juillet 1870, il interpella le gouvernement sur la candidature du prince de Hohenzollern à la couronne d'Espagne, et vota contre la guerre. Après la révolution du 4 septembre, il se rallia à M. Grévy, et fut au nombre des députés qui offrirent au gouvernement de la défense de confirmer ses pouvoirs, sous condition du maintien provisoire du Corps législatif. Chargé, en qualité de commissaire général, de la défense du Loiret, il assista aux combats livrés devant Orléans, accompagna M. Thiers à Versailles, lors des négociations relatives à un armistice, et s'associa, à Tours, aux protestations des anciens députés qui réclamaient la convocation d'une assemblée. Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant du Loiret à l'Assemblée nationale, le premier sur sept, par 51 341 voix.

Il a pris place au centre gauche et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la proposition Rivet, dont il avait été l'un des signataires, le traité douanier et le retour de l'Assemblée à Paris; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Ravinel, la proposition Feray (matières premières), et le maintien des traités de commerce.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département du Loiret, pour le canton de Montargis.

COCHIN * (Pierre-Suzanne-Augustin). — Lors d'une élection partielle (10 janvier 1870), il posa, sans succès, sa candidature dans la première circonscription de la Vendée. Le 7 février suivant il fut nommé membre de la commission d'enquête sur l'organisation administrative de la ville de Paris et du département de la Seine. Au scrutin du 8 février 1871, pour l'Assemblée nationale, il obtint, sans être élu, dans le département de la Seine, 46243 voix sur 328970 votants. Nommé préfet de Seine-et-Oise par M. Thiers, il refusa, lors des élections complémentaires du 2 juillet suivant, de se présenter de nouveau à la députation. — Il est mort à Versailles, le 15 mars 1872.

COLLIGNON * (Charles-Etienne). — Lors de l'élection du nouveau conseil d'État par l'Assemblée nationale, il fut nommé, dans la séance du 22 juillet 1872, au premier tour de scrutin, conseiller d'État, le quatrième sur vingt-deux, par 561 voix sur 633 votants.

CONSEIL D'ÉTAT FRANÇAIS. — Supprimé après la révolution du 4 septembre 1870, et remplacé par une commission provisoire, ce conseil a été réorganisé par la loi du 24 mai 1872, qui fixa à 22 le nombre des conseillers d'État, et décida qu'ils seraient élus par l'Assemblée nationale à la majorité absolue des suffrages, et pris hors de son sein. Il fut pourvu à la nomination des conseillers par quatre scrutins successifs, dans les séances des 22, 24, 25 et 26 juillet 1872. Quatorze notices intéressant les principaux élus, sont à leur ordre dans la quatrième édition du *Dictionnaire* et dans le présent *Supplément*.

Nous mentionnons ci-après les huit autres conseillers d'État, avec les renseignements les plus essentiels sur leur personne et leur élection.

CHATEAURENARD (N..., marquis DE), ministre plénipotentiaire, ancien membre du comité du contentieux des affaires étrangères; chevalier de la Légion d'honneur; élu conseiller d'État, le 22 juillet 1872, au premier tour de scrutin, le

onzième sur vingt-deux, par 352 voix sur 633 votants.

Du Martroy (N..., Camus, vicomte), ancien conseiller d'État; commandeur de la Légion d'honneur; élu conseiller d'État, le 22 juillet 1872, au premier tour de scrutin, le premier sur vingt-deux, par 582 voix sur 633 votants.

Goussard (Charles-Nicolas-Eugène), ancien conseiller d'État; ancien conseiller maître à la Cour des comptes; officier de la Légion d'honneur; élu conseiller d'État, le 22 juillet 1872, au premier tour de scrutin, le cinquième sur vingt-deux, par 559 voix sur 633 votants.

Le Trésor de Laroque (N...), inspecteur des Finances, élu conseiller d'État, le 22 juillet 1872, au premier tour de scrutin, le quatorzième sur vingt-deux, par 327 voix sur 633 votants.

Montesquiou-Fezensac (vicomte Fernand de), second fils du général de ce nom; préfet de première classe (Meurthe-et-Moselle); élu conseiller d'État, le 24 juillet 1872, au second tour de scrutin, le quinzième sur vingt-deux, par 317 voix sur 587 votants.

Saglio (*Voy.* Assemblée nationale).

Tourret (Auguste-Félix), lieutenant-colonel du génie; ancien chef de la section du contentieux du génie au ministère de la guerre; élu conseiller d'État, le 22 juillet 1872, au premier tour de scrutin, le sixième sur vingt-deux, par 549 voix sur 633 votants.

Tranchant (*Voy.* Conseil municipal).

CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS et CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE. — A la suite des élections municipales des 23 et 30 juillet 1871, de l'élection départementale du 15 octobre suivant et de quelques élections partielles complémentaires, ces deux conseils comprenaient, le premier 80 et le second 88 membres, au nombre desquels figuraient les conseillers municipaux, qui font partie de droit du Conseil général. Vingt-deux notices, intéressant les principaux d'entre eux, sont à leur ordre dans la quatrième édition du *Dictionnaire* et dans le présent *Supplément*. Pour ceux que nous n'avons point introduits dans le corps même de l'ouvrage, nous donnons ici les renseignements les plus essentiels sur leur personne et leur élection.

Adam (Désiré-Adolphe), négociant en draps, né au Bec-Helloin (Eure), le 28 août 1818; frère de M. Edmond Adam, représentant de la Seine à l'Assemblée nationale; élu, le 7 novembre 1870, adjoint au maire du 1er arrondissement; signataire de la proclamation des maires de Paris, et élu, le 26 mars 1871, membre de la Commune; démissionnaire le 2 avril suivant; élu, le 23 juillet 1871, au premier tour de scrutin, conseiller municipal pour le quartier des Halles (1er arrondissement), par 2872 voix sur 4300 votants; — mort à Paris le 20 août 1872.

Baudouin (Achille), fabricant de toiles cirées, né à Rouen, le 10 décembre 1807; élu, le 30 juillet 1871, au second tour de scrutin, conseiller municipal pour le quartier de la Santé (14e arrondissement).

Bernard (Martial), joaillier bijoutier, né à Paris; nommé juge au tribunal de commerce le 22 août 1869; élu, le 23 juillet 1871, au premier tour de scrutin, conseiller municipal pour le quartier de la place Vendôme (1er arrondissement), par 960 voix sur 1579 votants.

Beudant (Léon-Charles), professeur à la Faculté de droit de Paris, né à Fontenay-le-Fleury (Seine-et-Oise), le 9 janvier 1829, et fils de M. François Beudant, membre de l'Institut, mort en 1852; élu, le 30 juillet 1871, au second tour de scrutin, conseiller municipal pour le quartier Notre-Dame-des-Champs (6e arrondissement), par 2474 voix sur 3890 votants.

Binder (Louis), carrossier, né à Paris, le 2 janvier 1820; élu, le 23 juillet 1871, au premier tour de scrutin, conseiller municipal pour le quartier du faubourg du Roule, par 1206 voix sur 1527 votants; chevalier de la Légion d'honneur en 1867.

Bouruet-Aubertot (Hector), négociant, né à Paris, le 25 octobre 1837; obtint à Paris, sans être élu, au scrutin du 8 février 1871, pour l'Assemblée nationale, 50 153 voix sur 328 970 votants, et fut nommé, le 23 juillet 1871, au premier tour de scrutin, conseiller municipal pour le quartier du Palais-Royal, par 1933 voix sur 2849 votants.

Bouvery (François-Alphonse-Émile), notaire, né à Nemours, le 27 mars 1826; nommé adjoint au maire du 13e arrondissement après la révolution du 4 septembre; élu, le 30 juillet 1871, au second tour de scrutin, conseiller municipal pour le quartier de la Maison-Blanche (13e arrondissement).

Bralebet (Adolphe-Sébastien), limonadier, né à Velorcey (Haute-Saône), le 23 avril 1819; déporté en décembre 1851; nommé maire du 20e arrondissement après la révolution du 4 septembre; élu, le 23 juillet 1871, au premier tour de scrutin, conseiller municipal pour le quartier de Belleville (20e arrondissement), par 1400 voix sur 2700 votants.

Cadet (Auguste), ancien pharmacien, brasseur, né à Henrichemont, le 23 mars 1821; élu, le 30 juillet 1871, au second tour de scrutin, conseiller municipal pour le quartier de la Folie-Méricourt (11e arrondissement).

Callon (Charles), ingénieur civil, né à Rouen, le 24 juin 1813; ancien professeur à l'Ecole centrale des arts et manufactures; élu, en novembre 1870, adjoint au maire du 4e arrondissement; élu, le 23 juillet 1871, au premier tour de scrutin, conseiller municipal pour le quartier de l'Arsenal (4e arrondissement).

Christofle (Paul), orfèvre, né à Paris, le 8 novembre 1838, fils de M. Charles Christofle, mort en 1863; élu, le 30 juillet 1871, au second tour de scrutin, conseiller municipal pour le quartier de la Porte-Saint-Martin (10e arrondissement).

Codur (Jean-Baptiste), entrepreneur de travaux publics, né à Forcalquier, le 8 mai 1829; élu, le 15 octobre 1871, au second tour de scrutin, conseiller général pour le canton de Neuilly.

Collin (Florent), dessinateur à la manufacture des Gobelins, né à Paris, le 30 septembre 1817; élu, le 4 novembre 1870, adjoint au maire du 5e arrondissement; porté aux élections communales du 26 mars 1871, où il obtint, sans être élu, 3049 voix; élu, le 30 juillet 1871, au second tour de scrutin, conseiller municipal pour le quartier du Jardin-des-Plantes (5e arrondissement).

Combes (François-Guillaume), chef d'institution, né à Espalion (Aveyron), le 21 septembre 1828; nommé adjoint au maire du 13e arrondissement après la révolution du 4 septembre; porté aux élections communales du 26 mars 1871, où il obtint, sans être élu, 402 voix; membre de la Ligue d'union républicaine des droits de Paris pendant la Commune; élu, le 30 juillet 1871, au second tour de scrutin, conseiller municipal pour le quartier Croulebarbe (13e arrondissement).

Dehaynin (Charles-Albert), entrepreneur de travaux publics, né à Paris, le 1er janvier 1841; élu, le 30 juillet 1871, au second tour de scrutin, conseiller municipal pour le quartier de la Porte Dauphine, par 382 voix sur 504 votants.

Dehaynin (Félix), grand industriel et notable commerçant, né à Paris en 1822; élu, le 23 juillet 1871, au premier tour de scrutin, conseiller municipal pour le quartier Saint-Vincent-de-Paul, par 1192 voix sur 2200 votants.

Delzant (Victor), ancien entrepreneur de travaux publics, né à Anzin, le 12 janvier 1823; élu, le 30 juillet 1871, au second tour de scrutin, conseiller municipal pour le quartier de l'Ecole militaire (7e arrondissement).

Denizot (Hippolyte), chimiste, né à Dijon en 1834; adjoint au maire du 12e arrondissement après la révolution du 4 septembre; porté aux élections communales du 26 mars 1871, où il obtint, sans être élu, 1581 voix; élu, le 30 juillet 1871, au second tour de scrutin, conseiller municipal pour le quartier de Picpus (12e arrondissement).

Desouches (Eugène), marchand de bois, né à Paris, le 6 octobre 1825; élu, le 30 juillet 1871, au second tour de scrutin, conseiller municipal pour le quartier Saint-Merry (4e arrondissement).

Dumas (Ernest), ancien employé à la Compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon, négociant en vins, né à Paris vers 1834; adjoint au maire du 12e arrondissement après la révolution du 4 septembre; porté aux élections communales du 26 mars 1871, où il obtint, sans être élu, 1563 voix; élu, le 23 juillet 1871, au premier tour de scrutin, conseiller municipal pour le quartier de Bercy (12e arrondissement), par 632 voix sur 1028 votants.

Dupuy (Léopold), ingénieur métallurgiste, né à Paris, le 30 mars 1832; l'un des organisateurs du génie auxiliaire pendant le siége de Paris; élu, le 30 juillet 1871, au second tour de scrutin, conseiller municipal pour le quartier du Pont de Flandres (19e arrondissement), par 273 voix sur 649 votants; réélu, après l'annulation de son élection pour vice de forme, le 26 novembre 1871, par 300 voix sur 501 votants.

Férot (Alfred-Bernard-François), né à Arras, le 9 décembre 1825; chef du mouvement général des chemins de fer de l'Ouest pendant dix-sept ans; directeur de l'administration et de la comptabilité générale de la guerre pendant le siége de Paris; élu, le 23 juillet 1871, au premier tour de scrutin, conseiller municipal pour le quartier des Champs-Elysées (8e arrondissement), par 376 voix sur 560 votants.

Ferré (Théophile), notable commerçant, né à Toulouse, le 4 novembre 1828; élu, le 30 juillet 1871, au second tour de scrutin, conseiller municipal pour le quartier des Archives (3e arrondissement), par 1206 voix.

Frébault (Félix-Charles), médecin, né à Metz, le 7 mars 1825; élu le 30 juillet 1871, au second tour de scrutin, conseiller municipal pour le quartier du Gros-Caillou (7e arrondissement).

Frémyn (Victor-Auguste), notaire à Paris depuis 1855, adjoint au maire du 7e arrondissement de 1860 à 1869; élu le 23 juillet 1871, au premier tour de scrutin, conseiller municipal pour le quartier des Invalides (7e arrondissement), par 1044 voix sur 1917 votants; chevalier de la Légion d'honneur en 1867.

Gavrel (N....), entrepreneur de peinture, né le 29 janvier 1809; nommé adjoint au maire du 14e arrondissement en 1859, et maire en 1869; élu, le 30 juillet 1871, au second tour de scrutin, conseiller municipal pour le quartier de Montrouge (14e arrondissement); mort à Paris, le 5 octobre 1872.

Gille (François), ancien pharmacien, né à Péronne, le 20 mars 1820; élu, le 30 juillet 1871, au second tour de scrutin, conseiller municipal pour le quartier Montparnasse (14e arrondissement).

Gouin (Ernest), constructeur-mécanicien, né à Tours, en 1815, neveu de M. Alexandre Gouin; conseiller municipal des Batignolles, de 1855 à 1860, et de Paris, de 1860 à 1870; élu, le 23 juillet 1871, au premier tour de scrutin, conseiller municipal pour le quartier des Epinettes (17e arrondissement); chevalier de la Légion d'honneur en 1849, officier en 1862.

Houdart (Samuel-Victor), agriculteur, né à Montreuil, le 7 juillet 1812; maire de Drancy depuis 1842; conseiller général sous l'Empire; chevalier de la Légion d'honneur en 1860; élu, le 15 octobre 1871, au second tour de scrutin, conseiller général pour le canton de Pantin.

Hunebelle (Jules), entrepreneur de travaux publics, né à Aire, le 2 novembre 1818; maire de Clamart depuis 1855; élu, le 15 octobre 1871, conseiller général pour le canton de Sceaux, par 2324 voix sur 2635 votants.

Jacques (Ed.), industriel, né à Saint-Omer, le 26 septembre 1828; élu, le 30 juillet 1871, au second tour de scrutin, conseiller municipal pour le quartier de Plaisance (14e arrondissement).

Joubert (Edmond), né à Paris, le 20 juillet 1831, fondateur de la Banque de Paris (1869), administrateur du Crédit foncier d'Autriche et des Tabacs d'Italie; élu, le 23 juillet 1871, au premier tour de scrutin, conseiller municipal pour le quartier Gaillon (2e arrondissement), par 686 voix sur 1000 votants.

Lavocat (Eugène-François), notaire, né à Paris, vers 1818; élu, le 30 juillet 1871, au second tour de scrutin, conseiller municipal pour le quartier Saint-Victor (5e arrondissement).

Leclerc (Alphonse), marchand de bois de construction, né à Passy, le 17 décembre 1826; élu, le 30 juillet 1871, au second tour de scrutin, conseiller municipal pour le quartier d'Auteuil (16e arrondissement).

Leleux (Gustave-Adolphe), notable commerçant, né à Lille, le 20 novembre 1814; élu, le 23 juillet 1871, au premier tour de scrutin, conseiller municipal pour le quartier Sainte-Avoye (3e arrondissement), par 1604 voix sur 3179 votants.

Lesage (Alfred), employé à la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, né à Ayette (Pas-de-Calais); élu, le 15 octobre 1871, au second tour de scrutin, conseiller général pour le canton de Courbevoie.

Loiseau (Charles), médecin, né à Limay (Seine-et-Oise), le 4 novembre 1824; nommé au mois de novembre 1870, adjoint au maire du 4e arrondissement de Paris; porté aux élections communales du 26 mars 1871, où il obtint, sans être élu, 4849 voix; élu, le 23 juillet suivant, au premier tour de scrutin, conseiller municipal pour le quartier Saint-Gervais, par 2872 voix sur 4814 votants.

Louvet (Eugène), négociant, né à Paris, le 19 décembre 1812; élu, le 23 juillet 1871, au premier tour de scrutin, conseiller municipal pour le quartier Vivienne (2e arrondissement), par 1025 voix sur 1500 votants.

Mallet (Alfred), chimiste, né à Lille, le 4 juillet 1813; élu, le 23 juillet 1871, au premier tour de scrutin, conseiller municipal pour le quartier du Combat (19e arrondissement), par 1116 voix sur 2223 votants.

Marmottan (Henri), médecin, né à Valenciennes, le 30 août 1832; adjoint au maire du 16e arrondissement après la révolution du 4 septembre; élu membre de la Commune le 20 mars 1871, et démissionnaire le 2 avril suivant; élu, le 30 juillet 1871, au second tour de scrutin, conseiller municipal pour le quartier des Bassins (16e arrondissement).

Maublanc (Jules), ancien avocat et publiciste, né à Vaugirard, le 1er novembre 1813; élu, le 30 juillet 1871, au second tour de scrutin, conseiller

municipal pour le quartier Saint-Lambert (15e arrondissement).

MÉTIVIER (Louis-Auguste), médecin, né à Henrichemont (Cher), le 24 décembre 1827; élu, le 30 juillet 1871, au second tour de scrutin, conseiller municipal pour le quartier Saint-Fargeau (20e arrondissement).

MEUNIER (Charles), négociant, né à Foix, le 18 novembre 1827; élu, le 23 juillet 1871, au premier tour de scrutin, conseiller municipal pour le quartier de la Chaussée-d'Antin (9e arrondissement), par 1292 voix sur 2559 votants.

MURAT (Charles), fabricant de bijouterie, né à Toulouse, en 1818; adjoint au maire du 3e arrondissement de Paris après la révolution du 4 septembre; élu, le 26 mars 1871, membre de la Commune, par 3052 voix; démissionnaire le même jour; élu, le 30 juillet 1871, au second tour de scrutin, conseiller municipal pour le quartier des Arts-et-Métiers (3e arrondissement).

OHNET (Léon), architecte, né à Paris, le 25 mai 1813, élu, le 30 juillet 1871, au second tour de scrutin, conseiller municipal pour le quartier Rochechouart (9e arrondissement); nommé questeur du conseil municipal.

PAYMAL (Henri), marchand de bois de construction, né à Paris, le 31 mai 1831; élu, le 30 juillet 1871, au second tour de scrutin, conseiller général pour le quartier de la Gare (13e arrondissement).

PERRINELLE (Charles), né à Bosguérard de Marcouville (Eure), le 8 mai 1832; employé à la comptabilité du chemin de fer de Paris à Lyon, de 1861 à 1871; élu, le 30 juillet 1871, au second tour de scrutin, conseiller municipal pour le quartier des Quinze-Vingts (12e arrondissement).

PIAT (Eugène), fabricant de bronzes, né à Montfey (Aube), le 2 juin 1827; élu, le 23 juillet 1871, au premier tour de scrutin, conseiller municipal pour le quartier du Bel-Air (12e arrondissement), par 193 voix sur 390 votants.

POMPÉE (Pierre-Philibert), chef d'institution, né à Besançon, le 6 juin 1809; maire d'Ivry; officier de la Légion d'honneur; élu, le 8 octobre 1871, au premier tour de scrutin, conseiller général pour le canton de Villejuif.

PRESTAT (Benjamin-Alfred), notaire, né à Paris, le 31 août 1821; ancien commandant du 13e bataillon de la garde nationale; élu, le 23 juillet 1871, au premier tour de scrutin, conseiller municipal pour le quartier Saint-Germain l'Auxerrois (1er arrondissement), par 877 voix sur 1582 votants.

PRÉTET (Louis-Antoine), professeur et chef d'institution, né à Langres, le 26 mars 1809; élu, le 30 juillet 1871, au second tour de scrutin, conseiller municipal pour le quartier Saint-Georges (9e arrondissement), par 1195 voix sur 3081 votants.

PUTEAUX (Lucien), né à Paris, le 24 janvier 1832; nommé conseiller municipal de Paris par décret du 27 novembre 1869; élu aux mêmes fonctions le 23 juillet 1871, au premier tour de scrutin, pour le quartier des Batignolles (17e arrondissement) par 1505 voix.

RAYNAL (Salomon-Joseph), notaire, né à Paris, le 28 novembre 1837; élu, le 23 juillet 1871, au premier tour de scrutin, conseiller municipal pour le quartier des Ternes (17e arrondissement).

RIANT (Ferdinand), ingénieur civil, né vers 1812, frère de M. Léon Riant, représentant de l'Allier à l'Assemblée nationale; élu, le 30 juillet 1871, au second tour de scrutin, conseiller municipal pour le quartier de l'Europe (8e arrondissement).

RICHARD (Félix), fabricant d'instruments de précision, né à Lyon, le 1er février 1809; nommé maire du 19e arrondissement après la révolution du 4 septembre 1870; non élu, le 5 novembre; chargé, à la mairie centrale, du service des subsistances pendant le siége; élu, le 30 juillet 1871, au second tour de scrutin, conseiller municipal pour le quartier de la Villette (19e arrondissement).

RIGAUT (Eugène), professeur et pasteur protestant, né à Vermand (Aisne), le 15 décembre 1835; élu, le 30 juillet 1871, au second tour de scrutin, conseiller municipal pour le quartier de la Plaine-Monceaux (17e arrondissement), par 150 voix sur 460 votants.

RONDELET (Jean-Baptiste-Ernest), fabricant d'ornements d'église, né à Lyon, en 1825; élu, le 30 juillet 1871, conseiller municipal pour le quartier de l'Odéon (6e arrondissement), par 1370 voix sur 2725 votants.

SAGLIER (Edme-Victor), négociant, né à Griselles (Côte-d'Or), le 30 octobre 1809; élu, le 23 juillet 1871, au premier tour de scrutin, conseiller municipal pour le quartier de la Porte Saint-Denis (10e arrondissement), par 1975 voix.

SÉRAPHIN (Charles-André), constructeur-mécanicien, né à Auxerre, le 7 janvier 1827; élu, le 30 juillet 1871, au second tour de scrutin, conseiller municipal pour le quartier de l'Hôpital Saint-Louis (10e arrondissement).

SUEUR (Théophile), fabricant de cuirs vernis, né à Paris, le 24 juin 1820; maire de Montreuil-sous-Bois en 1866; renommé en 1871; élu, le 8 octobre 1871, au premier tour de scrutin, conseiller général pour le canton de Vincennes.

THOMAS (Léon), ingénieur civil et fabricant de produits chimiques, né à Paris, le 7 juillet 1840; élu, le 30 juillet 1871, au second tour de scrutin, conseiller municipal pour le quartier de Javel (15e arrondissement), par 732 voix sur 989 votants.

THOREL (Ernest), ingénieur civil, né à Paris, en 1815; élu, le 23 juillet 1871, au premier tour de scrutin, conseiller municipal pour le quartier du Mail (2e arrondissement), par 1622 voix.

THULIÉ (Henry), médecin aliéniste, né à Bordeaux, le 30 juillet 1832; élu conseiller municipal pour le quartier de la Muette (16e arrondissement), en remplacement de M. Blanche, dont l'élection fut annulée.

TOPART (Pierre-Hippolyte), fabricant de perles, né à Paris, le 27 avril 1825; élu, le 30 juillet 1871, au second tour de scrutin, conseiller municipal pour le quartier de Charonne (20e arrondissement), démissionnaire le 27 octobre 1872.

TRANCHANT (Louis-Charles-Marie), né à Paris, le 2 juin 1826, auditeur au Conseil d'État en 1849, secrétaire du Conseil d'administration du ministère de la Justice en 1852, puis avocat au barreau de Paris; inspecteur de la compagnie des services maritimes des messageries impériales en 1855, sous-directeur de l'exploitation en 1859, et secrétaire général de la Compagnie en 1865; élu, le 23 juillet 1871, au premier tour de scrutin, conseiller municipal pour le quartier Saint-Thomas-d'Aquin (7e arrondissement), par 2093 voix sur 2740 votants; élu conseiller d'État, le 22 juillet 1872, au premier tour de scrutin, le huitième sur vingt-deux, par 539 voix sur 633 votants.

WATEL (Louis-Joseph), entrepreneur de travaux publics, né à Leers (Nord), en 1822; élu, le 23 juillet 1871, au premier tour de scrutin, conseiller municipal pour le quartier de la Madeleine (8e arrondissement), par 1380 voix sur 2800 votants.

CONTI* (Charles-Étienne). — Après la révolution du 4 septembre 1870, il se retira en Angleterre; mais, au moment des élections du 8 février 1871, il revint affirmer en Corse ses convictions bonapartistes et adressa aux électeurs de ce dé-

partement une profession de foi dans laquelle il déclarait « qu'en votant pour un des serviteurs les plus dévoués de l'empire, la Corse allait prouver que le malheur courageusement supporté la touchait encore plus que le prestige du pouvoir et l'éclat du trône. » Nommé représentant à l'Assemblée nationale, le troisième sur cinq, il provoqua par son attitude, dans la séance du 1er mars, un vote de déchéance contre la dynastie des Bonaparte. Ce vote eut lieu à l'unanimité moins six voix, sur une motion de M. Target ainsi conçue : « Dans les circonstances douloureuses que traverse la patrie, et en face de protestations et de réserves inattendues, l'Assemblée confirme la déchéance de Napoléon III et de sa dynastie, déjà prononcée par le suffrage universel, et le déclare responsable de la ruine, de l'invasion et du démembrement de la France. »

M. Conti a pris place au centre droit et a voté pour les préliminaires de paix, la proposition Cazenove, l'abrogation des lois d'exil, la dissolution des gardes nationales, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris; contre les propositions Rivet et Ravinel.

Lors du renouvellement des conseils généraux le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général de la Corse, pour le canton de Santa-Maria-et-Sicche. — Il est mort à Paris le 13 février 1872.

CORBON * (Claude-Anthime). — Après la révolution du 4 septembre 1870, il fut nommé maire du 15e arrondissement de Paris, et confirmé dans ses fonctions, le 5 novembre 1870, par 6,386 voix sur 10 671 votants, contre 4029 voix obtenues par son concurrent M. Victor Hugo. Aux élections du 8 février 1871 pour l'Assemblée nationale, il obtint, sans être élu, 65 456 voix sur 328 970 votants; mais, aux élections complémentaires du 2 juillet suivant, il fut nommé représentant de la Seine par 117 828 voix sur 290 823 votants. Sa déposition lors de l'enquête sur les événements du 18 mars, compléta celle du colonel Langlois et fut très-remarquée. Il a pris la parole dans la discussion sur l'Internationale et a repoussé la loi présentée par M. Dufaure comme dangereuse et inutile.

Il a pris place à l'extrême gauche et a voté pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; pour le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris ; contre la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant, et les propositions Rivet et Ravinel.

M. Corbon a encore publié : *Le secret du peuple de Paris* (1863, in-8° et 1865, in-12).

CORCELLE * (Claude-François-Philibert Tircuir de). — Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant du Nord à l'Assemblée nationale, le treizième sur vingt-huit, par 205 439 voix.

Il a pris place au centre droit et a voté pour les préliminaires de la paix, la proposition Cazenove, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, la proposition Rivet et le retour de l'Assemblée à Paris; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Ravinel, le traité douanier, et le maintien des traités de commerce.

CORDIER (Stanislas-Alphonse), manufacturier et représentant français, né à Éconche (Orne), le 27 février 1820, d'une famille de petits cultivateurs de cette commune, fit ses études au collége de Lisieux, puis en 1838 vint à Paris, où il entra, comme commis, dans une maison de commerce pour les tissus. En 1845, associé à un chimiste, il accepta la direction d'une fabrique de toiles peintes, à Déville-lès-Rouen. Admis dans la société libre du commerce et de l'industrie, en 1850, il en devint un an après le vice-président. En 1857 il fut élu membre de la chambre de commerce de la Seine-Inférieure, et bientôt après secrétaire de ce tribunal, fonction qu'il remplit pendant dix ans. Lors de l'exposition universelle de 1867, ses impressions sur étoffes et ses procédés nouveaux de teinture, lui valurent deux médailles d'argent. Il a été élu membre du conseil municipal de Rouen en 1869, et, le 8 février 1871, représentant de la Seine-Inférieure à l'Assemblée nationale, le troisième sur seize, par 75 876 suffrages. Partageant les opinions financières industrielles et commerciales de M. Pouyer-Quertier, il a accepté, à plusieurs reprises, de remplir des missions délicates, au quartier général de l'armée d'occupation allemande, et a fait partie de la commission des expositions internationales, créée par décret du 30 décembre 1871.

Il a pris place au centre gauche, s'est fait inscrire à la réunion Feray, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la loi départementale, la proposition Rivet, la proposition Feray (matières premières), et le retour de l'Assemblée à Paris; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Ravinel, le traité douanier et le maintien des traités de commerce. Il a été décoré de la Légion d'honneur au mois d'août 1864.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général de la Seine-Inférieure, pour le cinquième canton de Rouen.

M. Cordier, a traité avec compétence un grand nombre de questions industrielles et commerciales. Ses principales publications sont : *Exposition universelle de* 1855, (1855 in-18), en collaboration avec MM. J. Girardin et Burel; *Études sur les industries textiles du Nord,* (1860, in-18); *Rapport sur la crise cotonnière,* (1864, in-8), son ouvrage le plus connu; *Étude et enquête sur les industries de la Seine-Inférieure,* (1869, in-8); et une série de brochures sur l'exposition de 1851, les drawbacks, la Banque de France, la colonisation de l'Algérie, le China grass, le goût artistique dans l'industrie, etc., etc.

CORNE * (Hyacinthe-Marie-Augustin). — Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant du Nord à l'Assemblée nationale, le premier sur 28, par 252 239 voix.

Il a pris place au centre gauche, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, le pouvoir constituant, les propositions Rivet et Ravinel, le traité douanier; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel.

M. Corne a encore publié : *Marcel* (1858, 2 vol. in-18) ; *Souvenirs d'un proscrit* (1861, in-18).

Un de ses fils, sous-préfet de Compiègne, est mort en 1872.

CORNULIER-LUCINIÈRE (Albert-Hippolyte-Henri, comte de), représentant français, né à Joué-sur-Erdre (Loire-Inférieure), le 17 juillet 1809, entra dans la marine, à l'école d'Angoulême, comme élève de 3e classe, puis passa, en 1830, dans les gardes du corps. La révolution lui fit quitter la France, et il obtint, en 1833, un brevet de lieutenant, dans l'armée de don Miguel de Portugal. Conseiller général de la Loire-Inférieure de 1848 à 1852, et conseiller municipal de Nantes de 1865 à 1870, il a été élu, le 8 février 1871,

représentant de son département à l'Assemblée nationale, le septième sur douze, par 63 930 voix.

Il a pris place à l'extrême droite, et a voté pour les préliminaires de paix, la loi départementale, le pouvoir constituant; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre les propositions Rivet et Ravinel, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce et le retour de l'Assemblée à Paris. Le 20 janvier 1872, à la suite de la discussion relative à l'impôt sur les matières premières, il fut un des onze députés, qui votèrent contre l'ordre du jour Batbie exprimant la confiance de l'Assemblée en M. Thiers.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été réélu conseiller général de la Loire-Inférieure, pour le deuxième canton de Nantes.

COURBET * (Gustave). — Partisan des idées radicales, il fut considéré, pendant toute la durée de l'empire, comme un esprit turbulent et dangereux. Dès 1850, il avait été signalé à la police, par M Baroche, ministre de l'intérieur, comme « un démagogue exalté, qu'il fallait surveiller. » Il vécut en opposition constante avec l'administration des Beaux-Arts, personnifiée en M. de Nieuwerkerke. Lorsque M. Maurice Richard fut, en 1870, nommé au ministère des beaux-arts, il se montra sympathique au nouveau ministre, mais refusa cependant avec éclat la croix de la Légion d'honneur, que celui-ci lui avait octroyée à son insu. Par une infraction à la règle, qui exige qu'on sollicite cette distinction, M. Richard avait fait insérer, le 21 juin, au *Journal officiel*, le décret de nomination, sans en avoir, paraît-il, avisé M. Courbet. A cette occasion la presse officieuse rappela que le roi de Bavière avait, par décret du 31 août 1869, à la suite de la grande exposition de peinture de Munich, nommé M. Courbet chevalier de l'ordre de Saint-Michel, et que le peintre franc-comtois avait accepté. Nommé à des fonctions équivalentes à celles de directeur des Beaux-Arts, après la révolution du 4 septembre 1870, M. Courbet offrit au gouvernement de la défense nationale, pendant le siége de Paris, un canon, portant son nom, qui était le produit de la vente d'un de ses tableaux. Aux élections du 8 février 1871, il figura sur les listes radicales et obtint, sans être nommé, 50 666 suffrages sur 328 970 votants. Après l'insurrection du 18 mars, porté comme candidat aux élections de la Commune, il ne réunit, au premier tour de scrutin, que 242 voix, sur 9499 votants. Au second tour, le 16 avril, il fut élu dans le 6e arrondissement par 2418 voix, sur 3462 votants. Il fit partie de la commission de l'enseignement, fut élu président de l'assemblée des artistes, convoquée le 6 avril; chargé, huit jours après, d'ouvrir les musées, de rétablir l'exposition annuelle, et délégué le 26 avril à la mairie du 6e arrondissement. Il signa le 30 avril la déclaration de la minorité de la Commune, et vota, le 1er mai, contre la création du comité du salut public. Un décret du 13 avril ordonnait la démolition de la colonne de la place Vendôme. M. Courbet qui, pendant le siége, avait déjà demandé que l'on « déboulonnât, » ce monument, et qu'on le transportât sur l'esplanade des Invalides, réclama, dans la séance du 27, l'exécution du décret de la Commune. Désigné pour surveiller cette opération, il fit aussi partie de la commission chargée de veiller à la conservation des objets d'art de la collection Thiers et s'opposa à l'envoi des œuvres des artistes français à l'exposition des beaux-arts de Londres. Au moment où les troupes régulières entraient à Paris, M. Courbet se cacha chez un ami, où il fut arrêté, trois semaines après. Traduit devant le 3e conseil de guerre siégeant à Versailles, sous l'inculpation d'insurrection, d'usurpation de fonctions publiques et de destruction de monument appartenant à l'État, il a été condamné, le 3 septembre 1871, à six mois d'emprisonnement. L'indulgence du troisième conseil de guerre, à cette occasion, fut l'objet des discussions les plus vives dans la presse des diverses nuances. M. Courbet a subi successivement sa peine à la prison Saint-Pierre de Versailles, à Sainte-Pélagie, et enfin à la maison de santé du docteur Duval, où il dut subir une douloureuse opération. Lors de l'exposition de peinture du mois de mai 1872, le jury d'examen, sur la proposition de M. Meissonier, décida qu'il n'y avait pas lieu d'admettre à figurer au Salon, les œuvres présentées par M. Courbet. Ce refus, de parti-pris, provoqua de violentes polémiques dans la presse parisienne.

COURBET-POULARD (Alexandre-Auguste), représentant français, né à Abbeville (Somme), en 1815, d'une famille de notables commerçants de cette ville, fit ses études à Saint-Riquier et à Paris, et succéda à son père à la mort de ce dernier. Nommé, à deux reprises, président du tribunal de commerce, où il siégea pendant vingt ans, conseiller municipal depuis 1847, et conseiller général depuis 1858, il se présenta sans succès à la députation, en 1863, comme candidat indépendant. En 1869, le gouvernement l'appela auprès du conseil supérieur du commerce à Paris, en qualité de commissaire spécial, pour l'enquête relative aux traités de commerce. Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant de la Somme à l'Assemblée nationale, le sixième sur onze, par 95 000 voix environ. Il est devenu depuis maire d'Abbeville.

Signataire de l'amendement qui provoqua la translation de l'Assemblée à Versailles, il a pris place au centre droit, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant, les propositions Rivet et Ravinel, le traité douanier, et la proposition Feray (matières premières); contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la loi sur le cautionnement des journaux, le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général de la Somme, pour le canton Nord d'Abbeville.

M. Courbet-Poulard a collaboré à plusieurs journaux et au *Dictionnaire du commerce*, et a publié de nombreux travaux sur les biens communaux, les octrois, les chemins de fer et la marine. Il a été décoré de la Légion d'honneur en 1863.

COURCELLE-SENEUIL * (Jean-Gustave). — Nommé, le 19 septembre 1870, alors qu'il était absent de Paris, conseiller d'État dans la commission provisoire chargée de remplacer le conseil impérial, il ne put être installé, et fut remplacé quelques jours après.

COURNET (Frédéric), journaliste français, membre de la Commune de Paris, né à Lorient (Morbihan), vers 1839, est le fils d'un officier de marine, qui prit part à la révolution de 1848, et mourut à Londres des suites d'un duel avec Barthélemy, l'un de ses compagnons d'insurrection. Il fit ses études dans sa ville natale, essaya d'abord du commerce et de l'industrie, entra comme employé dans l'administration des chemins du Midi, puis accepta le poste de régisseur

du Casino d'Arcachon. Venu à Paris en 1863, mêlé aux premières campagnes des petits journaux du quartier latin, contre l'empire et la dynastie, et vivement poursuivi par la police pendant trois années, il quitta la France en 1866, obtint un emploi de commissaire de la Société transatlantique, et navigua en cette qualité dans le golfe du Mexique jusqu'à la fin de 1868. Revenu à Paris, il prit part à la manifestation faite au cimetière Montmartre, sur la tombe de Baudin, fut arrêté par l'ordre de M. Pinard, ministre de l'intérieur, mais presque aussitôt relâché. C'est à cette époque qu'il entra au *Réveil* que venait de fonder M. Delescluze. Les violences de sa polémique lui valurent, le 13 juin 1868, d'être mis en état d'arrestation, et détenu à Mazas, au secret, pendant soixante-six jours. L'amnistie du 15 août mit fin à cette détention préventive. Rentré au *Réveil*, M. Cournet y continua ses polémiques révolutionnaires, et contribua, avec M. Rochefort, à la manifestation dont les funérailles de Victor Noir furent le prétexte. Arrêté le 8 février 1870, et impliqué dans le procès de Blois, il fut acquitté et mis en liberté au mois de juillet suivant. Pendant le siége de Paris, il commanda un des bataillons de marche du 18ᵉ arrondissement et se fit remarquer aux combats d'avant-poste de Bondy et de Drancy. Après la capitulation, porté sur la liste de l'Internationale, il fut, aux élections du 8 février 1871, nommé représentant de la Seine par 91 656 voix sur 328 970 votants. Il vota, à Bordeaux, contre les préliminaires de paix, et siégea avec la gauche radicale. Au moment du 18 mars, il prit ouvertement parti pour le comité central et ne signa pas l'affiche par laquelle les députés et maires de Paris tentèrent une suprême conciliation. Élu membre de la Commune, le 26 mars, dans le 19ᵉ arrondissement, par 5540 voix sur 11 282 votants, il donna sa démission de député, le 30 mars, lorsque l'assemblée communale eut déclaré les deux mandats incompatibles. Nommé membre de la commission de sûreté générale, le même jour, de la commission exécutive, le 4 avril, délégué à la sûreté générale, après la démission de Raoul Rigault, le 25 avril, par 35 voix sur 55 votants, il fut remplacé dans ce dernier emploi le 4 mai suivant. M. Cournet, que ses opinions politiques rapprochaient de M. Delescluze, fut nommé membre de la nouvelle commission militaire le 16 mai, au moment de l'avénement du délégué civil à la guerre. Quelques jours auparavant il avait été élu membre de la commission chargée de veiller aux intérêts de l'art musical. Il s'était abstenu dans la discussion relative à la validation des élections communales, mais il avait voté pour la création d'un comité de salut public. Il réussit à passer en Angleterre à la fin de mai, fut élu délégué du conseil général de l'Internationale et figura, en cette qualité, au Congrès de la Haye, le 4 septembre 1872.

COUSIN-MONTAUBAN * (Charles-Guillaume-Marie-Apollinaire-Antoine, comte DE PALIKAO).—Au moment de la déclaration de guerre à la Prusse, il demanda un commandement actif devant l'ennemi, et particulièrement la direction du 4ᵉ corps d'armée, à la tête duquel il était depuis 1865. L'empereur jugeant sa présence plus utile à Lyon, le maintint dans cette résidence. Après les défaites de Wissembourg et de Reichshoffen, et la chute du ministère Ollivier, il fut appelé le 9 août à Paris, par l'Impératrice-régente, qui lui proposa de s'entourer de ministres conservateurs et d'être le chef d'un nouveau cabinet. En présence d'une situation que la désorganisation de l'armée de Mac-Mahon et le manque d'approvisionnements et de munitions rendaient éminemment critique, M. Cousin-Montauban déploya une activité remarquable. En vingt jours, il reconstitua à Châlons une armée de 140 000 hommes, créa trois nouveaux corps d'armée, avec leur armement, leur artillerie et leur approvisionnement, prépara la mise en état de défense de la capitale, réorganisa la garde nationale, appela sous les drapeaux tous les anciens militaires de 25 à 35 ans, tous les officiers âgés de moins de soixante, et à l'intérieur, réprima les désordres de la Villette, supprima les journaux radicaux, rappela le général Trochu, commandant le 12ᵉ corps d'armée, et le nomma gouverneur de Paris. Malgré ces efforts, dont quelques-uns étaient heureux, on ne le rendit pas moins responsable de l'insuccès de la marche de Mac-Mahon vers Bazaine, mouvement qui, s'il ne fut pas exécuté suivant le plan exact qu'il avait fait accepter au conseil des ministres, s'en était du moins inspiré, et du désastre de Sedan, qui, le 1ᵉʳ septembre, suivit cet essai de concentration. A la nouvelle de ces déplorables événements et de la captivité de l'Empereur, la majorité du Corps législatif offrit la dictature au général Cousin-Montauban, qui, ne voulant pas se rendre complice de la déchéance de l'empire, qu'une pareille résolution devait fatalement entraîner, refusa cette offre, et se borna à préparer un projet de loi instituant, sur l'inspiration de M. Thiers, un conseil de gouvernement et de défense nationale. Le 4 septembre, au moment où ce projet était présenté aux députés, la Chambre fut envahie, le Corps législatif dispersé, et, deux heures après, la République était proclamée à l'Hôtel de Ville. Le comte de Palikao, reconnu par la foule, courut des dangers sérieux, en quittant le Palais Bourbon. Il se rendit aux Tuileries pour prendre les ordres de l'Impératrice, qui s'était déjà enfuie. Il partit alors pour la Belgique, et se réfugia à Namur, où l'appelait la nouvelle, heureusement démentie quelques jours après, de la mort de son fils unique. Il écrivit, le 20 septembre, à la délégation de Tours, offrant ses services pour la défense du territoire; il renouvela cette demande le 8 octobre. On laissa ses offres sans réponse. Au moment de l'armistice, il se rendit à Bordeaux, et se mit à la disposition du nouveau chef du pouvoir exécutif, pour le cas où la guerre recommencerait.

Pour répondre aux attaques dont il était l'objet dans la presse et au sein de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale, devant laquelle il comparut le 20 juillet 1871, aussi bien qu'aux insinuations des généraux Trochu et de Wimpffen, M. Cousin-Montauban a publié, dans les premiers jours du mois de décembre 1871, sa justification, sous ce titre : *Un ministère de la guerre de 24 jours* (gr. in-8° avec une carte).

Il a figuré comme témoin dans le procès en diffamation intenté par M. Trochu au journal le *Figaro* (mars-avril 1872).

La discussion du budget de 1872 à l'Assemblée nationale a révélé que la dotation, refusée en 1862 par le Corps législatif au général de Palikao, avait été remplacée par le versement entre ses mains d'une somme de 589 500 francs, imputée sur l'indemnité de guerre payée par la Chine, au moyen d'un de ces virements de crédits, si fréquents dans la comptabilité du second empire.

CREMER (Camille), officier français, né à Sarreguemines (Moselle), le 6 août 1840, entra à Saint-Cyr en 1857, sortit de l'école d'application d'état-major avec le numéro deux, en 1861, se distingua pendant la guerre du Mexique, comme lieutenant au 1ᵉʳ zouaves, fut nommé capitaine d'état-major en 1866, et lors de la guerre franco-prussienne, fit partie, comme aide de camp du gé-

néral Clinchant, du 3e corps d'armée, commandé par le maréchal Bazaine. Il servit devant Metz jusqu'après la capitulation de cette place. Le *Moniteur officiel* de Versailles, journal prussien, publia, le 7 février 1871, un engagement daté du 31 octobre 1870, par lequel le capitaine Cremer donnait sa parole d'honneur de ne plus prendre les armes contre l'Allemagne, pendant la durée de la guerre. Quoi qu'il en soit, cet officier se mit à la disposition de la délégation de Tours, et reçut, à la fin du mois de novembre 1870, avec le grade de général de division, le commandement d'un corps récemment formé, composé en grande partie de gardes mobiles et de gardes nationaux mobilisés, rassemblé sur l'aile droite de Garibaldi, depuis Beaune jusqu'à Dôle, et qui comprenait environ 9 000 hommes. Le 15 décembre, il tenta un mouvement sur le général de Werder, et s'avança par Nuits jusqu'à la Vouge. Attaqué le 18 par la division badoise, il soutint le combat jusqu'à quatre heures du soir, et dans la tranchée de la gare de Nuits infligea des pertes considérables aux Allemands. Le prince Guillaume de Bade fut grièvement blessé dans cette affaire. Quoique très-honorable pour les jeunes troupes françaises engagées, le combat de Nuits eut pour conséquence de refouler sur Beaune le corps du général Cremer. A la nouvelle de sa retraite, des troubles éclatèrent à Lyon, pendant lesquels le commandant Arnaud fut assassiné. Quelques jours après, commença le mouvement du général Bourbaki sur Belfort. Le général Cremer, donnant la main à Garibaldi, s'avança vers le nord pour couvrir la grande armée française. Il devait, après le débloquement de Belfort, remonter par Dijon à l'ouest des Vosges, pour couper le chemin de fer de Strasbourg à Paris et les communications des armées allemandes avec l'Allemagne. La perte de la bataille d'Héricourt, la tentative de suicide de Bourbaki et la retraite du général Clinchant en Suisse, obligèrent M. Cremer, dont le corps, indépendant jusqu'alors, avait été récemment rattaché comme division à l'armée de l'Est, à effectuer sa retraite sur Gex, par les monts Faucilles. Il abandonna son artillerie, après l'avoir fait enclouer, et s'échappa au sud avec sa cavalerie, tandis que son infanterie, serrée de près par l'ennemi, se réfugiait dans le canton de Vaud. Au moment de la réunion de l'Assemblée nationale à Bordeaux, M. Cremer fut au nombre des officiers généraux qui soutinrent la possibilité de la guerre à outrance. Lorsqu'éclata l'insurrection du 18 mars, il arrivait à Paris. Il eut une entrevue le 21, à l'Hôtel-de-Ville, avec les membres du Comité central, qui lui offrirent le commandement en chef, d'abord réservé à Garibaldi. Il n'accepta pas, et quitta la capitale insurgée, après avoir activement contribué à faire mettre en liberté le général Chanzy.

Lors de la révision des grades, la commission de l'Assemblée ne lui accorda que le titre de chef de bataillon. Il le refusa, et donna sa démission dans une lettre rendue publique, adressée au ministre de la guerre, dans des termes peu mesurés, et à la suite de laquelle il fut réformé.

A l'occasion de l'élection complémentaire du 7 janvier 1872, il se présenta à Paris comme candidat radical, partisan du mandat impératif, mais se désista lorsque M. Victor Hugo eut accepté la candidature. Au même moment, un mandat d'amener, motivé par l'exécution sommaire, au mois de janvier 1871, d'un épicier de Dijon, prévenu d'espionnage, était lancé contre lui par le juge d'instruction de Beaune. Cette affaire, après avoir fait quelque bruit, semblait terminée par un arrêt d'incompétence, lorsqu'elle fut portée, au mois d'avril 1872, devant le 1er conseil de guerre siégeant à Lyon, qui, eu égard à l'ancienne qualité de l'accusé, fut composé de trois maréchaux de France et de quatre généraux de division. A la suite de débats émouvants, auxquels prit part M. de Serres (Wieczffenski), ex-délégué du ministre de la guerre sous le gouvernement de la Défense, et co-accusé de M. Cremer, ce dernier fut condamné à un mois de prison, pour homicide par imprudence, avec admission de circonstances atténuantes (18 juillet 1872). La même condamnation frappa M. de Serres.

M. Cremer a provoqué en duel, avec un certain éclat, le vice-amiral Saisset, dont la déposition, dans l'enquête du 18 mars, l'accusait d'avoir demandé 300 000 fr. et la confirmation de son grade de général de division pour prix de la délivrance du général Chanzy. L'intervention de ce dernier et des explications réciproques rendirent un accommodement possible, et M. Saisset retira une affirmation qui reposait sur une confusion de personnes (24 mars 1872).

M. Cremer a publié : *Quelques hommes et quelques institutions militaires* (1872, in-18), souvenirs rétrospectifs sur la campagne du Mexique.

CRÉMIEUX * (Isaac-Adolphe).— Proclamé membre du gouvernement de la défense nationale, à l'Hôtel-de-Ville, dans l'après-midi du 4 septembre 1870, en même temps que ses collègues de la députation de Paris, il signa en cette qualité le décret d'amnistie générale des crimes et délits politiques et délits de presse. Nommé ministre de la justice le 5 septembre, et autorisé par le décret du 9 à transférer hors de Paris la chambre criminelle de la cour de Cassation, il obtint du patriotisme de la cour suprême la résolution de rester associée, pendant le siége, aux périls de la population parisienne. A la suite de l'abolition du serment politique, il décida que le serment professionnel des magistrats nouvellement nommés serait prêté dans la première séance du corps auquel ils appartenaient. En exécution du décret du 12 septembre, relatif à la translation d'une partie du gouvernement dans la ville de Tours, il fut délégué, ainsi que M. Glais-Bizoin, pour représenter le gouvernement et en exercer les pouvoirs. Chaque département ministériel fut alors représenté près de lui par un délégué spécial, chargé du service. Ministre de l'intérieur et de la guerre par intérim, il mobilisa la garde nationale, de 21 à 40 ans, par décret du 27 octobre, et voulut, le 16 octobre, convoquer les électeurs pour des élections générales, que le gouvernement de Paris jugea inopportunes, et qu'il interdit. Rejoint par M. Gambetta à la fin du mois d'octobre, il s'associa dès lors à toutes les mesures que la gravité des circonstances inspira au ministre-dictateur. La plus impopulaire fut le décret qui précéda le scrutin du 8 février 1871, et par lequel « tous les individus qui, depuis le 2 décembre 1851 jusqu'au 4 septembre 1870, avaient accepté des fonctions politiques ou la candidature officielle » étaient déclarés inéligibles à la future Assemblée nationale. Il faut citer aussi, dans le même ordre de faits, le décret dépossédant de leurs siéges, et excluant de la magistrature, les magistrats qui avaient fait partie des commissions mixtes. M. Crémieux ne fut élu représentant dans aucun département aux élections du 8 février. Le 14, il déposait entre les mains du président de l'Assemblée sa démission de membre du gouvernement et de ministre de la justice. Une lettre adressée par lui à M. Grévy, le 1er mars, proposait de payer les cinq milliards promis à la Prusse au moyen d'une souscription patriotique, en tête de laquelle l'ex-garde des sceaux déclarait s'inscrire pour cent mille francs.

Au mois de février 1870, il a publié sous le titre de *Liberté* un volume (in-8°) contenant un choix de ses discours politiques.

CUMONT (Arthur, vicomte DE), journaliste et représentant français, fondateur de l'*Union de l'Ouest*, feuille légitimiste et religieuse, publiée à Angers, se signala par l'ardeur de ses polémiques contre M. Louis Veuillot, rédacteur en chef de l'*Univers*. Il soutint notamment les idées de M. Dupanloup sur l'infaillibilité pontificale, au moment de la réunion du Concile du Vatican (novembre 1869). Pendant la dictature de M. Gambetta (fin décembre 1870), le journal de M. de Cumont, qui s'était montré violemment hostile à la politique et aux actes du ministre de l'intérieur et de la guerre, fut suspendu pour deux mois. Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant de Maine-et-Loire à l'Assemblée nationale, le dernier sur onze, par 90 495 voix. Il figura au nombre des délégués de la droite, chargés, dans l'entrevue du 20 juin 1872, d'imposer à M. Thiers une politique conforme aux vues de la majorité.

Membre des réunions du centre droit et de la droite modérée, il a pris place à droite, et a voté pour les préliminaires de paix, la loi municipale, la proposition Cazenove, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant, les propositions Rivet et Ravinel, la proposition Feray (matières premières); contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel, et contre le retour de l'Assemblée à Paris.

Au mois de mai 1872, les journaux se sont occupés du procès intenté par M. de Cumont à M. Engelhard, ancien préfet de Maine-et-Loire, signataire de l'arrêté de suspension de l'*Union de l'Ouest*, par les considérants duquel M. de Cumont se croyait diffamé. M. Engelhard a été condamné en appel, par la Cour d'Orléans, le 28 juin 1872, à 500 francs d'amende et 300 francs de dommages-intérêts.

D

DAHIREL * (François-Hyacinthe-Marie). — Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant du Morbihan à l'Assemblée nationale, le quatrième sur dix, et a pris place à l'extrême droite.

Il s'est signalé à plusieurs reprises par son ardeur monarchique, et, dans la question des matières premières, après avoir voté pour la proposition Marcel Barthe, favorable aux vues du gouvernement, il a été l'un des onze représentants qui ont repoussé l'ordre du jour Batbie, exprimant la confiance de l'Assemblée en M. Thiers (20 janvier 1872). Quelques jours après, il présentait à la Chambre une proposition réglant la forme des relations du président de la République et de l'Assemblée nationale, attaque personnelle contre le représentant du pouvoir exécutif, qui fut repoussée par l'ajournement. M. Dahirel fut le seul représentant qui, dans la séance du 15 juillet 1872, vota contre le projet d'emprunt national pour la libération du territoire.

Outre les votes déjà cités, il s'est prononcé pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant et la proposition Ravinel; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Rivet, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce et le retour de l'Assemblée à Paris.

DAMPIERRE * (Élie, marquis DE). — Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant des Landes à l'Assemblée nationale, le deuxième sur six, sur 54 902 votants.

Il a pris place à droite et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, les propositions Rivet et Ravinel, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel et contre le retour de l'Assemblée à Paris.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département des Landes, pour le canton de Grenade.

M. de Dampierre a publié : *Races bovines de France, d'Angleterre, de Suisse et de Hollande* (1851, in-18; 2e édition, 1859); *Les eaux-de-vie de Cognac* (1858, in-8°); *Le R. P. de Ravignan* (1858, in-18); *De la culture de la vigne et de la convenance de l'épamprage dans le département de la Charente-Inférieure* (1863, in-18).

DARBOY * (Georges). — Au mois de novembre 1869, il partit pour le concile œcuménique convoqué par Pie IX au Vatican, et publia à cette occasion une lettre pastorale, qui, traitant la question des rapports de l'Eglise et de l'Etat, concluait au maintien du Concordat. A Rome, son attitude resta modérée et conciliante, sans cesser de se montrer indépendante et ferme. C'est en vain que la curie romaine essaya de le séduire par l'espoir d'un chapeau de cardinal, il combattit vivement les *schemata* tendant à diminuer l'autorité ou les droits des évêques dans l'Eglise, défendit la société civile, et proposa le pétitionnement contre les excès des laïques dirigeant des journaux religieux. Il prit ensuite l'initiative du *contre postulatum* ayant pour objet de faire écarter par le concile la question de l'infaillibilité papale comme inopportune, protesta, avec M. Dupanloup, contre les dispositions matérielles de la salle conciliaire, qui rendaient les délibérations illusoires, et vota publiquement contre le dogme nouveau. Après la proclamation de l'infaillibilité, il donna, un des premiers, l'exemple d'une soumission complète aux décisions du Concile, et revint à Paris. Quelques mois plus tard, au moment où éclatait la guerre avec la Prusse, il contribuait à l'organisation de l'œuvre des secours aux blessés, ne quittait point Paris pendant la durée du siége, et ne voulut même pas s'éloigner au moment où l'insurrection du 18 mars était victorieuse. Arrêté comme otage, le 4 avril, quelques jours avant MM. Deguerry et Bonjean, et conduit à Mazas, il y resta enfermé plus de cinquante jours, et y écrivit une lettre au chef du pouvoir exécutif, dans laquelle il demandait à être échangé contre M. Blanqui.

Transporté à la prison de la Roquette dans les derniers jours de la Commune, au moment où l'armée de Versailles était déjà dans Paris, il y fut fusillé, le 27 mai 1871, avec les principaux otages, et mourut en bénissant ses bourreaux. Son corps, jeté précipitamment dans une fosse au Père-Lachaise, et à peine recouvert, en fut

retiré quelques jours après, et embaumé. Des obsèques solennelles, auxquelles assistèrent des députations des grands corps de l'Etat, lui furent faites le 7 juin suivant, entourées d'un grand appareil militaire, que nécessitait l'état d'agitation où se trouvait encore la capitale. Une loi, délibérée la veille par l'Assemblée nationale, avait décidé que ces funérailles, ainsi que celles des autres otages, seraient faites aux frais de l'Etat, et qu'une pierre commémorative, érigée dans l'église Notre-Dame, reproduirait les noms des victimes. M. Darboy était le troisième archevêque de Paris qui, en moins de vingt-cinq ans, succombait sous les coups d'assassins fanatiques.

Mlle Darboy, sa sœur, arrêtée en même temps que lui, fut enfermée à Saint-Lazare, et y resta jusqu'à la fin des événements.

Il a laissé manuscrits deux ouvrages importants : une *Vie de saint Thomas Becket*, et une traduction des *Œuvres de saint Denis l'aréopagite*.

DARU* (Napoléon, comte). — Dans la courte session de juillet 1869, il devint l'un des chefs du nouveau tiers parti libéral et l'un des promoteurs de la fameuse interpellation des 116, qui provoqua le sénatus-consulte destiné à ramener le gouvernement parlementaire. Au mois de décembre, il fut élu vice-président de la Chambre, par 134 voix. Son nom, mis en avant dans plusieurs combinaisons ministérielles, fut longtemps écarté, comme signifiant un changement de politique trop accentué; il fut enfin admis comme représentant le centre gauche, dans le cabinet formé le 2 janvier 1870, par M. Émile Ollivier. M. Daru remplaça alors le prince de la Tour d'Auvergne au ministère des affaires étrangères. Sans être l'orateur du cabinet, il fut à plusieurs reprises chargé de présenter devant le Sénat ou le Corps législatif, le programme libéral des nouveaux ministres. Il fut particulièrement choisi pour répondre, au nom de tous ses collègues, aux interpellations de M. Jules Favre sur la politique intérieure, et son discours sur ce sujet, dans la séance du 22 février, fut moins un succès oratoire qu'un événement politique. La présence de M. Daru au ministère favorisa le rapprochement de l'empire et des hommes de l'ancienne monarchie constitutionnelle. La plus grande difficulté de son administration lui fut créée par les succès du parti ultramontain dans le Concile de Rome : les débats relatifs à l'infaillibilité du pape et aux doctrines du *Syllabus* amenèrent le ministre des affaires étrangères à des tentatives d'immixtion diplomatique qui restèrent sans résultats. Il s'agissait de représenter la France au Concile par un ambassadeur extraordinaire, ou tout au moins par un évêque national chargé d'exposer la situation et les droits du pays. En présence de l'attitude peu conciliante du cardinal Antonelli, le gouvernement français se détermina à garder la plus entière neutralité. Quelques semaines après, au moment où l'empereur prenait la résolution de faire confirmer par un plébiscite le nouveau sénatus-consulte sur le régime parlementaire, M. Daru, qui désapprouvait ce retour aux anciennes pratiques de l'empire, donna sa démission (13 avril 1870). Lors des premiers désastres de la guerre franco-prussienne, il fut nommé membre du comité de défense (2 août). Après la révolution du 4 septembre, il se retira dans son département, et déploya une remarquable activité pour y organiser la défense. Au moment de la dissolution des conseils généraux (janvier 1871), il protesta énergiquement, au nom du conseil général de la Manche. Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant de ce département à l'Assemblée nationale, le premier sur onze, par 75 827 voix.

Il a pris place au centre droit, et a été nommé président de la commission d'enquête sur la révolution et le gouvernement du 4 septembre, et de la commission d'enquête sur les événements du 18 mars. La publication des procès-verbaux de cette dernière commission souleva de nombreuses réclamations. Il a voté pour les préliminaires de paix, la loi municipale, la proposition Cazenove de Pradines, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant, la proposition Ravinel, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières) et le maintien des traités de commerce; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel, et contre le retour de l'Assemblée à Paris. Il s'est abstenu lors de la proposition Rivet.

M. Daru a publié : *Le comte Beugnot* (1865, in-8°).

DAVID* (baron Jérôme-Frédéric-Paul). — Lorsque le droit de nommer son bureau eut été rendu au Corps législatif, il fut élu vice-président de la Chambre par 140 voix sur 248 votants, présenta un amendement relatif aux propositions « inconstitutionnelles, » qui ne fut pas adopté (janvier 1870), et sembla consentir en principe à la substitution du régime civil au régime militaire de l'Algérie (mars). Lors des complications inattendues amenées par la candidature du prince de Hohenzollern, il soutint énergiquement la nécessité d'une renonciation formelle, contesta la validité des premières satisfactions données par la Prusse, et contribua, par son attitude à la Chambre et son influence personnelle à la cour, à imposer la guerre à l'empereur et au cabinet du 2 janvier (13 juillet). A ce moment la droite dynastique espérait renverser M. Ollivier et le remplacer par M. Rouher. Les premières défaites de l'armée française ayant rendu nécessaire la retraite du tiers-parti libéral, M. J. David devint ministre des travaux publics, en remplacement de M. Plichon, dans le cabinet présidé par le comte de Palikao (10 août). Après la signature de la paix et la réunion de l'Assemblée nationale, il se présenta dans la Gironde, aux élections complémentaires du 2 juillet 1871, et ne fut point élu.

DECAZES * (Louis-Charles-Élie-Amanieu, DUC). — Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant de la Gironde à l'Assemblée nationale, le troisième sur quatorze, par 100 332 voix.

Il a pris place au centre droit, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Ravinel et la proposition Feray (matières premières); contre le gouvernement, dans la question du pouvoir temporel, et contre le retour de l'Assemblée à Paris.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département de la Gironde, pour le canton de Guîtres.

DEGUERRY*(l'abbé Gaspard). — Après l'insurrection du 18 mars 1871, arrêté comme otage par les fédérés, presque en même temps que MM. Darboy et Bonjean (5 avril), il fut conduit à Mazas, où il séjourna jusqu'au moment de l'entrée de l'armée régulière dans Paris. Transféré à la Roquette, il fut fusillé dans cette prison, le 27 mai 1871, avec les autres otages. Ses funérailles eurent lieu, le 7 juin, à la suite de celles de Mgr Darboy. Une loi promulguée la veille déclarait que les frais en seraient supportés par le

Trésor. Quelques semaines après, le conseil de fabrique de la Madeleine décidait qu'un monument serait élevé dans ce temple à la mémoire de l'abbé Deguerry (30 août 1871).

DELESCLUZE* (Louis-Charles). — Au mois de janvier 1870, au moment des funérailles de Victor Noir, il réussit à faire transporter directement au cimetière de Neuilly le corps de la victime, que la foule voulait amener par les boulevards au cimetière du Père-Lachaise, et évita ainsi l'intervention de la force armée. Un mois après, il était condamné à treize mois de prison et 2000 francs d'amende, pour un article dans lequel, défendant M. Mégy, il soutenait qu'un citoyen a le droit de repousser de vive force des perquisitions faites à d'autres heures que celles déterminées par la loi. Il partit alors pour Bruxelles, d'où il continua à diriger le *Réveil*; mais le 10 août suivant, au début des opérations contre la Prusse, ce journal, dont les violences n'avaient point cessé, fut saisi une dernière fois et définitivement supprimé par arrêté ministériel.

Après la révolution du 4 septembre, M. Delescluze reprit la publication du *Réveil*, demanda l'ajournement de la convocation de l'Assemblée constituante, les élections de la Commune de Paris, des mesures radicales contre les bonapartistes, etc.; enfin, le 23 septembre, soixante-dix-huitième anniversaire de la proclamation de la République, il convia le gouvernement à une fête civique, qui devait « défier les menaces de la barbarie prussienne, et être un gage de victoire. » Jusqu'au 31 octobre M. Delescluze ne ménagea ni le blâme, ni les agressions aux chefs de la défense. Porté sur la liste du gouvernement provisoire, acclamé pendant une nuit par les bataillons de Belleville, mais déjà en désaccord avec MM. Rochefort et Pyat, promoteurs du mouvement, il fut, après l'insuccès de cette déplorable échauffourée, arrêté et conduit à Mazas. Il y était encore lorsque, aux élections municipales des 5 et 6 novembre, on l'élut maire du 19e arrondissement au second tour de scrutin, par 4054 voix sur 6548 votants. Au premier tour, il n'avait obtenu que 2922 voix. Mis en liberté au commencement du mois de janvier 1871, il prit part aux conférences des maires de Paris, qui signalèrent les derniers jours du siége, et ne cessa de réclamer, dans l'intérêt de la défense, la subordination du pouvoir et de l'élément militaires, au pouvoir et à l'élément civils. Une campagne vigoureuse contre M. Trochu, conduite d'ailleurs avec beaucoup de sens politique, et provoquée par la malheureuse sortie de Montretout (19 janvier), que suivit deux jours après une autre tentative insurrectionnelle, amena une nouvelle suppression du *Réveil* et l'arrestation de son rédacteur en chef, par ordre du général Vinoy. Aux élections du 8 février, M. Delescluze fut nommé représentant du département de la Seine à l'Assemblée nationale, le huitième sur quarante-trois, par 154 142 voix sur 328 970 votants. Sa santé chancelante, encore ébranlée par de récents emprisonnements, ne lui permit que de rares apparitions à la Chambre. Après l'insurrection du 18 mars, il fut élu membre de la Commune, à la fois dans le 11e et le 19e arrondissements, et il obtint, dans ce dernier, 5846 voix sur 11 282 votants. Délégué à la commission des relations extérieures le 30 mars, il donna le même jour sa démission de représentant, la Commune ayant déclaré les deux mandats incompatibles. Membre de la commission exécutive le 4 avril, délégué le 18 au 11e arrondissement, il vota pour la validation des élections à la majorité absolue des suffrages, quel que fût le nombre des votants, mais se prononça énergiquement, le 9 mai, contre le premier Comité de salut public, qui avait été constitué pendant une des absences que les crises toujours plus fréquentes d'une grave maladie d'estomac lui imposaient périodiquement. Nommé membre du second Comité de salut public, le 10 mai, il s'efforça d'y faire prévaloir « l'alliance des moyens révolutionnaires, avec le respect de la forme, de la loi et de l'opinion publique. » Le *Réveil du Peuple*, qu'il fonda à ce moment, soutint alors avec une rare virilité les doctrines Jacobines. La démission de M. Rossel l'obligea d'abandonner la commission exécutive dès le lendemain de sa nomination. Il devint alors délégué civil à la guerre, et dans ses nouvelles fonctions fit preuve de la plus impitoyable énergie. A son instigation la Commune supprima tous les journaux hostiles au nouveau gouvernement; des mesures sévères furent prises pour relever la discipline chez les fédérés, et M. Delescluze, renonçant à défendre Paris au moyen des barricades, concentra tous les moyens de la défense sur le rempart. Mais l'incurie du Comité central de la garde nationale, chargé de l'administration de la guerre, et l'opposition ouverte d'une partie de l'Assemblée communale, annihilèrent presque entièrement ses efforts. Les socialistes du 18 mars, forcés de subir l'ascendant du talent funeste de M. Delescluze, ne lui avaient jamais pardonné de faire passer la révolution politique avant la révolution sociale. Ces dissensions intestines hâtèrent la chute de son pouvoir. Malheureusement les mesures les plus violentes, renouvelées des mauvais jours de la révolution, signalèrent cette agonie de la Commune. M. Delescluze signa, le 21 mai, avec M. Billioray, l'ordre d'exécution des otages (2 prairial an 79), et le jour suivant, dans Paris, le décret relatif aux incendies. Au moment où la lutte touchait à sa fin, et où les derniers membres de la Commune se réfugiaient sur les hauteurs de Belleville, M. Delescluze écrivit à sa sœur une lettre désespérée, et alla se ranger derrière une barricade du boulevard du Prince Eugène, où il trouva la mort (25 mai 1871).

DELORD* (Taxile). — Aux élections complémentaires du 2 juillet 1871, il a été nommé représentant de Vaucluse à l'Assemblée nationale, par 35 124 voix.

Il a pris place à gauche, et a voté pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; pour la proposition Rivet, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris; contre le pouvoir constituant, et la proposition Ravinel.

Il a publié le deuxième volume de l'*Histoire du second Empire*, embrassant la période de 1850 à 1860 (1870, in-8°), qui, à cause de l'actualité du sujet, a été l'objet de polémiques assez vives.

DELPIT* (Martial). — Élu, en 1848, représentant de la Dordogne à l'Assemblée constituante, il se rallia à la politique du général Cavaignac, et rentra dans la vie privée après le coup d'État du 2 décembre. Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant de la Dordogne à l'Assemblée nationale, le huitième sur dix, par 75 621 voix.

Nommé rapporteur de l'enquête sur les causes de l'insurrection du 18 mars, il publia à cette occasion un travail important, auquel on reprocha une partialité regrettable, et qui lui attira de nombreuses rectifications de la part des chefs du parti républicain.

Il a pris place à droite, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi dé-

partementale, le pouvoir constituant, les propositions Rivet et Ravinel, et le traité douanier; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris.

M. Martial Delpit a écrit : *Les questions du jour* (1848, broch. in-8°), et une série de *Lettres sur les archives et les bibliothèques de l'Angleterre*, insérées dans le *Moniteur*.

DELSOL (Jean-Joseph), avocat et homme politique français, né le 27 octobre 1827, au Cayla (Aveyron), d'une famille d'agriculteurs aisés du pays, commença ses études au collége de Rodez, et les termina brillamment, à Paris, au collége Henri IV. Élève de l'École de droit en 1846, lauréat, en droit romain et en droit français, du concours établi entre les licenciés, en 1849, il fut reçu docteur en 1851. Inscrit au barreau de Paris, il se fit remarquer à la conférence des avocats stagiaires, où il prononça, en 1854, le discours de rentrée sur ce sujet : *l'Éloge d'Antoine Lemaistre*, et devint bientôt un des avocats occupés du Palais. Élu membre du Conseil général de l'Aveyron, pour le canton de Conques, en 1864, il fut, aux élections du 8 février 1871, envoyé à l'Assemblée nationale, par 57380 voix. Il a été nommé membre de plusieurs commissions importantes, notamment de celles ayant pour objet l'abrogation des lois d'exil, l'examen des actes du gouvernement de la Défense nationale, et les loyers de Paris. Il a pris la parole dans la discussion de la loi sur ce dernier objet. Il a été rapporteur de la loi sur la fabrication des armes de guerre, et de la loi sur la réduction du privilége des bailleurs d'immeubles, en cas de faillite du locataire. M. Delsol s'est fait inscrire à la réunion Feray.

Il a pris place au centre droit et a voté pour les préliminaires de paix, la loi municipale, l'abrogation des lois d'exil, les propositions Rivet et Ravinel, le traité douanier; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris. Il s'est abstenu sur la loi départementale.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été réélu conseiller général de l'Aveyron, pour le canton de Conques.

Il a publié un commentaire du Code civil, sous ce titre : *Le Code Napoléon, expliqué d'après les doctrines généralement adoptées à la Faculté de droit de Paris* (1854-1855, 3 vol in-8°; deuxième édition, 1869).

DEMAY (N....), membre de la Commune de Paris, né vers 1820, exerça la profession de sculpteur et s'affilia de bonne heure à l'Internationale. Il se fit remarquer dans les réunions publiques, dès la fin de 1868, par l'exagération de ses idées socialistes, et, pendant le siége, se signala comme un des adversaires déclarés du gouvernement du 4 septembre. Poursuivi comme auteur d'un placard violent, affiché vers la fin du mois de décembre 1870, et cité devant le 4e conseil de guerre, il fut acquitté le 6 janvier 1871. Élu membre de la Commune le 26 mars, dans le troisième arrondissement, par 8730 voix sur 9000 votants, il se prononça pour la validation des élections à la majorité absolue des suffrages, quel que fût le nombre des votants, s'abstint, lors de la création du Comité de salut public, mais vota en général avec la majorité de la Commune pour les mesures les plus révolutionnaires. Nommé membre de la commission de l'enseignement le 30 mars, il renonça bientôt à ces fonctions, et fut délégué, le 30 avril, à la mairie du troisième arrondissement, où il se consacra exclusivement aux fonctions municipales.

DENFERT-ROCHEREAU (Pierre-Marie-Philippe-Aristide), officier et représentant français, né à Saint-Maixent (Deux-Sèvres), le 11 janvier 1823, fut admis, après de brillantes études, à l'École polytechnique, puis à l'École d'application de Metz, d'où il sortit le premier, dans l'arme du génie, au mois de février 1845. Il fit la campagne de Rome et la guerre de Crimée et parvint le 13 août 1863, à la suite d'un avancement très-rapide pour son arme, au grade de lieutenant-colonel. Commandant supérieur de Belfort, pendant la guerre de 1870-1871 et promu colonel, il défendit cette place avec la plus grande énergie, et, le 18 février 1871, après la signature de l'armistice, obtint que la garnison fût autorisée à en sortir avec armes et bagages. Le 8 février 1871, le colonel Denfert fut élu représentant du Haut-Rhin à l'Assemblée nationale, le deuxième sur onze, par 56021 voix. Démissionnaire après la réunion de l'Alsace à l'Allemagne, il fut réélu, le 2 juillet suivant, dans la Charente-Inférieure, par 35426 voix; dans le Doubs, par 19709 voix sur 54088 votants, et dans l'Isère, par 81021 voix sur 108351 votants. Il opta pour la Charente-Inférieure. La commission de révision des grades a confirmé le grade de colonel, auquel il avait été promu par M. Gambetta. Lors de la discussion de la loi sur le recrutement, le colonel Denfert prononça, contre la théorie de l'obéissance passive dans l'armée, un discours qui provoqua un incident regrettable entre lui et le général Changarnier. (Séance du 28 mai 1872.) Deux jours après, il fut nommé président de la réunion de l'Union républicaine.

Il a pris place à gauche, et a voté pour la loi municipale, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, la proposition Rivet, le traité douanier, et le retour de l'Assemblée à Paris; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant, la proposition Ravinel et le maintien des traités de commerce.

Lors des dernières élections au consistoire protestant de Paris (mars 1872), M. Denfert-Rochereau a été opposé à M. Guizot et a échoué avec une honorable minorité. Il a pris une part importante aux discussions du Synode général des Églises réformées de France, et a soutenu le principe de la liberté absolue des confessions de foi (juillet).

M. Denfert a publié, dans la *Revue d'architecture*, un mémoire sur les *Voûtes en berceaux* (1859).

DEPASSE* (Émile-Toussaint-Marcel). — Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant des Côtes-du-Nord à l'Assemblée nationale, le deuxième sur treize, par 79313 voix.

Il a pris place à droite, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, les propositions Rivet et Ravinel, le traité douanier; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département des Côtes-du-Nord, pour le canton de Lannion. Il est devenu depuis président du conseil.

DEPAUL * (Jean-Anne-Henri).— Il a été élu, le 23 juillet 1871, au premier tour de scrutin, membre du conseil municipal de Paris, pour le quartier Saint-Germain-des-Prés (7e arrondissement), par 1142 voix sur 2228 votants.

DEREURE (Louis-Simon), membre de la Commune de Paris, né vers 1823, exerça la profession d'ouvrier cordonnier, et s'affilia de bonne heure à l'Internationale. Il fut au nombre des délégués français, envoyés par l'Association, au congrès de Genève. Membre du comité d'élection de M. Rochefort et l'un de ses plus ardents partisans, et chargé par lui de la gérance de la *Marseillaise*, il subit, en cette qualité, plusieurs condamnations. Impliqué dans le procès de Blois, sous l'inculpation de complot contre la sûreté de l'État, il fut condamné à trois ans d'emprisonnement. Mis en liberté à la suite de la révolution du 4 septembre, et nommé commissaire de police, il fit partie du comité d'armement du 18e arrondissement, dont il fut élu un des adjoints au scrutin des 5 et 6 novembre 1870, par 6570 voix sur 9132 votants. A ce moment, il soutint de son influence le docteur Clémenceau, et réussit à le faire nommer maire. Le 22 janvier 1871, il se montra, dit-on, revêtu de son écharpe, à la tête des bataillons de marche, qui attaquèrent l'Hôtel de ville. Aux élections du 8 février 1871, il figura sur les listes radicales et obtint, sans être élu, 47350 voix sur 328 970 votants. La démission de MM. Clémenceau et Jaclard, le laissa seul chargé de l'administration du 18e arrondissement. Après l'insurrection du 18 mars, il fut au nombre des magistrats municipaux qui consentirent aux élections du 26. Élu membre de la Commune dans son arrondissement, par 14661 voix, chiffre considérable eu égard aux suffrages exprimés dans les autres sections électorales, il fut nommé membre de la commission des subsistances le 30 mars, et de la commission de la justice le 25 avril. Il vota pour la validation des élections à la majorité absolue, quel que fût le nombre des votants, et pour la création du Comité de salut public. Nommé, le 17 mai, commissaire civil auprès du général Dombrowski, il s'occupa activement de sa mission, et mérita ainsi d'être désigné le 24, mai, pour incendier « avec 100 fuséens, les maisons suspectes et les monuments publics des 1er et 2e arrondissements. » Il réussit ensuite à gagner l'Angleterre et figura au congrès tenu par l'Internationale à la Haye, le 4 septembre 1872.

DESCAMPS (N....), membre de la Commune de Paris, né vers 1836, était, au moment de l'insurrection du 18 mars 1871, un ancien mouleur en fonte, membre de la chambre fédérale des sociétés ouvrières. C'est à ce titre qu'il fut porté dans le 14e arrondissement, et élu, à côté de M. Billioray, par 5830 voix. M. Descamps, dont le nom ne figura pas sur les procès-verbaux des séances de la Commune, semble s'être absolument borné à administrer l'arrondissement qui l'avait élu. Traduit devant le 3e conseil de guerre de Versailles, il a été acquitté, le 3 septembre 1871.

DESCAT (Constantin), industriel et représentant français, né à Roubaix en 1812, d'une famille de riches teinturiers, et frère de M. Louis-Théodore-Joseph Descat, ancien représentant du peuple, mort en septembre 1869, s'associa aux travaux de son père dès l'année 1830. L'usine de teinture et d'apprêts sur tissus, dont il était l'un des directeurs, obtint de hautes récompenses aux expositions internationales. Il fut lui-même décoré de la Légion d'honneur en 1855. Membre du conseil municipal de Roubaix cette même année, adjoint en 1860, il devint maire au mois de juillet 1861. Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant du Nord à l'Assemblée nationale, le sixième sur vingt-huit, par 210305 voix.

Il a pris place au centre droit, et a voté pour les préliminaires de paix, la loi municipale, la proposition Cazenove, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant, les propositions Rivet et Ravinel, la proposition Feray (matières premières); contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre le traité douanier, le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du Nord, pour le canton de Lannoy.

Son second frère, M. Gabriel Descat, directeur de l'importante usine de Flers, et collectionneur distingué, est mort le 27 juin 1872.

DESEILLIGNY (Alfred-Nicolas Pierrot-), administrateur et représentant français, né à Paris, le 9 mai 1828, fils d'un ancien proviseur du collége Louis le-Grand, M. Jules Pierrot, et neveu de M. Persil, ministre de la justice sous Louis-Philippe, devint directeur de l'usine du Creusot, et y seconda, pendant douze ans, son oncle, M. Schneider, dont il épousa la fille. Devenu administrateur délégué de l'usine de Decazeville, il fut élu, en 1869, au second tour, comme candidat gouvernemental, député de la 3e circonscription de l'Aveyron, en concurrence avec M. Cibiel, candidat d'une nuance analogue. Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant du même département à l'Assemblée nationale, le sixième sur huit, par 56215 voix. Il s'est fait remarquer dans les discussions d'affaires, notamment lors de la proposition d'impôt sur le chiffre des ventes, dont il se fit le défenseur (11 juillet 1872).

Il a pris place au centre gauche et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), et contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département de l'Aveyron, pour le canton d'Aubin. Il a fait partie de la commission des expositions internationales créée par décret du 30 décembre 1871.

M. Deseilligny a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

DESMAREST * (Ernest-Léon-Joseph).— Après la révolution du 4 septembre 1870, M. Desmarest, que ses travaux sur notre histoire administrative et en particulier sur les réformes accomplies en 1789, désignaient au choix du nouveau gouvernement, fut nommé conseiller d'État dans la commission provisoire chargée de remplacer le conseil impérial, et président du Conseil des prises. Il se démit de ces doubles fonctions quelques semaines après avoir été élu maire du 9e arrondissement de Paris, au scrutin du 5 novembre, au second tour, par 6272 voix sur 8295 votants. Il succédait à M. G. Chaudey. Aux élections du 8 février 1871, pour l'Assemblée nationale, il obtint à Paris, sans être élu, 60871 voix sur 328970 votants. Lors des élections communales du 26 mars, porté par les conservateurs du 9e ar-

rondissement, il fut nommé membre de la Commune par 4232 voix, mais refusa de siéger. Il a depuis repris sa place au barreau.

DESTREMX DE SAINT-CHRISTOL (Léonce), agronome et représentant français, né à Alais (Gard), le 5 décembre 1820, d'une ancienne famille d'agriculteurs, a obtenu, pour ses travaux agricoles, cent trois médailles d'honneur, une grande médaille d'or au concours du Gard de 1863, et la prime d'honneur de l'Ardèche en 1865. Membre de l'Académie du Gard, et l'un des fondateurs de la société scientifique et littéraire d'Alais, qui l'a nommé son président en 1869; membre correspondant de la société nationale et centrale d'agriculture de France, de l'Académie royale de Turin, etc.; conseiller général de l'Ardèche pour le canton de Joyeuse, depuis 1864, il a été élu, le 8 février 1871, représentant de ce département à l'Assemblée nationale, le septième sur huit, par 39 969 voix.

Il a pris place au centre gauche et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, la proposition Rivet, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce et le retour de l'Assemblée à Paris; contre le pouvoir constituant et la proposition Ravinel. Il s'est abstenu lors du vote du traité douanier. Il a déposé le 11 février 1871, en réponse à la proposition de M. Dahirel, un projet de loi posant directement et complétement la question constitutionnelle.

M. Destremx a publié : *Légendes et chroniques du Languedoc* (1857, in-12); *Essai d'économie rurale et d'agriculture pratique* (1861, in-8°); *Agriculture méridionale : le Gard et l'Ardèche* (in-8°); et trois brochures sur le *chemin de fer d'Alais au Pouzin* (1868-1870, in-8°).

DÉTROYAT (Pierre-Léonce), officier de marine et journaliste français, né à Bayonne (Basses-Pyrénées), le 7 septembre 1829, commença ses études au collége de Pons (Charente-Inférieure), et vint les achever à Lorient. Entré à l'Ecole navale en 1845, aspirant en 1847, il navigua d'abord dans la mer des Indes sous l'amiral Page. Enseigne de vaisseau en 1852, il prit part à la guerre de Crimée, puis à l'expédition de Chine, fut blessé dans les affaires des 20 et 21 décembre 1859, mis à l'ordre du jour de l'escadre, et nommé chevalier de la Légion d'honneur. La reine Isabelle lui envoya à cette occasion la croix militaire de Saint-Ferdinand.

Promu lieutenant de vaisseau au mois de juillet 1860, il servit dans les états-majors des généraux Berthier, F. Douay et Bazaine, pendant la guerre du Mexique, fut mis à l'ordre du jour de l'armée lors des opérations militaires dans le Nord, et nommé officier de la Légion d'honneur (9 février 1864). Détaché comme sous-secrétaire d'État de la marine auprès de l'empereur Maximilien, il cumula bientôt ces fonctions avec celles de chef du cabinet militaire de l'empereur, et fut chargé d'accompagner en Europe l'impératrice Charlotte. Son témoignage au sujet des agissements du maréchal Bazaine fut mal accueilli par le gouvernement français, et il lui fut interdit de retourner au Mexique. Mis, sur sa demande, en congé de non-activité pour infirmités temporaires, le 27 mars 1867, il s'occupa de publications politiques et littéraires, collabora au journal la *Liberté* sous le pseudonyme de L. de Bourgneuf, et y traita notamment la question d'Espagne et celle de la réorganisation de l'armée, avec une compétence qui fut remarquée. Directeur d'une grande compagnie financière en 1869, il abandonna cette position pour acheter le journal la *Liberté*, que lui céda, le 31 mai 1870, M. Émile de Girardin, dont il avait épousé la nièce, Mlle Hélène Garre, fille de la plus jeune sœur de Delphine Gay, le 20 décembre 1866. Au moment du siége de Paris, M. Détroyat transporta la *Liberté* à Bordeaux, où cette feuille, rédigée par M. G. Ganesco, parut jusqu'à la paix. Le 10 octobre suivant, M. Gambetta le chargea par décret de centraliser la correspondance des généraux d'armées en province. M. Détroyat refusa ce rôle difficile, mais accepta, à l'exemple de plusieurs de ses camarades de la marine, le grade de général de division au titre auxiliaire, et la mission d'organiser et de commander le camp de la Rochelle (6 décembre). Un moment candidat à l'Assemblée nationale après l'armistice, dans le département d'Indre-et-Loire, il fut obligé de quitter Tours en toute hâte, poursuivi par l'autorité militaire prussienne à l'occasion de sa profession de foi, peu favorable à la paix. Il cessa ses fonctions officielles le 10 mars 1871, et reprit ses travaux politiques. Dans l'intervalle, il avait fait liquider la pension de retraite, à laquelle lui donnaient droit vingt-cinq ans de services effectifs dans la marine de guerre.

M. Détroyat a publié : la *Cour de Rome et l'empereur Maximilien* (1868, in-8°); l'*Intervention française au Mexique* (1868, in-8°); le *Recrutement, l'organisation et l'instruction de l'armée française* (1870, br. in-8°). Il a donné au théâtre : *Entre l'enclume et le marteau*, comédie en un acte, jouée en 1870 au Vaudeville.

DEVIENNE* (Adrien-Marie). — Après la révolution du 4 septembre 1870, au moment de la publication de la 3e livraison des *Papiers et correspondances de la famille impériale*, le nom de ce magistrat se trouva mêlé à une intrigue dont l'empereur Napoléon III et Mlle Marguerite Bellanger étaient les principaux acteurs. Le scandale causé par cette publication, et les commentaires des journaux radicaux, émurent le gouvernement de la Défense. Par décret du 23 septembre, il déféra disciplinairement à la Cour de cassation M. le premier président Devienne, qui avait, disaient les considérants, gravement « compromis la dignité du magistrat dans une négociation d'un caractère scandaleux, » et qui était « absent de Paris à l'heure du péril national. » M. Devienne protesta, dans une lettre rendue publique, et datée de Bruxelles le 2 octobre. Cependant, le 28 janvier 1871, il était compris dans le décret, daté de Bordeaux, qui déclarait déchus de leurs siéges et exclus de la magistrature tous les magistrats qui, en 1852, avaient fait partie des commissions mixtes. Dans une nouvelle lettre du 2 février, adressée au garde des sceaux, il en appela aux pouvoirs réguliers, qui allaient bientôt juger un acte qui violait « toute la loi et tous les droits. » Le 21 juillet suivant, la Cour de cassation, sur les conclusions du procureur général Renouard, rendit en Chambre du conseil un arrêt dont elle autorisa la publication, qui, contestant en la forme au décret du gouvernement de la Défense le pouvoir de saisir disciplinairement la Cour de cassation, statuait d'office, et déclarait qu'il n'y avait lieu d'exercer contre le premier président Devienne aucune poursuite disciplinaire. Les considérants de l'arrêt mentionnaient une lettre de l'impératrice, produite au cours des débats, et prouvaient que ce magistrat n'était intervenu dans les affaires intérieures de la famille impériale que sur la demande des intéressés et pour éviter l'éclat et le trouble d'un scandale public « entre deux époux du rang le plus élevé. » Après l'abrogation du décret du 18 janvier 1871, M. Devienne a repris son siége à la tête de la Cour de cassation.

DOELLINGER* (Jean-Joseph-Ignace). — Peu de temps après l'ouverture du Concile du Vatican, il soutint, dans la *Gazette d'Augsbourg*, la nécessité, pour les pères, d'une entière liberté de discussion. Il maintenait aussi que pour conserver dans l'Église aux décisions du concile une autorité sans conteste, il fallait qu'elles fussent rendues avec un consentement tellement général qu'il constituât une sorte d'unanimité morale. Cette thèse fut le point de départ d'une polémique très-énergique contre les agissements de la Cour papale, et, après la proclamation du dogme de l'infaillibilité, un des principaux motifs qui poussèrent M. Dœllinger à ne pas l'accepter. La résistance de l'illustre théologien ne fit qu'augmenter sa popularité en Bavière, où le roi Louis II favorisait ouvertement sa controverse et le félicitait de son courage. Il fut nommé recteur de l'université de Munich par 54 voix sur 63 professeurs présents à la séance. Mais le mouvement d'idées que ses écrits avaient provoqué, eut un contre-coup universel. Les églises réformées de l'Europe et de l'Amérique, les églises schismatiques ariennes, les sectes jansénistes de la Hollande, les libéraux de tous les pays, apportèrent, dans un esprit différent, au recteur de Munich, l'appui d'une science éclairée et de nombreuses adhésions. La lutte engagée entre le gouvernement bavarois, qui ne voulait point laisser publier le nouveau dogme, et les évêques, se termina par une crise ministérielle. Les droits des Vieux Catholiques, titre que prirent les anti-infaillibilistes, à tenir les registres d'état civil et à jouir des locaux nécessaires à l'exercice du culte, furent reconnus, non-seulement en Bavière, mais encore dans l'Allemagne du Nord, où ils eurent l'appui du gouvernement prussien, qu'inquiétaient les menées ultramontaines. Le congrès des Vieux Catholiques, tenu à la fin du mois de septembre 1871, eut un grand retentissement, tant par la nature des doctrines exposées que par la réputation des orateurs qui y prirent la parole, et parmi lesquels on compta l'abbé Friedrich et le père Hyacinthe. Cependant, cette révolution religieuse, dont l'issue, d'après M. Dœllinger, ne peut être que la séparation complète de l'Église et de l'État, valut à son promoteur de telles violences de la part de la presse ultramontaine, que les tribunaux civils furent obligés d'intervenir pour protéger la réputation du savant théologien (8 octobre 1871). Au mois de février 1872, il a fait à Munich sur la réunion possible des différentes églises chrétiennes, une conférence qui eut un certain retentissement en Allemagne.

DOMBROWSKI (Jaroslaw), chef de partisans polonais, né en Volhynie en 1835, entra en 1848 au corps des cadets de Saint-Pétersbourg, passa à l'école d'état-major et en sortit avec le premier numéro. En 1862, il suivit à Varsovie le prince Constantin, en qualité de chef d'état-major. L'année suivante, au moment de l'insurrection polonaise, il tenta de rallier à cette cause le parti libéral russe sur lequel il exerçait une grande influence. Dénoncé au czar et condamné à mort, il fut, à la suite d'une commutation de peine, exilé en Sibérie. Il obtint l'autorisation, avant de partir, d'épouser Mlle Swidzinska, native du duché de Posen, qui le suivit dans son voyage, réussit à le faire évader à Novogorod, puis à le cacher à Saint-Pétersbourg et enfin à le faire passer en Prusse, de là en Suisse et en France, où il arriva en 1865. Lors de la guerre austro-prussienne, en 1866, il alla en Bohême en suivre les péripéties et résuma ses observations dans un livre écrit en polonais, intitulé : *la Guerre de Prusse en* 1866. Ce livre, très-remarqué des spécialistes, fut ensuite traduit en français. Quelque temps après, M. Dombrowski fut impliqué dans un procès criminel pour confection de faux billets de banque et acquitté faute de preuves. Il fit le voyage de Londres, s'affilia à l'Internationale, puis revint à Paris où la révolution du 4 septembre 1870 venait d'éclater et s'occupa de politique. Au moment de l'investissement, il fut réclamé par Garibaldi, qui voulait lui donner le commandement de la légion polonaise et qui écrivit à cette occasion au gouvernement de la Défense ce billet laconique : « J'ai besoin de Jaroslaw Dombrowski, envoyez-le-moi par ballon. » Le gouvernement s'opposa à son départ. M. Dombrowski contribua à la formation du Comité central de la garde nationale; cependant, au moment de l'insurrection du 18 mars 1871, il n'obtint pas de commandement à Paris. Mais l'insuccès de la grande sortie des 4 et 5 avril détermina la Commune à le placer, comme général, à la tête des troupes de Neuilly. Cette nomination fut assez mal accueillie par la garde nationale pour que l'*Officiel* crût devoir énumérer les services que M. Dombrowski avait déjà rendus à la cause de la République universelle. Le nouveau commandant de Neuilly disputa le terrain pied à pied, mais se signala souvent, dit-on, par de cruelles représailles et des débauches effrénées. A l'imitation de ce qui s'était fait en 1793, et pour l'obliger à vaincre, on plaça auprès de lui M. Dereure, membre de la Commune, en qualité de commissaire civil. Un arrêté du délégué à la guerre du 6 mai fixa son quartier général à la place Vendôme, et le chargea du commandement de la rive droite. A la fin du mois de mai, il fut chargé de défendre Montmartre. Le 24 mai, blessé mortellement, près du boulevard Ornano, d'un coup de feu au bas ventre, il fut transporté à l'hôpital Lariboisière et expira peu de temps après.

Un frère du précédent, M. Ladislas Dombrowski, partagea son existence aventureuse. Il le suivit en Pologne et en Russie, fut compromis en 1865 dans l'affaire des faux billets de banque, et prit part à l'insurrection du 18 mars. Successivement colonel des troupes fédérées, commandant de la place de Paris, et mis à la tête des avant-postes d'Asnières, il a, dit-on, réussi à passer à l'étranger.

Un troisième frère, M. Émile Dombrowski, employé de chemin de fer, s'est tenu à l'écart de tout rôle militaire ou politique.

DOMPIERRE-D'HORNOY (Charles-Marius-Albert DE). — Après la révolution du 4 septembre 1870, il fut nommé ministre intérimaire de la marine et des colonies jusqu'à l'arrivée à Paris de M. le vice-amiral Fourichon, et remplit ensuite les fonctions de délégué de ce ministre à Paris, lors du départ d'une partie du gouvernement pour Tours. Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant de la Somme à l'Assemblée nationale, le premier sur onze.

Il a pris place à droite et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Rivet et le traité douanier; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Ravinel, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce et le retour de l'Assemblée à Paris.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département de la Somme, pour le canton d'Hornoy.

M. de Dompierre-d'Hornoy a été promu vice-amiral le 4 juin 1871.

DORIAN* (Pierre-Frédéric). — Après la révolution du 4 septembre 1870, il fut nommé ministre des travaux publics par le gouvernement de la Défense nationale et dirigea activement, dans

Paris investi, la fabrication des fusils, des canons, des mitrailleuses et des munitions. Lors de la tentative insurrectionnelle du 31 octobre, sa popularité, dans le parti avancé, était assez grande pour que les meneurs crussent nécessaire de placer son nom en tête de toutes les listes de gouvernement provisoire, qui furent acclamées pendant la nuit. Il refusa de faire partie d'aucune combinaison d'où seraient exclus les membres de la Défense nationale. Au moment de la malheureuse sortie du 19 janvier 1871, il fut question de lui confier le ministère de la guerre. Il assista M. Jules Favre pour le règlement de la capitulation (25 janvier). Un décret du 1er février lui délégua la signature des actes d'administration du ministère de l'instruction publique. Un autre décret, du 2 février, lui donna l'intérim du ministère du commerce, et, pendant l'absence de M. Magnin, sorti de Paris pour aider au ravitaillement, il proposa de dénoncer le traité de commerce avec l'Angleterre, ou plutôt, d'en suspendre les effets, en réservant les droits de la future assemblée. Mais la généreuse initiative du peuple anglais, qui venait de souscrire dix millions, destinés à acheter des vivres pour les quartiers pauvres de Paris, empêcha le gouvernement d'admettre cette proposition. Aux élections du 8 février pour l'Assemblée nationale, il fut nommé représentant du département de la Loire, le premier sur onze, par 70 508 voix, et représentant de la Seine, le seizième sur quarante-trois, par 128 480 voix sur 328 970 votants. Il opta pour la Loire.

Il a pris place à l'extrême gauche et a voté pour le traité douanier, la proposition Feray (matières premières) et le retour de l'Assemblée à Paris; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes d'Orléans, la loi départementale et le pouvoir constituant. Il s'est abstenu sur la proposition Rivet.

DOUAY (Félix-Charles), général français, commandait en 1859, en Italie, une brigade dans le corps du maréchal Niel, et fut grièvement blessé à la bataille de Solférino. Avant la guerre de 1870, il commandait la première division d'infanterie de l'armée de Paris. Au début des hostilités (juillet 1870), il fut mis à la tête du 7e corps, qui, le dernier formé, se réunissait aux environs de Belfort. Après la défaite de Wissembourg, où fut tué son frère, le général Abel Douay, il envoya une partie de ses troupes au maréchal de Mac-Mahon, menacé sur Wœrth et Reichshoffen par le prince royal de Prusse, et le rejoignit, avec le reste, lors de la retraite sur Châlons. Les 1er, 5e, 7e, 12e corps, et une partie du 6e, formèrent alors la nouvelle armée de Paris, dont le maréchal Mac-Mahon prit le commandement en chef, et qu'il dirigea vers le nord à la fin du mois d'août afin de dégager le maréchal Bazaine. Le 7e corps en formait le centre. Il combattit à Mouzon le 31 août, puis sur le plateau d'Illy, à Sedan, le 1er septembre. Réduit à battre en retraite sous cette place, après une résistance acharnée, le général Félix Douay fut compris dans la capitulation. Lors de la signature de la paix, il revint en France, et se mit à la disposition de M. Thiers, au moment de l'insurrection du 18 mars. A la fin du mois d'avril, il fut placé à la tête du 4e corps d'armée sous Paris, ajouté aux trois corps déjà réunis sous le maréchal Mac-Mahon. Il prit une part active au second siége et eut même l'honneur d'entrer le premier dans Paris par la porte de Saint-Cloud, le 21 mai 1871. Au mois de septembre 1871, il fut autorisé par le gouvernement à faire un court voyage à Londres pour affaires de famille, et à visiter en même temps l'empereur Napoléon III, dont il avait été l'aide de camp. On alla, à cette occasion, jusqu'à l'accuser de conspiration bonapartiste et à annoncer son arrestation.

DUBIEF* (Louis). — Il a été élu, le 23 juillet 1871, au premier tour de scrutin, membre du conseil municipal de Paris pour le quartier de la Sorbonne (cinquième arrondissement), par 1886 voix sur 3625 votants.

DUBOYS-FRESNEY* (Étienne). — Aux élections complémentaires du 2 juillet 1871, il a été nommé représentant de la Mayenne à l'Assemblée nationale, par 40 896 voix sur 60 402 votants.

Il a pris place au centre gauche, et a voté pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; pour la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, la proposition Rivet, le traité douanier et le retour de l'Assemblée à Paris; contre le pouvoir constituant, la proposition Ravinel, la proposition Feray (matières premières), et le maintien des traités de commerce.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département de la Mayenne pour le canton Est de Laval.

DUCARRE (N....), chimiste et représentant français, né à Lhuis (Ain), en 1819, d'une famille de modestes commerçants, prit, à vingt ans, la direction d'une petite fabrique de toiles cirées, qu'il transforma en une importante fabrique de toiles imperméables, et fit faire de grands progrès à cette industrie, dont il créa les procédés, les appareils et les machines. En 1859, il fut brûlé et mutilé par suite de l'explosion d'un de ses appareils. Nommé conseiller municipal de Lyon en 1848, il rentra dans la vie privée après le coup d'État de 1851. Le 16 septembre 1870, il fut envoyé de nouveau par ses concitoyens au conseil municipal, où il lutta, en plusieurs circonstances, contre les tendances ultra-révolutionnaires de la municipalité lyonnaise, mais où il proposa cependant, dans la séance du 19, la mise sous séquestre des propriétés des congrégations religieuses de Lyon. Il a été élu, le 8 février 1871, représentant du Rhône, à l'Assemblée nationale, le premier sur treize, par 76 621 voix, et a prononcé, à propos de la loi sur l'Internationale, un discours dont le sens pratique et la modération de langage furent très-remarqués. Depuis il est intervenu avec succès dans presque toutes les discussions d'affaires.

Il a pris place à gauche, et a voté pour la loi municipale, la loi départementale, la proposition Rivet, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), et le maintien des traités de commerce; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, le pouvoir constituant et la proposition Ravinel.

DUCLERC* (Charles-Théodore-Eugène). — Nommé par le gouvernement de la Défense nationale, le 29 décembre 1870, président de la commission de vérification des comptes des ministres pour 1870, il fut élu, le 8 février 1871, représentant des Basses-Pyrénées à l'Assemblée nationale, le cinquième sur neuf, par 44 788 voix. Il a fait partie de la commission des expositions internationales, créée par décret du 30 décembre 1871.

M. Duclerc a pris place à gauche, et a voté contre les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la proposition Ravinel et le maintien des traités de commerce; pour le gouvernement dans

la question du pouvoir temporel; pour la loi municipale, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), et le retour de l'Assemblée à Paris.

DUCOUX * (François-Joseph). — Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant de Loir-et-Cher à l'Assemblée nationale, le deuxième sur cinq, par 19 938 voix.

Il a pris place à gauche, et a voté contre les préliminaires de la paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant et la proposition Ravinel; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; pour l'emprunt de deux milliards, la proposition Rivet et le traité douanier. Il s'est abstenu sur la loi municipale, et la proposition Cazenove de Pradine.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département de Loir-et-Cher, pour le canton d'Herbault.

DUCROT (Auguste-Alexandre), général français, né à Nevers, en 1817, sortit de Saint-Cyr, et servit longtemps en Afrique, notamment au 17e léger, sous les ordres du duc d'Aumale, puis en Italie, en 1859. Promu général de division le 7 juin 1865, il commandait en 1869 à Strasbourg la 6e division territoriale; c'est de là qu'il écrivit au général Frossard des lettres, depuis rendues publiques, qui signalaient, dès cette époque, les préparatifs militaires et l'organisation supérieure de la Prusse.

Aux débuts des hostilités, il fut nommé commandant de la 1re division du premier corps d'armée, sous les ordres du maréchal Mac-Mahon, et prit une part importante à la bataille de Reichshoffen (4 août). Revenu à Châlons avec quelques bataillons, il fut mis à la tête du premier corps reformé dans l'armée nouvelle, dont le commandement était confié au duc de Magenta. Lorsque celui-ci se décida à tenter un mouvement de jonction sur Metz, le général Ducrot marcha le premier sur la Meuse, et le 1er septembre combattit énergiquement à Sedan. Le maréchal Mac-Mahon blessé grièvement au commencement de la bataille, donna le commandement en chef au général Ducrot, qui, voulant se ménager une retraite sur la Belgique, ordonna des mouvements que vint presque immédiatement suspendre ou modifier l'arrivée du général de Wimpffen. Cet officier, appelé d'Afrique pour prendre le commandement du cinquième corps, ôté à M. de Failly, était porteur d'un ordre du ministre de la guerre, lui confiant le commandement en chef, au cas où M. de Mac-Mahon ne pourrait plus l'exercer. Il ne put que signer une désastreuse capitulation. Le général Ducrot refusa les conditions favorables faites aux officiers qui engageaient leur liberté d'action pendant la durée de la guerre, et fut interné à Pont-à-Mousson. Profitant du désordre qui régnait dans cette ville, il put revêtir un déguisement d'ouvrier, gagner Épinal, puis Vesoul, et enfin Paris, où M. Trochu lui donna le commandement en chef des 13e et 14e corps. Accusé par la presse allemande d'avoir manqué à sa parole, il adressa le 17 octobre, au gouverneur de Paris, un rapport détaillé sur les circonstances de son évasion. Le 21, il dirigea dix mille hommes et une nombreuse artillerie sur Rueil, la Jonchère et Buzenval. Les résultats de cette journée furent meurtriers, sans être décisifs. Lors de la réorganisation des forces militaires de Paris, il reçut le commandement de la deuxième armée, destinée à opérer sur la Marne (5 novembre), et après de longs préparatifs, il adressa à ses soldats, le 28 novembre, une proclamation considérée, au moment où elle fut publiée, comme un modèle d'énergie patriotique et de vigueur militaire. Elle se terminait par une phrase restée célèbre: « Pour moi, j'en fais le serment devant la nation tout entière, je ne rentrerai dans Paris que *mort ou victorieux*. » La bataille de Champigny dura trois jours avec des fortunes diverses, par une température qui s'abaissa jusqu'à 18° centigrades, et il s'en fallut de peu que ce suprême effort ne rompît les lignes d'investissement. Le 4 décembre, la seconde armée repassa la Marne, et se concentra dans le bois de Vincennes. Bientôt éclatèrent entre l'impétueux général et ses collègues de l'armée de Paris, appartenant pour la plupart au cadre de réserve, des dissentiments que la haute intervention du général Trochu eut peine à calmer. Lors de la grande sortie du 19 janvier 1871, sur Montretout et Buzenval, le corps de M. Ducrot arriva en retard de deux heures sur le lieu de l'action, et ce retard, imputé d'ailleurs à des obstacles matériels, fut donné, par le commandant en chef, comme une des principales causes qui amenèrent l'insuccès de cette journée, où le général Ducrot fit preuve comme toujours de la plus brillante bravoure. Après la capitulation, il manifesta l'intention de se tenir à l'écart de toutes fonctions publiques, et refusa la candidature, à Paris et dans la Nièvre. Il revint cependant au dernier moment sur sa détermination, et, au scrutin du 8 février 1871, fut élu représentant de la Nièvre à l'Assemblée nationale, le premier sur sept. Il prit place dans les rangs de la droite, et témoigna à plusieurs reprises par ses discours, ses écrits et ses dépositions dans les enquêtes, son aversion pour les idées démocratiques et son hostilité contre les hommes du 4 septembre. Dans la séance du 1er mars, il fut au nombre de ceux qui s'élevèrent le plus vivement contre M. Conti, tentant une réhabilitation de l'Empire. Dans la question de la réforme militaire, il n'a pas admis sans réserves le principe du service obligatoire. Lors de la publication, dans deux journaux de province, d'articles injurieux pour l'Assemblée nationale, signés par MM. Maurice Rouvier et Pierre Lefranc, il déposa une proposition de loi tendant à autoriser le garde des sceaux à poursuivre ces représentants. Malgré les sympathies de la majorité pour les opinions de M. Ducrot, la proposition fut repoussée, et remplacée par « l'amnistie du dédain, » due à l'initiative du général Changarnier. Attaqué violemment par la presse radicale de province, notamment par l'*Émancipation* de Toulouse, il déposa une plainte en diffamation contre le gérant de ce journal, qui fut acquitté par le jury (mai 1872).

Il a voté pour les préliminaires de paix, la loi municipale, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, les propositions Rivet et Ravinel, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières); contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris.

Conseiller général de la Nièvre, sous l'Empire, pour le canton de Pougues, il n'a pas été réélu le 8 octobre 1871.

M. Ducrot a été nommé, le 1er septembre 1872, commandant en chef du 8e corps d'armée, à Bourges. Il a publié à l'occasion des événements de la guerre franco-prussienne: *la Journée de Sedan* (1871, grand in-8°); *De l'État-major et des différentes armes* (1871, in-8°): et *la Vérité sur l'Algérie* (1871, br. in-8°), dédiée au duc d'Aumale.

DUFAURE * (Jules-Armand-Stanislas). — Après

la chute de l'Empire et la guerre malheureuse de 1870-71 contre la Prusse, il fut nommé, aux élections du 8 février 1871, pour l'Assemblée nationale, représentant de la Charente-Inférieure, le premier sur dix, par 90 000 voix; de la Gironde, par 97 838 voix; de la Seine-Inférieure, par 75 442 voix; et du Var, par 24 175 voix. Il opta pour la Charente-Inférieure. Il avait pris une part active à la lutte électorale en organisant à Paris un Comité dont l'action fut considérable, et qui déclara hautement, par la voix de son président, ne vouloir inscrire sur sa liste ni les noms des membres du gouvernement du 4 septembre, ni ceux des ministres et généraux chargés de la défense de la capitale. La désunion que le comité Dufaure amena dans le parti modéré, favorisa le succès de la liste radicale, qui passa presque tout entière à la majorité relative. M. Dufaure lui-même n'obtint que 23 718 voix, sur 328 970 votants.

Lors de la formation du premier ministère de conciliation (19 février), il fut choisi par M. Thiers, devenu chef du pouvoir exécutif, comme ministre de la justice. Après le vote de la proposition Rivet, un décret spécial le nomma vice-président du conseil des ministres. Plusieurs des circulaires du nouveau garde des sceaux eurent un assez grand retentissement ; il faut citer celle qui interdisait aux magistrats des parquets d'accepter le mandat de représentant, celle qui, en souvenir de l'action exercée sous l'Empire par les juges de paix, défendait à ces magistrats toute immixtion dans l'administration ou la politique, et celle qui, signalant aux parquets les complots bonapartistes, appelait la vigilante attention des procureurs généraux sur de coupables intrigues (février 1872). Il demanda aussi, et obtint de l'Assemblée, l'autorisation de poursuivre les journaux coupables d'insultes envers la commission des grâces, la représentation nationale et le gouvernement. Après le rapport de la commission des marchés, il poursuivit rigoureusement les fournisseurs de l'armée (mai). Il a présidé à la recomposition des tribunaux de commerce d'après les prescriptions de la loi du 29 décembre 1871, et à la reconstitution des actes de l'état civil de Paris et des départements envahis (janvier-mars 1872).

M. Dufaure a pris place au centre gauche, et a voté pour les préliminaires de paix, la loi municipale, la proposition Cazenove de Pradine, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la dissolution des gardes nationales, la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, le traité douanier, et le retour de l'Assemblée à Paris; contre la proposition Ravinel, la proposition Feray (matières premières), et le maintien des traités de commerce.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général de la Charente-Inférieure pour le canton de Cozes.

DUFAY (Jean-François-Charles), représentant français, né à Blois, le 24 juin 1815, s'y établit comme médecin en 1845, fut, en 1848 et 1849, rédacteur en chef du *Républicain de Loir-et-Cher*, et médecin des épidémies, obtint une médaille d'argent pour son dévouement pendant le choléra de 1849, devint successivement médecin des tribunaux (1850 à 1855), des prisons et des enfants assistés, et fut nommé maire de Blois en 1871. Membre du conseil central d'hygiène publique et de salubrité, et président de l'association médicale du Loir-et-Cher, il fut élu, le 2 juillet 1871, représentant de ce département à l'Assemblée nationale, par 30 445 voix sur 53 471 votants.

Il a pris place à gauche, et a voté pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; pour la proposition Rivet, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris; contre la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant et la proposition Ravinel.

On doit à M. Dufay des publications scientifiques et politiques dans divers journaux français et anglais, et deux mémoires à l'Académie des sciences, l'un sur l'*Éthérisation*, l'autre sur l'*Épidémie de choléra de* 1849.

DUFOURNEL* (Adéodat-F.-Adolphe). — Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant de la Haute-Saône à l'Assemblée nationale, le premier sur six, par 24 200 voix, et s'est fait inscrire à la réunion Feray.

Il a pris place à gauche, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, les propositions Rivet et Ravinel, le traité douanier; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris.

DUFRAISSE, voy. MARC-DUFRAISSE.

DUPANLOUP * (Félix-Antoine-Philippe). — Au moment où s'ouvrit le Concile œcuménique du Vatican (9 novembre 1869), il publia une lettre pastorale dans laquelle, tout en exprimant le dévouement le plus absolu et le respect le plus profond pour l'autorité et la personne du pape, il déclara ne pas accepter sans contrôle les opinions ultramontaines sur l'infaillibilité du Saint-Père en matière de foi. Il eut une grande part à la préparation des travaux du Concile, protesta contre les mauvaises conditions matérielles de la salle conciliaire et essaya, aidé de Mgr Maret, doyen de la Faculté de théologie de la Sorbonne, et de Mgr Darboy, archevêque de Paris, de prendre la direction de l'assemblée. A plusieurs reprises, l'éloquence et la dialectique savante de l'ardent prélat, ses lettres à Mgr Manning et à l'archevêque de Malines, et ses vigoureuses polémiques contre quelques membres ultramontains de l'épiscopat français, purent faire croire à la victoire définitive de la minorité qu'il représentait, s'imposant, par l'ascendant du savoir et de l'intelligence, à la majorité du Concile. Ces illusions durèrent peu devant l'attitude prise par la Cour papale. La délibération des « schemata », écourtée à dessein dans une salle conciliaire dont les dispositions matérielles ne suffisaient pas aux nécessités de la discussion, fut suivie d'un vote favorable au dogme. M. Dupanloup, conséquent avec lui-même, s'était prononcé pour le *non placet*. Après la proclamation de l'infaillibilité du pape, il déclara se soumettre, comme devaient le faire tous les fidèles, à la décision du Concile.

Les défaites des armées françaises dans la guerre contre la Prusse ayant amené l'envahissement du territoire, et, au mois d'octobre 1870, l'occupation d'Orléans, M. Dupanloup fut retenu prisonnier pendant quelques jours dans son palais archiépiscopal. Ses efforts obtinrent cependant la réduction de la contribution de guerre imposée par l'ennemi, auquel le zèle infatigable qu'il apportait à l'installation des ambulances, inspira d'ailleurs un certain respect. En même temps, cédant à une indignation justifiée, il adressait à la presse prussienne d'éloquentes rectifications au sujet du traitement dont les blessés allemands avaient été l'objet à Orléans (28 janvier 1871). Aux élections du 8 février, il fut nommé représentant du Loiret à l'Assemblée nationale, le sixième sur sept, par 28 596

voix. Il a pris place à droite et a voté pour les préliminaires de paix, les lois municipale et départementale; contre le gouvernement sur la question du pouvoir temporel; contre la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris.

A l'occasion de l'élection de M. Littré à l'Académie française (30 décembre), il crut devoir donner avec éclat sa démission d'académicien, et refuser de continuer à faire partie d'une compagnie « qui admettait des athées dans son sein ». Il revint sur cette détermination sur les instances de ses collègues et en particulier de M. Guizot, lorsque l'Académie eut voté l'ordre du jour pur et simple sur l'incident, à la majorité de 28 voix sur 30. Les journaux les plus sérieux, et notamment le *Journal des Débats*, se prononcèrent contre une manifestation, généralement considérée comme aussi puérile qu'inattendue. Lors du dépôt par M. J. Simon de la loi sur l'instruction primaire obligatoire, il fut nommé président de la commission chargée d'étudier le projet de loi, et se prononça vivement contre l'obligation (7 janvier 1872). Depuis, il a été un des grands promoteurs du pétitionnement en faveur de l'enseignement « libre, religieux, et gratuit *pour les pauvres* », en opposition à l'instruction « gratuite, obligatoire et laïque, » et a présenté un contre-projet à la loi de M. J. Simon. M. Dupanloup a soutenu avec une éloquence patriotique et chaleureuse la souscription en faveur de la libération du territoire (février 1872). Au commencement du mois de juillet suivant, il adressa au clergé de son diocèse une lettre pastorale portant publication des constitutions dogmatiques du Concile du Vatican, et exprimant avec vivacité son amour et son admiration pour Pie IX.

Il a publié, au mois de janvier de 1872, une *Histoire de N.-S. Jésus-Christ* (grand in-8° avec planches et gravures).

DUPONT (Jean-Martial-Amynthe), membre de la commune de Paris, né à Saint-Thomas-de-Cenac (Charente-Inférieure) vers 1840, fut employé dans les bureaux du Crédit foncier de 1865 à 1870. Dévoué aux idées républicaines radicales, il s'affilia aux sociétés secrètes, et fut compromis dans le procès de Blois, dont la plupart des inculpés furent arrêtés dans son domicile, mis imprudemment à leur disposition. Défendu habilement par M. Emmanuel Arago, M. Dupont n'en fut pas moins condamné, au mois de juillet 1870, à quinze ans de détention. Rendu à la liberté après la révolution du 4 septembre, il devint commissaire de police du quartier des Bassins (16° arrondissement). Après le 18 mars 1871, il fut nommé chef de la police municipale, grâce à l'influence de M. Charles Gérardin, son beau-père, qui représentait le 17° arrondissement à la Commune, depuis le 26 mars. Il fut aussi élu, dans cet arrondissement, aux élections complémentaires du 16 avril, par 3450 voix, nombre total des votants. Placé à la commission de sûreté générale, il fut le rapporteur de l'enquête ouverte sur son collègue, M. Émile-Léopold Clément, soupçonné de relations avec la police de M. Boittelle, et conclut, le 21 mai, au maintien de son arrestation. M. A. Dupont s'abstint lors du vote sur la création d'un comité de salut public. Il contribua à organiser la défense contre l'armée de Versailles, et réussit, à la fin du mois de mai 1871, à se réfugier en Angleterre, où il prit part aux réunions de l'Internationale. Arrêté le 6 avril 1872, à Paris, où il était revenu dans un but resté inconnu, et traduit devant le 5° conseil de guerre, siégeant à Versailles, il a été condamné à mort, le 27 juillet 1872. Son pourvoi en révision a été rejeté le 26 août suivant.

DUPONT (Eugène-Clovis), dit Dupont de Londres, membre de la Commune de Paris, né vers 1840, exerça, selon les uns, la profession d'ouvrier maroquinier, selon les autres, celle d'ouvrier vannier, et s'affilia à l'Internationale dès son origine. Domicilié à Saint-Cloud pendant les derniers mois de l'Empire, il rentra à Paris au moment du siége, et se fit remarquer, dans les clubs radicaux, parmi les adversaires les plus acharnés du gouvernement de la Défense nationale. Porté, aux élections du 8 février 1871, comme candidat à l'Assemblée nationale, par les socialistes du département de Seine-et-Oise, il n'obtint qu'un petit nombre de voix. Membre du Comité central de la garde nationale, il prit part à l'insurrection du 18 mars, et signa les ordres et proclamations de ce comité. Le 26 mars, il fut élu membre de la Commune dans le 3° arrondissement, par 5661 voix sur 9000 votants. Nommé à la commission de travail et d'échange le 30 mars, il fut délégué à l'administration du 3° arrondissement, le 3 avril suivant. M. Clovis Dupont n'a pas pris part au vote, dans la discussion sur la validation des élections à la majorité absolue des suffrages, mais il a déposé, en le motivant énergiquement, un vote favorable à la création d'un comité de salut public. Au moment de l'entrée des troupes régulières dans Paris (23 mai 1871), il réussit à s'échapper et à gagner l'Angleterre. Lors de la conférence tenue à Londres, du 17 au 23 septembre 1871, par l'Association internationale des travailleurs, il figurait au nombre des membres du Conseil central, et signa, le 12 mars 1872, l'affiche apposée sur les murs de Londres par les soins de la section fédérale française de l'Internationale, invitant « les démocrates de toutes les nationalités à assister à un meeting commémoratif du 18 mars 1871. »

DUPRAT * (Pierre-Pascal). — Candidat aux élections complémentaires des 21 et 22 novembre 1869 dans la 3° circonscription de la Seine, il n'obtint que 516 voix sur 32 540 votants. Le gouvernement du 4 septembre 1870 le nomma ministre plénipotentiaire à Athènes, mais il refusa ce poste diplomatique, pour se présenter de nouveau aux électeurs des Landes, qui, lors du scrutin complémentaire du 2 juillet 1871, le nommèrent représentant à l'Assemblée nationale par 33 309 voix sur 55 536 votants.

Il a pris place à l'extrême gauche, et a voté pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; pour le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris; contre la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant, et la proposition Ravinel.

Au mois de décembre 1871, à l'occasion de la prise de possession par les princes d'Orléans de leurs siéges à l'Assemblée nationale, il soutint à la tribune que MM. d'Aumale et de Joinville avaient manqué aux engagements pris le 8 juin 1871, envers M. Thiers, et dont M. le duc d'Audiffret-Pasquier avait été l'intermédiaire. Cette accusation, dont il ne put apporter la preuve que quelques jours après, occasionna une des plus orageuses séances de l'Assemblée (20 décembre 1871).

Fondateur, après la révolution du 4 septembre, du *Peuple souverain*, journal quotidien politique, il y soutint la nécessité des mesures de clémence envers les prisonniers de l'insurrection communale (juin 1871). Il a quitté la rédaction de cette feuille au mois de février 1872.

En 1870, il a publié : *les Révolutions* (in-8°).

DUPRÉ (Marie-Jules), marin français né à

Strasbourg (Bas-Rhin), le 13 novembre 1813, fit ses études au collége de cette ville et entra à l'âge de dix-sept ans à l'école navale. Aspirant en 1831, enseigne en 1837, il fit la campagne des mers de Chine, et, à son retour, au mois de juin 1844, fut attaché au Dépôt des cartes et plans de la marine, pour y suivre la publication des travaux hydrographiques et météorologiques qu'il avait préparés pendant le voyage. Lieutenant de vaisseau en 1845, il fit successivement partie de la station des Antilles et de celle du Levant, et fut nommé capitaine de frégate au mois de mars 1854. Devenu membre du conseil des travaux au mois de juin suivant, il s'occupa spécialement des batteries flottantes, ébauches des bâtiments cuirassés, et fut nommé au commandement de *la Tonnante*, la première de ces machines de guerre mise en armement et destinée au siége de Sébastopol. *La Tonnante* arriva devant cette place quatre jours après sa reddition, mais prit une part brillante au bombardement de Kinburn. M. Dupré fut promu officier de la Légion d'honneur en 1855 et rentra en France, où, après avoir commandé la division de Granville, il fut appelé en 1858 à la direction des mouvements de la flotte et nommé capitaine de vaisseau. Il remplit ces importantes fonctions pendant la guerre d'Italie, les expéditions de Chine et de Syrie et la conquête de la Cochinchine. Nommé commandeur de la Légion d'honneur, le 23 février 1861, et commandant en chef de la division navale des côtes orientales d'Afrique, il réussit à conclure un traité de commerce avec le roi Radama, après de longues négociations, à la suite desquelles il obtint la confirmation de toutes les concessions antérieurement faites à M. Joseph Lambert, duc d'Emirne (voy. ce nom). L'assassinat du roi Radama et le succès de la révolution dirigée par Ranavalo, mirent à néant un traité, dont la France, engagée dans la désastreuse guerre mexicaine, ne voulut point exiger l'exécution par les armes. M. Dupré fut nommé, au mois d'octobre 1864, gouverneur de la Réunion. Son administration fut récompensée au mois d'août 1867 par le grade de contre-amiral. A la suite d'un conflit entre le parti clérical et la population de Saint-Denis, qui amena des troubles sérieux réprimés par la force, la mise en état de siége de la ville, et provoqua au Corps législatif une interpellation soutenue par les députés catholiques, l'amiral Dupré fut rappelé en France (1869).

Nommé, au mois de février 1870, au commandement en chef de la division navale des mers de Chine et du Japon, en remplacement du contre-amiral de Cornulier-Lucinière, il appuya, à bord de la frégate *la Vénus*, les réclamations du chargé d'affaires de France, après le massacre de Tien-Tsin. A la nouvelle de la guerre franco-prussienne, il offrit le combat à la frégate prussienne *Hertha* et à la corvette *Medusa*, et, n'ayant pu les décider à sortir des eaux neutres, les bloqua dans le port de Yokohama. Pendant toute la durée de la guerre, les mers de Chine restèrent ouvertes au commerce français, tandis que 118 navires allemands restaient bloqués dans les différents ports chinois et japonais, par les avisos de la division. Nommé, le 12 janvier 1871, gouverneur et commandant en chef de la Cochinchine, il favorisa, dans cette colonie, l'émigration chinoise et le développement des grandes cultures industrielles.

DUPUY DE LOME * (Stanislas-Charles-Henri-Laurent). Au commencement de la session de 1870, il fut nommé membre de la commission d'enquête commerciale, et au mois d'août suivant membre du Comité de défense des fortifications. Pendant le siége de Paris, M. Dupuy de Lôme se préoccupa beaucoup des questions d'aérostation, et, dès le mois d'octobre, entretint l'Académie des sciences d'un projet de « ballon dirigeable », pour l'exécution duquel le gouvernement de la Défense nationale lui ouvrit un crédit de 40 000 francs (28 octobre). Malheureusement il fut très-difficile de construire le nouvel aérostat dans les conditions déterminées par le savant ingénieur, et l'appareil ne fut prêt que quatre jours avant la capitulation. La première expérience, toujours retardée par les événements, eut enfin lieu le 2 février 1872, et donna des résultats intéressants.

DU QUILIO (Antoine-Louis-Marie Le Couriault), marin français, né le 29 mai 1815, entra à l'École navale en 1831. Aspirant en 1832, enseigne en 1838, il fut attaché en 1842, au moment de l'ambassade Lagrenée, à M. Charner, alors commandant de *la Sirène*, dans les mers de Chine. Lieutenant de vaisseau en 1845, capitaine de frégate en 1854, il fit la campagne de Chine, en 1860, comme premier aide de camp de M. Charner, devenu amiral, fut nommé capitaine de vaisseau, et commanda, en Cochinchine, une colonne expéditionnaire chargée d'opérer sur Mitho. Capitaine de pavillon de l'amiral Jaurès dans les mers de Chine et du Japon, il prit une part brillante à l'affaire de Simonosaki. Il a été promu contre-amiral le 14 août 1870, et, lors de l'organisation militaire de Paris, au moment de l'investissement par l'armée allemande, nommé au commandement du 5e secteur de l'enceinte (Saint-Ouen). Il a été fait grand officier de la Légion d'honneur et nommé, par décision du 9 février 1872, commandant en chef de la division navale de l'Atlantique du Sud.

DURAND (Jacques), membre de la Commune de Paris, né vers 1816, exerça la profession d'ouvrier cordonnier et fonda la Société des coupeurs en chaussures. Affilié à l'Internationale, il devint, dès 1868, un des orateurs influents des réunions publiques socialistes. Porté sur les listes radicales, aux élections du 8 février 1871, il obtint, sans être nommé, 22 703 voix sur 328 970 votants. Après l'insurrection du 18 mars 1871, il fut nommé par le Comité central de la garde nationale, caissier principal au Ministère des finances. Candidat au Conseil communal, le 26 mars, il échoua au premier tour de scrutin, bien qu'il eût obtenu 3656 voix; mais, le 16 avril suivant, il fut élu, dans le 2e arrondissement, par 2874 voix sur 3601 votants. Nommé membre de la commission de la justice le 30 avril, il déposa, le 2 mai, un vote motivé favorable à la création d'un comité de salut public. Délégué à l'administration du 2e arrondissement, il signa, le 22 mai 1871, avec ses collègues de la mairie de la Bourse, une proclamation appelant le peuple aux armes « pour résister aux monarchistes qui voulaient anéantir Paris. »

DURFORT DE CIVRAC (Henri comte de), représentant français, né à Beaupréau, vers 1812, conseiller d'arrondissement depuis 1842, conseiller général de Maine-et-Loire depuis 1848, député de 1852 à 1857, fut réélu, en 1869, député de la 4e circonscription de Maine-et-Loire, comme candidat officiel, par 15 701 voix sur 30 816 votants, contre 14 810 voix obtenues par le comte de Las Cases. Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant du même département à l'Assemblée nationale, le huitième sur onze, par 98 847 voix.

Il a pris place à droite et voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Ravinel, la proposition Feray (matières premières),

le maintien des traités de commerce; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel, et contre le retour de l'Assemblée à Paris.

Lors du renouvellement des Conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département de Maine-et-Loire, pour le canton de Beaupréau.

DURIER (Louis-Émile), avocat français, né à Paris, le 19 décembre 1828, suivit les cours du collége Bourbon, fit ses études de droit et devint lauréat de l'école de Paris, en 1850. Inscrit cette même année au barreau de cette ville, il se fit bientôt remarquer dans les affaires civiles et surtout dans les affaires politiques où il défendit les principes démocratiques. Compris dans le procès des « Treize », en 1864, il fut condamné comme ses coaccusés. Lors des élections générales de 1869, il posa sa candidature à Paris contre M. Émile Ollivier, dans la troisième circonscription, mais la retira en faveur de M. Bancel. Membre du Conseil de surveillance du *Siècle*, il a collaboré assez longtemps à la rédaction de ce journal.

Après la révolution du 4 septembre 1870, il fut, par décret du 6, nommé adjoint au maire de Paris, puis, le 13, secrétaire-adjoint du gouvernement de la Défense nationale, et le 9 novembre, vice-président de la Société centrale d'hygiène. Un décret du 1er février 1871 le nomma secrétaire général du ministère de la justice en remplacement de M. Herold, promu ministre de l'intérieur par intérim. Il est devenu conseiller d'État en service extraordinaire le 17 août 1872.

M. Émile Durier a donné sa démission de membre du Conseil de surveillance du *Siècle*, dans les premiers jours du mois de janvier 1871.

Le frère du précédent, M. Charles-Henri Durier, né à Paris, le 15 décembre 1830, a publié dans le *Siècle* un grand nombre d'articles littéraires et plusieurs nouvelles. Il a fait paraître un roman, *Miss Molly* (1869).

DURRIEU* (Jean-Jacques-Paulin Offroy-Durieu et). — Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant du Cantal à l'Assemblée nationale, le dernier sur cinq, par 13 094 voix.

Il a pris place à l'extrême gauche et a voté contre les préliminaires de paix, la loi municipale, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; pour l'emprunt de deux milliards, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris.

DU TEMPLE (Jean-Marie-Félix de la Croix), officier de marine et représentant français, né à Lorris (Loiret), le 18 juillet 1823, d'une ancienne famille noble originaire de Bretagne, entra à l'école navale en 1838, fut nommé aspirant en 1840, et enseigne en 1844. Il montait le brick *l'Abeille* qui fit naufrage dans le golfe de Benin, le 10 décembre 1847. Rentré en France au mois de juin 1848, il partit de la Châtre avec 150 volontaires, pour combattre l'insurrection de Paris. Lieutenant de vaisseau le 3 février 1852, il prit part à la guerre de Crimée, fut nommé chevalier de la Légion d'honneur à la prise de Kinburn, où il commandait en second la batterie flottante *la Dévastation*, fit la campagne d'Italie à la tête d'une compagnie de fusiliers marins, commanda un bataillon pendant la campagne du Mexique, fut promu officier de la Légion d'honneur apres la prise de Puebla, et capitaine de frégate à son retour en France, le 13 août 1864. En 1870, il commanda une colonne expéditionnaire entre Maintenon et Dreux, rallia, vers le 25 novembre, la deuxième armée de la Loire en formation, et fit toute la campagne comme général, au titre auxiliaire, commandant la 2e brigade de la 3e division du 21e corps. Il était encore sous les drapeaux lorsqu'il fut élu, le 8 février 1871, représentant de l'Ille-et Vilaine à l'Assemblée nationale, le cinquième sur douze, par 89749 voix. Il s'est fait remarquer, dans les discussions les plus importantes, tantôt par l'expression d'opinions religieuses allant jusqu'au mysticisme, tantôt par l'ardeur de ses attaques contre les membres et le chef du gouvernement républicain.

Il a pris place à l'extrême droite, s'est fait inscrire à la réunion des Réservoirs, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, les propositions Rivet et Ravinel; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce et le retour de l'Assemblée à Paris.

M. du Temple a été promu commandeur de la Légion d'honneur en 1871. La commission de révision des grades ne l'a pas maintenu dans les cadres comme général de brigade et il est redevenu capitaine de frégate.

DU TEMPLE (Jean-Louis-Rivallon de la Croix), officier de marine, frère aîné du précédent, né le 23 février 1819, à Châteauneuf (Loiret), entra au service en 1835. Aspirant en 1837, enseigne en 1841, lieutenant de vaisseau en 1847, il fut promu capitaine de frégate en 1862. Directeur de l'école des mécaniciens à Brest, il s'occupa spécialement de la construction des appareils nécessaires à la navigation. Pendant la guerre de 1870-1871, il fut employé à l'armée de la Loire, comme général de brigade au titre auxiliaire. Il a commandé le département de la Nièvre pendant l'insurrection communale et a contribué à y maintenir l'ordre. Lors de la révision des grades, il est redevenu capitaine de frégate. M. Louis du Temple a été souvent confondu avec son frère, bien qu'il professe des opinions politiques opposées. Il a été promu officier de la Légion d'honneur.

Il a publié : *Cours complet de machines à vapeur* (1860, 2 vol. in-8° avec planches; 2e éd. 1865); *Du scaphandre et de son emploi à bord des navires* (1861, in-8°); *les Évangélistes* (1862, in-8°, signé du pseudonyme L. Rubenn).

DUVAL (Edgard-Raoul), représentant français, né à Laon, le 9 avril 1832, petit-fils, par sa mère, de J. B. Say, est le fils du premier président de la cour de Bordeaux, membre des commissions mixtes en 1852, et exclu pour ce fait de la magistrature par décret de la délégation de Bordeaux, en date du 20 janvier 1871. Ce décret, qui ne parut au *Moniteur* que le 31 janvier, souleva d'énergiques protestations et fut abrogé par l'Assemblée nationale. Sous l'Empire, M. Edgard-Raoul Duval fut successivement substitut au tribunal de Nantes, avocat général à Angers, Bordeaux et Rouen, et donna sa démission au mois de septembre 1870. Le 2 juillet 1871, il fut élu représentant de la Seine-Inférieure à l'Assemblée nationale par 58 387 voix sur 115 759 votants. Il a présenté une proposition de loi relative à l'établissement, dans les conseils de prud'hommes, d'une chambre spéciale destinée à juger les différends des Compagnies de chemin de fer et de leurs ouvriers, qui fut repoussée par la Commission d'initiative (27 février 1872). Il a pris place au centre droit, s'est signalé par ses attaques contre les membres du

gouvernement et l'administration du 4 septembre, et a voté pour la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant, les propositions Rivet et Ravinel, la proposition Feray (matières premières); contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre le traité douanier, le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris.

M. Edgard-Raoul Duval a publié des discours de rentrée et des articles dans le *Dictionnaire d'Économie politique*.

DUVERNOIS * (Clément). — Son élection dans les Hautes-Alpes fut l'objet de réclamations assez vives pour qu'une demande d'enquête fût présentée au Corps législatif. Elle fut repoussée le 15 décembre 1869 par 134 voix contre 111 : 30 députés présents s'abstinrent de voter. Le nouvel élu prit place à droite, et devint le chef de cette fraction de la majorité conservatrice, qui, tout en admettant l'évolution libérale de l'Empire, demandait au Cabinet du 2 janvier 1870 de « présenter son avénement, moins comme un désaveu du passé, que comme sa consécration et sa justification. » M. Émile Ollivier, continuant à agir en réformateur et à modifier, selon ses vues, le personnel des préfets, M. Duvernois rompit avec lui par un article solennel publié dans le *Peuple français* du 26 février. Cette lutte avec le ministère dura jusqu'au 10 juin suivant. A cette époque, M. A. Vitu remplaça M. Duvernois comme rédacteur en chef de la feuille impériale, qui, depuis le 1er mars 1869, avait reçu environ 1 500 000 francs de subvention. Les journaux bien informés prétendirent qu'une intervention directe de l'empereur avait provoqué ce changement. Du reste l'activité du jeune député ne se ralentit pas: il fit partie de la Commission d'enquête commerciale, réclama par voie d'amendement la publicité des séances des Conseils généraux, rapporta la loi qui autorisait les députés à occuper un commandement dans la garde mobile, et enfin, après la déclaration de guerre à la Prusse et les premiers désastres, accepta, dans le Cabinet du comte de Palikao, le portefeuille du commerce, que venait d'abandonner M. Louvet (10 août). Il présenta et fit adopter la loi relative à la prorogation des échéances des effets de commerce, s'occupa avec ardeur de l'approvisionnement de Paris, où il fit entrer des quantités considérables de blés et de farines, et prépara le transport et l'emmagasinage de la presque totalité des récoltes des départements voisins. La brusque arrivée des Prussiens rendit inutile une partie de ses efforts. Après la révolution du 4 septembre, M. Clément Duvernois passa en Angleterre, où il séjourna jusqu'à l'armistice. Revenu à Paris, au mois de juin 1871, il publia dans l'*Avenir libéral*, journal fondé par un banquier bonapartiste, une lettre très-modérée, dans laquelle, après avoir fait allusion aux absurdes calomnies personnelles dont il avait été l'objet, il déclarait que, tout en conservant ses affections et ses convictions, il ne répugnait point à l'hypothèse d'un gouvernement républicain. En même temps, il faisait paraître dans l'*International*, sous le titre de *Lettres d'un Parisien*, une série d'articles qui étaient un véritable acte d'accusation contre le gouvernement de M. Thiers. Enfin, au mois de septembre 1871, il fonda un journal, défenseur avoué de l'Empire, l'*Ordre*, qui, distribué d'abord gratuitement dans Paris, et tiré à un nombre considérable d'exemplaires, obtint bientôt, grâce au talent de son rédacteur en chef, une incontestable notoriété (décembre 1871-août 1872).

E

ESCHASSERIAUX* (René-François-Eugène, baron). — Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant de la Charente-Inférieure à l'Assemblée nationale, le quatrième sur dix, par 47 600 voix. Il a pris place à droite, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, les propositions Rivet et Ravinel, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre le pouvoir constituant et le retour de l'Assemblée à Paris. Lors du renouvellement des Conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département de la Charente-Inférieure, pour le canton Sud de Saintes.

ESQUIROS * (Henri-Alphonse). — Après la révolution du 4 septembre 1870, nommé administrateur supérieur des Bouches-du-Rhône, il y fit triompher les opinions radicales, suspendit la publication de la *Gazette du Midi*, journal légitimiste, expulsa les jésuites et séquestra provisoirement leurs biens (13 octobre). Ces abus de pouvoir firent scandale, et M. Gambetta crut devoir demander sa démission à M. Esquiros, qu'il remplaça par M. Delpech, et rapporter les arrêtés illégalement rendus. Au lieu de se soumettre à la décision du ministre de l'intérieur, le préfet des Bouches-du-Rhône maintint et aggrava les mesures arbitraires qu'il avait prises, et pendant quinze jours tint en échec le gouvernement central, restant à la tête de l'administration malgré le décret qui lui avait nommé un successeur. Enfin, le 3 novembre, il se décida à résigner ses fonctions. Son départ fut le signal de troubles regrettables et de collisions auxquels mit fin l'intervention de la garde nationale. Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant des Bouches-du-Rhône à l'Assemblée nationale, le deuxième sur onze, par 46 986 voix.

Il a pris place à l'extrême gauche, et a voté contre les préliminaires de paix, la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant, les propositions Rivet et Ravinel; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; pour le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), le maintient des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris.

ESTANCELIN * (Louis-Charles-Alexandre). — Il combattit l'amendement autorisant des poursuites contre M. Rochefort, et proposa un ordre du jour conforme qui fut repoussé (10 janvier 1870). Le 11 février suivant, il fut nommé, par 110 voix, membre de la Commission d'enquête sur la marine marchande. A propos de la pétition qui demandait le rappel des princes d'Orléans, il soutint l'opportunité de la mesure, dans la séance du 2 juillet 1870, en rappelant que si le comte de Chambord « ne pouvait rentrer en France que comme le Roi, » les princes d'Orléans avaient au contraire accepté depuis longtemps « le principe de la souveraineté nationale avec toutes ses conséquences, et mis au-dessus des prérogatives de leur naissance leurs droits de citoyen. » Le 11 août suivant, il donna communication à la

Chambre d'une lettre du prince de Joinville au ministre de la marine, demandant, en même temps que son frère et ses neveux, du service en France à quel titre que ce fût, et proposa de nouveau à cette occasion l'abrogation de la loi de bannissement votée le 26 mai 1848. Après la révolution du 4 septembre, il fut nommé commandant supérieur des gardes nationales de la Seine-Inférieure, et travailla activement à l'organisation des francs-tireurs normands. Impuissant à défendre Rouen, après les défaites des armées du Nord et de l'Ouest, il en fit enclouer la grosse artillerie et se retira sur le Havre avec les mobiles du général Briand. Aux élections du 8 février 1871, il n'a pas été nommé représentant à l'Assemblée nationale.

EUDES (Émile-François-Désiré), dit Deschamps, membre de la Commune de Paris, né à Roncey (Manche), en 1844, exerça d'abord la profession de garçon pharmacien, puis celle de correcteur d'imprimerie, et enfin de sténographe. En 1866, lorsque M. Asseline fonda la *Libre pensée*, il devint gérant de cette feuille, qui représentait le matérialisme scientifique, et qui fut supprimée cinq mois après son apparition. Comme gérant de ce journal, M. Eudes fut condamné à trois mois de prison. Affilié au parti radical et confident des projets de M. Blanqui, il prit part à l'attaque de la caserne des pompiers de la Villette, le 14 août 1870, au moment des premières défaites de l'armée française, mais s'efforça d'éviter l'effusion du sang. Traduit le 29 août devant un conseil de guerre, il protesta énergiquement contre le bruit public qui l'accusait d'être un agent de la Prusse et d'avoir voulu favoriser ses projets. « Prenez ma tête, s'écria-t-il, mais ne me déshonorez pas ! » Condamné à mort par le conseil de guerre, il fut sauvé par la révolution du 4 septembre. Pendant le siége de Paris, M. Eudes collabora au journal de M. Blanqui, la *Patrie en danger*, et fut nommé chef d'un bataillon du faubourg Saint-Antoine. Cassé de son grade pour avoir pris une part active au 31 octobre, il se réfugia à Bruxelles au moment de la capitulation de Paris, figura sur les listes radicales, lors des élections du 8 février 1871, obtint, sans être élu, 33 702 voix, sur 328 970 votants, et, dès le 13 mars, revint se mettre à la disposition du Comité central de la garde nationale, dont il devenait membre le 23. Nommé général, en même temps que MM. Duval et Brunel, il signa avec eux les violentes affiches, qui menaçaient de rigueurs immédiates les prétendus réactionnaires de Paris. Élu membre de la Commune, le 26 mars, dans le 11ᵉ arrondissement, par 17 392 voix, membre de la commission exécutive et de la commission militaire, le 30 mars, il signa, en cette qualité, la célèbre proclamation annonçant que « les conspirateurs royalistes avaient attaqué. » Délégué à la guerre et chargé de la direction des opérations militaires les 3 et 4 avril, il prit part, à la tête d'un corps d'armée, à la malheureuse sortie du 5 avril. Nommé commandant des forts du sud le 20 avril, il vit sa situation momentanément amoindrie par M. Cluseret, qui, deux jours après, le réduisit au rôle d'inspecteur général de la rive gauche. Désigné par M. Rossel pour commander la deuxième brigade de réserve, le 6 mai, avec quartier général au palais de la Légion d'honneur, il fut accusé d'avoir, avec l'aide de sa femme, soustrait du linge et des meubles appartenant à cet établissement national. M. Eudes, sur la proposition de qui la municipalité de Paris, élue le 26 mars, adopta, dès sa première séance, le nom de *Commune*, prit rarement part aux discussions de cette assemblée. Il s'abstint de voter sur la validation des élections à la majorité absolue des suffrages, et sur la création du Comité de salut public. A l'avénement de M. Delescluze, le 10 mai, M. Eudes devint membre du second Comité de salut public. Il signa, en cette qualité, le décret relatif à la saisie des biens et à la destruction de la maison de M. Thiers, et les dernières proclamations de la Commune, excitant au massacre et à l'incendie. Lors de l'entrée des troupes régulières à Paris (23 mai), il réussit à s'échapper et à gagner la Suisse, où il fonda avec MM. Razoua, Lefrançais, Malon, etc., le journal radical *la Revanche*. Au mois de janvier 1872, le gouvernement helvétique signifia à M. Eudes que la *Revanche* devait cesser de paraître.

Traduit devant le 3ᵉ conseil de guerre, siégeant à Versailles, pour complicité dans les incendies et assassinats de la Commune, il a été condamné, par contumace, à la peine de mort, le 3 août 1872.

EUGÉNIE * (E.-Marie de Montijo). — La guerre de 1870 valut de nouveau à l'impératrice le titre et les fonctions de régente, mais pour quelques semaines seulement. L'empereur les lui conféra par décret du 23 juillet, au moment de quitter Paris pour aller prendre le commandement des troupes. On disait que, sans nourrir d'illusions sur la gravité des événements, elle considérait qu'une sérieuse défaite serait la fin de la dynastie. Lors des premiers revers, on lui attribua, pour les démentir ensuite, des démarches auprès de la reine Victoria, en vue d'obtenir sa médiation. Malgré les protestations de fidélité de quelques chefs militaires, elle se trouva promptement abandonnée et seule, au milieu de l'effondrement du régime impérial qui suivit le désastre de Sedan, et, dès le 4 septembre au soir, sous la protection de M. de Lesseps, et grâce à l'intervention de M. de Kératry, l'impératrice quittait la France par Maubeuge. Son fils, avec sa suite, l'avait précédée. Elle passa de Belgique en Angleterre, résida à Chislehurst, et fut plus ou moins directement mêlée aux intrigues mystérieuses qui eurent pour centre le quartier général de Bazaine et prirent fin avec la capitulation de Metz. Quoique le nom de l'ex-impératrice revienne de temps en temps dans les feuilles publiques, il est difficile de préciser son rôle dans les tentatives qui peuvent se produire pour relever une fortune tombée de si haut.

Les journaux de Londres de la fin du mois de juin 1872 ont annoncé la vente des bijoux de l'impératrice Eugénie. Cette vente a produit, paraît-il, plus de 1 250 000 francs.

EYMA * (Louis-Xavier). — Après la révolution du 4 septembre 1870, il publia, dans le journal le *Figaro*, une série d'articles très-vifs contre la République et le gouvernement de la Défense nationale pendant le siége de Paris. Au moment de l'insurrection du 18 mars 1871, décrété d'accusation par le Comité central de la garde nationale, il parvint à s'échapper. Au mois de juin suivant, il fut chargé de faire, pour le *Figaro*, une chronique politique quotidienne, dans laquelle il soutint la nécessité de la fusion des deux branches de la maison de Bourbon, comme préliminaire indispensable d'une restauration monarchique.

M. X. Eyma a été nommé chevalier de la Légion d'honneur. Il est aussi décoré de l'ordre de Sainte-Anne de Russie.

F

FAIDHERBE * (Louis-Léon-César). — Lors de la déclaration de guerre à la Prusse (juillet 1870), il ne put obtenir d'être employé activement, et resta en Afrique, où il commandait encore la province de Constantine au moment de la révolution du 4 septembre. Lorsque M. Gambetta tenta d'organiser les armées de la Loire, du Nord et de l'Est, M. Faidherbe offrit ses services au nouveau ministre de la guerre. Général de brigade depuis 1863, il fut nommé, le 23 novembre 1870, général de division et commandant en chef de l'armée du Nord, où il remplaça M. Bourbaki appelé à l'armée de l'Est. Un mois après, il livra au général Manteuffel la bataille de Pont-Noyelles, qui dura deux jours, causa des pertes considérables à l'ennemi et dégagea le Havre. Il revint à la charge les 3 et 4 janvier 1871, enleva les positions prussiennes à Bapaume, et ne put profiter de sa victoire faute de cavalerie. Le 10 janvier, il marcha en avant pour dégager Péronne; mais la place avait déjà capitulé après un court bombardement. Le général en chef de l'armée du Nord n'hésita pas à appeler sur le commandant de cette forteresse les rigueurs de la loi. Ayant reçu l'ordre de combiner ses mouvements avec ceux du général Bourbaki, qui s'avançait dans l'Est, il se porta sur Saint-Quentin, où, le 19 janvier, jour de la grande sortie de Montretout, il livra au général de Gœben, successeur de Manteuffel, une bataille acharnée, après laquelle il fut obligé de se retirer sur Cambrai et Lille. Resté à la tête de son armée après la signature de l'armistice, nommé le 8 février représentant à l'Assemblée nationale, et porté à Paris où il obtint, sans être élu, 44 655 voix, il donna sa démission de représentant dans la séance du 19 février, et demanda quelque temps après à être mis en disponibilité. Au scrutin complémentaire du 2 juillet, il fut élu, comme candidat républicain, à la fois dans le Nord par 155 349 voix, dans le Pas-de-Calais par 103 438 voix sur 140 118 votants, et dans la Somme par 96 298 voix sur 115 084 votants. Il opta pour le département du Nord. Après le vote sur le pouvoir constituant, il crut devoir donner une seconde fois sa démission, parce que « l'Assemblée s'attribuait d'autres droits que ceux qui lui avaient été conférés par les électeurs » (20 août). Il avait été promu, le 15 juin, grand officier de la Légion d'honneur. Quelque temps après, une souscription fut ouverte dans le département de la Somme pour lui offrir une épée d'honneur. Chargé par le gouvernement d'une mission scientifique dans la haute Égypte, où il allait étudier les monuments et inscriptions libyques, il est rentré en France à la fin du mois de février 1872, après avoir visité l'île Philœ, Jérusalem et l'Italie. A son retour, les habitants de Saint-Quentin et d'Amiens lui ont offert l'épée d'honneur votée en 1871 (juillet 1872).

Il a publié au mois de février 1871 les *Bases d'un projet de réorganisation d'une armée nationale* (br. in-8°), et au mois de juillet de la même année, le récit de ses opérations, sous ce titre : *la Campagne de l'armée du Nord* (in-8°), avec une dédicace à M. Gambetta. Outre les ouvrages déjà cités, on a encore de M. Faidherbe : *Notice sur la colonie du Sénégal* et sur les pays qui sont en relation avec elle (1859, in-8°) ; *l'Avenir du Sahara et du Soudan* (1863, in-8°) ; *Chapitres de géographie sur le nord-ouest de l'Afrique*, avec une carte de ces contrées, à l'usage des écoles de la Sénégambie (1865, in-8°).

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du Nord, pour le canton Centre de Lille.

FAILLY * (Pierre-Louis-Charles-Achille DE). — Au moment de la déclaration de guerre à la Prusse, il fut mis à la tête du cinquième corps d'armée (15 juillet 1870). Lors des batailles de Frœschwiller, Reichshoffen et Wissembourg, ses troupes étaient échelonnées entre le corps du maréchal Mac-Mahon et celles du général Frossard, également à portée de soutenir l'une et l'autre par une marche rapide. Dans la journée du 6 août, appelé par dépêche auprès de Mac-Mahon, et trompé, paraît-il, par une similitude de noms, il ne put arriver à temps au secours du maréchal. Après la reconstitution de l'armée de Châlons et le mouvement de jonction sur Bazaine, qui amena le désastre de Sedan, M. de Failly, qui, en attendant d'être remplacé dans son commandement par le général de Wimpffen, rappelé d'Afrique à cet effet, prenait part à la lutte à la tête de son corps d'armée, se laissa surprendre, dans la journée du 30 août, par le général de Thann, et éprouva des pertes sensibles. Le bruit de sa mort courut à Paris, mais fut démenti dès le 15 septembre. Il fut fait prisonnier à la bataille de Sedan le 1er septembre, alors qu'il n'exerçait déjà plus aucun commandement, et interné en Allemagne. Après la signature de la paix, il est resté en disponibilité.

FARCY (Eugène-Jérôme), officier de marine et représentant français, né à Passy, le 20 mars 1830, s'embarqua, à l'âge de neuf ans, pour faire le tour du monde, sur le navire-école *l'Oriental*. De retour en France, après dix-huit mois de navigation, il reprit le cours de ses études, et entra, en juillet 1845, à l'école navale. Il fit ensuite diverses campagnes à la Réunion, à Madagascar, dans le Levant, à la Guyane et aux Antilles françaises. En 1859, il obtint un prix d'honneur à l'école de tir de Vincennes, et fut nommé lieutenant de vaisseau. De 1852 à 1859, il s'était livré à des travaux spéciaux et avait fait de nombreuses découvertes. Parmi ses inventions, on doit citer un indicateur à sonnerie, une canonnière cuirassée, et divers modèles d'affûts, de fusils et de cartouches. La canonnière qui porte son nom, repoussée par le conseil des travaux de la marine et par le ministre, fut exécutée par ordre de l'empereur, en 1869; mais, malgré le succès des expériences, elle resta inutilisée. En 1870, une chaloupe Farcy ayant été commandée par le Danemark aux ateliers de Saint-Denis, l'inventeur obtint à grand'peine de la faire servir à la défense de Paris, à laquelle elle prit une part très-active. Le 8 février 1871, M. Farcy fut élu représentant de la Seine à l'Assemblée nationale, le dernier sur quarante-trois, par 69 968 voix sur 328 970 votants.

Il a pris place à l'extrême gauche et a voté contre les préliminaires de paix, la loi municipale, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant, les propositions Rivet et Ravinel; pour le gouvernement, dans la question du pouvoir temporel; pour le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), le maintien du traité de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris.

M. Farcy a été promu officier de la Légion d'honneur le 28 janvier 1871.

On l'a dit cousin de Georges Farcy, qui fut tué, en 1830, sur la place du Carrousel, et dont les restes furent transportés à la colonne de Juillet lors de l'achèvement du Louvre.

FARON (Joseph), général français, né le 12 décembre 1819, entra au service le 17 avril 1836. Nommé sous-lieutenant dans l'infanterie de marine en 1840, lieutenant en 1843, capitaine en 1845, chef de bataillon en 1857, lieutenant-colonel en 1859, colonel en 1864, il fut promu général de brigade le 8 janvier 1868, et exerçait en 1869 le commandement supérieur des troupes de la marine en Cochinchine. Revenu en France au moment de la déclaration de guerre à la Prusse (15 juillet 1870), il commanda d'abord une brigade dans le treizième corps de l'armée de Mac-Mahon, qui ne fut jamais engagé, puis une division dans le premier corps de la deuxième armée de Paris, sous les ordres du général Ducrot. Cette division, qui comprenait, entre autres régiments, le 35e et le 42e de ligne, se signala constamment dans les sorties autour de Paris, et eut l'honneur de conserver ses armes au moment de la capitulation. Lors du second siége, les troupes du général Faron formèrent le noyau de l'armée de réserve, commandée par M. Vinoy, et opérèrent sur le front sud de Paris, où elles s'emparèrent successivement des Moulineaux, de la gare de Clamart et du fort d'Issy. Elles entrèrent à Paris le 22 mai par Grenelle et Vaugirard, poussèrent jusqu'au pont d'Austerlitz et contribuèrent à la prise de la gare de Lyon, de la place de la Bastille, du faubourg Saint-Antoine, de la place du Trône, et de Belleville, dernier refuge de l'insurrection.

M. Faron a été nommé général de division le 2 décembre 1870.

FAVRE * (Jules-Claude-Gabriel). — Dans les derniers mois de l'Empire, M. J. Favre était devenu le chef de plus en plus incontesté, le vrai *leader* de l'opposition, avant d'être porté aux premiers rôles par les événements que la guerre contre la Prusse allait déchaîner sur la France. Sa parole retentit souvent, brillante et véhémente, dans les discussions du Corps législatif, n'entraînant pas les votes, mais passionnant le pays. On remarqua notamment ses discours sur la politique intérieure (21 février 1870) et sur la question algérienne (9 mars). A la même époque, il donnait avec un grand éclat, au Cirque de l'Impératrice, une conférence sur les devoirs civiques. Portant partout l'agitation libérale, il allait plaider des procès de presse, dans les départements, et y recueillait de véritables ovations. C'était chez lui que se tenaient les réunions de la gauche et que se rédigeaient les manifestes de ce parti.

L'avénement d'un ministère chargé de modifier la Constitution dans un sens parlementaire libéral ne ralentit pas l'ardeur de ses attaques contre la politique impériale, et, pendant toute la campagne du plébiscite, il eut plusieurs fois de véritables duels de tribune avec les orateurs du cabinet. Il s'unit alors à M. Thiers pour combattre ouvertement les projets de guerre contre l'Allemagne (15 juillet). La lutte engagée, il demanda instamment l'armement immédiat des gardes nationales. Mais les événements allaient plus vite que toutes les prévisions, et les désastres des derniers jours d'août, couronnés par la capitulation de Sedan, mirent bientôt l'Empire et la dynastie sans défense en présence d'une opposition devenue irrésistible. M. J. Favre, organe de celle-ci, accablait, dans la dernière séance régulière du Corps législatif (3 septembre), le régime impérial de toute la responsabilité des malheurs de la France, et, le lendemain au matin, il demandait sommairement au Corps législatif « la déchéance de Louis-Napoléon Bonaparte et de sa famille, et la nomination d'une commission de gouvernement ayant pour mission expresse de résister à outrance à l'invasion et de chasser l'ennemi du territoire. » Mais le soir, dans l'effondrement complet du système impérial, la république était proclamée sans effusion de sang ni violence, et un gouvernement provisoire de la Défense nationale était constitué. M. Jules Favre en était nommé membre et en devenait, le lendemain, vice-président et ministre des affaires étrangères.

Son premier acte, avidement attendu, fut une circulaire aux agents diplomatiques, expliquant l'attitude nouvelle de la France devant la Prusse et annonçant la résolution d'indemniser le vainqueur des torts de l'agression impériale, mais sans compromettre la dignité ou la sécurité du pays. Elle se résumait dans cette phrase : « Nous ne céderons ni un pouce de notre territoire, ni une pierre de nos forteresses, » formule fameuse qui fut tant de fois reprochée à M. Jules Favre et au gouvernement de la Défense nationale lorsqu'il fut démontré qu'on ne pouvait en tenir les promesses. Elle était pourtant textuellement empruntée, paraît-il, à une note de l'empereur de Russie, exprimant ainsi qu'une paix honteuse serait suivie, à courte échéance, d'une guerre d'extermination. Ce langage fut bien accueilli des diverses puissances de l'Europe, dont les ambassadeurs et représentants firent savoir au ministre des affaires étrangères qu'ils resteraient à Paris malgré l'investissement. Dès cette époque, M. Jules Favre annonce, au nom du gouvernement, l'intention de convoquer une Assemblée nationale comme ayant seule le pouvoir de traiter légitimement de la paix.

A peine Paris investi, M. Jules Favre fit des démarches personnelles pour avoir une entrevue avec M. de Bismark et arrêter les conséquences d'une lutte désespérée; il l'obtint, non sans peine : ce fut la célèbre entrevue de Ferrières, où le chancelier de la confédération du Nord maintint arrogamment, en présence des diverses offres du ministre français, toutes les prétentions et exigences de l'ambition allemande (19 septembre). M. Jules Favre exposa les résultats de cette entrevue dans une circulaire destinée à ranimer, par la perspective des humiliations et des sacrifices imposés au pays, le sentiment de la lutte à outrance contre l'envahisseur.

Dans les troubles intérieurs qui compromirent à plusieurs reprises la défense, M. Jules Favre fut un des plus ardents à combattre les tentatives de révolution communale ou sociale. Depuis le départ de M. Gambetta pour Tours (7 octobre), il avait pris l'intérim du ministère de l'intérieur, qu'il garda pendant quatre mois d'orages et de dangers. Surpris et entouré, le 31 octobre, avec plusieurs de ses collègues, il refusa fermement de signer, devant la violence, la démission que réclamaient leurs gardiens. Le lendemain, c'était lui qui demandait au peuple de Paris de voter, par *oui* ou par *non*, si le gouvernement avait encore sa confiance, et il promettait d'user jusque-là du pouvoir pour maintenir l'ordre avec énergie. A plusieurs reprises, M. Jules Favre essaya de négocier avec l'ennemi un armistice sous ces deux principales conditions : le ravitaillement de Paris proportionné à sa durée et l'élection d'une Assemblée nationale par toutes les populations françaises sans exception; les refus de M. de Bismark rejetèrent toujours le gouvernement de la Défense nationale dans les nécessités d'une résistance sans espoir. La circulaire du 8 novembre faisait encore une fois ressortir l'impossibilité pour Paris et la France d'accepter des conditions honteuses et rui-

neuses. Lorsque le bombardement rendit le danger plus pressant pour la population, M. Jules Favre ne se borna pas à protester inutilement devant l'Europe contre cette nouvelle rigueur militaire, il soutint le courage des habitants par de nobles paroles.

Un incident qui fit assez de bruit fut la négociation relative à la conférence de Londres ayant pour objet la révision du traité de Paris et le règlement de la question de la mer Noire. M. de Bismark refusa d'abord, non sans quelque insolence, le sauf-conduit demandé pour le représentant de la France par plusieurs puissances étrangères, et lorsqu'il fut question de le lui accorder, M. Jules Favre ne crut pas devoir s'éloigner alors d'une ville sous le coup des derniers malheurs. La conférence fut plusieurs fois ajournée pendant les mois de décembre et de janvier par suite de ces négociations.

Au lieu de se rendre en Angleterre, où l'on préparait déjà de stériles meetings en l'honneur du « grand patriote, » M. Jules Favre dut aller à Versailles pour discuter avec M. de Bismark les conditions de la capitulation de Paris, contraint par la famine à cesser la résistance (24 janvier 1871). Ici, son rôle vraiment douloureux consiste à subir lui-même, par contrainte, des stipulations qu'il doit ensuite s'efforcer de justifier aux yeux d'une population plus irritée que convaincue de la nécessité de céder. Le 28 janvier, il signe avec M. de Bismark une convention qui portait, outre la capitulation de Paris, un armistice pour la masse des armées belligérantes; mais, par suite de l'ignorance où le ministre français se trouvait des opérations militaires et de la situation de nos armées en province, il était forcé d'accepter les yeux fermés les règlements de détail les plus défavorables pour notre cause, et une exception déplorable au préjudice de notre armée de l'Est. Par une inexplicable négligence, il oubliait aussi de notifier d'une manière précise ces stipulations à la délégation du gouvernement siégeant à Bordeaux, et cette omission devenait l'une des causes principales du désastre du général Bourbaki. D'autre part, il se hâtait de convoquer les colléges électoraux pour l'élection d'une Assemblée nationale. Quelques jours après, il était un des plus empressés à annuler le décret de la Délégation de Bordeaux, suspendant les droits d'éligibilité pour des catégories de citoyens ayant donné des gages à l'Empire. A ce moment il prit, en outre, l'intérim du ministère de la justice. Aux élections du 8 février, M. Jules Favre fut élu représentant à l'Assemblée nationale par six départements qui lui donnèrent : la Seine, 81 126 voix; le Bas-Rhin, 54 514 voix; Seine-et-Oise, 18 670 voix; l'Ain, 32 837 voix; l'Aisne, 70 337 voix, et le Rhône, 75 368 voix. Il opta pour ce dernier.

Dans la nouvelle administration provisoire que M. Thiers fut chargé d'organiser, M. Jules Favre représenta spécialement la transition entre le gouvernement de la Défense nationale et le nouvel ordre de choses plus ou moins conforme aux vœux de l'Assemblée. Il garda le ministère des affaires étrangères et, à ce titre, fut intimement mêlé, avec M. Thiers, à toutes les négociations qui eurent pour objet les préliminaires de paix et la conclusion d'un traité définitif. Ce fut lui et M. Pouyer-Quertier qui allèrent signer ce dernier à Francfort, avec le prince de Bismark, le 10 mai; les ratifications furent échangées dix jours plus tard. S'associant à toutes les mesures d'énergie et de rigueur contre l'insurrection de la Commune, il demanda, par une circulaire du 26 mai, l'extradition des auteurs ou des complices des crimes de vol, d'incendie ou d'assassinat.

Cependant, à mesure que les idées de l'extrême droite se prononçaient dans l'Assemblée nationale, les représentants du 4 septembre au pouvoir étaient en butte aux hostilités de la majorité. M. Jules Favre, le plus attaqué de tous, dut être sacrifié, malgré les marques d'amitié du chef du gouvernement. Sa démission fut acceptée dans les derniers jours de juillet. Il fut remplacé, le 2 août, par M. de Rémusat, prit place, dans la Chambre, parmi les représentants de la gauche républicaine, et fit, quelques jours après, sa rentrée au Palais comme avocat. L'éclat donné à des circonstances malheureuses de la vie privée de M. Jules Favre n'avait pas été étranger à sa retraite. Les divulgations de M. Laluyé avaient révélé la situation irrégulière de famille où l'illustre chef de parti s'était placé. Le procès qu'il fit lui-même à ses diffamateurs devant la cour d'assises de la Seine (audience du 6 septembre) et qui eut pour dénoûment la condamnation de M. Laluyé à un an de prison et à mille francs d'amende, acheva de donner une complète publicité aux amertumes que les fautes de sa vie intime mêlèrent si longtemps aux luttes et aux douleurs de sa vie publique. Mme Jules Favre était morte l'année précédente (12 juin 1870).

M. Jules Favre a publié un livre qui a renouvelé autour de son nom de vives polémiques. *le Gouvernement de la Défense nationale* (juin 1872).

FERRÉ (Théophile-Charles), membre de la Commune de Paris, né vers 1845, exerça la profession de clerc d'agent d'affaires, tout en s'occupant de politique et de petit journalisme. Dès 1868 il se fit remarquer par de violents discours contre le gouvernement établi, et subit plusieurs condamnations pour délits commis dans les réunions publiques. A l'occasion de la manifestation Baudin, il prononça un discours qui débutait par ces mots : « Vive la République, la Convention aux Tuileries! la Raison à Notre-Dame. » Lors du procès de Blois, il fut arrêté sous la prévention de complot contre la sûreté de l'État et la vie de l'empereur. Son attitude, pendant le procès, n'eut ni la dignité ni la modération qui signalèrent généralement celle de ses coaccusés, et ses insultes aux magistrats le firent expulser de la salle. Il fut acquitté cependant à défaut de preuves suffisantes. Pendant le siége de Paris, M. Ferré soutint dans les clubs les motions les plus radicales, et fit partie des compagnies de marche du 152e bataillon, formé à Montmartre. Après l'insurrection du 18 mars, et grâce à la popularité que ses opinions ultra-révolutionnaires, et son intervention dans l'assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas, lui avaient value dans le dix-huitième arrondissement, il fut élu, le 26, membre de la Commune, par 13 784 voix sur 17 443 votants. Secrétaire de la nouvelle assemblée, le 29, puis membre de la commission de sûreté générale le 30 mars, il fut nommé substitut du procureur de la Commune le 5 mai, puis délégué le 14, après la retraite de M. Cournet, à la préfecture de police. Il y continua le régime des arrestations illégales inauguré par son ami M. Raoul Rigault. Il s'abstint dans la question de la validation des élections à la majorité absolue des suffrages, mais émit, le 2 mai, un vote motivé en faveur de la création d'un comité de salut public, en arguant du mandat impératif qu'il avait accepté de ses électeurs. Il se fit d'ailleurs remarquer dans toutes les discussions par la violence de son langage. Pendant les derniers jours de la Commune, la farouche ardeur de sectaire, dont M. Ferré avait fait preuve, ne fit que s'accroître. Il donna en plusieurs occasions l'ordre d'exécutions sommaires, présida le 21 mai au massacre de la seconde série des otages, après

avoir mis en liberté les condamnés du pénitencier, et leur avoir donné des armes pour qu'ils fissent l'office de peloton d'exécution. C'est à lui qu'a été aussi attribué l'incendie de la préfecture de police, allumé, dit-on, de ses propres mains, et celui du ministère des finances, d'après un ordre, signé T. Ferré, adressé au citoyen Lucay et ainsi conçu : « Faites de suite flamber Finances, et venez nous retrouver ; 4 prairial an 79. » M. Ferré a été arrêté le 14 juillet 1871. Traduit devant le troisième conseil de guerre, siégeant à Versailles, il a conservé au cours des débats une attitude violente et provocatrice, ou s'est quelquefois renfermé dans un silence absolu. Il a été condamné, à l'unanimité, à la peine de mort, le 3 septembre 1871. Son pourvoi en révision fut rejeté quelques jours après (12 octobre). Son recours devant la commission des grâces eut le même sort, mais seulement après une attente de trois mois, pendant lesquels M. Thiers fit de vains efforts pour ramener la commission à des idées de clémence et de modération. Th. Ferré fut exécuté le 28 novembre 1871, à sept heures du matin, au camp de Satory, devant les troupes réunies, en même temps que Nathaniel Rossel et le sergent Bourgeois. Il refusa de se laisser bander les yeux et mourut avec une grande fermeté. Les journaux publièrent plusieurs lettres écrites par lui avant sa mort, parmi lesquelles il faut citer celle qui était adressée à sa sœur, et dans laquelle il déclarait qu'il mourait « matérialiste comme il avait vécu. » Ses parents réclamèrent son corps, qui fut inhumé au cimetière de Levallois-Perret.

FERROUILLAT * (Jean-Baptiste, dit Joannis). — En 1864, il fut élu, comme candidat de l'opposition, conseiller général du Rhône pour le 2e canton de Lyon ; en 1867, il donna sa démission et fut réélu avec une majorité considérable. Après la révolution du 4 septembre 1870, nommé conseiller municipal à Lyon, il y présida, pendant la guerre, le comité de résistance et fut, aux élections complémentaires du 2 juillet 1871, envoyé à l'Assemblée nationale, comme représentant du Var, par 29 484 voix sur 60 812 votants.

Il a pris place à l'extrême gauche, et a voté pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; pour le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris; contre la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant et les propositions Rivet et Ravinel.

FERRY * (Jules-François-Camille). — Pendant la session de 1869, le rôle de M. Ferry à la Chambre et sa valeur oratoire s'accusèrent de plus en plus. Il était devenu un des chefs les plus écoutés de l'opposition, lors de l'avénement du cabinet du 2 janvier 1870. Son attitude se modifia peu en présence des tendances libérales de M. Ém. Ollivier. Il fut au nombre des députés de la gauche qui demandèrent la dissolution du Corps législatif comme ne représentant plus la majorité du pays, et à cette occasion il engagea avec M. Émile Ollivier une discussion des plus violentes dans laquelle il reprocha au premier ministre de déshonorer le nom de son père (11 février). Après la déclaration de guerre à la Prusse, M. Ferry, qui avait lutté, avec toute la gauche, contre la détermination du gouvernement, demanda la suspension, pendant la durée des hostilités, de la loi du 25 mai 1834, sur la fabrication des armes de guerre. Cette proposition fut repoussée. Lors de la révolution du 4 septembre, il fut proclamé, ainsi que toute la députation de Paris, membre du gouvernement de la Défense nationale installé à l'Hôtel de Ville. Nommé secrétaire du gouvernement, par décret du 5 septembre, et délégué, le 6, à l'administration du département de la Seine, il s'efforça de rétablir les services de la banlieue de Paris comprise entre l'enceinte et les forts, le matériel de la garde nationale, créa le corps des brancardiers-ambulanciers, etc., etc. Pour éviter tout conflit entre lui et M. Étienne Arago, maire de Paris, il divisa, pour la première fois, le personnel et les services de l'administration de la Seine, en bureaux exclusivement municipaux ou départementaux. Cette importante mesure, qui, à côté de quelques graves inconvénients, offrait de sérieux avantages, fut rapportée au moment de la nomination de M. Léon Say aux fonctions de préfet de la Seine. Fait prisonnier lors de la tentative insurrectionnelle du 31 octobre, et délivré par la garde nationale, M. Ferry fut délégué à la mairie centrale de Paris, après la démission de M. Arago (15 novembre). Il présida l'assemblée des maires, qui, le 18 janvier 1871, décida le rationnement du pain, et il arrêta, le 20, que des perquisitions auraient lieu au domicile des personnes absentes pour y rechercher les comestibles. Le 22 janvier, à la suite de la malheureuse sortie du 19, sur Montretout et Buzenval, une compagnie de marche du 101e bataillon de la garde nationale attaqua l'Hôtel de Ville, où M. Ferry, M. Chaudey et les mobiles bretons résistèrent vigoureusement. Cette échauffourée fut le dernier épisode du siége : Paris capitula quatre jours après, et dut payer à l'ennemi une contribution de deux cents millions de francs. Lors des élections du 8 février 1871, les lenteurs du recensement général des votes, qui, à Paris, dura plus de 8 jours, et les erreurs inhérentes à une opération aussi compliquée, lui furent vivement reprochées. Nommé représentant à l'Assemblée nationale pour le département des Vosges, le cinquième sur huit, par 33 439 voix, M. Ferry donna sa démission de membre du gouvernement de la Défense et d'administrateur de la Seine, au moment de la vérification des pouvoirs. Il conserva provisoirement cette dernière situation jusqu'au 18 mars. Après le second siége et l'entrée des troupes dans Paris, M. Thiers le nomma préfet de la Seine (24 mai). Cette nomination, vivement attaquée, et à laquelle le titulaire n'avait consenti que sous toutes réserves, ne subsista pas plus de dix jours, et fut résignée dès que M. Léon Say eut accepté les difficiles fonctions que beaucoup d'hommes politiques avaient refusées. Depuis, il a été souvent question de M. Ferry comme ambassadeur de France aux États-Unis, et sa nomination a même été un moment regardée comme certaine; mais, violemment attaquée par la presse, elle n'est jamais devenue officielle (mars 1872). Un décret du 15 mai suivant l'a dédommagé en le nommant ministre de France à Athènes. Au moment de la publication des documents de l'enquête sur les événements du 18 mars, M. Ferry dut réfuter, dans les journaux, plusieurs imputations calomnieuses, à propos de sa déposition (fin mars 1872).

Il a pris place à gauche et a voté contre l'abrogation des lois d'exil, la proposition Ravinel, la proposition Feray (matières premières), et le maintien des traités de commerce ; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; pour la proposition Rivet, le traité douanier, et le retour de l'Assemblée à Paris.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général des Vosges, pour le canton du Thillot.

Le frère du précédent, M. Charles Ferry, né en 1833, a été chef du cabinet du ministre de l'intérieur, dans Paris assiégé, pendant que ce portefeuille était, par intérim, entre les mains de

M. Jules Favre, et, dans ces fonctions délicates, s'est signalé par une ardeur qui fut quelquefois accusée de passion et d'imprudence (septembre 1870-février 1871). Après la signature des préliminaires de paix, il fut nommé préfet de Saône-et-Loire, puis commissaire extraordinaire en Corse au moment de l'élection du conseil général (15 octobre 1871), à cause de la présence et de la candidature du prince Napoléon à Ajaccio. Au mois de décembre de la même année, il a remplacé à Toulouse M. de Kératry, nommé préfet des Bouches-du-Rhône.

FLAUD (Henri-Pierre), industriel et représentant français, né à Dinan (Côtes-du-Nord), en 1816, entra de bonne heure à l'école des Arts-et-Métiers d'Angers, y fit avec succès son éducation industrielle et en sortit le premier en 1834. Après avoir présidé à la fondation de plusieurs usines dans son département, et dirigé l'établissement agricole de Lochrist, il vint à Paris en 1840, y étudia les découvertes nouvelles en mécanique, et, neuf ans après, de concert avec M. Giffard, y construisit les premières machines à vapeur à grande vitesse. Cette invention fut récompensée, à l'exposition universelle de 1851, d'une médaille de première classe. Nommé maire de Dinan en 1861, et décoré de la Légion d'honneur en 1864, il fut élu en 1865 membre du conseil général des Côtes-du-Nord, et président du Comice agricole. Possesseur d'un important outillage industriel et d'immenses ateliers, il les mit à la disposition du gouvernement de la Défense nationale, pendant le siége de Paris, et construisit un nombre considérable de mitrailleuses et de canons, système Reffye. A la même époque, il livrait ses ateliers de Brest au préfet du Finistère, pour la création des batteries départementales. Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant du département des Côtes-du-Nord, à l'Assemblée nationale, par 71 518 suffrages.

Il a pris place au centre droit, et a voté pour les préliminaires de paix, le transfert de l'Assemblée à Versailles, l'abrogation des lois d'exil, les propositions Rivet et Ravinel et le traité douanier; contre le gouvernement, dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général des Côtes-du-Nord, pour le canton Ouest de Dinan.

M. Flaud a fondé et dirigé pendant vingt ans l'association fraternelle des élèves de l'école d'Angers, qui compte environ 1200 membres.

FLEURIOT DE LANGLE (Alphonse-Jean-René, vicomte DE), marin français, né à Prudaleu près de Morlaix, le 16 mai 1809, entra à l'école d'Angoulême en 1825, et passa ensuite sur le vaisseau-école *l'Orion*, en rade de Brest. Aspirant de deuxième classe en 1828, il visita le Brésil et les Antilles, puis fit la campagne d'Alger en 1830, sur *l'Algésiras*, comme aspirant de première classe. Il commandait une compagnie de débarquement à Sidi-Ferruch. Enseigne de vaisseau en 1832, il embarqua sur l'escadre chargée de la croisière de la Manche pendant le siége d'Anvers. De 1838 à 1839, commandant en second de la corvette *la Recherche*, il fit, avec la commission scientifique présidée par le docteur Gaymard, un voyage de découverte au Spitzberg, et fut préposé aux travaux hydrographiques. Lieutenant de vaisseau en 1840, il obtint le commandement de la canonnière-brick *la Malouine*, employée pendant plusieurs années à la répression de la traite sur les côtes d'Afrique. En 1845, il fut attaché à la mission de M. le duc de Broglie, envoyé à Londres pour reviser le traité relatif au droit de visite, et, l'année suivante, devint aide de camp de l'amiral Montaignès de la Roque. Capitaine de frégate en 1847, et capitaine de pavillon de l'amiral Legonarant de Tonnelin, à bord de *la Poursuivante*, il commanda, en 1848, le brick de 20 canons *le Génie*, qui faisait partie des forces françaises dans le Pacifique. En 1851, il passa comme second sur la frégate *l'Andromède*. Capitaine de vaisseau en 1853, et nommé au commandement du vaisseau de 100 canons *le Turenne*, il prit part à la campagne de Crimée et à la prise de Sébastopol. En 1858, devenu chef de la division navale de l'Inde et de Madagascar, il exigea pendant sa croisière la réparation du meurtre des consuls assassinés à Djeddah et Zeila. Nommé contre-amiral et major général à Lorient en 1863, chef de la croisière de l'Afrique occidentale en 1865, il présida diverses commissions du ministère de la marine en 1868, entre autres celle de l'immigration, et devint commandant du 6e secteur de l'enceinte de Paris, le 5 septembre 1870. En cette qualité il surveilla l'instruction des matelots aérostiers, et présida à la confection et au départ de la plupart des ballons montés qui quittèrent Paris pendant le siége. Il a été promu vice-amiral le 28 janvier 1871. Au scrutin du 8 février 1871, pour l'Assemblée nationale, il obtint, à Paris, sans être élu, 37 679 voix sur 328 970 votants.

M. de Fleuriot de Langle, dont les travaux hydrographiques sont connus au Dépôt des cartes de la marine, a publié, dans les comptes rendus de la Société de géographie de Paris, dont il est membre, une étude sur les œuvres du commodore américain Maury, et des recherches sur l'existence des vigies de l'Atlantique. Il a publié aussi : *Campagne de la Cordelière, études sur l'océan Indien* (1862, in-8°). Il a été promu grand officier de la Légion d'honneur.

FLOQUET * (Charles-Thomas). — Lors du procès du prince Pierre Bonaparte, traduit devant la Haute cour de justice de Tours, après le meurtre de Victor Noir, il plaida avec succès, pour la famille de la victime, la question des dommages civils. Nommé adjoint au maire de Paris, le 5 septembre 1870, par le gouvernement de la Défense nationale, il se compromit auprès des chefs de l'émeute, lors de la tentative insurrectionnelle du 31 octobre, consentit à l'élection de la Commune et d'un comité de salut public, et fut obligé de suivre M. Étienne Arago dans sa retraite.

Aux élections du 8 février 1871, nommé représentant de la Seine à l'Assemblée nationale par 93 579 voix sur 328 970 votants, il vota contre les préliminaires de paix, et, au moment de l'insurrection du 18 mars, prit part aux tentatives de conciliation dont les députés de la Seine, les maires et les adjoints élus se firent les instigateurs auprès du Comité central. Il donna ensuite sa démission de représentant. On lui a reproché d'avoir signé, avec MM. Lockroy, Clémenceau, Tolain et Greppo, l'affiche engageant les habitants de Paris à voter au jour fixé par le Comité central de la garde nationale. La presse réactionnaire l'accusa même d'avoir conservé des relations avec la Commune, et d'être resté son agent en province pendant le second siége. M. Floquet adressa à ce sujet, le 19 mai, un démenti formel au journal *le Gaulois*. Cependant le gouvernement crut devoir faire procéder à son arrestation à Biarritz, et il fut détenu au château de Pau jusqu'à la fin du mois de juin 1871. Lors de la démission de M. Mottu, conseiller municipal du 11e arrondissement de

Paris, pour le quartier Saint-Ambroise, M. Charles Floquet, porté par les comités radicaux, fut choisi pour le remplacer, et élu, au scrutin du 29 avril 1872, par 2347 voix sur 3383 votants.

Il a signé, le 14 mai suivant, l'adresse du Conseil général de la Seine à M. Thiers, demandant l'amnistie et la levée de l'état de siége.

FLOURENS* (Gustave). — Lors de l'élection de M. Rochefort, comme député, dans la première circonscription de Paris, au scrutin partiel du mois de novembre 1869, il présida, à la Villette et à Belleville, des réunions publiques, et participa à la fondation du journal d'opposition radicale *la Marseillaise*, dont il fut élu rédacteur. Après le meurtre de Victor Noir, il contribua à organiser l'immense manifestation dont les funérailles du jeune journaliste furent le prétexte; mais, mécontent de l'attitude de M. Rochefort en présence d'une insurrection imminente, il déclara qu'il resterait désormais étranger à la rédaction de *la Marseillaise* (12 janvier 1870). Cet éloignement dura peu, et quelques semaines après, au moment où la Chambre autorisait l'arrestation du député de Belleville, il tenta, avec une poignée d'hommes, de soulever le 20e arrondissement, ébaucha des barricades et séquestra un commissaire de police (7 février). Condamné par défaut à trois années d'emprisonnement, il se réfugia en Angleterre, où il fut accueilli avec éclat par les principaux représentants de la démocratie radicale.

Revenu à Paris, au moment de la révolution du 4 septembre, il fut élu chef du 63e bataillon de la garde nationale. Nommé membre de la commission des barricades par décret du 22 septembre, puis chef des cinq bataillons de Belleville, avec le titre de major de rempart, il ne se servit de sa popularité que pour entraver la défense, et tenta à diverses reprises, au moyen de manifestations armées, de dicter des conditions au général Trochu. Cette agitation n'ayant point abouti, il donna sa démission, puis la retira, et, le 12 octobre, fit battre la générale, dans l'intention de marcher sur l'Hôtel de Ville. Une instruction fut commencée contre lui, mais bientôt abandonnée. Quelques jours après, une indiscrétion lui ayant livré la nouvelle de la capitulation de Metz, il la fit insérer par M. Félix Pyat, dans le journal le *Combat*. L'émotion de la population fut immense, et le gouvernement obligé d'avouer ce qu'il n'avait pas osé publier. La tentative insurrectionnelle du 31 octobre, dans laquelle M. Flourens joua un des principaux rôles, fut la conséquence de ce nouveau désastre. Récemment réélu commandant du bataillon des tirailleurs de Belleville, il fit partie, pendant quelques heures, du gouvernement provisoire dont M. Dorian était acclamé le président, mais, dès le lendemain, après la victoire pacifique de la garde nationale de l'ordre, fut révoqué de son grade. Bien qu'il eût été élu adjoint du 20e arrondissement, aux élections municipales du 7 novembre, par 7339 voix sur 9541 votants, il fut encore l'objet d'une nouvelle instruction, que la faiblesse du gouvernement de la Défense laissa terminer par une ordonnance de non-lieu. Un mois après, à la suite des désordres commis par les tirailleurs de Belleville aux avant-postes de Créteil, il fut arrêté, écroué à la Conciergerie, puis à Mazas, et délivré le 22 janvier 1871, par des bandes armées que le poste de la prison ne sut pas contenir, et qui envahirent ensuite et mirent au pillage la mairie de Belleville. Condamné à mort par contumace, il se déroba aux recherches, et ne reparut plus qu'après l'insurrection du 18 mars. Les électeurs du 19e et du 20e arrondissement le nommèrent, au scrutin du 26, membre de la Commune. Général, à titre provisoire, de la 20e légion, le 29 mars, membre de la commission militaire le 30 mars, colonel le 2 avril, il prit part à la grande sortie tentée contre le Mont-Valérien. Surpris, le 3 avril, dans une maison du village de Chatou, par un peloton de gendarmerie, il tenta une lutte impossible et fut tué d'un coup de sabre. Malgré les aventures et les crimes politiques auxquels M. Flourens a été mêlé, il a laissé un renom de générosité et de folie chevaleresque, qui firent regretter à ses adversaires comme à ses amis cette déplorable fin.

FOLLIET (André-Eugène), avocat, publiciste et représentant français, né en 1838, à Saint-Jean de Maurienne, d'une ancienne famille du Chablais, dont les membres ont suivi, depuis trois siècles, les professions libérales, fut reçu docteur en droit à l'Université de Turin, en 1861, et se fit inscrire, l'année suivante, au tableau des avocats à la cour de Paris. Aux élections complémentaires du 2 juillet 1871, il fut nommé, en remplacement de M. Jules Philippe, démissionnaire, représentant de la Haute-Savoie à l'Assemblée nationale, par 24302 voix sur 38079 votants, contre 13000 voix données à son concurrent M. le baron d'Yvoire, candidat monarchiste et catholique libéral.

Il a pris place à gauche et a voté pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; pour le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris; contre la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant, et la proposition Ravinel.

M. Folliet a collaboré successivement à la *Revue de Paris* (1865), à la *Revue libérale* (1867), à la *Revue moderne* (1869), à diverses publications juridiques, à plusieurs grands journaux de Paris et à presque tous les journaux des deux départements savoisiens. Il a publié : *De la décentralisation administrative*, thèse pour le doctorat (1861, in-8°); *la Presse italienne et sa législation* (1869, in-8°), et de nombreuses notices sur l'Italie, insérées dans divers recueils, notamment dans l'*Investigateur*, journal de l'Institut historique. Deux lettres sur les tendances séparatistes des départements annexés, adressées par lui au *Peuple souverain*, en août 1871, ont eu un certain retentissement.

FORTUNÉ (Henri), membre de la Commune de Paris, né vers 1830, se mêla au mouvement politique radical, pendant le siége, et devint au commencement de 1871 un des agents les plus actifs du Comité central de la garde nationale. Élu, grâce à l'influence de cette puissante fédération, membre de la Commune, dans le 10e arrondissement, par 11354 voix, il était nommé, le 30 mars, membre de la commission des subsistances, et le 25 avril, adjoint à la commission d'enquête sur les actes du gouvernement du 4 septembre. M. Fortuné se fit remarquer dans la nouvelle assemblée par la violence de ses motions. Il s'abstint sur la validation des élections à la majorité absolue des suffrages, mais vota en faveur de la création d'un comité de salut public sans motiver son vote.

FOURICHON* (Martin). — Le 31 mars 1870, il fut nommé commandant en chef de l'escadre d'évolutions, en remplacement du vice-amiral Jurien de la Gravière. Lors de la déclaration de guerre à la Prusse (15 juillet), et de la formation de plusieurs armées navales, il fut mis à la tête de la deuxième escadre chargée d'opérer dans la mer du Nord. La flotte prussienne réfugiée dans le port de la Jahde

refusa le combat. M. Fourichon se borna donc à immobiliser cette force navale et à imposer un blocus sévère aux côtes prussiennes. Après la révolution du 4 septembre il fut nommé ministre de la marine par décret du gouvernement de la Défense nationale. Le 16, il rejoignait à Tours MM. Crémieux et Glais-Bizoin, et était chargé d'exercer par délégation les fonctions de ministre de la guerre auprès de la partie du gouvernement siégeant en province. En cette qualité il s'occupa de l'organisation de la première armée de la Loire, mais, à la suite de dissentiments entre lui et ses collègues, il abandonna à M. Crémieux l'intérim de la guerre (5 octobre), que ce dernier conserva jusqu'à l'arrivée de M. Gambetta. Il signa comme membre du gouvernement, et contresigna comme ministre de la marine et des colonies le décret créant un gouverneur général civil en Algérie, et rendant aux trois départements d'Alger, d'Oran et de Constantine le droit d'élire des députés. On lui a reproché d'avoir, par des croisières mal entendues, laissé capturer un navire de commerce français, aux embouchures de la Gironde, par la frégate prussienne l'*Augusta*. Il a contresigné les derniers décrets de la délégation de Tours, relatifs à la dissolution des conseils généraux, à l'inéligibilité des fonctionnaires de l'empire à l'Assemblée nationale, etc.

Aux élections du 8 février 1871, nommé représentant de la Dordogne à l'Assemblée nationale, le neuvième sur dix, par 73 293 voix, il a pris place au centre droit, et a voté pour les préliminaires de paix, la loi municipale, la proposition Cazenove de Pradines, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, les propositions Rivet et Ravinel, et le traité douanier; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris.

FRANCKEL (Léo), membre de la Commune de Paris, ouvrier bijoutier, né à Bude, le 28 février 1844, fils d'un médecin hongrois, reçut une instruction assez complète et s'occupa de bonne heure d'économie politique. Affilié à l'Association internationale des Travailleurs, dès son origine, il devint bientôt un des membres les plus influents du Conseil fédéral, où il était délégué par la section allemande. Il figura, sous les ordres de Garibaldi, au combat d'Aspromonte, et fut compromis à Gènes, à Turin et à Milan dans les complots socialistes qui suivirent l'établissement de la capitale italienne à Florence. Impliqué dans les procès faits par le gouvernement impérial à la section française de l'Internationale, il fut condamné, le 5 juillet 1870, à deux mois de prison et 25 francs d'amende, pour avoir fait partie d'une société non autorisée. Sa défense obtint un succès d'audience, grâce à une discussion économique sur les grèves, à propos de laquelle il soutint que l'Internationale ne travaillait pas à une révolution politique.

La notoriété acquise par M. Franckel, parmi les travailleurs, le fit nommer membre de la Commune, le 26 mars 1871, dans le 13ᵉ arrondissement, par 4520 voix. Malgré sa qualité d'étranger, son élection fut validée. Membre de la commission de travail et d'échange, le 30 mars, adjoint à la commission des finances, le 6 avril, membre de la nouvelle commission exécutive, le 21 avril, il défendit énergiquement, dans la séance du 12 mai, les droits des travailleurs à un salaire rémunérateur, et demanda que l'Assemblée s'occupât immédiatement de résoudre « le problème de l'égalité sociale, dont le principe était la véritable raison d'être de la Commune. » M. Franckel s'est prononcé pour la validation des élections à la majorité absolue des suffrages, quel que fût le nombre des votants, et pour le Comité de salut public, en motivant ainsi son vote : « Quoique je ne voie pas l'utilité de ce comité, je vote pour. » Le 15 avril, il revint sur son premier vote et signa la déclaration de la minorité, rédigée par M. Ch. Beslay. Il réussit à s'échapper, lors de l'entrée des troupes régulières à Paris, et gagna l'Angleterre. Les journaux anglais du mois de novembre 1871 ont annoncé que le conseil général de l'Association internationale, siégeant à Londres, l'avait nommé, lors de la conférence tenue du 17 au 23 septembre 1871, secrétaire correspondant pour la Hongrie et l'Autriche. Il a figuré en cette qualité au Congrès de la Haye, le 4 septembre 1872.

FRÉBAULT * (Charles-Victor).—Pendant le siége de Paris, il commanda avec distinction l'artillerie de la deuxième armée, prit une part considérable à la bataille de Champigny, et fut promu grand'-croix de la Légion d'honneur le 16 décembre 1870. Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant de la Seine à l'Assemblée nationale, le vingt-sixième sur quarante-trois, par 95 322 voix, sur 328 970 votants.

Il a pris place à gauche, et a voté pour les préliminaires de paix, la dissolution des gardes nationales, la proposition Rivet, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre l'abrogation des lois d'exil, la loi départementale et la proposition Ravinel.

FRÉDÉRIC-CHARLES (Nicolas), prince de la maison royale de Prusse, neveu de l'empereur Guillaume Iᵉʳ, né le 20 mars 1828, général de cavalerie, commandant du 3ᵉ corps d'armée, chef de plusieurs régiments en Prusse et à l'étranger, s'occupa spécialement d'art militaire, prit part à la guerre des duchés (1864), à la campagne de Bohême (1866), et, lors de la guerre contre la France (août 1870), fut mis à la tête de la 2ᵉ armée de la Confédération du Nord, destinée à opérer dans la vallée de la Moselle. Bientôt après, la 1ʳᵉ armée allemande et une partie de la 2ᵉ furent réunies sous son commandement, et réussirent à cerner le maréchal Bazaine, à le battre, et à l'enfermer dans Metz pendant soixante et dix jours. On sait comment se termina cette lutte gigantesque, dont les principaux épisodes furent Bazeilles et Gravelotte. Le maréchal Mac-Mahon ayant échoué dans son mouvement de jonction, et ayant lui-même perdu son armée à Sedan, le maréchal Bazaine fut réduit à rendre, le 29 octobre, une place réputée imprenable, et une armée forte de 173 000 hommes, comprenant la garde impériale, quatre maréchaux de France, cinquante généraux, et plus de six mille officiers. En annonçant ces résultats à ses soldats, dans une proclamation en date du 27 octobre 1870, le prince Frédéric-Charles ajoutait que d'immenses magasins, remplis de canons, d'armes et de matériel de guerre, dont la valeur dépassait 80 millions de francs, tombaient, en même temps, entre les mains de l'armée allemande. Pour récompenser cet éclatant succès, le roi Guillaume lui accorda, ainsi qu'au prince royal, le titre de feld-maréchal, qui n'avait jamais été porté par les princes de la maison de Prusse.

Il partit alors presque immédiatement avec la 1ʳᵉ armée pour la région de la Loire, où les efforts des généraux d'Aurelle et Chanzy commençaient à inquiéter le grand-duc de Mecklembourg. Le 19 novembre, l'armée de Metz se réunissait, entre

Étampes et Fontainebleau, aux troupes du grand-duc. Le 28, elle combattait les Français à Beaune-la-Rolande, et évacuait cette ville après l'avoir incendiée; mais le 2 décembre, à Montargis, et le 3, devant Orléans, le général d'Aurelle était, à son tour, obligé de battre en retraite. Quatre jours après, le prince Frédéric-Charles attaquait le général Chanzy sur toute la ligne, depuis Meung jusqu'à Saint-Laurent-des-Bois, et son principal effort se portait sur Beaugency. Le lendemain, 8 décembre, il renouvela une tentative, restée infructueuse, réussit à s'emparer du chemin de fer de Vierzon, et força les Français à la retraite. Il occupa alors Blois et Chambord, tenant en échec la partie de l'armée de la Loire, qui, sous les ordres de Bourbaki, s'était repliée sur Bourges et Nevers. C'est alors que commença une lutte, dans laquelle la tenacité du général Chanzy eut quelque temps raison de la science consommée et des immenses moyens d'action du généralissime prussien. Enfin, le 11 janvier 1871, l'armée de l'Ouest, attaquée à la fois par le duc de Mecklembourg et le prince Frédéric-Charles, affaiblie par la débandade des mobiles bretons, se replia sur le Mans, ne put y tenir, et, sous l'ardente poursuite des Allemands, perdit la ligne de la Sarthe. Cette dernière défaite coûta à l'armée française 20000 prisonniers, 400 voitures de vivres et de munitions et une immense quantité d'habillements. L'armistice et le désastre de l'armée de Bourbaki sur la frontière de l'Est, furent le couronnement de la campagne, si heureusement conduite par Frédéric-Charles. Au moment de la signature des préliminaires de paix (15 février 1871), il concentrait son armée à Tours, et se préparait à marcher sur Bordeaux, dans le cas où l'Assemblée, nouvellement élue, eût résolu la continuation de la lutte. Il a fait depuis un voyage en Italie, qui donna lieu à de nombreux commentaires dans la presse. Le roi Victor-Emmanuel le reçut avec une distinction marquée, et lui conféra la grand'croix de l'ordre militaire de Savoie (25 février 1872).

Le prince Frédéric-Charles a épousé, le 29 novembre 1854, la princesse Marie-Anne, fille du duc régnant d'Anhalt-Dessau, dont il a trois filles. (Voy. Prusse).

Il écrivit, en 1866, une brochure sur la manière de combattre les Français, qui excita vivement l'attention des spécialistes, et qui, publiée en Allemagne, sans son consentement, fut aussitôt traduite en français.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME (Nicolas-Charles), prince royal, héritier présomptif de la couronne de Prusse, et prince impérial allemand, né le 18 octobre 1831, après avoir passé par différents grades dans l'armée prussienne, fut nommé lieutenant-général en 1860, suivant les traditions de la dynastie. Il fit, en cette qualité, la campagne de Danemarck en 1864, dans l'état-major du feld-maréchal Wrangel, fut nommé général d'infanterie en 1866, et prit part à la campagne qui aboutit à Sadowa, comme commandant de la 2ᵉ armée dite armée de l'Oder. Lors de la guerre franco-prussienne (juillet 1870), il fut mis à la tête de la 3ᵉ armée, dans laquelle furent incorporés les corps bavarois. Parti de Spire, et se dirigeant sur la Lauter et Landau, il livra, à Wissembourg, un premier combat, dans lequel le général Abel Douay mourut héroïquement (4 août), et remporta peu après, sur le maréchal de Mac-Mahon, la brillante victoire de Wœrth ou Reichshoffen (6 août). Il avait pu engager 75000 Allemands contre les 85000 hommes de l'armée française, et s'était emparé de 36 bouches à feu, 2 drapeaux et 4000 prisonniers. Après avoir fait investir Strasbourg par les corps Badois et Wurtembergeois, sous le commandement du général de Werder, le prince royal sortit de l'Alsace et traversa les Vosges pour se rallier à l'aile gauche du prince Frédéric-Charles; mais, apprenant la retraite des généraux de Mac-Mahon et de Failly vers le sud, il se dirigea sur Nancy, et occupa successivement Vitry-le-Français, Châlons et Épernay. Pendant ce temps, le maréchal Mac-Mahon, dont l'armée avait été reformée, se dérobait et quittait la vallée de la Marne pour marcher sur Metz. A cette nouvelle, Frédéric-Guillaume opéra une immense conversion à droite, et, malgré les quatre jours d'avance que Mac-Mahon avait sur lui, l'atteignit sous les murs de Sedan, et lui fit subir, appuyé par l'armée du prince royal de Saxe, un désastre sans précédent dans l'histoire (1ᵉʳ septembre). Le maréchal avait été blessé au début de la bataille. A quatre heures du soir, l'Empereur Napoléon III fit hisser le drapeau blanc sur les murs de Sedan, et capitula avec 83000 hommes, dont 4000 officiers, livrant en outre 400 pièces de campagne et 10000 chevaux. L'armée allemande avait fait, pendant la bataille, près de 25000 prisonniers. Immédiatement après cette victoire, qui détermina la révolution du 4 septembre et la proclamation de la République en France, la 3ᵉ et la 4ᵉ armée allemandes se dirigèrent sur Paris. Le prince de Prusse investit la rive gauche et le prince de Saxe la rive droite. On connaît les péripéties de ce siége mémorable, dont les principaux épisodes furent les combats de Châtillon, des Hautes-Bruyères, de Bagneux, du Bourget, et les batailles de Champigny et de Montretout. Le 26 janvier 1871, Paris capitula faute de vivres, après un bombardement, dont l'effet matériel fut médiocre, eu égard à l'étendue de la ville, et l'impression morale, à peu près nulle. Le prince Frédéric-Guillaume avait été nommé, au commencement du mois de novembre, en même temps que son cousin le prince Frédéric-Charles, feld-maréchal de Prusse, titre qui n'avait jamais été porté par les princes de sa maison.

Il a épousé, le 25 janvier 1858, la princesse Victoria, fille aînée de la Reine d'Angleterre, princesse royale de Grande-Bretagne et d'Irlande, duchesse de Saxe, née le 21 novembre 1840. (Voy. Prusse).

FREYCINET (Charles Desaulces de), ingénieur français, né le 14 novembre 1828, entra à l'école polytechnique, et en sortit dans les premiers numéros, comme ingénieur des mines. Il était ingénieur ordinaire de 1ʳᵉ classe depuis le 11 avril 1864, et membre du Conseil général de Tarn-et-Garonne, au moment où éclata la guerre franco-prussienne. Après la révolution du 4 septembre 1870, et l'arrivée en province de M. Gambetta, il devint chef du cabinet militaire du ministre de la guerre, après avoir été un instant préfet de Tarn-et-Garonne, et passa pour avoir inventé, ou étudié dans leur application, les différents plans dont l'exécution fut tentée par les armées de province. Aux élections complémentaires du 2 juillet 1871, M. de Freycinet posa, sans succès, sa candidature à l'Assemblée nationale.

Il a publié la *Guerre en province pendant le siége de Paris* (1871, in-8°), ouvrage important, dédié à M. Gambetta « au grand patriote qui avait été l'âme de la Défense, » et qui provoqua d'assez nombreuses rectifications, notamment de la part du général d'Aurelle de Paladines.

FROSSARD * (Charles-Auguste). — Le 7 octobre 1869, les lettres patentes, qui désignaient les membres du futur conseil de régence, renfermaient une disposition finale ainsi conçue, qui indiquait en quelle confiance il était tenu par Napoléon III : « A défaut de la régence de l'impératrice, la garde du prince impérial, *ou pour mieux dire de l'Empereur mineur*, est confiée à M. le général Frossard. » Au

moment de la déclaration de guerre à la Prusse (fin juillet 1870), il commandait le camp de Châlons, et fut mis à la tête du 2e corps d'armée, qui, quelques jours après, à Sarrebruck, obtint, en présence du prince impérial, un léger avantage sur les troupes du prince héritier. M. Frossard fit un long rapport sur ce combat, dans lequel un détachement de 1500 Prussiens s'était trouvé en présence d'un corps d'armée français. Le 6 août suivant, le général Frossard fut complétement battu à Forbach, faute d'avoir su s'éclairer. Son commandement lui fut d'abord retiré, puis rendu. Sous les ordres du maréchal Bazaine, il prit part aux combats de Gravelotte et de Saint-Privat, autour de Metz, et fit partie du conseil de guerre qui décida la capitulation. Interné en Allemagne, il revint en France après la paix, et fut appelé devant le conseil d'enquête chargé de juger les capitulations (décembre 1871).

M. Frossard a publié récemment: *Rapport sur les opérations du 2e corps d'armée, pendant la campagne de* 1870. (1872, in-8°).

G

GAILLARD (Léopold de), publiciste français, né à Bollène (Vaucluse), en 1820, fit son droit à Toulouse et se fit inscrire au barreau de cette ville. Il essaya aussi du journalisme et entra à la *Gazette du Languedoc*, où il eut pour collaborateur M. Depeyre, nommé représentant en 1871. Après la révolution de 1848, M. Léopold de Gaillard fonda la *Liberté*, feuille catholique publiée à Avignon avec le concours de l'infortuné Raousset-Boulbon. A la suite du coup d'État, contre lequel il avait protesté, il vint à Paris et entra à l'*Assemblée nationale*, journal légitimiste supprimé peu après. Fixé à Lyon par son mariage, il y prit la direction de la *Gazette de Lyon*, journal religieux supprimé aussi par décret. Son nom devenant dangereux pour les feuilles publiques auxquelles il l'attachait, il renonça momentanément au journalisme, s'occupa de travaux de longue haleine et, en 1863, se présenta sans succès, dans le midi, comme candidat de l'opposition. Devenu le chroniqueur politique et le rédacteur en chef du *Correspondant*, il posa de nouveau sa candidature, en 1869, et échoua encore une fois. Lors de l'élection du conseil d'État réorganisé, par l'Assemblée nationale, il fut nommé, dans la séance du 26 juillet 1872, au quatrième tour de scrutin, conseiller d'État, le dernier sur vingt-deux, par 272 voix sur 540 votants. M. de Gaillard, qu'une étroite amitié liait à M. de Montalembert, a été chargé de la publication de ses œuvres posthumes.

On a de M. Léopold de Gaillard: *Bon sens, Situation, les Socialistes, les Montagnards, la Terreur, Conseils aux modérés* (Avignon, 1849, in-8°); *Lettres politiques sur la Suisse*, dédiées à M. de Montalembert (Genève, 1852, in-8°); *Questions italiennes, voyage, histoire, politique* (1860, in-18); l'*Expédition de Rome en* 1849, avec pièces justificatives et documents inédits (1861, in-8°); *Nicolas Bergasse* (1862, br. in-8°); *Les candidatures officielles autrefois et aujourd'hui*; *Adresse au Corps législatif de* 1864 (1864, br. in-8°).

GAMBETTA * (Léon). — Dès que sa santé lui permit de rentrer au Corps Législatif, il y maintint son caractère de député de l'opposition irréconciliable. On remarqua plusieurs de ses discours, notamment celui par lequel il protesta contre l'arrestation de son collègue Henri de Rochefort (7 février 1870), et surtout celui qu'il prononça contre le plébiscite dans lequel il voyait la négation même de toute constitution (5 avril). Sans s'être montré aussi opposé à la guerre contre la Prusse que plusieurs de ses collègues de l'opposition, il refusa de chercher dans les embarras créés au gouvernement par nos premiers désastres, une occasion favorable aux tentatives révolutionnaires, et repoussa notamment les avances des chefs de l'Internationale, en vue d'un mouvement populaire. Mais, lorsque la catastrophe de Sedan amena la chute complète de la dynastie et des institutions impériales, sa place était marquée parmi les promoteurs de la République. M. Gambetta, proclamé, le 4 septembre, membre du gouvernement provisoire de la Défense nationale, fut nommé, le lendemain, ministre de l'intérieur. Trois jours après, il publiait avec ses collègues le manifeste qui convoquait les colléges électoraux pour le 18 octobre, afin de nommer une Assemblée constituante, et il signait, comme ministre, le décret de convocation. Le 16 septembre, un nouveau décret avançait les élections de la Constituante et les fixait au 2 octobre; il ordonnait en outre le renouvellement des conseils municipaux. La ville de Paris était appelée à élire son conseil municipal, comme toutes les autres communes. La rapidité de l'investissement de Paris et la marche victorieuse des ennemis à travers plusieurs départements déterminèrent le gouvernement à ajourner les élections à raison des obstacles matériels et moraux qu'elles devaient rencontrer.

L'organisation de la défense nationale dans les provinces ne paraissant pas suffisamment garantie par la délégation du gouvernement envoyée à Tours avant le siége, un décret du 7 octobre adjoignit à cette délégation M. Gambetta, qui devait « se rendre sans délai à son poste. » Il s'y rendit en effet par ballon, non sans dangers, et marqua son arrivée par des proclamations dont le langage patriotique produisait dans les départements une impression profonde et par un déploiement d'activité s'appliquant à tous les services de la défense nationale. Ne reculant pas devant une responsabilité universelle, il réunit en ses mains les trois ministères de l'intérieur, de la guerre et des finances. Homme de parole et de mouvement, il se mêle à tout, à l'administration publique, à l'organisation des armées, aux combinaisons stratégiques du cabinet, aux opérations sur le champ de bataille. Ce que nous avions de chemins de fer encore libres le portait tour à tour à Orléans, à Lille, à Lyon, partout où il y avait des plans à concerter, des courages incertains à raffermir ou des désordres à apaiser. Rentré au siége de la délégation, soit à Tours, soit à partir du 7 décembre à Bordeaux, il était assiégé par des nuées de solliciteurs, ou de personnages apportant leur coopération ou leurs conseils. Résumant en lui tout le gouvernement, c'était à lui seul que revenaient les difficultés inhérentes au désordre des circonstances et les tiraillements inévitables d'un personnel innombrable, et c'est à lui qu'étaient imputées toutes les fautes commises en son nom par un entourage au moins insuffisant.

Telle fut, pendant près de quatre mois, la situation au milieu de laquelle M. Gambetta soutint par son activité dévorante, une autorité acceptée et obéie. Longtemps le sentiment public, excité par lui, le soutint, et, malgré nos désastres chaque

jour aggravés, les appréciations sévères sur l'inutilité et l'impuissance de ses impétueux efforts ne se produisirent que vers la fin de cette dictature sans mandat.

Parmi les actes ou les discours qui le signalent, nous nous bornerons à enregistrer le décret appelant les gardes nationales mobilisées et mettant à la charge des départements les dépenses de leur organisation; la proclamation annonçant à la France la reddition de Metz et la trahison de Bazaine, occasion d'un nouvel appel à l'énergie nationale (31 octobre); la conclusion, avec des capitalistes anglais, d'un emprunt de 250 millions; la dissolution des conseils généraux qui soulève d'universelles protestations; l'organisation successive des deux armées de la Loire, sous les généraux d'Aurelle de Paladines et Chanzy, de celle du Nord, confiée d'abord au général Bourbaki, puis au général Faidherbe, enfin, sous la direction du premier de ces deux généraux, la campagne de l'Est dont le désastre est précipité par l'armistice.

Lorsque ce dénouement du siége de Paris et de la guerre se fut imposé par la famine et par l'épuisement de nos ressources, M. Gambetta ne l'accepta qu'en murmurant, et en le traitant de « coupable légèreté. » Il modifia le décret qui convoquait les électeurs, en frappant d'inéligibilité, par un autre décret, des catégories de citoyens ayant à divers titres servi l'Empire. Le gouvernement de la Défense nationale ayant annulé cette décision, M. Gambetta résista au gouvernement de Paris jusqu'à l'arrivée d'un de ses membres, M. Jules Simon, chargé de faire exécuter dans sa plénitude le décret de convocation. M. Gambetta donna alors sa démission de tous les pouvoirs réunis en sa personne.

Malgré les violentes contradictions d'opinions auxquelles le nom de M. Gambetta était en butte, sa candidature se produisit spontanément dans un grand nombre de départements, aux élections du 8 février. Elle triompha dans dix départements, notamment dans les départements que la France était menacée de perdre. M. Gambetta fut élu par 56 621 voix dans le Bas-Rhin, par 52 917 dans le Haut-Rhin, par 57 047 dans la Moselle, par 47 211 dans la Meurthe, par 18 530 dans Seine-et-Oise, par 62 739 dans les Bouches-du-Rhône, par 12 423 à Alger, et par 6 142 à Oran. Il opta pour le Bas-Rhin, quoique la perte de cette province dût amener sa sortie de l'Assemblée nationale. Il y fut renvoyé, aux élections du 2 juillet, par trois départements, la Seine, le Var et les Bouches-du-Rhône pour lesquelles il opta.

M. Gambetta se tint assez longtemps à l'écart dans la nouvelle Chambre où l'extrême droite dominait la majorité, et il semblait dédaigner les nombreuses et violentes attaques dont il était l'objet entre ses collègues du 4 septembre. Quand il intervint plus tard dans les débats, ce fut, pour l'ordinaire, avec une modération qu'on n'attendait pas de sa nature impétueuse, et il soutint, dans diverses circonstances, le gouvernement de M. Thiers qui l'avait cependant atteint plusieurs fois de ses sévérités oratoires. L'ex-dictateur se laissait volontiers représenter, soit dans les luttes électorales, soit dans la presse, comme préparant un parti gouvernemental de la République, qui aurait désormais ses whigs, avec M. Gambetta, comme ses tories avec M. Thiers. Le journal *la République française* a paru, sous ses auspices, à Paris, le 5 novembre 1871.

GAMBON * (Charles-Ferdinand). — Après l'amnistie, M. Gambon rentra dans son département et s'y occupa presque exclusivement de travaux agricoles. On sait l'histoire, rendue fameuse par les plaisanteries de la petite presse, de son refus de l'impôt, suivi de la saisie de sa ferme et de la vente d'une unique vache devenue légendaire.

Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant du département de la Seine à l'Assemblée nationale, le quatorzième sur quarante-trois, par 136 249 voix sur 328 970 votants. Il siégea rarement, et le 26 mars, fut nommé membre de la Commune dans le 10e arrondissement par 10 734 voix. La nouvelle assemblée parisienne ayant déclaré les deux mandats incompatibles, il donna, le 5 avril, sa démission de représentant.

Chargé, le 16 avril, de distribuer des armes aux bataillons des citoyennes volontaires, nouvellement créés, adjoint à la commission de la justice le 18 avril, délégué aux prisons le 24 avril, il fut nommé membre du second comité de salut public le 10 mai, et, en cette qualité, signa le décret relatif à la saisie des biens de M. Thiers et à la destruction de son hôtel. Il signa aussi les dernières proclamations, excitant la garde nationale fédérée au massacre et à l'incendie. Il avait voté pour la validation des élections à la majorité absolue des suffrages, quel que fût le nombre des votants, et pour la création du premier comité de salut public, sans motiver son vote.

GANESCO * (Grégory). — Rédacteur en chef du *Parlement*, organe du tiers-parti qui contribua à l'avénement du cabinet du 2 janvier 1870, il adhéra au nouvel empire libéral, mais se sépara violemment du ministère, lorsque l'influence orléaniste y devint prépondérante. Il conseilla alors et défendit l'idée du plébiscite comme moyen de réalisation d'un programme entièrement démocratique. L'entrée au ministère, après la retraite de MM. Buffet et Daru, des chefs du centre droit, trompa ces espérances, et M. Ganesco fut obligé de quitter le *Parlement*. Entré presque aussitôt à la *Liberté*, il y publia des lettres signées : « le Spectateur, » qui obtinrent un succès considérable. Au moment de l'investissement de Paris (15 septembre), il partit pour Tours, où M. Détroyat transportait la *Liberté*, puis pour Bordeaux, où, pendant quatre mois, il rédigea seul l'ancien journal de M. de Girardin. Il a signé la protestation des journalistes, à l'occasion du décret de M. Gambetta qui restreignait les capacités électorales. Dévoué à la politique du nouveau chef du pouvoir exécutif, M. Ganesco a fondé, au commencement de 1872, un journal à un sou, le *Républicain*, qui est devenu populaire.

GARIBALDI * (Joseph). — Ses attaques contre les derniers actes de l'empereur Napoléon III avaient eu en Europe quelque retentissement; il faut noter sa lettre à l'armée française à l'occasion du plébiscite. Quelques manifestes parurent aussi sous son nom contre le gouvernement temporel du pape, encore debout. Aussitôt que la révolution du 4 septembre 1870 fut accomplie, Garibaldi offrit ses services au gouvernement de la Défense nationale et déclara hautement que le parti de la révolution devait se mettre partout en devoir de secourir la République française. S'échappant de Caprera, il débarqua à Marseille où il lui fut fait, par ordre de la délégation de Tours, une réception solennelle (7 octobre). Deux jours après, il arrivait à Tours où le gouvernement le recevait aussi chaleureusement, lui donnait le titre de général français et l'investissait du commandement des francs-tireurs et des troupes irrégulières sur la ligne de l'Est, particulièrement dans les Vosges. Le 21 octobre, il allait installer son quartier général à Dôle, avec le projet d'inquiéter dans tous ses mouvements l'armée du général de Werder

chargée des opérations allemandes dans cette contrée.

Un assez grand nombre de volontaires italiens, surtout des Génois, accoururent auprès de Garibaldi. Ses troupes, dont il est difficile de préciser les effectifs, atteignirent et purent dépasser le chiffre de 12 000; on dit même qu'elles durent être portées à 20 000. Divisées en quatre brigades, elles étaient sous les ordres de ses deux fils, Menotti et Ricciotti, du général polonais Bosak et du général Delpech; elles avaient pour chef d'état-major, Bordone. La situation faite à Garibaldi, acceptée par quelques officiers de nomination récente comme M. Cremer, excita un vif mécontentement chez d'anciens chefs, comme le général Cambriels, qui offrirent même leur démission, et que M. Gambetta eut beaucoup de peine à ramener à des sentiments plus conciliants. D'autre part, la seule réputation de Garibaldi et quelques-uns des actes qu'on lui attribuait provoquaient, de la part de la presse cléricale, de nombreuses protestations.

Les engagements des Garibaldiens avec les différents corps allemands furent nombreux, pendant deux mois, et ils se résument souvent dans des avantages de détail, sans grande portée militaire. Ils ont pour théâtres, Châtillon (19 novembre), Autun, Beaune (26 novembre) et surtout Dijon que Garibaldi occupe le 6 janvier 1871, qu'il défend avec un grand succès contre les Prussiens le 21-23 janvier, et qu'il évacue, le 1er février, par suite de l'armistice. La journée du 22 eut particulièrement le caractère d'une victoire; l'ennemi dut abandonner ses fortes positions des environs et le 61e régiment prussien, presque entièrement détruit par la brigade Menotti, se vit arracher son drapeau. Il est difficile de savoir si ces succès réels étaient chèrement payés, comme on l'a prétendu, par la réussite des opérations militaires que le général de Werder aurait dissimulées à la faveur de fausses attaques.

Pendant l'armistice le général Garibaldi fut assez populaire en France pour être élu représentant à l'Assemblée nationale par quatre départements : la Seine, où il obtint 200 065 voix, la Côte-d'or, les Alpes-Maritimes, et Alger, sans compter un assez grand nombre de voix dans diverses parties de la France. Mal accueilli par la majorité de l'Assemblée, le général donna sa démission dès le 13 février, par une lettre qu'il voulut expliquer à la tribune; l'opposition qu'il rencontra fut le signal du plus violent tumulte dans la salle, et de manifestations enthousiastes dans les tribunes qu'on dut faire évacuer. Le même jour, il avait adressé sa démission de commandant de l'armée des Vosges, au gouvernement qui lui avait répondu par des témoignages de reconnaissance et de regrets. Rentré en Italie, le général s'est, à plusieurs reprises, associé par des lettres ou des manifestes, à la propagande révolutionnaire, témoignant spécialement de sa haine contre le clergé et cherchant à disculper, dans ses principes sinon dans ses actes, la société de l'Internationale.

Au commencement de 1870, Garibaldi a fait paraître quelques œuvres d'imagination, entre autres, dans le journal *la Cloche*, le roman, *la Domination du moine*.

GARNIER *(Marie-Joseph-François, dit Francis). — Au moment où éclatait la guerre franco-prussienne (juillet 1870), il fut nommé au commandement d'une canonnière, qu'il quitta pour devenir le chef d'état-major de l'amiral commandant le huitième secteur de l'enceinte de Paris (Montrouge), un des plus exposés au bombardement. Le 25 janvier 1871, il crut devoir protester contre une capitulation qui livrait «intacts» à l'ennemi nos forts et notre matériel de guerre. Cette initiative lui valut l'approbation d'une partie de la presse, et l'offre spontanée d'une candidature à l'Assemblée nationale. Aux élections du 8 février suivant, il réunit, sans être élu, 27 362 voix sur 328 970 votants.

Aux récompenses scientifiques, déjà citées, accordées à M. Francis Garnier, pour son voyage en Indo-Chine, il faut ajouter la grande médaille d'or de la reine Victoria (Patron's médal), décernée par la société de géographie de Londres, au mois de mai 1870, et la grande médaille d'honneur, que le premier congrès géographique international, réuni à Anvers au mois d'août 1871, partagea entre le docteur Livingstone et lui.

Il a été promu officier de la Légion d'honneur le 26 janvier 1872.

M. F. Garnier a publié récemment : *le Siége de Paris, journal d'un officier de marine attaché au *** Secteur* (1871, in-18°), qui avait d'abord paru en feuilleton dans le *Temps* ; et *Chronique royale du Cambodje*, extrait du *Journal de la Société asiatique* (1872, in-8°). Il a donné également à la presse périodique un grand nombre d'articles sur l'économie politique, la géographie et l'histoire de l'Asie.

GARNIER-PAGÈS * (Louis-Antoine). — Au moment de la révolution du 4 septembre 1870, M. Garnier-Pagès fit partie du gouvernement de défense nationale proclamé à l'Hôtel-de-Ville, qui comprenait l'ensemble de la députation de Paris. Il joua un rôle assez effacé pendant toute la durée du siége, se bornant à signer les décrets du gouvernement. Les journaux ont cependant cité sa courageuse attitude pendant la nuit du 31 octobre, lors de la tentative insurrectionnelle qui faillit livrer Paris à l'anarchie et aux Prussiens. Après la signature de l'armistice, le désaccord profond, manifesté entre la délégation de Bordeaux et le gouvernement central, qu'avait accentué la dernière proclamation de M. Gambetta, nécessita l'envoi en province de plusieurs membres du gouvernement de Paris. M. Garnier-Pagès fut chargé, avec MM. Pelletan et Em. Arago, de sauvegarder le principe d'autorité, tout en faisant triompher l'esprit de conciliation. Il arriva à Bordeaux, le 6 février 1871, porteur d'un décret qui lui donnait, ainsi qu'à ses collègues, les pouvoirs les plus étendus. Aux élections du 8 février, il ne fut élu dans aucun département, et, renonçant momentanément à la vie politique, afin de soigner une santé délabrée, il alla se fixer à Cannes. Au mois de janvier 1872, il a refusé la candidature dans le département de l'Eure.

GASSELIN * [de Fresnay] (Augustin-André). — Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant de la Sarthe à l'Assemblée nationale, le deuxième sur neuf, par 54995 voix.

Il a pris place au centre droit, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, les propositions Rivet et Ravinel, et le traité douanier; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris.

GATIEN-ARNOULT * (Adolphe-Félix). — Aux élections du 8 fevrier 1871, il a été nommé représentant de la Haute-Garonne à l'Assemblée nationale, le premier sur dix, par 80000 voix.

Il a pris place à gauche, et a voté pour les préliminaires de paix, la proposition Rivet et le re-

tour de l'Assemblée à Paris; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre l'abrogation des lois d'exil, le pouvoir constituant, la proposition Feray (matières premières), et le maintien des traités de commerce. Il s'est abstenu sur la proposition Cazenove de Pradines, et sur la loi départementale.

GAVARDIE (Henri-Edmond-Pierre DUFAUR DE), représentant français, né à Rennes, le 2 décembre 1823, et fils d'un officier supérieur, fit ses études au Prytanée de La Flèche, où il obtint, en 1842, le prix d'honneur fondé par le duc d'Orléans. Il abandonna la carrière militaire pour entrer dans la magistrature, comme substitut du procureur de la République, à Orthez le 21 août 1852. Successivement substitut du procureur impérial à Mont-de-Marsan en 1853, procureur impérial à Dax en 1855, et à Pau en 1858, il devint substitut du procureur général, à la cour de cette dernière ville, le 1er décembre 1860. Tombé en disgrâce pour des causes demeurées inconnues, il fut nommé, le 20 janvier 1864, à Montron, procureur impérial de sixième classe. Il n'accepta pas et fut remplacé un mois après. Rentré dans la magistrature comme procureur impérial à Saint-Sever en 1866, il fut révoqué le 26 décembre 1870, et sollicita vainement sa réintégration par l'intermédiaire de son ami M. de Freycinet. Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant du département des Landes à l'Assemblée nationale, le troisième sur six, par 30 119 voix sur 54 902 votants, et a souvent soutenu à la tribune les idées monarchiques et cléricales.

Il a pris place à l'extrême droite et a voté pour les préliminaires de paix, la loi municipale, la proposition Cazenove, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant, les propositions Rivet et Ravinel; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel.

M. de Gavardie a publié différents travaux de politique et de jurisprudence.

GAVINI (Denis), avocat, administrateur et représentant français, né en 1819, à Bastia, se fit inscrire au barreau de cette ville, où il plaida jusqu'en 1848. Élu membre de l'Assemblée constituante, il siégea à gauche et fut envoyé par les électeurs à l'Assemblée législative. Il se rallia à la politique du président de la République, et remplit, après le 2 décembre, diverses fonctions importantes. Successivement conseiller d'Etat, préfet du Lot, de l'Hérault, et enfin des Alpes-Maritimes, il donna sa démission après la révolution du 4 septembre 1870.

Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant de la Corse à l'Assemblée nationale, le premier sur cinq, et a publié à cette occasion une profession de foi dans laquelle il protestait de sa fidélité à l'empire, et prenait l'engagement de demander l'appel au peuple sur le maintien de la dynastie impériale.

Il a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la proposition Ravinel, la proposition Feray (matières premières), et le maintien des traités de commerce; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la déchéance de l'empereur, le pouvoir constituant, la proposition Rivet et le retour de l'Assemblée à Paris.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département de la Corse pour le canton de Bastia-Terra-Nova.

GENT (Alphonse), avocat et représentant français, né à Roquemaure (Gard), le 27 octobre 1813, fit son droit à Paris et à Aix, s'inscrivit d'abord au barreau de Nîmes, puis à celui d'Avignon. Appartenant au parti démocratique, il fut nommé le 25 février 1848 président du Comité central républicain du département de Vaucluse, puis maire d'Avignon et enfin commissaire du gouvernement provisoire. Au mois de mai, il fut élu représentant à la Constituante, en remplacement de M. Agricol Perdiguier qui avait opté pour la Seine; son élection fut annulée, mais il fut réélu en septembre. Il eut alors un duel avec M. de Raousset-Boulbon et un autre avec M. Léo de la Borde; blessé par ce dernier, il ne put siéger à l'Assemblée qu'au mois de décembre. Il prit place sur les bancs de la Montagne. Au mois de mai 1849, il échoua aux élections pour la législative, avec 29 000 voix environ sur 62 000 votants.

Appelé à Lyon en novembre 1849, pour plaider diverses affaires de complot devant le conseil de guerre, M. Gent s'occupa d'organiser dans les départements voisins la résistance aux projets de coup d'Etat, déjà attribués au président, et fut arrêté lui-même sous l'accusation de complot, traduit devant un conseil de guerre, et, après un an de détention préventive, condamné, le 28 août 1851, à la déportation. Le 21 décembre suivant, il fut embarqué à Brest et conduit à Noukahiva, où, malgré la loi qui organisait la peine de la déportation, il fut tenu enfermé dans un fort. Cet emprisonnement, que Mme Gent voulut partager, dura jusqu'en novembre 1854, époque où l'on abandonna Noukahiva comme lieu de déportation. La peine de M. Gent fut alors commuée en vingt ans de bannissement; il fut conduit au Chili, et s'établit comme avocat à Valparaiso. En 1861, il revint en Europe, et après avoir résidé en Italie, alla, en 1863, se fixer à Madrid, où il devint correspondant des journaux le *Siècle* et le *Temps*. Aux élections générales de mai 1869, il se porta comme candidat de l'opposition démocratique dans le département de Vaucluse, où il n'échoua qu'au second tour de scrutin, avec 15 506 voix sur 33 324 votants, contre 17 542 voix obtenues par M. Millet, candidat officiel. Au mois de novembre de la même année, il fut, dans les élections partielles de Paris, l'un des candidats irréconciliables de la 8e circonscription, et obtint, à côté de M. Emmanuel Arago, qui fut nommé, une minorité de 5230 voix sur 32823 votants.

Après la révolution du 4 septembre 1870, à la suite des abus de pouvoir de M. Esquiros à Marseille, et sur son refus de quitter un poste que M. Delpech, son successeur nommé, ne put parvenir à occuper, M. Gent fut désigné par M. Gambetta dans les premiers jours de novembre comme préfet des Bouches-du-Rhône. Il revenait d'accomplir en Algérie une mission spéciale au nom du ministre de l'intérieur et de la guerre. Sa proclamation conciliante fut bien accueillie par la population de Marseille, et, jusqu'au moment de la capitulation de Paris, l'ordre régna dans le département. En recevant la dépêche officielle de ce désastre, M. Gent donna sa démission et déclara qu'il allait, malgré son âge, servir sous les ordres de Garibaldi, « le général qui ne reconnaissait pas l'armistice. » La rapidité des événements l'empêcha de mettre son dessein à exécution. Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant de Vaucluse à l'Assemblée nationale, et donna sa démission peu de temps après, ainsi que tous ses collègues, l'élection ayant donné lieu à d'assez nombreuses protestations. Au scrutin complémentaire du 2 juillet, il fut réélu, le quatrième sur cinq, par 34 002

voix, en même temps que toute l'ancienne liste démocratique.

Il a pris place à l'extrême gauche, et a voté pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; pour le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris; contre les préliminaires de paix, la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant, et les propositions Rivet et Ravinel.

GÉRARDIN (Charles), membre de la Commune de Paris, né vers 1845, exerça d'abord la profession de comptable, puis celle de commis-voyageur pour le compte d'une maison allemande. Beau-frère de M. A. Dupont, le condamné du procès de Blois, il fut initié par lui aux doctrines socialistes, devint un orateur écouté des clubs après la révolution du 4 septembre 1870, commanda, pendant le siége, le 257e bataillon de la garde nationale, et se mêla au mouvement politique du 18 mars 1871. Elu membre de la Commune aux élections du 26, dans le 17e arrondissement, par 6142 voix sur 11394 votants, il fut délégué à la commission de sûreté générale et à la commission des relations extérieures le 30 mars. Il vota pour la validation des élections à la majorité absolue des suffrages, quel que fût le nombre des votants, et fit partie, le 2 mai, du premier comité de salut public, en faveur duquel il s'était prononcé « pour obéir au mandat impératif. » M. Ch. Gérardin, qui s'était toujours signalé, aux séances de la Commune, par la violence de ses motions, acquit la confiance de la majorité. Il en profita pour faire nommer M. Rossel commandant de la 17e légion et chef d'état-major de M. Cluseret, qu'il remplaça peu après comme délégué à la guerre. On sait comment, après la prise du fort d'Issy, M. Gérardin, qui s'était chargé de l'arrestation de M. Rossel, favorisa l'évasion de son ami et le suivit dans sa fuite. Arrêté quelque temps après l'entrée des troupes dans Paris, il a été condamné à la déportation simple, par le 16e conseil de guerre, le 28 janvier 1872.

GÉRARDIN (François-Eugène), membre de la Commune de Paris, né vers 1830, d'une famille d'ouvriers, était inconnu avant le 26 mars 1871, époque à laquelle il fut nommé membre de la Commune, dans le 4e arrondissement, par 8154 voix. Délégué à la commission de travail et d'échange le 30 mars, et à l'administration du 4e arrondissement le 9 avril, il prit rarement part aux discussions de la Commune, si ce n'est pour rappeler l'assemblée aux idées d'humanité et de modération. Il s'abstint sur la question de la validation des élections à la majorité absolue des suffrages, vota contre la création du comité de salut public, en motivant énergiquement son vote, et signa la protestation de la minorité, rédigée par M. Ch. Beslay. Dans la séance orageuse qui suivit l'explosion de la cartoucherie Rapp, M. Eugène Gérardin demanda que le décret qui accordait des secours aux familles frappées par ce malheureux événement, ne distinguât point entre les défenseurs de la Commune, les indifférents ou les adversaires. Il fut, à cette occasion, vivement attaqué par MM. Amouroux et Ledroit, ses collègues.

GERESME (Jean-Baptiste HUBERT dit), membre de la Commune de Paris, né vers 1834, à Damery (Marne), exerçait la profession de corsetier, lorsque les événements du 4 septembre 1870 le poussèrent à fréquenter les réunions publiques, où il se fit remarquer par des motions ultra-révolutionnaires. Il était membre du comité central de la garde nationale au moment de l'insurrection du 18 mars 1871, et signa les affiches et proclamations de ce pouvoir fédératif. Elu membre de la Commune au scrutin du 26 mars, dans le 12e arrondissement, par 2194 voix sur 11329 votants, il figura dans la nouvelle commission militaire le 16 mai, vota contre la validation des élections à la majorité absolue des suffrages, mais se prononça en ces termes, en faveur de la création d'un comité de salut public : « Je vote pour, parce que le mot salut public a été et sera toujours de circonstance. » Arrêté peu de temps après l'entrée des troupes régulières à Paris et conduit à Versailles, il a été traduit devant le 3e conseil de guerre et condamné, au mois de janvier 1872, aux travaux forcés à perpétuité.

GERMAIN (A....), représentant français, gendre de M. Vuitry, ancien ministre présidant le conseil d'État, a été directeur du *Crédit lyonnais*. Il fut élu en 1869, comme candidat gouvernemental libéral, député de la 3e circonscription de l'Ain, par 17959 voix sur 30805 votants, contre 10242 voix obtenues par M. Bodin, candidat officiel. Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant de l'Ain à l'Assemblée nationale, le troisième sur sept, par 58109 voix sur 65828 votants.

Il a pris place au centre gauche, s'est fait inscrire en même temps à la réunion Saint-Marc Girardin, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, la proposition Feray (matières premières), et le retour de l'Assemblée à Paris; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel. Il s'est abstenu lors du vote sur la proposition Ravinel et sur le traité douanier.

Au renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département de l'Ain, pour le canton de Châtillon-sur-Chalaronne.

GERMONIÈRE * (Louis-Hippolyte). — Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant de la Manche à l'Assemblée nationale, le sixième sur onze, par 60937 voix.

Il a pris place au centre droit, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Rivet et le retour de l'Assemblée à Paris; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Ravinel, la proposition Feray (matières premières), et le maintien des traités de commerce.

GÉVELOT (N....), industriel et représentant français, né en 1826, conseiller général de l'Orne, pour le canton de Messei, fut élu en 1869, en qualité de candidat indépendant, au second tour de scrutin, député de la 3e circonscription de l'Orne, par 17812 voix sur 29923 votants, contre 12078 voix obtenues par le marquis de Torcy, candidat officiel qui avait eu la majorité relative au premier tour. Directeur d'une célèbre manufacture de cartouches et de capsules, il fut nommé, pendant le siége de Paris, président de la commission d'armement au ministère des travaux publics, et membre du comité scientifique de défense. Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant de l'Orne à l'Assemblée nationale, le troisième sur huit, par 56535 voix.

Il a pris place au centre gauche, et a voté pour les préliminaires de paix, la proposition Rivet,

la proposition Feray (matières premières), et le retour de l'Assemblée à Paris; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Ravinel et le maintien des traités de commerce.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département de l'Orne, pour le canton de Messei.

M. Gévelot a été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1861.

GILLON (Paulin). — Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant de la Meuse à l'Assemblée nationale, le dernier sur six, par 16382 voix sur 40190 votants.

Il a pris place à droite, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Ravinel et le traité douanier; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Rivet, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce et le retour de l'Assemblée à Paris.

GIRARDIN (Émile DE)*. — Après l'avénement du ministère du 2 janvier 1870, et l'évolution libérale de l'Empire, il accepta de prendre part aux travaux de la commission d'enquête sur l'organisation administrative de la ville de Paris, fit partie du syndicat de la presse, chargé de défendre devant une commission législative la réforme de l'impôt du timbre, et, prenant ardemment part aux polémiques quotidiennes, soutint tour à tour l'opportunité du plébiscite, et, comme conséquence, l'abrogation des lois d'exil. Un décret non publié, contre-signé Emile Ollivier en date du 27 juillet, et retrouvé dans les papiers des Tuileries, après la révolution du 4 septembre, élevait M. de Girardin à la dignité de sénateur, en considération « des services qu'il avait rendus comme publiciste. » A la même époque le fougueux polémiste renonçait momentanément au journalisme, et vendait *la Liberté* à M. Détroyat, son neveu par alliance, au prix d'un million. Cependant, l'irritation produite en France par la candidature Hohenzollern le rejeta dans la lutte. Partisan de la guerre, parce qu'il « ne pouvait supposer qu'après avoir dépensé pendant vingt ans plus de sept milliards pour l'armée, la France n'aurait au moment de la lutte ni fusils ni soldats, » il répéta, lors des premiers désastres, le fameux cri de « confiance » qu'il avait poussé le 25 février 1848, et proposa le dédoublement du ministère de la guerre entre MM. de Palikao et Haussmann. Lors de l'investissement de Paris, il suivit *la Liberté* en province, exerça une influence sérieuse sur la presse conservatrice, et publia, le 24 décembre 1870, *les Cent jours*, résumé des événements, où la dictature de M. Gambetta était sévèrement appréciée. Pendant la période de l'insurrection communale, il fit paraître l'*Union française*, journal quotidien, dans lequel, revenant sur des convictions déjà anciennes, il soutint l'idée de partager la France en quinze groupes fédératifs.

Un procès en désaveu de paternité, intenté à sa seconde femme, la comtesse de Tieffenbach, par M. E. de Girardin, a fait récemment quelque bruit. Le tribunal de 1re instance de la Seine donna gain de cause au plaignant et prononça la séparation de corps (26 avril 1872).

Au mois de mai suivant, M. E. de Girardin devint acquéreur du *Journal officiel*, dont les actionnaires demandaient la liquidation, et en conserva la gérance à M. Wittersheim.

GIRAUD (Louis-Alfred), représentant français, né à Fontenay-le-Comte (Vendée), le 3 août 1827, se fit recevoir docteur en droit, et sortit le premier de l'Ecole des chartes avec le brevet d'archiviste paléographe. Substitut à Tours, puis procureur impérial à Parthenay, il était, au moment des élections du 8 février 1871, vice-président du tribunal de Blois. Nommé représentant de la Vendée à l'Assemblée nationale, le sixième sur huit, par 53871 suffrages, il prit la parole dans les discussions importantes, et notamment dans la question du transférement de l'Assemblée à Versailles, et dans la discussion de la loi sur la presse. Il est l'auteur de la proposition de l'abrogation des lois d'exil.

M. Giraud a pris place à droite, et a voté pour les préliminaires de paix, la loi municipale, les propositions Vitet et Ravinel, le traité douanier; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce et le retour de l'Assemblée à Paris.

Il a publié : les *Vendéennes*, poésies (1850, in-18); *Eléments du droit municipal*, résumé d'un cours professé dans une Ecole normale (1871, in-18), et de nombreux articles de littérature et de jurisprudence dans différents recueils. Il a été nommé officier d'Académie.

GLADSTONE*(William-Ewart). — A la fin de l'année 1869, une agitation considérable se produisit dans les centres commerciaux anglais, à l'occasion des déclarations faites au Corps législatif français sur les modifications à apporter au traité de commerce, qui, presque arrivé à son terme, devait être dénoncé ou renouvelé dans l'année. Les organes ministériels déclarèrent que le gouvernement était opposé à toute restriction nouvelle à la liberté du commerce. Cependant les réformes proposées pour l'Irlande suivaient leur cours. M. Gladstone présentait le « bill de tenure » modifiant les conditions de la possession des terres et du fermage en Irlande : mais en même temps, en présence de l'agitation féniane toujours croissante, et de la nomination au Parlement par les électeurs de Tipperary, d'O'Donovan Rossa, l'un des chefs du complot fénian, il demandait à la chambre des Communes l'annulation de l'élection, et le vote de mesures répressives, telles que la substitution des tribunaux ordinaires au jury, pour le jugement des délits résultant de la possession d'armes et de munitions, et des abus de la presse. La loi sur l'instruction primaire suivit de près le « bill de tenure; » elle réservait complètement la question de l'enseignement religieux dans les écoles. M. Gladstone obtenait aussi la suppression de la confiscation dans la législation pénale anglaise, et proposait un bill d'extradition autorisant le gouvernement à livrer à la justice internationale les criminels de droit commun.

Les progrès accomplis à l'intérieur ne peuvent dissimuler la faiblesse de la politique extérieure du cabinet libéral. Au moment de la guerre entre la Prusse et la France, M. Gladstone fit en effet les plus grands efforts pour désintéresser le sentiment public anglais des conflits européens, et pour faire prévaloir une politique d'absolue neutralité. L'attitude de lord Granville, alors chef du Foreign office, convainquit bientôt la Prusse et les autres grandes puissances que l'intervention armée de l'Angleterre n'était point à craindre, et que son intervention diplomatique serait facilement éludée. Aussi, après les grands succès de l'armée allemande, le prince Gortschakoff put-il réclamer hautement pour la Russie, sans avoir à craindre un refus, la révision des traités de 1856 sur la neutralité de la mer Noire : l'Angleterre avait abdi-

qué. Le cabinet Gladstone, un moment effrayé des conséquences de sa politique, se retourna alors vers la France et essaya, en l'appelant à la conférence de Londres, de retarder une solution aussi précipitée de la question d'Orient. Il était trop tard; la France, accablée par des désastres sans précédents, ne put que subir, comme son ancienne alliée, une révision avantageuse à la Russie, acceptée d'avance par l'Allemagne victorieuse. Les résultats de la guerre de Crimée étaient à jamais perdus. L'opinion publique se prononça très-vivement contre le premier ministre, qu'on accusait d'avoir sacrifié les véritables intérêts du pays aux sympathies prussiennes de la reine Victoria. L'initiative privée s'efforça de prouver à la France que le peuple anglais ne partageait point les tendances étroitement égoïstes de son gouvernement, et protesta par le déploiement d'une charité véritablement magnifique en faveur des victimes de la guerre, à Paris et en province. La nomination de M. Thiers comme chef du pouvoir exécutif de la République française décida M. Gladstone à reconnaître le nouveau gouvernement français, et à lui donner tardivement les plus formelles assurances de sympathie. Malheureusement la rivalité des intérêts commerciaux, et les idées protectionnistes, bien connues, de M. Thiers, ne contribuèrent pas à fortifier ces témoignages d'amitié platonique. D'ailleurs les soins réclamés par la réorganisation intérieure du Royaume-Uni continuaient à absorber M. Gladstone. L'agitation irlandaise, toujours plus vive, l'avait contraint, à la fin du mois de décembre 1870, à mettre en liberté les prisonniers fénians, sous condition de bannissement perpétuel. La pression du sentiment public, qui eut en cette circonstance un remarquable écho dans une ingénieuse fiction littéraire de M. Disraeli, intitulée : *la bataille de Dorking*, le força de hâter la présentation du bill de réorganisation de l'armée, dont la principale clause, l'abrogation du droit d'achat des grades, fut sur le point de déterminer une véritable crise gouvernementale. La chambre des Lords ayant rejeté le bill, M. Gladstone, appuyé par la presse libérale, décida la reine à faire usage de sa prérogative royale et à prononcer par décret l'abrogation du droit d'achat. Cet acte d'énergie souleva le parti tory. La chambre des Lords prononça un vote de censure contre le gouvernement, à la majorité de 162 voix contre 82, et repoussa le bill du « vote au scrutin secret. » Le cabinet ne se retira pas devant la coalition des rancunes aristocratiques, et poursuivit la campagne entreprise en faveur des intérêts agricoles et manufacturiers, des tenanciers irlandais et des « ouvriers libéraux ». Pendant les vacances parlementaires de 1871, M. Gladstone a pris la parole dans un nombre considérable de meetings tenus dans les principaux collèges électoraux manufacturiers, pour exprimer son « aversion de cette politique petite, mesquine, étroite, qui consiste à se mêler des affaires des autres nations », en même temps qu'il témoignait son intérêt pour les classes ouvrières, pour les associations qui les moralisent ou les soulagent, et affirmait que « la solution de la question sociale reposait surtout sur l'activité individuelle et les efforts des travailleurs. »

Récemment l'influence politique et la stabilité du gouvernement présidé par M. Gladstone ont semblé être ébranlées par la nomination extra-légale d'un juge à la Cour du banc de la reine, sir Richard Collier, et surtout par les interminables négociations du Foreign office avec le cabinet de Washington, à propos du règlement de l'indemnité due aux États-Unis, en réparation des dommages causés par le corsaire *l'Alabama*, et dont la fixation était soumise à l'arbitrage de la Suisse. Le gouvernement américain ayant déclaré dans son mémoire que l'arbitrage devait s'étendre même au règlement des dommages indirects, estimés à environ cinq milliards, l'émotion de l'opinion publique et de la presse fut très-vive, et devint l'occasion d'interpellations, à la suite desquelles le premier ministre s'efforça de justifier sa politique (février 1872). Depuis, un arrangement amiable a semblé, à plusieurs reprises, définitivement conclu entre les parties contractantes, mais tantôt les susceptibilités du cabinet anglais, tantôt les exigences du Sénat américain, ont interrompu le cours des négociations suivies avec un intérêt toujours croissant par l'opinion publique européenne. Elles ont abouti, le 14 septembre 1872, à une sentence arbitrale condamnant le gouvernement anglais à payer, en or, aux États-Unis une indemnité de 77 500 000 fr.

GLAIS-BIZOIN * (Alexandre-Olivier). — Après l'avénement du ministère du 2 janvier 1870 et la publication du programme libéral de M. Émile Ollivier, il présenta comme proposition complémentaire à la suppression des octrois, un projet de loi modifiant l'impôt sur les boissons, qui fut sur le point d'être renvoyé à la commission du budget. Quelques semaines après, il réussit à faire accepter en partie une proposition de loi supprimant l'impôt du timbre sur les journaux et le remplaçant par un droit de poste sur les imprimés. Dans la séance du 18 juillet, il déclara qu'il avait voté contre la guerre, mais que, la guerre étant décidée, il donnait son concours le plus absolu aux dispositions prises par le gouvernement. Après les premiers échecs de l'armée française, il proposa, le 11 août, au Corps législatif « de ne ratifier aucune convention ni traité, tant que les armées ennemies seraient sur le territoire », et signa le même jour, avec M. de Kératry, la motion d'appeler le maréchal Lebœuf et les fonctionnaires de l'intendance à la barre d'une commission d'enquête prise dans le sein de la Chambre. La révolution survenue le 4 septembre, à la nouvelle du désastre de Sedan, porta M. Glais-Bizoin au pouvoir. Il fut proclamé, à l'Hôtel de ville, membre du gouvernement de la Défense nationale, avec tous les députés de Paris. Un décret du 16 le déléguait, ainsi que MM. Crémieux et Fourichon, pour aller représenter, à Tours, le gouvernement central dans les départements non occupés par l'ennemi. Ces pouvoirs devaient durer autant que l'investissement de la capitale. Après l'entrevue de Ferrières et la proclamation de M. Jules Favre, une dépêche de M. Glais-Bizoin, en date du 7 octobre, annonçait que les départements s'organisaient et préparaient la guerre à outrance. L'arrivée de M. Gambetta et les pouvoirs absolus qui lui furent attribués comme ministre de la guerre et de l'intérieur amoindrirent beaucoup l'importance de M. Glais-Bizoin. Il se borna dès lors à prendre part à toutes les mesures graves édictées par son collègue en les contre-signant. Il faut citer entre autres le décret de dissolution des conseils généraux (25 décembre), le décret dont M. Crémieux avait pris l'initiative, destituant les magistrats inamovibles, qui avaient fait partie des commissions mixtes (28 janvier 1871), et le décret concernant les élections à l'Assemblée nationale, qui déclarait inéligibles tous les anciens fonctionnaires de l'Empire. A ce moment le désaccord entre le gouvernement de Paris et la délégation de Bordeaux était complet, mais les commentaires de la presse et les discours prononcés à l'Assemblée nationale en aggravèrent encore la portée, en la présentant comme un état insurrectionnel contre le gouvernement central. M. Glais-Bizoin écrivit à ce propos à M. Grévy, président de l'Assemblée, une lettre rendue publique, démontrant

que la délégation n'avait jamais songé à faire prévaloir son avis, autrement que par la persuasion. Violemment attaqué par la presse qui, dès les premiers jours de février, l'accusait d'avoir vendu ses biens, réalisé sa fortune, et d'être passé en Angleterre, emportant les deniers publics, il répondit « que non-seulement il avait servi son pays gratuitement pendant cinq mois et demi de pouvoir absolu, mais encore qu'il avait dépensé son avoir pour le service de l'État. » Il ajoutait que l'échec du gouvernement de la Défense « était le fait d'élections beaucoup trop retardées et faites dans de malheureuses circonstances. » Aux élections du 8 février 1871 pour l'Assemblée nationale, il posa sa candidature dans le département des Côtes-du-Nord, mais la retira au dernier moment. Il ne fut d'ailleurs nommé dans aucun département. Au moment de l'insurrection du 18 mars, il vint à Paris pour se rendre compte de la portée du mouvement et fut arrêté le 13 mai par ordre du délégué à la sûreté générale, puis relâché le lendemain, sous la condition de ne point quitter la capitale et « de se présenter de temps en temps à l'Hôtel de ville. » A la faveur de l'entrée des troupes régulières, il put s'échapper et arriver à Versailles, où il fut mis en état d'arrestation le 27 mai, mais relâché immédiatement. Aux élections complémentaires du 2 juillet 1871, il se présenta sans succès à Paris, et il est rentré depuis dans la vie privée.

GOEBEN (Auguste DE), général prussien, né vers 1813, entra dans l'infanterie prussienne en 1833, et fut nommé officier en 1836. L'année suivante il donna sa démission pour aller combattre en Espagne dans les rangs des insurgés carlistes, et fut nommé lieutenant-colonel de l'armée royale. Il rentra cependant comme simple lieutenant dans l'armée prussienne, fut aussitôt attaché à l'état-major général, fit la campagne de 1840 dans le Palatinat du Rhin et la Westphalie, passa ensuite dans l'infanterie comme capitaine, mais revint dès 1850 dans l'état-major général en qualité de chef d'escadron. Colonel en 1860, il fut attaché à l'armée espagnole pendant la guerre du Maroc. En 1864, il commanda comme général-major la 26e brigade, dans la guerre contre le Danemarck. Mis à la tête de la 13e division en 1865, il acquit une brillante réputation par la manière dont il fit la campagne du Mein en 1866, et fut nommé général d'infanterie en 1870. C'est en cette qualité qu'au début de la guerre franco-prussienne il commandait le 8e corps de la 1re armée. Le jour de la bataille de Wœrth (6 août), il aida le général Zastrow à battre le général Frossard à Sarrebruck et à Forbach, se concentra ensuite autour de Metz, et prit une part glorieuse aux batailles de Mars-la-Tour et Gravelotte (16 et 18 août). Après la capitulation de Metz, le général de Gœben opéra d'abord dans le Nord, puis fut dirigé sur Rouen, qu'il occupa le 6 décembre. L'arrivée de Faidherbe à Lille l'obligea à revenir sur son ancienne ligne d'opérations, où, sous les ordres supérieurs de Manteuffel, il assista aux batailles de Pont-Noyelle et Bapaume. Lors de la formation d'une armée allemande du Sud, destinée à soutenir Werder contre Bourbaki, M. de Manteuffel en fut nommé le commandant en chef, et le général de Gœben le remplaça à la tête de la 1re armée. Il s'empara de Péronne le 10 janvier 1871, et gagna, le 19, la bataille de Saint-Quentin, qui le rendit maître de tout le pays du Nord jusqu'à Arras. L'armistice intervint quelques jours après, bientôt suivi de la signature des préliminaires de paix.

GOUIN * (Alexandre).—Maire de Tours pendant l'occupation allemande, il a été nommé, aux élections du 8 février 1871, représentant d'Indre-et-Loire à l'Assemblée nationale, le deuxième sur six, par 57 934 voix.

Il a pris place au centre droit, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, la proposition Feray (matières premières), et le retour de l'Assemblée à Paris ; contre la proposition Ravinel. Il s'est abstenu sur le traité douanier.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département d'Indre-et-Loire, pour le canton Nord de Tours.

GOULARD (Marc-Thomas-Eugène DE), représentant français, né à Versailles en 1808, se fit inscrire au barreau de Paris en 1830, et siégea comme député de 1846 à 1848. Au scrutin du 8 février 1871, élu représentant des Hautes-Pyrénées à l'Assemblée nationale, le premier sur cinq, par 32 720 voix, et conseiller général pour le canton d'Arreau, le 8 octobre suivant, il fut nommé plénipotentiaire aux conférences de Francfort, et désigné, le 10 novembre, pour aller occuper à Rome, auprès du roi Victor-Emmanuel, le poste de ministre de France, où il succédait à M. de Choiseul-Praslin. Mais cette dernière nomination n'eut pas de suite, car il fut appelé au ministère du commerce (6 février 1872), en remplacement de M. Victor Lefranc, qui prenait le portefeuille de l'intérieur abandonné par M. Casimir Périer. La retraite de M. Pouyer-Quertier étant devenue nécessaire à la suite du procès Janvier de la Motte (5 mars), M. de Goulard fut choisi par M. Thiers pour remplir l'intérim du ministère des finances, dont il devint peu après le titulaire (23 avril). Dans la laborieuse discussion du budget de 1873, terminée par le vote de l'impôt sur les matières premières et l'émission de l'emprunt de 3 milliards, le nouveau ministre des finances fit preuve d'une puissance de travail et d'une activité remarquables. On sait que le chiffre de la souscription à la colossale opération financière qu'il avait préparée, et à laquelle concoururent les banquiers du monde entier, dépassait, le 30 juillet, quarante un milliards et atteignit définitivement, paraît-il, l'énorme total de quarante-quatre milliards. En annonçant à l'Assemblée ces résultats inespérés M. de Goulard en fit honneur à la « République conservatrice. »

Il a pris place au centre droit, et a voté pour les préliminaires de paix, la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, et le retour de l'Assemblée à Paris ; contre la proposition Ravinel, la proposition Feray (matières premières), et le maintien des traités de commerce.

GRAMMONT * (Ferdinand, marquis DE). — Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant de la Haute-Saône à l'Assemblée nationale, le troisième sur six, par 23 454 voix.

Il a pris place au centre droit, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Rivet et le traité douanier; contre le gouvernement, dans la question du pouvoir temporel ; contre la proposition Ravinel, la proposition Feray (matières premières), et le maintien des traités de commerce.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département de la Haute-Saône, pour le canton de Villersexel.

GRAMONT * (Antoine-Agénor-Alfred, duc DE).— Un décret du 15 mai 1870 l'appela au poste de mi-

nistre des affaires étrangères, dans le cabinet Ollivier, en remplacement de M. le comte Daru, démissionnaire depuis le 14 avril. Il quitta Vienne aussitôt, mais pour retourner quelques jours après y conférer avec M. de Beust. Comme marque d'estime particulière, l'empereur François-Joseph II lui décerna la grand'-croix en brillants de l'ordre de Saint-Étienne. Le nouveau ministre parut d'ailleurs vouloir inaugurer une politique ferme et attentive vis-à-vis de la Confédération du Nord. Au moment où s'ouvrit devant le Corps législatif la discussion sur l'entreprise du percement du Saint-Gothard, il fit allusion aux paroles prononcées à cette occasion par M. de Bismark, et affirma que « les sentiments patriotiques de la France n'avaient pas besoin d'être tenus en éveil. » Dans la séance du 6 juillet, répondant à une interpellation de M. Cochery, relative à l'acceptation de la couronne d'Espagne par le prince Léopold de Hohenzollern, il déclara, aux applaudissements du Corps législatif, que le gouvernement impérial ne pouvait souffrir « qu'une puissance étrangère, en plaçant un de ses princes sur le trône de Charles-Quint, pût déranger l'équilibre des forces en Europe et mettre en péril les intérêts et l'honneur de la France. » Les négociations engagées à Ems par M. Benedetti aboutirent à une renonciation spontanée de la part du prince Léopold, et à l'approbation de ce désistement par le roi de Prusse. M. de Gramont voulut obtenir plus encore. Il fit demander à Guillaume Ier de déclarer formellement « qu'à l'avenir il n'autoriserait aucun prince de sa maison à accepter une couronne que les éventualités d'un pays en révolution pourraient lui faire offrir. » Le roi de Prusse se refusa à une pareille exigence, et fit sentir à l'ambassadeur de France qu'insister serait inutile. En même temps une dépêche d'agence, que l'on crut d'abord officielle et émanée de M. de Bismark, annonçait aux cabinets étrangers que M. Benedetti avait été congédié. Cette dépêche amena la déclaration de M. de Gramont au Corps législatif et au Sénat, le 15 juillet, établissant officiellement l'état de guerre entre la France et la Prusse. Quelques jours après, le ministre des affaires étrangères entamait des négociations avec le cabinet de Florence pour placer le territoire pontifical sous la garantie des stipulations de l'art. 1er de la convention du 15 septembre 1864, et signifiait à la cour de Rome qu'en présence des nécessités militaires le corps français d'occupation allait être rappelé. Les premières défaites de l'armée à Wissembourg amenèrent la chute du ministère Ollivier et la retraite de M. de Gramont. Depuis, l'ancien ministre des affaires étrangères a été plusieurs fois, dans la presse, l'objet d'attaques passionnées. Il faut mentionner surtout celles qui se produisirent à la suite de la publication de plusieurs documents diplomatiques, émanés de M. de Saint-Vallier, ancien ministre de France à Stuttgard, et à l'occasion du livre de M. Benedetti intitulé : *Ma mission en Prusse* (octobre 1871). Au mois de janvier 1872, M. de Gramont fut appelé à déposer, en même temps que le maréchal Lebœuf, devant la commission d'enquête sur les causes de la révolution du 4 septembre.

GRANDPERRET (Michel-Etienne-Anthelme-Théodore), magistrat et homme politique français, né à Caluire (Rhône), commune annexée depuis à Lyon, le 26 janvier 1818, est fils d'un chef d'institution qui a publié quelques ouvrages d'enseignement littéraire et des recherches historiques sur la ville de Lyon et son académie. Malgré des malheurs de famille, il put faire son droit à Paris, fut reçu avocat et se fit inscrire comme stagiaire au barreau de la Cour royale de Lyon en 1844. Il s'occupa alors, comme son père, d'études d'histoire lyonnaise, et, après avoir été deux fois lauréat de l'académie de Lyon, en fut élu membre en 1847. Il s'essaya aussi au journalisme, fit le feuilleton des théâtres dans le *Courrier de Lyon*, puis écrivit dans le journal de la préfecture, *Le Rhône*, dont son père avait été nommé rédacteur en chef. Au commencement de 1849, il entra dans la magistrature, comme substitut au tribunal de Lyon, et passa en 1852, avec le même titre, au parquet de la Cour. Nommé successivement avocat général à Bourges, en 1855, à Toulouse, en 1859, et procureur général à Orléans, en 1861, il fut appelé à Paris, en 1867, comme procureur général, en remplacement de M. de Marnas, et nommé en outre conseiller d'État en service ordinaire hors sections.

M. Grandperret, qui joint au culte des lettres le goût des arts, et passe même pour un virtuose distingué, s'est fait remarquer, dans ses fonctions, comme orateur, par la distinction de sa parole. Parmi les causes célèbres qui l'ont mis en évidence, il faut mentionner, au mois de décembre 1869, l'effroyable affaire Troppmann. Quelques semaines plus tard (janvier 1870), il était désigné pour les fonctions de procureur général près la Haute cour de justice, convoquée à Tours pour juger le prince Pierre Bonaparte, dans l'affaire Victor Noir. Le réquisitoire prononcé par lui à cette occasion (26 mars) a été cité comme un modèle d'éloquence judiciaire. Auteur du rapport adressé, le 5 mai, au garde des sceaux sur le complot contre la vie de l'Empereur, dont la découverte précéda le plébiscite, il fut encore nommé procureur général près la Haute cour convoquée à Blois à cette occasion (11 juin). L'instruction de cette affaire se terminait à peine au moment du désastre de Wissembourg. M. Grandperret renonça alors à la parole, ainsi que les défenseurs des accusés, et le verdict fut prononcé sans plaidoiries. Deux jours après, lors de la formation du cabinet Palikao (10 août), M. Grandperret, dont le dévouement à la dynastie était connu, fut nommé garde des sceaux en remplacement de M. Emile Ollivier, démissionnaire. Après la révolution du 4 septembre, il est rentré dans la vie privée et s'est fait inscrire au barreau de Paris.

Il a été promu commandeur de la Légion d'honneur le 1er août 1868.

Outre des discours de circonstance, on cite de M. Théodore Grandperret : *De l'Etat politique de la ville de Lyon* depuis le dixième siècle jusqu'à l'année 1789 (Lyon, 1843, in-8°), et *l'Éloge de Mme la marquise d'Aligre* (ibid., in-8°) : ces deux écrits couronnés par l'Académie de Lyon.

GRANIER DE CASSAGNAC* (Paul DE). — Lors de l'affaire de Victor Noir (janvier 1870), il prit ouvertement parti pour le prince Pierre Bonaparte, et fut, à cette occasion, l'objet de manifestations hostiles, au théâtre de la Porte Saint-Martin. Une vive campagne, entreprise par *le Pays*, en dépit de l'Empereur, contre le ministère Ollivier, précéda le conflit Hohenzollern et la déclaration de guerre à la Prusse. La guerre déclarée, M. Paul de Cassagnac, qui souffrait encore d'une blessure récente à la poitrine, et qui venait d'être nommé chef du bataillon des mobiles du Gers, préféra s'engager comme volontaire dans le 1er régiment de zouaves, attaché à la division Abel Douay. Il assista à la bataille de Sedan, fut fait prisonnier et enfermé pendant huit mois dans une casemate à Cosel (Silésie). Les souffrances occasionnées par l'intensité du froid (30 degrés) et les mauvais traitements dont les prisonniers étaient l'objet, lui fournirent un prétexte favorable pour fomenter une révolte que l'adoucissement de la tempéra-

ture et de nouvelles rigueurs firent échouer. Aux élections du 8 février 1871, pour l'Assemblée nationale, il obtint, en son absence, et sans être élu, 8000 voix environ, alors que le dernier des six représentants nommés, M. de Rességuier, réunissait 57 535 voix. Rendu à la liberté, et après un séjour à Venise qu'avait rendu nécessaire l'ébranlement de sa santé, M. Paul de Cassagnac fut élu, le 8 octobre suivant, à la presque unanimité, conseiller général du département du Gers, pour le canton de Plaisance, conseiller municipal et maire de cette localité. Il fonda alors, dans le Gers, un journal politique, *l'Appel au Peuple*, dont le succès fut considérable, et, de retour à Paris, reprit la direction du *Pays* (janvier 1872). Un jugement de la 6e chambre a condamné récemment M. Paul de Cassagnac à huit jours de prison et 100 francs d'amende à la suite de son duel avec M. Lockroy (3 juillet).

GRANT * (Ulysse-S.). — Les résultats acquis pendant les derniers mois de l'année 1869 furent en rapport avec ces heureux débuts, et le message du mois de novembre annonça une nouvelle diminution de la dette, qui du mois de mai au mois de décembre fut en effet réduite de 450 millions de francs. A ce taux, treize années devaient suffire pour rembourser les milliards qu'avait coûtés la guerre de la sécession. La reconstitution de la République était d'ailleurs à peu près complète, une politique d'apaisement tendait à prévaloir, dans le Nord comme dans le Sud, et le Texas rentrait dans l'Union aux mêmes conditions que la Virginie. D'autre part, l'interminable insurrection de Cuba, sympathique aux patriotes américains, obligeait le gouvernement, qui ne voulait point reconnaître aux insurgés la qualité de belligérants, à sévir contre les entreprises particulières favorables aux Cubains, et à refuser aux Chambres communication de la correspondance officielle échangée à ce sujet avec l'Espagne. Le président Grant voyait même en cette circonstance sa popularité compromise, et était accusé de laisser échapper, par excès de prudence, l'occasion, qui ne se retrouverait peut-être plus, d'annexer une riche colonie. Quelques mois après (avril 1870), le sénat américain rejetait le traité conclu en 1867 entre le président Johnston et le Danemark, relatif à la vente aux États-Unis des Antilles danoises, moyennant une somme de 37 millions de francs. Ce traité était l'œuvre personnelle de M. Seward, l'ancien ministre des affaires étrangères. Dans un nouveau message, le président affirmait sa politique de temporisation à l'égard de Cuba; il faisait adopter au sénat un bill contre les fraudes électorales, était choisi comme arbitre par l'Angleterre et le Portugal, qui se disputaient la possession de l'île de Bolama, en Guinée, et enfin, au moment de la guerre entre l'Allemagne et la France, déclarait la neutralité absolue des États-Unis (août 1870), et l'intention où il était de l'imposer énergiquement par tous les moyens légaux. L'année 1870 s'acheva dans une croissante prospérité financière, et dès le mois de février 1871, le recensement décennal démontra que depuis 1860 la population des États-Unis s'était accrue de sept millions d'âmes, et qu'elle atteignait le chiffre de 38 535 000 habitants. Les défaites inattendues de la France et le foudroyant triomphe de la Prusse modifièrent l'attitude de M. Grant à l'égard de ces puissances européennes. Il plaça le ministre américain de Berlin sur le même pied que ceux de Londres et de Paris, et saisit cette occasion pour féliciter le peuple allemand de s'être uni « sous une forme de gouvernement semblable en beaucoup de points à celui de l'Union américaine. » Le nombre de citoyens américains d'origine germanique et le flot continu d'émigrants allemands aux Etats-Unis expliquaient, sans la justifier, la flatteuse bienveillance du général Grant, en vue de prochaines élections présidentielles. L'entente des Etats-Unis avec l'Allemagne était donc complète. Les relations avec la Russie, un instant compromises par l'attitude de M. Katakasy, représentant du czar, vis-à-vis de M. Fish, secrétaire d'État des affaires étrangères, devinrent encore plus intimes après la visite à Washington du grand-duc Alexis. Il faut citer encore, parmi les événements importants de la présidence du général Grant pendant les année 1871 et 1872, l'incendie de Chicago, dont les pertes furent évaluées à deux cents millions, les mesures de rigueur prises dans le Sud contre les sociétés dites de *Kuklux*, celles qui interdisaient la polygamie dans l'Utah, les poursuites, suivies d'effet, ordonnées contre le célèbre Brigham Young, prophète des Mormons, convaincu d'avoir cohabité en même temps avec vingt-sept femmes, et la signature du décret d'amnistie rendant aux États du Sud leurs droits politiques. Enfin, il faut mentionner les interminables négociations relatives au différend de *l'Alabama*, qui depuis plusieurs années passionnait les esprits en Angleterre et aux États-Unis, et l'acceptation, par le traité de Washington (février 1872), de l'arbitrage de la Suisse pour le règlement définitif des dommages causés par le corsaire confédéré. L'interprétation du traité, que le cabinet américain voulait étendre aux dommages indirects, et que le ministère anglais prétendait réduire aux dommages directs, provoqua divers incidents parlementaires, défavorables au cabinet Gladstone. Les négociations aboutirent, le 14 septembre 1872, à une sentence arbitrale, condamnant le gouvernement anglais à payer, en or, aux États-Unis, une indemnité de 77 500 000 francs.

GRANVILLE * (Granville-Georges-Leveson Gower, 2e comte).— A la mort de lord Clarendon, lord Granville déjà ministre des colonies dans le cabinet Gladstone, quitta ces fonctions pour devenir chef du Foreign office. Il adressa alors aux puissances, à l'occasion des attaques passionnées dirigées par la presse allemande contre l'attitude de l'Angleterre, dans la guerre franco-prussienne, une circulaire diplomatique, où répondant à M. de Bernstorf, qui se plaignait de ce que le gouvernement anglais n'empêchait pas l'exportation d'armes pour la France, il rappela avec fermeté la conduite de la Prusse lors de la guerre de Crimée. Mis en demeure dès le 6 septembre par le gouvernement de la Défense nationale, de proposer la médiation de l'Angleterre sur la base de l'intégrité du territoire français, il refusa d'admettre un projet qu'il ne considérait pas comme pratique, repoussa le 15 octobre une proposition de M. de Chaudordy, en vue de la réunion d'un congrès des neutres, mais provoqua l'entrevue de M. Thiers et de M. de Bismark, espérant qu'elle finirait par un armistice. Il voulait surtout que les belligérants fussent d'accord sur une base de négociations, avant que les neutres n'intervinssent dans leur querelle. Cependant, à la fin du mois d'octobre, il insista auprès de M. de Bismark, pour que Paris ne fût pas bombardé, et qu'un armistice fût conclu, renouvela cette tentative au mois de novembre, sans plus de succès, et, surpris quinze jours après, au milieu de ces efforts d'intervention platonique, par la circulaire du prince Gortschakoff, contesta énergiquement à la Russie le droit de s'affranchir des obligations du traité de 1856. Désarmé par les tendances ultra-pacifiques de M. Gladstone (voy. ce nom), il dut se borner à cette vaine protestation, les questions soulevées par la Russie étant résolues d'avance

en sa faveur par son entente secrète avec la Prusse. Lord Granville fit alors dans les banquets officiels et dans les meetings, l'apologie de la politique de neutralité à outrance, qu'il avait soutenue dans les conseils du gouvernement, et que l'opinion publique lui reprochait. Il intervenait en même temps dans la question du Luxembourg, que M. de Bismark voulait occuper militairement, invitait M. Jules Favre à assister à la conférence appelée à réviser le traité de 1856, et traînait en longueur les négociations, afin de donner le temps au ministre français d'obtenir un sauf-conduit de l'armée allemande (3 janvier 1871). La conférence s'ouvrit le 17 janvier, sous la présidence du chef du Foreign office, qui, malgré son désir d'y faire naître un incident autorisant l'intervention des neutres en faveur de la France, fut obligé d'admettre la prétention de l'Allemagne, d'exclure l'Europe de toute ingérence dans le règlement du différend franco-prussien. Après la capitulation il favorisa l'importation des vivres dans Paris débloqué, et contribua puissamment au ravitaillement de la capitale. C'est aussi à lui qu'est dû l'arrangement amiable de l'affaire des navires anglais coulés à Duclair par les Prussiens. Il défendit le traité de commerce contre les attaques de M. Thiers, et refusa les modifications proposées par le ministère français, comme destructives du traité tout entier. Lors du règlement de l'indemnité due aux Etats-Unis au sujet du corsaire *l'Alabama*, il subit dans la presse et l'opinion publique le contre-coup de la défaveur qui frappa M. Gladstone, lorsque le gouvernement américain émit la prétention de soumettre même les dommages indirects à l'arbitrage de la Suisse (février 1872). Les négociations engagées aboutirent, le 14 septembre suivant, à une sentence arbitrale condamnant le gouvernement anglais à payer, en or, aux États-Uuis, une indemnité de 77 500 000 francs.

GREPPO* (Louis). — Maire du 4e arrondissement de Paris, du 15 septembre 1870 au 5 novembre suivant, époque à laquelle il fut remplacé par M. Vautrain, maire élu, il fut acclamé membre du comité de salut public, dans la journée du 31 octobre. Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant de la Seine à l'Assemblée nationale, le vingt-quatrième sur quarante-trois, par 101 018 voix sur 328 970 votants.

Après l'insurrection du 18 mars, il a signé la proclamation des députés de la Seine et des maires de Paris, qui acceptait, pour le 26 mars, les élections municipales décrétées par le comité central.

Il a pris place à l'extrême gauche, et a voté contre les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant, les propositions Rivet et Ravinel; pour le gouvernement, dans la question du pouvoir temporel; pour la validation de l'élection des princes, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris.

M. Greppo a publié: *Catéchisme social*, exposé succinct de la doctrine de la solidarité (1848, br. in-8°), et *Réponse d'un socialiste à M. le maréchal Bugeaud* (1848, br. in-8°).

GRÉVY* (François-Paul-Jules). — Président de la réunion de la rue de la Sourdière, qui prit le nom de « gauche fermée, » par opposition à la « gauche ouverte », imaginée par M. Ernest Picard, il se refusa à tout compromis avec le pouvoir impérial. Il présenta au Corps législatif, le 3 février 1870, un amendement renouvelé de la fameuse proposition des questeurs, qui demandait pour la Chambre le droit de faire sa police et de pourvoir elle-même à sa sûreté. Il provoqua la réforme législative qui autorisait tous les avocats inscrits au barreau de Paris, à prendre part à l'élection du bâtonnier. Au moment où était résolu dans les conseils du gouvernement le plébiscite qui amena la retraite de plusieurs membres du cabinet du 2 janvier, M. Grévy, dans un remarquable discours, montra les dangers d'un sénatus-consulte ainsi confirmé, et les illusions que les résultats du vote pouvaient faire naître (séance du 3 avril). Après la révolution du 4 septembre il n'accepta aucune fonction du nouveau gouvernement. Au moment des élections du 8 février 1871, il adressa à ses compatriotes une proclamation où il résumait ainsi son programme: « La République toujours; la paix; sauf revanche par tous les moyens acceptables. » Elu dans le Jura, le premier sur six, par 52 678 voix, et dans les Bouches-du-Rhône, par 51 164 voix, il obtint dans la Seine, sans être élu, 51 499 suffrages. Il a opté pour le Jura. Lors de la formation du bureau, il a été nommé président de l'Assemblée, le 16 février, par 519 voix sur 538 votants, réélu au mois d'août suivant, par 451 voix sur 468 votants, encore réélu le 5 mars 1872, par 494 voix sur 537 votants, et le 15 juin par 459 voix sur 476 votants. Son attitude conciliante, mais ferme, dans les débats orageux dont sa présidence fut le témoin, lui acquit une grande influence dans l'Assemblée, et, après la crise du 19 janvier, il fut question de le choisir comme chef du pouvoir exécutif, si M. Thiers se retirait, ou tout au moins de le nommer vice-président de la République, pour parer à une vacance possible dans le gouvernement.

Il a pris place à gauche, et a voté pour les préliminaires de paix, la proposition Rivet et le traité douanier. Il s'est abstenu sur la plupart des autres questions.

GRÉVY (Albert), représentant français, frère du précédent, né en 1823, débuta brillamment en 1850 dans la conférence des jeunes avocats de Paris, puis alla s'inscrire au barreau de Besançon, où il devint bâtonnier de son ordre. Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant du Doubs à l'Assemblée nationale, le premier sur six, par 36 910 voix.

Membre influent de la gauche républicaine, il a voté pour les préliminaires de paix, la proposition Rivet, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), et le retour de l'Assemblée à Paris; pour le gouvernement, dans la question du pouvoir temporel; contre l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant et la proposition Ravinel.

GROLLIER (Alphonse-Benjamin). — Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant de l'Orne à l'Assemblée nationale, le quatrième sur huit, par 54 038 voix.

Membre des réunions Feray et Saint-Marc Girardin, il a pris place au centre gauche, et a voté pour les préliminaires de paix, la loi municipale, la loi départementale, la proposition Rivet, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), et le retour de l'Assemblée à Paris; pour le gouvernement, dans la question du pouvoir temporel; contre la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant, la proposition Ravinel, et le maintien des traités de commerce.

GROUALLE (Victor-François), jurisconsulte français, né le 15 juillet 1818, se fit recevoir docteur en droit, et acheta, en 1849, une charge d'avocat au conseil d'État et à la Cour de cassation. Il devint président de l'ordre et cessa d'exercer

en 1871. Lors de l'élection du nouveau Conseil d'État par l'Assemblée nationale, il fut nommé, au premier tour de scrutin, dans la séance du 22 juillet 1872, conseiller d'État, le second sur vingt-deux, par 573 voix sur 633 votants. Le gouvernement lui a confié la présidence de la section de l'Intérieur.

M. Groualle a été décoré de la Légion d'honneur.

GROUSSET (Paschal), membre de la Commune de Paris, né en Corse, vers 1845, fils d'un principal de collége de province, étudia la médecine à Paris, puis se jeta dans le journalisme, et débuta dans l'*Etendard*, feuille ultra-bonapartiste, par des articles scientifiques assez remarqués. Il passa de là au *Figaro*, où il écrivit des chroniques scientifiques sous le pseudonyme de *Docteur Blasius*, et des romans, signés *Léopold Virey*. Lors de la fondation de *la Marseillaise*, M. Grousset suivit la fortune de M. Rochefort. Il collaborait à la même époque à un journal corse, *la Revanche*. A la suite d'un violent article du prince Pierre Bonaparte, contre les rédacteurs de cette feuille, publié dans l'*Avenir de la Corse* et d'une réponse aussi violente de la *Revanche* et de *la Marseillaise*, le prince provoqua M. Rochefort, tandis que M. Grousset envoyait de son côté, à M. Pierre Bonaparte, ses témoins, MM. Victor Noir et Ulrich de Fonvielle. On se souvient de ce drame de la maison d'Auteuil, qui se termina par la mort de Victor Noir, tué d'un coup de revolver par le prince Pierre (9 janvier 1870). M. Paschal Grousset, alors arrêté, fut maintenu au secret pendant deux mois, et comparut « plutôt comme accusé que comme témoin » devant la Haute cour de justice siégeant à Tours. Après l'acquittement du prince, il commença, dans *la Marseillaise*, une campagne des plus violentes contre l'empire et la dynastie, qui lui valut plusieurs condamnations, dont une à six mois de prison et 2000 francs d'amende. Après la révolution du 4 septembre, il prit la direction de *la Marseillaise*. Un article de M. Cluseret contre le gouvernement de la Défense nationale, inaugura dans ce journal une politique nouvelle, que M. Rochefort désavoua par une lettre rendue publique. M. Grousset suspendit alors sa publication, et s'engagea, ainsi que son frère et MM. Ollivier Pain et Dacosta, comme volontaire dans le 18ᵉ bataillon de chasseurs à pied. Quelque temps avant l'insurrection du 18 mars, il fonda la *Nouvelle République*, à laquelle succéda, le 2 avril, l'*Affranchi*, qui ne vécut lui-même que peu de jours. Délégué aux affaires extérieures, le 22 mars, par le comité central, il conserva ce poste ministériel lors de la constitution définitive de la Commune. Élu membre de cette assemblée, dans le 18ᵉ arrondissement, le 26 mars, par 13 359 voix sur 17 443 votants, il fut nommé membre de la nouvelle commission exécutive, le 21 avril.

En outre d'une correspondance avec le chef des armées allemandes, dans laquelle M. de Fabrice se montra toujours menaçant, et M. Grousset toujours soumis, les faits les plus saillants de l'administration du délégué communal aux affaires étrangères, sont : les divers manifestes adressés à la province, pour l'encourager à venir en aide à l'insurrection parisienne, particulièrement, l'invitation aux organisateurs du congrès de Bordeaux, de réunir les délégués des conseils municipaux de France au palais du Luxembourg, et la lettre diplomatique adressée, le 5 avril, à tous les représentants des nations étrangères. Cette circulaire « notifiait officiellement la constitution du gouvernement communal de Paris, et exprimait le désir de resserrer les liens fraternels qui unissaient le peuple parisien aux autres peuples. »

M. Grousset a voté pour la validation des élections à la majorité absolue des suffrages, quel que fût le nombre des votants, pour la création du comité de salut public, la destruction de la colonne Vendôme et de la maison de M. Thiers. Il tenta de quitter Paris le 3 juin, sous un déguisement féminin, se fiant à une jolie figure et à des manières élégantes, qui l'avaient toujours distingué de ses collègues ; mais, reconnu par les agents, il fut arrêté et conduit à Versailles. Traduit devant le 3ᵉ conseil de guerre, il a été condamné, le 3 septembre 1871, à la peine de la déportation dans une enceinte fortifiée, et a été interné le 24 décembre 1871 au fort Boyard. Embarqué le 13 juin 1872, sur la frégate la *Guerrière*, il a été déporté à la Nouvelle-Calédonie.

GUEIDAN (Charles-Emile), avocat et représentant français, né à Vienne (Isère), le 26 octobre 1830, d'une ancienne famille de robe, qui a fourni un député aux États généraux de 1789, fut élu, le 8 février 1871, représentant de l'Isère à l'Assemblée nationale, le dixième sur douze, par 57 293 voix.

Il a pris place au centre droit, et a voté pour les préliminaires de paix, la loi municipale, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant, la proposition Rivet ; contre la proposition Feray (matières premières), et le maintien des traités de commerce. Il s'est abstenu dans la question du pouvoir temporel, sur la loi départementale, et la proposition Ravinel.

GUEYDON * (Louis-Henri, comte DE). — Le 2 mai 1870, il était nommé membre du conseil d'amirauté, en remplacement du vice-amiral Fourichon, appelé au commandement de l'escadre d'évolutions. Après la révolution du 4 septembre, M. Fourichon, devenu ministre de la marine, partagea la flotte de la mer du Nord en deux escadres, et M. de Gueydon, le remplaçant encore comme commandant en chef de l'une d'elles, dirigea avec une remarquable énergie et une constance inébranlable une croisière, qu'une mauvaise saison exceptionnelle, aussi bien que la pesanteur et les dimensions inaccoutumées des navires employés à ce service, auraient pu rendre désastreuse pour notre flotte. Les défaites successives des armées de province, qui n'avaient point laissé disponible un corps de débarquement, rendirent inutiles les efforts de l'armée navale. M. de Gueydon, rentré à Cherbourg après l'armistice, fut nommé, le 2 mai 1871, gouverneur civil de l'Algérie, où, en l'absence des troupes d'occupation, avait éclaté une terrible insurrection. A son arrivée il mit en état de siége la plus grande partie des communes de la colonie, et travailla énergiquement à la répression de la révolte. Il avait à lutter à la fois contre la guerre intérieure et le mauvais vouloir des chefs de corps, qui, sentant que le gouvernement militaire, cause périodique des insurrections indigènes, était à jamais perdu dans l'opinion publique, essayaient de créer des conflits entre le ministre de la guerre et le gouverneur civil, et d'entraver l'action de ce dernier. L'énergique modération de M. de Gueydon l'emporta. Un arrêté du 14 septembre supprima en partie les bureaux arabes, réorganisa l'administration de la grande Kabylie, et créa des circonscriptions cantonales. Soutenu par l'approbation et le concours de l'élément civil européen, l'amiral fit triompher ses idées dans les conseils du gouvernement, séjourna à Versailles pendant près d'un mois, pour arrêter les bases de la future constitution de l'Algérie, et revint à son poste au moment des réunions des conseils généraux (15 octobre 1871). Les débuts de ces assemblées provinciales ne rendirent point la tâche facile au nouveau gouverneur. Elles refusèrent d'accueillir dans leur sein les délégués des po-

pulations musulmanes, et émirent des vœux qui dépassaient leur compétence. Le conseil général d'Alger particulièrement se mit en opposition ouverte avec la loi. Cette résistance devint assez grave pour que le pouvoir exécutif crût devoir dissoudre les conseils généraux et annuler leurs délibérations, en portant cette mesure extrême à la connaissance de l'Assemblée nationale comme le voulait la loi (décembre 1871.) Depuis, les conseils généraux ont été réélus, et les droits des assesseurs musulmans considérablement réduits (juillet 1872).

GUICHARD * (Victor). — Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant de l'Yonne à l'Assemblée nationale, le sixième sur sept.

Il a pris place à gauche, s'est fait inscrire à la réunion du Jeu de Paume, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la proposition Rivet, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), et le retour de l'Assemblée à Paris ; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la validation de l'élection des princes, la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant, la proposition Ravinel, et le maintien des traités de commerce.

GUILLAUME Iᵉʳ * (Frédéric-Louis, roi de Prusse, empereur d'Allemagne). — La participation plus ou moins personnelle du roi de Prusse aux événements qui, depuis deux ans, ont modifié profondément l'Europe et transformé complètement l'Allemagne, est difficile à préciser au milieu de l'action multiple exercée autour de lui par l'ensemble de ses conseillers et de ses auxiliaires, ministres, diplomates, généraux, administrateurs, dont les noms restent plus directement attachés à chacun des faits particuliers. Deux noms résument surtout les derniers événements de son règne, celui de M. de Bismark pour la diplomatie et la politique, celui de M. de Moltke pour la préparation et la réalisation des opérations militaires. L'intervention de Guillaume Iᵉʳ paraît dans diverses circonstances solennelles, entrevues de souverains, réceptions d'ambassadeurs, échanges de documents officiels, ouverture et présidence d'assemblées ou de cérémonies d'apparat. Elle s'accuse dans des proclamations, des manifestes, des discours, de simples dépêches mêlant le ton de l'intimité au caractère de documents publics.

Le souci que le roi Guillaume prenait, depuis Sadowa, de la réorganisation de l'armée et de la marine allemandes atteste qu'il se préparait incessamment à la guerre à laquelle aspirait l'Allemagne, et qu'il eut l'habileté de la faire déclarer par son rival, Napoléon III. Après la rupture motivée par la candidature du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne et consommée par l'entrevue d'Ems avec M. Benedetti (juillet 1870), le roi quitta Berlin, pour se rendre à l'armée avec M. de Bismark (28 juillet). A cette occasion, il mettait la ville de Berlin en état de siége et supprimait plusieurs journaux; mais il annonçait une amnistie pour les crimes et délits politiques. Il rétablissait aussi l'ordre de la Croix de fer institué par son père et tombé en désuétude : cette décoration était réservée aux combattants de la nouvelle guerre.

Sa proclamation de départ, rejetant tous les torts de la lutte sur ses adversaires, exprime « sa ferme confiance en Dieu, » dont le nom reviendra souvent, avec une sorte de componction, dans la suite de ses dépêches. Les premières victoires lui causent une joie mêlée de surprise; ce double sentiment paraît surtout dans cette dépêche à la reine Augusta, au lendemain de la capitulation de Sedan : « Tu connais maintenant, par mes trois télégrammes toute l'étendue des événements historiques qui se sont accomplis. C'est comme un rêve, lors même qu'on les a vus se dérouler heure par heure! Quand je pense qu'après une grande guerre heureuse, je ne pouvais rien attendre de plus glorieux pendant mon règne, et qu'aujourd'hui pourtant je vois s'accomplir de tels faits historiques, je m'incline devant Dieu, qui seul nous a élus, moi, mon armée et mes alliés, pour exécuter ce qui vient d'être fait et nous a choisis comme instruments de sa volonté.... » (Vendresse, au sud de Sedan, 3 sept. 1870). Ce sera plus tard à la « protection visible du Dieu des armées, » qu'il attribuera le succès définitif de son entreprise et la paix si avantageuse qui la couronne.

« Instrument » ou « fléau de Dieu, » Guillaume Iᵉʳ a couvert de toute son autorité cette politique implacable qui fait de la guerre une œuvre de destruction et de ruine. Dans ses armées, où règne une discipline qui fait sa force, le pillage semble s'inspirer d'un esprit de méthode et d'organisation; il achève l'épuisement du pays savamment exploité d'abord par les contributions de guerre. Les plus atroces rigueurs sont infligées par calcul aux populations qui essayent la résistance. Pour un pont détruit, un chemin coupé, des villages entiers, comme Fontenoy près Toul, sont livrés aux flammes. Le concours d'une ville à l'œuvre de la défense nationale est puni, comme à Châteaudun, par l'extermination. D'autre part, l'esprit d'organisation se manifestait, dans les armées de Guillaume, par la transformation immédiate, au profit du vainqueur, de tous les services dans les pays envahis. Des administrations allemandes se substituaient partout aux administrations françaises, exploitaient régulièrement les chemins de fer, les postes et les télégraphes.

Le roi Guillaume avait annoncé, au début de la guerre, dans une proclamation aux Français, qu'il venait combattre seulement l'empereur et non la nation : lorsque Napoléon III eut écrit au roi de Prusse qu'il se rendait, celui-ci déclara accepter l'épée de « Monsieur son frère, » mais quand l'empereur eut été frappé de déchéance, Guillaume se montra, envers la nation contre laquelle il disait n'avoir pas de griefs, plus exigeant que jamais, et mit dès lors pour condition à la paix une diminution du territoire national qui ne pouvait être acceptée qu'après avoir épuisé toutes les chances d'une lutte désespérée. Après l'entrevue de Ferrières entre le ministre de Guillaume et le représentant du gouvernement de la Défense nationale, la guerre à outrance devenait une nécessité d'honneur sinon de salut.

Pendant le siége de Paris, le roi Guillaume ne paraît personnellement sur le premier plan que pour recevoir de ses alliés, les princes des États secondaires de l'Allemagne, la couronne impériale. Il est proclamé empereur d'Allemagne, le 18 janvier 1871, au Palais de Versailles, dans la grande galerie des glaces. Ses proclamations à ce sujet représentent le nouvel empire comme une reprise et une continuation de l'ancien empire germanique. Bientôt l'armistice, imposé à la ville de Paris par la famine bien plutôt que par le bombardement, puis les préliminaires de paix acceptés par l'Assemblée nationale, permettaient à l'empereur Guillaume d'aller s'offrir aux ovations enthousiastes des populations allemandes dissipant volontiers toutes leurs traditions d'indépendance à l'idée d'une patrie unifiée et agrandie sous la domination d'un même maître. Les réunions du Reichstag n'apportèrent pas les entraves qu'on prévoyait à cette unité qui se manifesta partout et fit accepter après de si grandes victoires de nouveaux sacrifices pour la réorganisation de l'armée et de la marine nationales. Dans une autre sphère,

le gouvernement de l'empereur Guillaume n'a pas craint de lutter contre le mouvement religieux qui avait abouti chez les catholiques à la proclamation de l'infaillibilité du pape, et, s'attaquant aux défenseurs nés de la suprématie pontificale, il vient de lancer contre les Jésuites un décret qui les expulse et les exclut du territoire de l'empire allemand (Ems, 4 juillet 1872).

GUITER * (Théodore). — Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant des Pyrénées-Orientales à l'Assemblée nationale, le deuxième sur quatre, par 22562 voix.

Il a pris place à gauche, et a voté contre les préliminaires de paix, la loi municipale, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant et la proposition Ravinel; pour le gouvernement, dans la question du pouvoir temporel, et pour le traité douanier.

H

HAENTJENS*(Alfred-Alphonse).—Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant de la Sarthe à l'Assemblée nationale, le septième sur neuf, par 50467 voix. Dans la séance du 15 février 1872, il déposa une proposition de loi tendant à un emprunt et à une émission de bons du trésor pour le rachat du territoire, qui fut repoussée sur la demande du gouvernement. Il prit l'initiative d'une proposition d'enquête sur l'insurrection du 18 mars et ses causes.

Il a pris place à droite, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, les propositions Rivet et Ravinel, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce; contre la loi municipale, et le retour de l'Assemblée à Paris; contre le gouvernement, dans la question du pouvoir temporel.

HARCOURT (Bernard-Hippolyte-Marie, comte D'), diplomate français, né en 1821, troisième fils de François-Eugène-Gabriel, duc d'Harcourt, ancien pair de France, fut successivement attaché à l'ambassade de Madrid, en 1839, à la mission de M. Lagrenée en Chine, en 1843, aux légations de Francfort et de Berne, en 1847, puis devint premier secrétaire d'ambassade à Madrid, en 1849, et ministre plénipotentiaire à Bade et à Stuttgard, en 1851. Nommé ambassadeur de France auprès du Saint-Siége, au mois d'avril 1871, il eut à soutenir un rôle difficile en présence de l'antagonisme du Vatican et de la Cour italienne. Lors de la publication du livre de M. Jules Favre: *la République française et le Saint-Siége*, M. d'Harcourt réclama des rectifications importantes de rédaction, dont l'origine fut attribuée, par l'auteur, à une erreur de copie. Il se signala aussi à l'attention publique par sa résistance à l'expropriation, par le gouvernement italien, de quelques couvents français de Rome. Un décret du 1er mai 1872 le remplaça auprès du Saint-Siége par M. le comte de Bourgoing, et le nomma ambassadeur à Londres, poste que venait de quitter M. le duc de Broglie. M. d'Harcourt a reçu du pape la grand'croix de Pie IX (10 mai).

HARCOURT (Charles-François-Marie, duc D'), représentant français, né en 1825, petit-fils de l'ancien pair de France et neveu du précédent, servit comme officier de chasseurs à pied, donna sa démission et épousa, le 27 mai 1862, Mlle de Mercy d'Argenteau, dont il a eu un fils en 1864.

Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant du Calvados à l'Assemblée nationale, le troisième sur neuf, par 73000 voix.

Il a pris place au centre droit, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, les propositions Rivet et Ravinel, le traité douanier, et la proposition Feray (matières premières); contre le gouvernement, dans la question du pouvoir temporel.

HARCOURT (Pierre-Louis-Bernard, comte D'), représentant français, né en 1842, petit-fils de l'ancien pair de France et frère du précédent, servit comme officier de chasseurs d'Afrique, devint aide-de-camp du maréchal Mac-Mahon, assista aux batailles de Reischoffen et de Sedan et fut interné en Allemagne. Aux élections complémentaires du 2 juillet 1871, il a été nommé représentant du Loiret à l'Assemblée nationale, par 30356 voix sur 57115 votants.

Il a pris place au centre droit, a été rapporteur de la loi sur l'option des alsaciens-lorrains, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, la proposition Feray (matières premières); contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; et contre le retour de l'Assemblée à Paris. Il s'est abstenu lors du vote sur les propositions Rivet et Ravinel, et sur le traité douanier.

M. d'Harcourt a publié dans la *Revue des deux Mondes* une *Expédition dans le désert* (1869). Il a été nommé chevalier de la Légion-d'honneur.

HAUSSMANN * (George-Eugène, baron). — A l'avénement du cabinet parlementaire formé par M. Ollivier, sa démission de préfet de la Seine lui fut demandée, et, sur son refus de la donner, il fut « relevé de ses fonctions » par décret impérial du 5 janvier 1870. Cette révocation déguisée, qu'il avait en quelque sorte exigée de l'empereur, « voulant tomber mais non pas descendre, » ne l'empêcha pas de faire valoir ses droits à une pension de retraite, liquidée à 6000 francs (mars 1870). Il se retira dans sa villa de Nice, et eut pour successeur M. Henri Chevreau. En outre de la dette déjà constituée par les emprunts, le passif de la ville de Paris dépassait alors 600 millions.

A la suite des bouleversements politiques qui suivirent la chute de l'Empire, M. Haussmann vécut pendant quelque temps à l'étranger. Lors des élections complémentaires pour l'Assemblée nationale du 2 juillet 1871, il posa sa candidature à Paris, mais la retira bientôt après. Nommé directeur du Crédit mobilier le 3 septembre suivant, il contribua à améliorer la situation difficile de cette institution financière.

HAUSSONVILLE (Gabriel-Paul-Othenin DE CLÉRON, vicomte D'), représentant français, né à Gurcy-le-Châtel (Seine-et-Marne), le 21 septembre 1843, fils de M. d'Haussonville, de l'Académie française, obtint, à Paris, sans être élu, au scrutin du 8 février 1871, pour l'Assemblée nationale, 39687 voix sur 328970 votants, et fut élu représentant de Seine-et-Marne, le cinquième sur sept, par 25031 voix.

Il a pris place au centre droit, et a voté pour

les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), le retour de l'Assemblée à Paris; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel et contre la proposition Ravinel.

HÉRISSON (Anne-Charles), avocat français, né à Surgy, le 12 octobre 1831, d'une ancienne famille du Nivernais, fit ses études à Clamecy et à Paris, au lycée Saint-Louis, fut reçu avocat en 1853, devint lauréat de la Faculté de droit, la même année, et docteur en 1855. Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, en 1858, il fut impliqué, en 1864, dans le procès des *Treize*, et condamné, malgré la plaidoirie de M. Emmanuel Arago. Après la révolution du 4 septembre 1870, il fut nommé maire du 6ᵉ arrondissement de Paris, et membre de la commission de l'enseignement communal, puis, par décret du 13 octobre 1870, adjoint au maire de Paris. Elu, le 5 novembre 1870, maire du 6ᵉ arrondissement, au premier tour de scrutin, par 6855 voix sur 13 708 votants, il fut expulsé de sa mairie, au 18 mars 1871, sur l'ordre du Comité central. Porté malgré lui aux élections communales du 26 mars, il obtint, sans être élu, 2279 voix. Il refusa, quelques jours après, la préfecture de la Marne, rentra, le 23 mai, dans ses fonctions municipales, et donna sa démission, le 5 août suivant, lorsque la loi municipale eut diminué l'importance des maires d'arrondissements. Après une première élection dont le résultat resta indécis, et qui fut annulée par le conseil de préfecture, il fut nommé, au scrutin complémentaire du 26 novembre 1871, membre du conseil municipal de Paris, pour le quartier de la Monnaie, et, au mois de mai 1872, vice-président de cette assemblée.

M. Hérisson a collaboré au *Manuel électoral*, à la *Revue pratique du Droit français*, à la *Revue critique de législation*, et a dirigé, pendant deux ans, le *Bulletin des Tribunaux*.

HEROLD * (Ferdinand).— Le 4 septembre 1870, il entra à l'Hôtel de ville avec les membres du gouvernement nouveau. Nommé ce même jour l'un des secrétaires du gouvernement de la Défense nationale, et le lendemain secrétaire général du ministère de la justice, il reçut, par décret du 12, la délégation de la signature des affaires administratives de ce ministère, en l'absence de M. Crémieux. Il provoqua alors un certain nombre de mesures législatives, parmi lesquelles il faut particulièrement citer l'abrogation de l'article 75 de la Constitution de l'an VIII, la liberté de l'imprimerie, l'institution de la commission provisoire chargée de remplacer le Conseil d'Etat, et le décret du 5 novembre qui décida qu'à l'avenir la promulgation des lois résulterait de leur insertion au *Journal officiel*. Il prit, dans le même temps, une part active aux travaux de diverses commissions, et notamment de celle établie, le 18 septembre, au ministère de la justice pour la réforme judiciaire. Il a rédigé les procès-verbaux des séances de cette commission, qui ont été publiés par l'Imprimerie nationale.

Nommé ministre de l'Intérieur, par intérim, le 1ᵉʳ février 1871, en remplacement de M. Jules Favre, qui avait été relevé de ses fonctions sur sa demande, il eut en cette qualité à renouer les premières relations du gouvernement central avec les autorités françaises des départements occupés par l'ennemi. Il occupa ce poste important jusqu'au 22 février, jour où M. Ernest Picard, nommé ministre à Bordeaux, vint le remplacer. Pendant qu'il était retenu à Paris, M. Herold avait été porté à la députation dans l'Ardèche, et avait réuni, sans être élu, environ 30 000 voix, la liste démocratique sur laquelle il était porté, ayant été battue dans ce département par une liste de fusion qui rallia 40 000 suffrages. Aux élections complémentaires du 2 juillet, son nom porté à Paris sur la liste républicaine modérée du Comité de la rue de Turbigo, réunit 67 144 voix. Un décret du 18 avril 1871 l'a nommé conseiller d'Etat dans la commission provisoire chargée de remplacer l'ancien conseil impérial. Au mois de mars 1872, il est devenu membre de la commission chargée par le ministre de l'instruction publique de réorganiser l'enseignement des Facultés de droit. Il n'a pas été élu par l'Assemblée nationale lors de la réorganisation du Conseil d'État (fin juillet).

HOHENZOLLERN - SIGMARINGEN (Léopold-Étienne-Charles-Antoine-Gustave-Édouard-Thassilo, prince DE), prince héréditaire de la seconde branche non régnante de la maison princière de Hohenzollern, né le 22 septembre 1835, devint major à la suite dans le premier régiment à pied de la garde prussienne, et épousa, le 12 septembre 1861, la princesse Antonie, fille de Ferdinand, roi de Portugal. Ce mariage et sa qualité de catholique le désignèrent, au mois de juillet 1870, au choix du maréchal Prim, qui cherchait un candidat à la couronne d'Espagne, n'éveillant point les susceptibilités des Cortès. L'acceptation de l'offre de la couronne par le prince Léopold surexcita vivement l'opinion publique en France et fut le point de départ de négociations actives entre les cabinets de Paris et de Berlin. Malgré la renonciation personnelle du prince à cette candidature, et à la suite de nouveaux engagements imposés au roi de Prusse par le ministère français, l'action de la diplomatie n'aboutit qu'à une éclatante rupture, et à la déclaration de guerre du 15 juillet 1870. Le prince Léopold n'a point figuré dans les rangs de l'armée prussienne pendant la campagne de France.

Son frère puîné, le prince Charles-Eitel-Frédéric-Zéphirin-Louis, est devenu, en 1866, prince régnant de Roumanie sous le nom de Charles Iᵉʳ.

HOUSSARD * (Georges-Eugène).—Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant d'Indre-et-Loire à l'Assemblée nationale, le premier sur six, par 64283 voix.

Il a pris place au centre gauche, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel, et contre le retour de l'Assemblée à Paris. Il s'est abstenu lors du vote sur la proposition Ravinel. Au renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département d'Indre-et-Loire pour le canton de Neuillé-Pont-Pierre.

HOUSSAYE * (Henri). — Nommé officier dans la garde mobile au moment où éclatait la guerre franco-prussienne, il a pris part en cette qualité à la plupart des combats livrés sous Paris pendant le siége, notamment aux affaires de Châtillon, Bagneux, Choisy-le-Roi et à la bataille de Champigny. Après la cessation des hostilités, il a été décoré de la Légion d'honneur.

HUBBARD (Arthur-Nicolas), avocat français, né le 20 juillet 1827 à Saint-Jean de Braye (Loi-

ret), se fit inscrire au barreau de Paris. Condamné dans l'affaire du complot de l'Opéra-Comique, il reprit, après l'amnistie de 1859, l'exercice de sa profession. Il collabora au *Réveil* depuis 1868, et prit un rôle dans le parti démocratique le plus avancé. Le 4 décembre 1870, il a été nommé conseiller d'État dans la Commission provisoire chargée de remplacer le Conseil impérial, mais n'a pas été élu par l'Assemblée nationale lors de la réorganisation du Conseil d'État (fin juillet 1872).

HUGO * (comte Victor-Marie). — Au moment du plébiscite du 8 mai 1870, ratifiant la nouvelle Constitution de l'Empire, il publia dans le journal le *Rappel* une protestation intitulée : « *Non*, en trois lettres ce mot dit tout ». Il y développait longuement les raisons du vote négatif. La péroraison de cet article était de la plus extrême violence et le fit citer le 11 mai à l'audience de la sixième Chambre correctionnelle de Paris, comme prévenu d'avoir excité à la haine et au mépris du gouvernement. La révolution du 4 septembre le ramena à Paris, où il fut reçu avec enthousiasme. Quelques jours après son arrivée, il adressa aux Allemands une longue proclamation où il les engageait à proclamer la République Allemande et à tendre la main à la France. Le 10 octobre, il se prononça contre la nécessité d'élections municipales immédiates. Cependant, lors de la tentative insurrectionnelle du 31 octobre, il figura sur la liste du Comité de salut public, proclamé à l'Hôtel-de-Ville. Il désavoua le lendemain l'usage que l'émeute avait fait de son nom, et refusa de se porter comme candidat aux élections des maires et adjoints de Paris, le 5 novembre suivant. Il n'en obtint pas moins 4029 suffrages dans le 15e arrondissement. Au scrutin du 8 février 1871 pour l'Assemblée nationale, il fut nommé représentant de la Seine, le second sur 43, par 214169 voix, sur 328970 votants. Dans la séance du 1er mars il prononça un discours contre la paix, et repoussa les préliminaires. Le 8 mars, interrompu avec violence par la droite de l'Assemblée, il quitta la tribune et adressa au président la lettre suivante : « Il y a trois semaines, l'Assemblée a refusé d'entendre Garibaldi ; aujourd'hui elle refuse de m'entendre : je donne ma démission ». Quelques jours après, il perdit subitement son fils Charles Hugo, emporté par une congestion cérébrale, et ramena son corps à Paris le jour même où éclatait l'insurrection du 18 mars. Il séjourna alors dans la capitale, et défendit la colonne Vendôme contre les décrets de la Commune, dans une pièce de vers, insérée dans le *Rappel*, où il mettait sur le même rang « Versailles qui bombardait l'Arc-de-Triomphe et la Commune qui renversait la colonne », Versailles qui « avait la loi », et la Commune qui « avait le droit ». Il se rendit ensuite à Bruxelles, où, le 26 mai, il écrivit une lettre protestant contre la décision du gouvernement belge relative aux insurgés de Paris. Cette lettre, dans laquelle le poëte offrait publiquement un asile aux soldats de la Commune, ayant été considérée par le ministère comme compromettante pour les intérêts de la Belgique, M. Victor Hugo fut mis en demeure de quitter Bruxelles, et sur son refus un arrêté royal le contraignit à sortir immédiatement du pays. Dans l'intervalle il avait subi l'agression de la populace bruxelloise, et, assiégé dans sa maison pendant la nuit, n'avait échappé aux brutalités de la foule que grâce à l'intervention de la police. Il partit alors pour Londres. Revenu à Paris, après le procès des chefs de la Commune, il intercéda énergiquement auprès de M. Thiers, en faveur de M. Henri Rochefort, mais ne put obtenir sa grâce. Présenté par toute la presse radicale comme le candidat de Paris, lors de l'élection complémentaire du 7 janvier 1872, il déclina le mandat impératif que voulaient lui imposer les clubs avancés, mais accepta « le mandat contractuel » qu'il définissait pour la première fois. Il échoua avec 95900 voix, alors que son concurrent M. Vautrain obtenait 122395 voix sur 231900 votants.

Pendant le siége de Paris, une nouvelle édition du livre des *Châtiments*, publiée par l'éditeur Hetzel, fut tirée à plus de cent mille exemplaires. Les pièces principales de cet ouvrage, récitées au théâtre dans toutes les représentations dont le produit était destiné aux canons, aux ambulances, etc., devinrent promptement populaires. L'Odéon a repris, le 20 février 1872, le drame de *Ruy-Blas* avec un succès de vogue et d'argent sans précédent à ce théâtre. En quatre mois la pièce atteignit le chiffre de cent représentations, avec des recettes moyennes de 5000 francs par soirée. Au même moment paraissait un volume de poésie : *l'Année terrible* (in-8°), éloquent résumé des récents désastres de la France, ce livre dont M. Hugo était à la fois l'auteur et l'éditeur, fut tiré à un très-grand nombre d'exemplaires. A la même époque, il fondait, avec MM. François Hugo, Meurice et Vacquerie, une feuille démocratique à cinq centimes, sous le titre récemment abandonné par M. Pascal Duprat : *le Peuple souverain* (16 mai 1872).

HUMBERT (Gustave-Amédée), jurisconsulte et représentant français, né à Metz, le 28 juin 1822, fils d'un ancien volontaire de 1792, et frère puîné de M. Louis-Amédée Humbert, représentant de la Moselle, fit avec succès ses études au lycée de Metz et son droit à Paris, où il fut reçu docteur en 1844, et obtint, en 1845, le premier prix au concours entre les docteurs, pour un mémoire sur les *Conséquences des condamnations pénales*. Il était répétiteur de droit à Paris, lorsqu'il fut nommé, le 15 mars 1848, sous-préfet à Thionville. Remplacé le 20 février 1851, il reprit ses leçons, obtint, en 1857, un prix de l'Institut, pour un mémoire, encore inédit, sur les *Régimes nuptiaux*, et fut reçu agrégé de droit au concours de 1859. Attaché à la faculté de Toulouse, chargé, pendant deux ans, de cours à Grenoble, il fut nommé, en 1861, professeur titulaire de droit romain à Toulouse, et élu, en 1864, secrétaire perpétuel de l'Académie de législation de cette ville. Le 8 février 1871, il a été élu représentant de la Haute-Garonne à l'Assemblée nationale, le troisième sur dix. De l'école d'Armand Carrel en politique, et de celle de F. Bastiat en économie sociale, il a fait partie, depuis sa fondation, du groupe de la Gauche républicaine, dont il a été nommé vice-président.

Il a voté contre les préliminaires de paix, la loi municipale, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Ravinel, la proposition Féray (matière premières) ; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel ; pour l'abrogation des lois d'exil, la proposition Rivet, le traité douanier, et le retour de l'Assemblée à Paris.

M. G. Humbert a publié : *Des conséquences des condamnations pénales, relativement à la capacité des personnes, en droit romain et en droit français, suivi d'un commentaire de la loi portant abolition de la mort civile* (1855, in-8°) ; de nombreux mémoires sur les *Antiquités romaines* notamment sur les *Douanes et les octrois à Rome*, insérés dans le *Recueil de l'Académie de législation de Toulouse*, et a collaboré activement à la *Revue historique de droit*, à la *Revue de Toulouse*, et au *Dictionnaire d'antiquités* de M. Daremberg.

HUSSON * (Jean-Christophe-Armand). — Au moment de la révolution du 4 septembre 1870, il se démit de ses fonctions de directeur de l'Assistance publique, et fit valoir ensuite ses droits à la retraite (27 septembre). Après le second siège, et lors de la réorganisation de l'administration de Paris, il fut nommé secrétaire général de la préfecture de la Seine, par décret du 10 juin 1871, et devint le collaborateur nécessaire de M. Léon Say, qui, en outre de ses fonctions réglementaires, le chargea spécialement de la direction des Finances. Il a fait partie de la commission chargée du rétablissement des actes de l'État civil parisien, et a contribué activement à la reconstitution de cet important service (avril 1872).

J

JACLARD (Charles-Victor), publiciste français, né à Metz, en 1843, fit de bonnes études au collège de cette ville et entra dans l'enseignement. Partisan des idées radicales, il fit partie de la société secrète du café de la Renaissance, assista au congrès de Liége au mois d'octobre 1865, et s'affilia à l'Internationale. Impliqué dans le procès de Blois, il réussit à passer à l'étranger, et fut condamné par contumace à la déportation. C'est de ce moment que date sa liaison avec M. L. A. Blanqui, qui réussit à lui faire accepter toutes les conséquences de ses opinions socialistes. Cette communauté d'idées avec l'apôtre de la démocratie radicale fit attribuer à M. Jaclard un livre paru, à cette époque, sous le titre de : *Théorie du Communisme*. Élu chef du 158ᵉ bataillon de la garde nationale de Paris, après la révolution du 4 septembre 1870, il prit part au mouvement insurrectionnel du 31 octobre, fut révoqué de son grade et traduit devant un conseil de guerre qui l'acquitta. Aux élections municipales du 6 novembre, il fut élu adjoint du 18ᵉ arrondissement par 6 950 voix, sur 9 132 votants. Au scrutin du 8 février 1871 pour l'Assemblée nationale, il obtint à Paris, sans être élu, 59 615 voix sur 328 970 votants. Il remplissait encore les fonctions d'adjoint lors de l'insurrection du 18 mars 1871, et commandait, dit-on, la compagnie chargée de garder l'artillerie de Montmartre, au moment de l'exécution des généraux Lecomte et Clément Thomas. Il consentit, non sans hésitation, aux élections du 26, pour la Commune. Porté comme candidat dans son arrondissement, il ne fut point élu et n'obtint que 503 voix. Cet échec, et l'influence de sa femme, jeune russe d'un esprit exalté, qui venait de fonder avec Mme André Léo un journal radical : la *Sociale*, le décidèrent à se dévouer entièrement à la cause communale. Nommé colonel, chef de la 18ᵉ légion, le 28 avril, et dans les derniers jours de la Commune, inspecteur général des fortifications, il prit part à la résistance armée, et après l'entrée des troupes régulières dans Paris, fut arrêté et conduit à Versailles. Il réussit à s'évader au commencement du mois d'octobre 1871, dans des circonstances qui firent accuser ses gardiens d'avoir favorisé sa fuite.

JACOBY * (Jean). — Au moment où les premiers désastres de la guerre entre la France et la Prusse, amenaient la chute de l'Empire, il publia un manifeste en faveur de la République Française et se prononça énergiquement contre l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine. Arrêté à la suite de cette protestation, par ordre du général Vogel de Falkenstein et emprisonné à Kœnigsberg (23 septembre), il ne fut mis en liberté que le 26 octobre suivant, par faveur spéciale du roi Guillaume. Aux élections du mois de novembre, il ne fut pas réélu membre du parlement, à cause de son opposition publique à l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine. Après le procès intenté à MM. Liebknecht et Bebel, chefs du parti socialiste allemand, et leur condamnation, il a déclaré qu'il adhérait à leurs doctrines (2 avril 1872).

JANZÉ * (Charles, baron DE). — Aux élections complémentaires du 2 juillet 1871, il a été nommé représentant des Côtes-du-Nord à l'Assemblée nationale, par 65 466 voix sur 69 116 votants.

Il a pris place au centre gauche et a voté pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; pour la loi départementale, les propositions Rivet et Ravinel, le traité douanier et la proposition Feray (matières premières).

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département des Côtes-du-Nord, pour le canton de Loudéac.

M. de Janzé a publié : *Amendement Lesurques*, notice historique (1864, in-8°).

JAUBERT * (Hippolyte-François, comte). — Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant du Cher à l'Assemblée nationale, le deuxième sur sept par 50 000 voix environ. Au moment de la discussion du budget des Beaux-Arts, pour l'exercice 1872, il déposa un amendement proposant une réduction considérable sur les subventions des théâtres nationaux, qui donna lieu à une brillante discussion, et fut repoussé par 425 voix sur 642 votants (20 mars 1872).

Il a pris place au centre droit, et a voté contre les préliminaires de paix, le pouvoir constituant la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, le retour de l'Assemblée à Paris; pour la loi municipale, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale et les propositions Rivet et Ravinel. Il s'est abstenu lors du vote sur la question du pouvoir temporel. Il a été l'un des quatre représentants qui, le 10 juillet 1872, votèrent contre le traité d'évacuation conclu avec l'Allemagne par M. Thiers.

M. le comte Jaubert a donné avec éclat, en 1871, sa démission de membre de l'Académie allemande des « Curieux de la nature, » ne voulant pas, « même pour des causes scientifiques, entretenir des relations de l'autre côté du Rhin. »

JAURÉGUIBERRY (Jean-Bernard), marin français, né le 26 août 1815, entra à l'école navale en 1831. Aspirant en 1832, enseigne en 1839, lieutenant de vaisseau en 1845, capitaine de frégate en 1856, il devint capitaine de vaisseau en 1860. Signalé par diverses missions, et par de nombreux commandements en Crimée, au Sénégal, dont il a été gouverneur, et en Chine, il fut promu contre-amiral le 24 mai 1869 et nommé cette même année major de la flotte à Toulon. Lors de la guerre franco-prussienne, il fut mis à la tête de la 1ʳᵉ division du 16ᵐᵉ corps, contribua puissamment au succès de la bataille de Patay (1ᵉʳ décembre 1870), fut mis à l'ordre du jour pour sa brillante conduite, et prit le commandement du

16e corps au moment où le général Chanzy devenait commandant en chef de l'armée de la Loire. (6 décembre). A la tête de ce corps d'armée, il couvrit énergiquement la retraite du général Chanzy dans l'Ouest, et fut plusieurs fois signalé, pour son indomptable tenacité, dans les dépêches adressées au gouvernement de Bordeaux. Promu vice-amiral le 9 décembre 1870 et grand officier de la Légion-d'honneur, il se présenta, lors des élections du 8 février 1871, dans la Sarthe et les Basses-Pyrénées, et fut nommé représentant de ce dernier département à l'Assemblée nationale, le sixième sur neuf par 41768 voix. Devenu préfet du 5e arrondissement maritime, à Toulon, le 29 mai, il donna sa démission de représentant à l'occasion de la loi sur le cumul, le 4 décembre 1871.

Pendant son court passage à la Chambre, il a voté pour les préliminaires de paix et la proposition Cazenove de Pradines, relative aux prières publiques.

JAURÈS (Constant-Louis-Jean-Benjamin), marin français, né le 3 février 1823, fils du vice-amiral de ce nom, mort à Paris le 14 juillet 1870, entra à l'école navale de Brest en 1839. Aspirant en 1841, enseigne en 1845, lieutenant de vaisseau en 1850, capitaine de frégate en 1861, capitaine de vaisseau et membre de la commission des marchés en 1869, il avait, dans ces différents grades, fait successivement les campagnes de Crimée, d'Italie, de Chine, de Cochinchine et du Mexique. Embarqué sur l'escadre de la mer du Nord, lors de la déclaration de guerre à la Prusse (juillet 1870), il fut, au mois de novembre de la même année, mis par le ministre de la marine à la disposition de son collègue de la guerre. M. Jaurès, qui venait de travailler aux fortifications de Carentan, fut nommé général de brigade, et en cette qualité forma et commanda, du mois de novembre au 10 mars 1871, époque de son licenciement, le 21e corps, qui combattit sur la Loire, dans la Sarthe et dans la Mayenne. Les combats de Mamers, où le général Jaurès réussit à dérober 12000 hommes à l'ennemi, de Marchenoir, de Vendôme, de Bonnétable, de Pont-de-Gemmes, de Sillé-le-Guillaume, où il fut nommé général de division, furent les principales étapes de cette brillante et pénible campagne. Après la signature de la paix, la commission de révision des grades, présidée par M. Changarnier, après avoir examiné la position de M. Jaurès, en exécution de la loi du 8 août 1871, et ne pouvant le conserver dans l'armée de terre, « invita le ministre de la marine à le nommer au grade de contre-amiral, en reconnaissance des services éminents qu'il avait rendus ». Un décret du 16 octobre réalisa les propositions de la commission, avec cette mention : « général de division pendant la guerre : services exceptionnels à l'armée de la Loire. »

Lors des élections complémentaires du 2 juillet 1871, l'amiral Jaurès fut nommé représentant du Tarn à l'Assemblée nationale, par 45111 voix sur 68631 votants. Il a pris place au centre gauche, et a voté pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel ; pour la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, la proposition Rivet, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), et le retour de l'Assemblée à Paris ; contre le pouvoir constituant, la proposition Ravinel et le maintien du traité de commerce. M. Jaurès a été promu commandeur de la Légion-d'honneur.

JAVAL (Léopold). — Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant de l'Yonne à l'Assemblée nationale, le deuxième sur sept.

Il a pris place à gauche, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la loi départementale, la proposition Rivet, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris ; contre la validation de l'élection des princes, le pouvoir constituant et la proposition Ravinel.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département de l'Yonne, pour le canton de Villeneuve-l'Archevêque.— M. Javal est mort à Paris, le 28 mars 1872.

JEANNEROD (Georges), publiciste et écrivain militaire français, né à Besançon, le 25 mai 1832, fit ses études au collège de cette ville et vint les terminer à Paris au collége Rollin. Entré à l'École militaire de Saint-Cyr, le 1er novembre 1850, il en sortit comme sous-lieutenant au 8e régiment d'infanterie de ligne, fit avec ce régiment la campagne d'Italie dans le corps du maréchal Niel, et fut décoré de la médaille de la valeur militaire de Savoie, après la bataille de Solférino. Passé en 1867, sur sa demande, au 3e régiment de tirailleurs algériens, il donna sa démission en 1868, emportant les plus honorables états de service.

M. G. Jeannerod, que son séjour à l'armée avait convaincu de la nécessité et de l'urgence qu'il y avait à réformer notre organisation militaire, essaya de faire prévaloir ses opinions par la voie de la presse. Il fonda, à Castres, l'*Indépendant du Tarn*, qu'il abandonna, à la fin de 1869, pour devenir rédacteur du journal le *Temps*, où ses articles sur la question militaire et sur les grèves furent très-remarqués. Au moment où éclatait la guerre franco-prussienne, envoyé comme correspondant à l'armée du Rhin, il fut un moment prisonnier après le combat de Sarrebruck, assista à la bataille de Sedan, s'échappa après la capitulation et revint à Paris. Un décret du 7 septembre 1870 le nommait préfet de l'Oise en remplacement de M. Léon Chevreau. Chassé de Beauvais, puis du département, par les progrès de l'ennemi, il revint à Tours où le gouvernement de la Défense nationale, au commencement du mois de janvier 1871, le chargea de l'organisation du camp de Saint-Omer. L'armistice interrompit cet effort suprême, et M. Jeannerod reprit ses travaux de publiciste et sa place au journal le *Temps*.

Le père du précédent, M. Alexandre Jeannerod, nommé sous-préfet d'Epernay par le gouvernement de la République, occupait encore ce poste au mois d'août 1872.

JOBBÉ-DUVAL * (Armand-Marie-Félix). — Nommé, le 4 septembre 1870, adjoint au maire du 15e arrondissement, il fut confirmé dans ses fonctions aux élections du 7 novembre suivant. En février 1871, il se présenta sans succès comme candidat à l'Assemblée nationale dans le Finistère, et ne quitta sa mairie qu'après les élections de la Commune. L'un des fondateurs de la ligue républicaine des droits de Paris, il a été élu, le 23 juillet 1871, au premier tour de scrutin, membre du conseil municipal de Paris, pour le quartier Necker, et a figuré parmi les signataires d'un exposé de la situation du commerce et de l'industrie à Paris, présenté au conseil municipal, et dont les conclusions étaient la levée de l'état de siége et l'amnistie.

JOHANNARD (Jules), membre de la Commune de Paris, né à Baume-les-Dames en 1843, exerça successivement les professions d'ouvrier feuilla-

giste et d'employé de commerce. Mêlé à l'agitation politique que provoqua, en 1868, la liberté des réunions publiques, affilié à l'Internationale et membre du conseil général de cette société, siégeant à Londres, il devint un de ses agents les plus actifs, et réussit à fonder à Paris, le 8 février 1870, la section du faubourg Saint-Denis. Impliqué peu après dans les poursuites dirigées contre les sociétés secrètes, et enfermé préventivement quarante-deux jours à Mazas, il revendiqua hautement, devant le tribunal, l'honneur d'appartenir à l'Internationale, et fut condamné, le 5 juillet 1870, à un an de prison, à 100 francs d'amende et à la privation, pendant une année, de ses droits civils et politiques. Après la révolution du 4 septembre, M. Johannard fit partie de la garde nationale de Paris, comme capitaine du 100ᵉ bataillon. Aux élections du 8 février 1871, il figura sur les listes radicales, et obtint, sans être nommé, 56331 suffrages, sur 328970 votants. Au moment de l'insurrection du 18 mars, il se signala comme un des zélés partisans du comité central, mais, porté aux élections du 26, il n'obtint que 3639 voix sur 11143 votants, et ne fut pas élu. Aux élections complémentaires du 16 avril, il fut nommé membre de la Commune, dans le deuxième arrondissement, par 2804 voix sur 3601 votants. Délégué à la commission des relations extérieures le 30 mars, il fut nommé, le 17 mai, commissaire civil auprès du général la Cécilia, commandant de la deuxième armée. Administrateur du deuxième arrondissement, il signa, le 22 mai 1871, avec ses collègues de la mairie de la Bourse, une proclamation appelant le peuple aux armes « pour résister aux monarchistes qui voulaient anéantir Paris, » et, deux jours après, avec MM. Delescluze, Régère, etc., l'ordre général d'incendier « les maisons suspectes et les monuments. »

M. Johannard a voté pour la validation des élections à la majorité absolue des suffrages, quel que fût le nombre des votants, et pour la création d'un comité de salut public, sans motiver son vote. Il réussit à s'échapper de Paris au moment de l'entrée des troupes régulières dans la capitale. Les journaux ont annoncé qu'il siégeait au conseil général de l'Association internationale, lors de la conférence tenue à Londres par ce conseil, du 17 au 23 septembre 1871, et qu'il avait assisté au Congrès de la Haye en septembre 1872.

JOHNSTON (Nathaniel), représentant français, né vers 1836, d'une famille protestante de Bordeaux, ancien élève de l'Ecole polytechnique, fut élu, en 1869, au second tour de scrutin, comme candidat officiel, député de la première circonscription de la Gironde, par 16075 voix sur 31339 votants, contre 15101 voix obtenues par M. André Lavertujon, candidat de l'opposition démocratique, qui avait eu la majorité relative au premier tour. Il siégea au centre droit, fut l'un des signataires de la demande d'interpellation des 116, et tenta, après la révolution du 4 septembre 1870, de réunir chez lui un certain nombre de ses collègues du Corps législatif. Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant de la Gironde à l'Assemblée nationale, le dixième sur quatorze, par 94944 voix.

Elu, le 17, secrétaire de l'Assemblée, il a pris place à droite, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, les propositions Rivet et Ravinel, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et contre le retour de l'Assemblée à Paris.

JOIGNEAUX * (Pierre). — Pendant le siége de Paris, il s'occupa activement, et avec succès, de la création de cultures maraîchères indispensables à l'alimentation de la capitale. Aux élections du 8 février 1871, il fut élu représentant de la Côte-d'Or à l'Assemblée nationale, le quatrième sur huit, par 41308 voix, et représentant de la Seine, le neuvième sur quarante-trois par 153265 voix sur 328970 votants. Il opta pour la Côte-d'Or.

Il a pris place à l'extrême gauche, et a voté contre les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant, les propositions Rivet et Ravinel; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel, et pour le traité douanier.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département de la Côte-d'Or, pour le canton Sud de Beaune.

JOINVILLE * (François-Ferdinand-Philippe-Marie d'ORLÉANS, prince DE). — Lors des premières défaites de la France dans la guerre contre la Prusse, il demanda vainement à l'empereur d'être employé, n'importe à quel titre, dans l'armée active, et écrivit à l'amiral Rigault de Genouilly, son ancien camarade, pour le prier de l'aider à obtenir cette faveur (août 1870). A la nouvelle de la révolution du 4 septembre, il quitta Bruxelles avec le duc d'Aumale et le duc de Chartres, et se rendit à Paris, considérant la loi d'exil comme abrogée par le seul fait de la chute de l'Empire. Mais les représentations des membres du gouvernement de la Défense, qui considéraient la présence des princes comme une cause imminente de guerre civile, le décidèrent, ainsi que son frère et ses neveux, à repartir pour l'Angleterre. Au moment de la formation de la première armée de la Loire, il tenta de nouveau de servir dans les rangs français, sous le général d'Aurelle, et, couvert du pseudonyme américain de : « Colonel Lutherod », assista aux combats du 15ᵉ corps, en avant d'Orléans, servit dans une des batteries de la marine, et ne quitta la ville qu'avec les derniers soldats. Le 22 décembre suivant, présenté au grand quartier général du Mans, par le général Jaurès, commandant le 21ᵉ corps, il demanda à suivre les opérations, en promettant de conserver le plus strict incognito, et fut favorablement accueilli par le général Chanzy, sous réserve d'en référer immédiatement au ministre de la guerre. M. Gambetta ne crut pas devoir confirmer la décision du commandement en chef. Il fit arrêter, le 13 janvier, le « colonel Lutherod, » par un commissaire de police, qui le retint cinq jours à la préfecture du Mans et l'embarqua ensuite à Saint-Malo pour l'Angleterre. Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant dans la Manche, et dans la Haute-Marne, le premier sur cinq, par 45648 voix. Il opta pour ce dernier département. Dans la séance du 14 février, l'Assemblée réserva la validation de son élection et de celle du duc d'Aumale. Après l'abrogation des lois d'exil, l'élection des princes fut validée (8 juin) ; mais, à la suite d'une convention officieuse faite avec M. Thiers par l'intermédiaire du duc d'Audiffret-Pasquier, ils ne siégèrent point avant l'adoption de la proposition Rivet, et la consécration des pouvoirs du président de la République. Leur prise de possession donna lieu du reste à des débats animés, dont ce dernier ne sut pas assez se désintéresser.

M. le prince de Joinville n'a pris part à aucun vote important. Il a cependant déclaré, dans une lettre rendue publique, que, s'il eût assisté à la

séance du 2 février 1872, il aurait voté pour le retour de l'Assemblée à Paris; et s'est prononcé contre le maintien des traités de commerce. Quelques jours après, les journaux annoncèrent que, à l'exemple de plusieurs membres de sa famille, le prince avait revendiqué et obtenu sa réinscription dans le cadre des vice-amiraux.

Le 10 octobre 1871, son fils, le jeune duc de Penthièvre, avait déjà été autorisé à monter un des bâtiments de la flotte française, en qualité de lieutenant de vaisseau, sans solde et sans droit à l'avancement. M. de Penthièvre avait d'ailleurs régulièrement acquis son grade dans la marine des Etats-Unis, et servi au même titre sur la flotte portugaise.

JORDAN (Alexandre), ingénieur et représentant français, né à Die (Drôme), en 1800, ancien élève de l'Ecole polytechnique, fut professeur de métallurgie à l'Ecole centrale des arts et manufactures, puis ingénieur en chef des ponts et chaussées. Il était déjà retraité comme tel, lorsqu'il a été élu, le 8 février 1871, représentant de Saône-et-Loire à l'Assemblée nationale, le septième sur douze, par 66 495 voix.

Il a pris place au centre droit, et a voté pour l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, les propositions Rivet et Ravinel, et le traité douanier; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris.

M. Jordan a été décoré de la Légion d'honneur le 23 avril 1870.

JOUIN * (Pierre). — Aux élections complémentaires du 2 juillet 1871, il a été nommé représentant d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée nationale, par 53 150 voix sur 96 485 votants.

Il a pris place à gauche, et a voté pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; pour la loi départementale, les propositions Rivet et Ravinel, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, le retour de l'Assemblée à Paris; et contre le pouvoir constituant.

JOURDE (François), membre de la Commune de Paris, né à Montauban (Tarn-et-Garonne), vers 1840, d'une famille de petits commerçants, fit de bonnes études primaires à l'institution Hortus, de la rue du Bac, puis suivit les cours de l'école Turgot. A seize ans, il entra chez un banquier et y mérita presque immédiatement un traitement assez important. Vers 1868, il fonda à Paris une maison de commerce, dont le succès fut compromis par ses opinions politiques et son affiliation à l'Internationale. Pendant le siége, il fit partie, comme sergent, du 160e bataillon de la garde nationale, et dès le 1er mars, créa une commission pour la défense intérieure du 5e arrondissement, qui adhérait à la formation du Comité central.

Au moment de l'insurrection du 18 mars, il figurait parmi les membres du comité, en signait les affiches, était, dès le 19, adjoint à M. Varlin, au ministère des Finances, et, le 24, définitivement délégué à ce poste ministériel, qu'il conserva jusqu'au 17 mai. Au scrutin du 26 mars, il fut nommé membre de la Commune, dans le 5e arrondissement, par 3949 voix. Appelé à la commission des Finances, le 30 mars, il fut nommé membre de la nouvelle commission exécutive, le 21 avril. Il déposa, dans la séance du 6 mai, le bilan de la Commune de Paris. Ce document, dressé pour quarante jours de gouvernement, se chiffrait par environ 26 millions de recettes et 25 millions de dépenses. M. Jourde repoussa constamment les mesures financières arbitraires que lui proposèrent ses collègues. Il présenta le projet de loi sur les échéances adopté par la Commune, et prépara le décret relatif à la liquidation du Mont-de-Piété. En butte aux attaques de la majorité, il donna plusieurs fois sa démission, que l'assemblée communale refusa toujours d'accepter. Il a voté pour la validation des élections complémentaires à la majorité absolue des suffrages, quel que fût le nombre des votants, mais il a repoussé énergiquement la création du Comité de salut public. Ce fut chez lui que se réunit la minorité pour rédiger, le 15 mai, une déclaration solennelle, informant les électeurs qu'à la suite du vote de la proposition Miot, les signataires se consacreraient, à l'avenir exclusivement aux soins de leurs municipalités. M. Jourde a vivement attaqué l'immixtion du Comité central dans les affaires politiques de la Commune, bien qu'à l'origine il ait été un des membres influents de ce comité. Arrêté le 30 mai, dans la nuit, et trouvé porteur d'une somme de 8000 francs, il fut conduit d'abord à la mairie du 9e arrondissement, puis à Versailles. Traduit devant le 3e conseil de guerre, il dut rendre compte d'opérations financières, qui, de son propre aveu, s'élevaient à la somme de 47 millions en recettes. L'incendie du ministère des Finances a été, suivant lui, le principal obstacle à l'apurement de sa gestion. Condamné, le 3 septembre 1871, à la peine de la déportation simple, il a été embarqué le 24 décembre 1871 pour le fort Boyard, et, le 3 juin 1872, sur la frégate *la Guerrière*, pour la Nouvelle-Calédonie.

JOUVENCEL (Ferdinand-Aldegonde DE), administrateur français, né le 27 juillet 1804, est le fils du chevalier de Jouvencel, maire de Versailles sous le premier empire, qui fut, sous la Restauration et le règne de Louis-Philippe, membre de la chambre des députés, où il siégeait au centre gauche. Entré à l'Ecole polytechnique en 1822, il renonça aux services publics après les examens de sortie, et devint auditeur au Conseil d'Etat à la révolution de 1830. Maître des requêtes en 1831, il se signala par sa compétence en matière de travaux publics. Elu en 1842, député du 10e arrondissement de Paris, contre M. Laurent de Jussieu, candidat ministériel, il siégea au centre gauche jusqu'en 1848. En 1849 il fut nommé conseiller d'état par l'Assemblée nationale, l'un des premiers de la liste. Signataire de la protestation du Conseil d'Etat contre le coup d'Etat du 2 décembre 1851, il se tint à l'écart pendant le second empire, et se borna à remplir les fonctions de président du bureau d'assistance judiciaire près le conseil. Nommé de nouveau conseiller d'Etat, le 19 septembre 1870, dans la commission provisoire qui remplaçait le Conseil impérial, il fut élu par ses collègues président de cette commission. Au scrutin complémentaire du 2 juillet 1871, il a été nommé représentant de Seine-et-Oise, le huitième sur onze, par 51 173 voix sur 81 398 votants. Sa qualité de représentant l'a empêché d'être élu par l'Assemblée nationale lors de la réorganisation du Conseil d'Etat (fin juillet 1872).

M. de Jouvencel, qui professe les opinions républicaines modérées, appartient au parti catholique libéral. Il a pris place à gauche, et a voté pour la loi municipale, la proposition Cazenove, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la proposition Rivet, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), et le retour de l'Assemblée à Paris; pour le gou-

vernement dans la question du pouvoir temporel; contre les préliminaires de paix, la loi départementale, le pouvoir constituant et la proposition Ravinel. Il a signé, dans le *Journal officiel* du 4 février 1872, le rapport général annuel sur les travaux de la commission provisoire qu'il a présidée.

M. Ferdinand de Jouvencel, que l'on a souvent confondu avec son neveu, M. Paul de Jouvencel, ancien député au Corps législatif, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur, le 31 mai 1837. L'un de ses fils, M. Olivier de Jouvencel, est devenu, au mois de septembre 1870, auditeur près la commission chargée de remplacer le Conseil d'État impérial.

JOZON (Paul), avocat et représentant français, né le 12 février 1836, à la Ferté-sous-Jouarre, où son père était notaire, se fit recevoir docteur en droit en 1859, et entra, en 1862, comme secrétaire, chez M. Herold, avocat au Conseil d'État. Impliqué, en 1863, dans le procès des Treize, à raison de sa participation au mouvement électoral, il fut condamné à 500 francs d'amende. Il succéda, en 1865, à M. Béclard, comme avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, fut nommé, le 7 octobre 1870, adjoint au maire du 6e arrondissement de Paris, et réélu, en la même qualité, le 7 novembre 1870, par 5311 voix sur 9795 votants. Il a été attaché, en qualité de secrétaire adjoint, à la commission d'organisation judiciaire, instituée au mois de septembre 1870. Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant de Seine-et-Marne, à l'Assemblée nationale, le sixième sur sept, par 23199 voix.

Il s'est fait inscrire à la réunion de la Gauche républicaine, et a voté pour les préliminaires de paix, la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, la proposition Rivet, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, le cautionnement des journaux, le pouvoir constituant et la proposition Ravinel.

Il a déposé plusieurs propositions de lois, notamment sur des matières électorales et financières et sur la révision des services publics. La plus remarquée, adoptée après un très-vif débat, est celle qui avait pour but de faire inscrire cette mention sur toutes les pièces officielles relatives aux nouveaux impôts : « Frais de la guerre contre la Prusse déclarée par Napoléon III. » (Février 1872.)

M. Jozon a publié, en collaboration avec M. Gérardin, une traduction de l'allemand de l'ouvrage de M. de Savigny : *le Droit des Obligations* (1860, in-8°), et en collaboration avec M. Herold, *Manuel de la liberté individuelle* (in-18, 8e édition, 1869). Il a écrit un grand nombre d'articles dans des revues de droit.

K

KAMECKE (Georges-Arnold-Charles de), général prussien, né le 14 juin 1817, entra dans le génie en 1834, fut nommé capitaine en 1850, et passa, la même année, dans l'état-major. A partir de cette époque, il fut employé successivement dans l'état-major général, au ministère de la guerre, et attaché à l'ambassade de Prusse à Vienne. Après avoir servi quelque temps dans l'infanterie, il devint colonel en 1861 et général-major en 1865. Pendant la campagne de 1866, il était chef d'état-major du 2e corps d'armée. L'année suivante, il rentra dans le corps du génie, à la direction duquel il fut presque aussitôt appelé, et fut promu lieutenant général en 1868. Lors de la guerre franco-prussienne de 1870, compris dans la première armée et dans le septième corps dirigé par Zastrow, il commanda la 14e division d'infanterie. A la suite des combats devant Metz, auxquels il prit part, et de la capitulation du maréchal Bazaine (27 octobre), il fut chargé du siége de Thionville, Verdun, la Fère, qui gênaient les communications avec l'Allemagne. Ces petites places fortes succombèrent, sans attaque en règle, après quelques jours de bombardement. Le général de Kamecke, appelé devant Paris, au mois de décembre, pour reprendre sa position de chef du corps du génie, commanda pendant vingt-quatre heures les 30000 Allemands appartenant au deuxième corps bavarois et aux sixième et onzième corps prussiens, qui entrèrent à Paris, conformément à la capitulation du 26 février, et occupèrent le quartier des Champs-Elysées.

KELLER * (Emile). — Dans la séance du 3 août 1870, il demanda sans succès au Corps législatif des secours pour l'Alsace et l'envoi d'un commissaire extraordinaire à Strasbourg. Il prit part à la guerre contre la Prusse, comme commandant d'un corps de volontaires, et fut élu, le 8 février 1871, représentant du Haut-Rhin à l'Assemblée nationale, le premier sur onze par 68 864 voix. Il protesta, dans un discours très-applaudi, contre l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine à l'Allemagne, vota contre les préliminaires de paix, et se retira de l'Assemblée avec ses collègues alsaciens. Aux élections complémentaires du 2 juillet 1871, il fut nommé représentant de Belfort par 6753 voix sur 9 773 votants.

Il a pris place au centre droit, et a voté pour la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant, la proposition Ravinel et le traité douanier; contre la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce et le retour de l'Assemblée à Paris.

M. Keller a porté la parole avec autorité dans presque toutes les questions importantes, notamment lors de la présentation de la loi sur la réorganisation de l'armée. Il soutint alors le principe du service obligatoire sans substitution et l'incorporation pour trois ans. Il a été rapporteur de la commission chargée de déterminer la composition du conseil de guerre devant lequel devait être traduit le maréchal Bazaine (mai 1872).

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été nommé membre de la commission provisoire instituée pour faire fonctions de conseil général et de conseil d'arrondissement du Haut-Rhin, dans les communes restées françaises de l'ancien canton de Massevaux.

KÉRATRY * (Emile, comte de). — Pendant la session de 1870 et après l'avénement du cabinet du 2 janvier, le rôle politique de M. de Kératry sembla s'accentuer davantage. Il demanda la restitution aux Archives nationales des documents qui en avaient été enlevés dans un in-

térêt dynastique, présenta, dans la séance du 16 janvier, trois projets de loi : supprimant la garde mobile et réglant le recrutement de l'armée; créant une milice spéciale à l'Algérie; et modifiant la loi de 1832 sur l'avancement; qu'il appuya deux mois plus tard, de discours très-étudiés et très-remarqués. Ces propositions ne furent pas prises en considération, non plus qu'un autre projet, réservant exclusivement le droit de suffrage aux électeurs sachant lire et écrire. Un amendement à la loi sur la diffamation, autorisant la preuve et la poursuite toutes les fois qu'il s'agirait d'intérêts « publics ou communaux », fut au contraire adopté. Lors de la discussion de la pétition des princes d'Orléans, il défendit le droit des princes à rentrer en France, en demandant « s'il existait un seul fait justifiant la peine qui les frappait. » Il reçut à cette occasion, à la date du 4 juillet, une lettre rendue publique, dans laquelle le comte de Paris le remerciait de s'être fait le défenseur des exilés.

Après la déclaration de guerre à la Prusse et les premiers désastres qui signalèrent l'entrée en campagne de l'armée française, M. de Kératry demanda vainement au Corps législatif, dans la séance du 11 août, « qu'une commission d'enquête parlementaire fût instituée d'urgence pour appeler à sa barre le maréchal Lebœuf et les fonctionnaires de l'intendance; » mais au moment de l'organisation du comité de défense, il obtint la déclaration d'urgence pour une proposition, appuyée par M. Thiers, adjoignant neuf députés à ce comité. L'opposition énergique du comte de Palikao, obligé de poser à cette occasion la question de cabinet, empêcha seule le succès définitif de cet amendement. La révolution du 4 septembre valut à M. de Kératry le titre et les fonctions difficiles de Préfet de Police. En cette qualité il favorisa la fuite de l'impératrice Eugénie, et aida le prince de Joinville, le duc d'Aumale et le duc de Chartres, accourus à Paris pour mettre leur épée au service de la défense nationale, à regagner l'Angleterre quatre heures après leur arrivée dans la capitale. Par arrêté du 5 septembre, il expulsa les Allemands domiciliés dans les départements de la Seine et Seine-et-Oise, fit apposer les scellés sur les portes du Corps législatif, du Sénat, des locaux de la liste civile, lança des mandats d'amener contre les chefs de la police politique et révoqua tous les employés de ce service. En même temps, il licenciait le corps des sergents de ville, objets des haines violentes de la population parisienne, et les remplaçait par les « gardiens de la paix publique » imités des policemen américains. Les anciens sergents de ville, organisés en compagnies et pourvus de l'armement du soldat, furent mis à la disposition du général Trochu. Il adressa ensuite au gouvernement de la défense un remarquable rapport, proposant la suppression de la Préfecture de police et le renvoi aux différents ministères des services qui la composaient. Ce rapport fut expressément approuvé par le gouvernement, qui invita le Préfet de Police à présenter un projet de décret réalisant la suppression proposée. Cependant, quelques jours après, pour des causes restées obscures, la démission de M. de Kératry fut acceptée en conseil de gouvernement. Il fut remplacé par M. Edmond Adam, et partit en ballon, chargé d'une mission diplomatique en Espagne, qui, paraît-il, échoua complétement.

Nommé, le 22 octobre, général de division commandant en chef les forces mobilisées des cinq départements de Bretagne, il fit appel à tous les anciens marins de cette province, organisa, aidé de son ami, M. Carré-Kérisouët, 47 bataillons de ligne, 7 compagnies de francs-tireurs, 9 batteries d'artillerie, et établit, à Conlie, un camp fortifié armé de pièces de marine. Les retards de l'administration de la guerre, à la tête de laquelle se trouvait M. de Loverdo, occasionnèrent, entre M. Gambetta et M. de Kératry, des dissentiments, qui amenèrent la démission de ce dernier. Il résigna son commandement le 27 novembre, et expliqua sa résolution dans une lettre, adressée au ministre, qui compromettait gravement les hautes administrations de la guerre et de la marine. Rentré dans la vie privée, il s'abstint de tout rôle politique, jusqu'au moment de l'avénement de M. Thiers au pouvoir. Nommé alors préfet de la Haute-Garonne, département qu'administrait M. Armand Duportal, il dut, pour prendre possession de sa préfecture, lutter à la fois contre l'exaltation des radicaux et le mauvais vouloir des légitimistes. Un procès, que lui intenta à la même époque M. Piétri, ex-préfet de police, fit quelque bruit, sans remplir le but de scandale que son auteur s'était proposé. La lutte qu'il soutint contre le journal l'*Emancipation*, dont il provoqua en duel le rédacteur en chef, M. Duportal, eut plus de retentissement, et se termina par de rigoureuses poursuites contre cette feuille radicale. Appelé à la préfecture des Bouches-du-Rhône par décret du 15 novembre 1871, M. de Kératry fit preuve, dans ce nouveau poste, d'une énergie, qui lui fut violemment reprochée par la presse républicaine. Il prononça la dissolution du conseil municipal d'Arles, et comprima par la force les tentatives d'émeute dont cette ville fut le théâtre (décembre 1871). Au moment de la crise gouvernementale du 19 janvier 1872, il concentra des troupes à Marseille, appela dans la rade l'escadre de la Méditerranée, et adressa aux journaux un communiqué dans lequel, tout en constatant que l'ordre régnait dans la cité, il ajoutait que « le meilleur moyen d'éviter les troubles, c'était de se montrer décidé à les réprimer vigoureusement. » Cette attitude, que les journaux républicains qualifièrent de « provocation », fut l'origine de nombreux conflits avec la commission départementale et, plus tard, avec le conseil municipal de Marseille, notamment au sujet des processions de la Fête-Dieu (juin 1872). Depuis, M. de Kératry, qui avait sollicité du gouvernement, sans l'obtenir, la dissolution du conseil général des Bouches-du-Rhône, a donné sa démission (4 août), et a été remplacé par M. Limbourg, préfet de l'Hérault (9 août).

Nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1863, au Mexique, il a été promu officier le 30 août 1871.

Outre les publications déjà citées, on a encore de M. de Kératry : *A bon chat bon rat*, comédie en un acte (1856, in-18); la *Toile de Pénélope*, proverbe en un acte (1856, in-18); la *Guerre des blasons*, comédie en trois actes (1860, in-8°); la *Vie de club*, drame en cinq actes (1862, in-8°).

KERDREL * (Paul Audren de). — Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant à l'Assemblée nationale dans le Morbihan, le second sur dix, et dans l'Ille-et-Vilaine, et opta pour le premier département. Il prit place sur les bancs de la droite, dont il devint un des orateurs les plus écoutés, et à laquelle il servit d'interprète dans un certain nombre de discussions importantes.

Il a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la loi départementale, la proposition Ravinel et le traité douanier; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, le retour de l'Assemblée à Paris, et s'est abstenu

sur la proposition Rivet. Il a figuré au nombre des délégués de la droite, chargés, dans l'entrevue du 20 juin 1872, d'imposer à M. Thiers une politique conforme aux vues de la majorité.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département du Morbihan, pour le canton de Rochefort.

KERGORLAY * (Florian-Henri, comte DE). — Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant de l'Oise à l'Assemblée nationale, le septième sur huit, par 37694 voix sur 73957 votants.

Il a pris place à l'extrême droite, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Ravinel; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Rivet, le maintien des traités de commerce et le retour de l'Assemblée à Paris.

M. F.-H. de Kergorlay a collaboré au *Correspondant* et au *Journal d'agriculture pratique*, et a publié : l'*Exploitation agricole de Canisy* (1859, in-8°); *Rapport sur la prime d'honneur de la Seine-Inférieure* (1861, in-8°); *Etude littéraire sur Alexis de Tocqueville* (1861, in-8°).

KERGRIST (Thomas-Louis-Kirkland LE NORMANT DE), marin français, né le 15 juin 1813, fils d'un capitaine de vaisseau, entra dans la marine en 1826. Aspirant en 1827, enseigne en 1832, lieutenant de vaisseau en 1839, capitaine de frégate en 1851, il fut nommé capitaine de vaisseau le 16 mars 1859, après avoir navigué surtout dans la Méditerranée. Pendant la campagne du Mexique, il commandait le *d'Assas*, sur la côte occidentale d'Amérique. A la suite d'une action de guerre à Monterey, il fut promu commandeur de la Légion d'honneur le 14 janvier 1865. Appelé à Paris lors des premiers désastres de la guerre franco-prussienne, il quitta Civita-Vecchia, où il commandait la marine, pour devenir le chef d'état-major du vice-amiral de La Roncière. M. de Kergrist a été promu contre-amiral le 8 décembre 1870, et est devenu, depuis, commandant de la marine à Alger.

KERIDEC (Hippolyte-Aimé-Marie THOMÉ DE), grand propriétaire et représentant français, né à Hennebont (Morbihan), le 12 août 1804, entra de bonne heure dans la magistrature et donna sa démission en 1830. En 1849, il fut nommé conseiller général, puis représentant du Morbihan à l'Assemblée législative, où il vota pour l'expédition de Rome, le rétablissement du pouvoir temporel et la loi Falloux. Au 2 décembre 1851, il fut arrêté à la mairie du 10e arrondissement et enfermé à Vincennes. Inspecteur de l'Association des antiquaires pour la conservation des monuments historiques, et membre de la Société polymathique du Morbihan, il fut élu représentant de ce département à l'Assemblée nationale, le 8 février 1871, le cinquième sur dix.

Il a pris place à droite, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Ravinel, le traité douanier; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Rivet, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce et le retour de l'Assemblée à Paris.

KERISOUËT * (Ernest-Louis-Marie CARRÉ-). — Pendant la guerre de 1870-1871, il prit part, avec M. de Kératry, à l'organisation de l'armée de Bretagne, et se retira en même temps que lui. Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant des Côtes-du-Nord à l'Assemblée nationale, le cinquième sur treize, par 73244 voix.

Il a pris place au centre gauche, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la proposition Rivet, le retour de l'Assemblée à Paris; contre la proposition Ravinel, la proposition Feray (matières premières), et le maintien des traités de commerce; il s'est abstenu sur la loi départementale.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département des Côtes-du-Nord pour le canton de La Chèze.

KERJÉGU (François-Marie-Jacques MONJARET DE), négociant et représentant français, né à Moncontour, le 1er mars 1809, d'une ancienne famille de Bretagne, et fils d'un député sous la Restauration, a été sans interruption conseiller général du Finistère depuis 1843. Conseiller municipal de Brest, où il exerçait les fonctions de consul de Belgique, président du tribunal et de la la chambre de commerce de cette ville, président du comice agricole de Scaër, il fut élu en mai 1869, au second tour de scrutin, député de la 3e circonscription du Finistère, comme candidat agréé, par 8136 voix, sur 19102 votants, contre 10750 voix, partagées entre MM. Goury du Roslan, candidat agréé, et de Gasté, candidat de l'opposition. Il fut nommé en février 1870, par 204 voix, membre de la commission d'enquête sur la marine marchande, se réunit aux 116 députés du tiers-parti libéral, et signa, le 3 septembre suivant, la proposition Thiers relative à la création d'un « conseil de gouvernement ». Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant du Finistère à l'Assemblée nationale, le septième sur treize, par 55342 voix.

Il a pris place à droite, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, les propositions Rivet et Ravinel, le traité douanier; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Feray, le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général de son département pour le canton de Scaër. M. de Kerjégu a publié deux brochures, l'une sur l'établissement de lignes transatlantiques aboutissant à Brest, l'autre sur les chemins de fer de Bretagne. Il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur et de l'ordre de Léopold de Belgique.

KOLB-BERNARD * (Charles-Louis-Henri). — Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant du Nord à l'Assemblée nationale, le onzième sur vingt-huit, par 206037 voix.

Il a pris place à droite et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Ravinel, le traité douanier et la proposition Feray (matières premières); contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Rivet, le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris.

KRANTZ * (Jules-François-Émile). — En 1869, il commanda le vaisseau école de canonnage *le Louis XIV*, sur lequel il dirigea de remarqua-

bles études de tir. Au moment du siége de Paris (15 septembre 1870), il fut nommé commandant du fort d'Ivry, contribua énergiquement à la défense des ouvrages de la rive gauche, et fut promu commandeur de la Légion d'honneur.

Il est devenu, après la formation du premier ministère de conciliation (19 février 1871), chef du cabinet du ministre de la marine, M. Pothuau, et directeur des mouvements de la flotte, et a été nommé contre-amiral le 4 juin 1871.

KRANTZ (Jean-Baptiste-Sébastien), ingénieur et représentant français, frère du précédent, né le 17 janvier 1817, entra à l'École polytechnique en 1836, à l'École des ponts-et-chaussées en 1838, devint ingénieur ordinaire en 1843 et ingénieur en chef en 1864. En cette qualité il dirigea les travaux de la ligne du Grand-Central, et ceux de la voirie du département de l'Ardèche. Au moment de l'Exposition universelle de 1867, il fut choisi par la Commission impériale pour construire le Palais de l'exposition, suivant un programme rationnel arrêté par M. Le Play, commissaire général. Malgré les critiques soulevées par l'aspect extérieur du monument, l'opinion publique fut unanime à reconnaître les avantages de ses aménagements intérieurs. En 1868, M. Krantz fut signalé comme inventeur d'un barrage mobile, qui devait élever le niveau de la Seine dans Paris et y faciliter le cabotage. En 1870 il était chargé de la surveillance d'une partie de la navigation du fleuve, lorsque le siége lui fournit l'occasion de rendre des services spéciaux qui contribuèrent à donner aux ingénieurs une certaine popularité. Il dirigea notamment la mise en état de défense d'une partie de l'enceinte, les travaux de pionniers de Saint-Denis, et la construction des ponts, au moyen desquels l'armée du général Ducrot passa la Marne, lors de la bataille de Champigny (1er décembre). L'opération subit un retard, qui, en permettant la concentration des Prussiens, enleva à cette grande sortie toute chance de succès. On doit encore à l'activité de cet ingénieur l'installation des moulins à vapeur, qui permirent de réduire en farine toutes les céréales de l'approvisionnement de Paris, et de prolonger la résistance au delà du terme prévu.

Aux élections du 8 février 1871 pour l'Assemblée nationale, il obtint, sans être élu, dans le département de la Seine, 61 081 voix sur 328 970 votants. Au scrutin complémentaire du 2 juillet suivant, il fut nommé représentant de la Seine, le quatorzième sur vingt et un, par 108 319 voix sur 290 823 votants.

Il a pris place au centre gauche, et a voté pour la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, la proposition Rivet, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris; contre le pouvoir constituant, et la proposition Ravinel.

Rapporteur de la commission d'enquête sur la navigation intérieure, il a proposé, dans un travail très-étudié, une série de réformes administratives et financières, qui n'avaient point encore été discutées devant l'Assemblée nationale, au mois d'août 1872.

M. J. B. Krantz a publié : *Étude sur l'application de l'armée aux travaux d'utilité publique*, (1847, in-8°); *Projet de création d'une armée des travaux publics*, (1847, in-8°).

L

LABOULAYE * (Edouard-René Lefebvre de). — Nommé membre de la Commission d'enquête sur l'organisation administrative de la ville de Paris et du département de la Seine, au mois de février 1870, il rompit avec l'ancienne opposition, et affirma publiquement, quelques semaines avant le plébiscite, la nécessité de la « révolution pacifique » et du vote affirmatif, dans de remarquables conférences faites à Paris et à Versailles, et qui furent souvent tumultueuses. Il soutint la même idée dans une lettre-manifeste datée du 25 avril, où il affirmait, à l'exemple de Daunou, que « la meilleure constitution est celle qu'on a, pourvu qu'on s'en serve. » M. Laboulaye fut proposé, au moment de la retraite d'une partie du ministère Ollivier, à la suite du plébiscite, pour le portefeuille de l'instruction publique; mais son nom fut écarté parce qu'il ne faisait point partie du Corps législatif. La réouverture de son cours au collége de France (24 mai), donna lieu à des désordres, contre lesquels l'énergique professeur lutta en vain pendant plusieurs séances. Il fut obligé de demander la suspension provisoire de son enseignement. A cette occasion, il reçut de nombreuses marques de sympathie, notamment de la jeunesse des écoles.

Aux élections complémentaires du 2 juillet 1871, il a été nommé représentant de la Seine à l'Assemblée nationale par 107 773 voix sur 290 823 votants.

Il a pris place au centre gauche, et a été nommé président de la Commission de réorganisation de l'enseignement supérieur. Il a voté pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; pour la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), et le retour de l'Assemblée à Paris; contre la proposition Ravinel.

LACAVE-LAPLAGNE (Louis), représentant français, né à Paris, le 3 octobre 1835, petit-fils d'un membre du tribunat et fils d'un ancien député, ministre des finances de 1837 à 1839 et représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, se présenta à la députation, sous l'empire, comme candidat de l'opposition, dans le Gers, et échoua deux fois contre M. de Granier de Cassagnac. Conseiller général du Gers de 1861 à 1871, il a été élu représentant de ce département à l'Assemblée nationale, le 8 février 1871, le troisième sur six, par plus de 60 000 voix.

Il a pris place au centre droit, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Ravinel, le traité douanier; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce et le retour de l'Assemblée à Paris.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été réélu conseiller général du département du Gers, pour le canton de Riscle.

LA CAZE (Louis), représentant français, est né à Paris, le 20 janvier 1826, d'une ancienne famille du Béarn. Son père, Henry la Caze, a été député des Basses-Pyrénées sous Louis-Philippe; un de

ses oncles, le baron Pèdre la Caze, a été pair de France; l'autre, Louis la Caze, a légué au musée du Louvre sa remarquable collection de tableaux. Auditeur au Conseil d'État, en 1850, il donna sa démission après le rétablissement de l'Empire. A partir de cette époque, il fut nommé conseiller général des Basses-Pyrénées et toujours réélu. Candidat de l'opposition en 1863 et en 1869, lors du renouvellement du Corps législatif, il obtint d'abord 7000, puis 13000 suffrages. Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant des Basses-Pyrénées à l'Assemblée nationale, le premier sur neuf, par 58 734 voix.

Il a pris place au centre gauche, et s'est fait inscrire aux réunions Saint-Marc Girardin et Feray. Il a voté pour les préliminaires de paix, la loi municipale, l'abrogation des lois d'exil, la loi départementale, à propos de laquelle il a prononcé un important discours sur la décentralisation, le 7 juillet 1871; le pouvoir constituant, les propositions Rivet et Ravinel, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), et le retour de l'Assemblée à Paris; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel, et contre le maintien des traités de commerce.

M. Louis la Caze a publié : les *Libertés provinciales en Béarn, archives inédites d'un pays d'Etats*, étude historique remarquable (1867, br. in-8°); et *Lettre d'un conseiller général sur les dépenses départementales* (Pau, 1867, br. in-8°).

LA CÉCILIA (Napoléon), partisan français, d'origine italienne, né en 1834, fit de bonnes études et professa d'abord les mathématiques. L'exaltation naturelle de son caractère le jeta dans le parti révolutionnaire radical. En 1860, il fit partie de l'expédition de Garibaldi en Sicile, se signala à Marsala et à Palerme, et fut nommé colonel. Après la conquête de la Sicile, le roi Victor-Emmanuel lui offrit de conserver son grade dans l'armée régulière italienne; il refusa, et partit pour l'Allemagne, où il fut quelque temps professeur de mathématiques à l'université d'Ulm, revint en France pour s'y marier, et s'affilia à l'Internationale. Lorsqu'éclata la guerre contre la Prusse (juillet 1870), il s'enrôla dans le premier bataillon de francs-tireurs de Paris (brigade Lipowski), fut nommé capitaine après le combat de Milly-sur-Oise, combattit à Châteaudun, Varize, Burneville et Alençon, devint commandant à Nogent-le-Rotrou, lieutenant-colonel après Coulmiers, et colonel pendant le mois de janvier 1871. La brigade des francs-tireurs de Paris ayant été licenciée après la signature des préliminaires de paix, le colonel la Cécilia rentra à Paris, à la tête de 127 hommes, reste des 1200 qui composaient son bataillon à l'origine, et y rapporta le drapeau qu'on lui avait confié. Lors de l'insurrection du 18 mars, il offrit ses services au Comité central et à la Commune, qui le nomma aussitôt général de division, avec le commandement de l'armée du centre, de Billancourt à la Bièvre. M. Johannard, membre de la Commune, lui fut adjoint, comme commissaire civil, dans les premiers jours du mois de mai. Le 20 mai, il fut obligé de quitter ses positions sous les forts du Sud et de rentrer dans l'enceinte. Bientôt acculé aux hauteurs de Belleville, il s'enfuit à Vincennes. Ce fort se rendit le 29 mai, et M. la Cecilia réussit à se réfugier à Londres.

LACRETELLE * (Henri de). — Aux élections complémentaires du 2 juillet 1871, il a été nommé représentant de Saône-et-Loire à l'Assemblée nationale par 78 232 voix sur 103 778 votants.

Il a pris place à gauche, et a voté pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel, pour le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce et le retour de l'Assemblée à Paris; contre la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant et la proposition Ravinel.

M. H. de Lacretelle a fait paraître, au mois de juillet 1872, dans *le National*, un roman philosophique intitulé : *Sous la hache*, qui plaidait l'abolition de la peine de mort.

LADMIRAULT (Louis-René-Paul de), général français, né en 1808, sortit de Saint-Cyr en 1829, et passa la plus grande partie de sa carrière militaire en Afrique. Promu général de brigade en 1848, il était général de division en 1859 et prit une part décisive à la bataille de Solférino où il fut blessé. Nommé sénateur le 20 décembre 1866, il fut, le 2 mars 1867, chargé du commandement supérieur du 2° corps d'armée, à Lille. Cette même année, il commanda le camp de Châlons et s'y fit une réputation de tacticien. En 1870, il commandait encore le 2° corps d'armée, mais au début de la guerre franco-prussienne, son commandement fut donné au général Frossard, et il fut mis à la tête du 4° corps qui devait défendre les lignes de Metz à Thionville. Après les premières défaites de l'armée française et lorsque l'empereur Napoléon III eut cédé le commandement en chef au maréchal Bazaine, il se concentra sous Metz avec les autres corps de l'ancienne armée du Rhin, et prit une part importante et glorieuse aux batailles de Borny, Mars-la-Tour, Gravelotte, à la suite desquelles l'investissement de Metz et de l'armée française par la 1re et la 2° armée allemande, fut consommé. La grande sortie du 31 août, destinée à favoriser la jonction de Mac-Mahon, ayant échoué, le 4° corps ne livra plus que des combats sans importance. Le général de Ladmirault assista au conseil de guerre du 10 octobre, où, pour la première fois, fut agitée la question de la capitulation, signée quinze jours après. Il suivit alors ses soldats en Allemagne et ne rentra en France qu'au moment de la paix. L'insurrection du 18 mars 1871 ayant rendu nécessaire la création d'une armée destinée à opérer contre les fédérés, le général de Ladmirault fut, par arrêté du chef du pouvoir exécutif, en date du 6 avril, nommé au commandement du 1er corps. Il prit une part active aux combats sous Paris, y pénétra par la porte de Saint-Ouen, le 22 mai, et surprenant par un hardi mouvement tournant la formidable position de Montmartre, s'en empara le lendemain. Le 1er juillet suivant il devint gouverneur de Paris et commandant de la 1re division militaire. Sa vigilance énergique ne s'exerça pas seulement contre l'insurrection; il sévit aussi contre les excès de la presse, interdit la distribution dans les casernes des brochures apologétiques, que les agents bonapartistes répandaient dans l'armée, et réorganisa sur un pied formidable le service militaire de sûreté dans Paris. Il représenta le gouvernement dans la cérémonie anniversaire de la bataille de Saint-Quentin (janvier 1872), et prononça à cette occasion un discours dont le ton conciliant fut remarqué.

M. de Ladmirault a publié, au mois de juillet 1871, un mémoire sur les *Bases d'un projet pour le recrutement de l'armée de terre* (br. in-8°). Grand officier de la Légion d'honneur, il a été décoré de la médaille militaire le 24 juin 1871.

LA FAYETTE * (Oscar-Thomas-Gilbert du Motier de). — Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant de Seine-et-Marne, à l'As-

semblée nationale, le deuxième sur sept, par 34032 voix. Inscrit à la réunion de la gauche républicaine et vice-président de cette réunion, il a été élu le premier, par 477 voix sur 499 votants, membre de la commission permanente de l'Assemblée au moment des vacances de 1871.

Il a voté pour les préliminaires de paix, la loi départementale, la proposition Rivet, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), et le retour de l'Assemblée à Paris; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la validation de l'élection des princes, le pouvoir constituant, la proposition Ravinel et le maintien des traités de commerce.

LAFERRIÈRE * (Édouard-Louis-Julien-). — Nommé, le 19 septembre 1870, maître des requêtes dans la commission provisoire chargée de remplacer le Conseil d'État impérial, il devint, le 14 octobre suivant, commissaire du gouvernement près la section du contentieux.

Il a publié : *Les Journalistes devant le conseil d'État* (1865, in-8°) ; *Recueil des constitutions d'Europe et d'Amérique* en collaboration avec M. Batbie (1869, in-8°) ; *Loi organique départementale du* 10 *août* 1871 (1871, in-8°; 2e édition, 1872).

LAFLIZE (Georges-Charles-Camille), représentant français, né à Nancy, le 19 février 1798, a exercé avec distinction, dans sa ville natale, pendant de longues années, la profession d'avocat, et a été plusieurs fois élu bâtonnier de son ordre. Nommé représentant du peuple à la Constituante de 1848, après avoir été président de la commission départementale de la Meurthe, il siégea à gauche et appuya généralement la politique du général Cavaignac. Un moment arrêté en 1852 et interné à Metz, il rentra dans la vie privée et redevint avocat au barreau de Nancy. Aux élections du 8 février 1871, il a été élu représentant de la Meurthe, le quatrième sur sept, par 51 280 voix.

Il a pris place à gauche, et a voté pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; pour la proposition Rivet, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris; contre les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant et la proposition Ravinel.

LA FORGE (Anatole de), publiciste français, né à Paris, le 1er avril 1821, entra de bonne heure dans la diplomatie, et fut chargé, en 1846, d'une mission en Espagne, qui lui valut, à son retour, la décoration de la Légion d'honneur. En 1848, il abandonna la carrière diplomatique pour le journalisme. Il avait déjà collaboré au *Portefeuille*, lorsqu'il passa à l'*Estafette*, puis au *Siècle*, dont il devint un des principaux rédacteurs. Pendant quinze ans, sa collaboration assidue à ce journal, où il traitait spécialement les questions de politique étrangère, lui fit prendre part à de nombreuses et importantes polémiques. Après la révolution du 4 septembre 1870, M. A. de la Forge fut nommé préfet de l'Aisne. La moitié du département était déjà envahie par l'ennemi, et la ville de Laon prise. Le nouveau préfet parvint à grand'peine jusqu'à Saint-Quentin, improvisé chef-lieu du département, barricada la ville et y organisa énergiquement la résistance. Il y soutint l'effort des troupes allemandes pendant toute la journée du 8 octobre, avec les gardes nationaux, les pompiers et les ouvriers de la ville. Blessé grièvement à la jambe, M. A. de la Forge resta néanmoins au feu jusqu'à la fin de la journée, et n'abandonna le lieu du combat qu'au moment où l'ennemi se décidait à battre en retraite sur Laon. Après cette belle défense de la première ville ouverte qui eût résisté aux Allemands, le préfet de l'Aisne fut publiquement félicité par le gouvernement de la Défense nationale, et promu officier de la Légion d'honneur. Il fut ensuite nommé préfet des Basses-Pyrénées. Dans son nouveau département il s'efforça, en faisant appel au patriotisme de tous les partis, de rendre populaire la politique de résistance à outrance. Il présida aux élections du 8 février 1871, et donna sa démission après la signature des préliminaires de paix. Il est rentré depuis dans la vie privée.

M. A. de la Forge a publié : *L'Instruction publique en Espagne* (1847, in-8°) ; *Des vicissitudes politiques de l'Italie dans ses rapports avec la France* (1850, 2 vol. in-8°) ; *Histoire de la République de Venise sous Manin* (1853, 2 vol. in-8°) ; *La Peinture contemporaine en France* (1856, in-8°); *La guerre c'est la paix* (1859, br. in-8°); *La Question des Duchés* (1859, br. in-8°); *L'Autriche devant l'opinion* (1859, br. in-8°) ; *La Liberté* (1862, br. in-8°) ; *Les Utopistes en Italie* (1862, in-8°) ; *La Pologne devant les Chambres* (1863, br. in-8°); *La Pologne en 1864, lettres à M. Émile de Girardin* (1864, br. in-8°); *Lettre à Monseigneur Dupanloup à propos de la Pologne* (1865, br. in-8°) ; *Histoire du cardinal de Richelieu* (1872, en préparation).

LAMBERT (Alexis), représentant français, né à Besançon, le 31 janvier 1829, fit ses études dans cette ville, où son père était associé à P.-J. Proudhon pour l'exploitation d'une imprimerie. Il se rendit ensuite à Alger en 1850, et travailla comme employé dans quelques administrations locales. En 1859, il fonda, avec M. Louis Marle, libraire à Constantine, le journal *l'Indépendant*, dans lequel il publia de nombreux articles sur les inconvénients du régime militaire, et réclama pour la colonie les institutions civiles et politiques de la métropole.

Après la révolution du 4 septembre 1870, il fut nommé sous-préfet de Bône, et devint, le 17 novembre suivant, préfet du département d'Oran. Nommé le 8 février 1871 commissaire extraordinaire de la République en Algérie, en remplacement de M. Ch. du Bouzet, il occupa ce poste difficile jusqu'au 10 avril de la même année. Il fut élu, le 2 juillet 1871, représentant du département d'Oran à une grande majorité, mais son élection fut annulée par l'Assemblée, en exécution de la loi qui déclarait les préfets inéligibles, dans les départements qu'ils avaient administrés, pendant les six premiers mois qui suivaient la cessation de leurs fonctions. Le 7 janvier 1872, il a été réélu dans le département d'Oran, par 5037 voix sur 7977 votants.

Il a pris place à l'extrême gauche, et a voté pour la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce et le retour de l'Assemblée à Paris.

LAMBRECHT * (Félix-Édouard-Hippolyte). — Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant du département du Nord à l'Assemblée nationale, le second sur vingt-huit, par 217455 voix. Membre du conseil d'administration des mines d'Anzin, et propriétaire influent de l'arrondissement industriel de Douai, il avait particulièrement étudié la question ouvrière et commerciale. Aussi, lors de la formation du ministère de conciliation du 19 février, fut-il choisi par M. Thiers, devenu chef du pouvoir exécutif de la République française, comme ministre de l'agriculture et du

commerce. Très-sympathique à la nouvelle Chambre, M. Lambrecht, au moment de la retraite de M. Ernest Picard (1er juin), échangea le portefeuille du commerce contre celui de l'intérieur. A l'occasion des élections complémentaires du 2 juillet, il recommanda instamment aux préfets d'interdire aux agents de l'administration toute pratique rappelant les anciennes candidatures officielles, et quelques semaines après, il défendit toute réjouissance publique à l'occasion de l'anniversaire du 4 septembre. Il est mort subitement le 8 octobre 1871, laissant inachevé un important ouvrage intitulé : *La Critique des codes européens*, auquel il avait consacré une partie de sa vie, et qui embrassait la législation civile et criminelle de tous les États d'Europe.

Il a voté pour les préliminaires de paix, la loi municipale, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant, la proposition Rivet et le traité douanier; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel, et contre la proposition Ravinel.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du Nord, pour le canton de Marchiennes.

LAMÉ-FLEURY * (Ernest-Jules-Frédéric). — Le 20 octobre 1870, il a été nommé conseiller d'État dans la commission provisoire chargée de remplacer le conseil impérial. Il était depuis plusieurs années secrétaire du conseil général des mines, et l'un des membres les plus actifs de la Société d'économie politique. Il n'a pas été élu par l'Assemblée nationale lors de la réorganisation du Conseil d'État (fin juillet 1872).

LA MONNERAYE * (Charles-Ange, comte DE), représentant français, né le 3 février 1812, servit dans l'armée comme officier d'état-major. Conseiller général depuis 1843, il fut élu, en 1869, comme candidat indépendant, député de la 1re circonscription du Morbihan, par 15528 voix sur 29915 votants, contre 13269 voix, obtenues par M. Kercado, candidat officiel. Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant du même département à l'Assemblée nationale, le troisième sur dix, et s'est fait inscrire à la réunion des Réservoirs.

Il a pris place à droite, et a voté pour les préliminaires de paix, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Ravinel et le traité douanier; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Rivet, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris. Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département du Morbihan, pour le canton de Malestroit.

M. de la Monneraye a publié : *Essai sur l'histoire de l'architecture religieuse en Bretagne pendant la durée des* XIe *et* XIIe *siècles.*

LA MOTTEROUGE * (Joseph-Édouard DE). — Chargé, par décret du 1er septembre 1870, du commandement des gardes nationales de la Seine, en remplacement du général d'Autemarre d'Ervillé, il donna sa démission quelques jours après la révolution du 4, et eut pour successeur M. Tamisier. Un décret du 27 juillet, contre-signé : Émile Ollivier, et dont la chute subite du cabinet du 2 janvier avait empêché la publication, nommait M. de la Motterouge, sénateur, « pour services rendus dans sa carrière militaire. »

Lors de la formation de la première armée de la Loire, il fut appelé à l'activité et accepta le commandement du 15e corps d'armée concentré, dès le 5 octobre, à Toury, pour y servir de noyau de résistance. Ce corps, qui comprenait environ 30000 hommes, se borna d'abord à quelques reconnaissances dans la direction de Paris. Attaqué le 10 octobre, par le général bavarois de Tann, à Artenay, où les troupes françaises n'étaient pas en forces suffisantes, il fut obligé de se retirer sur Orléans, et bientôt après de passer sur la rive gauche de la Loire, en abandonnant cette ville. Cette défaite, où des troupes jeunes et inexpérimentées avaient eu à lutter contre un ennemi aguerri et supérieur en nombre, amena la destitution du commandant en chef et son remplacement par le général d'Aurelle de Paladines. Depuis, M. de la Motterouge est rentré dans le cadre de réserve.

LANFREY * (Pierre). — Après la révolution du 4 septembre 1870, il fut un des premiers à demander des élections immédiates, et publia sur la *dictature de l'incapacité* deux articles qui eurent un grand retentissement. Il refusa la préfecture du Nord, que lui offrait la délégation de Bordeaux, et servit, comme volontaire, dans les mobilisés de la Savoie. Au scrutin du 8 février 1871, pour l'Assemblée nationale, il obtint, à Paris, sans être élu, 38207 voix sur 328970 votants, mais fut nommé représentant du Rhône, le troisième sur onze, par 47323 voix. Un décret du président de la République, en date du 9 octobre suivant, le nomma ministre plénipotentiaire de France près le gouvernement helvétique.

Membre de la gauche républicaine, il a voté pour les préliminaires de paix, la loi départementale et le traité douanier.

Les quatre premiers volumes de l'*Histoire de Napoléon Ier*, de M. Lanfrey, sont arrivés à leur 6e édition (1867-1870, in-8o).

LANGEVIN (Camille-Pierre), membre de la Commune de Paris, né vers 1843, exerçait la profession de tourneur sur métaux, lorsqu'en 1865 il s'affilia à l'Internationale, dont il devint un des membres les plus influents. Secrétaire correspondant du deuxième bureau de Paris, connu sous le nom de « Cercle des Études sociales, » il prit une part très-active, comme acteur ou comme signataire, aux principales manifestations de la section parisienne. Impliqué, en 1870, dans le troisième procès de l'Internationale, il continua sa propagande, malgré les poursuites, et fut condamné, au mois de juillet, à deux mois de prison, comme ayant fait partie d'une société non autorisée. Mis en liberté au moment du 4 septembre, il figura au nombre des adversaires les plus ardents du gouvernement de la Défense nationale, contribua au 31 octobre et au 22 janvier, et enfin, après l'insurrection du 18 mars, fut nommé, au scrutin du 26, membre de la Commune dans le 15e arrondissement, par 2417 voix. Délégué à la commission de la justice, le 20 mars, il combattit les motions violentes de ses collègues, vota contre la validation des élections à la majorité absolue des suffrages, et contre la création d'un comité de salut public. Il signa, le 15 mai, la déclaration de la minorité de la Commune, rédigée par M. Ch. Beslay, et ne s'occupa plus dès lors que de l'administration de son arrondissement.

LANGLOIS (Amédée-Jérôme), représentant français, né à Paris, le 7 janvier 1819, est le fils du peintre d'histoire de ce nom, membre de l'Institut, mort en 1838. Entré à l'école navale en 1835, enseigne de vaisseau en 1841, il donna sa démission en 1848, au moment où il allait pas-

ser lieutenant de vaisseau à l'ancienneté, pour s'occuper d'économie politique et de journalisme. Collaborateur de Proudhon au journal *le Peuple*, du 1er septembre 1848 au 13 juin 1849, il fut porté, à Paris, aux élections de mai pour l'Assemblée législative sur la liste démocratique-socialiste, et obtint, sans être élu, 105000 voix. Arrêté le 13 juin, dans les bureaux du journal, il fut condamné, le 13 novembre, à la déportation, par la Haute cour siégeant à Versailles. En 1865, il assista Proudhon à ses derniers moments, et, en qualité d'exécuteur testamentaire, surveilla la publication de ses œuvres posthumes. Possesseur d'une fortune considérable, il put s'occuper avec une entière indépendance de travaux philosophiques, politiques ou d'économie sociale. Membre de l'Association internationale des travailleurs, il assista, en 1869, au congrès de Bâle comme délégué de la section française, et y défendit énergiquement le principe de la propriété individuelle.

Au moment de la déclaration de guerre à la Prusse, il était à la tête de la manifestation en faveur de la paix, qui fut dispersée par la police (12 juillet 1870). Après la révolution du 4 septembre, élu chef du 116e bataillon de la garde nationale, il organisa le premier bataillon de marche, à la tête duquel il se signala à la prise de la Gare-aux-Bœufs. Cité à l'ordre du jour de l'armée, il fut promu, quelques jours après, lieutenant-colonel commandant le 18e régiment de Paris. Blessé grièvement, le 19 janvier 1871, à l'attaque de Buzenval et décoré de la Légion d'honneur, il fut, aux élections du 8 février, nommé représentant de la Seine à l'Assemblée nationale, le vingt-cinquième sur quarante-trois, par 95 851 voix sur 328 970 votants. Dans la nuit du 18 au 19 mars, au moment où l'insurrection communale venait d'éclater, il fut désigné dans l'assemblée des maires et députés de Paris, comme commandant des gardes nationales de la Seine. Démissionnaire le 19 au matin, lorsqu'il fut convaincu qu'on ne pouvait résister immédiatement aux forces du comité central, il retourna à Versailles, où, après la séance du 20 mars, il fut encore désigné comme chef d'état-major de l'amiral Saisset, dont la mission échoua complétement. Il a fait partie de plusieurs commissions, entre autres, de la commission du budget, et a présenté une proposition d'impôt « sur tous les revenus, » qui fut repoussée par l'Assemblée. Le discours qu'il a prononcé à l'occasion de la discussion de la loi sur l'Internationale et qui concluait au rejet de la loi, a été remarqué.

Il a pris place à l'extrême gauche, et a voté contre les préliminaires de paix, la loi municipale, la validation de l'élection des princes, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant, la proposition Ravinel, et le maintien des traités de commerce; pour l'abrogation des lois d'exil, la loi départementale, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), et le retour de l'Assemblée à Paris.

M. Langlois a publié un important ouvrage, ayant pour titre : *L'Homme et la Révolution*, dédié à P.-J. Proudhon (1867, 2 vol. in-8°).

LAPRADE (Pierre-Marin-Victor RICHARD DE LA PRADE et DE). — Aux élections du 8 février 1871, il a été élu représentant du Rhône à l'Assemblée nationale, le neuvième sur treize, par 59537 voix.

Il a pris place au centre droit, a voté pour les préliminaires de paix, la loi municipale et la proposition Ravinel, et s'est abstenu sur l'abrogation des lois d'exil et la validation de l'élection des princes.

LARCY * (Charles-Paulin-Roger DE SAUBERT, baron DE). — Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant du Gard à l'Assemblée nationale, le sixième sur neuf, par 52 603 voix. Choisi, par M. Thiers, comme ministre des travaux publics, dans le ministère de conciliation du 19 février, il eut à réorganiser les transports par chemins de fer, que les événements avaient suspendus ou rendus impossibles, et plus tard à veiller à la conservation provisoire des monuments publics incendiés par la Commune. Au moment de la discussion de la proposition Rivet, alors que la droite se disposait à une dernière lutte contre M. Thiers, M. de Larcy donna sa démission (28 août). Il la retira après le vote de la proposition, à la suite d'une lettre du président de la République l'invitant « à donner cette nouvelle preuve de son dévouement aux idées conservatrices et libérales (2 septembre). » L'attitude ferme et tolérante que le ministre conserva vis-à-vis des Compagnies de chemins de fer, contribua à abréger la crise des transports et à en limiter les effets (février 1872). Après l'insuccès de la démarche faite, le 20 juin suivant, par les délégués de la droite auprès de M. Thiers, pour lui imposer une politique intérieure conforme aux vues de la majorité, M. de Larcy crut devoir donner sa démission. Il fut aussitôt élu président de la réunion des Réservoirs.

Il a pris place à droite et a voté pour les préliminaires de paix, la loi municipale, la proposition Cazenove de Pradines, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, la dissolution des gardes nationales et le traité douanier; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Feray (matières premières) et le maintien des traités de commerce, et s'est abstenu sur le pouvoir constituant, les propositions Rivet et Ravinel.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été nommé conseiller général du Gard, pour le troisième canton de Nîmes.

LA ROCHETHULON (Emmanuel-Marie-Stanislas THIBAUD, marquis DE), représentant français, né à Orléans, le 17 janvier 1832, d'une ancienne famille noble du Beaujolais, n'exerça, sous l'Empire, d'autres fonctions que celles de conseiller municipal de sa commune et de vice-président du comice agricole de Châtellerault. Engagé, en 1870, dans les mobiles de la Loire-Inférieure, il fut nommé capitaine d'une compagnie de volontaires, fit, en cette qualité, le service des avant-postes jusqu'à la fin du siége de Paris, et se distingua à la bataille de Montretout (19 janvier).

Il a été élu, le 8 février 1871, représentant de la Vienne à l'Assemblée nationale, le premier sur six, par 56 839 voix. Au moment de l'insurrection du 18 mars 1871, le comité central fit apposer sur la porte de son hôtel un placard ainsi conçu : « Bon à fusiller! »

Il a pris place à droite, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Ravinel, le traité douanier; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre le cautionnement des journaux, la proposition Rivet, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce et le retour de l'Assemblée à Paris.

M. de La Rochethulon a été décoré de la Légion d'honneur pendant le siége de Paris.

LA RONCIÈRE LE NOURY * (Camille-Adalbert-Marie, baron CLÉMENT DE). — Au moment où éclatait la guerre entre la France et la Prusse, il fut désigné pour commander la flotte des trans-

ports; mais cette flotte ne pouvant partir faute de troupes de débarquement, il reçut, le 8 août 1870, le commandement en chef de la division des marins des équipages de la flotte, détachés dans les forts de Paris. Maintenu dans son commandement après la révolution du 4 septembre, nommé membre du conseil de défense, et compris d'abord comme divisionnaire dans l'une des trois armées organisées par le général Trochu pour la défense de la capitale, il devint bientôt commandant supérieur des troupes et de la circonscription de Saint-Denis, formées en corps d'armée distinct. Il contribua, le 30 novembre, à la bataille de Champigny, par une vigoureuse diversion sur Epinay-sur-Seine, et fut élevé, le 8 décembre, à la dignité de grand'croix de la Légion d'honneur. Le 21 décembre, il attaqua le Bourget avec une petite colonne de matelots, et, laissé sans troupes de soutien, ne put s'y maintenir malgré des prodiges de valeur. Après la capitulation de Paris, une souscription fut ouverte pour offrir une médaille commémorative aux marins qui avaient pris part à la défense. M. de La Roncière refusa, au nom des troupes placées sous ses ordres, ce témoignage de la gratitude publique, et déclara que les marins « ne sauraient accepter une distinction qui ne serait point partagée par l'armée entière. » Cette flatterie à l'adresse de l'armée de Paris fut unanimement blâmée par la presse, et quelques-uns de ses organes ne craignirent pas d'en attribuer l'origine à une pression du haut état-major militaire qui, pendant le siége, avait entouré M. Trochu.

Au scrutin du 8 février 1871, pour l'Assemblée nationale, M. de La Roncière obtint à Paris, sans être élu, 35 232 voix sur 328 970 votants, mais fut nommé représentant de l'Eure à l'Assemblée nationale, le premier sur huit, par 50 292 suffrages. Membre depuis vingt ans du conseil général de ce département, il a été réélu, le 8 octobre 1871, pour le canton Sud d'Évreux. Au mois de février 1872, il fut question de sa nomination comme ambassadeur auprès du roi d'Italie, en remplacement de M. de Goulard, devenu ministre du commerce. Les journaux ordinairement bien renseignés prétendirent que M. de La Roncière avait refusé ces fonctions diplomatiques.

Il a pris place au centre droit, et a voté pour les préliminaires de paix, la loi départementale, l'abrogation des lois d'exil, la proposition Ravinel, le traité douanier, le maintien des traités de commerce; contre la proposition Rivet et la proposition Feray (matières premières).

L'amiral de La Roncière a publié : *Considérations sur les marines à voile et à vapeur de France et d'Angleterre* (1844, in-8°), et *La marine au siége de Paris* (février 1872, in-8°, avec atlas et plans; mars, 2e édition).

LARRIEU * (Amédée). — Nommé préfet de la Gironde après la révolution du 4 septembre 1870, il fut élu, aux élections complémentaires du 2 juillet 1871, représentant de ce département à l'Assemblée nationale, par 78 427 voix sur 129 970 votants.

Il a pris place à gauche et a voté contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant, la proposition Ravinel, pour la proposition Rivet, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris.

LASTEYRIE * (Adrien-Jules, marquis DE). — Au scrutin du 8 février 1871 pour l'Assemblée nationale, il obtint à Paris, sans être élu, 25 600 voix sur 328 970 votants, mais fut nommé représentant de Seine-et-Marne le troisième sur sept, par 29 008 voix.

Il a pris place au centre droit, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le traité douanier et le retour de l'Assemblée à Paris; contre la proposition Ravinel, et s'est abstenu sur le pouvoir constituant et la proposition Rivet.

Un décret du 30 décembre 1871, l'a nommé membre de la commission des expositions internationales.

M. Jules de Lasteyrie a publié la première partie d'une *Histoire de la liberté politique en France* (1860, in-8°), qui doit avoir trois volumes.

LA TOUR D'AUVERGNE LAURAGUAIS * (prince *Henry*-Godefroy-Bernard-Alphonse DE). — Au moment de la déclaration de guerre à la Prusse, il fut nommé ambassadeur à Vienne, en remplacement du duc de Gramont, devenu ministre des affaires étrangères (16 juillet 1870). Après les premiers désastres de l'armée française et la chute du ministère Ollivier, il fut appelé à reprendre, dans le cabinet du 10 août, le portefeuille des affaires étrangères. A ce titre, il protesta contre les agissements de l'ennemi violant les lois de la guerre et le droit des gens, obtint gain de cause dans les négociations avec la Belgique et le Luxembourg, au sujet du droit de passage demandé par la Prusse pour ses blessés, et, après la révolution du 4 septembre, se réfugia momentanément en Angleterre. — Il est mort au château des Angliers, près de Loudun, le 6 mai 1871.

LAURENCEAU (Adolphe, baron DE), représentant français, né à Poitiers, le 10 janvier 1815, fut élu, en 1848, conseiller municipal de cette ville, puis conseiller général pour le canton de Vouillé, et, en 1849, représentant de la Vienne à l'Assemblée législative, où il vota avec la majorité, et prononça un discours en faveur du repos du dimanche. Lors du coup d'État du 2 décembre 1851, il fut arrêté à la mairie du 10e arrondissement, et enfermé au mont Valérien. Conseiller général sous l'Empire, jusqu'en 1867, il fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Vienne à l'Assemblée nationale, le troisième sur six, par 55 417 voix. Il a fait partie de la commission chargée d'assister les négociateurs français dans la discussion des préliminaires de paix avec l'Allemagne.

Il a pris place à droite, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Ravinel, le traité douanier; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris.

LAURENT-PICHAT * (Léon). — Aux élections complémentaires du 2 juillet 1871, il a été nommé représentant de la Seine à l'Assemblée nationale, par 101 366 voix sur 290 823 votants. Lors de la discussion de la loi sur le recrutement de l'armée, intervenant entre MM. Denfert-Rochereau et Changarnier, il adressa à M. Changarnier cette apostrophe, contre laquelle protesta la majorité : « Nous nous appelons Belfort et vous vous appelez Metz » (Séance du 28 mai 1872).

Il a pris place à l'extrême gauche, et a voté pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; pour le traité douanier, la propo-

sition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris ; contre la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant et les propositions Rivet et Ravinel.

LAURIER (Clément), avocat et représentant français, se présenta à Paris comme candidat démocratique, aux élections du mois de mai 1869, défendit la famille Noir et M. Ulrich de Fonvielle devant la Haute cour séant à Tours, en mars 1870, et quelques mois plus tard, plaida habilement pour l'*Internationale*. Après la révolution du 4 septembre, il fut nommé directeur général du personnel et du cabinet au ministère de l'intérieur, puis délégué du ministère de l'intérieur à Tours, et spécialement chargé de la direction politique, du personnel des préfectures, de la publicité et de la sûreté générale. En cette qualité, il prit part, dit-on, à la rédaction du décret de dissolution des conseils généraux. Le 19 octobre 1870, il partit pour Londres et y contracta, le 24, par l'intermédiaire des banquiers Morgan, un emprunt de 250 millions à six p. 0/0, remboursable en trente-quatre ans, au taux de 85 francs. Ces conditions furent vivement critiquées par une partie de la presse. Démissionnaire en février 1871, il fut élu le 8 du même mois, représentant du Var à l'Assemblée nationale, donna sa démission après la signature de la paix, et fut réélu le 2 juillet suivant, dans le même département, par 29 808 voix sur 50 812 votants, et dans les Bouches-du-Rhône. Il opta pour le Var. Il a présenté à l'Assemblée une proposition de loi, pour la libération du territoire, basée sur le rachat des chemins de fer par l'Etat, qui fut repoussée (février 1872).

Il a pris place à l'extrême gauche pour passer plus tard au centre droit, et a voté contre les préliminaires de paix, la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant, la proposition Ravinel; pour le gouvernement, dans la question du pouvoir temporel ; pour le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), et le retour de l'Assemblée à Paris.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département du Var pour le canton de Callas.

M. Clément Laurier a publié : *La liberté de l'argent* (1858, in-8°).

LAVERGNE * (Louis-Gabriel-Léonce GUILHAUD DE). — Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant de la Creuse à l'Assemblée nationale, le quatrième sur cinq, par 30 115 voix.

Il a pris place au centre droit, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Ravinel, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières) et le maintien des traités de commerce; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel et contre le retour de l'Assemblée à Paris.

LAVERTUJON * (André-Justin). — Après la révolution du 4 septembre 1870, un décret du gouvernement de la Défense institua une commission chargée de réunir, de classer et de publier les papiers saisis aux Tuileries. D'abord vice-président, puis président de cette commission, dont les travaux accueillis avec un vif intérêt par le public, furent reproduits presque en totalité par la presse, M. Lavertujon fut nommé à la même époque directeur du *Journal officiel*. Devenu peu après secrétaire du gouvernement, il remplit ces fonctions jusqu'au moment de l'armistice, et accompagna alors à Bordeaux M. Jules Simon, à qui il rendit d'importants services pendant sa lutte contre M. Gambetta. A la fin du mois de février 1871, il a été remplacé au *Journal officiel* par M. Kaempfen, et nommé consul général à Amsterdam en 1872.

LEBEAU (Alfred-Alphonse-Emile), journaliste français, né à Lille, le 8 novembre 1839, fit un congé dans l'armée active, s'occupa de littérature et de politique, et était employé dans une maison de commerce de Paris, au moment de l'insurrection du 18 mars 1871. Lié avec M. Lullier, dont l'influence fut considérable pendant les premiers jours de la Commune, il obtint d'être délégué à la rédaction du *Journal officiel*, où il publia entre autres choses un article sur le *Tyrannicide*. Dépossédé au bout de quelques jours par M. Longuet, il fut d'abord délégué à la direction des télégraphes, puis nommé lieutenant colonel de la sixième légion. Arrêté le 8 juin, après l'entrée des troupes dans Paris, il fut l'objet d'une ordonnance de non lieu; mais, à la suite d'une instruction plus complète, il fut de nouveau arrêté, traduit devant le cinquième conseil de guerre, et condamné, dans les premiers jours de février 1872, pour participation aux actes de l'insurrection, à la déportation dans une enceinte fortifiée. Transféré à l'hôpital de Versailles, à cause du mauvais état de sa santé, il réussit à s'évader, sous un costume d'officier d'infanterie et se réfugia à Bruxelles le 15 mars 1872. Expulsé de Belgique quelques jours après, il est passé en Suisse. Au commencement du mois de juin 1872 les journaux annoncèrent qu'il venait de mourir à Londres.

LEBLOND * (Désiré-Médéric). — Nommé procureur général près la cour d'appel de Paris, après la révolution du 4 septembre 1870, il fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Marne à l'Assemblée nationale, le deuxième sur huit, par 54 960 voix, puis donna sa démission de procureur général.

Il a pris place à gauche, et a voté pour les préliminaires de paix, la proposition Rivet, le traité douanier, et le retour de l'Assemblée à Paris; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Ravinel, la proposition Feray (matières premières), et le maintien des traités de commerce.

LEBOEUF * (Edmond). — La pression de l'opinion publique, qui réclamait des réductions dans les dépenses de l'armée, le poussa à laisser supprimer dans le budget de la guerre le crédit destiné à l'instruction de la garde mobile, que le maréchal Niel, son prédécesseur, avait au contraire voulu organiser solidement. Maintenu au ministère de la guerre dans le cabinet parlementaire du 2 janvier 1870, il fut élevé à la dignité de maréchal de France par décret du 24 mars suivant. La question de l'Algérie le mit aux prises à la fois avec M. Jules Favre, et M. le comte le Hon, qu'une récente mission dans la colonie avait converti à la cause du gouvernement civil. Pour donner une satisfaction apparente à l'opinion publique, il présenta à l'empereur, le 31 mai, un décret rétablissant dans chacun des territoires civil et militaire de l'Algérie, l'indépendance respective des généraux et des préfets. A l'occasion du plébiscite et des élections partielles du Corps législatif, il interdit les réunions publiques électorales aux militaires, et expliqua à la Chambre, à la suite d'une interpellation venue de la gauche, les sévérités exercées contre ceux qui avaient enfreint ses instructions.

Au moment de la déclaration de guerre à la Prusse, il témoigna la plus grande assurance à ceux des députés, et en particulier à M. Thiers, qui craignaient que la France ne fût pas prête. On a cité de lui à ce propos une phrase qui n'a point été démentie et qui est restée célèbre: « Nous sommes tellement prêts, aurait dit le maréchal, au sein d'une commission qui l'interpellait, que si la guerre durait deux ans, nous n'aurions pas même à acheter un bouton de guêtre. » (V. Nap. III.)

Un décret du 19 juillet le nomma major général de l'armée du Rhin, tout en le conservant au ministère de la guerre, que le général Dejean devait gérer par intérim. Les défaites successives de Wissembourg, Wœrth et Forbach entraînèrent la chute du ministère Ollivier, et obligèrent M. Lebœuf à résigner ses fonctions de major général. (12 août). En même temps M. de Kératry proposait à la Chambre l'institution d'une commission d'enquête appelant à sa barre l'ex-ministre de la guerre, et les principaux fonctionnaires de l'intendance. Au milieu du mois d'août, en effet, les dépêches des différents corps d'armée demandaient avec instance des vivres, des munitions, des effets de campement, des instructions ou des renseignements élémentaires, indiquant ainsi que le désordre était à son comble dans l'armée française. L'opinion publique violemment surexcitée, imputant cet état de choses à l'incurie de l'ancienne administration de la guerre, le maréchal Lebœuf resta provisoirement sans emploi. Cependant, quelques jours après, au moment où l'empereur quittait le commandement en chef, et où le maréchal Bazaine était nommé généralissime, il fut mis à la tête du troisième corps, combattit vaillamment à Saint-Privat et à Gravelotte, où l'on assure qu'il tenta vainement de se faire tuer, fut investi dans Metz avec le reste de l'armée du Rhin, et obligé de se rendre, le 29 octobre 1870, avec les troupes qu'il commandait. Il revint d'Allemagne après la signature de la paix, séjourna en Suisse, et fut appelé au mois de décembre 1871 à déposer devant la commission d'enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale, et devant le conseil d'enquête chargé de juger les capitulations. Il s'efforça surtout de prouver qu'au début des hostilités il avait 567 000 hommes sous les armes, et accusa avec une grande énergie son collègue le maréchal Bazaine.

L'EBRALY (Charles-Marie-Gabriel), avocat et représentant français, né à La Tour-d'Auvergne, le 15 avril 1843, fils d'un ancien représentant à l'Assemblée constituante de 1848, a été élu, le 8 février 1871, représentant de la Corrèze à l'Assemblée nationale, le troisième sur six, par 28490 voix.

Membre actif de diverses commissions, il s'est fait inscrire à la réunion Saint-Marc-Girardin, a pris place au centre droit, a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, les propositions Rivet et Ravinel; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, le retour de l'Assemblée à Paris; et s'est abstenu lors du vote du traité douanier.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département de la Corrèze, pour le canton d'Ussel.

M. G. L'Ebraly a collaboré à plusieurs journaux de jurisprudence et a publié divers rapports sur l'agriculture.

LEBRETON* (Charles-Louis). — Aux élections complémentaires du 2 juillet 1871, il a été nommé représentant du Finistère à l'Assemblée nationale par 58 331 voix sur 93 916 votants.

Il a pris place à gauche, et a voté pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel, pour la loi départementale, la proposition Rivet, le traité douanier, et le retour de l'Assemblée à Paris; contre la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant, la proposition Ravinel, la proposition Feray (matières premières), et le maintien des traités de commerce.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, son frère a été élu conseiller général du département du Finistère, pour le canton de Pleyben.

LECOMTE (Claude-Martin), général français, né en 1811, fut nommé colonel le 13 août 1865. Il commandait en second, en 1869, le Prytanée militaire de la Flèche. Général de brigade en 1870, il fit partie de l'armée du Nord, commandée par Faidherbe, prit part aux batailles d'Amiens, de Saint-Quentin et de Pont-Noyelles, et rentra à Paris après la capitulation, où il remplaça l'amiral Fleuriot de Langle dans le commandement du sixième secteur. Mis provisoirement à la tête d'une brigade de la nouvelle armée de Paris, puis nommé directeur de l'école de la Flèche, il était sur le point de partir pour la province, lorsqu'éclata l'insurrection du 18 mars 1871. Chargé de s'emparer de la butte Montmartre et des canons que la garde nationale y avait amenés au moment de l'entrée des Prussiens aux Champs-Élysées, il attendit vainement les attelages, destinés à l'enlèvement des pièces conquises, fut cerné par une foule furieuse et, après la défection du 88ᵉ de ligne, conduit dans un jardin de la rue des Rosiers, où à la suite d'un jugement sommaire et dérisoire, on le fusilla à côté du général Clément Thomas. Dans sa séance du 20 mars, à Versailles, l'Assemblée nationale, sur la proposition du général Trochu, adopta la famille du général Lecomte.

LEDROIT (Charles-Joseph), et LEDROY, membre de la Commune de Paris, né vers 1810, servit comme capitaine dans la garde nationale pendant le siége en 1870, et, après l'insurrection du 18 mars 1871, fut élu membre de la Commune dans le cinquième arrondissement, au scrutin du 26, par 3226 voix. Nommé à la commission de la justice, le 30 mars, il demanda la gratuité des jugements civils. Il fit partie de la nouvelle commission militaire instituée le 16 mai. M. Ledroit s'est toujours montré partisan des mesures violentes. Il a voté pour la validation des élections à la majorité absolue des suffrages, quel que fût le nombre des votants, pour la création du comité de salut public, « mesure révolutionnaire indispensable à l'état de la situation, » et réclamé l'établissement des cartes d'identité. Lors de l'explosion de la cartoucherie Rapp, il fit une énergique opposition à la proposition de M. Eug. Gérardin demandant que des secours fussent distribués indistinctement aux familles de toutes les victimes, quelle que fût leur opinion politique. On a annoncé son arrestation à Caen, le 29 juin 1871.

LEDRU-ROLLIN (Alexandre-Auguste LEDRU dit). — Lors du meurtre de Victor Noir, pressé par M. Delescluze de porter la parole devant la Haute cour pour la famille de la victime, il accepta d'abord cette mission, mais revint bientôt sur sa décision première, ne voulant pas « amnistier par sa présence des juges prévaricateurs. » Il rentra à Paris à la fin du mois de mars 1870, et alla aussitôt s'installer à Fontenay-aux-Roses,

dans une ancienne propriété de sa famille, où il sembla vouloir vivre dans la retraite. Il fit un voyage à Londres au mois d'avril suivant, et revint définitivement à Fontenay au mois de juin. La révolution du 4 septembre ne lui fournit point l'occasion de jouer un rôle politique. Cependant il se montra, pendant le siége, dans quelques réunions publiques radicales, où il soutint la nécessité d'élections immédiates pour la Commune. Lors de la tentative insurrectionnelle du 31 octobre, il fut élu par acclamation membre du comité de salut public, mais ne parut pas à l'Hôtel de Ville.

Aux élections du 8 février 1871, pour l'Assemblée nationale, il déclina d'avance toute candidature, et fut néanmoins nommé, dans la Seine, le trente-septième sur quarante-trois, par 75 784 suffrages, sur 328 970 votants; dans les Bouches-du-Rhône, par 46 418 voix, et dans le Var, par 25 892 voix. Dès le 19 février, il adressait sa démission au président de l'Assemblée nationale, la motivant sur le manque d'indépendance et de spontanéité dont le vote, exprimé en des circonstances désastreuses, avait été entaché.

LEFÈVRE-PONTALIS * (Germain-Antonin). — Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant de Seine-et-Oise à l'Assemblée nationale, le troisième sur onze, par 25 472 voix, et s'est fait inscrire à la réunion Feray. Au mois de février 1872, il demanda, sans l'obtenir, la création d'une commission parlementaire spécialement chargée d'examiner les projets de libération du territoire.

Il a pris place au centre gauche, a soutenu en plusieurs circonstances « l'essai loyal d'une république modérée », et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, la proposition Rivet, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), et le retour de l'Assemblée à Paris; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Ravinel, et le maintien des traités de commerce.

On a de lui, outre les publications déjà citées : *La liberté individuelle* (in-8°); *Un coup d'État manqué* (in-8°), discours prononcé à la salle Barthélemy.

LEFÈVRE-PONTALIS (Amédée), avocat et représentant français, né à Paris en 1833, frère puîné du précédent, débuta, à 21 ans, par un discours sur la vie et les écrits du duc de Saint-Simon, qui obtint le prix d'éloquence décerné par l'Académie française en 1854. Reçu avocat en 1855, il publia divers articles dans le *Correspondant* et la *Revue des Deux Mondes*. Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant d'Eure-et-Loir à l'Assemblée nationale, le troisième sur six, par 27 964 voix, et s'est fait inscrire à la réunion des Réservoirs. Il a fait partie de la commission chargée de l'examen du projet de restitution des biens de la famille d'Orléans. Rapporteur d'une des sous-commissions de décentralisation, il a conclu à la suppression des conseils de préfecture.

Il a pris place à droite, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Ravinel et le traité douanier; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris.

M. Amédée Lefèvre-Pontalis a publié : *De la liberté de l'histoire* (1860, br. in-8°).

LEFLO * (Adolphe-Emmanuel-Charles). — A la nouvelle des premières défaites de l'armée française dans la guerre contre la Prusse (août 1870), il demanda vainement à être employé activement. Après la révolution du 4 septembre, il fut nommé ministre de la guerre par décret du gouvernement de la Défense. Quelques jours après, un second décret « le réintégra dans l'armée avec le grade de général de division, à la date du 2 décembre 1851 » (16 septembre). Pendant le siége de Paris, il travailla activement à l'armement de la garde nationale et de l'armée, et fut à plusieurs reprises l'instigateur de projets énergiques; mais ses efforts durent céder devant l'apathie de l'état-major général, les intrigues qui en neutralisaient l'action, et la supériorité hiérarchique du général Trochu. Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant du Finistère à l'Assemblée nationale, le premier sur treize, par 62 145 voix, et choisi, par M. Thiers, comme ministre de la guerre dans le cabinet de conciliation du 19 février. Après le second siége, il donna sa démission et fut remplacé par le général Courtot de Cissey, commandant de l'un des corps d'armée entrés dans Paris. Un décret du 1er juin l'appela à l'ambassade de Saint-Pétersbourg, où il fut cordialement accueilli par l'empereur Alexandre.

Il a pris place au centre gauche, et a voté pour les préliminaires de paix, la loi municipale, la proposition Cazenove de Pradines, l'abrogation des lois d'exil, et la validation de l'élection des princes.

LEFRANC * (Édouard-Edme-Victor-Étienne). — Après la révolution du 4 septembre 1870, il fut nommé membre de la commission provisoire chargée de remplacer le conseil d'État. Démissionnaire le 27 septembre, il rentra dans la vie privée. Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant des Landes à l'Assemblée nationale, le premier sur six. Rapporteur de la proposition qui confiait le pouvoir exécutif à M. Thiers (19 février) et de la commission chargée de suivre les négociations des préliminaires de paix, il conclut à l'acceptation des conditions imposées par la Prusse (1er mars). Lors de la ratification des préliminaires (20 mai), il prononça un discours très-remarquable, rappelant la gauche au sentiment des convenances et de la situation, et devint un des orateurs les plus écoutés de l'Assemblée. Il combattit le projet de loi qui demandait une représentation des villes, distincte de celle des campagnes. Après le second siége de Paris, et au moment où M. Lambrecht passait au ministère de l'intérieur, M. V. Lefranc fut nommé ministre de l'agriculture et du commerce (juin). Il fit en cette qualité un voyage à Londres, pour sonder les intentions du cabinet Gladstone au sujet d'une révision des traités de commerce. Sa mission n'eut pas les résultats qu'on en attendait. Comme représentant officiel du gouvernement français, il a assisté à l'inauguration du tunnel du mont Cenis. A la mort de M. Lambrecht, il fut d'abord désigné comme son successeur, mais les modifications ministérielles qu'aurait entraînées, à ce moment, la vacance du portefeuille du commerce, décidèrent M. Thiers à nommer M. Casimir Périer. M. Lefranc ne devint ministre de l'intérieur que le 6 février 1872, en remplacement de M. Casimir Périer, démissionnaire. Il désapprouva la souscription patriotique en faveur de la libération du territoire, combattit la proposition de nommer une commission spéciale pour étudier cette question, et soutint, dans le cabinet, le maintien de l'état de siége. Il a présenté à l'Assemblée un projet de loi relatif à la répression des attaques contre le gouvernement établi, qui souleva des orages, et dont la discussion fut in-

définiment ajournée (30 mars). Il a remis en vigueur les prescriptions de la loi de 1814, concernant l'interruption obligatoire, le dimanche, des travaux entrepris pour le compte des départements ou de l'État.

Au renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu membre du conseil général du département des Landes, pour le canton de Saint-Sever.

Il a pris place à gauche, et a voté pour les préliminaires de paix, la loi municipale, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, la disssolution des gardes nationales, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, et le retour de l'Assemblée à Paris; contre la proposition Ravinel, la proposition Feray (matières premières), et le maintien des traités de commerce.

LEFRANC * (Pierre-Joseph). — Nommé, après la révolution du 4 septembre 1870, préfet des Pyrénées-Orientales, il a été élu, le 8 février 1871, représentant de ce département à l'Assemblée nationale, le troisième sur quatre, par 20 691 voix. Un article injurieux pour l'Assemblée, publié par lui dans un journal du Midi, motiva de la part du général Ducrot une demande de poursuites et de répression, à laquelle la Chambre, sur la proposition du général Changarnier, répondit par « l'amnistie du dédain ». M. Pierre Lefranc protesta vainement contre cet ordre du jour, en réclamant la juridiction de droit commun (mars 1872).

Il a pris place à gauche et a voté contre les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant, la proposition Ravinel, et le maintien des traités de commerce; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; pour le traité douanier, et le retour de l'Assemblée à Paris.

LEFRANÇAIS (Gustave), membre de la Commune de Paris, né à Angers, le 28 janvier 1826, exerça jusqu'en 1850 les fonctions d'instituteur primaire. A cette époque, il fut révoqué à cause de ses opinions politiques, et proscrit lors du coup d'État du 2 décembre 1851. Rentré en France après l'amnistie, il donna des leçons, puis entra comme comptable dans la maison Richer, où il était encore au moment des élections de 1869. Orateur écouté des réunions publiques radicales, il y préconisa la propriété collective, la suppression de l'hérédité et du mariage, et toutes les doctrines de l'école socialiste avancée. Après le 4 septembre 1870, il continua à parler dans les clubs, attaqua violemment le gouvernement de la Défense, fut au nombre des premiers envahisseurs de l'Hôtel de ville, au 31 octobre, figura, pendant la journée, sur plusieurs listes gouvernementales, fut arrêté le 2 novembre et conduit à Mazas, puis à Vincennes et à la Santé. Jugé, après quatre mois de prison préventive, il fut acquitté par le 4e conseil de guerre. Dans l'intervalle, M. Lefrançais avait été élu adjoint du 20e arrondissement, au premier tour de scrutin par 5607 voix sur 9541 votants (7 novembre). Aux élections du 8 février 1871 pour l'Assemblée nationale, il obtint à Paris, sans être élu, 62 626 voix sur 328 970 votants. Il prit une part active au mouvement du 18 mars, et, au scrutin du 26, fut nommé membre de la Commune, dans le 4e arrondissement, par 8 619 voix. Président de la nouvelle assemblée communale, membre de la commission exécutive et de la commission des finances, le 30 mars, il signa, le 3 avril, la célèbre proclamation de la commission exécutive, annonçant avec indignation que « les conspirateurs royalistes avaient attaqué. » Il quitta ces fonctions, sur sa demande, pour passer, le 4 avril, à la commission de travail et d'échange, et fut remplacé au comité exécutif par M. Avrial. Délégué, le 9 avril, à l'administration du 4e arrondissement, il vota contre la validation des élections à la majorité absolue des suffrages, et contre la création du comité de salut public, en motivant sérieusement son vote. Il insista aussi, le 11 mai, pour que la Commune se réservât de nommer et de révoquer les délégations ministérielles, et n'abandonnât point ce pouvoir au comité de salut public. Signataire de la déclaration de la minorité, rédigée par M. Ch. Beslay, il se consacra, dès lors, presque exclusivement aux intérêts de son arrondissement, et ne parut plus que rarement à l'Hôtel de ville. Cependant, dans la séance du 21 mai, il dénonça à la Commune, en demandant son arrestation immédiate, le citoyen Grelier, membre du comité central, et auteur d'une note officielle, menaçant de « brûler les titres de rentes de tous les Parisiens, qui ne rentreraient pas à Paris dans les 48 heures. » Lors de l'entrée de l'armée régulière dans la capitale, il réussit à s'échapper et à gagner la Suisse, où il prit part à de nombreux meetings. Il y protesta contre la loi votée par l'Assemblée à propos de l'Internationale, loi qu'il qualifia de « nouvel édit de Nantes », et y fonda avec MM. Eudes, Malon et Razoua, le journal *la Revanche*, que le gouvernement helvétique crut devoir supprimer au commencement du mois de février 1872. Traduit devant le 3e conseil de guerre, siégeant à Versailles, pour complicité dans les incendies et assassinats de la Commune, il a été condamné à mort, par contumace, le 30 août suivant.

LEGRAND (Arthur), administrateur et représentant français, né à Paris, le 28 octobre 1833, fils aîné de l'ancien directeur des ponts et chaussées, député de la Manche pendant dix-sept ans et sous-secrétaire d'État du ministère des travaux publics sous Louis-Philippe, fit ses études et son droit à Paris, et entra au conseil d'État comme auditeur, par la voie du concours, le 16 février 1857. Attaché au ministère des travaux publics en 1858, chef du cabinet du président de la section française du jury international de l'Exposition universelle en 1862, adjoint à toutes les grandes enquêtes industrielles et commerciales dont le gouvernement impérial prit l'initiative (échelle mobile, traité de commerce, pêche fluviale, marine marchande, circulation monétaire et fiduciaire, etc.), il fut nommé, en 1863, commissaire du gouvernement près le conseil de préfecture de la Seine, et décoré de la Légion d'honneur. Il devint maître des requêtes le 23 octobre 1866. Maire de Milly et membre du conseil général de la Manche la même année, il fit partie du jury d'admission à l'Exposition universelle de 1867.

Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant de la Manche à l'Assemblée nationale, le troisième sur onze, par 72 427 voix, a pris place au centre droit, et a voté pour le transfert de l'Assemblée à Versailles, les préliminaires de paix, la loi municipale, la proposition Cazenove, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, les propositions Rivet et Ravinel, et la proposition Feray (matières premières); contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre le retour de l'Assemblée à Paris. Il s'est abstenu sur le traité douanier.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été réélu conseiller général du département de la Manche pour le canton de Barenton.

M. Arthur Legrand, qui a collaboré à la *Revue contemporaine*, a fait paraître, en brochures, deux études extraites de ce recueil : *De la législation sur les brevets d'invention* (1862, in-8°), et *De la législation relative au prêt à intérêt* (1864, in-8°).

LE LASSEUX (Ernest), agriculteur et représentant français, né à la Flèche (Sarthe), le 14 mars 1813, d'une ancienne famille de cette ville, a été président du Comice agricole de Laval, de la Société libre des agriculteurs de la Mayenne, du Congrès agricole, lors du concours régional de Laval en 1870, et membre du conseil de la Société des agriculteurs de France. Maire de l'Huisserie pendant 25 ans et conseiller général de la Mayenne pendant 10 ans, il a été élu, le 8 février 1871, représentant de ce département à l'Assemblée nationale, le troisième sur sept, par 62 379 voix.

Il a pris place à droite, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Ravinel, le traité douanier; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été réélu conseiller général du département de la Mayenne, pour le canton de Grez-en-Bouère.

M. Le Lasseux a publié plusieurs discours qu'il a prononcés comme président de Comices agricoles.

LÉO * (Mme N.... DE CHAMPSEIX, dite *André*). — Devenue un des orateurs les plus connus et les plus écoutés des conférences parisiennes, elle a traité spécialement les questions sociales et en particulier celle de l'émancipation de la femme. Pendant le siége de 1870, elle prit souvent la parole dans les clubs radicaux. De concert avec Mme Jaclard, dont le mari joua un rôle important sous la Commune, elle fonda, après l'insurrection du 18 mars 1871, un journal politique, *la Sociale*, qui prêcha la guerre à outrance, les représailles, et toutes les violences que cette période troublée vit accomplir. Après l'entrée des troupes régulières à Paris, Mme André Léo fut mise en état d'arrestation et conduite à Versailles. Relâchée peu de temps après, elle se réfugia en Suisse, où elle se fit remarquer dans les réunions de l'Internationale par les discours les plus violents et les opinions politiques les plus exagérées.

LÉONI (Paul-Henri CHARVET DE), journaliste et littérateur français, né à Paris, le 16 avril 1839, fils d'un officier général du premier empire, attaché à la maison militaire du roi Murat, suivit les cours du lycée Louis-le-Grand, entra, comme enfant de troupe, au 1er régiment de dragons, puis, comme engagé volontaire, au 39e de ligne, où il devint rapidement sous-officier. Sa santé l'ayant obligé, en 1863, à quitter la carrière militaire, il se tourna vers la politique et la littérature, rédigea pendant un an le journal le *Bas Breton*, vint à Paris en 1864, collabora à l'ancien *Figaro* et au *Nain-jaune*, et contribua à la fondation de l'*Illustration militaire*, où il publia, d'après des notes du maréchal Randon, les cent monographies des régiments de ligne de l'armée française. Fondateur de l'*Employé*, organe international spécial, supprimé par M. de la Valette (1866), rédacteur en chef des *Coulisses parisiennes*, feuille théâtrale qui vécut peu (1867), il fonda aussi l'*Art industriel*, revue illustrée des arts et des inventions applicables à l'industrie, puis, avec MM. A. Mortier, Babou, Barbey d'Aurévilly et Jollivet, la *Veilleuse*, contrefaçon littéraire de la *Lanterne*, qui fut supprimée à la suite d'un procès en diffamation soutenu par Mlle Schneider.

Abandonnant la presse légère pour la politique, M. de Léoni collabora dès lors aux journaux ministériels, la *Situation*, de M. Grenier, l'*International*, le *Journal de la Haute-Loire*, où il combattit énergiquement la candidature de M. Guyot-Montpayroux, et le *Courrier du Gers*, où il soutint celle de M. A. de Granier de Cassagnac. Une brochure intitulée : *la Vérité sur M. Gustave Fould*, publiée à Pau, lui valut ensuite une condamnation à 15 jours de prison et 500 francs d'amende. Entré au *Pays* en 1869, M. de Léoni s'y fit remarquer, à côté de M. Paul de Cassagnac, par l'ardeur de sa polémique.

Après la révolution du 4 septembre 1870, il passa au *Constitutionnel*. Au moment de l'investissement, il se retira à Londres où il collabor au nouveau journal ultra-bonapartiste, la *Situation*. De retour à Paris après l'insurrection du 18 mars 1871 et reconnu par des journalistes radicaux, il fut dénoncé à la Commune, arrêté, interné à la Conciergerie, puis condamné à mort. L'arrivée des troupes de Versailles le sauva. Rédacteur en chef de l'*Avenir libéral*, journal bonapartiste dirigé par le banquier Ernest Huguet, il y publia, contre M. Jules Favre, plusieurs articles d'une excessive violence, qui furent poursuivis, et devinrent l'origine du fameux procès Laluyé, à la suite duquel M. de Léoni fut condamné, par la Cour d'assises de la Seine, à six mois de prison et 500 francs d'amende. Après la disparition de l'*Avenir libéral*, il rentra au *Pays* où il continua à défendre la cause de l'Empire à côté de M. Paul de Cassagnac (1872). On a de M. de Léoni quelques nouvelles et romans, publiés en feuilletons.

LEROUX * (Émile-Auguste). — En 1869, il se présenta à la députation dans l'arrondissement de Clermont (Oise), et échoua avec plus de 14 000 voix, contre le candidat officiel, qui fut élu par 17 000. Au mois de mars 1870, il défendit, devant la Haute cour de justice, siégeant à Tours, le prince Pierre Bonaparte, son ancien collègue à l'Assemblée constituante et à l'Assemblée législative. Il fut nommé, aux élections du 8 février 1871, représentant de l'Oise à l'Assemblée nationale, le premier sur huit, par 54 421 voix sur 73 957 votants.

Il a fait partie de plusieurs commissions importantes, a pris place au centre gauche, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, le traité douanier et le retour de l'Assemblée à Paris; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Ravinel, la proposition Feray (matières premières), et le maintien des traités de commerce. — Il est mort à la Marronnière (Loiret), le 12 août 1872.

LESPÉRUT * (François, baron DE). — Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant de la Haute-Marne à l'Assemblée nationale, le deuxième sur cinq, par 42 865 voix, et élu membre de la commission chargée d'assister les négociateurs du traité de paix.

Il a pris place au centre droit, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, et la proposition Rivet; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Ravinel, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département de la Haute-Marne, pour le canton de Poissons.

LESTAPIS * (Paul-Jules-Sever DE). — Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant des Basses-Pyrénées à l'Assemblée nationale, le troisième sur neuf, par 51 615 voix.

Il a pris place au centre gauche, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), et le retour de l'Assemblée à Paris; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Ravinel et le maintien des traités de commerce.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département des Basses-Pyrénées, pour le canton d'Arthez.

LEVEILLÉ (Louis-Jules), jurisconsulte français, est né à Rennes, le 22 octobre 1834. Après de brillantes études au lycée de sa ville natale, il fit son droit en donnant des leçons pour subvenir aux frais d'examen, fut reçu docteur, et, deux mois plus tard, agrégé, au concours de 1859. Il s'est surtout occupé, dans ses cours à Paris, de droit commercial et industriel. La théorie des banques, le régime de la marine marchande, la législation des chemins de fer en ont successivement fait le sujet. Pendant le siége de Paris (1870-71), il a rempli les fonctions de secrétaire général intérimaire de la direction des télégraphes, organisé les communications entre Paris et la province, par ballons et par pigeons, et tenté de rétablir le fil télégraphique immergé dans la Seine. Une place de maître des requêtes étant devenue vacante dans la commission provisoire chargée de remplacer le Conseil d'Etat, M. Leveillé y fut appelé et attaché à la section des travaux publics, de l'agriculture, du commerce, des finances et de la marine. Lors des élections municipales du 23 juillet 1871, porté dans le 5ᵉ arrondissement de Paris, il fut nommé conseiller municipal du quartier du Val-de-Grâce, au deuxième tour de scrutin, par 1279 voix sur 2737 votants. Il y a soutenu et fait adopter le système des emprunts à lots, lors de l'émission de 350 millions d'obligations de la ville de Paris, au mois d'août 1871.

LIGNIER * (Nicolas-Joseph-Ferdinand-Alphonse). — Nommé préfet de l'Aube après la révolution du 4 septembre 1870, il fut élu représentant de ce département à l'Assemblée nationale, le 8 février 1871, le dernier sur cinq, par 25 810 voix sur 56 484 votants.

Il a pris place à gauche, s'est fait inscrire à la réunion du Jeu de Paume, et a voté pour l'abrogation des lois d'exil, la loi départementale, la proposition Rivet et le retour de l'Assemblée à Paris; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la validation de l'élection des princes, le pouvoir constituant, la proposition Ravinel, et le maintien des traités de commerce.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département de l'Aube, pour le canton de Ramerupt.

LIMPERANI (Léonard), représentant français, né à Bastia (Corse), le 3 août 1831, et fils d'un ancien député, qui avait constamment fait partie de la majorité conservatrice sous le règne de Louis-Philippe, se fit recevoir avocat en 1853, et inscrire peu après au barreau de sa ville natale, où il ne tarda pas à occuper une place importante. Dévoué aux opinions républicaines modérées, il contribua puissamment à organiser, en Corse, pendant les dernières années de l'Empire, une opposition très-vive au gouvernement. Il fut, en 1869, l'un des fondateurs du journal la *Revanche*, qui passa bientôt aux mains de M. Paschal Grousset, et devint alors tristement célèbre par l'affaire de Victor Noir. Lors des élections du 8 février 1871, à l'Assemblée nationale, M. Limpérani publia une profession de foi républicaine et fut nommé représentant de la Corse, le dernier sur cinq, par 16 800 suffrages.

Il a pris place au centre gauche, et soutenu plusieurs propositions importantes, entre autres celle de l'abrogation de la loi de 1807 sur l'intérêt de l'argent. Il a voté pour les préliminaires de paix, la loi municipale, la loi départementale, l'abrogation des lois d'exil, la proposition Rivet, le traité douanier, et le retour de l'Assemblée à Paris; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Ravinel, et le maintien des traités de commerce.

Nommé conseiller général de la Corse, aux élections du 8 octobre 1871, qui inauguraient la nouvelle loi départementale, il soutint la majorité républicaine contre une puissante minorité bonapartiste et fut nommé, le 3 novembre 1871, après une séance orageuse, président du conseil par 29 voix contre 25 données à son concurrent M. Gavini.

LIPOWSKI (Comte Ernest DE), officier français, né à Strasbourg (Bas-Rhin), vers 1843, d'une ancienne famille d'origine polonaise, entra à l'école militaire de Saint-Cyr et en sortit sous-lieutenant en 1855. Il était, au moment de la guerre contre la Prusse (juillet 1870), capitaine dans un bataillon de chasseurs à pied, en garnison en Afrique. Chargé d'organiser et de commander le bataillon des francs-tireurs de Paris, il fit avec ce corps d'élite le service d'éclaireurs à l'armée de la Loire et se signala, en maintes circonstances, par d'audacieux et heureux coups de main. L'action qui fit le plus honneur à M. de Lipowski et au corps qu'il commandait, fut la célèbre défense de Châteaudun, ville ouverte, dans laquelle, dix jours après l'héroïque défense de Saint-Quentin, 1500 hommes tinrent tête à des forces dix fois plus nombreuses, et ne cédèrent que devant un bombardement (18 octobre). L'énergie, la bravoure et le savoir militaire de M. de Lipowski l'avaient successivement fait parvenir au grade de colonel. En récompense du fait d'armes de Châteaudun, le gouvernement de la Défense nationale le nomma général de brigade. La commission de la révision des grades ne crut pas pouvoir conserver ce rang à un officier si jeune. Les journaux du mois d'avril 1872 ont annoncé que M. de Lipowski avait accepté les offres du gouvernement russe, qui lui confiait un commandement, en lui conservant son grade de général de brigade.

LISBONNE (Maxime), membre du Comité central de la garde nationale parisienne, né à Paris en 1839, et fils d'un officier de l'armée, entra à seize ans dans la marine, où il servit comme novice pendant la guerre de Crimée, et qu'il quitta au bout d'une année pour s'engager dans le 14ᵉ bataillon de chasseurs à pied, d'où il passa au 1ᵉʳ régiment de zouaves.

Au retour des campagnes d'Italie et de Syrie, auxquelles son régiment avait pris part, il fut envoyé pour inconduite aux compagnies de discipline, et en sortit sept mois après, pour s'être distingué à l'incendie de l'hôpital d'Orléansville.

Libéré en 1864, il entra au théâtre dès cette époque, essaya un moment de la direction d'Elbeuf, et prit la direction des Folies Saint-Antoine de 1865 à 1868. Il y fit de mauvaises affaires et essayait de se relever comme agent d'assurances, lorsque la réorganisation de la garde nationale lui procura, en 1870, les moyens de jouer un rôle politique. Capitaine au 24e bataillon de la garde nationale, pendant le siége, il fut nommé, sans avoir posé sa candidature, membre du Comité central vers le 13 mars 1871, et en signa le 18 et le 23 les premières affiches. Le 26 mars, il marcha à la tête de sa compagnie sur la caserne des Minimes, dont il s'empara. Nommé colonel le 2 avril, il commanda la 10e légion à Issy, sous le général Eudes. Remplacé dans son commandement et redevenu un moment simple capitaine, il obtint d'entrer comme lieutenant-colonel dans l'état-major du général La Cécilia. En cette qualité il prit part aux opérations des derniers jours de l'insurrection, organisa, le 23 mai, la défense du Panthéon, et fit incendier les maisons de la rue Vavin. Le 24, à midi, il était grièvement blessé d'une balle à la cuisse, sur les barricades de la place du Château-d'Eau. Fait prisonnier et traduit après guérison devant le 3e conseil de guerre, il fut condamné à la peine de mort le 5 décembre 1871, se pourvut devant le 2e conseil de révision qui rejeta le pourvoi, puis devant la Cour de cassation qui se déclara incompétente. Le garde des sceaux intervint alors, en vertu des articles 82 du Code militaire et 441 du Code d'instruction criminelle, et saisit la Cour suprême dans l'intérêt de la loi. Par arrêt du 15 mars 1872, la chambre criminelle renvoya M. Lisbonne devant le 6e conseil de guerre sous neuf chefs de prévention. Il fut de nouveau condamné à mort le 5 juin 1872. Cette peine a été commuée, par la commission des grâces le 18 septembre 1872, en celle des travaux forcés à perpétuité.

Il a été quelquefois confondu avec M. LISBONNE, avocat renommé du barreau de Montpellier, devenu préfet de l'Hérault après la révolution du 4 septembre 1870, membre et président du conseil général de l'Hérault aux élections du 8 octobre 1871.

LISSAGARAY (Prosper), journaliste français, né dans le Gers; vers 1839, fit de bonnes études au collége d'Auch, et partit ensuite pour visiter l'Amérique. Revenu en France, il collabora à l'*Avenir du Gers*, puis à la *Réforme* de Paris, et fut poursuivi pour offense envers le gouvernement impérial. Dans un duel acharné avec son cousin M. Paul de Cassagnac, il reçut une blessure grave. Les circonstances qui amenèrent ce duel et les polémiques qui le précédèrent eurent un grand retentissement. En 1864, M. Lissagaray créa les conférences de la rue de la Paix, qui obtinrent, dès leur début, un très-remarquable succès. Il fonda peu après la *Revue des cours littéraires*, très-répandue dans le quartier des Écoles. Au mois de mai 1870, il fut condamné à un an de prison et 2000 francs d'amende à la suite de discours prononcés dans les réunions publiques. Après la révolution du 4 septembre, il fut envoyé en province par le gouvernement, et pendant la guerre, nommé général de division avec mission d'organiser les camps d'instruction. Lors de l'insurrection du 18 mars 1871, il fit paraître un journal, l'*Action*, qui eut trois numéros dans lesquels il demanda la suppression «sans phrase» de tous les journaux qui faisaient de l'opposition à la Commune, suppression décrétée le 19 mai suivant. Le 16, il avait repris le *Tribun du peuple*, déjà publié pendant le siége, et qui continua à paraître jusqu'au 24 mai, alors que les troupes régulières étaient déjà depuis deux jours dans Paris. Le dernier numéro contenait un article de M. Lissagaray, imprimé en gros caractères, et poussant à la résistance à outrance, qui se terminait par ces mots: « Au feu, maintenant! Il ne s'agit plus de crier : Vive la République! mais de la faire vivre. » M. Lissagaray est parvenu à gagner l'Angleterre, où, au mois de mars 1872, il faisait des conférences et donnait des leçons aux réfugiés français.

Il a publié : *Alfred de Musset devant la jeunesse*, conférences de la rue de la Paix (1864, br. in-8°).

LITTRÉ * (Maximilien-Paul-Émile). — Au mois de janvier 1870, il publia dans la *Revue positiviste* une étude importante de doctrine sous ce titre: *Des origines organiques de la morale*. Reproduit par la *Morale indépendante* et les divers recueils philosophiques de Paris, cet article fit sensation et fournit de nouveaux arguments aux théoriciens catholiques qui accusaient M. Littré d'athéisme. Trois mois après, il soutenait Mme veuve Comte dans son procès contre les exécuteurs testamentaires de son mari, et s'opposait à la publication des dernières œuvres d'Auguste Comte comme indignes de lui. Au moment de l'investissement de Paris, ses amis l'obligèrent, à cause de son âge, à quitter la capitale. Il fut nommé en province, par M. Gambetta, professeur d'histoire et de géographie à l'École polytechnique (7 janvier 1871). Le 8 février suivant, il fut élu représentant de la Seine à l'Assemblée nationale, le trente-troisième sur quarante-trois, par 87 868 voix sur 328 970 votants, et, lors du renouvellement des Conseils généraux, élu membre du Conseil général de la Seine, pour le canton de Saint-Denis (15 octobre). Candidat à la présidence contre M. Vautrain, il n'obtint que 18 voix sur 81 votants, mais fut nommé vice-président, au premier tour, par 50 voix sur 82 votants. Dans la séance du 30 décembre 1871, il fut élu à l'Académie française, où il remplaçait M. Villemain, par 17 voix contre 9 données à M. Saint-René Taillandier et 3 données à M. de Viel-Castel. A cette occasion, M. Dupanloup, qui, cette fois encore, avait fait les plus grands efforts pour le faire échouer, crut devoir donner avec éclat sa démission d'académicien. Cette protestation inattendue, blâmée par l'opinion publique, acheva de rendre populaire l'élection de M. Littré.

A l'Assemblée nationale, il a pris place à gauche et a voté pour les préliminaires de paix, la loi municipale, la dissolution des gardes nationales, la proposition Rivet, le traité douanier et le retour de l'Assemblée à Paris; contre l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, la proposition Ravinel et la proposition Feray (matières premières).

Outre les ouvrages déjà cités, M. Littré a publié : *Médecine et médecins* (1872, in-18).

LOCKROY (Édouard SIMON dit), journaliste français, membre du Conseil municipal de Paris, né à Paris, au mois de juillet 1840, fils de l'auteur dramatique connu sous ce nom, fit ses études à Paris, accompagna comme secrétaire M. Renan dans son voyage archéologique en Judée et en Phénicie (1860-1864), et prit part, sous les ordres de Garibaldi, à l'expédition de Sicile. De retour en France, il débuta dans le journalisme et écrivit successivement, au *Figaro*, au *Diable-à-Quatre* et enfin au *Rappel*, des articles qui lui valurent une condamnation à quatre mois de prison et 3000 fr. d'amende. Chef d'un bataillon de la garde nationale pendant le siége de Paris, il fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Seine à l'Assemblée nationale, le quinzième sur quarante-trois, par 134 583 voix sur 328 970 votants, et vota contre

les préliminaires de paix. Après le 18 mars, il signa la proclamation des députés de la Seine et des maires de Paris, consentant aux élections municipales fixées au 26 par le Comité central, prit une part active aux tentatives de conciliation, et, dès l'ouverture des hostilités, envoya sa démission de député. Arrêté quelques jours après aux environs de Paris, conduit à Versailles, puis à Chartres, il fut remis en liberté sans jugement au mois de juin 1871. Elu le 23 juillet suivant, au premier tour de scrutin, membre du Conseil municipal de Paris pour le quartier de la Roquette (11e arrondissement), il a été l'un des signataires d'un exposé de la situation du commerce et de l'industrie à Paris, adressé au Conseil municipal, et dont les conclusions étaient l'amnistie et la levée de l'état de siége. Il est devenu rédacteur en chef du *Peuple Souverain*, journal populaire politique à 5 centimes, fondé par MM. Hugo, après la disparition de la feuille de MM. Pascal Duprat et Asseline (mai 1872). Poursuivi devant la Cour d'assises pour un article intitulé : *Mort aux traîtres* (juin), il fut acquitté, mais quelques jours après, cité en police correctionnelle à la suite d'un bruyant duel avec M. Paul de Cassagnac, il fut condamné, ainsi que son adversaire, à huit jours de prison (juillet).

M. Edouard Lockroy a publié plusieurs volumes qui se composent surtout de ses articles de journaux et parmi lesquels on doit citer : les *Aigles du Capitole* (1870, in-18).

LOISEAU-PINSON (Charles-Martin), membre du Conseil municipal de Paris, né à Trôo (Loir-et-Cher), le 2 mars 1815, d'une famille pauvre, vint à Paris en 1834, et y fonda, en décembre 1839, une maison de commerce qu'il continua à diriger. Membre du Comité démocratique de l'ancien 5e arrondissement de Paris, il fut élu en 1848 sous-lieutenant de la garde nationale et se retira après le 13 juin 1849. Sous l'empire, il a été membre du Conseil municipal de la commune des Lilas (Seine). Nommé le 7 novembre 1870, au premier tour de scrutin, adjoint au maire du 2e arrondissement, par 4587 voix sur 8580 votants, il fut élu, après l'insurrection du 18 mars 1871, dans le même arrondissement, membre de la Commune, par 6932 voix, et membre de la commission du travail. Il donna sa démission le 29 mars. L'un des fondateurs de l'Union républicaine des droits de Paris, il cessa ses fonctions d'adjoint et se retira à Bessé, où il fut arrêté, puis rendu à la liberté au bout de quelques jours. Elu, le 23 juillet 1871, au premier tour de scrutin, conseiller municipal de Paris pour le quartier Bonne-Nouvelle, il a été l'un des signataires d'un exposé de la situation du commerce et de l'industrie à Paris, adressé au Conseil municipal, et dont les conclusions étaient la levée de l'état de siége et l'amnistie.

LONCLAS (A.), membre de la Commune de Paris, ancien ouvrier journalier à Bercy, était chef du 73e bataillon de la garde nationale au moment de l'insurrection du 18 mars 1871. Elu membre de la Commune dans le 12e arrondissement, au scrutin complémentaire du 16 avril, par 5810 voix, il fut délégué, le 24 avril, pour visiter les postes des gardes nationaux, et nommé, le 16 mai, membre de la nouvelle commission militaire. M. Lonclas, qui n'a d'ailleurs pris qu'une part insignifiante aux discussions de la Commune, a voté pour le Comité de salut public, alléguant « le mandat impératif que lui avaient confié les électeurs de poursuivre le triomphe de la révolution par les mesures les plus énergiques. » Partisan des moyens violents et illégaux, il constitua un Comité de direction, siégeant à la cour d'Aligre, qui s'attribua bientôt les pouvoirs les plus étendus sur le 12e arrondissement et les exerça pendant toute la durée de la Commune.

M. Lonclas a disparu au moment de l'entrée des troupes régulières à Paris.

LONGUET (Charles), membre de la Commune de Paris, né à Caen vers 1839, fit son droit à Paris et se fit remarquer, dès son entrée à l'école, par son intelligence et sa facilité d'élocution. Après avoir débuté dans les petits journaux du quartier latin, il fonda, en 1864, les *Ecoles de France* et peu après la *Rive gauche*, feuille d'opposition démocratique, à laquelle la publication des *Propos de Labienus* de M. Rogeard valut une notoriété et une importance inattendues. Ces deux journaux furent successivement supprimés à la suite de condamnations sévères prononcées contre les rédacteurs et le gérant. *La Rive gauche* reparut à Bruxelles au mois de novembre 1865. M. Longuet, qui en économie politique avait adopté les doctrines proudhoniennes, soutint alors, dans les congrès ouvriers, le socialisme individualiste. Il joua un rôle brillant au Congrès de Liége en 1866 et y attaqua si vivement l'Empire, que le gouvernement français le poursuivit, ainsi que quelques autres orateurs, pour délit de paroles, bien que ce délit eût été commis à l'étranger. Il réussit à se dérober pendant longtemps aux recherches de la police, mais enfin, enfermé à Sainte-Pélagie, il s'y fit une réputation parmi ses co-détenus par ses talents culinaires. Collaborateur de M. Vallès à la *Rue* en 1867, il le suivit plus tard au *Peuple*, puis se retira momentanément du journalisme. Après l'insurrection du 18 mars 1871, il reparut sur la scène politique, et, sans faire partie du nouveau pouvoir, qui se « méfiait des capacités, » rédigea les proclamations et les actes publics du Comité central, dont on remarqua la forme élevée et littéraire. Chef du 248e bataillon de la garde nationale, qui l'avait élu pendant le siége, mais dont il n'avait jamais pu obtenir l'armement, il construisit les barricades de la rue Soufflot, et s'empara du Luxembourg. Au scrutin du 26 mars, il se présenta comme candidat à la Commune, obtint 1095 voix et ne fut pas élu. Aux élections complémentaires du 16 avril, il fut nommé, dans le 16e arrondissement, par 1058 voix sur 1590 votants. Dans l'intervalle, il était devenu rédacteur en chef de l'*Officiel*, après la retraite de M. Lebeau, puis délégué le 24 avril, avec M. Lonclas, pour visiter les postes de la garde nationale, et nommé, le 25, membre de la commission de révision des arrêts de la cour martiale. Le compte-rendu de la séance de la Commune du 30 avril explique les difficultés de tout genre que M. Longuet rencontra à la rédaction de l'*Officiel*. Ces difficultés lui créèrent une situation délicate, qu'aggrava son vote négatif lors de la création du Comité de salut public. Ce vote était motivé sur ce qu'il « ne croyait pas plus aux mots sauveurs qu'aux talismans et aux amulettes. » M. Longuet a signé, le 15 mai, la déclaration de la minorité, rédigée par M. Ch. Beslay, protestant contre la nouvelle dictature, entre les mains de laquelle la Commune avait abdiqué ses pouvoirs. Il quitta alors l'*Officiel*, où il fut remplacé par M. Vésinier.

Les journaux ont annoncé que M. Charles Longuet faisait partie du Conseil général de l'Association internationale des Travailleurs, lors de la conférence tenue à Londres du 17 au 23 septembre 1871, et lors du congrès de La Haye, du 1er au 15 septembre 1872. Il a dû épouser, en septembre 1872, une fille de M. Karl Marx.

LORGERIL (Hippolyte-Louis, vicomte DE), représentant français, né à Trébédan (Côtes-du-Nord), le 24 mai 1811, fit de brillantes études, qu'il compléta en voyageant dans le midi de l'Europe, et s'occupa de travaux littéraires. En 1842, il dirigea l'*Impartial de Bretagne*, journal légitimiste, et fit l'année suivante le pèlerinage de Belgrave Square. Conseiller général des Côtes-du-Nord pour le canton de Plélan-le-Petit, puis pour celui de Jugon, depuis 1848, il a été réélu, le 8 octobre 1871. Le 8 février précédent, il avait été nommé représentant des Côtes-du-Nord à l'Assemblée nationale, le huitième sur treize, par 68301 voix.

Dans la séance du 6 mai 1871, il provoqua la nomination d'une commission d'enquête sur les actes de la délégation de Bordeaux. Il a été au nombre des onze députés qui, le 20 janvier 1872, après la crise gouvernementale provoquée par le rejet de l'impôt sur les matières premières, refusèrent un vote de confiance à M. Thiers (proposition Batbie). Le 18 mai suivant, il obtint de l'Assemblée un vote favorable à l'observation du repos du dimanche par les entrepreneurs de l'État et des départements. Il s'est signalé par des attaques personnelles contre M. Thiers, notamment dans le journal l'*Univers* (juillet 1872).

Il a pris place à l'extrême droite, et a voté pour les préliminaires de paix, la loi municipale, la proposition Cazenove, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant et la proposition Ravinel; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Rivet, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce et le retour de l'Assemblée à Paris.

M. de Lorgeril a publié: *Une Etincelle* (poésies); la *Chaumière incendiée; Récits et ballades*, et l'*Art de parvenir* (poème satirique). Il a collaboré en 1868 à la *Revue de Bretagne et Vendée.*

LOUVET * (Charles). — Aux élections complémentaires du 2 juillet 1871, il a été nommé représentant de la Seine à l'Assemblée nationale par 126417 voix sur 290823 votants.

Il a pris place au centre droit, et a voté pour la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), et le retour de l'Assemblée à Paris; contre la proposition Ravinel, et le maintien des traités de commerce.

LULLIER * (Charles-Ernest). — Au mois d'août 1870, il fut de nouveau condamné pour outrage aux agents de la force publique à un mois de prison et 200 fr. d'amende. Après la révolution du 4 septembre, il fut envoyé en mission à Copenhague, puis, à son retour, chargé par le Gouvernement de la défense nationale d'un message pour les États-Unis. Il revint d'Amérique le 12 mars 1871. Lié avec MM. Flourens et Rochefort, et considéré par eux comme l'homme d'action et d'initiative sur lequel devait compter le parti radical, il fut chargé le 18 mars, par le Comité central, du commandement général de la garde nationale. Dans les journées des 18, 19, 20, 21 et 22 mars, il exerça énergiquement ses pouvoirs, fit occuper les forts, moins le Mont-Valérien, et les points stratégiques ou administratifs les plus importants de Paris, mais tenta vainement l'embauchage du 43ᵉ régiment de ligne, caserné au Luxembourg, qui traversa la ville avec armes et bagages, et sortit par la porte de Passy sans être inquiété. La vigueur dont M. Lullier avait fait preuve et ses allures dictatoriales éveillèrent alors les susceptibilités du Comité central, qui le fit arrêter. Il s'échappa de Mazas, attaqua violemment dans les clubs le gouvernement de l'Hôtel-de-Ville, se mit en rapport avec Versailles et organisa un complot qui avait pour but de faire arrêter les membres de la Commune et du Comité central, et de mettre en liberté les ôtages. Arrêté de nouveau, il s'évada encore et déclara, dans une lettre adressée au *Mot d'ordre*, qu'il ne marcherait plus désormais que bien armé et avec une escorte. Un moment commandant de la flottille de la Seine (14 avril), il fut promptement dépossédé de ces fonctions. Arrêté à la fin du mois de mai et traduit devant le 3ᵉ conseil de guerre, il fut condamné à mort le 4 septembre. Son pourvoi fut rejeté le 13 octobre par la Cour de cassation. La Commission des grâces commua, le 12 décembre, sa peine en celle des travaux forcés à perpétuité. En apprenant cette faveur, il écrivit à M. Thiers « pour le remercier de ne pas s'être montré systématiquement hostile à sa personne. » Conduit à Clairvaux, où par faveur spéciale il avait obtenu de subir sa peine, il tenta d'échapper aux mains des agents qui l'escortaient, en sautant du train sur la voie, mais il fut repris et définitivement incarcéré (30 janvier 1872). A la fin du mois de juillet suivant, et après une violente crise mentale, il fut transféré à la maison de santé de Charenton.

LURO (Bertrand-Victor-Onésime), représentant français, né à Villecomtal (Gers), le 16 octobre 1823, fit ses études à Auch et son droit à Paris. En 1849, il se présenta comme candidat démocratique aux élections pour l'Assemblée législative; puis il succéda à M. Pascalis comme avocat au conseil d'État et à la Cour de cassation. Après le coup d'État du 2 décembre 1851, chargé de soutenir les pourvois des condamnés en conseil de guerre, il plaida l'incompétence. En 1866, après avoir quitté le barreau, il fut élu conseiller général du Gers pour le canton de Miélan. Aux élections du 8 février 1870, il fut nommé représentant de ce département à l'Assemblée nationale, le cinquième sur six, par 63000 voix.

Il a pris place au centre droit, et a voté pour les préliminaires de paix, la loi municipale, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, le pouvoir constituant, la proposition Ravinel; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Rivet, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce et le retour de l'Assemblée à Paris. Il s'est abstenu lors du vote de l'emprunt de deux milliards et du traité douanier.

M. Luro a publié : *Du travail et de l'organisation des industries dans la liberté* (1848, in-8°); *Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre, et la Renaissance* (in-8°), conférences faites à Pau en 1866, et divers articles insérés dans le *Courrier du Gers* (1867) et dans le *Conservateur* (1871), journal du même département.

M

MAC-MAHON * (Marie-Edme-Patrice-Maurice de) duc de Magenta. — L'avénement du cabinet Emile Ollivier fut le prétexte de l'abandon complet de la théorie du royaume arabe. Une importante partie de la Chambre était gagnée aux idées du gouvernement civil, et voulait promptement constituer en Algérie la propriété individuelle. Le maréchal Mac-Mahon, en présence de ces dispositions et de l'état de l'opinion publique, donna une première fois sa démission au mois de mars 1870; il l'offrit de nouveau au commencement du mois de juin, mais le conseil des ministres continua à la refuser afin de se conserver, dans l'influence personnelle du maréchal, un précieux auxiliaire pour la mise en pratique de l'organisation nouvelle.

Au moment de la déclaration de guerre à la Prusse (juillet), le maréchal fut rappelé en France et mis à la tête du 1er corps d'armée chargé de défendre l'Alsace. Le 4 août, son avant-garde, composée de la division du général Abel Douay, tué dans l'action, fut défaite à Wissembourg. Deux jours plus tard, il fut vaincu lui-même entre Wœrth, Reichshoffen et Freschwiller, par le prince royal de Prusse, et obligé d'abandonner la ligne des Vosges. Il avait eu à combattre 75000 Allemands avec un corps d'armée de 35000 hommes, et n'avait pu, malgré de pressantes dépêches, obtenir d'être secouru à temps par le général de Failly. Il avait perdu 4000 prisonniers, 36 pièces de canon et 2 drapeaux. C'est dans cette bataille acharnée qu'eut lieu la fameuse charge des cuirassiers du général Michel, dont les deux régiments furent presque entièrement détruits. La retraite de Mac-Mahon, opérée sur Nancy et Châlons avec environ 18000 hommes, ralliés à grand peine, fut considérée comme une habile opération. Le nouveau ministre de la guerre, comte de Palikao, organisa alors à Châlons une nouvelle armée, dont l'empereur confia le commandement en chef au maréchal de Mac-Mahon. Malgré des défaites récentes, ce choix était justifié par le besoin d'avoir un homme actif et résolu à la tête d'une armée nombreuse, dont la prompte jonction avec celle du maréchal Bazaine devait, d'après M. Cousin de Montauban, changer la situation des affaires. En lui annonçant sa nomination, le ministre de la guerre ajoutait : « Avec une semblable force que ne doit-on pas attendre, monsieur le maréchal, d'un général tel que vous. » Cependant, M. de Mac-Mahon n'acceptait pas sans répugnance le plan dont le conseil des ministres lui imposait l'exécution. Il aurait préféré laisser le maréchal Bazaine livré à ses propres forces devant Metz, et tenir de son côté la campagne sous Paris, pour donner aux nouvelles formations sur la Loire, la Garonne et le Rhône, le temps de s'organiser. Des considérations politiques longuement développées par le comte de Palikao, qui soutenait qu'une retraite sur Paris serait le signal du renversement de l'empire, le décidèrent à marcher sur Reims, Réthel et l'Argonne. Apprenant le 27 août que les armées allemandes avaient cessé leur mouvement sur Paris pour remonter au nord et le suivre, il revint à son plan primitif et voulut rétrograder par la vallée de l'Aisne. Un ordre formel de marcher au secours de Bazaine, ordre arrêté en conseil des ministres et appuyé de l'avis de l'empereur, l'obligea à céder et à se porter dans la direction de Mouzon sur la Meuse. Mais ces hésitations avaient fait perdre un temps précieux, et d'ailleurs la marche de l'armée française, qui aurait dû être très-rapide, s'effectua avec une fatale lenteur. Le maréchal de Mac-Mahon n'arriva à Mouzon que le 28, et concentra le 31 août tous ses corps d'armée sur la rive droite de la Meuse, autour de Sedan. Pendant ce temps, le prince royal avait quitté la vallée de l'Aube et de la Marne, et s'était porté à marches forcées sur Sedan et Mézières. Le 31 août, l'armée allemande, composée de huit corps d'armée, formant ensemble 180000 hommes, avait entouré et attaqué l'armée française, réunissant à peine 120000 hommes. Le 1er septembre, à sept heures et demie du matin, le maréchal de Mac-Mahon fut dangereusement blessé à la cuisse par un éclat d'obus, et remit le commandement en chef au général Ducrot. Mais le général de Wimpffen, qui arrivait sur le champ de bataille, porteur d'un ordre du ministre de la guerre, fit valoir ses droits, prit la direction de l'armée et essaya de percer du côté de Carignan. Dans l'intervalle, l'empereur Napoléon, dont le quartier-général était à Sedan, donnait l'ordre de se retirer dans la place et faisait arborer le drapeau parlementaire. La capitulation sans conditions de l'empereur et de l'armée française fut signée par le général de Wimpffen. Le roi de Prusse autorisa alors le maréchal de Mac-Mahon à se faire transporter à Pourru-aux-Bois, petit village situé sur les frontières de la Belgique, et plus tard à suivre ses soldats en Allemagne.

Après la signature des préliminaires de paix, le maréchal revint en France, et arriva à Paris le 18 mars 1871, au moment où éclatait l'insurrection. Un décret du pouvoir exécutif le mit, au commencement d'avril, à la tête de l'armée reconstituée en toute hâte autour de Versailles, et le chargea de vaincre l'insurrection parisienne. Il déploya dans cette nouvelle tâche une remarquable activité et un dévouement sans bornes. M. Thiers, rendant compte à l'Assemblée, dans la séance du 27 avril, de la situation militaire, ne craignit point de l'appeler « le chevalier sans peur et sans reproche de notre temps. » Le 28 mai, il était maître de Paris, après une lutte qui avait duré plusieurs jours, et l'annonçait aux habitants dans une proclamation dont la brièveté et la modération furent remarquées.

Aux élections complémentaires du 2 juillet, pour l'Assemblée nationale, plusieurs départements, entre autres celui de la Seine, lui offrirent la candidature, et une partie importante de l'Assemblée voulut même s'appuyer sur lui pour amoindrir M. Thiers et, au besoin, le remplacer au pouvoir exécutif. Le maréchal de Mac-Mahon, résistant à toutes les instances, déclara qu'il n'était pas et ne voulait pas devenir un homme politique, et qu'il entendait rester absolument étranger à tout ce qui pouvait se tramer dans l'Assemblée, soit en faveur du maintien de la République, soit contre elle. Au mois de septembre 1871, il déposa devant la Commission chargée de rechercher les causes de la révolution du 4 septembre, et revendiqua pour lui seul la responsabilité des malheurs qui suivirent la marche opérée par son armée de Châlons à Sedan. Une souscription ouverte par le journal le *Figaro*, après la bataille de Reichshoffen, pour lui offrir une épée d'honneur, avait produit plus de 40000 francs. Le maréchal refusa l'épée et, le

2 mai 1871, fit don de la somme à une œuvre de bienfaisance.

Lors de l'élection complémentaire du 7 janvier 1872, l'*Union parisienne de la presse* lui offrit de nouveau et sans plus de succès la candidature dans le département de la Seine, contre M. Vautrain, candidat modéré, et M. Victor Hugo, candidat radical. Quand M. Thiers crut devoir offrir sa démission (20 janvier 1872), à propos du vote de l'Assemblée sur l'impôt des matières premières, le maréchal de Mac-Mahon se fit l'interprète des sentiments de toute l'armée, en allant demander au président de la reprendre. Quelques jours après, les représentants du centre droit lui offrirent de soutenir sa candidature à la vice-présidence de la République, titre qu'un grand nombre de députés songeaient alors à rétablir. La réponse du maréchal fut encore absolument négative.

MAGNE * (Pierre). — A la formation du cabinet du 10 août 1870, il reprit le portefeuille des finances, que M. Segris venait de quitter, contresigna la loi relative au cours légal des billets de banque, et présida à la souscription de l'emprunt national de 750 millions, qui fut couvert en un jour et demi, et dont le chiffre dépassa un milliard. Après la révolution du 4 septembre 1870, il rentra dans la vie privée.

Aux élections complémentaires du 2 juillet 1871, il fut nommé représentant de la Dordogne à l'Assemblée nationale par 44526 voix sur 87622 votants.

Il a pris place au centre droit et a voté pour la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant, les propositions Rivet et Ravinel, le traité douanier et la proposition Feray (matières premières); contre la loi départementale, le retour de l'Assemblée à Paris; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel. Il a fait partie, en 1871 et 1872, de plusieurs commissions de finances.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département de la Dordogne, pour le canton de Villefranche-de-Longchapt.

Sa fille, Mlle Marie Magne, a épousé, au mois de juillet 1870, M. Albert Thirion, attaché d'ambassade, fils de M. Jules Thirion, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des républiques de Salvador, du Honduras et de Saint-Domingue près le roi d'Italie.

MAGNIN * (Joseph). — Nommé ministre de l'agriculture et du commerce par le Gouvernement de la défense nationale au lendemain de la révolution du 4 septembre 1870, il s'occupa d'approvisionner Paris, mit en réquisition, dès le commencement du siége, les céréales, les peaux et fourrures, et, plus tard, les huiles de pétrole, et fit décréter la taxe de la viande. Il établit de nombreux moulins à vapeur, fit saisir même les blés de semence, et alla jusqu'à promettre une récompense de 25 fr. à quiconque dénoncerait l'existence d'un quintal métrique de farine ou de blé. Malgré ces mesures, il ne restait plus à Paris, lors de la signature de l'armistice, que dix à douze jours de vivres. M. Magnin fit alors un voyage en province pour assurer le ravitaillement de la capitale, et passa de nombreux marchés tant en France qu'en Angleterre, en Belgique et en Hollande.

Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant de la Côte-d'Or à l'Assemblée nationale, le deuxième sur huit, par 63967 voix et remit quelques jours plus tard son portefeuille à M. Lambrecht.

Il a pris place à gauche, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la loi départementale, la proposition Rivet, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la validation de l'élection des princes, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant, et la proposition Ravinel.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département de la Côte-d'Or, pour le canton de Saint-Jean-de Losne.

MALARTRE (François-Florentin), représentant français, né à Dunières (Haute-Loire), le 29 novembre 1834, d'une famille d'industriels, seconda son père dans la direction d'un grand établissement de moulinage de soies, et lui succéda en 1865. Conseiller général depuis 1867, il fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Haute-Loire à l'Assemblée nationale, le troisième sur six, par 33350 voix.

Il a pris place au centre droit, et a parlé sur la question du taux de l'argent, sur le cautionnement des journaux, et sur l'Internationale. Il a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, les propositions Rivet et Ravinel, la proposition Feray (matières premières), et le maintien des traités de commerce; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre le retour de l'Assemblée à Paris.

MALEVILLE * (Guillaume-Jacques-Lucien, marquis DE). — Aux élections du 8 février 1871, il été a nommé représentant de la Dordogne à l'Assemblée nationale, le septième sur dix, par 75241 voix.

Il a pris place au centre gauche, s'est fait inscrire à la réunion Saint-Marc Girardin, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, le traité douanier, et le retour de l'Assemblée à Paris; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la loi départementale, la proposition Ravinel, la proposition Feray (matières premières), et le maintien des traités de commerce.

MALEVILLE * (Léon DE). — Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant de Tarn-et-Garonne à l'Assemblée nationale, le premier sur quatre, et élu vice-président, le 16 février, par 285 voix sur 536 votants. Il a été remplacé, au mois d'août, dans sa vice-présidence, par M. Saint-Marc Girardin.

Signataire de la proposition Rivet, il a pris place au centre gauche, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la proposition Rivet, le traité douanier et le retour de l'Assemblée à Paris; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Ravinel, la proposition Feray (matières premières), et le maintien des traités de commerce. M. Léon de Maleville, que l'on a toujours considéré, dans le monde politique, comme un des amis les plus influents de M. Thiers, a fait partie, en outre, d'un grand nombre de commissions.

Lors du renouvellement des conseils généraux, il déclina la candidature qui lui était offerte, en alléguant qu'il y avait incompatibilité de fait entre le mandat de représentant et celui de conseiller général.

MALÉZIEUX * (François-Adrien-Ferdinand). — Après la révolution du 4 septembre 1870, il administra la ville de Saint-Quentin jusqu'au mois de février suivant, et fut nommé, aux élections du 8, représentant de l'Aisne à l'Assemblée nationale, le premier sur onze, par 73 926 voix.

Il a pris place à gauche, et a voté pour les préliminaires de paix, la loi départementale, la proposition Rivet, le traité douanier, et le retour de l'Assemblée à Paris ; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel ; contre la validation de l'élection des princes, le pouvoir constituant, la proposition Ravinel, et le maintien des traités de commerce.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département de l'Aisne, pour le canton de Vermand.

MALON (Benoist), membre de la Commune de Paris, né aux environs de Saint-Étienne (Loire), en 1841, d'une famille de cultivateurs, reçut une assez bonne instruction primaire, chez son frère aîné, instituteur dans ce département. Tour à tour homme de peine et ouvrier teinturier, dans la banlieue de Paris, il fut l'un des fondateurs de la seconde section de l'Internationale dans la Seine, en 1868, et condamné, comme tel, à trois mois de prison. Ces rigueurs ne ralentirent point son zèle. Avec l'aide de M. Varlin, il organisa la fédération des sociétés ouvrières, et devint le secrétaire de la section des travailleurs unis, de Puteaux. Au congrès de Bâle, il soutint les théories de l'Internationale, et au mois d'avril 1870, fut l'un des promoteurs de la fameuse grève du Creuzot, qui prit si rapidement les proportions les plus inquiétantes, et ne put être domptée que par la force. M. Malon était alors rédacteur de la *Marseillaise* et il raconta les péripéties du mouvement industriel qu'il avait provoqué. Sa correspondance avec M. Varlin ayant été saisie, il fut arrêté, et condamné, au mois de juin 1870, lors du troisième procès de l'Internationale, à un an de prison. Mis en liberté, après la révolution du 4 septembre, M. Malon se montra, pendant tout le siége, l'adversaire acharné du Gouvernement de la défense. Élu adjoint du 17e arrondissement, après l'affaire du 31 octobre, au second tour de scrutin, par 1787 voix sur 4487 votants (8 novembre), il prit part à la tentative du 22 janvier 1871. Nommé député à l'Assemblée nationale dans le département de la Seine, aux élections du 8 février, le dix-huitième sur quarante-trois, par 117483 voix, sur 328 970 votants, il donna, peu après, sa démission, et vint reprendre, aux Batignolles, l'exercice des fonctions municipales. Après l'insurrection du 18 mars, il se rallia au Comité central, consentit aux élections du 26, et fut élu membre de la Commune dans le 17e arrondissement, par 4199 voix sur 11 394 votants. Membre de la commission de travail et d'échange, le 30 mars, officier municipal du 17e arrondissement, le 13 avril, il vota pour la validation des élections complémentaires à la majorité absolue des suffrages, quel que fût le nombre des votants, mais repoussa, par des considérants énergiques, la création d'un Comité de salut public. Il signa, avec la minorité, une déclaration d'abstention politique, qu'il pratiqua rigoureusement, se bornant, jusqu'à l'entrée des troupes dans Paris, à l'administration de son arrondissement. A ce moment, il s'échappa, et gagna la Suisse, où il fonda et rédigea, avec MM. Eudes, Lefrançais et Razoua, le journal la *Revanche*, que le gouvernement helvétique crut devoir supprimer au commencement du mois de février 1872.

MANTEUFFEL *(Edwin-Hans-Charles, baron DE). — Au moment de la déclaration de guerre à la Prusse (juillet 1870), il commandait le 1er corps d'armée, qui rallia le prince Frédéric-Charles devant Metz, à la fin d'août, et contribua à repousser les sorties du maréchal Bazaine. Le 29 octobre 1870, jour de la capitulation de la place, il fut nommé commandant en chef de la 1re armée allemande, en remplacement du général Steinmetz, que ses infirmités et son âge obligeaient à quitter le service actif. Cette armée comprenait les 1er, 7e et 8e corps, et était chargée de combattre l'armée française du Nord, de s'emparer des places fortes de cette région, et d'établir des communications avec la mer. Le général Manteuffel arriva à Laon le 23 novembre, s'empara d'Amiens le 30, occupa Rouen le 4 décembre, après deux combats sans importance, à la suite desquels il coula, par erreur, deux navires anglais, à l'embouchure de la Seine, et le 9, entra à Dieppe. Rappelé vers le Nord, par les mouvements du général Faidherbe, il l'attaqua le 23 décembre, et n'obtint à Pont-Noyelles et à Bapaume qu'un succès contesté. Le 6 janvier 1871, il se repliait sur Mézières, et prenait, le 13, le commandement en chef des troupes allemandes du Sud, destinées à arrêter le mouvement du général Bourbaki dans l'Est. Le général de Werder, qui avait jusqu'alors dirigé les opérations, avait d'ailleurs déjà réussi à déterminer la retraite du général français sur Besançon, à la suite d'une série de combats heureux sur la ligne de la Lisaine. La tentative de suicide du général Bourbaki et la désorganisation, qui en fut la suite, facilitèrent l'accomplissement du plan de Manteuffel. Par suite du mouvement de retraite, ordonné par le général Clinchant, qui avait pris le commandement en chef, l'armée française de l'Est se trouva concentrée autour de Pontarlier, tout près de la frontière suisse. La nouvelle de l'armistice, qui lui fut appliqué à tort, augmenta encore le désordre qui y régnait. Le général Manteuffel refusa, le 29 janvier, de la faire bénéficier d'une convention, qui ne concernait que les armées françaises du Nord et du Centre. Il prit en même temps des dispositions habiles pour cerner les 80 000 hommes du général Clinchant, qu'il força à se réfugier en Suisse, et les poursuivit vigoureusement jusqu'à la frontière. L'importance de cette victoire rendit la continuation de la guerre impossible, et hâta la signature des préliminaires de paix. Le 27 juin suivant, le général Manteuffel fut nommé commandant en chef de l'armée d'occupation. Il établit d'abord son quartier-général à Compiègne, mais dès le 15 septembre 1871, après les premiers versements de l'indemnité de guerre, il alla s'installer à Nancy, où il résidait encore au mois de septembre 1872.

MARBEAU * (Pierre-Firmin-Eugène). — Lors de l'élection du nouveau conseil d'État par l'Assemblée nationale, il fut nommé, au premier tour de scrutin, dans la séance du 22 juillet 1872, conseiller d'État, le douzième sur vingt-deux, par 352 voix sur 633 votants.

MARC-DUFRAISSE (N....), publiciste et représentant français, fut élu député en 1848, et siégea à l'extrême gauche. Exilé en 1851, il passa quelques années en Belgique, et se fixa ensuite à Zurich, où il devint professeur à l'École polytechnique fédérale. Rentré en France au moment de la révolution du 4 septembre 1870, et nommé membre de la Commission d'organisation judiciaire, créée par le décret du 17 septembre, il remplit les fonctions d'administrateur général des Bouches-du-Rhône, en remplacement de MM. Esquiros et Labadie (25 septembre), puis, de commissaire général dans les départements du

Var, de l'Hérault, de la Savoie et de la Haute-Savoie, et enfin de préfet des Alpes-Maritimes. En cette qualité, il eut, à l'occasion des élections du 8 février 1871, pour l'Assemblée nationale, à réprimer avec énergie de sérieuses tentatives d'émeute, fomentées par la rédaction du *Diritto di Nizza*, organe du parti avancé italien, qui demandait le retour de Nice à l'Italie. M. Marc-Dufraisse, qui s'était prononcé pour une politique de paix, posa alors, sans succès, sa candidature dans les Alpes-Maritimes, mais fut élu représentant de la Seine à l'Assemblée nationale, par 101 688 voix sur 328 970 votants, et représentant de la Dordogne par 28 890 voix. Il opta pour la Seine.

Il a pris place à gauche, et a voté pour la loi municipale, la proposition Rivet, le traité douanier et le retour de l'Assemblée à Paris; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel ; contre les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, la proposition Ravinel, la proposition Feray (matières premières), et le maintien des traités de commerce.

M. Marc-Dufraisse a publié : *Ce que coûte l'Empire; ses finances, ses traitements* (Bruxelles, 1853, in-18; sous le pseudonyme de Cremutius Cordus); le *Droit de guerre et de paix*; et une traduction allemande des *Motifs du projet de Code de commerce,* de Munzinger.

MARCÈRE (Émile-Louis-Gustave DESHAYES DE), magistrat et représentant français, né à Domfront (Orne), le 16 mars 1828, d'une ancienne famille de Normandie, fit son droit à Caen, et fut lauréat de la Faculté de cette ville. Attaché au ministère de la justice, en 1848, il devint successivement substitut à Soissons et à Arras, procureur impérial à Saint-Pol, président du tribunal civil d'Avesnes, et conseiller à la cour d'appel de Douai. Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant du Nord à l'Assemblée nationale, le dix-septième sur vingt-huit, par 145 000 voix.

Il a pris place au centre gauche, et a voté pour la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), et le retour de l'Assemblée à Paris; contre la proposition Ravinel, le cautionnement des journaux, et le maintien des traités de commerce.

M. de Marcère, qui a soutenu récemment, avec chaleur, la thèse de l'établissement de la République conservatrice, a publié : *La politique d'un provincial* (1869, in-8°); *Lettre aux électeurs à l'occasion des élections pour la Constituante* (1870, in-8°) ; *La République et les conservateurs* (1872, br. in-8°).

MARMIER* (Alfred-Étienne-Philippe-Ferdinand, duc DE). — Aux élections, du 8 février 1871, nommé représentant de la Haute-Saône à l'Assemblée nationale, le quatrième sur six, par 22 828 voix, il fut un de ceux qui interpellèrent le plus vivement M. Conti, lorsque, dans la séance du 1er mars, celui-ci essaya de réhabiliter l'Empire.

Il a pris place au centre droit, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, le pouvoir constituant, la proposition Ravinel, et le traité douanier; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel ; contre la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département de la Haute-Saône, pour le canton de Dampierre-sur-Salon.

Le fils unique du précédent, M. le marquis de Marmier, a été nommé, en 1869, membre du Conseil général du Doubs. Il a épousé, en premières noces, Mlle Coralie Lemarais, fille du sénateur de ce nom, et en secondes noces, Mlle Marguerite de Moustier, fille de l'ancien ministre des affaires étrangères.

MAROTEAU (Gustave), journaliste français, né à Lille, vers 1849, débuta en littérature par des vers religieux, et un volume de poésies mystiques, ayant pour titre : *les Flocons*. Il collabora ensuite à *la Rue* de M. Jules Vallès, et dans les derniers temps de l'empire, il fonda le *Faubourien* et le *Misérable*, qui vécurent peu. Condamné à huit mois d'emprisonnement pour injures contre l'empereur et l'impératrice, il réussit à s'échapper de prison et se réfugia en Belgique. Après la révolution du 4 septembre 1870, il fut compris dans le 14e bataillon des mobiles de la Seine, mais sa mauvaise santé le fit réformer. Pendant le siége de Paris, il collabora à *la Patrie en danger* de M. Blanqui, et fit paraître le *Vrai Père Duchêne*, qui n'eut aucun succès, puis, au lendemain du 31 octobre, le *Bonnet rouge*, qui n'eut que deux numéros. Après l'insurrection du 18 mars, il créa la *Montagne*, qui conseillait ouvertement les violences les plus extrêmes. Cette feuille fut ensuite remplacée, au mois de mai, par le *Salut public*, qui, jusqu'au dernier jour de la Commune, précha la résistance à outrance, et fit appel aux armes. Arrêté, après l'entrée des troupes régulières dans Paris, et traduit devant le 3e conseil de guerre, M. G. Maroteau a été condamné à mort le 2 octobre 1871. La commission des grâces commua cette peine en celle des travaux forcés à perpétuité, le 20 janvier 1872. Il devait être envoyé immédiatement à la Nouvelle-Calédonie, mais l'état presque désespéré de sa santé fit retarder son départ, et il fut interné au bagne de Toulon (février 1872). Le 20 juin suivant, il fut embarqué sur la *Virginie,* à destination de Noukahiva.

MARTEL * (Louis-Joseph). — Aux élections du 8 février 1871, nommé représentant du Pas-de-Calais à l'Assemblée nationale, le premier sur quinze, par 147 867 voix, il fut élu quelques jours plus tard, vice-président de l'Assemblée, par 427 voix sur 536 votants, et toujours réélu depuis (mars 1872).

M. Martel, qui a présidé la commission des grâces, a pris place au centre droit, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, le traité douanier; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel ; contre la proposition Ravinel, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris.

MARTELET (N....), membre de la Commune de Paris, né vers 1844, était peintre en décors, lorsqu'éclata la révolution du 4 septembre 1870. Avant le siége de Paris, il n'avait pris part à aucune manifestation politique du parti avancé. Volontaire au 103e bataillon de la garde nationale, dans le 14e arrondissement, dès le 5 septembre, il se montra, dans les réunions publiques, l'adversaire acharné du Gouvernement de la Défense, et se prononça contre toute sortie, tant que ce gouvernement « incapable et traître » subsisterait. Ami de

M. Sapia, il marcha avec lui, le 22 janvier 1871 contre l'Hôtel-de-Ville. Le 18 mars, il s'empara de la mairie du 14e arrondissement, et y fut élu membre de la Commune le 26, par 5927 voix. Délégué à la commission des services publics, le 30 mars, il ne joua qu'un rôle très-effacé dans les délibérations de la nouvelle assemblée. Il la représenta cependant à l'enterrement de M. Pierre Leroux, et prononça sur la tombe de ce dernier un discours, qui n'avait de remarquable que ses violences. M. Martelet a voté pour la validation des élections complémentaires à la majorité absolue des suffrages, quel que fût le nombre des votants, et pour la création d'un comité de salut public, sans motiver son vote.

MARTIN * (Bon-Louis-Henri). — Nommé maire du 16e arrondissement de Paris, après la révolution du 4 septembre 1870, il fut confirmé dans ses fonctions, aux élections du 5 novembre, par 4 500 voix sur 4633 votants. Au 1er octobre suivant, un arrêté du maire de Paris le mit au nombre des membres de la commission de l'enseignement communal. Élu, le 8 février 1871, représentant de l'Aisne à l'Assemblée nationale, le quatrième sur onze, par 63 597 voix, et, représentant de la Seine, le douzième sur quarante-trois, par 139 420 voix sur 328970 votants, il opta pour le département de l'Aisne. Après l'insurrection du 18 mars, il s'associa à la tentative de résistance centralisée à la mairie du 2e arrondissement. Porté, malgré lui, aux élections du 26, dans son arrondissement, il obtint, sans être élu, 93 voix. Il combattit alors, à plusieurs reprises, dans le *Siècle*, les idées fédéralistes, attaqua, dans une lettre adressée au journal le *Soir*, le projet de réunir à Bordeaux un congrès municipal, sous le titre de Ligue patriotique des villes républicaines, et engagea les conseillers municipaux à élever «leur voix pacificatrice» non vers la Commune, mais vers Paris, et à faire appel à la raison et au cœur des Parisiens. Dès le 22 mai 1871, jour de l'entrée des troupes de Versailles dans la capitale, il reprit possession de sa mairie, où fut installé provisoirement le siége de la Préfecture de la Seine.

A l'Assemblée nationale, il a pris place à gauche, et a voté pour les préliminaires de paix, la loi municipale, l'abrogation des lois d'exil, la loi départementale, la proposition Rivet, le traité douanier, et le retour de l'Assemblée à Paris; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la validation de l'élection des princes; la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant, la proposition Ravinel, et le maintien des traités de commerce.

M. Henri Martin a été nommé, le 29 juillet 1871, membre de l'Académie des sciences morales et politiques (section d'histoire générale et philosophique), en remplacement de M. Pierre Clément. Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département de l'Aisne, pour le canton de Saint-Quentin.

En 1867, il a fait paraître une *Histoire de France populaire*, illustrée (in-4°), dont les événements interrompirent la publication après le le second volume. Elle a été reprise au mois de juillet 1871. Il a publié depuis : *Études d'archéologie celtique, notes de voyages dans les pays celtiques et scandinaves*. (1872, in-8°).

MARTIN DES PALLIÈRES (Charles-Gabrielle-Félicité), général et représentant français, né à Courbevoie, le 22 novembre 1823, fut nommé, à sa sortie de l'école de Saint-Cyr, en 1843, sous-lieutenant dans l'infanterie de marine. Lieutenant en 1847, capitaine en 1852, chef de bataillon en 1855, lieutenant-colonel en 1860, colonel en 1864, il fut promu général de brigade, le 8 janvier 1868. Pendant la guerre de 1870-71, il commanda la 2e brigade de la 3e division du 12e corps, et fut blessé au combat de Bazeilles. Évacué sur Mézières par l'autorité prussienne, qui le jugeait hors d'état de servir pendant la guerre, il rentra en France après sa guérison, fut promu général de division, et nommé, par décret du 14 novembre 1870, au commandement du 15e corps d'armée. Le 3 décembre 1870, il fut laissé dans Orléans, avec une division, pour protéger la retraite du général d'Aurelle de Paladines, et ne se retira, sur la menace d'un bombardement immédiat, qu'après avoir encloué les canons, noyé les poudres et fait sauter les ponts derrière lui. Lors de la division de l'armée de la Loire, le 15e corps fut placé dans l'armée de l'Est commandée par le général Bourbaki, et M. Martin des Pallières fut remplacé par le général Martineau-Deschenets.

Élu, le 8 février 1871, représentant de la Gironde à l'Assemblée nationale, le quatrième sur quatorze, par 98402 voix, il fut nommé questeur, le 17 février, par 436 voix sur 536 votants, et réélu l'année suivante par 357 voix sur 610 votants. Il a déposé un important projet de loi de réorganisation militaire, dont quelques dispositions furent acceptées par la Chambre, et a soutenu la nécessité d'un minimum d'un an de présence sous les drapeaux (17 juin 1872).

Il a pris place à droite, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Ravinel, la proposition Feray (matières premières), et le maintien des traités de commerce; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Rivet, le traité douanier, et le retour de l'Assemblée à Paris.

M. Martin des Pallières a été nommé commandeur de la Légion d'honneur, le 14 mars 1869.

MATHIEU-BODET * (Pierre). — Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant de la Charente à l'Assemblée nationale, le troisième sur sept, par 51 165 voix.

Il a pris place au centre droit, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, le traité douanier, et la proposition Feray (matières premières); contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Ravinel, et le retour de l'Assemblée à Paris.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département de la Charente pour le canton de Hiersac.

MATHIEU DE LA REDORTE * (Joseph-Charles-Maurice, comte). — Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant de l'Aude à l'Assemblée nationale, le cinquième sur six, par 25 277 voix.

Il a pris place au centre droit, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, le pouvoir constituant, la proposition Rivet et le traité douanier; contre la proposition Ravinel, la proposition Feray (matières premières), et le retour de l'Assemblée à Paris.

MAZZINI * (Joseph). — L'année suivante, quelques semaines avant le plébiscite français, des soulèvements partiels éclatèrent sur divers points de l'Italie, et en particulier à Ravenne. Ils furent rattachés à un soulèvement général, dont le plan

avait été conçu par M. Mazzini et qui devait coïncider avec les événements que l'on supposait près d'éclater en France. L'issue inattendue du plébiscite arrêta l'agitation dès le début, et le chef du parti républicain italien s'étant hasardé à se rendre à Gênes et de là à Palerme, fut arrêté et emprisonné à Gaëte. Rendu à la liberté après la prise de Rome par l'armée italienne, il fonda dans cette ville, au mois de février 1871, un journal démocratique, la *Roma del popolo*, où, plus tard, il blâma énergiquement l'insurrection du 18 mars et ses suites, qu'il qualifia « d'orgie de fureur et de vengeance,» et les adhérents de la Commune, qui n'étaient pour lui « qu'une bande de fous furieux. » Cette attitude de M. Mazzini fut très-remarquée en Europe. Depuis il a continué avec une ardeur, que sa santé chancelante restreignait de plus en plus, à s'occuper des questions économiques et à provoquer la réunion des congrès ouvriers d'Italie, entre autres de celui de Rome (septembre 1871). Il est mort à Pise, le 11 mars 1872. Le gouvernement italien lui fit de solennelles funérailles, auxquelles assistèrent les députations des corps constitués et corporations du royaume.

MECKLEMBOURG-SCHWERIN (Frédéric-François), chef actuel de la maison grand-ducale de ce nom, né le 28 février 1823, succéda le 7 mars 1842 à son père le grand-duc Paul-Frédéric. Général dans l'armée prussienne, il y commandait, au moment de la guerre franco-prussienne (juillet 1870), les troupes mobilisées du gouvernement du Nord et de la Baltique, sous les ordres supérieurs de Vogel de Falkenstein. Lorsque l'éventualité d'un débarquement des Français se fut éloignée, il fut mis à la tête du 13ᵉ corps, compris dans la deuxième armée allemande, commandée par le prince Frédéric-Charles. Il opéra devant Metz et contribua à l'investissement jusqu'au 10 septembre. Il reçut alors l'ordre de couvrir les derrières de l'armée qui marchait sur Paris, en occupant Reims et Châlons, et d'attaquer la place de Toul. Un décret daté de Meaux, le 16 septembre, nomma le grand-duc de Mecklembourg gouverneur général des pays occupés par l'armée allemande, en dehors des gouvernements généraux de l'Alsace et de la Lorraine. Le siége de ce nouveau commandement fut fixé à Reims. Toul se rendit après quatre jours de bombardement; Soissons capitula au bout de trois jours (16 octobre). A cette occasion le grand-duc reçut du czar, son parent, la croix de Saint-Georges. La prolongation de la résistance de Paris et la formation des armées françaises en province ayant amené l'état-major allemand à modifier les commandements, le grand-duc fut mis à la tête d'une des armées opérant sur la Loire, dans laquelle figurait le corps bavarois qui fut battu à Coulmiers. Le 19 novembre, il fit sa jonction avec le prince Frédéric-Charles, entre Fontainebleau et Étampes, commença quelque temps après un mouvement offensif à l'ouest contre le général Chanzy, et occupa Vendôme après une lutte prolongée, tandis que Frédéric-Charles opérait contre le général Bourbaki au sud, et s'emparait de Blois. La résistance du général Chanzy se prolongea longtemps. Il fallut la réunion des efforts des deux armées allemandes pour amener le désastre du Mans (11 janvier 1871). Après la signature des préliminaires de paix et l'évacuation d'une partie du territoire français, l'empereur Guillaume nomma le grand-duc de Mecklembourg-Schwerin inspecteur général, lui conféra la croix de commandeur de l'ordre de la famille de Hohenzollern, et, dans une lettre autographe, le félicita « des grandes qualités militaires dont il avait fait preuve pendant la campagne de France » (juin 1871).

Le grand-duc est chef du 8ᵉ régiment des grenadiers russes, propriétaire du 24ᵉ régiment d'infanterie prussienne, et du 6ᵉ régiment d'infanterie de Hanovre, colonel-propriétaire du 57ᵉ régiment d'infanterie autrichienne. Il s'est remarié en troisièmes noces à la grande-duchesse *Maria*-Caroline Augustine, fille du prince de Schwartzbourg-Rudolstadt (voy. Mecklembourg).

MEILLET (Léo) et Melliet, membre de la Commune de Paris, né vers 1842, à Lévignac (Lot-et-Garonne), fit ses études au collége de Miramon, puis son droit à Paris, où il se fit remarquer, parmi les jeunes avocats, par ses opinions radicales. Orateur écouté dans les réunions publiques, avant le 4 septembre 1870, il devint, après la révolution, un des adversaires les plus résolus du gouvernement de la Défense. A la suite du 31 octobre, il fut élu adjoint dans le 13ᵉ arrondissement. Poursuivi comme signataire d'un placard violent, demandant, dès la fin du mois de décembre, l'emploi des moyens révolutionnaires, il fut acquitté, le 6 janvier 1871, ainsi que ses coaccusés, par le 4ᵉ conseil de guerre. Il figura sur les listes radicales, aux élections du 8 février 1871, et obtint, sans être élu, 43 020 voix sur 328970 votants.

Au moment des événements du 18 mars, il pactisa avec le Comité central et consentit aux élections du 26. Élu membre de la Commune, dans le 13ᵉ arrondissement, par 6664 voix sur 8010 votants, il siégea, dès le 30 mars, à la commission de la justice, puis à celle des relations extérieures. Nommé questeur de la Commune, et membre de la commission de révision des arrêts de la cour martiale, le 25 avril, il demanda la démolition de la chapelle Bréa, « cette insulte permanente au 28 juin, » vota pour la validation des élections complémentaires à la majorité absolue des suffrages, quel que fût le nombre des votants, et pour la création d'un comité de salut public. Ses violences de langage le désignaient d'avance comme devant faire partie de cette nouvelle dictature, dont il fut élu membre le 2 mai. Non réélu le 9 mai, il fut nommé à cette date gouverneur du fort de Bicêtre, et y présida la cour martiale, dans l'affaire du garde Thiébault, le 13 du même mois; ce fédéré, que M. Meillet fit fusiller à la redoute des Hautes-Bruyères, était accusé d'avoir entretenu des intelligences avec l'ennemi. Délégué en qualité de commissaire civil auprès du général Wrobleski, le 17 mai, il réussit à s'échapper au moment de l'entrée des troupes régulières dans Paris et à gagner la Belgique, grâce à M. E. Turquet, député de l'Aisne, dont il avait sauvé la vie le 18 mars 1871. Jugé par contumace par le 6ᵉ conseil de guerre, et reconnu coupable de complicité dans l'assassinat des dominicains d'Arcueil, et de port d'armes dans un mouvement insurrectionnel, il fut condamné à la peine de mort, le 18 février 1872.

MELVIL-BLONCOURT (N....), publiciste et représentant français, né à la Pointe-à-Pitre, en 1825, vint à Paris, en 1841, pour achever ses études commencées dans sa ville natale. Après avoir suivi les cours du collége Louis-le-Grand, il commença son droit en 1845 et fonda le *Journal des Écoles*, revue mensuelle, qui devint l'organe des opinions radicales de la jeunesse. L'un des fondateurs de la conférence Montesquieu (1846-1848), il fut nommé, en 1848, commissaire du banquet des Écoles, et prit part au mouvement révolutionnaire qui renversa la monarchie de Juillet. Il signa toutes les proclamations démocratiques adressées aux jeunes gens, et collabora à la *Vraie République*, au *Peuple* et à la *Voix du Peuple*. En 1850, il entreprit la publication de la

France parlementaire, encyclopédie de la tribune française de 1789 à nos jours, dont le premier volume (Mirabeau) fut publié avec succès (1851, in-8°). Après le coup d'État du 2 décembre 1851, la *France parlementaire* fut supprimée, et M. Melvil-Bloncourt incarcéré à la Conciergerie. Pendant l'empire, il resta étranger à la presse politique et s'occupa spécialement de questions coloniales. En avril 1871, il fut élu représentant de la Guadeloupe à l'Assemblée nationale, le premier sur deux.

Il a pris place à l'extrême gauche, et a voté pour la loi municipale, la proposition Rivet, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce et le retour de l'Assemblée à Paris; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre le cautionnement des journaux, la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant et la proposition Ravinel.

M. Melvil-Bloncourt a collaboré à la *Biographie universelle* de MM. Firmin Didot, au *Dictionnaire universel* de M. Maurice Lachâtre (1852-1856), au *Dictionnaire du commerce et de la navigation*, au *Grand Dictionnaire du dix-neuvième siècle* de M. Pierre Larousse (1863-1869), à l'*Encyclopédie générale* de M. Mottu et au *Dictionnaire des communes de France* de M. Ad. Joanne. Il a écrit un très-grand nombre d'articles insérés dans divers journaux et notamment dans la *Production littéraire* (1853), l'*Orphéon* (1859), le *Courrier de Paris* (1860-1862), le *Journal des Economistes*, le *Siècle*, l'*Illustration*, la *Revue du monde colonial, asiatique et américain* (1862-1865), le *Réveil* (1868), la *Revue politique* (1868-1869), le *Citoyen*, le *Courrier des Deux-Mondes* (1870), la *Vérité*, etc.

MÉQUET (Eugène-Louis-Hugues, baron), marin français, né à Cherbourg, le 23 septembre 1812, et fils de l'amiral de ce nom qui s'illustra pendant les guerres navales du premier empire, fit ses études aux colléges de Vendôme et de Lorient, entra à l'école navale de Brest, et fut nommé, en 1828, aspirant de 2e classe. En 1830, lors de l'expédition d'Alger, il prit part au débarquement de Sidi-Ferruch, et à l'attaque de l'embouchure du Tage, en 1831. Enseigne de vaisseau en 1833, il fut adjoint au lieutenant de vaisseau Tréhouart, commandant de *la Recherche*, pour retrouver les traces de *la Lilloise* disparue dans les mers d'Islande et du Groënland. A la suite de cette rude et difficile campagne, M. Méquet fut décoré de la Légion d'honneur. Lieutenant de vaisseau en 1842, il exerça divers commandements sur la côte occidentale d'Afrique, et de 1846 à 1848 contribua à la fondation du comptoir de Grand-Bassam et à la répression de la traite dans ces parages. Il avait été promu officier de la Légion d'honneur en 1847.

Nommé capitaine de frégate en 1852, il commença la campagne de Crimée comme commandant en second du vaisseau *le Henri IV*. Désigné pour faire partie du corps des marins mis à la disposition du général en chef de l'armée d'Orient, il commanda à terre la batterie de marine n° 2, qui, plusieurs fois détruite par le feu de l'ennemi, fut toujours rétablie et servie jusqu'à la fin du siége. Cette audacieuse initiative, partagée par plusieurs autres officiers de la marine, fut signalée à l'admiration de l'armée dans une lettre adressée par le général Canrobert au ministère de la guerre. Nommé capitaine de vaisseau et chevalier de l'ordre du Bain, le 2 décembre 1854, en récompense « du brillant courage dont il avait fait preuve », M. Méquet fit partie pendant les trois années suivantes du conseil des travaux de la marine. Chargé en 1858 du commandement de la frégate à vapeur *le Christophe-Colomb*, qu'il quitta en 1859 pour devenir chef d'état-major de la division de l'Océan, il fut promu commandeur de la Légion d'honneur en 1860. Il commanda ensuite successivement la frégate cuirassée *la Normandie* et les vaisseaux à trois ponts *la Bretagne* et *la Ville de Paris* dans l'escadre d'évolutions. En 1864, il devint membre adjoint du conseil d'amirauté. Nommé contre-amiral en 1865, il remplit à Brest les fonctions de major général, jusqu'en 1867, époque à laquelle il fut appelé au commandement en chef de la division des Antilles. Son énergique intervention à Haïti déjoua la politique hostile aux intérêts français, que poursuivait le général Salnave. Chargé, le 6 septembre 1870, du commandement supérieur du 8e secteur de l'enceinte de Paris, l'un des plus éprouvés par le bombardement, il y organisa la défense, y déjoua les tentatives d'émeute, et soutint énergiquement, par tous les moyens d'action dont il disposait, la résistance des forts de Montrouge et de Vanves. Promu grand officier de la Légion d'honneur, au mois de janvier 1871, il a été appelé, quelques mois plus tard, au Conseil d'amirauté.

MERCIER (Théodose), avocat et représentant français, né à Nantua (Ain), en 1825, écrivit dans les journaux républicains de son département en 1848, fit son droit à Paris de 1849 à 1851, et, à la suite du coup d'Etat du 2 décembre, passa deux mois à Mazas et à Bicêtre. De retour à Nantua, il se fit inscrire au barreau de cette ville, dont il devint bâtonnier en 1861, et se signala par son opposition à l'Empire. Après la révolution du 4 septembre 1870, il accepta provisoirement l'administration de son arrondissement. Nommé depuis maire de Nantua, il obtint, sans être élu, 30 000 voix au scrutin du 8 février, et fut nommé, le 2 juillet suivant, représentant de l'Ain à l'Assemblée nationale, par 28 608 voix sur 62 486 votants.

Il a pris place à gauche, et a voté pour la proposition Rivet, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant et la proposition Ravinel.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département de l'Ain, pour le canton de Châtillon-de-Michaille.

MÉRODE * (Charles-Werner-Ghislain, comte DE). — Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant du Nord à l'Assemblée nationale, le vingtième sur vingt-huit, par 202,544 voix.

Il a pris place au centre droit, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, les propositions Rivet et Ravinel, le traité douanier et la proposition Feray (matières premières); contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris.

MERVEILLEUX DU VIGNAUX (François-Charles), magistrat et représentant français, né à Poitiers (Vienne), le 22 octobre 1828, est le fils d'un ancien président de chambre à la cour de cette ville. Reçu docteur en droit au mois de novembre 1849, il fut attaché, au mois de février 1853, en qualité de professeur suppléant provisoire, chargé de cours, à la faculté de Poitiers. Nommé substitut à Saintes (Charente-Inférieure),

le 29 octobre de la même année, il passa successivement, en qualité de procureur impérial, à Fontenay-le-Comte et à Napoléon-Vendée, devint avocat général à Angers, puis enfin premier avocat général au même siége. Il occupait ces fonctions au moment de la révolution du 4 septembre 1870, et les conserva pendant quelques jours pour ne pas désorganiser le service de la justice en présence d'une invasion menaçante; mais, bientôt convaincu de la défiance du nouveau garde des sceaux contre les magistrats qui avaient servi l'empire, il donna sa démission, suivi dans sa retraite par presque tous les magistrats du parquet de la cour et des tribunaux de première instance du ressort. Cette attitude émut M. Crémieux, qui refusa d'abord de donner des successeurs aux démissionnaires, et qui ne les remplaça que sur leur nouvelle et formelle demande. M. Ch. Merveilleux du Vignaux, qui appartient au parti catholique, monarchique, libéral, fut, aux élections du 8 février 1871, nommé représentant de la Vienne à l'Assemblée nationale, le quatrième sur six, par 52 082 suffrages.

Il a pris place à droite, s'est fait inscrire à la réunion des Réservoirs, et a voté pour les préliminaires de paix, la loi municipale, l'abrogation des lois d'exil, la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Ravinel, et le traité douanier; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris. Il s'est abstenu sur la proposition Rivet. Il a été décoré de la Légion d'honneur comme magistrat.

On cite de lui deux discours de rentrée prononcés devant la cour d'Angers, l'un, le 4 novembre 1867, traitant de l'*Influence des tribunaux sur le progrès de la législation;* l'autre, le 3 novembre 1869, ayant pour titre : *Du spiritualisme dans le droit*. Le premier n'a pas été publié. Le second a été reproduit par la *Gazette des Tribunaux*.

Le frère aîné de M. Charles Merveilleux du Vignaux, a été nommé avocat général à la Cour de Paris.

METTETAL (Pierre-Frédéric), administrateur et représentant français, né le 28 septembre 1814, à Glay (Doubs), d'une famille de petits cultivateurs, alliée à celle de M. Guizot et de M. Mallet, entra à la préfecture de police sous le gouvernement de Louis-Philippe, et y devint chef de la première division, comprenant le service judiciaire, économique et contentieux. Laissé par l'Empire dans une situation où il avait acquis assez de notoriété pour être appelé à faire partie des grandes commissions consultatives, présidées par les ministres et composées des sommités de la magistrature et de l'administration, M. Mettetal, en raison de son origine, fut privé de tout avancement. Au moment de la révolution du 4 septembre 1870, il prit, à la dernière heure, la garde de la préfecture de police et la remit à M. de Kératry, qui le maintint dans ses fonctions; mais, après l'entrée à la préfecture de M. Antonin Dubost, ancien rédacteur de la *Marseillaise*, imposé par le parti avancé au nouveau préfet de police, comme secrétaire général, il crut devoir donner sa démission, en alléguant des raisons de conscience et de haute convenance. Grand propriétaire foncier de l'arrondissement de Montbéliard, il se présenta dans le Doubs, aux élections du 8 février 1871, avec une profession de foi conservatrice et libérale, sous le double patronage de MM. Guizot et Thiers. Il fut élu à l'Assemblée nationale le quatrième sur six, par 23 031 suffrages.

Il a pris place au centre droit, et a voté pour les préliminaires de paix, la loi municipale, l'abrogation des lois d'exil, la loi départementale, la proposition Rivet, le traité douanier, et le retour de l'Assemblée à Paris; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Ravinel, la proposition Feray (matières premières), et le maintien des traités de commerce.

M. Mettetal, membre du consistoire de l'Église réformée de Paris, en 1850, a toujours été réélu depuis, et a pris part, dans les rangs du parti orthodoxe, aux discussions du synode général de l'Eglise réformée de France, tenu à Paris au mois de juin 1872.

Il a été nommé officier de la Légion d'honneur, commandeur des ordres de Sainte-Anne de Russie, de la couronne de fer d'Autriche, de l'Aigle rouge de Prusse, officier de Léopold de Belgique, des Saints Maurice et Lazare d'Italie, etc.

MILLAUD (Édouard-B.-P.), représentant français, né à Tarascon (Bouches-du-Rhône), au mois d'octobre 1834, était avocat à Lyon depuis 1856, lorsqu'il y fut nommé premier avocat général par décret du 10 septembre 1870. Il remplit ensuite les fonctions de procureur général par intérim; mais son refus de conclure contre la presse l'obligea à donner sa démission au mois de mai 1871. Il a été élu, au scrutin complémentaire du 2 juillet 1871, représentant du Rhône à l'Assemblée nationale, par 61 268 voix sur 114 632 votants.

Il a pris place à l'extrême gauche, et a voté pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; pour le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris; contre la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant et les propositions Rivet et Ravinel.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département du Rhône, pour le canton de Thisy.

M. Millaud a publié : *Étude sur l'orateur Hortensius* (1859, in-8°); *Daniel Manin, Jurisprudence vénète, Lois et coutumes de Venise* (1867); *De la réorganisation de l'armée* (1867, in-8°); *Le Soufflet, Devons-nous signer la paix?* (1871, br. in-8°) et divers petits livres de la bibliothèque de propagation républicaine : *Le père Gérard; Almanach du père Gérard; Les moissons du père Gérard* (1871). Il a en outre fait insérer dans des journaux et des revues divers travaux de médecine légale et de jurisprudence (1860-1861).

MILLIÈRE (Jean-Baptiste), journaliste français, né à Lamarche (Côte-d'Or), le 13 décembre 1817, d'un père tonnelier, exerça lui-même cette profession jusqu'à l'âge de vingt ans. Il n'avait jusqu'alors suivi d'autres cours que ceux de l'école primaire de son village, lorsqu'il résolut d'acquérir l'instruction supérieure et d'entrer dans les carrières libérales. Après une année d'un travail opiniâtre qui mit sa vie en danger, il se fit recevoir bachelier ès lettres, et, quatre années plus tard, obtint le diplôme de docteur en droit à la faculté de Dijon. Ses débuts comme avocat furent heureux, mais les questions politiques et économiques l'attiraient. En 1848 il collabora au *Courrier français*, puis au *Peuple constituant* de Lamennais. En 1849 il fut appelé à Clermont-Ferrand pour diriger *l'Éclaireur républicain*, et plus tard il fonda dans cette même ville *le Prolétaire*. Il faisait imprimer à Paris un volume d'*Études révolutionnaires*, lorsqu'éclata le coup d'État du 2 décembre 1851. Condamné, en son absence, par la commission mixte du Puy-de-

Dôme, à la transportation en Algérie, il y resta jusqu'à l'amnistie de 1859. De retour à Paris, il devint chef du contentieux de la Compagnie d'assurances le *Soleil*. En 1869, au moment des réunions publiques, pour les élections partielles du mois de novembre, mis en demeure d'opter entre ses fonctions administratives et la politique militante, il n'hésita pas à quitter la Compagnie, pour aider M. de Rochefort à fonder la *Marseillaise*, dont il devint le gérant et dans laquelle il publia une série d'articles très-remarqués sur la question sociale. Impliqué dans le complot découvert quelques jours avant le plébiscite, il fut arrêté et, pendant sa prévention, cité comme témoin à la barre de la Haute cour, jugeant le procès du prince Pierre Bonaparte. La convenance de son attitude et la modération de son langage firent alors impression (mars 1870). Un arrêt de non-lieu le rendit plus tard à la liberté.

Après la révolution du 4 septembre, M. Millière fut élu chef du 208e bataillon de la garde nationale. Compromis dans la tentative insurrectionnelle du 31 octobre, et proclamé membre du nouveau gouvernement provisoire, il fut révoqué de ses fonctions dans la garde nationale, par décret du 1er novembre, tandis qu'un mandat d'amener était vainement lancé contre lui. Élu adjoint dans le 20e arrondissement, lors des élections municipales du 7 novembre, par 7822 voix sur 9541 votants, il fut plus tard arrêté et enfermé à Mazas, mais délivré, ainsi que M. Flourens, dans la nuit du 21 au 22 janvier 1871, par les gardes nationaux de son quartier.

Aux élections du 8 février pour l'Assemblée nationale, M. Millière fut nommé représentant de la Seine, le quarante et unième sur quarante-trois, par 73 121 voix sur 328 970 votants. Il siégea à l'extrême gauche et prit part à la discussion de la loi sur les loyers.

Lors des événements du 18 mars, il revint à Paris, et donna sa démission de représentant, mais aux élections du 26 pour la nomination des membres de la Commune, il n'obtint qu'un nombre de voix insignifiant. Il chercha alors à jouer un rôle intermédiaire et fonda *l'Alliance républicaine des départements*, qui fut un moment populaire dans les grands centres. Chargé par le Comité de salut public, de la défense du 5e arrondissement, il fit miner les fondations du Panthéon et défendit avec acharnement les barricades qui en protégeaient les abords. C'est là qu'il fut pris les armes à la main, et fusillé presque immédiatement Il mourut, dit-on, en criant : « Vive l'humanité. » Sa femme fut emmenée prisonnière à Versailles. Une ordonnance de non-lieu lui rendit bientôt la liberté. Mme Millière a plusieurs fois protesté dans les journaux contre des faits diffamatoires attribués à son mari, ou contre des bruits persistants affirmant que le journaliste insurgé avait échappé à la mort et s'était réfugié en Suisse.

MIOT * (Jules). — En 1861, après l'arrestation et la condamnation de M. Blanqui, dont il était le disciple, il prit la direction du parti socialiste. Il fut arrêté lui-même en 1862, impliqué, avec M. Greppo, dans une affaire de société secrète, et condamné à trois ans de prison. A l'expiration de sa peine, il passa en Angleterre et s'affilia à l'Internationale. Revenu à Paris après la révolution du 4 septembre 1870, il se fit connaître dans les clubs radicaux, et, lors des élections municipales du 7 novembre, fut nommé adjoint du 19e arrondissement, au premier tour de scrutin, par 2659 voix sur 4631 votants. Le 8 février 1871, il se présenta à Paris, comme candidat à l'Assemblée nationale, et obtint, sans être élu, 60164 voix sur 328 970 votants. Après l'insurrection du 18 mars, il fut élu, le 26, membre de la Commune dans le 19e arrondissement, par 5520 voix sur 11 282 votants. Membre de la commission d'enseignement le 31 mars, de la commission des barricades le 13 avril, délégué pour visiter les prisons le 24 avril, il vota contre la validation des élections complémentaires à la majorité absolue des suffrages, et proposa, le 28 avril, la création d'un comité de salut public, qui remplacerait la commission exécutive, et auquel la Commune déléguerait tous ses pouvoirs. Cette proposition, renouvelant une des institutions de 93 les plus tristement célèbres, jeta le trouble dans le sein de l'assemblée communale. Après un ardent débat à huis clos, qui dura trois jours, et le dépôt de votes motivés, les soixante-huit membres présents, se partagèrent en deux groupes : quarante-cinq votèrent pour, et vingt-trois votèrent contre. Ces derniers formèrent ce qu'on appela la minorité de la Commune, et signèrent le manifeste rédigé par M. Ch. Beslay, par lequel ils déclaraient se retirer dans leurs mairies respectives, et renoncer à siéger dans l'assemblée communale. M. J. Miot se prononça solennellement en faveur de la proposition dont il était l'auteur, « vu la gravité des circonstances et la nécessité de prendre promptement les mesures les plus radicales, les plus énergiques, pour réprimer les trahisons qui pourraient perdre la république. » Il présenta, le 6 mai, un projet de loi, qui supprimait la prison cellulaire, et le 16, après la chute de la colonne Vendôme, il annonça que, « si jusqu'alors la colère du peuple ne s'était exercée que sur des choses matérielles, le jour approchait où les représailles seraient terribles et atteindraient l'infâme réaction. » Reconnu le 24 mai, au moment de l'entrée des troupes régulières dans Paris, M. Miot aurait, paraît-il, été passé par les armes.

M. Jules Miot a publié : *Réponse aux deux libelles, les Conspirateurs, et la Naissance de la république, de Chenu et de Delahodde*, etc. (1850, in-18) ; *l'Heure suprême de l'Italie*, suivie d'une lettre relative au portefeuille de Lamoricière (1860, in-8).

MITCHELL (Robert), journaliste français, né à Bayonne, le 21 mai 1839, d'un père anglais et d'une mère espagnole, eut don Carlos pour parrain, et fut, dès son berceau, nommé capitaine dans l'armée carliste. Il débuta à Paris, en 1856, dans un journal spécial : *la Presse théâtrale*, alla, l'année suivante, habiter Londres, où il rédigea en anglais la partie littéraire du journal *The Atlas*, entra en 1860 au *Constitutionnel*, comme rédacteur politique, passa successivement au *Pays*, au *Nord* et à *l'Étendard*, puis rentra au *Constitutionnel*, où son libéralisme modéré le rendit bientôt suspect, et qu'il quitta pour la *Patrie*. Il fut cependant nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1868. En 1869, il remplaça M. Baudrillart comme rédacteur en chef du *Constitutionnel*, soutint la formation du centre gauche, le programme des 116, et contribua à l'avénement du tiers-parti libéral, personnifié dans M. Emile Ollivier, et le ministère du 2 janvier 1870. Au moment de l'incident Hohenzollern, il combattit énergiquement les idées de guerre, et fut à cette occasion l'objet de manifestations hostiles. Nommé chef d'un bataillon de mobiles, il préféra, après les premières défaites de l'armée française, s'engager dans un régiment de zouaves, fit partie de l'armée du maréchal Mac-Mahon, fut fait prisonnier à Sedan et envoyé dans une forteresse de la haute Silésie, d'où il ne sortit qu'après la signature des préliminaires de paix (avril 1871). Pendant sa captivité, il avait, en provoquant à

l'étranger des souscriptions volontaires, qui s'élevèrent à plusieurs centaines de mille francs, contribué à soulager efficacement les misères de ses compagnons d'infortune. Au mois de décembre suivant, il fonda avec MM. Hubert Debrousse, Marius Topin, etc., *le Courrier de France*, journal politique, qui parut vouloir soutenir la République modérée.

MOLTKE* (Helmuth-Charles-Bernhard, baron, puis comte DE). — Chef d'état-major général des armées prussiennes, il fut chargé de préparer de longue main les études et les plans de la campagne projetée contre la France par le roi Guillaume et M. de Bismark, comme il avait fait d'avance tous les préparatifs de la campagne de 1866 contre l'Autriche. On prétend que l'investissement de Paris était, depuis quatre ans, le thème proposé à l'étude de tous les officiers d'état-major prussiens, tant à l'académie militaire de Berlin qu'aux écoles du génie et de l'artillerie. On ajoute que les cartes de l'état major français étaient révisées et complétées, chaque année, à Berlin, sous sa direction, et que les positions à prendre autour de Paris et à fortifier contre le feu de la ville, étaient l'objet de l'examen le plus attentif et des discussions les plus approfondies.

Une fois la guerre déclarée, l'investissement de Paris devint en effet l'objectif principal de toutes les opérations prussiennes, suivant les plans de M. de Moltke, qui eut plus d'une fois des résistances à vaincre dans les conseils de guerre pour les faire prévaloir. Le siége de Paris était pour lui plus qu'une simple opération militaire, c'était la base de toute la campagne. Ses combinaisons étaient prises de façon à ce que 300 000 hommes enfermassent dans un cercle de fer une population d'environ 2 000 000 d'hommes, pouvant en mettre sur pied et armer 500 000. De plus, ce camp fortifié, faisant office d'armée de réserve, devait, au besoin, détacher et expédier des renforts aux autres corps d'armées, dans les circonstances critiques. Ce fut sur les avis de M. de Moltke et contrairement, dit-on, à l'opinion de M. de Bismark et du roi que l'on commença le bombardement de la ville. Loin de tenir compte des protestations générales élevées par le gouvernement de la Défense nationale contre cette mesure de guerre, M. de Moltke s'inquiétait même fort peu de la manière dont le bombardement s'accomplissait et ne se montrait nullement ému des plaintes auxquelles donnait lieu la chute plus ou moins fréquente des obus sur les hospices et autres monuments dignes d'être respectés. Plusieurs des forts, particulièrement ceux du Sud, défendus par l'artillerie de marine furent attaqués avec une grande violence, mais ripostèrent longtemps avec succès. Le mal fait à la population, fut, en somme, médiocre et le bombardement devint pour les Parisiens moins un objet de terreur qu'un spectacle. Aussi, malgré les progrès des travaux de siége, la ville devait-elle être réduite par la famine avant de subir un seul assaut. Néanmoins M. de Moltke restait le moteur de toutes les opérations, et, lorsque, le 18 janvier 1871, il assistait au couronnement de Guillaume Ier comme empereur d'Allemagne, chacun voyait, dans ce débile septuagénaire, l'homme qui, par ses savantes combinaisons, avait donné au roi de Prusse sa couronne impériale. M. de Moltke fut appelé, avec les plus grands personnages de l'Empire, aux divers conseils de guerre qui eurent pour objet la capitulation de Paris, l'armistice, les préliminaires de paix, et plus tard la possession militaire ou l'évacuation des derniers départements occupés.

En reconnaissance des services rendus par son merveilleux esprit d'organisation, le baron de Moltke fut élevé à la dignité de feld-maréchal (16 juin 1871). Il fut en outre fait comte et nommé, l'année suivante, membre de la Chambre des seigneurs (28 janvier 1872). Sa popularité devint très-grande en Allemagne, où il est regardé comme le chef du parti militaire. Il a profité d'un congé de plusieurs mois obtenu récemment, pour publier, avec le concours de ses officiers, le très-important *Rapport de l'état-major allemand sur la campagne de* 1870-1871, qui a excité l'attention de toute l'Europe (juillet 1872).

MONNET (Alfred), représentant français, né à Mougon (Deux-Sèvres), le 17 décembre 1820, d'une ancienne famille du Poitou, a été nommé adjoint au maire de Niort, en 1860, et maire en 1865. En 1868 et 1870, il a été élu conseiller général des Deux-Sèvres pour le premier canton de Niort, et, le 8 février 1871, envoyé à l'Assemblée nationale, comme représentant de ce département, le premier sur sept, par plus de 60 000 voix.

Il a pris place au centre droit, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, les propositions Rivet et Ravinel, le traité douanier; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été réélu conseiller général du département des Deux-Sèvres, pour le premier canton de Niort.

M. Monnet a publié plusieurs brochures sur des questions d'administration et a été décoré de la Légion d'honneur.

MONTAIGNAC (Louis-Raymond DE CHAUVANCE, marquis DE), marin et représentant français, né à Paris, le 14 mars 1811, entra à l'école de Brest en 1827 et en sortit comme aspirant à la fin de la même année. Enseigne en 1833, lieutenant de vaisseau en 1840, il fut chargé d'expérimenter l'hélice, appliquée pour la première fois en France sur l'aviso à vapeur *le Napoléon*. Capitaine de frégate en 1848, capitaine de vaisseau en 1855, il commanda en cette qualité la batterie flottante *la Dévastation*, bâtiment cuirassé, qui joua un rôle décisif dans la prise de Kinburn. Contre-amiral en 1865 et major-général de la marine à Cherbourg, il était, en 1869, membre du conseil des travaux et du conseil de perfectionnement de l'Ecole polytechnique. Au moment de l'investissement de Paris par les Allemands (15 septembre 1870), il fut nommé commandant supérieur du 7e secteur, comprenant les quartiers d'Auteuil, Passy et la Muette, et soutint énergiquement de son artillerie les forts d'Issy, de Vanves et de Montrouge. Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant de l'Allier à l'Assemblée nationale, le troisième sur sept, par 51 105 voix.

Il a pris place à droite, et a voté pour les préliminaires de paix, la loi municipale, la proposition Cazenove, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, la proposition Ravinel et le traité douanier; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris.

M. de Montaignac a été désigné, le 15 juillet 1872, comme inspecteur de la flotte et des ports de la Manche.

MORAND (Louis-Auguste-Charles), général fran-

çais, né à Montbenoît, le 4 juin 1826, onzième enfant du général de division comte Morand, fit ses études au collége Henri IV et entra à l'école de Saint-Cyr en 1843. Sous-lieutenant au 69e de ligne en 1845, lieutenant le 19 novembre 1848, il passa, en 1852, au 2e régiment de zouaves, prit part à l'expédition d'El-Aghouat et fut promu capitaine. Nommé officier d'ordonnance de l'Empereur, puis chef de bataillon au 56e de ligne, le 17 mars 1858, il rentra au 2e régiment de zouaves, avec lequel il fit la campagne d'Italie, en 1859, et celle du Mexique en 1862. Nommé lieutenant-colonel au 34e de ligne le 21 décembre 1862, il retourna en Afrique, et fut promu, le 21 mars 1867, colonel du 21e de ligne, qui, au début de la guerre franco-prussienne, fit partie du septième corps de l'armée du Rhin, et prit part à la bataille de Wœrth (6 août 1870). Nommé général de brigade le 25 août suivant, blessé le 30 août près de Stenay, il fut fait prisonnier, subit l'amputation d'une jambe quelques jours après, et mourut des suites de l'opération, à Soummanthe, le 9 septembre 1870. Il était officier de la Légion d'honneur.

MOREAU (Ferdinand-Louis), représentant français, né à Paris, le 20 janvier 1811, petit-fils d'un censeur de la Banque de France, et fils d'un agent de change, succéda à son père en 1853, et après avoir fait partie, pendant trois ans, de la chambre syndicale, fut nommé syndic des agents de change de Paris, en 1861. Ancien conseiller général du département d'Eure-et-Loir, où il est propriétaire du château d'Anet, il a été élu représentant de la Seine à l'Assemblée nationale, le 2 juillet 1871, par 94 913 voix sur 290 823 votants.

Il a pris place à gauche, et a voté pour le pouvoir constituant, le traité douanier et le retour de l'Assemblée à Paris; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, la proposition Ravinel, la proposition Feray (matières premières), et le maintien des traités de commerce.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été réélu conseiller général du département d'Eure-et-Loir, pour le canton d'Anet.

M. F. Moreau a été nommé officier de la Légion d'honneur, et commandeur de l'ordre d'Isabelle la Catholique.

MORTEMART* (Anne-Victurnien-René-Roger DE ROCHECHOUART, marquis DE). — Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant du Rhône à l'Assemblée nationale, le dixième sur treize, par 57 353 voix.

Membre de la réunion des Réservoirs, il a pris place à droite, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, les propositions Rivet et Ravinel, le traité douanier et la proposition Feray (matières premières); contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre le maintien des traités de commerce et le retour de l'Assemblée à Paris.

MORTIER (Eugène), membre de la Commune de Paris, né vers 1845, exerça la profession de commis d'architecte, jusqu'à l'époque du siége de Paris, en 1870. Lancé alors dans les clubs, nommé capitaine d'une compagnie de marche de la garde nationale, il fit un service d'avant-postes, et, lors de la tentative du 22 janvier 1871, commanda le feu contre l'Hôtel de ville. Affilié au Comité central, dont il signa la première affiche le 19 mars, il fut, après le triomphe des fédérés, élu, le 26, membre de la Commune, dans le 11e arrondissement, par 10 397 voix. Membre de la commission des services publics, le 30 mars, il fut délégué à l'administration du 11e arrondissement, le 18 avril.

Il s'abstint sur la question de la validation des élections complémentaires, ne motiva point son vote pour la création du Comité de salut public, et soutint que l'on devait refuser la démission de M. Pyat, qui ne pouvait quitter ses fonctions au moment où elles devenaient « un poste de péril et d'honneur. » Il proposa, le 7 mai, la suppression de tous les journaux autres que l'*Officiel*, qui devait se borner à rendre compte des opérations militaires. Il demanda aussi, le 19 mai, la fermeture des églises ou plutôt leur transformation en « écoles d'athéisme ». Après l'entrée des troupes régulières à Paris, il réussit, dit-on, à s'échapper.

MOTTU (Jules-Alexandre), ancien membre du conseil municipal de Paris, né à Saint-Etienne, au mois d'octobre 1831, se fixa à Paris, en 1857, et, après avoir fait le commerce de la mégisserie, y fonda une maison de banque. Nommé maire du 11e arrondissement, le 15 septembre 1870, il proscrivit des écoles primaires tout emblème religieux, substitua l'enseignement laïque à l'enseignement congréganiste et fut nommé, le 1er octobre, par arrêté du maire de Paris, membre de la commission de l'enseignement communal. Révoqué le 19 de ses diverses fonctions, et remplacé par M. Arthur de Fonvielle, il prit part à la tentative insurrectionnelle du 31, fit partie pendant quelques heures du gouvernement provisoire proclamé à l'Hôtel de ville, et fut réélu, le 5 novembre suivant, au premier tour de scrutin, maire du 11e arrondissement, par 14 251 voix sur 23 930 votants, contre 9399 voix données à M. de Fonvielle.

Lors des élections du 8 février 1871, il refusa la candidature qui lui était offerte par le comité républicain radical de son arrondissement. Après le 18 mars, il assista à la réunion des députés et des maires de Paris, tenue à la mairie de la Banque, et signa le manifeste qui conseillait de voter pour la formation du conseil municipal. Il fit aussi partie de la Ligue de l'union républicaine des droits de Paris. Elu, le 30 juillet 1871, au second tour de scrutin, membre du conseil municipal de Paris pour les quartiers Saint-Ambroise et Folie-Méricourt (11e arrondissement) et pour le quartier du Père-Lachaise (20e arrondissement), il opta pour le quartier Saint-Ambroise. Il a été, en cette qualité, l'un des signataires d'un exposé de la situation du commerce et de l'industrie à Paris, adressé au conseil municipal, et dont les conclusions étaient la levée de l'état de siége et l'amnistie.

A la suite de la déclaration de faillite de la société en commandite dont il était le gérant, M. Mottu donna sa démission de membre du conseil municipal (1er janvier 1872). Poursuivi correctionnellement sous la prévention d'abus de confiance et de banqueroute simple, il a été condamné, le 6 avril 1872, à deux ans de prison et 50 fr. d'amende, et remplacé, le 28 avril, comme membre du conseil municipal de Paris, par M. Ch. Floquet.

M. Mottu, qui a fondé, en 1869, l'*Encyclopédie générale*, a collaboré à divers journaux, et a été membre du comité de rédaction de la *Municipalité*, et directeur du *Radical* (octobre 1871), journal dont il abandonna la direction le 5 avril 1872.

MOULIN (Gabriel), représentant français, né à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), le 26 septembre 1810, fut reçu docteur en droit à Paris en avril 1833, et nommé successivement substitut à Clermont-Ferrand, le 18 janvier 1834; procureur du

roi à Thiers, le 26 décembre 1836; substitut du procureur général près la cour de Riom, le 8 février 1840; avocat général près la même cour en 1845, et porta la parole dans l'affaire Marcellange et dans l'affaire des troubles survenus à l'occasion du recensement de 1842. Conseiller général du Puy-de-Dôme depuis 1842, il fut élu député de l'arrondissement d'Issoire le 25 septembre 1845, réélu en 1846, aux élections générales, et en 1847, après avoir été nommé directeur général de l'administration des cultes. Rapporteur de divers projets de loi, il prit part à plusieurs discussions importantes et devint conseiller d'Etat en service extraordinaire le 20 février 1848. Après le 24 février, il rentra momentanément dans la vie privée. Représentant à l'Assemblée législative de 1849, membre du comité consultatif de l'Algérie, il fit partie, comme secrétaire, du bureau de l'Assemblée, à la séance tenue, le 2 décembre 1851, à la mairie du 10e arrondissement, et fut quelque temps emprisonné à Vincennes. Pendant la durée de l'empire, il resta étranger à la vie politique et continua seulement à siéger au conseil général, dont, à plusieurs reprises, il fut élu président, notamment en septembre 1870. Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant du Puy-de-Dôme à l'Assemblée nationale, le troisième sur onze, par 71 927 voix sur 96 000 votants, a présidé plusieurs bureaux, deux commissions importantes, celle d'abrogation des lois d'exil et celle de décentralisation administrative, et a pris une part active à la discussion de la loi départementale.

Membre de la réunion Saint-Marc Girardin, et président de la réunion des Réservoirs, il a pris place à droite et a voté pour les préliminaires de paix, la loi municipale, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris. Il s'est abstenu lors du vote sur la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant, les propositions Rivet et Ravinel, et le traité douanier.

Au renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département du Puy-de-Dôme, pour le canton de La Tour-d'Auvergne.

M. Moulin a publié : *Eloge biographique de M. le baron de Barante* (1866, in-8°).

MURAT * (Joachim-Joseph-André, comte). — Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant du Lot à l'Assemblée nationale, le dernier sur six, par 31 874 voix sur 71 438 votants.

Il a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, la proposition Ravinel, la proposition Feray (matières premières), et le maintien des traités de commerce; contre la déchéance de l'empereur, le pouvoir constituant, et le retour de l'Assemblée à Paris. Il s'est abstenu dans la question du pouvoir temporel.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département du Lot, pour le canton de Labastide-Murat.

MURAT SISTRIÈRES * (Jean-Baptiste-Eugène DE). — Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant du Cantal à l'Assemblée nationale, le quatrième sur cinq, par 14 714 voix.

Il a pris place au centre gauche et a voté pour les préliminaires de paix, la loi départementale, la proposition Rivet, et le traité douanier; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre l'abrogation des lois d'exil, la proposition Ravinel, la proposition Feray (matières premières), et le maintien des traités de commerce. Il s'est abstenu lors du vote sur la validation de l'élection des princes, sur la dissolution des gardes nationales et sur le pouvoir constituant.

Au renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département du Cantal, pour le canton de Riom.

N

NADAUD * (Martin). — Lors de l'élection complémentaire du 23 juillet 1871, il a été nommé, au premier tour de scrutin, membre du conseil municipal de Paris pour le quartier du Père-Lachaise (20e arrondissement), en remplacement de M. Mottu qui avait opté pour le quartier Saint-Ambroise.

M. Martin Nadaud a publié : *Histoire des classes ouvrières en Angleterre* (1872, in 8°).

NAPOLÉON III * (Charles-Louis-Napoléon BONAPARTE). — L'année 1870 commence par l'inauguration du régime appelé « l'empire libéral. » Le 2 janvier, un des anciens chefs de l'opposition républicaine, M. Em. Ollivier, forme, sur l'invitation solennelle de l'empereur (lettre du 27 décembre 1869), un ministère composé d'anciens parlementaires (comte Daru, Buffet, marquis de Talhouet, Chevandier de Valdrôme, de Parieu), unis à quelques officiers dévoués (maréchal Vaillant, général Lebœuf, amiral Rigault de Genouilly). Il devait rencontrer, dans le Corps législatif, la défiance de la droite et l'hostilité de la gauche. Il eut d'abord à déployer quelque énergie contre les troubles excités dans Paris par l'arrestation du député, M. Henri de Rochefort, et pendant trois nuits, Napoléon lui-même, se tenait prêt, dit-on, à monter à cheval pour marcher contre l'émeute (5-7 février). Un acte propre à rendre le ministère du 2 janvier populaire fut l'abrogation des lois de sûreté générale, toujours en vigueur depuis 1859; elle fut votée par la Chambre le 24 mars.

La pensée dominante de l'empereur et de son premier ministre, à cette époque, est de donner une seconde consécration populaire à sa dynastie, en faisant ratifier par le suffrage universel les nouvelles réformes libérales. De là la proclamation du 23 avril, par laquelle Napoléon III convie la nation au renouvellement du « pacte constitutionnel » par un plébiscite, destiné à « asseoir sur une base solide l'ordre et la liberté, et à rendre plus facile, dans l'avenir, la transmission de la couronne à son fils. » Pendant la période de l'agitation plébiscitaire, le parti radical tient, dans les faubourgs de Paris et dans plusieurs villes de province, des réunions publiques où éclatent librement toutes les violences du langage révolutionnaire, tandis que, dans toute la France, l'administration met en jeu tous les intérêts et toutes les influences pour conduire au but marqué les masses électorales. Sur ces entrefaites, arrive la découverte opportune d'un complot contre la vie de

l'empereur (fin avril), et elle provoque le mouvement ordinaire des adresses de félicitations de la part des municipalités. Alors a lieu le scrutin du 8 mai, qui donne pour résultat général 7 336 434 *oui*, contre 1 560 706 *non*. Cette sanction nouvelle de la constitution impériale, si éclatante qu'elle fût, contenait pourtant quelques révélations fâcheuses : d'abord le nombre total des *non* était plus grand que dans les plébiscites précédents; ensuite, à Paris, outre l'importance des abstentions, une assez forte majorité s'était déclarée contre l'empire (184 345 *non* contre 138 406 *oui*; 9592 bulletins annulés); la même chose avait eu lieu pour la population civile de l'Algérie. Le vote de l'armée, exprimé à part, parut causer des inquiétudes et un mécontentement, peu justifiés par le chiffre des *non* (40 181 pour la France, 6029 pour l'Algérie); mais il eut l'immense inconvénient de signaler à l'étranger la faiblesse numérique de nos effectifs par le nombre authentique des votants (armée intérieure : 289 573 ; armée d'Algérie : 42 194). En recevant le résultat officiel du plébiscite du 8 mai, l'empereur exprima au Président du Corps législatif une confiance sans bornes dans le développement calme et fécond de nos nouvelles institutions libérales (21 mai 1870).

Un avenir prochain allait cruellement la démentir. En négligeant quelques incidents de l'intérieur ou du dehors, comme la convocation de la Haute-cour de justice à Blois pour l'affaire du complot d'avril, et les difficultés diplomatiques avec le saint-siége au sujet de la consécration par le concile de Rome des doctrines politiques du *Syllabus* de 1864, on arrive aux événements qui amènent et précipitent la catastrophe. En quelques semaines, le pays est jeté dans une guerre inattendue par l'incident de la candidature du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne. Tandis que MM. Benedetti et de Bismark échangent des négociations qui ont pour résultat le désistement plus ou moins complet de prétentions menaçantes pour la France, l'excitation à la guerre est répandue par tout le pays; les chants patriotiques, jusque-là sévèrement proscrits, sont partout encouragés. La *Marseillaise* et le *Rhin Allemand* de Musset sont exécutés par ordre sur les théâtres. Les ministres donnent au Corps législatif l'assurance que l'on est prêt pour la guerre; le chef du cabinet déclare qu'il en accepte la responsabilité : « d'un cœur léger »; on répète partout, sans le voir démentir, le propos du maréchal Lebœuf que « la guerre pourrait durer deux ans, sans qu'on eût besoin d'acheter même un bouton de guêtre pour les soldats. »

Le 15 juillet la déclaration de guerre est notifiée et, deux jours plus tard, l'empereur annonce dans une proclamation au peuple français qu'il va se mettre, avec son fils, à la tête de son armée. Ayant pris son quartier impérial à Metz, il adresse, le 28 juillet, à ses soldats une proclamation indiquant qu'il commence à comprendre les difficultés de la guerre, et déclare qu'elle sera longue et pénible. A ce moment nos troupes, dont le personnel et le matériel sont également insuffisants, arrivent à peine des divers points de la France sur le théâtre des événements, tandis que les forces de l'Allemagne se réunissent par grandes masses sur nos frontières. Au milieu de ces mouvements de concentration, l'empereur se donne le spectacle de la facile et puérile victoire de Saarbruck (2 août). Sous ses yeux et ceux du prince impérial, le corps d'armée de Frossard attaque 3 compagnies prussiennes qui se retirent après une courte résistance. Une dépêche personnelle de l'empereur à l'impératrice sur le « baptême du feu » du prince impérial donne à toute la presse officieuse le signal de la mise en scène fantastique d'un engagement que l'étranger appelle « la comédie de Saarbruck. » Cette ville était quatre jours plus tard le théâtre d'une victoire plus sérieuse des Prussiens (6 août).

Les Allemands entrent de deux côtés à la fois sur notre territoire et refoulent devant eux, par des engagements de chaque jour, le peu de troupes que nous avions à leur opposer. Le 14 août, l'empereur annonce qu'il quitte Metz pour repousser l'invasion. Il assiste à cette suite de batailles sanglantes où les soldats ne peuvent racheter par leur courage, l'infériorité du nombre, l'imprévoyance ou l'inhabileté de leurs chefs. Les vainqueurs s'étonnent eux-mêmes de la « lenteur effrayante du commandement de l'armée française, » qu'on attribue à la présence et à l'intervention du souverain. Après la seconde défaite de Gravelotte (18 août), il se retire au camp de Châlons où certains nouveaux contingents le rendent témoin d'une irrévérencieuse indiscipline. C'est de là que Mac-Mahon, ayant à peine formé une nouvelle armée, se voit contraint de se mettre en marche pour tenter d'opérer avec Bazaine une jonction qu'il déclarait impossible. La politique l'emporta sur la stratégie. Les dépêches de l'impératrice et du conseil des ministres faisaient savoir, en effet, que tout mouvement de retraite vers Paris serait le signal d'une révolution. Le 30 août, l'empereur établissait son quartier général à Mouzon; et le lendemain, après avoir fait passer son fils en Belgique, il entrait à Sedan où son armée était enveloppée de toutes parts par des forces deux fois supérieures. Le maréchal Mac-Mahon, à qui l'empereur avait dû céder le titre de commandant en chef, ayant été blessé dans le combat, le général de Wimpffen prit le commandement par droit d'ancienneté. Mais la présence de la personne du souverain ôtait toute liberté de mouvement, et aucun ordre général ne présida aux péripéties de cette longue et terrible lutte. Sans établir aucune entente entre les nombreux soldats agglomérés autour de lui dans la ville et ceux qui tenaient encore dans la campagne, sans prendre l'avis du général en chef, l'empereur fit, de lui-même, arborer des drapeaux blancs sur les remparts et envoya un parlementaire au roi de Prusse, pour proposer un armistice; puis il refusait la démission du général de Wimpffen qui voulait marquer, en la donnant, qu'il était étranger à la capitulation demandée par l'empereur. Celui-ci avait écrit au vainqueur : « N'ayant pu mourir à la tête de mes troupes, je remets mon épée entre les mains de Votre Majesté. » Il rendait avec lui 83 000 hommes, dont 4000 officiers, sans compter plus de 20 000 prisonniers faits pendant la bataille. Le lendemain, Napoléon avait avec M. de Bismark, dans une chambre d'artisan, la célèbre entrevue de Vendresse, et rejetait la responsabilité de la guerre sur la nation elle-même qui l'y avait contraint, disait-il, par la pression de l'opinion publique. Il voyait ensuite le roi Guillaume au château de Bellevue, et recevait pour résidence le château de Wilhemshœhe, habité autrefois par son oncle, le roi Jérôme.

La nouvelle de ces événements, transmise à Paris et publiée avec les atténuations officielles, y produisit la plus rapide et la plus spontanée des révolutions. Le 4 septembre, au matin, le mot de « déchéance, » qui avait été prononcé la veille au Corps législatif, était dans toutes les bouches et résumait le sentiment qui dominait la situation. A trois heures de l'après-midi, pendant que les députés étudient dans leurs bureaux les propositions de plusieurs de leurs collègues, relatives aux transformations nécessaires du Gouver-

nement même et à la convocation d'une Constituante, la salle des séances est envahie, sans résistance, la République proclamée sur tous les points, sans luttes ni violences, et un gouvernement provisoire de Défense nationale installé à l'Hôtel de ville. L'impératrice fuyait sans cortége vers la frontière. Les amis, les serviteurs, l'appui des institutions, tout manquait à la fois; l'empire s'effondrait tout entier. Le mouvement se propageait avec une rapidité inouïe dans toute la France; quelques grandes villes, comme Lyon, Nantes, avaient même devancé Paris. La République recueillait partout, sans résistance, la lourde succession d'un pouvoir qui avait entraîné le pays dans sa chute.

L'intervention personnelle et directe de l'ex-empereur est peu marquée dans les événements qui suivirent. Pendant son séjour à Wilhemshœhe, la presse française et étrangère s'est plusieurs fois occupée de projets de traités entre Napoléon III et la Prusse pour le rétablissement du régime impérial par les armes étrangères: aucun fait sérieux ne les a confirmés. On ne peut dire non plus quelle part eut l'ex-empereur dans les intrigues mystérieuses qui préludèrent à la capitulation de Bazaine (Voy. ce nom). Lorsque la paix eut été conclue entre la nouvelle Assemblée nationale française et la Prusse, en dehors de toute question politique ou constitutionnelle, Napoléon s'établit en Angleterre, au château de Chislehurst, avec sa famille et quelques hommes dévoués à sa fortune, et cette résidence fut dès lors signalée comme le quartier général de l'action bonapartiste, restée jusqu'ici sans beaucoup d'efficacité. Le 1er mars 1871, un député de la Corse, M. Conti, ayant tenté, à Bordeaux, la réhabilitation de l'Empire, une violente indignation s'empara de l'Assemblée qui vota, à l'unanimité moins cinq ou six voix, un ordre du jour proclamant « la déchéance de Napoléon III et de « sa dynastie, et le déclarant responsable de la « ruine, de l'invasion et du démembrement de la « France. » Napoléon, par une lettre encore datée de Wilhemshœhe (6 mars), protesta contre cette déclaration qu'il qualifiait d'injuste et d'illégale, au nom de sa doctrine favorite, celle du droit plébiscitaire. La retraite de Napoléon à Chislehurst lui a valu en Angleterre une certaine popularité et souvent de véritables ovations. Son influence et celle de son entourage immédiat se sont fait surtout sentir par la création ou l'entretien de quelques journaux français ou étrangers voués aux intérêts bonapartistes, par la publication de brochures, répandues gratuitement, par une intervention plus ou moins discrète dans des procès bruyants faits à des hommes du 4 septembre, enfin par quelques candidatures impérialistes, notamment en Corse, celle de M. Rouher redevenu l'orateur du parti devant l'Assemblée nationale, toujours moins docile que le Corps législatif. Au milieu des accusations unanimes élevées, soit dans la Chambre, soit dans la presse, contre l'excès d'imprévoyance d'un gouvernement qui avait déclaré lui-même la guerre quand il était si loin d'être en mesure de la faire, l'ex-empereur n'a pas craint d'essayer de se justifier, en accusant ses ministres de l'avoir gravement trompé; outre des communications dans ce sens adressées par lui personnellement à des journalistes, il a publié, sous le pseudonyme de « Comte de la Chapelle, » un mémoire intitulé : *Forces militaires de la France*, et contenant de prétendues notes officielles d'alors sur la situation de l'armée (juillet 1872).

NAPOLÉON * (Napoléon-Joseph-Charles-Paul BONAPARTE). — Après le succès du plébiscite et au moment de la plus grande popularité du ministère Ollivier, il partit pour une excursion sur les côtes de Norwége (2 juillet 1870), avec l'intention de pousser jusqu'à Arkhangel. Les événements politiques le firent promptement rappeler. Il n'était encore qu'à Tromsoë et parcourut en cinq jours les six cents lieues qui le séparaient de la France. Il suivit alors le quartier général impérial sans obtenir de commandement. Après les premières défaites de l'armée française, chargé par l'empereur de demander au roi Victor-Emmanuel le concours de l'armée italienne contre la Prusse, il partit pour Florence (20 août), et était encore au palais Pitti, le 4 septembre, lorsqu'il reçut la nouvelle de la proclamation pacifique de la République. Le soir même, la princesse Clotilde, qui, dès le 15 août, avait envoyé ses enfants en Suisse, au château de Prangins, partait pour les rejoindre.

Au moment de la captivité de Napoléon III à Wilhemshœhe, les journaux signalèrent le prince Napoléon comme l'âme des intrigues bonapartistes qui se nouaient en Allemagne, et qui devaient aboutir au rétablissement de la dynastie par l'armée prisonnière elle-même, avec le concours de la Prusse. Le bruit courut même que le prince Napoléon était accepté par M. de Bismark comme successeur de Napoléon III, et avec assez de persistance pour attirer au journal le *Times* un violent démenti. Plus tard la mission que le prince avait reçue au moment du plus pressant danger fut attribuée par la presse républicaine à des motifs déshonorants. M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères, crut devoir revenir sur ce fait et déclarer à la tribune, dans la séance du 17 juin 1871, qu'il ne répondait point à des attaques dirigées contre lui « par une personne qui ayant eu l'honneur de porter l'uniforme de général français, avait tourné le dos au moment où l'ennemi envahissait le territoire. » Cette déclaration fut suivie d'une brochure, publiée par le journal le *Gaulois* et intitulée *la Vérité à mes calomniateurs*. Le prince y expliquait sa mission avant Sedan, et sa conduite après ce désastre.

Lors des élections du 8 février 1871, il crut devoir refuser la candidature en Corse et dans la Charente-Inférieure, mais au renouvellement des conseils généraux (8 octobre), élu membre du conseil général de la Corse, il demanda au gouvernement l'autorisation de traverser la France, pour se rendre à Ajaccio. Ce voyage donna lieu à des démonstrations hostiles contre sa personne et nécessita l'envoi en Corse, pendant la session, de M. Charles Ferry, préfet de Saône-et-Loire, en qualité de commissaire extraordinaire, avec pleins pouvoirs. L'attitude d'une partie de la population détermina même le gouvernement à augmenter la garnison et à faire croiser, en vue d'Ajaccio, l'escadre de la Méditerranée. A la suite de la discussion sur la validité de l'élection du prince, les délibérations du conseil prirent un caractère de violence, qui amena la retraite des membres bonapartistes, et laissa la majorité républicaine maîtresse de la situation. Le prince donna alors sa démission et partit pour l'Italie (24 octobre 1871). Au mois de novembre suivant, le journal l'*Ordre* publia la lettre adressée à ses électeurs au moment de son départ. Il y soutenait la nécessité d'un appel au peuple immédiat, comme seul remède à la situation politique. Lors du scrutin pour l'élection complémentaire du 21 janvier 1872, il se présenta de nouveau pour le canton d'Ajaccio et fut encore élu. Mais, sa candidature à la présidence ayant échoué, il renonça à siéger, quitta encore une fois la Corse et retourna à Prangins. Il a fait depuis un voyage à Florence et à Rome (26 février) et un autre en Angleterre (17 avril).

NAQUET * (Alfred). — Pour échapper à la condamnation que lui valut son livre intitulé : *Religion, propriété, famille*, il se réfugia en Espagne, d'où il adressa des correspondances au *Rappel* et au *Réveil*. Au mois d'octobre 1869, il prit une part active à l'insurrection républicaine d'Andalousie et fut même, un moment, nommé gouverneur de Séville, par la junte de Madrid. Le soulèvement de cette ville n'ayant pas eu lieu, il rentra en France, au mois de novembre 1869, après l'amnistie, et devint rédacteur scientifique de la *Marseillaise* et rédacteur politique et scientifique du *Rappel*.

Le 4 septembre 1870, il était, avec M. Lockroy, parmi les gardes nationaux qui forcèrent l'entrée du pont de la Concorde, et envahirent la Chambre et l'Hôtel de ville. Il suivit la délégation du gouvernement à Tours et à Bordeaux, en qualité de secrétaire de la commission d'étude des moyens de défense. Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant de Vaucluse à l'Assemblée nationale, défendit son élection ardemment contestée, et, la Chambre ayant ordonné une enquête, donna sa démission, ainsi que ses quatre collègues. Du 8 mars au 2 juillet, il séjourna à Avignon, où il rédigeait la *Démocratie du Midi*. Aux élections complémentaires du 2 juillet 1871, il fut réélu représentant du département de Vaucluse, par 32 580 voix.

Il a pris place à l'extrême gauche, et a voté pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; pour le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris; contre la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant et les propositions Rivet et Ravinel.

Dans la séance du 24 janvier 1872, il a déposé une proposition de loi signée de lui et de M. Millaud, tendant à déclarer Napoléon III responsable de la guerre contre la Prusse et à faire saisir et vendre ses biens pour le payement de l'indemnité de guerre. Au mois de février suivant, il a demandé la révision générale de la législation de l'an XI, en ce qui concerne l'enseignement et l'exercice de la médecine et de la pharmacie. Lors de l'enquête sur les marchés passés à Tours par la commission d'étude des moyens de défense, vivement attaqué par le rapporteur M. Riant, il fut blâmé par l'Assemblée ainsi que MM. Deshorties et Gambetta (26 juillet).

M. A. Naquet a publié le discours qu'il a prononcé, le 5 septembre 1871, en faveur du retour de l'Assemblée à Paris (1871, br. in-8°).

NÉTIEN (Etienne-Benoît), négociant et représentant français, né au Val de la Haye, près Rouen, le 28 février 1820, a été, après la révolution du 4 septembre 1870, nommé maire de Rouen, où il avait déjà rempli les fonctions de juge au tribunal de commerce et d'adjoint au maire. Aux élections complémentaires du 2 juillet 1871, il a été élu représentant de la Seine-Inférieure à l'Assemblée nationale, par 91 597 voix.

Il a pris place au centre gauche, et a voté pour la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, le traité douanier; contre la proposition Ravinel, le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département de la Seine-Inférieure, pour le premier canton de Rouen.

M. Nétien a été décoré de la Légion d'honneur, en 1871, pour services rendus à la ville de Rouen pendant l'occupation allemande.

O

OLLIVIER * (Emile). — Le nouveau projet de constitution qui devait transformer l'empire autoritaire en gouvernement parlementaire et libéral, fut lu dans la séance du Sénat du 28 mars 1870. Le sénatus-consulte qui promulguait cette modification à la loi fondamentale de l'Etat, fut soumis, par les conseils et l'influence de M. Rouher, à l'épreuve d'un plébiscite, qui, le 8 mai, grâce à « l'activité dévorante » déployée par les préfets, grâce aussi à la découverte du complot Beaury et d'un attentat contre la sûreté de l'Etat par « la Société internationale » motivant la convocation d'une Haute cour de justice (4 mai), fut un succès éclatant pour le ministère et donna à la nouvelle constitution sept millions de voix. M. Ollivier caractérisa cette victoire pacifique et l'appela, en pleine Chambre, « un Sadowa français. » Cependant MM. Daru, Buffet et Talhouët, qui n'avaient point voulu accepter le principe du plébiscite, avaient donné leur démission dès le 25 avril. Ils furent remplacés, le 15 mai, par MM. de Gramont, Mége et Plichon. La politique de M. Emile Ollivier s'éloignait désormais du programme des 116, devenait plus autoritaire et ressuscitait en fait le régime personnel. L'attachement de l'empereur à son nouveau ministre se manifesta clairemnet lors des violentes attaques de M. Clément Duvernois, dans le *Peuple français*, journal dynastique à cinq centimes, dont la cassette impériale faisait les frais. Napoléon III sacrifia M. Duvernois et l'obligea à quitter la rédaction du *Peuple français*. Cette lutte d'influence avait duré longtemps; la décision finale n'en eut que plus d'importance, et sembla consolider plus que jamais le crédit de M. Ollivier. L'interpellation de M. Mony sur le percement du St-Gothard (20 juin) ramena l'attention publique sur les prétendues entreprises de la Prusse. La candidature au trône d'Espagne du prince Léopold de Hohenzollern-Sigmaringen, membre d'une branche catholique de la famille royale de Prusse, acheva de la surexciter. D'ailleurs tous les moyens furent bons au parti de la cour, pour grossir l'incident et y trouver une occasion d'humiliation pour la Prusse. La déclaration de M. de Gramont (6 juillet) fit revivre contre la puissance française, le menaçant fantôme de Charles-Quint. Le comte Benedetti, ambassadeur à Berlin, fut chargé de rejoindre le roi de Prusse, à Ems, et de lui demander une désapprobation formelle de la candidature Hohenzollern. Dans l'intervalle, le prince Léopold avait renoncé à son projet, et chargé son père d'en informer les cabinets européens. Cette détermination semblait devoir supprimer toutes complications ultérieures, et le garde des sceaux l'annonça le jour même, dans les couloirs de la Chambre, comme un présage d'apaisement définitif; mais le parti de la cour et en particulier M. Clément Duvernois, qui en était l'organe, demandèrent des garanties à la renonciation du prince. M. Benedetti dut mettre en demeure le roi Guillaume de donner l'assurance formelle que la candidature du prince de Hohenzollern ne se reproduirait plus. Le roi, qui s'était déjà prononcé à plusieurs reprises, et qui ne croyait pas devoir aller plus loin sans compromettre sa dignité, refusa de recevoir l'ambassadeur fran-

çais. M. de Bismark informa officieusement de ce fait les gouvernements européens par voie télégraphique. C'est sur cette dépêche que M. Emile Ollivier s'appuya, dans la séance du 15 juillet, pour prétendre, qu'à la suite de l'envoi d'une note aux cours étrangères, dans laquelle le gouvernement prussien avait annoncé l'injure faite par le roi à l'ambassadeur français, la guerre était devenue inévitable. Il fut démontré plus tard que la note n'avait jamais existé. Cependant la guerre avait été déclarée et le premier ministre en avait publiquement accepté les conséquences « d'un cœur léger ». Une loi interdisant aux journaux sous des peines sévères le compte rendu des opérations militaires, fut promulguée le 21 juillet. Quelques jours après, le journal le *Times*, sur l'inspiration de M. de Bismark, publiait le texte d'un projet de traité entre la Prusse et la France, écrit, disait-on, de la propre main de M. Benedetti et qui spécifiait l'annexion de la Belgique à l'Empire français. M. Ollivier démentit énergiquement un fait, vrai au fond, de diplomatie obscure, auquel il était étranger. En même temps, nos troupes abandonnaient Rome et M. de Gramont signait avec l'Italie un *modus vivendi* sur les bases de la convention de septembre. Les premières défaites de Wissembourg et de Reichshoffen, suivies de la désastreuse retraite du maréchal de Mac-Mahon sur Châlons, rendirent très-critique la situation du ministère. En présence de l'effervescence publique, M. Ollivier convoqua extraordinairement, par décret de l'impératrice régente, le Sénat et le Corps législatif, pour le 9 août, et publia une proclamation pour rassurer le pays. Dès le début de la séance, M. Clément Duvernois proposa un ordre du jour qui déclarait le cabinet incapable de pourvoir à la défense du pays. Cet ordre du jour, repoussé par M. Ollivier comme une sanglante injure, fut voté à une grande majorité, au milieu d'un effroyable tumulte, et M. Cousin de Montauban, comte de Palikao, fut chargé par l'impératrice de former un nouveau ministère. M. Emile Ollivier se retira à Fontainebleau, et passa ensuite en Italie, où il résidait encore au mois de juillet 1872.

Malgré les désastres qui suivirent son administration, on ne peut entièrement oublier les réformes libérales tentées par M. Ollivier pendant son court passage au pouvoir. Il faut noter son attitude désintéressée en présence du concile et de la proclamation du dogme de l'infaillibilité, la diminution de l'impôt du timbre des journaux, un projet de loi réduisant de moitié le traitement des sénateurs; un autre abrogeant le décret de 1851, sur la surveillance de la haute police; des tentatives d'amélioration dans l'instruction des affaires criminelles; un traité avec l'Espagne donnant mutuellement aux jugements civils force exécutoire dans les deux pays, etc. Les espérances que le parti libéral parlementaire avait fondées sur M. Emile Ollivier se manifestèrent surtout au sein de l'Académie française, où, grâce à l'influence de M. Thiers, le jeune ministre fut élu, en remplacement de Lamartine, par 26 voix sur 28 votants (7 avril 1870). Au mois de mai suivant, après la signature du traité qui réglait l'exécution des jugements civils à l'étranger, M. Olozaga, ambassadeur d'Espagne, offrit à M. Ollivier, qui le refusa, l'ordre de la Toison d'or, et à Mme Ollivier le cordon des dames nobles d'Espagne.

M. E. Ollivier a refusé, au mois de février 1872, de comparaître devant la commission d'enquête sur la révolution du 4 septembre.

OSTYN (N....), membre de la Commune de Paris, né vers 1820, se fit remarquer, pendant le siége, dans les réunions publiques du 19e arrondissement, où, après l'insurrection du 18 mars, il fut élu, au scrutin du 26, membre de la Commune, par 5065 voix, sur 11 282 votants. Nommé membre de la commission des subsistances et de la commission des services publics, le 30 mars, il n'a joué dans les délibérations de l'assemblée parisienne qu'un rôle très-effacé, ne prenant la parole que dans quelques discussions spéciales, intéressant les chemins de fer. Il a cependant proposé de déterminer exactement les attributions des délégués aux départements ministériels, afin d'empêcher les abus du pouvoir. Il s'est abstenu dans la question de la validation des élections complémentaires, a voté contre la création d'un comité de salut public, et, à cette occasion, a signé, avec plusieurs de ses collègues, une protestation motivée. Il représentait la Commune, avec M. Martelet, aux funérailles de Pierre Leroux.

OUDET (Emile), membre de la Commune de Paris, né en 1826, exerça la profession de peintre sur porcelaine, et fut mêlé à presque tous les mouvements politiques des années 1848, 1849 et 1850. Poursuivi après le coup d'État du 2 décembre 1851, il fut emprisonné, pendant plusieurs années, comme conspirateur, se réfugia à Bruxelles après avoir subi sa peine, et rentra en France lors de l'amnistie (1859). Il vécut misérablement à Belleville, de son ancien état, jusqu'à la révolution du 4 septembre 1870. A cette époque, ses discours violents dans les clubs, contre le gouvernement de la Défense nationale, lui firent une réputation d'orateur populaire. Après la tentative insurrectionelle du 31 octobre, il fut élu adjoint dans le 19e arrondissement, et, au scrutin du 8 février 1871, pour l'Assemblée nationale, il obtint à Paris, sans être élu, 61 152 voix sur 328 970 votants. Son ancien arrondissement l'envoya siéger à la Commune, le 26 mars suivant, par 10065 voix sur 11282 votants. Il prit place, dès le 30 mars, dans la commission de sûreté générale. Partisan des mesures violentes et membre de la majorité, il s'abstint dans la question de la validation des élections complémentaires, mais se prononça pour la création d'un comité de salut public, « attendu que la situation est encore plus terrible que celle où nos pères de 93 se sont trouvés. »

P

PALLU DE LA BARRIÈRE (Léopold-Augustin-Charles). — Pendant la guerre franco-prussienne, il fit partie de l'armée de l'Est, et commanda la réserve avec le grade de général de brigade au titre provisoire. Il fut chargé, avec le général Billot, commandant le 18e corps, de couvrir la retraite de l'armée sur la frontière suisse, et réussit à s'échapper au sud, en suivant les pentes du Jura avec les débris de quelques bataillons. Après la signature de la paix, le ministère de la marine lui confia la tâche délicate de résumer l'histoire des marins et des officiers de vaisseau qui avaient joué un rôle si glorieux pendant la désastreuse guerre de 1870-1871.

PARENT (Nicolas-Eugène), représentant français, né à Sallanches (Haute-Savoie), le 21 mars 1817, est fils d'un professeur de rhétorique de

l'Université, sous le premier Empire, qui, après les traités de 1814, se fit remarquer comme avocat à Chambéry, et devint député au Parlement sarde. Reçu docteur en droit à Turin en 1841, il fonda, le 15 juin 1848, à Chambéry, un journal républicain, le *Patriote savoisien*, qui réclama l'annexion de la Savoie à la France, et qui reparut, sans sa coopération, en 1869. Il publia en même temps une feuille hebdomadaire destinée aux campagnes, sous le titre de *Feuille des paysans*. Après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, il cessa de s'occuper de politique, pour se vouer à l'exercice de sa profession et devint l'avocat le plus occupé du barreau de Chambéry. Aux élections du Corps législatif de 1869, sa candidature, présentée au dernier moment, n'en réunit pas moins une importante minorité.

Après la révolution du 4 septembre 1870, il fit partie de la commission provisoire qui administra pendant quelques jours le département. Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant de la Savoie à l'Assemblée nationale, le troisième sur cinq, par 19 519 suffrages.

M. Parent, qui a souvent porté la parole dans les questions d'affaires et présenté plusieurs projets de loi, a pris place à gauche et voté pour les préliminaires de paix, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre l'abrogation des lois d'exil et la validation de l'élection des princes. Il s'est abstenu sur les propositions Rivet et Ravinel, et sur le traité douanier.

PARFAIT * (Noël). — Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant d'Eure-et-Loir à l'Assemblée nationale, le dernier sur six, par 22 466 voix.

Il a pris place à gauche, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la dissolution des gardes nationales, la proposition Rivet, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), et le retour de l'Assemblée à Paris; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Ravinel, et le maintien des traités de commerce.

Outre les publications déjà citées, on a encore de M. Parfait : *Notice biographique sur A.-F. Sergent*, graveur en taille-douce, député de Paris à la Convention nationale (1848, in-8°).

PARISEL (François-Louis), membre de la Commune de Paris, né à la Guillotière-Lyon (Rhône), le 16 octobre 1841, exerçait la profession de docteur en médecine, lorsqu'éclata l'insurrection du 18 mars 1871. Nommé membre de la Commune, aux élections du 26, dans le 7e arrondissement, par 3367 voix sur 5065 votants, il fut délégué le 30 mars à la commission des subsistances, et, le lendemain, choisi comme rapporteur de la commission de vérification des élections. Commissaire aux subsistances, le 2 avril, et délégué au ministère du commerce, le 3, il s'abstint dans la question de la validation des élections complémentaires, mais se prononça en faveur du Comité de salut public, « dont il ne craignait pas la dictature, puisqu'il était sous le contrôle de la Commune ». M. Parisel prit une part importante aux discussions financières, et blâma à plusieurs reprises les membres de la Commune, qui demandaient le scrutin secret, dérobant ainsi au public « les plus belles pages de l'histoire » de cette assemblée. Après l'avénement de M. Delescluze aux affaires militaires, M. Parisel fut nommé, le 15 mai, chef de la délégation scientifique, chargée de réquisitionner et d'acheter, par voie d'adjudication, le soufre, le phosphore, le sulfure de carbone, le pétrole et tous les autres produits chimiques de cette nature. Il a signé, en cette qualité, plusieurs affiches, et une entre autres, à la date du 18 mai, qui menace de saisie immédiate les fournisseurs retardataires. L'incendie des monuments et de certains quartiers de Paris a rendu tristement célèbres les fonctions auxquelles s'était voué M. Parisel. On a dit qu'il avait été passé par les armes au moment de l'entrée des troupes régulières dans Paris (fin mai 1871). Ce qui est plus certain, c'est qu'il a été traduit, au mois de mai 1872, devant la cour d'assises de la Seine; sous la prévention d'attentat à la pudeur et d'avortement consommé, et, le 1er août 1872, condamné par contumace à vingt ans de travaux forcés. Presque en même temps le 5e conseil de guerre, séant à Versailles, le condamnait aussi par contumace à la peine de mort, pour complicité dans les incendies et les assassinats de Paris.

PASCAL (Ernest), administrateur français, né en 1828, est le fils du préfet de l'Isère de ce nom, sous le gouvernement de Louis-Philippe. Il suivit les cours de droit de la Faculté de Toulouse et fut reçu avocat en cette ville. Il y fonda, en 1867, une feuille d'opposition, le *Progrès libéral*, qui combattit énergiquement l'empire.

Après la conclusion de la paix avec l'Allemagne, M. Pascal fut nommé, par décret du chef du pouvoir exécutif, préfet de la Loire-Inférieure (mars 1871) et ne quitta Nantes que pour aller administrer le département du Rhône, à la suite de la démission de M. Valentin (24 janvier 1872). Les questions soulevées au sein du conseil municipal de Lyon par la lutte de l'enseignement laïque et congréganiste rendirent, à plusieurs reprises, fort délicate la situation de M. Pascal. Lors de l'élection du nouveau Conseil d'Etat par l'Assemblée nationale, il fut nommé conseiller d'Etat, dans la séance du 26 juillet 1872, au dernier tour de scrutin, le vingt-unième sur vingt-deux, par 276 voix sur 540 votants.

PASCALIS (Ernest), administrateur français, né vers 1820, fils de l'ancien président à la cour de cassation, mort à Bougival le 27 mars 1871, après avoir été successivement auditeur et maître des requêtes, devint conseiller d'Etat sous le second empire, et fut promu officier de la Légion d'honneur. Lors de l'élection du nouveau conseil d'Etat par l'Assemblée nationale, il fut nommé, au second tour de scrutin, dans la séance du 24 juillet 1872, conseiller d'Etat, le seizième sur vingt-deux, par 296 voix sur 587 votants. Son nom n'avait pas figuré sur la liste dressée d'avance par la commission.

PASSY * (Louis-Paulin). — Aux élections du 8 février 1871, il a été élu représentant de l'Eure à l'Assemblée nationale, le deuxième sur huit, par 49201 voix.

Il a pris place au centre droit, et a voté pour les préliminaires de paix, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; et contre la proposition Ravinel.

M. L. Passy a publié de nombreux articles dans la *Revue des Deux-Mondes*, le *Journal des Débats*, le *Journal des Économistes*, les *Mémoires de la Société des antiquaires*, et la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*.

PELLETAN* (Pierre-Clément-Eugène). — Au 4 septembre 1870, il fut proclamé membre du gouvernement de la Défense nationale, et s'occupa spécialement pendant le siége de Paris, des ambulances et de la garde nationale. Il exerça pendant quelques jours, au mois de février 1871, la délégation du ministère de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-arts, et présida la commission de l'enseignement communal, créée par un arrêté du maire de Paris du 1er octobre 1870. Le 6 février 1871, il partit pour Bordeaux, avec MM. Emmanuel Arago et Garnier-Pagès, et aida M. Jules Simon à rétablir l'unité de vues entre le gouvernement de Paris et la délégation. Aux élections du 8 février, il fut nommé représentant des Bouches-du-Rhône à l'Assemblée nationale, le premier sur onze, par 63531 voix.

Il s'est fait inscrire à la réunion de la gauche et de l'union républicaine, et a voté pour les préliminaires de paix, la loi départementale, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre l'abrogation des lois d'exil, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant, et la proposition Ravinel.

PELTEREAU-VILLENEUVE* (René-Armand). — Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant de la Haute-Marne, à l'Assemblée nationale, le quatrième sur cinq, par 24172 voix.

Membre de la réunion des Réservoirs, il a pris place à droite, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la loi départementale, le pouvoir constituant, les propositions Rivet et Ravinel; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris. Il a pris l'initiative de la validation de l'élection des princes d'Orléans.

PÉRIER* (Auguste-Casimir-Victor-Laurent). — Pendant la guerre franco-prussienne, il resta sur ses terres de Pont-sur-Seine pour y attendre l'invasion, tandis que son fils, incorporé dans le bataillon des mobiles de l'Aube, venait se joindre aux défenseurs de Paris.

Arrêté par les Allemands, sur une calomnieuse dénonciation, écroué à la prison de Troyes, puis conduit à Reims pour y être mis à la disposition du gouverneur général prussien, il fut mis en liberté à la suite de l'armistice, en sa qualité de candidat à l'Assemblée nationale. Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant de l'Isère; des Bouches-du-Rhône, par 47776 voix; et de l'Aube, le second sur cinq, par 38548 voix, sur 56484 votants. Il a opté pour ce dernier département. Sa compétence en matière financière le fit choisir comme rapporteur du budget exceptionnel de 1871, qui imposait à la nation 500 millions de charges nouvelles. Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre, il fut réélu membre du Conseil général de l'Aube, pour le canton de Nogent-sur-Seine, et en devint, bientôt après, le président.

A la mort de M. Lambrecht, il remplaça ce député au ministère de l'intérieur (11 octobre). Sa nomination fut favorablement accueillie par les modérés de toutes les nuances. Il se rallia d'ailleurs nettement, dans des documents rendus publics, aux institutions républicaines. On lui a reproché la fermeté avec laquelle il réprima les écarts de la presse, et particulièrement la suspension des journaux bonapartistes : l'*Avenir libéral* et le *Pays*; mais on lui doit le système des rectifications officieuses, qui, en ménageant la susceptibilité des écrivains, sauvegardait les intérêts de la vérité. Il réorganisa les bureaux du ministère de l'intérieur, les répartit en quatre grandes directions, et créa une direction des affaires civiles de l'Algérie (18 novembre). Il présenta un projet de loi relatif à la résiliation du bail qui accordait la publication du *Journal Officiel* à la société Wittersheim au détriment de M. Paul Dalloz. Partisan convaincu du retour de l'Assemblée à Paris, il fit de la décision de la Chambre à ce sujet une question de portefeuille et donna sa démission après le vote du 2 février 1872. Depuis il a présidé la commission chargée de se prononcer sur l'opportunité d'une souscription publique pour la libération du territoire, et a présenté une proposition d'impôt sur les bénéfices nets de la banque, du commerce et de l'industrie, qui, vivement combattue par M. Pouyer-Quertier, fut rejetée par 413 voix sur 632 votants (séance du 6 juillet 1872).

Il a pris place au centre droit, et a voté pour les préliminaires de paix, la loi municipale, la proposition Cazenove de Pradines, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, et le traité douanier; contre la proposition Ravinel, la proposition Feray (matières premières), et le maintien des traités de commerce; contre le gouvernement, dans la question du pouvoir temporel.

PERRIN* (Émile). — Le 7 mars 1870, il reprit *Robert-le-Diable*, avec un personnel renouvelé, des costumes, des ballets et des décors nouveaux; mais cette reprise n'obtint pas le succès qu'il en espérait. Au mois de juin suivant, faisant droit aux réclamations des compositeurs, il décida que l'Opéra ne délivrerait plus de copies de partitions d'orchestre aux artistes et aux directeurs de province, que sur l'autorisation de l'éditeur propriétaire de l'œuvre. Il se démit de ses fonctions de directeur après la révolution du 4 septembre, et resta administrateur provisoire du théâtre. Grâce à son concours, les artistes de l'Opéra purent se constituer en société et donner, pendant le siége de Paris, une série de soirées musicales. M. E. Perrin fut révoqué, le 10 mai 1871, par un arrêté du délégué de la Commune à la sûreté générale et à l'intérieur. Il fut nommé, par arrêté ministériel du 8 juillet suivant, administrateur général de la Comédie-Française, en remplacement de M. Ed. Thierry. On lui a reproché d'avoir, dès sa prise de possession, éliminé de son théâtre un assez grand nombre d'anciens pensionnaires.

Élu, le 23 juillet 1871, au premier tour de scrutin, membre du conseil municipal de Paris pour le quartier du faubourg Montmartre (9e arrondissement), il a publié, au mois d'octobre, au nom de la sous-commission de reconstruction de l'Hôtel de ville, un rapport très-remarqué dont les conclusions ont été adoptées par la commission municipale des beaux-arts.

PEYRAT* (Alphonse). — Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant de la Seine à l'Assemblée nationale, le quarante-deuxième sur quarante-trois, par 72480 voix sur 328970 votants.

Il a pris place à l'extrême gauche, et a voté contre les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant et les propositions Rivet et Ravinel; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; pour le traité douanier, la proposition Feray (matières premiè-

res), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris.

PHILIPPE (N... Renouillas dit), membre de la Commune de Paris, exerçait, au moment du siége de 1870, la profession d'agent d'affaires. Il fut élu chef du 56e bataillon de la garde nationale, et après l'insurrection du 18 mars 1871, nommé, aux élections complémentaires du 16 avril, membre de la Commune dans le 12e arrondissement, par 3483 voix sur 5423 votants, puis délégué à la mairie de Bercy. Ami de M. Lonclas, et partisan de ses idées, il se consacra comme lui à l'administration de l'arrondissement qui l'avait élu, se signala par l'arrestation des religieux, le saccage des communautés du quartier Picpus et des églises de l'arrondissement, mais ne parut que rarement à l'Hôtel de ville. Il se prononça, le 2 mai, en faveur du Comité de salut public et motiva violemment son vote. Au moment de l'entrée des troupes régulières, il incendia la mairie et l'église paroissiale. Arrêté quelque temps après, et traduit devant le 5e conseil de guerre, il a été condamné à mort le 1er juillet 1872. Son pourvoi en révision a été rejeté le 12 août suivant.

PHILIPPOTEAUX (Auguste), représentant français, né à Sedan (Ardennes), le 17 avril 1821, se fit recevoir avocat et docteur en droit, et fut nommé juge suppléant au tribunal de sa ville natale. Adjoint au maire de Sedan en 1852, puis maire en 1855, il a toujours, depuis cette époque, fait partie du conseil municipal. Lors des désastres de l'armée française, le 1er septembre 1870, il eut à faire face aux nécessités et aux périls de la situation, fut arrêté, le 15, par l'ennemi, puis relâché, et confirmé dans ses fonctions municipales, au mois d'octobre, par l'unanimité du conseil.

Nommé, le 8 février 1871, représentant des Ardennes à l'Assemblée nationale, le quatrième sur dix, par 28430 suffrages, il a pris place au centre gauche, et a été l'un des signataires de la propositions Rivet. Il a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la loi départementale, la proposition Feray (matières premières), et le retour de l'Assemblée à Paris; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Ravinel, le traité douanier et le maintien des traités de commerce.

M. Philippoteaux a été décoré de la Légion d'honneur. Il est en outre chevalier de Saint-Grégoire le Grand et officier d'académie.

PICARD* (Louis-Joseph-Ernest). — Pendant la session législative ouverte à la fin de l'année 1869, l'attitude politique de M. E. Picard se modifia sensiblement. Sans se rallier au gouvernement de fait, comme M. Émile Ollivier, et tout en se déclarant l'adversaire résolu de l'empire et du pouvoir personnel, contre lequel il conseilla de voter, lors du plébiscite de 1870, il se sépara avec éclat de l'ancienne gauche et fonda un parti d'opposition constitutionnelle, qualifié de « gauche ouverte », par antithèse au parti irréconciliable ou « gauche fermée ». En même temps il présentait un amendement important à la loi sur la responsabilité des fonctionnaires (23 mai), qui ne fut repoussé qu'à une majorité de 3 voix, et demandait énergiquement la dissolution de la Chambre « issue des candidatures officielles, et ne représentant plus l'opinion du pays ».

Lors de la révolution du 4 septembre, il fut proclamé, ainsi que toute la députation de Paris, membre du gouvernement de Défense nationale installé à l'Hôtel de ville. Nommé ministre des finances par décret du 5, il contresigna en cette qualité l'abolition de l'impôt du timbre sur les journaux et publications périodiques, et la prorogation des effets de commerce. Seul membre du gouvernement resté en liberté au moment de la tentative insurrectionnelle du 31 octobre, il contribua par son sang-froid et sa fermeté à la délivrance de ses collègues. C'est du ministère des Finances que partirent les ordres qui centralisèrent l'action de la garde nationale de l'ordre, et empêchèrent l'envahissement des bureaux de l'*Officiel*, de la Préfecture de police et du télégraphe. Le 25 janvier 1871, il accompagna à Versailles M. Jules Favre, qui allait traiter de la capitulation. On a reproché à M. Ernest Picard, comme à M. Étienne Arago, la taxe des absents imposée pendant le siége aux habitants de Paris qui s'étaient réfugiés en province : on l'a félicité au contraire de la promptitude avec laquelle il obtint des banquiers de Paris les deux cents millions nécessaires à l'acquittement de la contribution de guerre, imposée à la capitale par l'armée allemande. Au scrutin du 8 février 1871 pour l'Assemblée nationale, il obtint, à Paris, sans être élu, 39193 voix sur 328970 votants, mais fut nommé représentant du département de Seine-et-Oise, le quatrième sur onze, par 20739 suffrages, et du département de la Meuse, le cinquième sur six, par 19914 voix, sur 40190 votants. Il opta pour la Meuse. Lors de la formation du premier ministère de conciliation (19 février), M. Thiers, chef du pouvoir exécutif, lui confia le portefeuille de l'intérieur. Attaqué violemment par le parti monarchiste, au moment même où les journalistes de la Commune poussaient à la séquestration de sa fortune immobilière, et obligé de défendre à plusieurs reprises, à la tribune, la révolution et les hommes du 4 septembre, il donna sa démission lorsque l'insurrection de Paris eut été vaincue, et fut remplacé par M. Lambrecht (31 mai). Un décret du 5 juin le nomma gouverneur de la Banque de France en remplacement de M. Rouland qui devenait procureur général à la Cour des comptes. M. Picard, plus que jamais poursuivi par les violences de la presse monarchique, refusa ce poste et déclara vouloir désormais se « consacrer uniquement à ses devoirs de député ». Le président du conseil adressa à cette occasion, à son collègue de l'Assemblée, une lettre où « le courage, l'esprit et le bon sens » de l'ancien ministre, aussi bien que « sa prudente gestion des finances pendant les horreurs d'un long siége » étaient soigneusement mis en relief. M. Picard, qui, pendant le siége, s'était trouvé souvent en désaccord avec ses collègues du gouvernement de la Défense, eut plusieurs fois occasion d'accuser à la tribune ces dissentiments, que les opinions modérées de l'ancien chef de la gauche ouverte expliquaient d'elles-mêmes. Il a été nommé ministre de France à Bruxelles, en remplacement du baron Baude, le 10 novembre 1871.

Il a pris place au centre gauche, et a voté pour l'abrogation des lois d'exil, la proposition Rivet, le traité douanier et le retour de l'Assemblée à Paris; contre la proposition Ravinel, la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, et le maintien des traités de commerce.

Le frère du précédent, M. Arthur Picard d'Ambeysis, né en 1824, rallié à l'empire en 1852, fut successivement sous-préfet du Blanc, puis de Forcalquier en 1853, et, en cette qualité, chargé de l'exécution de nombreuses mesures de rigueur prises, à la suite du coup d'État, contre les insurgés de Manosque et de Forcal. Nommé à la Palisse en 1855, il sollicita directement de l'empereur, à deux reprises, le 28 décembre 1857 et le 6 mars 1858, une sous-préfecture de 1re classe, et fut révoqué en 1859. En 1870, il prit la direction et la rédaction en chef de l'*Électeur*

libre, transformation de l'ancien *Électeur*, et qui devenait l'organe avoué de la gauche ouverte. Pendant le siége de Paris ce journal se signala par le nombre et la sûreté de ses renseignements. Recommandé par son frère aux électeurs des Basses-Alpes, à l'occasion du scrutin complémentaire du 2 juillet 1871, M. Arthur Picard obtint, sans être élu, 3503 suffrages.

PICCON (Louis), avocat et représentant français, professa le droit pendant trente ans à Nice et fut député au parlement de Turin. Cinq fois élu bâtonnier de l'ordre des avocats, depuis l'annexion de Nice à la France, et conseiller général des Alpes-Maritimes, il a été nommé, le 8 février 1871, représentant de ce département à l'Assemblée nationale, le deuxième sur quatre, par 13630 voix.

Il a pris place au centre gauche, et a voté pour les préliminaires de paix, la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Rivet; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris. Il s'est abstenu lors du vote sur l'abrogation des lois d'exil et la validation de l'élection des princes.

M. Piccon a été décoré de la Légion d'honneur et de l'ordre des Saints-Maurice et Lazare.

PILLOT (N....), membre de la Commune de Paris, né en 1809, fit des études théologiques et entra d'abord dans les ordres, mais quitta bientôt la carrière ecclésiastique régulière pour fonder une église nouvelle « française unitaire. » En 1836, il subit une condamnation à 6 mois de prison pour « bris de scellés, usurpation du costume ecclésiastique et association illicite. » Lié avec les membres du parti avancé et en particulier avec Proudhon, il devint, en 1841, membre d'une secte dont les doctrines étaient l'athéisme et le communisme, et fut frappé d'une nouvelle condamnation à 6 mois de prison. Candidat à l'Assemblée nationale de 1848, il ne fut point élu. Il passa au Brésil où il obtint un brevet de médecin homœopathe. Rentré à Paris, il renonça à toute propagande politique ou anti-religieuse, et exerça la médecine dans le 1er arrondissement, en même temps qu'il exploitait un fonds de dentiste. Après la révolution du 4 septembre 1870, il reparut dans les réunions publiques, et présida le club de l'École de médecine, où il attaqua avec acharnement le gouvernement de la Défense nationale. Il prit part au mouvement du 31 octobre, et, sur un ordre de M. Blanqui, s'empara, pendant la nuit, de la mairie du 1er arrondissement. Arrêté à la suite de ces événements et traduit devant le 4e conseil de guerre, il présenta lui-même sa défense et fut acquitté.

Après l'insurrection du 18 mars 1871, il fut porté, dans le 1er arrondissement, aux élections du 26, et obtint, sans être élu, 3309 voix sur 11056 votants; mais au scrutin complémentaire du 16 avril, il fut nommé, dans ce même arrondissement, par 1748 voix sur 3271 votants. Délégué, le 24 avril, pour visiter les gardes nationaux dans les postes et lieux de réunion, il fut chargé, le 20 mai, de faire un rapport sur les officiers enfermés à la prison du Cherche-Midi, puis délégué à la mairie du 1er arrondissement. Il fit partie, le 2 mai, de la majorité qui demandait la création d'un Comité de salut public, appuya la motion de M. Urbain, réclamant l'exécution de la loi sur les otages, et se fit le défenseur des propositions les plus violentes. Arrêté après l'entrée des troupes régulières dans Paris, et traduit devant le 5e conseil de guerre, séant à Versailles, sous la prévention d'arrestations arbitraires, de profanation dans les églises, de complicité dans l'incendie du Louvre et des Tuileries, etc., il a été condamné, le 22 mai 1872, aux travaux forcés à perpétuité.

PIN* (Elzéar). — Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant de Vaucluse à l'Assemblée nationale, et donna sa démission avec ses quatre collègues, leur élection ayant été contestée et la Chambre ayant ordonné une enquête. Il fut réélu, le 2 juillet 1871, le premier sur cinq, par 35228 voix.

Il a pris place à gauche, et a voté pour les préliminaires de paix, la loi départementale, la proposition Rivet, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce et le retour de l'Assemblée à Paris; pour le gouvernement, dans la question du pouvoir temporel; contre le pouvoir constituant et la proposition Ravinel.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département de Vaucluse, pour le canton d'Apt.

PINDY (Louis-Jean), membre de la Commune de Paris, né à Brest, en 1840, exerçait la profession d'ouvrier menuisier, lorsqu'il vint à Paris, où il s'affilia, en 1862, à la société la Marianne, bientôt absorbée par l'Internationale. Il fonda alors, dans sa ville natale, une section de cette dernière association et fut secrétaire de sa section auprès de la chambre fédérale de Paris. Délégué en 1868 et 1869 aux congrès de Bruxelles et de Bâle, il prétendit commencer, même sous l'empire, l'organisation militaire et l'armement des sections françaises. Arrêté lors du troisième procès de l'Internationale, et traduit devant la Haute cour de Blois, il fut condamné, le 5 juillet 1870, à un an de prison et 100 francs d'amende, à la suite de perquisitions à son domicile, qui amenèrent la découverte de formules de compositions fulminantes destinées « à être jetées par les fenêtres ou dans les égouts. » Il devait subir sa peine le 6 septembre; la révolution du 4 le sauva. Dès le 8 août 1870, il avait été délégué par l'Internationale vers les députés de la gauche, pour les sommer d'avoir à prendre, en face de l'empire, une attitude plus aggressive; mais, arrêté aux abords du Corps législatif comme porteur d'armes cachées, il ne put remplir sa mission. Mis en liberté après le 4 septembre, il se montra aussitôt, dans les clubs et dans le bataillon de la garde nationale où il avait été élu officier, un des plus violents adversaires du gouvernement de la Défense. Porté sur les listes radicales, lors des élections du 8 février 1871, il obtint, sans être nommé, 30394 voix sur 328970 votants. Quelques jours avant le 18 mars, il organisa le Comité central, centralisa la direction des affaires militaires et contribua à l'enlèvement des canons des parcs d'artillerie et des secteurs, qui furent conduits à la butte Montmartre, dont il eut, à son tour, le commandement. Nommé membre de la Commune, aux élections du 26 mars, dans le 3e arrondissement, par 7816 voix sur 9000 votants, il devint membre de la commission militaire le 30 mars, colonel et commandant de l'Hôtel de ville le 2 avril, et délégué à l'administration communale du 3e arrondissement le 13 avril. D'un caractère énergique jusqu'au crime et à la folie, M. Pindy répéta souvent, pendant la durée du gouvernement communal, qu'il détruirait l'Hôtel-de-Ville le jour où tout espoir de vaincre serait perdu pour les fédérés. Lorsque, le 24 mai 1871, le Comité de salut public, la Commune et le général Eudes abandonnèrent ce monument pour se transporter à la mairie du 11e arrondissement, il tint parole et le

réduisit en cendres en employant le pétrole et la dynamite.

M. Pindy, qui a rarement assisté aux séances de la Commune, s'est abstenu sur la validation des élections à la majorité absolue des suffrages. A l'occasion de la création du Comité de salut public, il déposa une abstention motivée en ces termes : « Cette institution est considérée par nous comme aussi inutile que fatale. » Il signa aussi la déclaration rédigée par M. Ch. Beslay, dans laquelle la minorité de la Commune annonçait qu'elle s'en tiendrait désormais à l'exercice des fonctions municipales.

PIOGER * (Frédéric-Armand-Alexandre DE). — Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant du Morbihan à l'Assemblée nationale.

Il a pris place à droite, s'est fait inscrire à la réunion des Réservoirs, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Ravinel et le traité douanier; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Rivet, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce et le retour de l'Assemblée à Paris.

PLICHON * (Charles-Ignace). — L'un des députés les plus marquants du parti des 116, il fut nommé, au mois de février 1870, membre de la commission d'enquête sur la marine marchande, et par décret du 15 mai, ministre des travaux publics, en remplacement de M. le marquis de Talhouët, démissionnaire. Il se retira, le 9 août suivant, à la chute du ministère Ollivier. Le 8 février 1871, il a été élu représentant du Nord à l'Assemblée nationale, le vingt-et-unième sur vingt-huit, par 202 252 voix.

Catholique et protectionniste, il a pris place au centre droit, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Ravinel et le traité douanier; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce et le retour de l'Assemblée à Paris.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département du Nord, pour le canton Sud-ouest de Bailleul.

POLHÈS * (Balthazar-Alban-Gabriel DE BONNET DE MAURELHAN DE). — Après les premiers désastres de la guerre franco-prussienne, en 1870, la chute de l'empire et la proclamation d'un gouvernement de Défense nationale, le général de Polhès fut chargé par l'amiral Fourichon, devenu ministre de la guerre, du commandement des troupes engagées devant Orléans contre les avant-gardes de l'ennemi Plus tard, M. Gambetta le nomma commandant de la région du centre, et il prit part aux opérations de l'armée de l'ouest sous le général Chanzy.

POTHUAU (Louis-Pierre-Alexis), marin et représentant français, né le 30 octobre 1815, entra à l'école navale en 1831. Aspirant en 1832, enseigne en 1837, lieutenant de vaisseau en 1840, capitaine de frégate en 1850, capitaine de vaisseau en 1855, contre-amiral en 1864, il était, en 1869, membre du Conseil d'amirauté. Lors de l'investissement de Paris, il fut nommé commandant du fort de Bicêtre et du groupe des forts du Sud armés par la marine. Au moment de l'organisation des forces militaires de Paris en trois armées, il fut mis à la tête de la 6ᵉ division de la 3ᵉ armée. En cette qualité il appuya la grande attaque tentée sur Champigny, par une heureuse diversion du côté de Choisy-le-Roy (29 novembre), où il enleva la gare aux Bœufs, à la tête des fusiliers marins et de quelques bataillons de marche de la garde nationale. Cette brillante affaire lui valut la croix de grand officier de la Légion d'honneur (11 décembre). Promu vice amiral à la fin du mois de janvier 1871, il fut, aux élections du 8 février, nommé représentant de la Seine à l'Assemblée nationale, le treizième sur quarante-trois, par 139 280 voix sur 328 970 votants. Le 19 février, lors de la formation du premier ministère de conciliation, M. Thiers, devenu chef du pouvoir exécutif, l'appela au ministère de la marine et des colonies. Il signala son administration par des réductions considérables de cadres et par de sévères économies dans le matériel, nécessitées par la situation financière du pays. Cependant, au mois de juin 1872, on annonça que les constructions navales et la fabrication des nouveaux canons d'acier de la marine avaient repris leur cours.

A l'Assemblée, il a pris plusieurs fois la parole dans les questions spéciales et a voté pour les préliminaires de paix, la proposition Cazenove, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, le traité douanier et le retour de l'Assemblée à Paris; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Ravinel, la proposition Feray (matières premières), et le maintien des traités de commerce.

POTTIER (Eugène) et POTHIER, membre de la Commune de Paris, né à Paris, vers 1816, exerça d'abord, comme son père, le métier d'emballeur, acheta un établissement de bains dans le quartier de la Bourse, puis devint le caissier et enfin le directeur d'une importante maison de dessins industriels. Connu dans le monde des affaires et dans celui des artistes comme un ornemaniste distingué, il voulut aussi étudier les questions sociales, participa au mouvement politique des chambres syndicales et s'affilia à l'Internationale à l'époque du procès de Blois. Son nom figure sur l'affiche-manifeste adressée, le 20 juillet 1870, par l'association de Paris à ses frères d'Allemagne afin d'arrêter à son début le conflit entre la Prusse et la France, à propos de la candidature Hohenzollern. Pendant le siége, il fut élu adjudant dans le 181ᵉ bataillon de la garde nationale, mais ne prit aucune part aux journées du 31 octobre et du 22 janvier suivant. Dès le 7 décembre, après la bataille de Champigny, nommé délégué au Comité central dont la formation commençait, il fut au nombre des agents actifs qui préparèrent et firent réussir le mouvement du 18 mars 1871. Deux jours après, il signa l'affiche de la Chambre fédérale des associations ouvrières appelant les électeurs au scrutin du 26 mars pour la nomination de la Commune, et obtint, sans être élu, 4422 voix sur 11 143 votants. Nommé membre du Comité central des 20 arrondissements le 31 mars, il adhéra aux premiers décrets de la Commune, sur la conscription, les loyers, le mont-de-piété, etc. Membre de la commission de la fédération des artistes le 15 avril, il fut élu, aux élections complémentaires du 16, membre de la Commune dans le 2ᵉ arrondissement, par 3352 voix sur 3601 votants. Membre de la commission des services publics, puis délégué à l'administration de la mairie de la Bourse, il ne prit part aux délibérations de l'Hôtel-de-Ville que

pour demander l'institution d'une commission supérieure de comptabilité. Lors de la création du Comité de salut public, il motiva son opinion en ces termes : « La situation exigeant énergie et unité d'action, malgré son titre, je vote pour. » Il a signé, le 22 mai 1871, avec ses collègues de la mairie de la Bourse, une proclamation appelant le peuple aux armes « pour résister aux monarchistes qui veulent anéantir Paris. »

POUYER-QUERTIER* (Augustin-Thomas). — Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant de la Seine-Inférieure à l'Assemblée nationale, le second sur seize, par 75 933 voix, et accepta, le 25, le portefeuille des finances, refusé par M. Buffet lors de la formation du premier ministère de conciliation. Il seconda M. Jules Favre dans la négociation du traité de paix définitif avec l'Allemagne, l'accompagna à Francfort, et résolut plus tard, à Berlin, avec le chancelier de l'empire germanique, les dernières questions pendantes entre la France et la Prusse. Pendant son séjour en Allemagne, le nouveau ministre des finances fut de la part de l'empereur Guillaume l'objet d'un accueil particulièrement cordial, qui favorisa l'issue des négociations. A son retour, il prépara et émit un emprunt de deux milliards cinq cents millions, dont le succès dépassa toutes les opérations de ce genre. La France à elle seule souscrivit cinq milliards, et l'ensemble des souscriptions dépassa huit milliards. Il présenta ensuite à la Chambre une série d'impôts, concernant les allumettes chimiques, le sucre, les tabacs, les postes, le papier timbré, l'enregistrement, les alcools, les licences des débits de boissons, les cartes à jouer, le thé, le café, et les matières premières, intéressant surtout l'industrie des filateurs et des fabricants de tissus. Ces différents impôts devaient produire une somme de six cents millions nécessaires à l'équilibre du budget. La plupart d'entre eux furent votés rapidement et donnèrent d'excellents résultats. L'impôt sur les matières premières fut seul l'objet d'une lutte ardente, à laquelle prit part M. Thiers, et qui amena la crise gouvernementale du 19 janvier 1872. A cette occasion, l'Assemblée nationale déclara qu'elle ne reviendrait à l'impôt proposé par le ministre des finances qu'après avoir épuisé toutes les autres matières imposables (proposition Feray).

Cité comme témoin dans le procès de M. Janvier de la Motte, ancien préfet de l'Eure, accusé de concussion et traduit aux assises de la Seine-Inférieure (1er mars), M. Pouyer-Quertier justifia, en termes équivoques, en présence du jury, les procédés de virements et l'emploi des mandats fictifs, reprochés par l'accusation à M. Janvier de la Motte. Le scandale causé par de pareilles théories financières fut très-grand et l'agitation extrême dans l'Assemblée. M. Dufaure, garde des sceaux, et M. Casimir Périer, ancien ministre de l'intérieur, plus particulièrement mis en cause par la déposition de M. Pouyer-Quertier, demandèrent, dit-on, à M. Thiers de sacrifier le ministre des finances. Celui-ci donna sa démission, le 5 mars 1872, et M. de Goulard, ministre du commerce, fut chargé de l'intérim. Redevenu simple représentant, M. Pouyer-Quertier tenta de présenter à la tribune une justification un peu confuse, qui ne ramena point l'opinion publique, et qui faisait surtout valoir d'éminents services que personne ne contestait.

Il a pris place au centre droit, et a voté pour les préliminaires de paix, la loi municipale, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la dissolution des gardes nationales, la proposition Rivet, le traité douanier et le retour de l'Assemblée à Paris; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Ravinel, la proposition Feray (matières premières), et le maintien des traités de commerce.

Au renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département de l'Eure, pour le canton de Fleury-sur-Andelle, et, quelques jours après, président de cette assemblée.

PRADIÉ* (Pierre). — Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant de l'Aveyron à l'Assemblée nationale, le dernier sur huit, par 53 307 voix, signa la proposition demandant la déchéance de l'empire, et déposa divers projets de lois relatifs à la question religieuse, développés dans une série de brochures intitulées : *Notes à mes collègues.*

Il a pris place au centre droit, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la loi départementale, le pouvoir constituant, les propositions Rivet et Ravinel, le traité douanier; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Feray (matières premières), et le retour de l'Assemblée à Paris.

M. Pradié a publié : *le Philosophe* (1858, in-8°); *la Démocratie française* (1860, in-8°); *la Liberté* (1861, in-8°) : *le Monde nouveau* (1863, in-8°); *la Liberté politique et religieuse* (1864, in-18).

PRAX-PARIS (Adrien), représentant français, né vers 1831, fils d'un ancien négociant de Montauban, fit ses études dans cette ville, et s'occupa ensuite presque exclusivement d'économie politique. Élu, en 1858, conseiller général de Tarn-et-Garonne, pour le canton de Caussade, et réélu en 1867; maire de Montauban de 1860 au 4 septembre 1870, il s'était présenté dans son département, comme candidat officiel; aux élections législatives des 23-24 mai 1869, et avait été nommé député par 21 507 voix sur 32 689 votants, contre 7937 voix données à M. Émile Vaïsse, candidat démocratique, et 3 195 à M. de Limayrac, candidat clérical. Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant de Tarn-et-Garonne à l'Assemblée nationale, le deuxième sur quatre.

Il a pris place à droite, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, et la proposition Feray (matières premières). Il s'est abstenu sur la proposition Cazenove de Pradine, sur la loi départementale et sur le pouvoir constituant.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été réélu conseiller général du département de Tarn-et-Garonne, pour le canton de Caussade.

PRESSENSÉ* (Edmond DE). — Aux élections du 8 février 1871, pour l'Assemblée nationale, il obtint, à Paris, sans être élu, 38 516 voix sur 328 970 votants. Il se présenta de nouveau aux élections complémentaires du 2 juillet 1871, en affirmant ses convictions républicaines, et en déclarant qu'il avait toujours combattu l'empire « notre honte et notre fléau. » Il fut élu représentant de la Seine par 118 975 voix sur 290 823 votants. Il déposa une proposition d'amnistie, en faveur des gardes nationaux poursuivis ou condamnés à la suite de l'insurrection du 18 mars, qui fut prise en considération (8 février 1872), mais ne fut point adoptée. Il présenta un amendement à l'art. 1er de la loi sur l'Internationale, et le soutint, dans la séance du 12 mars, par un discours habile et très-remarqué. Il est aussi

intervenu brillamment dans la discussion de la loi sur le recrutement (juin 1872).

Il a pris place à gauche, et a voté pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; pour la loi départementale, la proposition Rivet, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), et le retour de l'Assemblée à Paris; contre le maintien des traités de commerce.

On a de lui, outre les publications déjà citées, *le Concile du Vatican, son histoire et ses conséquences politiques et religieuses* (1872, in-8°). Il a collaboré assidûment en 1872 et 1873 à la *Revue politique et littéraire,*

PROTH (Mario), littérateur français, né à Sin (Nord), le 2 octobre 1832, d'une famille d'origine lorraine, fit ses études aux lycées de Saverne et de Metz, débuta comme journaliste dans le *Gaulois* de 1859, et fonda, la même année, avec M. Carlos Derode, la *Revue internationale cosmopolite* (Genève et Paris). Il collabora successivement à l'*Illustration*, au *Courrier du Dimanche*, à la *Presse*, à la *Liberté*, à l'*Europe* de Francfort, à la *Semaine universelle*, à la *Revue germanique*, à la *Jeune France*, à la *Pensée nouvelle* et à la *Correspondance libérale* de M. Asseline, au *Charivari*, au *Peuple souverain*, au *Rappel*, au *Bulletin du Dimanche* de Bruxelles, etc., ainsi qu'à un grand nombre de journaux politiques de province, où il se montrait l'adversaire irréconciliable de l'empire, et à des feuilles théâtrales, où il traitait les questions d'art et de littérature.

Après la révolution du 4 septembre 1870, il fut attaché au cabinet du gouvernement de la Défense nationale, et à la rédaction du *Journal officiel*, où il publia les *Siéges de Paris*, et une étude importante sur *Lakanal*. Nommé, dès le 14 septembre, membre de la commission chargée de mettre en ordre les *Papiers et correspondance de la famille impériale*, trouvés aux Tuileries, il prit une part considérable à cette publication et devint, le 13 octobre, bibliothécaire du ministère de l'intérieur. Après l'insurrection du 18 mars, il fut arrêté, au ministère même, et gardé prisonnier pendant six jours à la préfecture de police. Rendu à la liberté, il entra dans la *Ligue d'union républicaine*, qui travaillait à une conciliation entre les belligérants.

Outre les nombreux articles déjà cités, on a de M. Mario Proth : *Aux jeunes, comment on lutte* (1861, br. in-8°); *le Mouvement, à propos des Misérables* (1862, br. in-8°); *Lettres d'amour de Mirabeau, précédées d'une étude sur Mirabeau* (1863, in-18); *Silhouette de la Révolution* (1864, br. in-8°); *les Vagabonds* (1864, in-18); *Au pays de l'Astrée* (1868, in-18); *Bonaparte, comediante, tragediante* (1870, in-18).

PROTOT (Eugène), membre de la Commune de Paris, né à Tonnerre, en 1839, d'une famille de cultivateurs, fut élevé au séminaire de sa ville natale et vint faire à Paris ses études de droit, auxquelles il ajouta quelques inscriptions à la Faculté de médecine. Mêlé à toutes les tentatives d'opposition de la jeunesse républicaine des écoles, il collabora à la *Rive gauche* et au journal le *Candide*, fondé par M. Tridon. Après la suppression de ces deux feuilles en 1865, il fut poursuivi comme faisant partie de la société secrète dite « du Café de la Renaissance. » Réfugié chez un ouvrier du faubourg Saint-Antoine et soigneusement caché dans sa famille, à la suite d'un incident romanesque, il échappa pendant six mois aux recherches de la police et à la prison préventive. Condamné par défaut à quinze mois d'emprisonnement, il fut enfin saisi en février 1868 et enfermé à Sainte-Pélagie. Compromis dans le complot des bombes et arrêté chez lui (1er mai 1870) dans des circonstances assez dramatiques, il fut relâché à la suite d'une protestation collective des avocats de Paris, et défendit M. Mégy devant la Haute cour de Blois. Après la révolution du 4 septembre 1870, il fut élu chef de bataillon de la garde nationale, et se signala dans les clubs comme l'un des plus violents adversaires du Gouvernement de la défense. Dès l'année 1866, il était en relation avec l'Association internationale des travailleurs, dont il avait défendu les doctrines au congrès de Genève; aussi, lors de la tentative du 31 octobre 1870, était-il désigné par les chefs insurgés pour le poste de ministre de la justice. Il fut le défenseur de Vésinier, l'un des principaux instigateurs du mouvement, et obtint son acquittement devant le 4e conseil de guerre. L'insurrection du 18 mars 1871 poussa M. Protot au premier rang. Il fut délégué, avec M. Brunel, auprès de l'amiral Saisset, pour traiter des élections à bref délai, et élu membre de la Commune dans le 11e arrondissement, au scrutin du 26, par 18062 voix. Membre de la commission de la justice le 30 mars, chargé de garantir la liberté individuelle le 1er avril, il fut nommé délégué au ministère de la justice, le 17, par 47 voix sur 53 votants, et fit partie, au même titre, de la nouvelle commission exécutive le 21 avril. Ce fut lui qui proposa, le 5 avril, le décret sur les otages, et, le 25 avril, le décret sur le jury d'accusation, « basé sur trois principes : le jugement par les pairs, l'élection des magistrats, la liberté de la défense. » Il a voté pour la validation des élections complémentaires à la majorité absolue des suffrages, quel que fût le nombre des votants, et n'a pas motivé son vote lors de la création du Comité de salut public.

PUGET (N...) membre de la Commune de Paris, exerçait la profession de comptable, lorsqu'il fut nommé, après la révolution du 4 septembre 1870, chef de bataillon de la garde nationale dans le 19e arrondissement. Ses opinions exaltées le firent choisir comme candidat à la Commune, au scrutin du 26 mars 1871, et il fut élu dans son arrondissement par 9547 voix sur 11282 votants. Nommé, le 30 mars, membre de la commission de travail et d'échange, il ne parut à l'Hôtel de ville que pour réclamer des mesures de rigueur contre les réfractaires et n'assista qu'à deux séances de la Commune. Son absence systématique fut même signalée à l'assemblée en termes énergiques par M. Raoul Rigault, mais cet appel officiel fut vain et M. Puget continua à remplir exclusivement ses fonctions militaires. Il défendit Passy, et la barricade de la rue des Lilas à Belleville. Le bruit courut qu'il avait été arrêté chez lui dans les premiers jours de juin 1871.

PYAT* (Félix). — Pour ne pas tomber aux mains de la police, il se cacha alors sous les déguisements les plus invraisemblables, et, après le meurtre de Victor Noir, composa « un toast à la balle » glorification de l'assassinat politique, qu'il fit lire par M. Gromier, à un banquet d'ultra-radicaux tenu à Saint-Mandé, le 21 janvier 1870, et qui eut un grand retentissement C'était sa troisième démonstration publique de ce genre. Deux mois après, le théâtre de la Porte Saint-Martin, profitant de ce regain de popularité, reprenait son drame de *Mathilde* composé sur le roman et avec la collaboration d'Eugène Sue. Au milieu des préoccupations que lui causait le soin de sa sûreté personnelle, il continua à préparer les moyens d'une résistance insurrectionnelle en cas d'ébranlement de l'empire, participa aux mouvements avortés du 7 février et du 9

mai, fut compromis dans le procès de Blois, et sentant sa liberté sérieusement menacée, passa en Angleterre. La Haute cour le condamna par contumace, le 9 août 1870, à cinq ans de prison et 6000 francs d'amende. La révolution du 4 septembre lui permit de revenir à Paris. Il y fonda aussitôt une feuille d'avant-garde, le *Combat*, qui, dès le 29 octobre, à la suite d'une indiscrétion de MM. Flourens et Rochefort annonça la capitulation du maréchal Bazaine. Cette révélation inattendue jeta une profonde perturbation dans les rangs de la garde nationale. Le club de la Porte Saint-Martin et plusieurs autres réunions importantes anathématisèrent le rédacteur en chef du *Combat*. Les bureaux du journal furent saccagés, et le secrétaire de la rédaction, M. Delimal, conduit à l'Hôtel de ville par une foule furieuse, se vit sérieusement menacé. D'abord démentie par M. Rochefort, l'un de ceux que M. Pyat avait désignés comme l'ayant propagée, puis confirmée par le gouvernement lui-même, qui avait d'abord publié une note officielle, signalant les faux renseignements du *Combat* à l'indignation des honnêtes gens, la terrible nouvelle, coïncidant avec le désastre du Bourget, amena la tentative du 31 octobre. M. Pyat vint alors à l'Hôtel de ville réclamer l'établissement de la Commune de Paris, sous la présidence de M. Dorian. Il fut, par acclamation, élu dans la soirée, membre du Comité de salut public, mais courut quelques dangers, lorsque le palais municipal eut été repris par la garde nationale de l'ordre. Il publia, dans le *Combat*, une longue et remarquable justification de sa conduite, intitulée : « ma part dans la journée des dupes républicaines. » Arrêté et maintenu à la Conciergerie pendant près de quinze jours, il fut remis en liberté le 14 novembre 1870. Il n'en garda pas moins, jusqu'à la fin du siége, une attitude hostile au gouvernement de la Défense et l'accentua tellement, qu'à la suite de l'affaire de Montretout et de la tentative du 22 janvier 1871, le général Vinoy, devenu gouverneur de Paris, crut devoir supprimer le *Combat*, en même temps que le *Réveil* de M. Delescluze. M. Pyat fonda alors un nouveau journal, le *Vengeur*, dont le premier numéro parut le 4 février 1871, et qui continua la même politique. Il accepta la candidature qui lui était offerte à Paris, notamment par le club du Pré-aux-Clercs, mais refusa de paraître dans aucune réunion publique avant d'être couvert par l'immunité du mandat de représentant.

Aux élections du 8 février, il fut nommé, le onzième sur quarante-trois, par 145872 suffrages sur 328970 votants. Dans la séance du 3 mars 1871, au moment où l'Assemblée de Bordeaux venait de voter le traité de paix, il protesta par une lettre lue à la tribune, et déclara que, sans donner sa démission, il se retirait de l'Assemblée et n'y rentrerait plus « tant que ce vote parricide ne serait pas annulé. » Pendant les premiers jours de l'insurrection du 18 mars, M. Pyat ne prit point ostensiblement part au mouvement, mais, dès le 26, son nom parut sur les listes du 10e arrondissement, où il fut élu membre de la Commune par 11,813 suffrages. Nommé membre de la commission exécutive et de la commission des finances, le 30 mars, il s'abstint de voter sur la validation des élections complémentaires du 16 avril, qu'il considérait comme illégales, et offrit à ce propos, le 21, sa démission, qui ne fut pas acceptée. Il vota, le 2 mai, pour le comité de salut public, dont il fut nommé membre; mais dès le 9 mai, après la prise du fort d'Issy, désastre que M. Rossel attribua à son incurie, il fut remplacé par M. Delescluze. Inspirateur du décret du 19 mai, qui supprimait tous les journaux hostiles à la Commune, il continua à se signaler dans le *Vengeur* par la virulence de ses attaques contre le gouvernement régulier. Il demanda avec instance le renversement de la colonne Vendôme, à la chute de laquelle il présida en compagnie de M. Courbet, la destruction de l'hôtel de M. Thiers, et la démolition de la Chapelle expiatoire de la rue d'Anjou Saint-Honoré. Quelques jours avant l'entrée des troupes dans Paris, il réunit, dans le quartier Saint-Antoine, un congrès de révolutionnaires, où il fut décidé que « Paris n'était pas digne d'être la capitale de la Révolution », et qu'il fallait transporter le siége des efforts socialistes, à Bruxelles et à Londres. Il signa, le 22 mai, le dernier numéro du *Vengeur*, qui ne contenait qu'une courte proclamation excitant la garde nationale à une résistance à outrance. Peu de temps après, M. Pyat disparut. Une lettre signée de lui, publiée au commencement du mois de juin 1871, dans les journaux suisses, et une autre, datée de Londres, le 30 mai 1872, apprirent au public qu'il avait pu se réfugier à l'étranger.

Q

QUINET* (Edgar).—Au mois de septembre 1870, il adressa aux Allemands un appel à la fraternité des peuples et quitta Genève pour rentrer à Paris, où il publia, dans le *Siècle*, des articles très-remarqués sur la politique impitoyable de M. de Bismark. Par décret du 17 novembre 1870, il fut rétabli dans son titre et ses fonctions de professeur de langues et littératures de l'Europe méridionale au Collége de France.

Aux élections du 8 février 1871, nommé représentant de la Seine à l'Assemblée nationale, le cinquième sur quarante-trois, par 199472 voix sur 328970 votants, il prit place à l'extrême gauche et se prononça très-vivement contre l'adoption des préliminaires de paix, et la cession de l'Alsace et de la Lorraine : « C'est, dit-il, la guerre à perpétuité sous le masque de la paix. » Il déposa, au mois de mai 1871, une proposition ayant pour objet de donner aux villes une représentation distincte de celle des campagnes, qui n'obtint que 23 voix sur 532 votants. Il a repris depuis son cours au Collége de France et sa collaboration au journal *le Siècle* (juillet 1872).

Il a voté contre l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant, les propositions Rivet et Ravinel; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; pour le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris.

On a de lui, outre les publications déjà citées : le *Siége de Paris et la défense nationale* (1871, in-8°).

R

RAMEAU (Charles-Victor CHEVREY-), représentant français, né à Paris, le 26 janvier 1809, d'une famille originaire de Bourgogne, alliée à celle du grand musicien du même nom, est fils d'un officier d'état-major du premier empire. Il fit ses études au collège Bourbon, son droit à Paris, et fut reçu avocat au mois d'août 1830. Nommé avoué à Versailles en juin 1834, il a exercé ces fonctions jusqu'au mois de juin 1870, et a représenté en cette qualité le département de Seine-et-Oise, le ministère de la guerre, le trésor public, etc. Président de la conférence des avoués de France, administrateur du lycée de Versailles, membre du conseil municipal pendant vingt-six ans, et maire élu de cette ville au lendemain du 4 septembre 1870, il défendit avec une énergique abnégation les intérêts de ses administrés pendant l'occupation prussienne et fut emprisonné pour avoir résisté aux exigences de l'état-major allemand. Le rapport annexé au décret du 5 septembre 1871, qui le nommait chevalier de la Légion d'honneur, constatait que, pendant l'occupation, « il avait compris et rempli tous les devoirs du courage civil et de l'honneur désarmé ». Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant de Seine-et-Oise, le deuxième sur onze, par 40437 voix. Pendant l'insurrection du 18 mars, il fit partie de la commission des quinze chargée d'assister le gouvernement.

Président de la réunion de la gauche républicaine, il a voté pour la loi départementale, la proposition Rivet, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), et le retour de l'Assemblée à Paris; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel ; contre l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, le pouvoir constituant, et le maintien des traités de commerce.

M. Rameau a publié : *Du Jury en matière civile* (1848, br. in-8°) ; *Observations sur le projet de loi relatif à l'organisation judiciaire* (ibidem) ; *De la nécessité d'une loi sur les réunions préparatoires électorales* (1849, br. in-8°) ; *De la justice civile pour les indigents* (ibidem) ; *De la saisie immobilière et particulièrement de la clause dite de voie parée* (1860, in-8°) ; *Réponse à la proposition relative au rétablissement de la taxe du pain à Versailles* (1868, br. in-8°) ; etc. Il a collaboré à la *Revue critique de législation et de jurisprudence* et à la *Gazette des Tribunaux*. En 1862 il a créé à Versailles un cours public et gratuit de *Législation usuelle*, dont il a été pendant cinq années le professeur, (1862-1867). Cet enseignement réuni en volume et présenté à l'Exposition universelle de 1867, valut à son auteur une mention honorable. M. Chevrey-Rameau a été nommé officier de l'Université.

RAMPON (Joachim-Achille, comte), représentant français, né à Paris, en 1806, fils du général Rampon, servit comme officier dans la cavalerie, et fut nommé général de la garde nationale sous Louis-Philippe. Élu député de l'Ardèche en 1836, il siégea sur les bancs de l'opposition. Il resta à l'écart pendant les premières années de l'empire, fut élu conseiller général pour le canton de Tournon, en 1867, et se présenta comme candidat au Corps législatif en 1869 dans l'arrondissement de Tournon, contre le candidat officiel M. de la Tourrette, mais n'ayant obtenu que 6000 voix environ, se retira au 2° tour de scrutin devant M. Herold, candidat de l'opposition républicaine, qui avait obtenu plus de 9000 suffrages. Cette combinaison n'empêcha point le succès de M. de la Tourrette. Nommé, par arrêté du 30 novembre 1870, colonel de la 3° légion des mobilisés de l'Ardèche, il prit part aux opérations de l'armée de l'Est.

Aux élections du 8 février 1871, il a été élu représentant de l'Ardèche à l'Assemblée nationale, le premier sur huit, par 44709 voix.

Président de la réunion des républicains conservateurs, jusqu'au mois de mai 1872, il a pris place au centre gauche, et a voté pour les préliminaires de paix, la loi départementale, la proposition Rivet, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), et le retour de l'Assemblée à Paris ; contre le pouvoir constituant et la proposition Ravinel. Il s'est abstenu sur l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, et la question du pouvoir temporel.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département de l'Ardèche, pour le canton de Tournon, puis nommé président de ce conseil général à l'unanimité des voix.

RAMPONT-LECHIN (Germain), médecin, administrateur et représentant français, né à Chablis, le 29 novembre 1809, étudiait la médecine lorsque éclata la révolution de 1830, et fit partie des combattants de juillet. Reçu docteur, il s'établit dans l'Yonne en 1834, et fut, jusqu'en 1848, le chef du parti libéral de ce département. Nommé représentant à la Constituante, il siégea parmi les républicains modérés. Il devint conseiller général en 1861. Candidat de l'opposition démocratique, il fut élu, en 1870, au second tour, député de la 1re circonscription de l'Yonne, par 17864 voix, sur 35593 votants, contre 17359 voix obtenues par M. Frémy, candidat officiel. Il prit place à gauche et vota contre le plébiscite et la déclaration de guerre. Après la révolution du 4 septembre, il fut nommé directeur général des postes en remplacement de M. Vandal. Lorsque les communications entre Paris et la province furent interceptées, il créa le service des aérostats, transportant les lettres ordinaires et les cartes-poste, et celui des pigeons voyageurs auxquels on put confier des dépêches et même de grands journaux reproduits par la photographie microscopique. Il fit, en outre, diverses tentatives de communications par la haute Seine. Aux élections du 8 février 1871, il fut élu représentant de l'Yonne à l'Assemblée nationale, le troisième sur sept.

Il a pris place au centre gauche, et a voté pour les préliminaires de paix, la loi départementale, la proposition Rivet, le traité douanier; contre le pouvoir constituant et la proposition Ravinel. Retenu lors de la proposition Duchatel-Humbert par les négociations relatives au traité postal avec l'Allemagne, qui furent approuvées par la Chambre le 13 mai 1871, il déclara que s'il eût été présent il aurait voté pour le retour de l'Assemblée à Paris.

RANC (Arthur), publiciste français, né à Poitiers, le 20 décembre 1831, fit de brillantes études au collège de cette ville, vint à Paris en 1849 pour y suivre les cours de droit, et fut, dès 1853, poursuivi par la police pour la part qu'il prit aux manifestations démocratiques. Impliqué dans le complot de l'Opéra-Comique, il fut arrêté et dé-

porté en Afrique, d'où il réussit à s'échapper. Il rentra en France après l'amnistie de 1859, et, après avoir été correcteur à l'*Opinion nationale*, collabora successivement au *Courrier du Dimanche*, au *Nain Jaune*, au *Journal de Paris*, à la *Cloche*, au *Réveil* et au *Diable-à-Quatre*. La vivacité de sa polémique lui attira de nouvelles poursuites. Il fut notamment condamné à quatre mois de prison pour un article sur les insurgés de Juin, publié dans le *Nain jaune*. Après la Révolution du 4 septembre, nommé maire du 9e arrondissement, puis chargé d'une mission, il quitta Paris en ballon, le 14 octobre, et se rendit à Bordeaux, où, le 26, il fut nommé, par M. Gambetta, directeur de la sûreté générale dans le territoire de la République. En cette qualité il dut faire arrêter et reconduire à Saint-Malo le prince de Joinville, venu en France pour demander à servir sous un pseudonyme dans l'armée de l'Ouest. Il organisa aussi un service de renseignements militaires et de contre-espionnage qui permit à la Délégation de Tours d'adresser, à la fin du mois de décembre 1870, au général Trochu l'état exact des forces prussiennes autour de Paris. Démissionnaire le 6 février 1871, il fut élu, le 8, représentant de la Seine à l'Assemblée nationale, le dix-septième sur quarante-trois, par 126 533 voix sur 328 970 votants. Après avoir voté contre les préliminaires de paix, il résigna son mandat, et revint à Paris. Le 26 mars, il fut élu membre de la Commune pour le 9e arrondissement par 8950 voix. Membre de la commission de la justice et de celle des relations extérieures, il se retira le 6 avril, le lendemain de la publication du décret relatif à l'exécution des otages, après avoir fait de vains efforts pour amener une entente entre les maires réunis rue de la Banque et les pouvoirs insurrectionnels. L'attitude du gouvernement à l'égard de M. Ranc, qui ne fut pas poursuivi, motiva, à deux reprises, devant l'Assemblée nationale, de vives interpellations d'un membre influent de la majorité, M. Raoul Duval.

M. Ranc fut élu, le 30 juillet 1871, au second tour de scrutin, membre du conseil municipal de Paris pour le quartier Sainte-Marguerite (11e arrondissement). Il a été l'un des signataires d'un exposé de la situation du commerce et de l'industrie à Paris, présenté au conseil municipal, et dont les conclusions étaient la levée de l'état de siége et l'amnistie.

Entendu par la commission d'enquête sur les actes du gouvernement du 4 septembre, il défendit la politique de résistance à outrance et nia formellement l'existence des listes de proscription dont on lui avait attribué l'initiative (mai 1872). Il protesta à la même époque contre les allégations de la commission d'enquête sur l'insurrection du 18 mars.

M. Ranc a publié *le Bilan de l'année 1868*, en collaboration avec MM. P. Grousset, Castagnary et F. Sarcey (1868, in-8°); *Histoire de la conspiration de Babœuf*, par Buonarotti, avec une préface et des notes (1869, in-18); le *Roman d'une Conspiration*, dans le *Réveil*, de M. Delescluze en 1870; il a contribué à fonder, avec MM. Spuller, Challemel-Lacour, etc., le 5 novembre 1871, la *République française*, journal quotidien dévoué à la politique de M. Gambetta. Un roman de M. Ranc, intitulé *Sous l'Empire*, a été le premier feuilleton littéraire de cette publication (1871-1872).

RANVIER (Gabriel), membre de la Commune de Paris, né à Soissons, vers 1817, exerçait habilement et fructueusement la profession de peintre décorateur sur laque, lorsque, en 1866, l'éditeur Goupil lui fit un procès pour avoir reproduit sur un meuble un dessin qui était la propriété de sa maison. Ce procès ruina M. Ranvier, qui fut obligé de déposer son bilan. En 1868, lors de l'inauguration des premières réunions publiques, il fréquenta les clubs radicaux de Belleville, où la violence de son langage le rendit bientôt populaire, mais lui valut, devant la 6e chambre, au mois de juillet 1870, une condamnation pour attaques contre le gouvernement établi. Il fut enfermé à Mazas. La Révolution du 4 septembre lui rendit la liberté. Elu chef du 141e bataillon de la garde nationale et devenu un des plus ardents admirateurs de M. Flourens, il participa activement au mouvement du 31 octobre, figura sur la liste de gouvernement provisoire tant de fois modifiée pendant cette triste journée, fut arrêté, le 1er novembre, pour sa participation à ces événements insurrectionnels, et révoqué de son grade de chef de bataillon. Pendant son incarcération et lors du scrutin du 5 novembre pour la nomination des municipalités, il fut élu maire du 20e arrondissement, au second tour, par 7535 suffrages sur 12 000 votants. Le gouvernement obtint du conseil de préfecture l'annulation de cette élection en se fondant sur l'incapacité qui résultait pour l'élu de son état de failli. Cette décision ne fit qu'augmenter la popularité de M. Ranvier. Il s'échappa de prison, fit défaut devant le 4e conseil de guerre et fut acquitté au mois de janvier, ainsi que la plupart de ses co-accusés.

Aux élections du 8 février 1871 pour l'Assemblée nationale, il obtint, sans être élu, 40 865 voix sur 328 970 votants. Dans l'intervalle il avait été délégué au Comité central de la garde nationale organisé, dit-on, dès les premiers jours du mois de décembre 1870. Il prépara le mouvement insurrectionnel du 18 mars suivant. Après avoir été réintégré par ses électeurs dans ses fonctions de maire du 20e arrondissement, il publia, le 25, une proclamation demandant les élections communales pour le lendemain. Nommé ce jour-là membre de la Commune, par 14 127 voix sur 16 762 votants, il siégea, dès le 30 mars, dans la commission militaire, et, redevenu commandant de son ancien bataillon, accompagna M. Flourens dans cette fameuse sortie du 2 avril, où celui-ci trouva la mort. Il vota, le 19 avril, pour la validation des élections complémentaires à la majorité absolue des suffrages, quel que fût le nombre des votants, et le 2 mai pour la création d'un comité de salut public, « parce qu'une plus grande hésitation à devenir énergique perdrait la Commune et la République. » Il fut nommé membre du premier comité de salut public, et, après l'avénement de M. Delescluze, fit partie du second comité. A partir de ce moment, on retrouve le nom de M. Ranvier mêlé à toutes les résolutions violentes prises par le gouvernement insurrectionnel. Il signa le décret ordonnant la destruction de la maison de M. Thiers et de la chapelle expiatoire, présida au renversement de la colonne Vendôme, et, en recevant les délégués qui venaient lui annoncer la chute de ce monument, déclara que l'anéantissement de « la colonne Vendôme, de la maison Thiers et de la chapelle expiatoire n'étaient que des exécutions matérielles, mais que le tour des traîtres et des royalistes viendrait inévitablement, si la Commune y était forcée. » Le 22 mai, au moment de l'entrée des troupes de Versailles, il signa, avec tout le comité, « l'appel aux bras nus », rédigé par M. Delescluze, et seul, « la réquisition générale des objets utiles à la défense, » autorisation tacite au pillage. Il signa aussi, le 23, la proclamation aux soldats de Versailles, et, le 24, le fameux ordre d'incendier « les maisons suspectes et les monuments publics, » qui ne fut que trop fidèlement exécuté. Il réussit ensuite à s'échapper et à gagner l'Angleterre.

M. Ranvier a présidé depuis le congrès tenu par l'Internationale à la Haye, le 4 septembre 1872.

Un frère du précédent était directeur de Sainte-Pélagie, dans les derniers jours de la Commune. Il assista à l'exécution de M. Gustave Chaudey et signa les ordres relatifs à l'embaumement du corps et à son transfèrement à l'hôpital de la Pitié.

RASTOUL (N...), membre de la Commune de Paris, né à Marseille, vers 1830, se fit recevoir docteur en médecine, et, dès 1866, exerça cette profession à Paris, dans le quartier Saint-Martin. Sans passé politique, mais imbu des idées radicales qui convenaient à l'ardeur de son tempérament, il se présenta pendant le siége de 1870 dans les clubs socialistes, parvint à se faire nommer membre des comités de vigilance, président du club des montagnards, et fut élu, au scrutin du 26 mars 1871, membre de la Commune dans le 10e arrondissement, par 10 325 voix. Membre de la commission des services publics le 30 mars, inspecteur général du service des ambulances le 10 avril, il remplit ses fonctions avec un grand zèle, et organisa un service spécial d'inhumation. Il vota, le 19 avril, contre la validation des élections complémentaires à la majorité absolue des suffrages, et, le 2 mai, contre la création du Comité de salut public, motivant son vote en ces termes : « Je vote contre l'ensemble du projet, parce qu'il aboutit en réalité à la confusion des pouvoirs, et que je voulais la séparation des fonctions, avec la responsabilité effective de cette commission exécutive, devant la Commune. » Il appuya la mesure des cartes d'identité et demanda que le *Journal officiel* fût envoyé gratuitement à tous les électeurs. Dès le 27 avril, à la suite d'un obstacle inopinément mis à l'exercice de ses fonctions médicales, M. Rastoul avait donné sa démission d'inspecteur général des ambulances. A partir de la création du Comité de salut public, il s'abstint presque entièrement d'assister aux séances de la Commune. Au moment du danger, il conseilla à ses collègues de se réfugier dans les lignes prussiennes et de demander au général Fabrice les moyens de passer en Amérique. Il a été arrêté, dit-on, le 29 mai 1871 et conduit à Versailles.

RAUDOT * (Claude-Marie). — Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant de l'Yonne à l'Assemblée nationale, le dernier sur sept, par 32 217 voix.

Défenseur des idées de décentralisation à outrance, il demanda la suppression des tribunaux administratifs, à l'occasion de la loi sur la réorganisation du conseil d'Etat, prit part à toutes les discussions importantes, et, lors de la présentation du budget de 1873, proposa des réductions considérables sur les crédits prévus, qui ne furent point acceptées par l'Assemblée.

Membre de la réunion des Réservoirs, il a pris place à droite, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce et contre le retour de l'Assemblée à Paris.

Outre les ouvrages déjà cités, il a publié : *Mes Oisivetés* (1862, in-8°).

RAVINEL (Charles, baron DE), représentant français, né en 1839, fils d'un ancien député, fut révoqué de ses fonctions d'inspecteur des finances, pour s'être présenté, contre le candidat officiel, aux élections législatives de 1867 et de 1869, où du reste il échoua. Maire de Nossoncourt et ancien membre du conseil général des Vosges, il fut élu, le 8 février 1871, représentant de ce département à l'Assemblée nationale, le deuxième sur huit, par 22 527 voix. Il présenta à l'Assemblée une proposition de loi portant : « que les administrations et les services publics seraient immédiatement transférés à Versailles, » qui fut l'objet d'une lutte très-vive, et ne fut point adoptée.

Il a pris place au centre droit, et a voté pour l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, la proposition Feray (matières premières) contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris.

RAZOUA (Eugène), journaliste français, servit longtemps dans l'armée d'Afrique, et débuta en littérature par des récits originaux intitulés : *Souvenirs d'un spahis*. Il écrivit ensuite dans la *Vie parisienne*, et, en 1867, dans le *Pilori*, que dirigeait M. Victor Noir. Lié avec M. Delescluze, il essaya du journalisme politique, dans le *Réveil*, où il rédigea la chronique militaire. Impliqué dans le procès de Blois et incarcéré préventivement pendant sept mois, il fut rendu à la liberté par la révolution du 4 septembre 1870. Elu, pendant le siége, chef du 61e bataillon de la garde nationale, il prit part à la tentative insurrectionnelle du 31 octobre et fut révoqué par décret du gouvernement de la Défense, du 1er novembre 1870.

Aux élections du 8 février 1871, nommé représentant de la Seine à l'Assemblée nationale, le trente-neuvième sur quarante-trois, par 74 415 voix sur 328 970 votants, il donna sa démission à Bordeaux, en même temps que M. Delescluze, dont il était resté le disciple et l'admirateur. Présent à Paris au moment de l'insurrection du 18 mars 1871, il reprit le commandement de son bataillon, et se conduisit bravement lors de la grande sortie des 4 et 5 avril. Nommé à deux reprises commandant de l'École militaire, et membre de la cour martiale, M. Razoua, après avoir contribué à la résistance armée jusqu'à la fin du mois de mai, réussit à s'échapper et gagna la Suisse. Son extradition fut aussitôt réclamée par le gouvernement français; mais le conseil fédéral ne voulut y consentir qu'à la condition que le prévenu serait convaincu de crime de droit commun. Il fixa même le 29 août comme délai de rigueur pour la production des documents qui devaient établir la culpabilité de M. Razoua. Devant cette mise en demeure, M. Thiers retira la demande d'extradition. Les journaux de la fin du mois d'octobre 1871 ont signalé M. Razoua comme un des notables assistants de la fête de la fédération genevoise de l'Internationale, à Carouge. Il a fondé et rédigé, avec MM. Eudes et Lefrançais, un journal radical : la *Revanche*, publié en Suisse, et que le gouvernement fédéral crut devoir supprimer le 6 janvier 1872. Il a été condamné à mort par contumace, par le 3e conseil de guerre, le 30 août suivant.

RECLUS * (Jean-Jacques-Elisée). — Pendant le siége de Paris, il figura dans la compagnie d'aérostiers que dirigeait M. Nadar, et servit dans la garde nationale de marche. Il faisait déjà partie de l'Association internationale des travailleurs. Lors de l'insurrection du 18 mars 1871, il publia dans le *Cri du peuple* un manifeste hostile au gouvernement de Versailles, mais se terminant par un appel à la conciliation. Il n'en continua pas moins son service dans la garde nationale insurgée, prit part à une reconnaissance au plateau de Châtillon et fut fait prisonnier le 5 avril. Un décret de la Commune du 30 avril sui-

vant le nomma directeur de la Bibliothèque nationale. Traduit devant le 7e conseil de guerre, siégeant à Saint-Germain, le 16 novembre 1871, après avoir été longtemps tenu au secret, il fut condamné, après admission de circonstances atténuantes, à la déportation simple. Le monde savant s'émut de cette condamnation, et diverses démarches furent tentées auprès du président de la République pour en adoucir l'effet, notamment par les savants et les hommes politiques les plus considérables de l'Angleterre. Un arrêté du 4 janvier 1872 commua la peine de la déportation simple en celle du bannissement. M. Reclus partit pour l'Italie au mois de mai 1872.

RÉGÈRE DE MONTMORE (Henri-Théodore), membre de la Commune de Paris, né à Cadanjac (Gironde), en 1825, se fit recevoir docteur en médecine et exerça la profession de vétérinaire à Bordeaux. Fondateur et rédacteur de la *Tribune de la Gironde*, il vit son journal supprimé au moment du 2 décembre 1851, et fut proscrit à la suite du coup d'Etat. Courtier de commerce à Libourne, il s'affilia à l'Internationale, lors de sa création, et fit, en Italie, une active propagande aux idées socialistes. Rentré en France après la révolution du 4 septembre 1870, il fut nommé, pendant le siége de Paris, capitaine adjudant-major du 248e bataillon de la garde nationale, se signala dans les clubs par son acharnement contre le gouvernement de la Défense et prit une part active à la tentative du 31 octobre. Traduit pour ce fait devant un conseil de guerre, en même temps que MM. Millière et Lefrançais, il fit défaut, mais fut acquitté le 9 mars 1871. Ce procès et la part qu'il avait prise à l'organisation du Comité central de la garde nationale le désignaient aux suffrages des socialistes. Aussi, après l'insurrection du 18 mars, fut-il élu, dans le 5e arrondissement, membre de la Commune, au scrutin du 26, par 4026 voix. Maire provisoire de son arrondissement, le 27, membre de la commission des finances, le 30, délégué à ce département ministériel, le 2 avril, il donna sa démission le 6 et fut délégué à l'administration municipale du 5e arrondissement, le 3 mai. En exerçant ces dernières fonctions, il favorisa l'exécution des mesures les plus radicales contre les institutions religieuses et les réfractaires. Il vota, le 20 avril, pour la validation des élections complémentaires à la majorité absolue des suffrages, quel que fût le nombre des votants, et, le 2 mai, formula ainsi son vote en faveur de la création d'un comité de salut public : « Attaqués impitoyablement et sans motifs légitimes, j'estime que nous devons défendre avec la plus grande énergie la République menacée. » Après l'avénement de M. Delescluze comme délégué civil à la guerre, il s'associa aux résolutions les plus violentes, fut chargé, avec M. Raoul Rigault, de l'exécution du décret relatif aux otages, mit le quartier du Panthéon en état de défense, et, le 24 mai, au moment de la victoire définitive des troupes régulières, signa avec six autres membres de la Commune le fameux ordre d'incendier « les maisons suspectes et les monuments publics. » M. Régère, qui s'était caché avec succès pendant les premiers jours de l'occupation de Paris, a été arrêté dans un hôtel des boulevards. Conduit à Versailles et traduit devant le 3e conseil de guerre, il a protesté contre les différents actes publics qui lui étaient imputés, mais a été condamné à la déportation dans une enceinte fortifiée et interné, le 25 septembre 1871, au fort Boyard, où il devint le professeur de ses co-détenus. La Cour de cassation a rejeté son pourvoi le 13 octobre suivant. Embarqué le 3 mai 1872 à bord de *la Danaé*, il a été déporté à la Nouvelle-Calédonie, où il obtint d'être accompagné par son jeune fils.

REGNAULT (Alexandre-Georges-Henri), peintre français, né à Paris, le 30 octobre 1843, et fils du célèbre chimiste de ce nom, fit ses études au lycée Napoléon, et, poussé par une irrésistible vocation, entra à dix-sept ans dans l'atelier de M. Lamothe, élève de MM. Ingres et Flandrin. Il passa ensuite à l'École des beaux-arts, où il obtint le grand prix de Rome, au concours de 1866, dont le sujet était : *Thétis apportant à Achille les armes forgées par Vulcain*. Cette toile fit sensation et fut bientôt suivie d'un envoi : *Automédon domptant les coursiers d'Achille*, dont le succès fut encore plus grand. Un portrait équestre de *Juan Prim*, exposé en 1869, et acheté par le musée du Luxembourg, consacra la réputation du jeune peintre, que la critique se plaisait déjà à saluer comme « un grand coloriste. » M. Henri Regnault a successivement exposé : *La Dame en rouge*, portrait de Mme A.-F.-D... (1867); *Judith et Holopherne*, envoi de troisième année, (1869) : *Salomé* (1870); *le Départ pour la fantasia à Tanger* (1870) ; *Exécution sans jugement sous les califes de Grenade* (1870), acheté par le musée du Luxembourg, etc.

Au moment où éclata la guerre franco-prussienne, il revint de Tanger, où il poursuivait des études sur l'Orient, et se fit inscrire sur les contrôles de la garde nationale de Paris. Pendant le siége, il fut incorporé dans un bataillon de marche, prit part à la grande sortie du 19 janvier 1871, et fut tué le même jour à Buzenval. Au mois de mars 1872, une exposition générale de ses œuvres, organisée par les soins de sa famille, obtint un succès sans précédent. Novateur hardi, coloriste original et puissant, H. Regnault a préparé une voie féconde aux jeunes peintres de l'école contemporaine. Une souscription a été ouverte dans le monde des artistes pour lui élever un monument funèbre, et une statue dans la cour du palais des Beaux-Arts.

RÉMUSAT *(Charles-François-Marie, comte DE). — A la fin de l'année 1869, au moment où l'empire autoritaire semblait faire place à l'empire libéral, il fonda à Toulouse un journal d'opposition constitutionnelle : le *Progrès libéral*. Après la guerre de 1870-1871 contre l'Allemagne, et la constitution d'un gouvernement provisoire sous la présidence de M. Thiers, il fut appelé à l'ambassade de Vienne, mais ne crut pas devoir accepter cet important poste diplomatique (25 février 1871). Aux élections complémentaires de 1871 pour l'Assemblée nationale, son nom fut recommandé aux électeurs de la Seine, par le *Journal de Paris*, organe du parti orléaniste. M. de Rémusat déclina aussitôt toute candidature. Un décret du 2 août 1871 le nomma ministre des affaires étrangères en remplacement de M. Jules Favre, relevé de ses fonctions sur sa demande. Cette nomination fut accueillie favorablement par toutes les fractions de l'Assemblée, et le nouveau ministre eut dès lors à présider aux négociations délicates de l'évacuation graduelle des troupes allemandes, à parer aux graves incidents que la continuation de l'occupation dans certains départements allait provoquer, et à demander aux gouvernements étrangers l'extradition des chefs les plus compromis de la récente insurrection communale. Des négociations avec l'Italie au sujet de la dette pontificale, avec la Chine à propos du massacre de Tien-tsin, et surtout avec l'Angleterre et la Belgique à propos des traités de commerce qui furent définitivement dénoncés dans les premiers mois de 1872, des réformes importantes dans la

composition du personnel diplomatique à l'étranger, et enfin l'envoi à la cour italienne de Rome d'un ministre plénipotentiaire représentant la République française, dans la ville même où résidait déjà l'ambassadeur français auprès du Saint-siége (mars 1872), sont les principaux faits qui signalèrent la rentrée de M. de Rémusat aux affaires. Lors de l'inauguration du tunnel du Mont-Cenis, il fut délégué par le président de la République pour féliciter le gouvernement italien. On remarqua à cette occasion que M. de Rémusat rappela la communauté d'origine latine des deux nations, comme un motif de reserrer encore les liens qui les avaient toujours unies (19 septembre 1871).

RÉMUSAT * (Paul-Louis-Etienne DE). — Après la révolution du 4 septembre 1870, il accompagna M. Thiers dans sa mission diplomatique auprès des principales cours d'Europe. Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant de la Haute-Garonne à l'Assemblée nationale, le deuxième sur dix, élu, le 17, secrétaire de l'Assemblée par 412 voix, et réélu à plusieurs reprises, notamment le 5 mars 1872, par 344 voix sur 544 votants.

Il a pris place au centre gauche, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, le traité douanier et le retour de l'Assemblée à Paris; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Ravinel, la proposition Feray (matières premières), et le maintien des traités de commerce.

RENAUD * (Pierre-Michel). — Rentré en France en 1860, après l'amnistie, il se tint à l'écart jusqu'au 4 septembre 1870 et s'engagea alors dans les mobiles des Basses-Pyrénées. Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant de ce département à l'Assemblée nationale, le quatrième sur neuf, par 51 477 voix.

Il a pris place à gauche, et a voté pour les préliminaires de paix, la proposition Rivet, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant et la proposition Ravinel.

RENAULT * (Pierre-Hippolyte-Publius). — Au moment de la guerre franco-prussienne (15 juillet 1870), le général Renault était déjà dans le cadre de réserve. Il fut rappelé à l'activité par le général de Palikao (12 août) et mis à la tête du 14e corps qui devait, avant le désastre de Sedan, être transporté par les voies rapides à Belfort et de là exécuter un coup de main hardi sur le grand-duché de Bade. Ce corps d'armée prit, pendant le siége de Paris, le titre de 2e corps, dans la seconde armée de sortie placée par M. Trochu sous les ordres du général Ducrot. M. Renault le commandait lors de la première journée de la bataille de Champigny (30 novembre); mais, s'exposant sans mesure pour encourager de jeunes troupes, il fut grièvement blessé à l'attaque du plateau de Villiers, et succomba à la suite d'une douloureuse opération. Il fut mis à l'ordre du jour de l'armée le 19 décembre 1870.

RESSÉGUIER * (Albert, comte DE). — Il combattit la politique et les tendances de l'empire dans les conseils électifs dont il fit partie, dans la presse, dans les divers comités de décentralisation ou d'organisation religieuse, tels que celui du denier de Saint-Pierre, à la fondation desquels il contribua avec ses amis du parti catholique libéral. Pendant le siége de Paris, il prit une part active aux travaux de la Société internationale de secours aux blessés, et fut élu, le 8 février 1871, représentant du Gers à l'Assemblée nationale, le dernier sur six, par 57 535 voix.

Il a pris place à droite, s'est fait inscrire à la réunion des Réservoirs, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Ravinel, et le traité douanier; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris.

REVERCHON * (Francois-Alexis-Emile). — Elu conseiller général du Doubs au mois de février 1870, il fut, paraît-il, à cette époque, sur le point d'être réintégré au Conseil d'Etat. Après la révolution du 4 septembre, il fut nommé conseiller d'Etat, dans la commission provisoire chargée de remplacer le Conseil impérial (19 septembre); il était alors absent de Paris et ne fut point installé. Au mois d'octobre suivant, il est devenu avocat général à la Cour de cassation.

REVERCHON (Honoré), représentant français, né le 13 novembre 1821, d'une famille d'industriels, entra à l'École polytechnique, se fit recevoir licencié en droit, et fut nommé conseiller de préfecture en 1847. Démissionnaire en 1855, il s'adonna à l'industrie, et devint directeur de la compagnie des forges d'Audiencourt (Doubs). Conseiller général du Jura depuis 1860, il fut élu, le 8 février 1871, représentant de ce département à l'Assemblée nationale, le cinquième sur six, par 25 603 voix.

Membre de la réunion Feray, il a pris place au centre gauche, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, et la proposition Rivet; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris. Il s'est abstenu sur la proposition Cazenove de Pradine, la proposition Ravinel et le traité douanier.

M. Honoré Reverchon s'est fait connaître par ses opinions protectionnistes.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département du Jura, pour le canton de Saint-Laurent.

RICHARD * (Maurice).—Parmi les faits importants de son administration il faut citer encore la suppression du salon d'honneur à l'exposition des beaux-arts et la nomination d'une commission chargée de rechercher les modifications à apporter à l'enseignement du Conservatoire de musique, depuis si longtemps critiqué par les hommes spéciaux. Au mois d'avril, après la démission de M. Buffet et son remplacement par M. Segris, M. Richard fut chargé pendant quelque temps du portefeuille de l'instruction publique. Un décret du 15 mai augmenta l'importance du ministre des beaux-arts, en adjoignant à son département un certain nombre de services notables, distraits du ministère de l'instruction publique, et en lui donnant le titre de ministre des lettres, sciences et beaux-arts. Au nombre des derniers actes du jeune ministre qui furent remarqués, figure le décret accordant à M. Courbet la croix de la Légion d'honneur, que le peintre d'Ornans crut devoir refuser avec éclat. Après les premiers dé-

sastres de la guerre franco-prussienne, M. Richard suivit le ministère Ollivier dans sa chute (8 août 1870), et ne fut point remplacé dans le nouveau cabinet. Il avait épousé, au commencement d'avril, la fille de M. Bouruet-Aubertot, un des plus riches négociants de Paris.

Un frère du précédent, M. Paul Richard, prit part à la défense de Paris dans un corps de volontaires, fut blessé grièvement dans un combat d'avant-postes, à la fin du mois de décembre 1870, et mourut de sa blessure à l'ambulance du Grand-Hôtel.

RICHARD (Max), industriel et représentant français, né à Paris, le 30 avril 1818, fut l'un des fondateurs de la première filature mécanique de chanvre qui ait fonctionné en France. Président du tribunal de commerce d'Angers, membre de la Chambre de commerce de Maine-et-Loire, il a été élu, le 8 février 1871, représentant de ce département à l'Assemblée nationale, le sixième sur onze, par 99 991 voix.

Inscrit à la réunion Feray, il a pris place au centre gauche, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, le traité douanier, et la proposition Feray (matières premières); contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel, et contre la proposition Ravinel.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département de Maine-et-Loire, pour le canton Sud-est d'Angers.

M. Max Richard a publié des articles de journaux sur des questions économiques et commerciales, et des discours prononcés en qualité de président du tribunal de commerce et de secrétaire de la Société des écoles mutuelles d'Angers. Il a été décoré de la Légion d'honneur, à la suite de l'Exposition de 1867.

RICHIER * (Claude-François-Marcel) — Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant de la Gironde à l'Assemblée nationale, le septième sur quatorze, par 96 502 voix.

Membre de la réunion Feray, il a pris place au centre gauche, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, le traité douanier; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Ravinel, la proposition Feray (matières premières), et le retour de l'Assemblée à Paris.

M. Richier est mort le 1er juin 1872.

RIGAULT (Raoul-Georges-Adolphe), membre de la Commune de Paris, né à Paris, le 16 septembre 1846, fit de brillantes études au collège de Versailles, et, après avoir été reçu bachelier ès-lettres et ès-sciences, entra, au mois d'octobre 1865, au lycée Saint-Louis, pour s'y préparer à l'École polytechnique. Doué d'une mémoire remarquable et d'une intelligence facile, il suivit d'abord assidûment les cours de mathématiques spéciales; mais son goût pour l'histoire de la Révolution et ses tendances socialistes le poussèrent bientôt à se mêler au mouvement politique qui, cette même année, agita la rive gauche et le quartier des Écoles. Il fut alors le collaborateur de M. Tridon au journal le *Candide*, et, plus tard, au journal le *Critique*, qui remplaça cette première feuille, supprimée avec éclat. Il vivait d'ailleurs presque exclusivement du produit de ses leçons. Dès cette époque, il se faisait remarquer, dans le groupe des jeunes journalistes désignés sous le nom d'*Hébertistes*, par son attachement fanatique aux idées révolutionnaires les plus exagérées, son admiration pour les théories matérialistes du docteur Virchow, sa sobriété, et son insouciant désintéressement. Il collabora ensuite à la *Marseillaise* que M. Rochefort venait de fonder. Des succès oratoires dans les clubs, et en particulier dans la réunion dite du Pré-aux-Clercs, lui créèrent une facile popularité. Elle s'augmenta encore à la suite d'une condamnation sévère pour outrage à la morale publique et à la religion, à propos de laquelle il brava le tribunal, et le ministère public, qui réclamait l'indulgence pour son jeune âge. « Monsieur l'avocat général, messieurs les juges, dit-il, je ne veux pas de votre indulgence ; le jour où nous serons au pouvoir, nous ne vous en accorderons pas. » Ce qui caractérisa surtout M. Rigault, ce fut son goût pour la police. Il connaissait presque tous les agents de la préfecture, avait étudié les procédés et l'histoire de cette institution, et, lors de la révolution du 4 septembre 1870, était suffisamment préparé au rôle de chef de la police politique qu'il ambitionnait. Il sollicita ce poste, alors occupé par le célèbre M. Lagrange, et l'obtint, par l'intermédiaire de M. Antonin Dubost, comme lui, ancien rédacteur de la *Marseillaise*, devenu secrétaire général sous M. de Kératry. Son caractère remuant et son attitude hostile à la nouvelle administration, dont il ne trouvait pas les procédés assez violents, ne lui permirent pas d'occuper longtemps cette importante situation. Au moment du 31 octobre, après le remplacement de M. de Keratry par M. Edmond Adam, il donna sa démission. L'indulgence de M. Adam empêcha que M. Rigault ne fût impliqué dans les poursuites dirigées contre les auteurs du mouvement dont ce dernier était évidemment le complice. Il quitta alors momentanément la police pour revenir au journalisme, et publia, dans la *Patrie en danger*, journal de M. A. Blanqui, une série d'articles, sur les agents célèbres de l'Empire, dont ses recherches dans les dossiers de la Préfecture lui avaient fourni les plus précieux éléments.

Après l'insurrection du 18 mars 1871, il réussit enfin à envahir le cabinet du nouveau préfet, le général Valentin, fut nommé, le 26, membre de la Commune, dans le 8e arrondissement, par 2175 voix sur 4396 votants, et reçut, dès le 27, le titre de délégué civil à la Préfecture de police. M. Duval, désigné à la même époque comme délégué militaire, étant mort le 4 avril, à la suite de la malheureuse sortie faite par les fédérés contre le mont Valérien, M. Raoul Rigault resta seul maître du poste important qui lui avait été partiellement confié. Successivement secrétaire de la Commune, le 29 mars, membre de la commission de sûreté générale, le 30, membre de la nouvelle commission exécutive et délégué à la sûreté générale, le 21 avril, il donna sa démission et quitta la Préfecture le 25, à la suite d'une séance, où l'assemblée communale, après une vive discussion, s'émut enfin des arrestations arbitraires et des abus d'autorité de tout genre dont M. Rigault s'était rendu coupable, supprima le secret, et autorisa chacun de ses membres à visiter les prisons et les établissements publics et militaires. Pour dédommager l'ex-délégué, ses collègues le nommèrent, deux jours après, procureur de la Commune. D'ailleurs, il conserva toute son influence à la Préfecture, qu'il avait remplie de ses créatures ou de ses amis. M. Cournet, qui y fut envoyé à sa place, n'y put tenir plus de quinze jours, et fut, de guerre lasse, remplacé par M. Ferré, confident dévoué et admirateur fanatique de l'ancien titulaire. M. Rigault avait déjà voté, avec la majorité, les mesures les plus arbitraires, entre autres, la validation des élec-

tions complémentaires; il vota, le 2 mai, la création du Comité de salut public: « espérant qu'il serait, en 1871, ce que l'on croit généralement, mais à tort, qu'il a été en 1793. » Dans ses nouvelles fonctions de procureur de la Commune, et en particulier comme président du jury d'accusation créé par décret du 22 avril, il fit preuve du même esprit farouche et indomptable qui l'avait distingué dans les discussions ordinaires de l'Hôtel de ville. Aussi fut-il choisi par M. Delescluze, pour exécuter, avec M. Régère, le décret de la Commune relatif aux otages. On sait avec quelle cruauté froide il commanda lui-même le peloton d'exécution du malheureux Gustave Chaudey, rédacteur du *Siècle*, ancien adjoint de la mairie de Paris, fusillé à Sainte-Pélagie, le 23 mai. Le lendemain, il présida aux incendies de la rue du Bac et du carrefour de la Croix-Rouge, eut un instant l'espoir de s'échapper, et, sans doute convaincu que la fuite était impossible, se livra aux soldats de Versailles. Il fut passé par les armes dans la rue Gay-Lussac, le 24 mai 1871.

Le père du précédent, M. Charles-Édouard-Henri Rigault, né à Bois-le-Duc (Bouches-du-Rhin-Brabant), le 11 octobre 1811, entra comme employé au ministère de la guerre, en 1837. Nommé sous-préfet de la République, à Ribecac (Dordogne), en 1848, par M. Senard, il fut remplacé en 1850, par M. Dufaure, à cause de ses opinions républicaines et rentra dans la vie privée. Nommé conseiller de préfecture de la Seine, après la révolution du 4 septembre, par décret du gouvernement de la Défense, en date du 16 novembre 1870, il a été relevé de ses fonctions le 30 mai 1871. Depuis plusieurs années, il conservait peu de relations avec son fils aîné, M. Raoul Rigault, que l'exagération de ses idées politiques avait éloigné de sa famille.

RIONDEL * (Louis). — Aux élections du 8 février 1871, il a été élu représentant de l'Isère à l'Assemblée nationale, le premier sur douze, par 95 289 voix.

Il a pris place à gauche, s'est fait inscrire à la réunion du Jeu de Paume, et a voté pour les préliminaires de paix, la loi départementale, la proposition Rivet, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la validation de l'élection des princes, le pouvoir constituant et la proposition Ravinel.

RIVET * (Jean-Charles, baron). — Aux élections du 8 février 1871, il fut élu représentant de la Corrèze à l'Assemblée nationale, le deuxième sur six, par 29 420 voix. Il a donné son nom à la proposition qui attribuait, pour deux ans, à M. Thiers, la présidence de la République, et qui fit faire à l'Assemblée un pas en dehors du pacte de Bordeaux, vers l'établissement définitif de la République.

Il a pris place au centre gauche, s'est fait inscrire à la réunion Feray, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, le traité douanier, et le retour de l'Assemblée à Paris; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Ravinel, la proposition Feray (matières premières), et le maintien des traités de commerce.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il fut élu conseiller général du département de la Corrèze, pour le canton de Brive.

ROBERT * (Léon). — Conseiller municipal et maire de Voncq, il a été élu, le 7 janvier 1872, représentant des Ardennes, à l'Assemblée nationale, par 32 600 voix, sur 56 996 votants.

Il a pris place à gauche, et a voté pour la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris.

ROCHEFORT * (le comte Victor-Henri de Rochefort-Luçay, dit Henri). — Pendant sa captivité, il intervint indirectement dans les délibérations de la Chambre, spécialement dans la séance du 12 février 1870, où il essaya de faire lire en son nom par M. Ordinaire, un projet de mise en accusation du gouvernement et des ministres. Il fut appelé comme témoin dans l'affaire Pierre Bonaparte (audience du 23 mars), devant la Haute cour de justice de Tours, où sa tenue et la modération de sa déposition furent remarquées. Sa peine ne se confondit point d'ailleurs avec une première condamnation à quatre mois de prison, encourue pour coups et blessures à une époque où il n'était point député. Malgré l'énergique protestation de M. Raspail, M. Grandperret, ministre de la justice, maintint, dans la séance du 14 août, son droit à l'application régulière de la loi, et le fit enfermer de nouveau à Sainte-Pélagie. Quinze jours auparavant, il avait annoncé qu'il suspendait la publication de la *Marseillaise*, mais qu'il la ferait reparaître lorsque l'hymne de Rouget de l'Isle, « un moment bonapartiste et officiel, serait redevenu séditieux et républicain. » L'occasion ne se fit pas longtemps attendre, et la révolution du 4 septembre rendit à la fois la liberté à l'écrivain et à son journal: mais un article de M. Cluseret contre le gouvernement de la Défense nationale, dont M. Rochefort faisait partie, publié dans la *Marseillaise* du 8 septembre, et qu'il qualifia lui-même d'odieux, l'obligea à déclarer qu'il restait désormais étranger à cette feuille. Le 19 septembre, il était nommé président de la commission des barricades. Un mois après, pressé par M. Flourens de donner sa démission de membre du gouvernement, il répondit par une lettre d'un remarquable sens politique, où, touchant à la question des élections municipales et à leur inopportunité, il remettait toute modification gouvernementale au moment du départ des Prussiens. Cependant sa lutte avec M. Félix Pyat, rédacteur en chef du journal le *Combat*, et la tentative insurrectionnelle du 31 octobre, provoquée par la nouvelle de la reddition de Metz, à laquelle il n'avait pas d'abord ajouté foi, eurent raison de sa persévérance. Présent à l'Hôtel de ville, au moment de son envahissement par les émeutiers, il s'efforça pendant plus de douze heures de calmer la foule, qui avait fait figurer son nom sur une liste provisoire de comité de salut public. Il promit même « la Commune, » c'est-à-dire les élections municipales à bref délai. Le gouvernement de la Défense ne put faire honneur à cette parole imprudente, et M. Henri Rochefort donna immédiatement sa démission de membre du gouvernement. Pressé de la reprendre, après la victoire des gardes nationaux de l'ordre, il refusa absolument. Il resta cependant président de la commission des barricades, et signa en cette qualité, vers la même époque, une proclamation faisant appel au patriotisme de la population pour la confection des sacs à terre.

Le 1er février 1871, il fonda, en vue des élections à l'Assemblée nationale, un nouveau journal, le *Mot d'Ordre*, qui continuait la tradition de la *Marseillaise*, et devenait le défenseur d'office de M. Gambetta. Porté à Paris sur la liste républicaine, il fut, au scrutin du 8 février, nommé représentant du département de la Seine, le sixième

sur quarante-trois, par 165 670 suffrages, sur 328 970 votants. A Bordeaux, il siégea avec la gauche radicale et déclara, dans la séance du 18 février, que « cette fois les républicains ne laisseraient pas escamoter la république. » Il vota contre les préliminaires de paix, puis donna sa démission. L'insurrection du 18 mars le trouva à Paris, dont il reprit énergiquement, dans le *Mot d'Ordre*, déjà frappé une fois de suspension, la défense contre l'Assemblée. Il prit aussitôt parti pour le comité central et l'insurrection, refusa par raison de santé toute candidature à la Commune, mais continua contre le gouvernement, une polémique ardente qui contribua à envenimer les haines violentes qu'engendra cette terrible guerre civile. On put lui reprocher surtout d'avoir prôné les mesures les plus arbitraires, entre autres la destruction de l'hôtel de M. Thiers, d'avoir poussé à la lutte à outrance, et, peu de jours avant l'entrée des troupes régulières à Paris, d'avoir pris la fuite vers la Belgique, après avoir déclaré préalablement « qu'en présence de la situation faite à la presse par la Commune, le *Mot d'Ordre* croyait de sa dignité de cesser de paraître. » Arrêté à Meaux le 20 mai et conduit à Versailles, il y subit une longue détention préventive, qu'une maladie cérébrale rendit très-pénible, et, reconnu coupable de neuf crimes ou délits, fut condamné, le 20 septembre suivant, par le 3e conseil de guerre, à la déportation dans une enceinte fortifiée. Son recours devant la commission des grâces fut rejeté, et les démarches pressantes faites par M. Victor Hugo auprès de M. Thiers, pour obtenir une commutation de peine, restèrent sans résultat. Il fut interné au fort Boyard, et le bruit courut, à plusieurs reprises, dans la presse radicale et la presse bonapartiste que le jugement ne serait point entièrement exécuté, et que M. Rochefort, atteint d'une grave maladie de cœur, ne serait pas déporté à la Nouvelle-Calédonie. Il a été transféré, à la fin du mois de juin 1872, du fort Boyard à la citadelle de Saint-Martin-de-Ré.

ROGEARD (Louis-Auguste), écrivain français, né à Chartres, en 1820, entra à l'Ecole normale en 1841 et exerça le professorat dans plusieurs lycées de province, jusqu'au moment du coup d'Etat du 2 décembre 1851. Révoqué pour refus de serment, il fonda en 1865, avec M. Longuet, la *Rive gauche*, journal d'opposition très-répandu dans le quartier Latin et qui fut supprimé après la publication des *Propos de Labiénus*, attaque virulente contre l'empereur Napoléon III. Ce pamphlet donna subitement au nom de son auteur une notoriété européenne. Poursuivi et condamné à cinq ans de prison, il réussit, avant l'instruction, à se retirer à Bruxelles, où son livre eut un nombre considérable d'éditions. Quant au journal dont il était le rédacteur en chef, il reparut à Bruxelles à deux reprises, après y avoir été suspendu.

Au moment de la révolution du 4 septembre 1870, M. Rogeard fit partie de la rédaction de plusieurs journaux radicaux. Lors de l'insurrection du 18 mars 1871 et des élections à la Commune, il obtint, sans être élu, 4258 voix dans le 6e arrondissement. Aux élections complémentaires du 16 avril, il fut élu par 2292 voix, mais refusa de considérer son élection comme valable, puisqu'elle n'avait pas réuni le huitième des électeurs inscrits, et envoya sa démission au président de la Commune dans une lettre motivée. Cependant, il fit partie de la rédaction du *Vengeur*, journal de M. Félix Pyat, et signa, le 23 mai, au moment de l'entrée des troupes régulières dans Paris, un appel aux armes, qui le fit accuser de complicité dans les événements de la Commune et rechercher par la police. Il a réussi à se réfugier à l'étranger.

Outre le pamphlet cité plus haut, M. Rogeard a publié : *Nouveau cours de versions latines et 700 textes d'exercices* (1864, in-18); *Pauvre France!* poésies (Bruxelles, 1865, in-8°).

ROGER * [du Nord] (Edouard, comte). — Lieutenant colonel d'état-major de la garde nationale de la Seine pendant le siége de Paris, il fut cité à l'ordre du jour de l'armée pour sa conduite dans les journées des 29 et 30 novembre 1870, et devint chef d'état-major du général d'Aurelle de Paladines, lorsque ce dernier fut investi du commandement en chef des gardes nationales de la Seine. Aux élections du 8 février 1871, il obtint sans être élu, dans le département de la Seine, 63 697 voix sur 328 970 votants, mais fut nommé représentant du Nord à l'Assemblée nationale, le cinquième sur vingt-huit, par 212 895 voix.

Il a pris place au centre droit, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant, la proposition Rivet et le traité douanier; contre la proposition Ravinel, la proposition Feray (matières premières) et le retour de l'Assemblée à Paris. Il s'est abstenu sur la question du pouvoir temporel.

Il a été promu commandeur de la Légion d'honneur le 24 juin 1871.

ROLLAND * (Pierre-Charles-Antoine). — Il devint, à la fin de 1870, le principal rédacteur du *Journal de Saône-et-Loire*, et fut élu, au scrutin du 8 février 1871, représentant de ce département à l'Assemblée nationale, le premier sur douze, par 71 197 voix. Au moment où M. Charles Ferry, préfet de Saône-et-Loire, devenait commissaire extraordinaire de la République en Corse, M. Rolland fut nommé commissaire extraordinaire dans le département dont il était lé député (15 octobre 1871).

Il a pris place à gauche, a été rapporteur de la commission des services administratifs (postes et télégraphes), et a voté pour les préliminaires de paix, la loi départementale, la proposition Rivet, le traité douanier et le retour de l'Assemblée à Paris; pour le gouvernement, dans la question du pouvoir temporel; contre l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, le pouvoir constituant, la proposition Ravinel, la proposition Feray (matières premières) et le maintien des traités de commerce.

ROSSEL (Louis-Nathaniel), officier français, délégué de la Commune de Paris, né à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) en 1844, d'un père français, chef de bataillon en retraite, et d'une mère anglaise, fit ses études au prytanée de La Flèche, entra à l'Ecole polytechnique, puis à l'Ecole d'application du génie, d'où il sortit le second de la promotion. Lieutenant en premier le 1er octobre 1866, capitaine détaché à Bourges en 1870, il écrivit à cette époque, dans le journal le *Temps*, sous le pseudonyme de « Randal, » des articles qui furent remarqués, et, après la bataille de Wissembourg, publia dans la même feuille un plan défensif de la France. Placé en service actif dans l'état-major du général Coffinières de Nordeck, commandant de la place de Metz, il tenta, quelques jours avant la capitulation, de concert avec un de ses camarades, M. de Boyenval, d'organiser un complot, à la tête duquel marcherait le général Changarnier, qui aurait eu pour but d'arrêter le maréchal Bazaine et de le faire juger

par un conseil de guerre. Le maréchal fit enfermer les deux conspirateurs au fort de Plappeville. Après la reddition de la place et de l'armée, M. Rossel, devenu prisonnier de guerre des Allemands, parvint à s'échapper, et fut nommé colonel du génie par M. Gambetta. Il fit en cette qualité la campagne de la Loire, et fut ensuite chargé de la direction du camp de Nevers, où il se trouvait encore à la conclusion de l'armistice.

A la nouvelle de l'insurrection du 18 mars 1871, il écrivit au ministre de la guerre pour lui annoncer qu'à la suite de la proclamation d'un nouveau gouvernement à Paris, il ne se considérait plus comme son subordonné et qu'il allait offrir ses services au gouvernement de son choix. Les fédérés le nommèrent aussitôt directeur du génie et chef de la 17e légion, qui prit part à la grande reconnaissance du 2 avril sur Courbevoie et Versailles. Arrêté après l'insuccès de cette tentative, il fut relâché sur les instances de M. Cluseret et pris par lui comme chef d'état-major, sur la recommandation de M. Charles Gérardin, membre de la Commune. Président de la 1re cour martiale, il s'y fit remarquer par une dureté affectée. Un décret du 1er mai 1871 le nomma délégué à la guerre, en remplacement de M. Cluseret. Sous sa direction, la résistance de Paris prit un caractère plus énergique et plus farouche; mais l'indiscipline des fédérés rendit ses efforts inutiles, et la savante organisation qu'il avait imaginée resta lettre morte. Il essaya vainement de gagner le Comité central, et entra même, dit-on, dans une conspiration ayant pour but de renverser la Commune. Le Comité eut peur, au dernier moment, de se donner un maître. La surprise du Moulin Saquet, puis la prise du fort d'Issy, que des dispositions habiles, mais non suivies d'exécution, avaient été impuissantes à conjurer, achevèrent de le perdre dans l'esprit des fédérés. Il fit afficher sa défaite et adressa à la Commune une lettre restée célèbre, dans laquelle il faisait, avec une précision cruelle, une amère critique des représentants de l'insurrection du 18 mars. Ce document, où l'on retrouvait, sous une certaine emphase théâtrale, les qualités de penseur et d'écrivain qui avaient signalé ses débuts dans la presse, se terminait par la demande « d'une cellule à Mazas. » Immédiatement arrêté, M. Rossel fut confié à la garde de son ami, M. Charles Gérardin. Il s'enfuit avec son geôlier et se cacha dans Paris (10 mai). Découvert par la police après la prise de Paris, il fut envoyé à Versailles, traduit devant le 3e conseil de guerre et condamné à mort le 9 septembre 1871. Cette première sentence fut cassée pour vice de forme, le 23, par le conseil de révision. La procédure et le prévenu furent renvoyés devant le 4e conseil de guerre. Dans l'intervalle, une pétition des dames de Metz, couverte de plus de deux cents signatures, avait été adressée au président de la République pour obtenir la grâce du jeune officier. Les étudiants de Paris signèrent aussi une pétition dans le même but, et envoyèrent plus tard une députation à M. Thiers, qui refusa de la recevoir. M. Rossel occupa ses loisirs à écrire un livre sur la *Réorganisation de l'armée*, et à achever divers opuscules sur des questions d'actualité. Lorsque les débats furent rouverts, il déclara avec émotion qu'il regrettait profondément de s'être séparé, dans un moment de folle excitation, de ses camarades de l'armée française. Condamné une seconde fois à mort, il consentit, sur les instances de son défenseur, Me Albert Joly, à introduire un second pourvoi en cassation, qui cette fois fut rejeté par le conseil (27 octobre). Il ne restait que le recours à la commission des grâces. La décision se fit attendre pendant plus d'un mois; et, le 28 novembre, l'ordre fut donné d'exécuter l'ancien délégué de la guerre, à Satory, en même temps que M. Ferré, ancien délégué à la sûreté générale, et un sergent de la ligne, qui était passé aux insurgés. Dans une lettre écrite une heure avant de mourir, M. Rossel demandait à son parti de ne jamais songer à venger sa mort. En marchant au supplice, il recommanda « de se hâter de refaire une armée véritablement nationale. » L'effet de ces exécutions fut considérable. Elles provoquèrent une vive agitation en province, où la presse radicale célébra les martyrs de la Commune.

Sous le titre de *Papiers posthumes*, M. Jules Amigues a fait paraître un choix des écrits les plus intéressants de Nathaniel Rossel (1871, in-18).

ROTOURS * (N.... des). — Au mois d'avril 1870 il proposa un amendement qui fut adopté, et qui réduisait à 90000 hommes le contingent annuel, fixé depuis longtemps à 100000 hommes. Il vota seul, le 11 août suivant, contre le projet de loi relatif au cours légal des billets de la Banque de France.

Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant du Nord à l'Assemblée nationale, le vingt-sixième sur vingt-huit, par 177 252 voix.

Il a pris place à droite, s'est fait inscrire à la réunion des Réservoirs, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, les propositions Rivet et Ravinel, et la proposition Ferày (matières premières); contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre le traité douanier, le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département du Nord, pour le canton d'Orchies.

ROUHER * (Eugène). — L'avénement du cabinet parlementaire, dont M. Émile Ollivier était le chef, fut l'occasion de nouvelles modifications à la Constitution, combattues par M. Rouher. L'influence des idées libérales l'emporta; mais sous cette réserve que la promulgation du nouveau sénatus-consulte serait ratifiée par un plébiscite. Cette idée fut adoptée, et le succès ne contribua pas peu à fortifier la confiance de Napoléon III en son ancien conseiller. D'ailleurs, le président du Sénat continuait à jouer dans cette haute assemblée le rôle de chef d'opposition, et y défendait les traités de commerce, son œuvre capitale, contre le système des admissions temporaires, proposé par le ministre des finances. Au lendemain de la déclaration de guerre à la Prusse (16 juillet 1870), il prononça, au palais de Saint-Cloud, en présence du Sénat, qui s'était rendu spontanément auprès de l'empereur, un discours où il assurait « que la France était prête » et « que l'heure de la victoire était proche. » Il appuya, à cette époque, la tentative faite par M. Jérome David pour renverser le cabinet du 2 janvier. Lors des premiers désastres de l'armée française et de l'avénement du ministère Palikao, il rejoignit secrètement l'empereur au camp de Châlons, pour lui rendre compte de la situation de Paris, et lui démontrer la nécessité politique du mouvement de Mac-Mahon vers l'armée de Bazaine. Au moment de la révolution du 4 septembre, il tenta vainement, par l'énergie de son attitude, de relever le Sénat de l'oubli et du discrédit dans lesquels ce corps politique était tombé. Il fut contraint de s'enfuir, et, le jour de son embarquement à Calais, n'échappa qu'à grand' peine aux insultes de la populace. A la fin du

mois d'octobre, il fonda, à Londres, un journal bonapartiste, la *Situation*, qui déclarait « seul légitime le gouvernement de la régente, et invitait le Corps législatif et le Sénat à se réunir dans une ville de province. » Aux élections du 8 juillet 1871 pour l'Assemblée nationale, il se présenta dans la Gironde et la Charente-Inférieure, et échoua dans ces deux départements. Il séjourna ensuite à Paris, et collabora, paraît-il, au journal *la France*. Au mois d'août 1871, M. Séverin Abbatucci, député d'Ajaccio, voulut, en donnant sa démission, créer une vacance dans l'Assemblée au profit de M. Rouher, à qui trois cents électeurs influents offraient la candidature. Celui-ci accepta, mais les troubles survenus en Corse, à l'occasion des élections au conseil général, et la nomination du prince Napoléon, engagèrent le gouvernement à retarder la convocation du collége électoral de ce département.

Cette convocation n'eut lieu que le 11 février 1872. L'agitation fut extrême. MM. Welles de la Valette, Conneau, Gavini, de Casabianca, Arrighi, Benedetti et Piétri, s'étaient déjà rendus à Ajaccio pour préparer les moyens d'action. Des milliers de photographies du nouveau candidat furent répandues dans l'île, avec une circulaire écrite à Paris, à la date du 19 janvier, dans laquelle M. Rouher, après avoir vivement blâmé le gouvernement des mesures qu'il avait prises, réduisait « le devoir suprême des partis à solliciter respectueusement les décisions de la volonté nationale. » Cette circulaire fut énergiquement réfutée par M. Louis Blanc et par M. Limpérani, député de la Corse, président du conseil général. Cependant, la lutte électorale prenait des proportions inattendues, et des désordres graves éclataient sur plusieurs points du département, entre les partisans de M. Rouher et ceux de MM. Pozzo di Borgo et Savelli. Élu le 11 février, par 36 026 voix sur 51 999 votants, alors que ses deux concurrents ne réunissaient, M. Pozzo di Borgo que 8796 voix, et M. Savelli que 6511 suffrages, M. Rouher prit place à la Chambre huit jours après. La vérification de son élection par le 8e bureau, fut l'occasion d'un rapport de M. Dauzon, préfet de la Corse, qui démontrait que « les fonctionnaires de ce département étaient dévoués au régime déchu et ouvertement hostiles au gouvernement » de la République, et que « l'élection de M. Rouher avait eu le caractère d'une véritable conspiration en faveur de l'empire. » Après de longues hésitations, et bien que de nombreuses irrégularités eussent été signalées, la commission crut devoir proposer la validation, pour éviter de nouvelles agitations. M. Rouher a pris la parole pour la première fois à la Chambre, le 14 mai 1872, à propos de la convention postale avec l'Allemagne. Il déposa une interpellation à l'occasion du rapport de la commission des marchés, et la soutint dans un long discours qui lui attira une réplique célèbre de M. le duc d'Audiffret-Pasquier, président de la commission, et des manifestations hostiles de presque tous les partis (séance du 21 mai). Depuis, il a encore parlé sur les matières premières, mais sans provoquer les orages parlementaires qui avaient accueilli ses débuts (2 juillet).

ROUSSE (Aimé-Joseph-Edmond), avocat français, né à Paris, en 1816, fit ses études et son droit dans cette ville, au barreau de laquelle il fut inscrit en 1837. D'abord secrétaire de M. Chaix d'Est-Ange, il fut élu, en 1842, l'un des secrétaires de la conférence des jeunes avocats. Depuis cette époque, il a constamment plaidé sans remplir aucune fonction publique. Talent plus littéraire que juridique, il n'atteignit que graduellement aux grands procès, et ne fut chargé d'affaires vraiment importantes qu'après la disparition des grands avocats nés au commencement du siècle. Membre du conseil de l'ordre, en 1862, et constamment réélu depuis lors, il est devenu bâtonnier en 1870. Son élection, vivement disputée, n'eut lieu qu'au troisième tour de scrutin. Il obtint 174 voix contre 139 données à M. Leblond. Aux deux premiers tours, un certain nombre de suffrages s'étaient portés sur MM. Senard et Lacan. Après l'insurrection du 18 mars 1871, et l'établissement, à Paris, du gouvernement de la Commune, il se dévoua courageusement à la défense des citoyens arrêtés ou poursuivis qui firent appel à son ministère. Cette généreuse conduite lui valut la croix de la Légion d'honneur (juin). Au mois de mars 1872 il a été nommé membre de la commission chargée par le ministère de l'instruction publique de réorganiser l'enseignement des Facultés de droit

M. E. Rousse a publié : *Discours et plaidoyers* de M. Chaix d'Est-d'Ange (1862, 2 vol. in-8° avec pl.).

ROUSSEL (Théophile), médecin et représentant français, né à Saint-Chély (Lozère), le 27 juillet 1807, interne et lauréat des hôpitaux de Paris, de 1841 à 1845, et reçu docteur en médecine en 1845, fut chargé, en 1847, par le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, d'étudier la pellagre dans les départements du sud-ouest de la France. Élu, en 1849, représentant de la Lozère à l'Assemblée législative, il siégea parmi les républicains modérés et rentra dans la vie privée après le 2 décembre 1851.

Membre de la Société d'agriculture de la Lozère, conseiller général pour le canton de Mende, il a été envoyé, le 8 février 1871, à l'Assemblée nationale, comme représentant de son département, le dernier sur trois, par 9272 voix sur 25 000 votants. Dans la séance du 16 février 1872, il a déposé une proposition de loi tendant à la répression de l'ivresse.

Il a pris place à gauche, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la loi départementale, la proposition Rivet, le traité douanier, et le retour de l'Assemblée à Paris; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre le cautionnement des journaux, le pouvoir constituant, la proposition Ravinel, et la proposition Feray (matières premières).

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département de la Lozère, pour le canton de Saint-Chély d'Apcher.

On doit à M. Roussel : *Recherches sur la vie et le pontificat d'Urbain V* (1841), ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et en partie inédit; *Histoire d'un cas de pellagre observé à l'hôpital Saint-Louis* (1842, in-8°) ; *Études sur le mal de la Rosa des Asturies* (1842, in-8°) ; et *De la pellagre, de son origine, de son progrès, de son existence en France, de ses causes et de son traitement curatif et préservatif* (1845, in-8°), mémoires couronnés, en 1850, par l'Académie des sciences; *De la valeur des signes physiques dans les maladies du cœur*, thèse d'agrégation (1847, br. in-4°); *Rapport adressé à M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics sur l'existence de la pellagre* dans six départements (inédit) ; *Traité de la pellagre et des pseudo-pellagres* (1866, in-8°), ouvrage qui a obtenu, en 1865, le prix de 5000 fr. décerné par l'Académie des sciences, et divers travaux publiés dans l'*Encyclographie médicale*, la *Revue médicale*, le *Technologiste* et l'*Union médicale* (1843-1849).

M. T. Roussel a été décoré de la Légion d'honneur en 1850.

ROY DE LOULAY (Pierre-Auguste), avocat et représentant français, né à Asnières (Charente-Inférieure), le 16 août 1818, était maire de Loulay, en 1869, lorsqu'il fut élu, comme candidat officiel, député de la 4e circonscription de la Charente-Inférieure, par 17 093 voix sur 31 141 votants. Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant du même département à l'Assemblée nationale, le sixième sur dix, par 41 100 voix.

Il a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), et le maintien des traités de commerce ; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel, et contre le retour de l'Assemblée à Paris.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département de la Charente-Inférieure pour le canton de Loulay.

RUMILLY * (Louis-Madeleine-Clair-Hippolyte GAULTHIER DE). — Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant de la Somme à l'Assemblée nationale, le huitième sur onze.

Membre de la réunion Feray, il a pris place au centre gauche, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, les propositions Rivet et Ravinel, le traité douanier, et la proposition Feray (matières premières) ; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre le pouvoir constituant. Il s'est abstenu lors du vote sur l'emprunt de deux milliards.

S

SACASE (François), magistrat et représentant français, né à Saint-Béat (Haute-Garonne), vers 1808, a rempli successivement les fonctions de juge au tribunal civil de Bordeaux, de conseiller à la cour d'Amiens, de conseiller et président de chambre à la cour de Toulouse. Membre de l'académie des Jeux Floraux, secrétaire perpétuel de l'académie de législation de Toulouse, ancien conseiller général de la Haute-Garonne, il a été élu, le 8 février 1871, représentant de ce département à l'Assemblée nationale, le septième sur dix, par 68 546 voix.

Il a pris place à droite, s'est fait inscrire à la réunion des Réservoirs, et a voté pour l'abrogation des lois d'exil, et la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, les propositions Rivet et Ravinel, et le traité douanier ; contre le gouvernement, dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris. Il a fait partie de la commission des grâces.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été réélu conseiller général du département de la Haute-Garonne, pour le canton de Saint-Béat.

On doit à M. Sacase : *De la folie considérée dans ses rapports avec la capacité civile* (1851, br. in-8°); de nombreux rapports à l'académie de législation de Toulouse, des notices biographiques sur *Cujas*, *Loyseau*, le *cardinal d'Ossat*, des travaux historiques sur le *parlement de Toulouse*, etc. Il a été décoré de la Légion d'honneur.

SAINT-GERMAIN * (François-Charles HERVÉ DE). — Au mois de février 1870, il fit partie de la commission d'enquête sur la marine marchande. Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant de la Manche à l'Assemblée nationale, le cinquième sur onze, par 72 390 voix.

Il a pris place au centre droit, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, les propositions Rivet et Ravinel, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), et le maintien des traités de commerce ; contre le gouvernement, dans la question du pouvoir temporel ; et contre le retour de l'Assemblée à Paris.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département de la Manche pour le canton de Villedieu.

SAINT-MARC GIRARDIN * (Marc GIRARDIN, dit). — Après vingt-trois ans d'abstention, il reparut, en 1871, sur la scène politique, et fut élu, le 8 février, représentant de la Haute-Vienne à l'Assemblée nationale, le premier sur sept, par 43 880 voix. Il fit partie de la commission chargée de rester en rapport avec les négociateurs des préliminaires de paix, fut nommé, au mois d'août 1871, vice-président de l'Assemblée nationale par 262 voix, et réélu à plusieurs reprises, notamment, le 5 mars 1872, par 342 voix sur 434 votants.

Président d'une réunion parlementaire composée de monarchistes libéraux, il a pris place au centre droit, et a figuré au nombre des délégués de la majorité chargés de mettre M. Thiers en demeure de se rallier à une politique conforme aux vues de la majorité (20 juin 1872) Cette démarche, dite des « bonnets à poils », ayant été vivement blâmée par le *Journal des Débats*, dont M. Girardin était, depuis quarante-cinq ans, un des principaux rédacteurs, il se sépara avec éclat de la feuille académique pour entrer au *Journal de Paris*, de M. Hervé, organe avoué des princes d'Orléans.

Il a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, les propositions Rivet et Ravinel, et la proposition Feray (matières premières).

SAISSET (Jean-Marie-Joseph-Théodore), marin et représentant français, né le 13 janvier 1810, entra à l'école de Brest en 1825. Aspirant en 1827, enseigne en 1832, lieutenant de vaisseau en 1840, capitaine de frégate en 1846, capitaine de vaisseau en 1854, contre-amiral en 1863, il était en 1869 membre de la commission des phares. Au moment de l'investissement de Paris (15 septembre 1870), il fut nommé commandant du fort de Rosny et du groupe des forts de l'Est. A la suite de l'occupation du plateau d'Avron, où il fit preuve d'une remarquable initiative, il fut promu vice-amiral (29 novembre). Sa popularité, un instant assez grande pour qu'on songeât à lui confier le commandement en chef, dont M. Trochu ne se montrait point digne au gré de l'opinion publique, lui valut

d'être nommé, aux élections du 8 février 1871, représentant de la Seine à l'Assemblée nationale, le septième sur quarante-trois, par 154379 voix sur 328970 votants. Au moment de la négociation des préliminaires de paix, il fit partie de la commission chargée de rester en rapport avec les négociateurs.

Lors de l'insurrection du 18 mars, il fut nommé commandant provisoire des gardes nationales de la Seine, en remplacement du général d'Aurelle de Paladines, et fit vainement, pendant quelques jours, les plus grands efforts pour amener « la conciliation de tous sur le terrain de la République. » Il ajoutait, dans une proclamation remarquable par son accent de sincérité, « qu'il était fermement résolu à donner sa vie pour la défense de l'ordre, le respect des personnes et de la propriété, comme son fils unique avait donné la sienne pour la défense de la patrie. » Il fit partie de la manifestation pacifique du 22 mars, à la place Vendôme, mais ne la dirigea point, comme on l'a prétendu. En même temps, une résistance apparente contre le comité central s'organisa sur divers points de Paris, et la garde nationale de l'ordre sembla se rallier autour de l'amiral, dont le quartier-général était au Grand Hôtel, et qui restait en communication constante avec les maires d'arrondissements. On put croire un moment que l'accord allait se faire, et le bruit courut même que le comité central avait accepté les conditions de M. Saisset; mais en réalité, l'amiral n'obtint rien que la mise en liberté du général Chanzy, et, dès le 25 mars, il « autorisa les officiers, sous-officiers et gardes nationaux de la Seine à rentrer dans leurs foyers. » Il partit alors pour Versailles, où, sur l'invitation des maires de Paris, il donna sa démission de commandant en chef. La révolution communale était consommée. Lors de l'enquête ordonnée par la Chambre sur les causes de l'insurrection du 18 mars, l'amiral Saisset a rejeté sur l'inconsistance de la garde nationale de l'ordre, l'insuccès de son intervention. A l'Assemblée, il a pris plusieurs fois la parole sur des questions spéciales, notamment à propos des projets de loi relatifs à la marine marchande, et au cumul de l'indemnité de député avec les traitements de l'État.

Il a pris place au centre gauche, et a voté pour les préliminaires de paix, la loi municipale, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, le retour de l'Assemblée à Paris et contre la proposition Ravinel.

M. Saisset a été promu grand officier de la Légion d'honneur le 13 juillet 1872.

M. Edgard Saisset, fils unique du précédent, lieutenant de vaisseau, attaché au fort de Montrouge, y fut tué à la suite du bombardement, dans la nuit du 16 au 17 janvier 1871.

SALICIS (Gustave-Adolphe), marin français, né le 16 juin 1818, entra au service en 1836. Aspirant en 1838, enseigne en 1842, lieutenant de vaisseau en 1849, il fut promu capitaine de frégate en 1863, et devint ensuite répétiteur à l'École polytechnique. Au moment de l'investissement de Paris par l'armée prussienne (15 septembre 1870), il fut attaché à l'état-major de l'amiral Hugueteau de Chaillé, commandant du 9e secteur, et promu officier de la Légion d'honneur, le 23 janvier 1871, en récompense de ses services pendant le siége. Il protesta, dans les journaux radicaux, contre la capitulation, et accusa le gouvernement d'avoir livré une place « dont les ressources étaient encore immenses. » Le démenti que crut devoir lui infliger, à cette occasion, le *Journal officiel*, rendit son nom populaire. Il obtint, à Paris, sans être élu, au scrutin du 8 février 1871, 57553 voix sur 328970 votants. Lors de l'insurrection du 18 mars 1871, il tenta d'organiser et de centraliser la résistance de la garde nationale de l'ordre dans le 5e arrondissement. Depuis, il a repris ses cours à l'École polytechnique.

SAUVAGE* (François-Clément).—Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant de la Seine à l'Assemblée nationale, le vingt et unième sur quarante-trois, par 102672 voix sur 328970 votants.

Il a pris place à gauche, et a voté contre l'abrogation des lois d'exil, la loi départementale, et la proposition Ravinel; pour la loi municipale, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), et le retour de l'Assemblée à Paris. Il s'est abstenu lors du vote sur les préliminaires de paix.

SAY (Jean-Baptiste-Léon), économiste, administrateur et représentant français, né en 1826, petit-fils de Jean-Baptiste Say, et fils d'Horace-Emile Say, suivit les traditions de sa famille, et s'occupa surtout d'économie politique. Il se présenta, aux élections de mai 1869, pour le Corps législatif, comme candidat de l'opposition, dans la circonscription de Pontoise, contre M. Rendu, candidat officiel, et M. Lefèvre-Pontalis, qui fut élu. Le 8 février 1871, il fut nommé représentant de la Seine à l'Assemblée nationale, le trente-quatrième sur quarante-trois, par 76675 voix sur 328970 votants, et représentant de Seine-et-Oise, par 24424 voix. Il opta pour le département de la Seine, dont il devint le préfet, à la suite de la démission de M. Ferry (décret du 5 juin 1871). Dès son entrée à la préfecture, il s'appliqua à réorganiser les services municipaux des mairies de Paris sur un plan uniforme et divisa l'administration centrale en trois grandes directions, correspondant aux finances, à l'administration générale et aux travaux publics. Après avoir déterminé le bilan de la Ville, il présenta et fit voter par le conseil municipal élu un projet d'emprunt, dont l'émission obtint un succès complet. En même temps, les plans de reconstruction de l'Hôtel de ville étaient mis à l'étude; la bibliothèque municipale était rouverte dans l'hôtel Carnavalet, et se reconstituait, grâce à de généreux dons et à des recherches intelligentes; l'instruction primaire était réorganisée sur des bases solides, et avec de plus larges subventions; les fourneaux économiques étaient rétablis, et le pavage des rues de Paris refait dans presque tous les quartiers à la fois. Il favorisait en outre l'étude des tramways et chemins de fer d'intérêt local, réclamés par les communes suburbaines, reconstituait les actes de l'État civil, déterminait le montant des dommages causés aux habitants de la Seine par les deux siéges, réclamait à l'État les deux cents millions payés par la ville de Paris à l'armée prussienne, etc.

Sur l'invitation spéciale du lord-maire, le nouveau préfet de la Seine, accompagné du président du conseil municipal de Paris, M. Vautrain, fit, au mois d'octobre 1871, le voyage de Londres, et présenta solennellement au corps des aldermen de la Cité, le modèle en bronze de l'Hôtel de ville, et la grande médaille d'or, frappée en souvenir du ravitaillement de Paris par les dons anglais. En même temps, il remettait au lord-maire, de la part de M. Thiers, la grand' croix de la Légion d'honneur. Ce qui caractérisa surtout l'administration de M. Say, ce fut une

fermeté conciliante, et un accord complet avec la majorité du conseil municipal élu. Il a été, à deux reprises, sur le point de quitter la préfecture de la Seine : au moment du vote de l'impôt sur les matières premières (19 janvier 1872), et après le refus, par l'Assemblée, de revenir à Paris (2 février). Lors du procès Janvier de la Motte, il désavoua hautement, devant le conseil municipal, les procédés de comptabilité que M. Pouyer-Quertier semblait couvrir de son indulgence, et les interdit, dans son administration, sous les peines les plus sévères.

Membre du centre gauche, il a voté pour les préliminaires de paix, la loi municipale, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), et le retour de l'Assemblée à Paris; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Cazenove de Pradine et la proposition Ravinel.

On a de M. Léon Say : *Théorie des changes étrangers*, traduit de l'anglais, et précédé d'une introduction (in-folio) ; *Histoire de la Caisse d'escompte* (1848, br. in-8°) ; *la Ville de Paris et le crédit foncier* (br. in-8°); *Deuxième Lettre à MM. les membres de la commission du Corps législatif* (br. in-8°); *Observations sur le système financier de M. le Préfet de la Seine* (1865, br. in-8°) ; *les Obligations populaires*, en collaboration avec M. Léon Walras (in-8°). Il a pris une part importante à la rédaction du *Journal des Débats*, et a collaboré à l'*Annuaire de l'Économie politique*, et au *Journal des Économistes*.

M. Léon Say a épousé Mlle Édouard Bertin, fille et nièce des propriétaires fondateurs du *Journal des Débats*.

SCHÉRER * (Edmond). — Nommé, pendant le siége de Paris, membre du conseil municipal de Versailles, il fut élu, le 2 juillet 1871, représentant de Seine-et-Oise à l'Assemblée nationale, par 47 694 voix sur 81 398 votants. Il a fait partie de la commission chargée de l'examen du traité relatif à la libération du territoire.

Il a pris place à gauche et a voté pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; pour la loi départementale, la proposition Rivet, le traité douanier, le maintien des traités de commerce et le retour de l'Assemblée à Paris; contre le pouvoir constituant et la proposition Ravinel.

M. Schérer a publié, dans le *Temps*, une série d'articles importants sur la diplomatie française en 1870 (novembre 1871 — janvier 1872), et des *Lettres de Versailles* (janvier-juillet 1872), qui furent très-remarquées.

SCHEURER-KESTNER (Auguste), chimiste et représentant français, né à Mulhouse, le 11 février 1833, fit ses études de chimie à l'Ecole de médecine de Paris (1852-1853), et prit ensuite la direction de l'établissement industriel de M. Kestner, son beau-père, à Thann (Haut-Rhin). Ses idées républicaines l'avaient fait condamner, trois ans auparavant, à quatre mois de prison et 2000 francs d'amende, et placé sous l'application de la loi de sûreté générale. Préoccupé de l'amélioration des classes ouvrières, il fonda, en 1865, une société coopérative de consommation à Thann. Nommé, pendant la guerre de 1870-1871, par la délégation de Bordeaux, directeur de l'établissement pyrotechnique de Cette, il fut élu, le 8 février 1871, représentant du Haut-Rhin à l'Assemblée nationale, le neuvième sur onze, par 58 000 voix, se retira, avec ses collègues de l'Alsace, après la cession de cette province à la Prusse, et fut réélu, le 2 juillet 1871, dans le département de la Seine, par 108 038 voix sur 290 823 votants.

Membre de l'Union républicaine, il a pris place à gauche et a voté contre les préliminaires de paix, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, la proposition Ravinel; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; pour la loi départementale, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce et le retour de l'Assemblée à Paris.

M. Scheurer-Kestner a collaboré au *Bulletin de la Société chimique de Paris*, de 1863 à 1867, et au journal l'*Association*. Il a publié : *Principes élémentaires de la théorie chimique des types, appliquée aux combinaisons organiques* (1862, in-8°), et de nombreux mémoires insérés dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, dans les *Annales de chimie et de physique*, et dans les *Bulletins de la Société industrielle de Mulhouse*. Cette Société lui a décerné, en 1868, une médaille d'or hors classe pour ses travaux sur *la Combustion*.

SCHŒLCHER * (Victor). — Il refusa de profiter de l'amnistie décrétée par l'empire, et ne rentra en France que le 6 août 1870, à la nouvelle de nos premières défaites. Le 4 septembre, il était à l'Hôtel de Ville, et s'éleva contre quelques radicaux qui demandaient l'adoption du drapeau rouge. Nommé, par décret du 16, colonel d'état-major de la garde nationale, puis membre de la Commission des barricades, il fut chargé d'organiser la légion d'artillerie, dont il conserva le commandement pendant toute la durée du siége de Paris. Au 31 octobre, il signa, avec M. Dorian, la proclamation qui convoquait le peuple à élire un conseil municipal, et qui fut annulée le lendemain. Après la capitulation de Paris, il donna sa démission de colonel, et fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Seine à l'Assemblée nationale, le dixième sur quarante-trois, par 149 994 voix sur 328 970 votants, puis représentant de la Martinique et de la Guyane. Il opta pour la Martinique. Après le 18 mars, replacé par les maires de Paris à la tête de la légion d'artillerie de la garde nationale, il figura parmi les représentants qui essayèrent de traiter avec le Comité central. Arrêté par ordre du Comité de salut public, il fut relâché au bout de trois jours sur l'initiative de M. Raoul Rigault (13 mai), et renonça à ses tentatives de conciliation.

Il a pris place à l'extrême gauche de l'Assemblée nationale, a présenté une proposition de loi sur la levée de l'état de siége dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise, qui ne fut point prise en considération, et a été nommé président de la commission relative à l'enquête sur les établissements pénitentiaires. Il a voté contre les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la loi départementale, le pouvoir constituant et les propositions Rivet et Ravinel; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; pour la validation de l'élection des princes, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce et le retour de l'Assemblée à Paris.

On a de M. Schœlcher, outre les publications déjà citées : *Vie de Hændel* (The life of Handel ; Londres, 1857, in-8°), et le *Repos du dimanche* (The sunday rest; Londres, 1870). Il lui a été attribué, dans le courant de l'année 1871, une brochure scandaleuse publiée en Belgique, intitulée : les *Amours de Napoléon III*, que le parquet crut devoir poursuivre. M. Schœlcher, qui

était absolument étranger à cette publication, se porta partie civile au procès et obtint des dommages et intérêts, tandis que l'éditeur, M. Vital Puissant était condamné correctionnellement.

SECONDIGNÉ (Achille-Henri BEAUBAN DE), journaliste français, né vers 1839, et fils d'un instituteur du département des Deux-Sèvres, débuta en littérature par la publication d'un médiocre pamphlet : la *Petite Lanterne*, imitation du journal hebdomadaire de M. Rochefort, bientôt suivie de la *Lanterne de poche*, qui vécut aussi peu que la précédente. En 1869, il renouvela ses tentatives en fondant le *Pavé*, feuille d'opposition violente, qui, dès son troisième numéro, lui valut une condamnation à un mois de prison et à 500 francs d'amende. Après la révolution du 4 septembre 1870, il s'associa à M. Pascal Duprat, et fit paraître le *Citoyen*, qui vécut quelques semaines. Lors de l'insurrection du 18 mars 1871, il se porta candidat à la Commune dans le 18e arrondissement, et fonda le *Mont-Aventin, organe des Buttes-Montmartre*, qui n'eut que deux numéros. Une publication plus sérieuse fut le *Bonnet rouge*, feuille ultraradicale, parue le 10 avril, qui soutint la Commune à outrance, et fut remplacée, à la fin du mois de mai, par l'*Estafette*, qui s'imprimait encore au moment où les troupes régulières entraient à Paris. Ces divers journaux étaient passés assez inaperçus pour que des poursuites fussent jugées inutiles contre leur auteur, lorsque M. de Secondigné, qui n'avait point quitté Paris, crut devoir publier, sous le titre de : *les Mémoires d'un évadé*, une sorte d'autobiographie. Cet opuscule amena son arrestation. Traduit devant le 3e conseil de guerre, siégeant à Versailles, il fut condamné à la déportation simple, le 26 janvier 1872, et embarqué le 1er février suivant, sur le transport *le Rhin*, pour la Nouvelle-Calédonie.

SEGRIS * (Emile-Alexis). — Il réclama, dès le début de la session de 1870, une nouvelle amélioration du budget de l'instruction primaire, et obtint à l'unanimité le crédit demandé. Des désordres graves ayant éclaté au cours de M. Tardieu à l'Ecole de médecine, il crut devoir, dans l'intérêt de l'ordre, suspendre tous les cours et fermer provisoirement l'école. Cette décision lui fut reprochée, même par la presse modérée, comme excessive et illégale. Un décret du 14 avril le nomma ministre des finances, en remplacement de M. Buffet, démissionnaire. Il dirigea, en cette qualité, l'émission de l'emprunt de 750 millions, fait en vue de la guerre franco-prussienne, et dont le succès fut très-grand, tandis que M. Maurice Richard, ministre des beaux-arts, était chargé momentanément du portefeuille de l'instruction publique. Après les premières défaites essuyées par l'armée française dans la guerre contre la Prusse, M. Segris suivit le cabinet Ollivier dans sa chute (séance du 8 août 1870).

SÉGUR * (comte Anatole DE). — Lors de l'élection du nouveau Conseil d'État par l'Assemblée nationale, il fut nommé, dans la séance du 22 juillet 1872, au premier tour de scrutin, conseiller d'Etat, le treizième sur vingt-deux, par 342 voix sur 633 votants.

SEIGNOBOS (Charles-André), représentant français, né le 25 août 1822, à Lamastre (Ardèche), fit son droit à Paris et fut reçu avocat en 1844. Il voyagea alors, pendant plusieurs années, dans les différentes contrées de l'Europe, pour perfectionner ses études. Pendant qu'il visitait Rome, en 1848, au moment des élections à la Constituante, ses compatriotes lui donnèrent 20000 voix, et le nommèrent quelque temps après conseiller général. Il a toujours été réélu depuis à une grande majorité, bien que sa candidature ait été vivement combattue par le gouvernement. Indifférent aux questions politiques, mais très-occupé des affaires locales, il contribua à fonder dans l'Ardèche un grand nombre de sociétés d'instruction et d'œuvres charitables, dont il fut élu président. Membre du consistoire de l'Ardèche, du conseil presbytéral et du conseil municipal de Lamastre, il a été nommé secrétaire du Conseil général en 1871. Il était décoré de la Légion d'honneur depuis 1868.

Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant de l'Ardèche à l'Assemblée nationale, le dernier sur huit, par 39 258 suffrages. Il a signé la proposition Rivet.

Il a pris place au centre gauche, a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la loi départementale, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce et le retour de l'Assemblée à Paris; contre le pouvoir constituant, la loi relative au cautionnement des journaux, et s'est abstenu dans la question du pouvoir temporel.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été réélu conseiller général du département de l'Ardèche, pour le canton de Lamastre.

Gendre de M. Vacheresse, ancien représentant à la Législative, il a été un des amis intimes de Bancel, qui est mort entre ses bras au mois de janvier 1871.

SENARD * (Antoine-Marie-Jules). — Après la révolution du 4 septembre 1870, au moment où le gouvernement de la Défense nationale chargeait M. Thiers d'une mission à Londres, à Vienne et à Saint-Pétersbourg, pour obtenir une intervention des puissances, il envoyait en même temps à Florence M. Senard, dont les sympathies pour la nation et la politique italiennes étaient connues, solliciter le concours du roi Victor-Emmanuel dans les négociations, et, au besoin, son intervention directe, si l'attitude des autres cabinets la rendait possible. L'accueil fait au ministre de France fut particulièrement bienveillant et amical, et, la convention du 15 septembre étant regardée par les deux gouvernements comme tacitement abrogée par les derniers événements, l'occupation de Rome par les troupes italiennes suivit de près. Le représentant de la République française félicita le roi, dans une lettre rendue publique, « de l'heureux événement qui délivrait Rome et consacrait l'unité de l'Italie, » en même temps que de l'habileté avec laquelle, en cédant aux nécessités politiques, on avait su « respecter et ménager les sentiments religieux » (22 septembre 1870). Cette entente cordiale resta stérile, car l'arrivée de M. Thiers à Florence ayant détruit les espérances que l'on fondait sur l'intervention des puissances, le gouvernement italien refusa de se départir de son attitude de neutralité. Les troubles survenus dans le département des Alpes-Maritimes (ancien comté de Nice) et l'agitation fomentée dans la Savoie en vue d'une séparation de la France, fournirent à M. Senard l'occasion de demander au gouvernement italien, déjà accusé de complicité, une déclaration conçue en des termes assez précis et énergiques pour ne laisser aucune espérance aux agitateurs. En même temps, le gouvernement de la Défense nationale, sur les indications de son ministre en Italie, remplaçait l'administrateur provisoire du département des Alpes-Maritimes, et le mouvement séparatiste avortait complétement. M. Se-

nard, considérant sa mission comme terminée, rentra alors en France avec M. Thiers (23 octobre 1870). Il a repris depuis sa place au barreau de Paris.

SERRALLIER (Auguste), membre de la Commune de Paris, né à Draguignan (Var), le 27 juillet 1840, d'une famille que les événements politiques avaient forcée de se réfugier en Angleterre, exerçait le métier d'ouvrier formier pour la cordonnerie, lorsqu'il s'affilia, en 1864, à l'Association internationale des travailleurs. Son intelligence et ses connaissances en économie politique le firent nommer, au commencement de 1870, membre du Conseil général de l'Association siégeant à Londres. Il entretint successivement des relations avec MM. Dupont, Vésinier et Félix Pyat, et, le 6 septembre de la même année, fut envoyé à Paris, par le Conseil, pour suivre les événements et combattre l'influence des hommes récemment élevés au pouvoir. Pendant la durée du siége, il se montra en effet, dans les réunions publiques et en particulier au club de la cour des Miracles, l'ennemi acharné du gouvernement de la Défense. Officier au 121° bataillon de la garde nationale, il prit part à la tentative du 31 octobre, ne fut pas inquiété pour ce fait, et, dès la signature de l'armistice, partit pour Londres, d'où il ne revint que le 17 mars, apportant les fonds nécessaires à la propagande du Comité central, dont il partagea les travaux sans en signer les affiches. Le 22 mars, alors que l'insurrection était triomphante, il communiqua aux journaux la traduction d'une lettre de Karl Marx, le chef suprême de l'Internationale, qui, datée du 28 février précédent, dégageait devant l'opinion publique la responsabilité de l'Association, blâmait hautement à l'avance l'emploi de tout moyen violent, et répudiait l'ambition « d'hommes inconnus qui, sous le couvert de la Société, prétendaient arriver aux premières places de la République. » Cette manœuvre de la dernière heure avait pour but de rassurer les électeurs. M. Serrallier échoua cependant au premier tour de scrutin le 26 mars; il obtint 4422 voix et ne fut pas élu; mais, aux élections complémentaires du 16 avril, il fut nommé membre de la Commune, dans le 2° arrondissement, par 3141 voix sur 3601 votants. Il faisait déjà partie, depuis le 5 avril, de la commission d'initiative de travail et d'échange. M. Serrallier, qui en toute occasion se montra l'ennemi personnel de M. Pyat et des énergumènes qui l'entouraient, prit d'ailleurs peu de part aux discussions de la Commune. Il vota, le 2 mai, contre la création du Comité de salut public, « pouvoir dictatorial, véritable usurpation de la souveraineté du peuple, » se rallia à la déclaration de la minorité, rédigée par M. Ch. Beslay, se consacra à l'administration du 2° arrondissement, et signa cependant, le 22 mai 1871, avec ses collègues de la mairie de la Bourse, une proclamation appelant le peuple aux armes, « pour résister aux monarchistes qui voulaient anéantir Paris. » Au moment de l'entrée des troupes M. Serrallier réussit à gagner l'Angleterre. A la réunion du Conseil général de l'Internationale à Londres, le 17 septembre 1871, il a été élu secrétaire correspondant pour la France. Il a aussi assisté au congrès tenu à la Haye, le 4 septembre 1872.

SERRANO Y DOMINGUEZ* (Francisco), duc DE LA TORRE. — Au mois de mars 1870, le bruit de la cession de Cuba aux Etats-Unis prit une telle consistance que le maréchal crut devoir en faire l'objet des dénégations les plus formelles. La question intérieure continuait d'ailleurs à présenter la même gravité. Malgré le décret qui imposait au clergé le serment constitutionnel, la conspiration carliste restait en permanence dans les campagnes, tandis que l'insurrection ravageait les villes. A Barcelone, lors de la promulgation de la nouvelle loi qui rétablissait la conscription, il fallut attaquer régulièrement la ville et employer l'artillerie pour venir à bout des barricades. Le régent, découragé, fut sur le point de donner sa démission. Les Cortès, faute d'un prince qui consentit à accepter la couronne, essayèrent de consolider un régime provisoire qui tuait l'Espagne. Les pouvoirs du maréchal Serrano devaient être étendus aux prérogatives royales, le Sénat élu et le maréchal Prim chargé de présider le ministère. La candidature Hohenzollern, qui surgit tout à coup, l'opposition qu'elle souleva au sein de tous les partis, et l'éclatant commentaire qu'elle reçut de la guerre franco-prussienne, ne contribuèrent pas à diminuer le désarroi dans lequel étaient tombés l'administration et le gouvernement espagnol. Enfin, le duc d'Aoste accepta la couronne et fut élu le 16 novembre 1870 par les Cortès. A la fin du mois de décembre, l'assassinat du maréchal Prim imposa de nouvelles obligations au maréchal Serrano pour le maintien de l'ordre à Madrid. Après l'entrée du roi Amédée Ier, il résigna ses pouvoirs (4 janvier 1871), fut nommé président du conseil et ministre de la guerre, et reçut du roi d'Italie l'ordre de l'Annonciade. Depuis, il fit partie, à plusieurs reprises, des nombreux ministères qui se sont succédé depuis l'élévation au trône du duc d'Aoste. Il fut, notamment, porté au pouvoir au moment où éclatait l'insurrection carliste, et nommé commandant en chef de l'armée destinée à opérer contre les rebelles (avril-mai 1872). La convention conclue par lui avec les chefs carlistes, et qui leur accordait amnistie pleine et entière, avec conservation de tous leurs droits à l'avancement, mena au pouvoir les radicaux, et fit momentanément disparaître le duc de la Torre de la scène politique (19 juin 1872).

SERRES (N.... WIECZFFENSKI, dit DE), ingénieur polonais, né à Bayonne vers 1841, est le fils d'un gentilhomme de Volhynie, qui prit part à la grande insurrection polonaise, et se réfugia plus tard à Bayonne, où il se maria avec une Française. M. de Serres, qui avait pris le nom de sa mère, fit ses études à Paris, obtint, à dix-huit ans, un prix au grand concours, dans la section des sciences, et, ne pouvant pas se présenter à l'Ecole polytechnique à cause de sa qualité d'étranger, entra à l'Ecole des ponts-et-chaussées, d'où il sortit avec le numéro un. Parent éloigné du ministre Potocki, il entra de bonne heure dans la compagnie des chemins de fer autrichiens, comme ingénieur-inspecteur, au traitement de 18000 francs. Après les premiers désastres de la guerre franco-prussienne, il demanda un congé au gouvernement autrichien, et vint à Tours, le 12 octobre 1870, se présenter comme soldat volontaire à la délégation du gouvernement de la Défense. Ses connaissances spéciales le firent attacher au ministère de la guerre, où il fut chargé du service des cartes, des études topographiques et des transports de troupes par chemins de fer. Lors des opérations du général Bourbaki dans l'Est, M. Gambetta envoya M. de Serres au quartier général de cette armée en lui donnant, outre sa spécialité, des fonctions mal définies, qui en faisaient l'intermédiaire officieux du ministre auprès du commandant en chef.

Aux élections du 8 février 1871 pour l'Assemblée nationale, il se porta candidat dans les Basses-Pyrénées. Sa qualité d'étranger lui fut alors justement opposée, et, bien qu'il fût né en France

et qu'il y eût presque toujours séjourné, l'oubli de la formalité de déclaration de domicile empêcha sa naturalisation. Il donna, le 13 février, sa démission des fonctions gratuites qu'il remplissait au ministère de la guerre, et retourna à Vienne reprendre son poste d'ingénieur.

Compromis lors de l'instruction du procès de l'épicier Arbinet, que M. Cremer avait fait fusiller comme espion, il fut traduit, en même temps que l'ex-commandant du 20e corps, devant le 1er conseil de guerre, siégeant à Lyon. Reconnu auteur d'une dépêche qui semblait donner l'ordre d'exécuter Arbinet sans jugement, il fut condamné, pour homicide par imprudence, à un mois de prison, sans amende, avec admission de circonstances atténuantes (18 juillet 1872). M. de Serres avait témoigné, au mois de janvier précédent, devant la commission d'enquête sur les événements du 4 septembre.

SICARD (A.), membre de la Commune de Paris, né vers 1840, exerçait la profession de cordonnier dans la rue du Bac, lorsque la réputation d'orateur populaire, qu'il avait acquise au club du Pré-aux-Clercs, le fit choisir, quelques jours avant l'insurrection du 18 mars 1871, comme délégué de la garde nationale, et bientôt nommer, le 31 mars, membre du Comité central des 20 arrondissements. Candidat à la Commune, au scrutin du 26 mars, il obtint, sans être élu, 1455 voix. Aux élections complémentaires du 16 avril suivant, il fut nommé, dans le 7e arrondissement, par 1699 voix sur 1939 votants. Il vota pour le Comité de salut public en termes ambigus, et en déclarant expressément « qu'il détestait les mots ronflants, qui restent souvent lettre morte. » Adjoint à la commission d'enquête sur la fabrication des munitions de guerre le 4 mai, membre de la nouvelle commission militaire le 16 mai, M. Sicard donna, deux jours après, sa démission de délégué à l'administration de la guerre.

SILVY (Charles-Adolphe), administrateur français, né en Provence, vers 1820, entra dans l'Université en 1845, essaya du journalisme après la révolution de 1848 et était, en 1851, rédacteur du journal des Basses-Alpes, l'*Ami de l'Ordre*. Ses relations avec M. Hippolyte Fortoul et plus tard son mariage avec la fille de M. de Pongerville lui valurent successivement le poste de secrétaire d'académie à Dijon, puis un bureau au ministère de l'instruction publique, qu'il quitta, au bout de quelques années, pour devenir secrétaire agent comptable de la Faculté de droit de Paris. Chargé, au commencement de 1870, de diriger l'enseignement primaire, et envoyé à Tours avec la délégation, après la révolution du 4 septembre, pour représenter le ministère de l'instruction publique, il fut promu chef de division en 1871.

Lors de l'élection du nouveau conseil d'Etat par l'Assemblée nationale, il fut nommé, dans la séance du 25 juillet 1872, conseiller d'Etat, au troisième tour de scrutin, le dix-septième sur vingt-deux, par 441 voix sur 549 votants. Son nom n'avait pas figuré sur la liste dressée d'avance par la commission.

SIMON * (Jules-François-Simon SUISSE, dit Jules). — Après la proclamation, au Corps législatif, des résultats du plébiscite du 8 mai 1870, il protesta à la tribune contre la manière dont le vote avait été préparé et dirigé par l'administration. Il s'opposa énergiquement, de concert avec la gauche, à la déclaration de guerre à la Prusse, et, lors de la révolution du 4 septembre, fut proclamé, ainsi que toute la députation de Paris, membre du gouvernement de Défense nationale, installé à l'Hôtel de Ville. Un décret du 5 le nomma ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts. Un des premiers actes de son administration fut l'abolition de la censure théâtrale et la suppression des subventions aux scènes dites « impériales. » En même temps, il préparait un projet de loi sur l'instruction primaire et s'occupait, avec le concours de M. Etienne Arago, maire de Paris, de réorganiser les écoles et d'assurer l'éducation populaire dans le département de la Seine. Il ouvrait au public la bibliothèque du Sénat, attribuait le palais du Luxembourg aux réunions des sociétés savantes, donnait aux principaux lycées de Paris les noms de Corneille, Descartes, Condorcet, substituant ainsi des souvenirs scientifiques ou littéraires à des titres dynastiques, rendait à la faculté de médecine de Paris le droit de se réunir sur la simple convocation de son doyen, pour délibérer sur toutes les questions intéressant le progrès de ses études soumettait à la voie du concours l'obtention des bourses dans les établissements de l'Etat, créait une faculté de droit à Bordeaux, réorganisait l'étude des langues vivantes et de la géographie dans les lycées, introduisait dans ces établissements l'obligation des exercices militaires, etc.

Les soins de l'administration spéciale de son département ne l'empêchaient point de prendre part aux travaux du gouvernement. Prisonnier de l'insurrection, à l'Hôtel de Ville, pendant la nuit du 31 octobre, il fut délivré, ainsi que plusieurs de ses collègues, par la garde nationale de l'ordre. Le 31 janvier 1871, quelques jours après la capitulation, il partit pour Bordeaux, porteur de pleins pouvoirs, pour le cas où, comme le faisait craindre l'attitude de M. Gambetta, la délégation se refuserait à exécuter les décrets du gouvernement de Paris. Il fit preuve, en ces circonstances difficiles, d'une habileté pleine de fermeté, obtint l'annulation du décret qui frappait d'inéligibilité les fonctionnaires ou candidats officiels de l'empire, amena M. Gambetta à donner sa démission, et, malgré l'attitude hostile des populations du Midi, assura la régularité des élections du 8 février pour l'Assemblée nationale. Il obtint à Paris, sans être élu, 31451 voix sur 328970 votants, fut nommé représentant du département de la Marne, le cinquième sur huit, par 34727 suffrages, et choisi par M. Thiers, devenu chef du pouvoir exécutif de la République, comme ministre de l'instruction publique, dans le cabinet de conciliation formé le 19 février. Pendant l'insurrection parisienne, il adressa aux recteurs une circulaire, interdisant aux professeurs de l'Université d'écrire dans les journaux radicaux, qui fut l'objet d'attaques passionnées. Il proposa et fit voter la loi ordonnant la reconstruction de la colonne Vendôme et la réparation de la chapelle expiatoire, et, en qualité de ministre des cultes, ordonna les prières publiques décrétées par l'Assemblée nationale dans la séance du 16 mai. Au mois de janvier 1872, il présenta à la Chambre un projet de loi sur l'instruction primaire obligatoire, dont la majorité confia l'examen à une commission présidée par M. Dupanloup. Sur la proposition et avec les ressources de la Société de Géographie, il a créé des prix spéciaux à cette science, pour les concours généraux des lycées de Paris et des départements (20 juin 1872). On lui doit aussi la suppression du Musée des souverains.

Il a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la loi départementale, la proposition Rivet, le traité douanier et le retour de l'Assemblée à Paris; contre la proposition Ravinel, et la proposition Feray (matières premières).

Mme Jules Simon s'est signalée pendant le siége dans la direction de plusieurs œuvres de charité, et l'établissement de nombreuses ambulances, notamment de celle des Tuileries.

SOUBEYRAN * (Jean-Marie-Georges, baron DE). — Aux élections complémentaires du 2 juillet 1871, il fut nommé représentant de la Vienne à l'Assemblée nationale par 32 380 voix sur 49 840 votants. Il a pris la parole dans la plupart des discussions financières, et a présenté, à la fin de l'année 1871, une proposition de loi relative à un emprunt national de quatre milliards, en obligations de 100 francs, avec tirages de primes mensuelles. Déjà membre de la commission des monuments historiques, il a été appelé, par décret du 28 février 1872, à faire partie de la commission supérieure des expositions internationales, en remplacement de M. Vaudoyer, décédé.

Il a pris place au centre droit et a voté contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la loi départementale et la proposition Ravinel; pour la proposition Rivet, la proposition Feray (matières premières) et le retour de l'Assemblée à Paris.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département de la Vienne pour le canton de Saint-Julien.

STEENACKERS * (François-Frédéric). — Sur sa proposition le Corps législatif, dans sa séance du 24 mars 1870, vota à l'unanimité l'abrogation des lois de sûreté générale. Lors du vote du budget, il demanda sans l'obtenir la suppression du crédit de 100 000 francs affecté à l'entretien des chanoines de Saint-Denis. Après la révolution du 4 septembre, il fut nommé directeur général des télégraphes par le gouvernement de la Défense nationale, et, en quelques jours, relia entre eux les forts de l'enceinte et les secteurs de Paris, et immergea le câble de la Seine, qui, presque aussitôt découvert par l'ennemi, servit peu. Il fut envoyé à Tours le 16 pour y préparer la réorganisation des services télégraphiques et diriger en même temps le service des postes, que l'investissement de Paris privait de son titulaire, M. Rampont. Il déploya, dans le rôle important qui lui était assigné, une remarquable activité en favorisant le perfectionnement de la navigation aérienne et de la poste aux pigeons, les reproductions de dépêches par la photographie microscopique, et surtout en multipliant les lignes télégraphiques en prévision des progrès de l'invasion et en réorganisant, sur un plan tout nouveau, la télégraphie militaire.

Après les élections du 8 février et la réunion à Bordeaux de l'Assemblée nationale, M. Steenackers, qui n'était resté à son poste que pour assurer le service de la télégraphie officielle pendant la période électorale, donna sa démission de directeur général au moment où les membres du gouvernement de la Défense déposaient leurs pouvoirs devant l'Assemblée (20 février 1871).

STEINMETZ * (Charles-Frédéric DE). — Au moment de l'ouverture des hostilités entre la France et la Prusse (juillet 1870), il commandait en chef la première armée qui, appelée à opérer aux environs de Metz contre le maréchal Bazaine, prit une part importante à la bataille de Borny (10 août) et compléta plus tard l'investissement de la place, de concert avec la seconde armée, commandée par le prince Frédéric-Charles. Les modifications incessantes apportées à la composition de la première armée, quelques malentendus avec le prince Frédéric-Charles et le général Manteuffel, et l'état de sa santé, décidèrent, le 9 septembre, le vieux général à demander d'être relevé de ses fonctions. Le roi fit droit à sa réclamation, et, en récompense de ses services, le nomma, le 12, gouverneur général des 5e et 6e corps d'armée à Posen. M. de Steinmetz prit congé de ses troupes le 15, par un ordre du jour daté de Jouy-aux-Arches. Sa place resta provisoirement vacante et fut donnée, le 29 octobre, jour de la capitulation de Metz, au général de Manteuffel.

STOFFEL (Eugène-Georges-Henri-Céleste, baron), officier français, né en 1823, entra à l'école polytechnique et en sortit dans l'artillerie, où il passa successivement par tous les grades, jusqu'à celui de chef d'escadron, puis fut nommé attaché militaire à l'ambassade de France à Berlin et promu lieutenant-colonel le 21 décembre 1866. Après la révolution du 4 septembre 1870, la publication par les soins du gouvernement de la Défense « des Papiers et correspondances trouvés aux Tuileries », porta à la connaissance du public, les rapports confidentiels du baron Stoffel sur l'organisation militaire de la Prusse, et sur les résultats matériels et moraux de la défaite de l'Austro-Hongrie, en 1866, par l'Allemagne du Nord. Ces révélations rétrospectives produisirent l'effet de prophéties écrites après l'événement, et l'on en contesta l'authenticité, tant il paraissait invraisemblable que le gouvernement impérial eût pu s'engager dans une guerre terrible, lorsqu'un de ses agents les plus autorisés lui en avait si clairement prédit les dangers et les conséquences. Rappelé à Paris, M. Stoffel fut nommé colonel pendant le siége, et chargé de l'armement et de la défense du plateau d'Avron. Cette position avancée, armée successivement de pièces de différents calibres dont le nombre s'éleva jusqu'à soixante seize, rendit d'excellents services lors de la grande sortie du 30 novembre sur Champigny, et, le 21 décembre, pendant le combat du Bourget. Les Allemands commencèrent le 18 décembre leurs préparatifs d'attaque contre Avron, et construisirent, depuis le Raincy jusqu'à Gagny, une série de batteries embrassantes, qui ouvrirent leur feu le 27 décembre, et obligèrent le colonel Stoffel à abandonner la position le 29, à 5 heures du matin, en ramenant tout son matériel. Après la conclusion de la paix, il publia en volume (1871, in-8°), ses rapports sur l'organisation militaire de la Prusse, en les faisant précéder d'une lettre-préface, qui renfermait des attaques contre le gouvernement de M. Thiers, et lui valut un blâme sévère du ministre de la guerre. Depuis il a été retraité d'office le 1er septembre 1872.

M. Stoffel a été promu commandeur de la Légion d'honneur.

T

TALHOUET ROY * (Auguste-Élisabeth-Joseph BONAMOUR, marquis DE). — Lorsque le plébiscite proposé par l'empereur eut été accepté par le nouveau président du conseil, M. Daru, ministre des affaires étrangères, donna sa démission, et M. de Talhouët, refusant d'accepter l'intérim de son collègue, le suivit dans sa retraite (15 mai 1870). Il fut remplacé, au ministère des travaux pu-

blics, par M. Plichon. Quelques jours après, il fut nommé vice-président de la Chambre à la presque unanimité. A la fin du mois d'août suivant, il devint membre du Comité de défense des fortifications de Paris. Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant de la Sarthe à l'Assemblée nationale, le troisième sur neuf, par 54952 voix.

Il a pris place au centre droit, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Rivet et le traité douanier; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Ravinel, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce et le retour de l'Assemblée à Paris.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département de la Sarthe pour le canton du Lude. Un décret du 30 décembre l'a nommé membre de la commission des expositions internationales.

TAMISIER * (François-Laurent-Alphonse). — Après la révolution du 4 septembre 1870, il fut nommé commandant supérieur des gardes nationales de la Seine, en remplacement du général de La Motterouge. La faiblesse de sa direction militaire fut surtout évidente au moment de l'insurrection du 31 octobre. Le gouvernement de la Défense lui donna, le 1er novembre, le général Clément Thomas comme adjudant général; mais M. Tamisier ne voulant pas accepter la situation fausse qui lui était faite par cette nomination, donna sa démission, le 3 novembre, dans une lettre pleine de dignité et de modestie. Il reprit ses fonctions d'officier d'artillerie.

Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant du Jura à l'Assemblée nationale, le troisième sur six, par 29985 voix, et s'est fait inscrire à la réunion de la gauche républicaine.

Il a voté pour les préliminaires de paix, la loi départementale, la proposition Rivet, le traité douanier et le retour de l'Assemblée à Paris; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la loi municipale, la dissolution des gardes nationales, la proposition Ravinel et la proposition Feray (matières premières).

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département du Jura pour le canton de Clairvaux.

TANN RATHSAMHAUSEN * (Louis, baron VON UND ZU DER, c'est-à-dire DE et A LA). — A l'ouverture des hostilités dans la guerre franco-prussienne, il commandait le 1er corps bavarois, compris dans la 3e armée commandée par le prince royal de Prusse, et qui surprit le 30 août, à Beaumont, le 5e corps, sous les ordres du général de Failly. Lorsque cette armée, abandonnant la vallée de la Marne, remonta vers Sedan à la suite du maréchal Mac-Mahon, le corps bavarois commença, le 1er septembre, sur Bazeilles, une attaque, pendant laquelle le maréchal Mac-Mahon fut grièvement blessé par un éclat d'obus, et s'empara de cette position après une lutte acharnée. C'était le prélude de la terrible bataille qui devait se terminer le lendemain 2 septembre par la capitulation de toute l'armée française. Le général de Tann revint alors sur Paris, avec l'armée du prince royal, et contribua à l'investissement de la capitale. Au moment où la 1re armée de la Loire, à peine constituée, poussa ses reconnaissances d'Orléans à Toury, 40000 hommes environ furent placés sous les ordres du général bavarois, dont le quartier général était à Lonjumeau. Ces troupes s'avancèrent d'abord lentement sur Etampes, puis, prenant l'offensive, marchèrent sur la Loire, et, au combat d'Artenay, forcèrent les recrues du général La Motterouge à abandonner Orléans. Le général d'Aurelle, qui succéda à M. de La Motterouge, attaqua à son tour avec succès l'armée bavaroise, et, après la bataille de Coulmiers (9 novembre 1870), l'obligea à la retraite sur Toury; mais des contingents considérables, détachés de l'armée du prince Frédéric-Charles, rendue libre par la capitulation de Metz, vinrent renforcer le corps du général de Tann et l'armée d'observation de la Loire, dont le commandement en chef fut donné au grand-duc de Mecklembourg. Quelques jours après, le prince Frédéric-Charles lui-même accourut, avec plusieurs corps de la 2e armée, et, après une suite de combats heureux, repoussa d'Aurelle derrière la Loire et rentra dans Orléans. Le 2 décembre, le général de Tann avait attaqué sans succès, à Patay, le 16e corps français, commandé par Chanzy. Pendant la seconde occupation d'Orléans, il leva dans cette ville d'importantes contributions de guerre, en menaçant d'arrêter des otages si les sommes demandées n'étaient pas fournies à bref délai. Il prit part ensuite aux opérations militaires dans l'Ouest. Après la conclusion de la paix, il occupa, au mois de septembre 1871, les départements limitrophes de la Seine, mais les évacua après le payement du troisième demi-milliard, et transporta le corps bavarois dans les Ardennes.

TARGET (Paul-Léon), agriculteur, publiciste et représentant français, né à Lisieux, vers 1821, petit-fils de l'ancien constituant, et fils d'un ancien préfet du Calvados, était, en 1851, membre du Conseil d'Etat et conseiller général. Eloigné de la vie publique après le coup d'Etat par suite de refus de serment, il se livra à l'agriculture, et obtint, en 1863, la prime d'honneur de l'Association normande. Il prit part, en 1870, aux travaux de la Commission de décentralisation présidée par M. Odilon Barrot, et fut élu, le 8 février 1871, représentant du Calvados à l'Assemblée nationale, le dernier sur neuf. Vice-président de la réunion Saint-Marc-Girardin, il a proposé, dans la séance du 1er mars, l'ordre du jour confirmant la déchéance de l'empereur « responsable de l'invasion, de la ruine et du démembrement de la France. » Il a pris une part importante à la discussion de la loi départementale. Il a été l'auteur de l'ordre du jour dans la question du pouvoir temporel et a fait admettre par la majorité la suppression de la partie de la proposition Ravinel, qui aurait eu pour conséquence l'établissement de tous les ministères à Versailles. Il a pris une part active aux travaux de diverses commissions; notamment de celle qui prépara le traité de paix définitif avec l'Allemagne.

Il a voté pour l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la proposition Rivet, le pouvoir constituant, la proposition Feray (matières premières), et le retour de l'Assemblée à Paris; contre le maintien des traités de commerce.

M. Target a collaboré à divers journaux, notamment au *Courrier du Dimanche*, dont il était le directeur politique, en août 1866, lors de la suppression de ce journal, et au *Journal de Paris*. Il a publié : *Législation électorale*, droits et devoirs des électeurs (1863, in-8°).

TASSIN * (Pierre). — Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant de Loir-et-

Cher, le quatrième sur cinq, par 18417 voix, et s'est fait inscrire à la réunion de la gauche républicaine.

Il a voté pour les préliminaires de paix, la proposition Rivet, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant et la proposition Ravinel.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département de Loir-et-Cher, pour le canton de Saint-Aignan.

TEISSERENC * (Pierre-Edmond), ou TEISSERENC DE BORT. — Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant de la Haute-Vienne à l'Assemblée nationale, le quatrième sur sept, par 43466 voix. Lors de la nomination de M. de Goulard au ministère des finances (23 avril 1872), M. Teisserenc de Bort fut appelé, par décret du même jour, au ministère du commerce. Attaché aux idées protectionnistes, il tenta, sans succès, après la dénonciation des traités de commerce, d'obtenir de la Belgique de nouvelles bases de négociations. A la suite de la démission de M. de Larcy, il a été, par décret du 27 juin 1872, chargé de l'intérim du ministère des travaux publics.

Il a pris place au centre droit, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, le pouvoir constituant, les propositions Rivet et Ravinel, et le traité douanier; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris.

TERNAUX * (Louis-Mortimer). — Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant des Ardennes à l'Assemblée nationale, le cinquième sur six, par 17755 voix sur 48578 votants.

Il a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, et la proposition Rivet; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; et s'est abstenu sur la proposition Ravinel, et le traité douanier.

M. Mortimer Ternaux a obtenu le grand prix Gobert décerné par l'Académie française en 1870, pour son *Histoire de la Terreur d'après les documents authentiques et des pièces inédites*. — Il est mort en son château de Beaumont-les-Autels, le 6 novembre 1871.

THEISZ (Albert), membre de la Commune de Paris, né à Paris, en 1839, exerça avec succès, dans le quartier Montmartre, la profession de ciseleur sur métaux et y fonda, vers 1863, un établissement qui devint bientôt prospère. Plus instruit que ne le sont ordinairement les membres de sa profession, doué d'une véritable aptitude pour les études d'économie politique, il approfondit les questions d'échange, les rapports du patronat et du salariat, et, en 1869, s'affilia à l'Association internationale des travailleurs. Promoteur de la Fédération des sociétés ouvrières, où il fut délégué par les ouvriers bronziers, nommé secrétaire correspondant du conseil central de Londres, il était en 1866 membre du comité de résistance. Il assista, en 1868, au congrès de Bruxelles, et prit part aux manifestations de l'Internationale, dans lesquelles son nom figura surtout comme membre de sa chambre fédérale. Au moment de la fameuse grève de l'industrie du bronze, il signa la protestation des ouvriers contre les répressions violentes dont Aubin et la Ricamarie furent le théâtre, et leur manifeste contre le plébiscite. Lors du troisième procès de l'Internationale, en juin 1870, bien qu'il eût été seulement impliqué dans la poursuite comme membre de la chambre fédérale des ouvriers, il fut arrêté et détenu préventivement quarante-six jours à Mazas. Dans sa défense, il signala avec habileté les nuances qui distinguaient l'Internationale des fédérations ouvrières, protesta énergiquement contre la situation faite aux travailleurs par notre organisation sociale, et demanda au ministère public de quel droit il prétendait leur interdire la recherche d'un ordre social plus équitable. Son plaidoyer renfermait cette remarquable conclusion: « Depuis 1789 toutes nos constitutions affirment et prétendent garantir la liberté, l'égalité, la fraternité! Or, chaque fois qu'un peuple accepte comme but une formule abstraite, philosophique, politique ou religieuse, il n'a plus ni repos, ni trêve qu'il n'ait fait passer cet idéal du domaine des théories dans le monde des faits. Nous voulons, nous, faire descendre la formule révolutionnaire, des abstractions politiques où elle se tient depuis 89, dans les réalités sociales. » Il fut condamné le 20 juillet à deux mois de prison, comme ayant fait partie d'une société non autorisée de plus de vingt personnes. La révolution du 4 septembre 1870 lui rendit la liberté. Pendant le siége, il figura, comme simple garde national, dans le 152e bataillon. Aux élections du 8 février 1871, il fut porté sur les listes radicales, et obtint, sans être élu, 49230 voix sur 328970 votants. Lors de la formation du comité central, dont on lui offrit la vice-présidence, il se prononça contre toute manifestation armée, et refusa de prendre part aux travaux des délégués. Cependant, après l'insurrection du 18 mars 1871, élu, le 26, membre de la Commune, à la fois dans le 12e et dans le 18e arrondissement, où il obtint 14950 voix sur 17443 votants, délégué à la Commission de travail et d'échange, le 30 mars, adjoint à la commission des finances, le 3 avril, nommé directeur des postes le 4 avril, il accepta ces diverses fonctions, et, après la retraite inattendue de M. Rampont et de la plus grande partie de son personnel, se voua tout entier à la réorganisation des communications postales dans Paris. M. Theisz prit peu de part aux discussions de la Commune, attaqua énergiquement M. Raoul Rigault, le 25 avril, à propos de la mise au secret des prisonniers politiques, vota contre le comité de salut public, « pouvoir dictatorial qui n'ajoutera rien à la force de la Commune, véritable usurpation de la souveraineté du peuple, » et resta à l'hôtel des postes, qu'il défendit contre les incendiaires de l'hôtel de ville, jusqu'à l'arrivée des troupes régulières (23 mai). Le gouvernement, reconnaissant la modération dont avait fait preuve M. Theisz, et les services qu'il avait rendus, lui accorda, comme à M. Beslay, un sauf-conduit pour quitter la France.

THIERS * (Louis-Adolphe). — Lorsque l'empire, au commencement de 1870, voulut chercher un appui à ses tentatives libérales dans un nouveau plébiscite, M. Thiers fut du petit nombre de députés qui combattirent cette entreprise, et dans la Chambre et devant le pays. Mais il fut bientôt mis autrement en évidence par l'opposition qu'il fit, avec une très-faible minorité du Corps législatif, au funeste projet de guerre contre la Prusse à propos de l'incident Hohenzollern. Le principal discours qu'il prononça contre cette déclaration de guerre (15 juillet), fut accueilli par les inter-

ruptions et les injures les plus violentes: elles eurent leur écho dans Paris, et un comité des électeurs du 16e arrondissement se forma pour protester contre la conduite de leur député, en « la qualifiant avec indignation d'anti-française, anti-nationale, anti-politique » et en « le sommant de donner sa démission. » En même temps quelques meneurs excitaient une certaine populace à des violences contre sa maison de la place Saint-Georges, dont la Commune devait plus tard ordonner la destruction. La guerre engagée, M. Thiers en suivit la marche avec autant d'intérêt que de compétence, et l'on dit même que, de sa villégiature de Trouville (Calvados), il adressa à l'empereur des notes stratégiques dont il ne put être fait aucun usage.

La rapidité de nos revers ramena les crises politiques. Au milieu des plaintes orageuses que souleva au sein du Corps législatif l'imprévoyance dévoilée du gouvernement, M. Thiers repoussa la proposition Kératry tendant à mettre en accusation le maréchal Lebœuf, tout en montrant clairement que l'échec de la France retombait sur les hommes et non sur le pays (11 août). Plus tard il soutint énergiquement une autre proposition du même député, ayant pour objet d'adjoindre neuf membres du Corps législatif au comité de défense formé par le ministère. Aux dernières heures de l'empire, le 4 septembre, quand, sous l'impression du désastre de Sedan, on réclamait de toutes parts la déchéance, M. Thiers fut l'auteur d'une proposition qui tendait à rendre le pays à lui-même par ces deux articles: « Article 1er. Une commission de défense nationale « est instituée par le Corps législatif; — Art. 2. « Une Constituante sera nommée aussitôt que les « circonstances le permettront. » Le comte de Palikao se ralliait à ce projet dont l'Assemblée adoptait l'urgence, lorsque le Corps législatif dut se retirer devant l'unanimité du sentiment qui réclamait la chute immédiate et absolue de l'empire.

Quoique M. Thiers n'eût pas voulu suivre jusqu'au bout le mouvement d'où était sorti le gouvernement provisoire de la Défense nationale, il se tint néanmoins à sa disposition pour aller tenter des efforts diplomatiques auprès des grandes puissances européennes et obtenir d'elles, sinon un appui, du moins une intervention utile en vue de la paix. Le 13 septembre, il partit de Paris avec une mission dans ce sens pour Londres. Le 19, il revenait auprès de la Délégation de Tours, et, deux jours plus tard, il repartait pour Vienne et Saint-Pétersbourg, sans compter Florence, siége encore du gouvernement italien. Partout M. Thiers fut accueilli par de grandes marques de considération pour sa personne et de sympathie pour la France; mais il ne put décider aucune cour à une action efficace en faveur d'une nation précipitée du haut d'une prospérité menaçante par de foudroyants revers. Toute la France suivait avec anxiété les pérégrinations de son négociateur. Rentré à Tours le 21 octobre, M. Thiers fut autorisé à faire à M. de Bismark des ouvertures relatives à un armistice et partit, le 26, avec un sauf-conduit, pour Paris et Versailles. Ces douloureuses excursions au milieu de nos campagnes ravagées par la guerre, de notre capitale assiégée et de nos résidences royales occupées victorieusement par l'ennemi, ne purent aboutir à l'objet tant désiré : l'armistice avec élection d'une assemblée nationale, parce que le gouvernement prussien y mettait pour condition que Paris ne serait pas ravitaillé pendant sa durée, condition jugée inacceptable par le gouvernement de la Défense nationale. Le récit de la mission de M. Thiers fut l'objet d'une note remise, le 9 novembre, aux représentants des puissances étrangères.

Les rigueurs de la famine à Paris et les ravages croissants de la guerre en province, forcèrent bientôt de subir l'armistice avec les clauses les plus rigoureuses, et la France put enfin procéder à l'élection d'une assemblée chargée de négocier la paix. M. Thiers se vit porté spontanément candidat dans une foule de départements, et, le 8 février 1871, fut élu, à de fortes majorités, dans vingt-six, dont voici les noms : Basses-Alpes, Aude, Bouches-du-Rhône, Charente-Inférieure, Cher, Dordogne, Doubs, Drôme, Finistère, Gard, Gironde, Hérault, Ille-et-Vilaine, Landes, Loire, Loir-et-Cher, Loiret, Lot-et-Garonne, Nord, Orne, Pas-de-Calais, Saône-et-Loire, Seine, Seine-Inférieure, Seine-et-Oise, Vienne. Il opta pour Paris où, malgré le succès de nombreuses candidatures radicales, il était passé avec 102 945 voix. Il en avait obtenu 225 115 dans le Nord.

Sous l'influence de ces multiples élections et du sentiment public qu'elles manifestaient, M. Thiers, le 17 février, fut élu par l'Assemblée nationale, à la presque unanimité, chef du pouvoir exécutif, avec mission de choisir les ministres et de les présider. Le 19, il composa son premier cabinet, dans lequel, par une transaction conforme aux circonstances, il fit entrer les hommes du gouvernement de la Défense nationale qui avaient donné des preuves de modération au milieu des entraînements révolutionnaires, et des représentants des idées monarchiques, en majorité dans l'Assemblée. C'étaient : MM. J. Favre, aux affaires étrangères; Ernest Picard, à l'intérieur ; J. Simon, à l'instruction publique ; Dufaure, à la justice; Lambrecht, au commerce; Le Flô, à la guerre ; Pothuau à la marine ; Pouyer-Quertier, aux finances, et de Larcy aux travaux publics. Dès le 21, M. Thiers repartait pour Versailles avec la mission douloureuse de négocier une paix dont les conditions ne pouvaient être que funestes. Le 26, après les plus pénibles débats, il en arrêtait les préliminaires avec le prince de Bismark, et le lendemain, il retournait à Bordeaux et en présentait l'exposé déplorable à l'Assemblée qui se débattait en vain contre la nécessité de subir cette énorme rançon de cinq milliards et la perte autrement cruelle de deux des plus patriotiques provinces. M. Thiers terminait son discours, souvent entrecoupé de larmes, par ces paroles qui peignent parfaitement son attitude dans les situations décisives : « J'ai engagé ma responsabilité, il « faut engager la vôtre. Tous nous devons pren- « dre notre part de responsabilité. » Les préliminaires de paix furent adoptés, le 1er mars, par 546 voix contre 107, après un des plus remarquables discours que M. Thiers eût faits sur la situation et les ressources militaires de la France.

Il est difficile, depuis ce moment, de faire la part du nouveau chef du pouvoir de la République française dans les événements qui forment l'histoire de son pays. Soit par entraînement de caractère, soit par la conscience de sa supériorité sur les hommes qui l'entourent et le sentiment raisonné des services que lui permet de rendre son expérience universelle, M. Thiers se mêle, s'associe, s'impose presque à toutes les parties de l'administration et du gouvernement, à l'étude, à la décision, à l'exécution, en toutes choses. Politique intérieure et extérieure, législation, finances, commerce, diplomatie, questions militaires, il possède tout; il porte dans l'exposition des matières les moins accessibles une incomparable clarté. D'autre part, son empressement à accepter la responsabilité avec le pouvoir ne lui permet pas de se contenter de l'apparence de l'autorité ou de garder un rôle

secondaire dans l'action. Aussi l'intervention directe et personnelle de M. Thiers dans toutes les affaires n'a cessé de se faire sentir, et les luttes de tribune dans lequelles il se jeta, malgré ses soixante-quinze ans, avec une ardeur juvénile et toute nerveuse, l'ont encore accentuée davantage.

A moins donc de reprendre l'histoire de ces dix-huit mois, si remplis de malheurs et d'efforts féconds, on ne peut dire tout ce que M. Thiers tente ou fait pour le relèvement de la France, par une suite de transactions entre les principes, les passions, les intérêts les plus contraires et qui semblaient devoir s'entre-dévorer sur les ruines du pays. C'est d'abord la translation de l'Assemblée à Versailles, par un compromis entre ceux qui demandaient son installation à Paris ou dans une ville lointaine. C'est ensuite cette effroyable lutte contre la Commune, née de l'insurrection victorieuse du 18 mars, et qui aboutit, malgré toutes les difficultés et les obstacles, au rétablissement de l'ordre dans Paris ensanglanté et livré aux flammes. C'est l'échange des ratifications du traité de paix avec l'Allemagne, sans les aggravations que l'état de révolte de Paris et le trouble de certaines grandes villes permettaient au vainqueur d'y apporter (18 mai). C'est la réintégration aussi prompte que possible des prisonniers français détenus en Allemagne. C'est, en face de la majorité monarchique de l'Assemblée, le maintien de la République, imposé par l'opinion des villes et le sens des élections municipales. C'est la dissolution de toutes les gardes nationales exigée impérieusement par l'Assemblée, mais accomplie avec des ménagements qui en sauvent les difficultés et les périls. C'est l'œuvre colossale d'un emprunt de plus de cinq milliards en deux émissions, dont la seconde, la plus forte, est souscrite quatorze fois. C'est, comme conséquence de ces grandes opérations financières, la libération successive et rapide du territoire occupé par l'ennemi. C'est, à l'extérieur, l'évitement des dangereuses complications où nous plaçait, à l'égard de l'Italie, l'ardeur de plusieurs des chefs de la droite pour les intérêts temporels du Saint-Siége.

Au milieu de toutes ces grandes affaires pour le succès desquelles M. Thiers déploie une habileté, une éloquence et une activité infatigables, survient la fameuse proposition Rivet, qui a pour conséquence le changement du titre de chef du pouvoir exécutif en celui de président de la République (30 août 1871) : modification savamment atténuée par les considérants de la loi, mais importante au fond, parce qu'elle fixe le pouvoir du chef de l'Etat et lui assure une durée égale à celle de l'Assemblée. Malgré ces nouveaux liens, les dissentiments entre M. Thiers et la majorité sont encore fréquents et souvent orageux, et la menace de la démission du président vient comprimer, en les aigrissant davantage, les rancunes nourries contre lui. Dans une des crises où elles éclatent, le 20 janvier 1872, M. Thiers envoie réellement sa démission que l'intérêt public et les témoignages de déférence de l'Assemblée le forcent de retirer; ce fait ravive dans le pays l'idée de l'instabilité dont la proposition Rivet semblait avoir écarté le danger, et les partis se jettent dans la poursuite de nouvelles combinaisons. Mais l'impuissance de leurs manœuvres, comme l'audace des manifestes des prétendants ramènent plus ouvertement l'opinion publique, et M. Thiers avec elle, à la République conservatrice.

Une cause sérieuse et durable de désaccord du président avec l'Assemblée, ce sont ses opinions personnelles en matière d'économie politique, de douane, de commerce. Resté l'adversaire du libre échange, M. Thiers obtient, non sans longues luttes, la dénonciation des traités qui en avaient fait triompher les principes, et il s'efforce, en dépit des plus vives résistances, de ramener le système protecteur, dans la mesure où il est encore possible après les révolutions économiques accomplies. L'impôt sur les matières premières est devenu, pendant de longs mois, le champ de bataille entre les idées anciennes représentées par le président et les nouvelles idées accréditées dans l'Assemblée. Un autre sujet de longs malentendus a été la question militaire, M. Tniers s'étant montré très-opposé au service obligatoire universel auquel s'était convertie l'immense majorité de l'Assemblée. Il avait fini par en accorder le principe, mais avec des tempéraments qui tendaient à l'annuler; ce qu'il demandait, en fait de soldats, c'était moins le nombre que la qualité, et pour obtenir ce résultat, il exigeait un long séjour sous les drapeaux : condition que les finances d'aucun pays ne permettent d'imposer à tous les citoyens. M. Thiers, après diverses concessions faites à la commission de la loi militaire, demanda encore à la chambre cinq ans au moins de service dans l'armée active, et non content de soutenir sa thèse par de longs et savants discours, crut devoir l'appuyer, en posant à ce propos la question de cabinet (10 juin 1872). C'est ainsi qu'il conquit et retint la plénitude d'un pouvoir qui semblait peu compatible avec la souveraineté si hautement proclamée par lui de l'Assemblée nationale. Celle-ci lui a fait sentir plus d'une fois sa puissance, notamment en décidant, à propos du Conseil d'Etat, que les membres en seraient nommés par elle et non par le pouvoir exécutif, et en n'admettant parmi les conseillers qu'une imperceptible minorité des candidats agréables au pouvoir. Malgré ces manifestations dans les petites choses, d'une opposition timide dans les grandes, le président de la République française exerce, pour ainsi dire sans constitution, un pouvoir aussi réel qu'aucun souverain constitutionnel de l'Europe, et il l'a fait servir jusqu'ici, avec un succès miraculeux, au relèvement de la France.

THOMAS * (Clément). — Après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, il se rendit à Bordeaux pour y provoquer à la résistance. Un arrêt des commissions mixtes l'exila. Il se retira d'abord en Belgique, puis dans le grand-duché de Luxembourg, où il se livra à des travaux d'agriculture. L'amnistie de 1859 ne lui fit point reconnaître le fait accompli. Il protesta avec Charras et Quinet : « A ceux qui me demandent si je rentrerai en France par la porte qu'ouvre l'homme de Décembre, écrivait-il, je réponds : jamais. » Il était en Suisse lorsqu'éclata la guerre franco-prussienne. A la nouvelle de la révolution du 4 septembre 1870, il accourut à Paris se mettre à la disposition du général Trochu. Paris venait d'être divisé en secteurs; il fut mis à la tête du troisième, qui comprenait Belleville et la Villette. La tentative insurrectionnelle du 31 octobre ayant démontré l'insuffisance du général Tamisier, il fut nommé, par décret du 1er novembre, adjudant général, commandant en second des gardes nationales de la Seine. Le 3 novembre, après la démission de M. Tamisier, il fut promu commandant supérieur, et, le 4, commandant en chef de la première des trois armées organisées par le général Trochu, qui se composait exclusivement de la garde nationale sédentaire. Il rédigea le décret sur la mobilisation de la garde nationale, dont les strictes dispositions étaient inapplicables et soulevèrent de bruyantes réclamations. On lui reprocha aussi la faiblesse de son administration

militaire, cause d'indiscipline et de démoralisation dans les rangs de la milice parisienne. Il dirigea en partie la grande sortie du 19 janvier 1871, sur Montretout et Buzenval, où la garde nationale mobilisée montra que, mieux préparée à l'action, elle aurait pu rendre de grands services.

Au moment des élections du 8 février pour l'Assemblée nationale, le général Clément Thomas, qui s'empressa de décliner toute candidature, figura sur les listes proposées par la presse. Il donna, le 15 février, sa démission de commandant supérieur des gardes nationales de la Seine. Pendant les premières heures de l'insurrection du 18 mars, reconnu dans la foule, il fut arrêté par quelques forcenés, conduit dans un jardin de la rue des Rosiers, à Montmartre, et lâchement assassiné à côté du général Lecomte.

Le gouvernement a proposé à l'Assemblée nationale d'accorder une pension viagère à la veuve du général Clément Thomas.

TILLANCOURT * (Edouard DE). — Aux élections du 8 février 1871 il a été nommé représentant de l'Aisne à l'Assemblée nationale, le cinquième sur onze, par 59 389 voix.

Il a pris place au centre gauche, et a voté pour les préliminaires de paix, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, la proposition Rivet, et le retour de l'Assemblée à Paris; pour le gouvernement, dans la question du pouvoir temporel; contre l'abrogation des lois d'exil, le pouvoir constituant, la proposition Feray (matières premières), et le maintien des traités de commerce.

TIRARD (Pierre-Emmanuel), homme politique français, né à Genève le 27 septembre 1827, d'une famille française, originaire de Voiron (Isère), fit ses études dans sa ville natale, et vint à Paris en 1846, où il entra dans l'administration des ponts et chaussées. Attaché à la direction des travaux de navigation de la Seine, il y remplit les fonctions de chef de bureau jusqu'en 1851, époque à laquelle, désireux de se créer une position indépendante, il donna sa démission pour faire du commerce et fonder une maison d'exportation en orfévrerie et bijouterie. Il fut élu en 1868, membre du Conseil des prud'hommes de Paris. Adversaire déclaré de l'Empire, il soutint, en 1869, dans la 3e circonscription de la Seine, la candidature indépendante de M. Bancel, contre celle de M. Émile Ollivier, acceptée par le gouvernement, et réussit à faire échouer le futur premier ministre. Après la révolution du 4 septembre 1870, M. Tirard fut nommé maire provisoire du 2e arrondissement, et confirmé dans ses fonctions au scrutin du 5 novembre 1870, par 7143 voix sur 12 324 votants. Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant de la Seine à l'Assemblée nationale, le trente-huitième sur quarante-trois, par 75 207 voix sur 328 970 votants. Revenu à Paris, au moment du 18 mars, il organisa dans le 2e arrondissement, qui devint alors le centre de ralliement des amis de l'ordre, la résistance contre le comité central. Il signa l'affiche des maires et des députés de la Seine, consentant aux élections du 26 mars, fut nommé membre de la Commune dans son arrondissement, par 6386 voix sur 11 143 votants, se présenta à l'hôtel de ville lors de la première réunion de cette assemblée, protesta contre les actes du comité central, et donna sa démission en la motivant sur les droits politiques que prétendaient s'arroger les nouveaux élus. Décrété d'accusation, mais non point arrêté séance tenante, il se réfugia à Versailles, où il reprit sa place aux bancs de l'extrême gauche et s'inscrivit à la réunion du Jeu de Paume. Il a pris la parole dans quelques discussions importantes notamment lors du projet d'impôt sur le chiffre des affaires (5 juillet 1872).

Il a voté pour l'abrogation des lois d'exil, la proposition Rivet, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris; contre les préliminaires de paix, la dissolution des gardes nationales, et la proposition Ravinel. Il s'est abstenu sur la loi départementale, et a protesté contre une partie de la déposition qui lui était attribuée dans le rapport de la commission d'enquête sur l'insurrection du 18 mars 1871.

M. Tirard a publié, en 1868, *Du développement de la bijouterie et de l'orfévrerie, par la liberté des titres de l'or et de l'argent* (br. in-8°). Son secrétaire particulier à la mairie du 2e arrondissement, M. Frédéric Damé a fait paraître, au mois d'octobre 1871, un livre inspiré, dit-on, par M. Tirard, intitulé : *La Résistance, les maires de Paris et le comité central, du* 18 *au* 26 *mars* (in-18), qui renferme des renseignements curieux et des documents inédits sur les débuts de l'insurrection communale.

TOLAIN (N....), représentant français, né en 1828, exerça de bonne heure l'état de ciseleur, tout en se livrant à des études d'économie politique. Nommé en 1861 secrétaire adjoint de la Commission ouvrière pour l'Exposition de Londres, envoyé en Angleterre en 1862 avec la délégation des ouvriers français subventionnés par le gouvernement pour y étudier et comparer les diverses industries, il se présenta sans succès, en 1863, à la députation, comme candidat des ouvriers de Paris. L'année suivante, il fut un de ceux qui, le 28 septembre, au meeting de Saint Martin's Hall, à Londres, arrêtèrent les bases d'une *Association internationale des travailleurs*, fondée sur le modèle des *Trade's Unions* anglaises, pour rendre les ouvriers solidaires des grèves, en quelque pays qu'elles éclatassent, et les généraliser si besoin était. A l'origine l'Association était simplement économique; elle devint bientôt politique, et s'organisa en sections obéissant à un comité central siégeant à Londres. Différents congrès ouvriers se réunirent successivement à Genève (1866), Lausanne (1867), Bruxelles (1868) et Bâle (1869). M. Tolain fut délégué par la section parisienne à ces diverses assemblées. En 1868 il proposa au congrès de décider que si une guerre générale venait à menacer l'Europe « les ouvriers devraient dans la mesure de leurs forces l'empêcher d'éclater. » En 1869, il défendit énergiquement le principe de la propriété individuelle. Il avait été condamné correctionnellement à cent francs d'amende, le 6 mars 1868, comme prévenu de faire partie d'une société non autorisée de plus de vingt personnes. A la même époque, il collabora au *Courrier français* que venait de fonder M. Vermorel. Poursuivi de nouveau en 1870, il échappa aux suites du procès, grâce à la révolution du 4 septembre. Resté à Paris pendant le siége, il fut, aux élections municipales du 7 novembre, nommé adjoint du 11e arrondissement par 13 046 voix sur 15 018 votants.

Au scrutin du 8 février 1871, il fut élu représentant de la Seine à l'Assemblée nationale, le trente-deuxième sur quarante-trois, par 89 132 voix sur 328 970 votants. Après l'insurrection du 18 mars, il signa la proclamation dans laquelle les députés et les maires de Paris acceptaient les élections municipales, fixées au 26 par le Comité central de la garde nationale. Porté, malgré lui, dans le 11e arrondissement, comme candidat à la Commune, il n'obtint que 283 voix. Dans l'inter-

valle il était revenu prendre sa place à l'Assemblée. Sa courageuse attitude en présence de l'insurrection lui valut de violentes attaques de la part des organes les plus accrédités de l'Internationale, en même temps que les calomnies des journaux conservateurs. Il a pris la parole à la Chambre sur presque toutes les questions économiques, particulièrement lors de la discussion sur la marine marchande, les matières premières et l'Internationale. Ce dernier discours était attendu avec impatience; il fut écouté avec une vive curiosité (13 et 14 mars 1872).

Il a pris place à l'extrême gauche, et a voté pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; pour le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris; contre les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant, et la proposition Ravinel.

TOPIN * (Marius). — Son livre sur l'*Homme au masque de fer* lui valut un troisième prix à l'Académie française, et le fit nommer chevalier de la Légion d'honneur. Pendant le siége de Paris, élu chef du 193e bataillon de la garde nationale, il se fit remarquer par son activité et son dévouement, et, sur la proposition de l'amiral commandant le huitième secteur, dont relevait son bataillon, fut promu officier de la Légion d'honneur le 11 janvier 1871.

Au commencement de 1872, il fonda, avec MM. Robert Mitchell et Hubert Debrousse, le *Courrier de France*, journal républicain modéré, dont il devint un des principaux rédacteurs.

TOUPET DES VIGNES * (Edmond-Edouard-Ernest-Victoire). — Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant des Ardennes à l'Assemblée nationale, le premier sur dix, par 44 711 voix sur 48 578 votants.

Il a pris place au centre gauche, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, la proposition Feray (matières premières), et le retour de l'Assemblée à Paris; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Ravinel, le traité douanier et le maintien des traités de commerce.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département des Ardennes, pour le canton de Givet.

TRÉLAT * (Ulysse). — Ancien directeur de l'hospice des Quinze-Vingts, il fut nommé, en octobre 1870, membre du Conseil général de l'Assistance publique. Pendant la guerre de 1870-1871, il dirigea la cinquième ambulance, qui, après le désastre de Sedan, fut, pendant quelque temps, retenue par les Prussiens sur la frontière belge. Il a été élu, le 30 juillet 1871, au second tour de scrutin, membre du conseil municipal de Paris, pour le quartier du Panthéon (5e arrondissement). Un de ses fils a été nommé par décret du 24 juin 1872, professeur de pathologie chirurgicale à la Faculté de Paris.

TRÈVE * (Auguste-Hubert-Stanislas). — Au moment de l'investissement de Paris par l'armée prussienne (15 septembre 1870), il fut chargé du service des torpilles sur le front sud de Paris. Ces engins produisirent un assez grand effet dans les ouvrages de Châtillon (19 septembre). Après l'accident de la porte Maillot, le comité de défense insista sans succès, auprès du gouverneur de Paris, pour que M. Trève fût chargé du service général des torpilles sur l'ensemble du front de la place. Nommé commandant du fort de Noisy au mois d'octobre 1871, il occupa ce poste jusqu'au moment de la capitulation.

Au scrutin du 8 février 1871 il se présenta à la députation dans le département de la Seine, mais ne fut pas élu. Après l'insurrection du 18 mars, au moment où l'amiral Saisset tentait de centraliser la résistance des gardes nationaux de l'ordre, il fut nommé colonel de la légion du 6e arrondissement. Lorsqu'un second siége de Paris devint nécessaire, il offrit ses services comme électricien à l'armée de Versailles, constata l'abandon du rempart au Point-du-Jour, et, grâce aux indications de M. Ducâtel, réussit, le 21 mai, à pénétrer dans Paris, suivi du corps d'armée du général Douay. En récompense de cet acte d'audace intelligente, M. Trève fut nommé capitaine de vaisseau (juin 1871).

TREVENEUC * (Henri-Louis-Marie, COMTE DE). — Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant des Côtes-du-Nord à l'Assemblée nationale, le deuxième sur treize, par 80 220 voix.

Il présenta, au mois d'août 1871, une proposition de loi qui autorisait les conseils généraux, en cas d'insurrection dispersant l'Assemblée ou empêchant sa réunion, à reconstituer provisoirement la représentation du pays au moyen de l'élection de délégués pris dans leur sein. Cette loi fut votée au mois de février 1872, par 482 voix sur 557 votants.

Membre de la réunion des Réservoirs, il a pris place à droite, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, l pouvoir constituant et le traité douanier; contre le gouvernement, dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Rivet, la proposition Feray (matières premières), et le maintien des traités de commerce.

TRIBERT (Louis), représentant français, né à Paris, le 29 juin 1819, fils aîné de M. Tribert, député des Deux-Sèvres de 1839 à 1848, fit ses études au collége Bourbon, suivit les cours de l'Université de Berlin, et parcourut ensuite une partie de l'Europe et de l'Amérique. Conseiller général sous l'Empire, il se présenta sans succès aux élections législatives comme candidat indépendant; aux élections de 1869 il obtint cependant dans les Deux-Sèvres une imposante minorité. Après les premiers désastres qui signalèrent la déclaration de guerre à la Prusse, il s'engagea, au mois d'août 1870, dans le 95e de ligne, fut fait prisonnier à la Ville-Evrard et envoyé en Silésie, où il se trouvait encore, le 8 février 1871, lorsqu'il fut élu représentant des Deux-Sèvres à l'Assemblée nationale, le quatrième sur sept.

Il a pris place au centre gauche, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la proposition Rivet, et le traité douanier; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Ravinel, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département des Deux-Sèvres, pour le canton de Champdenières.

TRIDON (Edme-Marie-Gustave), journaliste français, membre de la Commune de Paris, né à Dijon (Côte-d'Or), en 1841, est le fils d'un propriétaire de ce département qui, à la fin de la Révolution, avait réussi à faire une fortune considérable en achetant des biens nationaux. Il fit son droit à Paris, écrivit dans plusieurs petits journaux du quartier Latin, et publia, en 1864, une brochure : *Les Hébertistes, plainte contre une calomnie de l'histoire* (in-8°), qui fit à son auteur une réputation d'écrivain. Il fonda alors, et signa en qualité de gérant, le journal le *Candide*, feuille d'opposition radicale, dont le tirage dépassa 11 000 exemplaires. Le vingt et unième numéro fut saisi, au commencement de 1865, le journal supprimé et le gérant condamné à six mois de prison. Au mois de juillet de la même année, la brochure *les Hébertistes*, dont les persécutions du *Candide* avaient ravivé le succès, fut aussi saisie. Au sortir de Sainte-Pélagie, où il s'était lié avec M. A. Blanqui, M. Tridon fonda le *Critique*, qui fut supprimé au bout de quelques jours. Après avoir assisté, en 1866, au congrès international des travailleurs, à Genève, il fut arrêté sous prévention de direction et fondation d'une société secrète dite de « la Renaissance, » et détenu quatre mois avant d'être jugé. Il fut ensuite condamné, avec vingt-deux autres coaccusés, à quinze mois de prison. Ces rigueurs n'affaiblirent point l'ardeur de M. Tridon. Disciple convaincu de M. Blanqui, il mit dès lors une fortune considérable et un réel talent de polémiste au service de la cause révolutionnaire. Compromis en 1870 dans le procès de Blois, comme complice d'attentat contre la sûreté de l'État et la vie de l'empereur, il se réfugia à Bruxelles, et protesta, le 6 mai, par une lettre rendue publique, contre le réquisitoire de M. Grandperret. Condamné par contumace à la peine de la déportation, il ne put rentrer en France qu'après la révolution du 4 septembre, et fonda à Paris, avec M. Blanqui, la *Patrie en danger*, journal d'opposition violente au gouvernement de la Défense nationale. Il ne prit aucune part au mouvement du 31 octobre et ne fut pas poursuivi.

Aux élections du 8 février 1871 pour l'Assemblée nationale, il obtint dans la Seine, sans être élu, 65 707 suffrages, et fut nommé dans la Côte-d'Or par 32 721 voix. Il donna bientôt sa démission, en même temps que MM. Malon, Ranc et Rochefort, et revint à Paris. Après le triomphe de l'insurrection du 18 mars, élu, le 26, membre de la Commune, dans le 5e arrondissement, par 3948 voix, il fut nommé membre de la commission exécutive, le 30, et, au milieu des modifications répétées que subit cette commission, en fit partie jusqu'au 21 avril. Il présenta, dans l'intervalle, un projet de loi sur les échéances, adopté partiellement. Il resta membre de la commission de la guerre, où il avait été délégué le 30 mars, jusqu'au 15 mai, époque à laquelle il se sépara définitivement de la majorité, fut chargé du contrôle de la manutention, vota, le 1er mai, contre la création du comité de salut public, « défroque inutile et ridicule, » et s'abstint dans l'élection des membres qui devaient composer « un pouvoir fatal où commençait à poindre un comité de capitulation. » M. Tridon s'était aussi abstenu lors de la validation des élections complémentaires du 16 avril. Il signa, le 15 mai, la déclaration de la minorité de la Commune, rédigée par M. Ch. Beslay et, à partir de cette époque, refusa absolument de reparaître dans l'assemblée communale. Une maladie sérieuse, encore aggravée par les déceptions que lui avaient causées les événements politiques, lui en défendait d'ailleurs l'entrée. Il est mort, le 29 août 1871, à Bruxelles, où il avait réussi à se réfugier après la défaite de l'insurrection parisienne.

TRINQUET (N....), membre de la Commune de Paris, un des personnages les plus inconnus de cette assemblée, exerçait, en 1868, la profession de cordonnier dans le 20e arrondissement, lorsque la liberté accordée aux réunions publiques lui permit de se signaler par ses violences de langage dans les clubs de Belleville. Au moment des élections de 1869, il fut l'un des organisateurs du comité qui proposa et soutint la candidature de M. Rochefort. Celui-ci, par gratitude, lui donna un emploi dans les bureaux de la *Marseillaise*, récemment fondée. Le 8 février 1870, prévenu de cris séditieux, de port d'armes prohibées, et, après perquisition à son domicile, trouvé détenteur d'armes de guerre, il fut condamné par la 7e chambre correctionnelle à six mois de prison. Pendant le siége, M. Trinquet devint un des orateurs populaires les plus écoutés dans les réunions radicales. Le caractère violent de ses propositions lui valut, après l'insurrection du 18 mars 1871, d'être nommé, aux élections complémentaires du 16 avril, membre de la Commune, dans le 20e arrondissement, par 6771 voix, sur 9204 votants. Il fut placé dans la commission de sûreté générale, où il rivalisa de zèle et de rigueurs arbitraires avec M. Raoul Rigault. Il prit peu de part aux discussions de la Commune. Ce fut lui cependant qui, dans la séance du 12 mai, renouvelant la taxe des absents, proposa de prélever une somme de cinquante francs sur chaque garde national absent de Paris depuis le 18 mars. Attaché à la mairie du 20e arrondissement, et chargé spécialement de la célébration des mariages, il ordonna des perquisitions dans les églises et chez les prêtres, et présida à une exécution sommaire ordonnée par la commission de sûreté générale. Dans les derniers jours de la lutte, il fut au nombre des membres de l'assemblée communale, qui se réfugièrent à la mairie du 11e arrondissement. On a même dit qu'après la mort de M. Delescluze il fut investi des fonctions de délégué à la guerre, et fit établir les batteries fédérées du Père-Lachaise et des buttes Chaumont, les dernières à bombarder Paris. Réfugié dans les carrières d'Amérique, il y fut arrêté au commencement du mois de juin et conduit à Versailles. Traduit devant le 3e conseil de guerre, il a été condamné, le 3 septembre 1871, aux travaux forcés à perpétuité, et transporté, au commencement du mois de février 1872, à la Nouvelle-Calédonie.

TROCHU (Louis-Jules). — Laissé à l'écart depuis la campagne d'Italie, il resta encore sans emploi après l'organisation des corps d'armée, au début de la guerre contre la Prusse (juillet 1870). Cependant les premières défaites ramenèrent à lui le ministère. On voulut d'abord lui donner le commandement du corps expéditionnaire de la Baltique, et, les événements se précipitant, il fut même question de lui confier le ministère de la guerre, lors de la chute du cabinet Ollivier. Le général de Palikao, devenu président du Conseil, le chargea de l'organisation et du commandement du 12e corps, en formation au camp de Châlons. C'est là que, le 17 août, l'empereur Napoléon le nomma gouverneur de Paris et commandant en chef de toutes les forces destinées à la défense de la capitale. Cette nomination, qui coïncidait avec l'annonce du retour de l'empereur à Paris, fut accueillie avec défiance par l'impératrice, qui voyait en M. Trochu un orléaniste, et avec dépit par le ministre de la guerre, qui sentait en lui un rival. Le Con-

seil de régence dissuada Napoléon de rentrer à Paris. M. Trochu fit alors paraître sa première proclamation aux « Habitants de Paris » qui devait être suivie d'un si grand nombre d'autres, et où l'impératrice ayant supprimé la phrase annonçant le retour de l'empereur, il n'était fait aucune mention du gouvernement impérial. Ce document célèbre, dans lequel le général prétendait maintenir l'ordre dans la cité par le seul ascendant de la « force morale », se terminait ainsi : « Pour accomplir mon œuvre, après laquelle, je l'affirme, je rentrerai dans l'obscurité d'où je sors, j'adopte une des vieilles devises de la province de Bretagne où je suis né : — Avec l'aide de Dieu, pour la patrie ! » (18 août.)

Le nouveau gouverneur entré en fonctions s'occupa avec un zèle infatigable de la mise en état des fortifications, de l'armement d'artillerie, de l'approvisionnement et des mesures de sûreté intérieure. C'est sur ce dernier point que, dès le premier jour, il se trouva en conflit d'attributions avec le général de Palikao, et que, jusqu'au 4 septembre, il ne rencontra chez ce haut fonctionnaire qu'opposition et mauvais vouloir. Il procéda cependant à l'expulsion en masse des 80 000 Allemands domiciliés à Paris, que l'opinion publique, surexcitée par des faits trop réels, accusait d'espionnage universel. Cette mesure, diversement jugée par la presse française, et habilement exploitée par les journaux d'outre-Rhin, fut l'occasion d'un ardent réveil de la haine nationale des Allemands contre la France (29 août). Au même moment, M. Gambetta proposait au Corps législatif de centraliser tous les pouvoirs entre les mains de M. Trochu, en vue de la défense de Paris. M. de Palikao s'opposa à cette mesure; mais le désastre de Sedan modifia subitement la situation. Dès le 3 septembre la vérité était connue de l'impératrice; elle fit appeler le gouverneur de Paris, qui, peu de jours auparavant, affirmait sa fidélité à la dynastie, au triple titre « de Breton, de catholique et de soldat » : celui-ci attendit au lendemain pour se rendre aux Tuileries. Quelques heures après, un gouvernement de Défense nationale était proclamé à l'Hôtel de ville. Les députés de la gauche qui le composaient, comprenant que la situation exigeait un nom militaire, offrirent à M. Trochu une place au milieu d'eux. Il l'accepta à la condition d'être confirmé dans les fonctions qu'il occupait, et d'être nommé président du nouveau gouvernement républicain. M. Trochu signa aussitôt, en cette qualité, le décret qui déclarait le Corps législatif dissous et le Sénat aboli, puis, successivement, les principaux décrets du gouvernement de la Défense, dus à son initiative, entre autres ceux relatifs à la liberté de la fabrication et du commerce des armes (5 septembre), à la mobilisation de la garde nationale sédentaire, à l'organisation de divers corps spéciaux auxiliaires, au licenciement de la garde impériale (28 octobre), à la Légion d'honneur exclusivement réservée aux services militaires (même jour), à la répartition en trois armées des forces de Paris (4 novembre), à l'interdiction de rendre compte des opérations de guerre (1er décembre), à la suppression de l'élection pour les officiers de la garde mobile (18 décembre), à la suppression des fonctions de gouverneur de Paris (22 janvier 1871). Ces diverses dates résument son rôle d'organisateur officiel pendant le siége.

L'histoire de ses opérations militaires, pour lesquelles il disposait de 120 000 hommes de troupes régulières, de 80 000 mobiles, et de 330 000 gardes nationaux, commence le 19 septembre par le combat de Châtillon, où l'aile droite française s'étant retirée « avec une regrettable précipitation », le mouvement de flanc des Allemands sur Versailles, et, par suite, l'investissement du sud de Paris ne purent être évités. Le 23 septembre le corps du général Vinoy réoccupa les Hautes-Bruyères, poste avancé au sud du fort de Bicêtre, que le génie civil transforma, par des travaux considérables rapidement achevés, en une formidable position. Le 30, un nouvel effort est tenté sur le front sud; Chevilly, l'Hay et Thiais, solidement occupés par les Prussiens, sont attaqués sans succès. Le 21 octobre, une grande sortie sur Montretout qui, mieux conduite, aurait pu amener le général Ducrot aux portes de Versailles, échoue complétement. Le 28, le général de Bellemare s'empare du Bourget, se maintient un jour dans cette position et, n'étant pas soutenu, est chassé par l'ennemi. Cet échec, auquel vint s'ajouter la désastreuse nouvelle de la capitulation de Metz, provoqua la tentative insurrectionnelle du 31, à la suite de laquelle M. Trochu et la plupart des membres du gouvernement, faits prisonniers par les bataillons radicaux, furent délivrés dans la nuit par la garde nationale de l'ordre. Cet événement fut l'occasion de la confirmation du pouvoir du gouvernement de la Défense, par le scrutin plébiscitaire du 3 novembre, qui lui donna 557 996 votes affirmatifs sur 620,634 votants.

Les sorties, interrompues pendant un mois, reprirent le 29 novembre. L'armée d'opérations, comprenant 150 000 hommes et 400 pièces de canon et commandée par le général Ducrot, passa la Marne le 30, s'empara de Champigny, de Bry-sur-Marne et de Villiers, s'avançant sur Chelles et menaçant de tourner et de couper l'armée d'investissement sur Villeneuve-Saint-Georges. En même temps, le général Vinoy au sud, et le vice-amiral La Roncière au nord, opéraient de vigoureuses diversions. Ce premier succès sérieux excita dans Paris le plus vif enthousiasme, et le gouvernement, s'associant au sentiment de la population, adressa à M. Trochu une lettre de félicitation dans laquelle « saluant ces belles et grandes journées où l'homme de guerre s'était révélé tout entier, » il prédisait la prochaine délivrance de Paris. Ces illusions durèrent peu. Le 2 décembre, les Allemands, renforcés de troupes fraîches, et prenant l'offensive, réussirent à refouler l'armée française. Un vigoureux retour ramena nos soldats aux positions occupées la veille; mais cet effort fut le dernier. Le lendemain, le général Ducrot repassait la Marne et cantonnait son armée harassée dans le bois de Vincennes. En même temps arrivait la nouvelle de la défaite de l'armée de la Loire et de la reprise d'Orléans. Le découragement des Parisiens fut d'autant plus grand qu'ils avaient espéré davantage : cependant le désir de combattre était toujours très-vif. Le 21 décembre, pour obéir à la pression d'une opinion publique de plus en plus surexcitée, un grand mouvement en avant, qui embrassait tout le cercle d'investissement, fut ordonné et dirigé par M. Trochu. La lutte fut très-vive à l'est de Paris, sur la Ville-Évrard, la Maison-Blanche et le Bourget. Le froid était extrême (19° centigrades), et lorsque l'ennemi démasqua les batteries à grande portée, préparées de longue main contre le plateau d'Avron, le gouverneur se vit contraint d'abandonner précipitamment cette importante position stratégique, occupée la veille de la bataille de Champigny, fortifiée et armée par le colonel Stoffel, et où l'artillerie de marine avait rendu les plus grands services. La « prise du mont Avron » fut officiellement annoncée par le roi Guillaume à son armée. A partir de cette époque, l'irritation contre M. Trochu devint générale. La garde nationale mo-

bilisée demanda à combattre avec une menaçante insistance. Enfin, le 19 janvier 1871, cent mille hommes, dont une moitié environ appartenait à la garde nationale, attaquèrent, par un brouillard épais, les positions retranchées des Prussiens sur la gauche du Mont-Valérien, occupèrent la redoute de Montretout et la crête de la Bergerie, atteignirent Buzenval, mais furent obligés de se replier le soir même. La dépêche du gouverneur qui, le 20, à neuf heures du matin, annonçait l'insuccès définitif de l'opération, portait qu'un armistice et des moyens extraordinaires de transport seraient nécessaires pour enlever les blessés. Ces manifestations décourageantes, ajoutées à la douleur d'une suprême défaite, provoquèrent, de la part de quelques bataillons de la garde nationale de marche, une tentative de surprise de l'Hôtel de ville que l'attitude énergique des mobiles bretons fit échouer (22 janvier). Cependant, M. Trochu qui, quelques jours auparavant (8 janvier), avait affirmé, dans une de ses proclamations, « que le gouverneur de Paris ne capitulerait pas », signait le décret supprimant les fonctions de gouverneur, et se préparait à rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation, déguisée sous le nom d'armistice. Le moment de stupeur passé, la presse de toutes les nuances attaqua violemment le président du gouvernement de la Défense, que M. Gambetta, dans sa dernière dépêche, traitait de « discoureur infatigable, militaire irrésolu et présomptueux ». Le journal le *Figaro* se signala entre tous par la persistance et l'âpreté de sa critique. M. Trochu y était représenté comme un « Tartuffe coiffé du casque de Mengin ». Le général demanda plus tard satisfaction au jury, qui condamna MM. A. Vitu et de Villemessant, mais n'admit que le délit d'outrage et repoussa la diffamation (mars 1872).

Lors des élections du 8 février 1871 à l'Assemblée nationale, M. Trochu, qui avait d'abord refusé toute candidature, revint au dernier moment sur sa décision, et fut élu dans les Bouches-du-Rhône, par 51 784 voix; dans les Côtes-du-Nord, par 94 204 voix; dans le Finistère, par 55 422 voix; dans l'Ille-et-Vilaine, par 106 366 voix; dans la Vendée, par 64 944 voix; dans le Rhône, par 70 588 voix; dans la Seine-Inférieure, par 78 536 voix, et, enfin, dans le Morbihan. Il opta pour ce dernier département, où il était né et où il avait conservé de fervents admirateurs. Cette multiple élection s'expliquait alors par la longue interruption des communications entre Paris et la province : M. Trochu bénéficiait de la réputation que lui avaient faite les proclamations de M. Gambetta. A la Chambre il conserva une attitude calme et habile, appuyant la prise en considération de la proposition ayant pour objet d'examiner la conduite du gouvernement qu'il avait présidé, prenant la parole dans les questions importantes, et soutenant, avec une savante éloquence, notamment lors de la discussion sur le recrutement de l'armée, la réforme radicale du service obligatoire réel (mai-juin 1872). Le 1er juillet suivant, tenant enfin une promesse, qui datait de sa proclamation du 18 août 1870, et qu'il avait plusieurs fois renouvelée depuis, il donnait sa démission de député du Morbihan et rentrait dans la vie privée.

Il avait siégé au centre droit, et voté pour les préliminaires de paix, la loi municipale, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, les propositions Rivet et Ravinel et le traité douanier; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce et le retour de l'Assemblée à Paris.

Lors du renouvellement des Conseils généraux le 8 octobre 1871, il fut élu conseiller général du département du Morbihan pour le canton de Belle-Isle.

La conduite militaire et politique du général Trochu, quelles qu'aient été, d'ailleurs, les circonstances atténuantes qu'il a lui-même si habilement plaidées, a été presque unanimement blâmée en France et à l'étranger. On lui a surtout reproché, malgré l'incident du dépôt de son testament chez le notaire Ducloux, de n'avoir jamais eu de plan définitivement arrêté, soit pour la défense, soit pour l'offensive. Investi, dans une ville dont les ressources étaient immenses, par une armée de 160 000 à 180 000 hommes, répandue sur un énorme périmètre, et à laquelle M. de Moltke emprunta, à diverses reprises, des appoints pour les armées allemandes combattant en province, il ne sut rompre nulle part la ligne d'investissement dans les premiers mois du siége. Après la capitulation de Metz, qui laissait libre 150 000 des meilleurs soldats ennemis, la tâche devenait presque impossible, et le sentiment public ne s'y trompa point : en perdant Metz, la France perdait Paris. M. Trochu, que ses opinions religieuses et même mystiques, amenaient à compter volontiers sur les moyens surnaturels de salut, n'avait jamais eu foi dans la possibilité de la défense de Paris, qu'il appelait « une folie héroïque ». Ce manque absolu de confiance dans les incomparables éléments scientifiques, industriels et militaires dont il disposait, et, particulièrement sa profonde répugnance à organiser et à utiliser la garde nationale, dont la discipline, comme celle de la garde mobile, fut détruite par une faiblesse et une complaisance inouïes chez un commandant militaire, et que peut seule expliquer la passion d'une popularité éphémère, furent les deux principales causes qui amenèrent un homme aussi remarquable par l'intelligence que médiocre par le caractère, à contribuer pour une si grande part à la perte de son pays.

U

UHRICH * (Jean-Jacques-Alexis). — Au début de la guerre franco-prussienne (15 juillet 1870), il fut appelé à l'activité et nommé commandant de l'importante place de Strasbourg, dont les fortifications déjà anciennes, n'avaient point été tenues au niveau des progrès récemment faits par l'art du génie militaire. La garnison comptait à peine 3000 hommes de troupes régulières; le reste était formé par des bataillons de gardes nationales mobile et sédentaire. Le 8 août, l'investissement de la ville par la cavalerie badoise était à peu près complet. Le 23, le général de Werder, chargé des opérations de siége, somma le général Uhrich de rendre la place et, sur son refus, commença le bombardement dès le lendemain. Les ravages furent immenses : la cathédrale fut considérablement endommagée; la bibliothèque incendiée et un grand nombre de maisons particulières détruites. La partie de la population qui ne pouvait se défendre se réfugia dans les caves; les hommes valides cherchèrent à arrêter l'incendie. L'évêque de Strasbourg obtint que le bombarde-

ment fût suspendu le 26 août, de quatre heures du matin à midi, mais ses efforts furent inutiles, le général Uhrich n'ayant voulu faire aucune concession à l'ennemi. Du reste, aucun habitant ne demanda à capituler. Le bombardement allemand recommença, tandis que les Français, du haut de la citadelle, mettaient en feu la ville de Kehl, située sur l'autre rive du Rhin.

La constance des Strasbourgeois contraignit alors le général de Werder à recourir à un siége en règle. Les travaux commencèrent le 29 août contre les ouvrages de l'angle nord-ouest. Les sorties du général Uhrich ne produisaient pas grand effet, à cause du petit nombre de troupes régulières dont il disposait, et, le 27 septembre, à cinq heures du soir, après la destruction de deux grands ouvrages avancés, il dut arborer le drapeau blanc. La ville avait reçu deux cent mille projectiles, dont 50000 bombes. Une partie de la population émigra en Suisse; les jeunes gens vinrent s'engager dans l'armée de la Loire et les francs-tireurs des Vosges. Le général Uhrich, prisonnier sur parole, arriva à Tours, le 2 octobre, et y fut chaleureusement accueilli par la population. Un décret lui conféra la dignité de grand' croix de la Légion d'honneur, tandis que des souscriptions particulières s'organisaient dans les villes de province pour lui offrir une épée d'honneur. A Paris, où les nouvelles du siége de Strasbourg n'arrivèrent que par intermittence, le nom du défenseur de la capitale de l'Alsace fut donné à l'avenue de l'Impératrice, et un décret du gouvernement de la Défense, du 2 octobre, décida que la statue de Strasbourg, érigée à l'un des angles de la place de la Concorde, et qui était depuis plusieurs jours l'objet de manifestations sympathiques au général, et chargée de couronnes d'immortelles, apportées par la garde nationale, « serait coulée en bronze, et maintenue sur le même emplacement, avec inscription commémorative des hauts faits de la résistance des départements de l'Est. » Après avoir défendu à Tours les intérêts des troupes qu'il avait commandées, M. Uhrich, sans mettre à profit l'autorisation que lui avait donnée la délégation d'aller habiter le château de Pau, se retira dans une petite localité suisse pour y veiller de plus près sur ses soldats blessés.

Aux élections du 8 février 1871, il obtint à Paris, sans être nommé, 53459 voix sur 328970 votants. Il se présenta aux élections complémentaires du 2 juillet, mais ne réunit qu'un petit nombre de suffrages. Devant le conseil d'enquête sur les capitulations, M. Uhrich obtint des éloges pour certains faits de la défense de Strasbourg, mais fut blâmé formellement sur plusieurs détails techniques (janvier 1872). Il est rentré depuis dans le cadre de réserve.

ULBACH* (Louis).—Nommé secrétaire de l'une des trois sections, dont se composait la commission des barricades présidée par M. Rochefort (27 septembre 1870), il participa en cette qualité à la défense de Paris. Quelques jours avant les élections du 8 février 1871, pour l'Assemblée nationale, il fit reparaître la *Cloche*, qui tenta de réaliser l'union du parti républicain sur le terrain électoral. Pendant l'insurrection communale, il continua à publier son journal à Paris, et au milieu des compromissions d'une partie de la presse, dite républicaine, se prononça énergiquement contre le fédéralisme de l'Hôtel de ville et soutint le gouvernement de M. Thiers. Averti qu'il allait être arrêté par ordre du comité de sûreté générale, il se cacha chez M. Laurent-Pichat et n'en sortit qu'au moment de l'entrée des troupes régulières dans Paris. Quelque temps après, comparaissant à Versailles, comme témoin devant le 3e conseil de guerre, M. Ulbach se vit accusé par l'un des juges d'avoir été favorable à la Commune. Il exprima le lendemain, dans la *Cloche*, son indignation de « cette calomnie » et fut, pour ce fait, traduit, comme coupable d'outrage envers la justice militaire, devant ce même conseil de guerre, qui le condamna à trois ans de prison et six mille francs d'amende. Ce jugement ayant été cassé en révision, M. Ulbach fut renvoyé devant le 4e conseil, qui réduisit la peine à trois mois d'emprisonnement et trois mille francs d'amende (12 janvier 1872). Cette condamnation fut rendue définitive par l'arrêt de la Cour de cassation du 28 mai suivant, qui confirma la jurisprudence appliquée par le 4e conseil.

Aux élections complémentaires du 2 juillet 1871, M. Ulbach a obtenu à Paris, sans être élu, environ 27000 voix.

URBAIN (N....), membre de la Commune de Paris, né vers 1830, dirigeait, au moment du siége de Paris, une institution de jeunes gens, dans la rue de Verneuil. Il se produisit, à cette époque, dans quelques clubs radicaux, et, après l'insurrection du 18 mars 1871, fut au nombre des adhérents au comité central, qui chassèrent de la mairie du 7e arrondissement M. Arnaud de l'Ariége et ses adjoints, pour s'installer à leur place.

Aux élections du 26 mars, il fut élu membre de la Commune, dans le 7e arrondissement, par 2803 voix sur 5065 votants, et fut placé, le 30, dans la commission de l'enseignement. Il vota pour la validation des élections complémentaires du 16 avril à la majorité absolue des suffrages, quel que fût le nombre des votants; mais, à ce propos, attaquant vivement le principe de l'abstention qu'admettait la majorité de l'assemblée, il demanda que tous les électeurs fussent contraints de voter, au moins au bulletin blanc. Le 24 avril, il fut délégué pour visiter les gardes nationaux dans les postes et lieux de réunion. Il approuva la destruction de la colonne Vendôme et de la maison de M. Thiers, et motiva, le 1er mai, son vote pour la création du comité de salut public, en arguant du « mandat impératif, et des circonstances, qui justifiaient les mesures les plus énergiques. » Ennemi déclaré de la minorité à la tête de laquelle se trouvait M. Ch. Beslay, et qui protesta le 25 mai contre les agissements du comité de salut public, il proposa contre les dissidents des mesures rigoureuses, et fut délégué, le 16 mai, à la nouvelle commission militaire. Dans la séance du 17, il réclama la mise en vigueur du décret du 5 avril sur les otages, et demanda l'exécution dans les 24 heures des dix principaux d'entre eux; « cinq devaient être fusillés aux avant-postes, et cinq dans l'intérieur de Paris. »

Il fut arrêté dans les premiers jours de juin, au moment où il s'apprêtait à quitter Paris sous un déguisement de cocher, et conduit à Versailles. Traduit devant le 3e conseil de guerre, et convaincu en outre de soustractions de deniers publics et privés, de complicité avec sa maîtresse, Mme Leroy, il a été condamné, le 3 septembre 1871, aux travaux forcés à perpétuité, et a été transporté au commencement du mois de février 1872, à la Nouvelle-Calédonie. La cour de cassation avait rejeté son pourvoi le 13 octobre précédent.

V

VACHEROT* (Etienne). — Il fut nommé vice-président de la commission de l'enseignement communal par arrêté du maire de Paris du 1er octobre 1870, et élu, le 6 novembre suivant, au second tour de scrutin, maire du 5e arrondissement de Paris, par 5069 voix sur 9578 votants. Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant de la Seine à l'Assemblée nationale, le vingt-unième sur quarante-trois, par 94621 voix sur 328 970 votants, se fit inscrire à la réunion de la gauche républicaine, et parla, le 1er mars 1871, pour l'acceptation des préliminaires de paix. Porté, malgré lui, aux élections communales du 26 mars 1871, il obtint, sans être élu, 1208 voix.

Il a voté pour l'abrogation des lois d'exil, les lois municipale et départementale, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, la proposition Feray (matières premières), et le retour de l'Assemblée à Paris ; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la propositon Ravinel et le maintien des traités de commerce.

Son fils, M. Arsène Vacherot, a été nommé sous-préfet de Sens, puis maître des requêtes au conseil d'Etat, par décret du 10 septembre 1872.

VAILLANT (Marie-Edouard), membre de la Commune de Paris, né à Vierzon (Cher), le 26 janvier 1840, fit à Paris d'excellentes études, se fit recevoir docteur ès sciences, en 1865, et commença aussitôt après à suivre les cours de la faculté de médecine. C'était le moment du succès du *Candide* et de la popularité de M. Tridon et de ses amis. Les élucubrations brillantes des jeunes *Hébertistes* séduisirent peu l'esprit sérieux de M. Vaillant, qui partit pour l'Allemagne, afin d'y compléter ses études. Étudiant à Heidelberg de 1866 à 1867, et affilié, dès cette époque, à l'Internationale, à la suite du congrès de Lausanne, il séjourna à Tubingen, en 1868, suivit les cours de la faculté de médecine de Vienne, jusqu'à la fin de 1869, revint encore à Tubingen, et en partit en 1870, au moment de la déclaration de guerre entre la France et la Prusse. Imbu des principes de la philosophie allemande, et particulièrement séduit par les doctrines d'Hégel, il se préoccupa surtout de la question sociale, dont l'Association internationale des travailleurs lui paraissait devoir résoudre le problème. Propagateur convaincu des doctrines de la nouvelle société, il unit ses efforts à ceux de M. Franckel, pour les répandre, pendant le siége, dans les quartiers ouvriers de Paris, et en particulier dans celui du Temple.

Au scrutin du 8 février 1871, il obtint, sans être élu, 49 340 voix sur 328 970 votants. Son érudition et son zèle désintéressé lui avaient acquis une grande influence sur la garde nationale, dont il contribua à organiser le comité central. Délégué au ministère de l'Intérieur, par ce comité, au lendemain de l'insurrection du 18 mars 1871, il fut élu membre de la Commune, le 26, dans le huitième arrondissement, par 2145 voix sur 4396 votants. Le 27, il publia dans l'*Officiel* un article sur le *Tyrannicide* et l'*Élimination* dont M. Longuet, directeur de ce journal, crut devoir récuser les violences. Il renfermait cette phrase : « La société n'a qu'un devoir envers les princes : LA MORT. Elle n'est tenue qu'à une formalité : la constatation d'identité. » Membre de la commission exécutive le 30 mars, il conserva ces fonctions à travers tous les changements apportés dans le personnel de cette commission. Le 21 avril il fut délégué au poste ministériel de l'enseignement par 27 voix sur 53 votants, et fit encore partie de la nouvelle commission exécutive. Il avait voté, le 17, pour la validation des élections complémentaires à la majorité absolue des suffrages, quel que fût le nombre des votants. Il se prononça le 1er mai, pour la création du comité de salut public, mais en motivant son vote en termes incohérents, qui admettaient à la fois « que le comité de salut public était un pastiche » et que la Commune « devait agir au lieu d'imiter. » Il déclara aussi qu'il n'avait pu trouver parmi les membres de la Commune un groupe d'hommes avec lesquels il pût marcher. Il a réussi à s'échapper de Paris, au moment de l'entrée des troupes régulières dans la capitale et s'est réfugié en Angleterre.

Les journaux ont annoncé que M. E. Vaillant faisait partie du conseil général de l'Association internationale, lors du congrès tenu à Londres du 17 au 23 septembre 1871, et à La Haye du 1er au 15 septembre 1872. Il a été condamné par contumace à la peine de mort, le 20 juillet 1872, pour complicité dans l'assassinat des otages.

VALENTIN (Marie-Edmond), administrateur français, né à Strasbourg, le 27 avril 1823, était, depuis le 9 octobre 1848, sous-lieutenant au 6e bataillon de chasseurs à pied, lorsqu'il fut élu représentant du Bas-Rhin à l'Assemblée législative, le 10 mars 1850. Il prit place dans les rangs de la gauche républicaine, fut arrêté dans la nuit du 1er au 2 décembre 1851 et figura en tête de la liste des représentants bannis. Réfugié en Angleterre, il fut, de 1860 à 1870, attaché comme professeur à l'école d'application d'artillerie et de génie, de Woolwich. Il rentra en France au mois de mai 1870. Le lendemain de la révolution du 4 septembre, un décret du gouvernement de la Défense nationale le nomma préfet du Bas-Rhin. Le dispositif de ce décret « s'en rapportait à son énergie et à son patriotisme pour aller occuper son poste. » Il réussit à entrer dans Strasbourg assiégé, en franchissant à la nage la rivière de l'Ill et les fossés des fortifications, sous le feu croisé de l'ennemi et de la place (19 septembre). Après la capitulation (27 septembre) et au mépris des conditions qui l'avaient réglée, il fut arrêté sur les ordres du général de Werder, et détenu pendant quatre mois dans les casemates de la forteresse d'Ehrenbreitstein. Rendu à la liberté au moment de l'armistice, et nommé préfet du Rhône et commissaire extraordinaire de la République, le 6 février 1871, en remplacement de M. Challemel-Lacour démissionnaire, il eut, aux mois de mars et d'avril, à combattre l'insurrection dans les faubourgs de Lyon, et fut blessé d'un coup de feu, le 30 avril, après avoir ramené au combat les troupes repoussées par les insurgés. A trois reprises, il abattit, de ses propres mains, le drapeau rouge arboré ou relevé par les partisans de la Commune. Violemment attaqué par la presse monarchique, qui ne lui pardonnait pas de ne point avoir ouvertement rompu avec certains groupes avancés de la municipalité lyonnaise, qu'une politique intelligente et l'intérêt impérieux de la paix publique commandaient de ménager, il fut enfin relevé de ses fonctions et rem-

placé par M. Pascal, préfet de Nantes (24 janvier 1872). Nommé chevalier de la Légion d'honneur au mois d'octobre 1871, il a été promu commandeur, pour services exceptionnels, le 10 février 1872. Le conseil de l'Institut de Woolwich prit, au mois d'août suivant, une décision qui, en reconnaissance « des services rendus », doublait la pension de retraite à laquelle il avait droit comme ancien professeur de cette école.

Lors de la publication du rapport du conseil d'enquête sur la capitulation de Strasbourg, il protesta contre l'exclusion dont il avait été l'objet de la part du conseil, qui avait entendu M. Pron, dernier préfet de l'Empire, et n'avait pas cru devoir l'appeler.

VALLÈS* (Jules-Louis-Joseph). — Le journal *le Peuple* fondé au commencement de 1869, avec la collaboration de MM. Longuet, Georges Duchêne, et Pierre Denis, était destiné à soutenir sa candidature aux élections législatives du mois de mai, dans la huitième circonscription, comprenant le faubourg Saint-Antoine, où les comités libéraux patronnaient M. Jules Simon, contre M. Lachaud, candidat de l'administration. M. Vallès, qui avait voulu « grouper autour de son nom les espoirs légitimes de revendication » de la démocratie socialiste, n'obtint qu'un nombre infime de voix. Cependant, orateur écouté dans les réunions publiques radicales, collaborateur violent des feuilles irréconciliables, et rédacteur en chef de *la Rue*, qu'il venait de ressusciter, il fut assez compromis lors des troubles qui signalèrent l'annonce de nos premières défaites, au mois d'août 1870, pour être arrêté et conduit à Mazas. La révolution du 4 septembre lui rendit la liberté. Nommé chef d'un bataillon de la garde nationale, il prit part à la tentative insurrectionnelle du 31 octobre, s'empara de la mairie du 19e arrondissement, où il exerça pendant vingt heures l'autorité municipale, et, après avoir été révoqué de son grade de chef de bataillon, fut condamné à six mois de prison par le 3e conseil de guerre.

Aux élections du 8 février 1871, pour l'Assemblée nationale, il obtint, à Paris, quelques milliers de voix sans cependant être compris dans la liste des cent premiers noms insérés au *Journal officiel*. Le *Cri du Peuple* avait été fondé pour soutenir sa candidature. Cette feuille, rédigée par MM. C. Maroteau, J. B. Clément, Vermesch du *Père Duchêne*, et quelques anciens collaborateurs du *Peuple*, se fit bientôt l'écho de toutes les idées révolutionnaires que l'attitude du gouvernement de Bordeaux inspirait à la population ouvrière de Paris. Elle provoqua les manifestations en armes des gardes nationaux autour de la colonne de la Bastille, et célébra en particulier celle du 24 février, à laquelle prirent part plus de deux cent mille hommes. Lors de l'occupation partielle de Paris par les Prussiens, le 1er mars, le *Cri du Peuple* fut le seul journal qui ne suspendit pas sa publication.

Après l'insurrection du 18 mars, il devint l'organe officieux du comité central de la garde nationale, exalta « la victoire pacifique du peuple », démontra que l'autonomie de Paris et sa séparation d'avec la France, étaient la seule solution possible de la question, et demanda les élections municipales à bref délai. Au scrutin du 26, M. Vallès fut nommé membre de la Commune, dans le 15e arrondissement, par 4403 voix, et, bientôt après, placé dans la commission de l'enseignement. Délégué pour visiter les gardes nationaux dans les postes et lieux de réunion, le 24 avril, membre de la commission de révision des arrêts de la cour martiale le 25, il avait voté, le 16, contre la validation des élections complémentaires à la majorité absolue des suffrages, quel que fût le nombre des votants. Il se prononça aussi, le 1er mai, contre la création du comité de salut public « véritable usurpation de la souveraineté du peuple », s'abstint lors de l'élection des membres qui devaient le composer, et signa, le 15 mai, la protestation de la minorité rédigée par M. Ch. Beslay. Il se fit même, au sein de la commune, l'énergique défenseur de cet acte violemment attaqué par M. Paschal Grousset. Malgré cette modération relative, le *Cri du Peuple* n'en continua pas moins à dénoncer les journalistes opposés à la Commune, et à poursuivre d'attaques sans mesure le gouvernement de Versailles. Ce fut lui qui, dans un article du 16 mai, après avoir annoncé que Paris ne reculerait devant aucune extrémité pour résister, ajoutait cette phrase célèbre qui faisait prévoir les incendies : « Si M. Thiers est chimiste, il nous comprendra. » Les journaux ont annoncé que, le 25 mai, après l'entrée des troupes régulières dans Paris, M. Vallès aurait été arrêté et fusillé près du Châtelet. Le bruit a couru aussi qu'il avait réussi à gagner l'Angleterre, et que, au mois de mars 1872, il envoyait de Londres des correspondances au journal *la Constitution*. Ce qui est certain, c'est qu'il a été jugé par contumace le 5 juillet 1872, par le 6e conseil de guerre, et condamné à mort.

VARLIN (Louis-Eugène), membre de la Commune de Paris, né en 1840, exerçait la profession d'ouvrier relieur, lorsqu'il fut élu, en 1862, membre des délégations ouvrières qui se réunirent à Londres à l'occasion de l'Exposition universelle. Doué d'une intelligence remarquable et d'une énergique volonté, il prit part, en 1863, aux premières tentatives faites à Bruxelles en vue d'organiser l'Association internationale des travailleurs, qui ne fut définitivement constituée que le 28 septembre 1864, au meeting ouvrier de Saint-Martin's hall, à Londres, et il devint bientôt l'âme du mouvement. Nommé secrétaire de la section française, il commença aussitôt une propagande dont les résultats furent considérables et que le gouvernement impérial semblait favoriser. En 1866, au congrès de Genève, il contribua à la rédaction des statuts internationaux de la nouvelle société, que l'article premier définissait ainsi : « L'association est constituée pour procurer un point central de communication et de coopération aux ouvriers des différents pays, aspirant au même but : le progrès complet et constant de la classe ouvrière. » C'est aussi de cette époque que date la maxime célèbre attribuée à M. Varlin : « Pas de devoirs sans droits, pas de droits sans devoirs. »

Le congrès de Lausanne, tenu en 1867, confirma ces principes. La promulgation de la loi sur les coalitions, en autorisant les grèves, donna la mesure de l'influence que l'association internationale pouvait déjà exercer. Cette influence, tout à coup révélée, effraya le gouvernement, qui fit traduire en police correctionnelle M. Varlin et les autres membres du comité de Paris, sous l'inculpation de société non autorisée. Malgré une défense habile, il fut condamné ainsi que ses co-accusés, le 29 avril et le 22 mai 1868, à trois mois de prison et 100 fr. d'amende. Ces rigueurs ne refroidirent pas M. Varlin, dont l'ardeur et le travail opiniâtre empêchèrent l'Internationale de se dissoudre à la suite des jugements sévères qui avaient frappé ses chefs. Il substitua son action individuelle à l'action collective d'un bureau que l'autorité avait dissous et dont elle surveillait les agissements, entretint une correspondance secrète avec les comités des départements et le comité central de Londres, avec MM. Bastelica, Richard, Aubry,

Cluseret, et, ayant réussi à fonder la fédération des sociétés ouvrières, en fut nommé le secrétaire. Cette institution, constituée définitivement le 18 mars 1869, mettait entre les mains des chefs de l'Internationale une force collective tout organisée, qui devait se confondre plus tard avec la société mère. Au mois de septembre, il assista au congrès de Bâle comme délégué des corporations ouvrières et rédigea les protestations publiées par l'Internationale au sujet du plébiscite et du massacre d'Aubin et de la Ricamarie. Un procès fait cette même année à l'association, un autre plus retentissant encore, intenté en 1870, forcèrent M. Varlin à se réfugier en Angleterre. Il fut condamné par contumace, le 5 juillet 1870, à un an de prison et 100 fr. d'amende.

Deux mois plus tard, la révolution du 4 septembre lui permit de rentrer à Paris, où il se fit remarquer, pendant le siége, dans les clubs radicaux. Compromis dans la tentative insurrectionnelle du 31 octobre, il organisa secrètement le comité central et la fédération de la garde nationale, qui devaient amener l'insurrection du 18 mars 1871. Au scrutin du 8 février 1871 pour l'Assemblée nationale, il obtint à Paris, sans être élu, 58 384 voix sur 328 970 votants. Membre du comité central le 20 mars, délégué au ministère des finances le 24 mars, élu membre de la Commune, le 26, dans trois arrondissements : le 6e, le 12e, et le 17e, il opta pour le 6e, où il n'avait obtenu que 3602 voix sur 9489 votants. Dans le 12e et le 17e il avait, au contraire, été élu le premier sur la liste. Le 17e arrondissement lui donna, à lui seul, 9 356 voix sur 11 394 votants, et les trois arrondissements ensemble 22 000 suffrages. Membre de la commission des finances le 30 mars, il vota pour la validation des élections complémentaires du 16 avril, à la majorité absolue des suffrages, quel que fût le nombre des votants, abandonna le ministère des finances à M. Jourde, et fut nommé directeur général de la manutention et des approvisionnements militaires, avec pleins pouvoirs, le 4 mai. Il conserva ces fonctions jusqu'au 15 mai, époque à laquelle il signa la déclaration de la minorité de la Commune, au moment de la création du comité de salut public, contre lequel il s'était du reste énergiquement prononcé, et cessa de paraître aux séances. Arrêté le 25 mai, après l'entrée des troupes régulières dans Paris, dans un café de la rue des Martyrs, il a, dit-on, été fusillé dans le jardin même où étaient morts, deux mois et demi auparavant, les généraux Lecomte et Clément Thomas.

VARROY (Henry-Auguste), ingénieur et représentant français, né à Vittel (Vosges), le 25 mars 1826, sortit le premier de l'école polytechnique en 1846, le premier de l'école des ponts et chaussées en 1849 et fut attaché, comme ingénieur ordinaire, aux travaux de navigation du Rhin, de 1849 à 1860. Chargé de la construction du chemin de fer de Lunéville à Saint-Dié, de 1860 à 1868, puis du contrôle de l'exploitation des chemins de fer de l'Est, à la résidence de Nancy, il contribua à la création d'un réseau important de chemins de fer d'intérêt local. Il faisait fonctions d'ingénieur en chef des ponts et chaussées depuis le 14 mars 1870, lorsque, le 8 février 1871, il fut élu représentant de la Meurthe à l'Assemblée nationale, le premier sur sept, par 64 357 voix.

Il a pris place à gauche, et a voté contre les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant et la proposition Ravinel; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; pour la loi municipale, l'emprunt de deux milliards, la loi départementale, la proposition Rivet, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), et le retour de l'Assemblée à Paris.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il fut élu conseiller général du département de Meurthe-et-Moselle, pour le canton Est de Nancy.

M. Varroy a publié plusieurs notices sur les chemins de fer d'intérêt local, et a été décoré de la Légion d'honneur.

VAST-VIMEUX * (Charles-Antoine-Honoré-Alfred, baron). — Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant de la Charente-Inférieure, à l'Assemblée nationale, le cinquième sur dix, par 46 737 voix.

Il a pris place à droite, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, les propositions Rivet et Ravinel, la proposition Feray (matières premières), et le maintien des traités de commerce; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre le pouvoir constituant et le retour de l'Assemblée à Paris. Il s'est abstenu sur l'emprunt de deux milliards.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département de la Charente-Inférieure, pour le canton d'Aigrefeuille.

VAUTHIER * (Louis-Léger). — Après la révolution du 4 septembre 1870, il fut élu chef du 125e bataillon de la garde nationale. Démissionnaire et réélu au lendemain du 31 octobre, il se retira après l'insurrection du 18 mars 1871. Il a été nommé le 30 juillet suivant, au second tour de scrutin, membre du conseil municipal de Paris, pour le quartier de la Goutte-d'or (18e arrondissement).

Il a publié : *De l'impôt progressif* (1851, in-18); *Manuel des aspirants aux fonctions de conducteur et d'agent-voyer* (1854, in-18); etc.

VAUTRAIN (Eugène-Joseph), avocat et administrateur français, né à Nancy, le 15 novembre 1818, fit son droit à Paris, fut reçu docteur, et exerça en cette ville la profession d'avocat. Nommé, le 12 avril 1848, adjoint au maire du 9e arrondissement devenu depuis le 4e, et le 22 novembre suivant, maire du même arrondissement, il donna sa démission lors du coup d'État du 2 décembre 1851 et reprit ses travaux au Palais. Pendant la durée de l'empire il se tint à l'écart des fonctions publiques. Au moment de la révolution du 4 septembre 1870, il refusa l'offre d'une préfecture en province. Lors des élections municipales du 5 novembre 1870, il fut élu maire du 4e arrondissement, au premier tour de scrutin, par 9811 voix sur 14 804 votants. Au scrutin du 8 février 1871, pour l'Assemblée nationale, il obtint, sans être élu, 43 560 voix sur 328 970 votants. Il résista d'abord au mouvement insurrectionnel du 18 mars 1871, mais fut bientôt obligé, ainsi que ses adjoints, de se retirer devant la force. Arrêté, le 25 mars, sur l'ordre du comité central, il fut rendu à la liberté par les gardes nationaux de son arrondissement. A la rentrée de l'armée régulière dans Paris, il reprit ses fonctions de maire (24 mai), et le 23 juillet suivant, fut élu, au premier tour de scrutin, membre du conseil municipal de Paris, pour le quartier Notre-Dame, par 1525 voix sur 1528 votants. Nommé président du conseil, par 69 voix sur 70 votants, il se fit

remarquer par son attitude, à la fois ferme et conciliante, et, au mois d'octobre 1871, accompagna à Londres M. Léon Say, préfet de la Seine, pour remercier le lord maire, au nom de la ville de Paris, des dons envoyés par l'Angleterre au moment du ravitaillement. A son retour, il fut élu président du conseil général de la Seine, le 23 octobre 1871, par 61 voix sur 81 votants, et, au scrutin complémentaire du 7 janvier 1872, nommé, comme candidat républicain modéré, représentant de la Seine à l'Assemblée nationale, par 122 395 voix sur 231 900 votants, en opposition à M. Victor Hugo, candidat radical qui n'obtenait que 95 900 voix. Ce résultat fut considéré par la majorité de la presse comme une sage et ferme revendication des droits de la capitale, méconnus par la représentation du pays. Dans la séance du 2 février 1872, M. Vautrain a prononcé un discours très-modéré, demandant le retour de l'Assemblée à Paris, qui fut accueilli par de violentes interruptions.

VENTAVON (N.... DE), avocat et représentant français, né en 1806, a été élu, le 8 février 1871, représentant des Hautes-Alpes à l'Assemblée nationale, le premier sur deux, par 8 263 voix.

Il s'est fait inscrire à la réunion des Réservoirs, a pris place à l'extrême droite, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, les propositions Rivet et Ravinel, et le traité douanier; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce et le retour de l'Assemblée à Paris.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu conseiller général du département des Hautes-Alpes, pour le canton de Laragne.

VENTE (Ambroise), représentant français, né à Paris, le 2 avril 1823, fut reçu avocat au barreau de Paris en 1845, et nommé, en 1850, secrétaire du ministre de la justice, puis substitut à Beauvais. Procureur impérial à Compiègne en 1856, substitut à la cour d'Amiens en 1857, procureur impérial dans la même ville en 1861, il passa, en cette qualité, à Lille en 1865.

Démissionnaire après la révolution du 4 septembre 1870, il se fit inscrire au barreau de Lille, et fut élu, le 8 février 1871, représentant du Nord à l'Assemblée nationale, le vingt-quatrième sur vingt-huit, par 188 719 voix.

Il s'est fait inscrire à la réunion Saint-Marc-Girardin, a pris place à droite, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la loi départementale, le pouvoir constituant, les propositions Rivet et Ravinel, le traité douanier, et la proposition Feray (matières premières); contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris.

M. Vente a collaboré à plusieurs revues de législation et de jurisprudence, et a publié : *Manuel des envois périodiques et non périodiques à faire par les parquets, cabinets d'instruction et greffes de première instance* (1864, in-4°). Il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1866, et officier d'académie en 1868.

VERDURE (Augustin-Joseph), membre de la Commune de Paris, né à Remilly (Pas-de-Calais), vers 1820, fut d'abord instituteur en province, puis comptable dans une maison de commerce. Séduit par les théories des économistes, fondateur de sociétés coopératives, il fit partie de l'association du *Crédit au travail*, dont il devint un des agents les plus actifs. Dans les réunions publiques préparatoires des élections de 1869, il soutint la candidature de M. J. Favre contre celle de M. Rochefort. Mais, bientôt converti aux idées radicales, il entra à la *Marseillaise* comme caissier et rédacteur du bulletin du mouvement social. Ses relations avec les sociétés ouvrières, aux communications desquelles il prêtait volontiers l'intermédiaire du journal, le rendirent populaire. Dès le mois de septembre 1870, il s'affilia à l'Internationale, et fut élu, pendant le siége de Paris, adjudant d'un bataillon de la garde nationale.

Après l'insurrection du 18 mars 1871, il fut nommé, le 26, membre de la Commune, dans le 11e arrondissement, par 15 657 voix. Membre de la commission de l'enseignement le 30 mars, délégué à l'administration du 11e arrondissement le 18 avril, il vota contre la validation des élections complémentaires du 16 avril à la majorité absolue des suffrages, quel que fût le nombre des votants, et ne motiva point son vote pour la création du Comité de salut public, le 1er mai. M. Verdure prit rarement part aux discussions de la Commune et s'occupa surtout d'instruction publique. Il a été arrêté quelque temps après l'entrée des troupes régulières à Paris et conduit à Versailles. Traduit devant le 3e conseil de guerre, il a été condamné, le 3 septembre 1871, à la déportation dans une enceinte fortifiée, et interné, un mois après, au fort Boyard, où il devint le professeur de lecture et d'écriture de ses co-détenus. La cour de cassation rejeta son pourvoi le 13 octobre suivant. Embarqué à Brest sur *la Guerrière*, le 3 juin 1872, il a été transporté à la Nouvelle-Calédonie.

Sa fille, Mlle Maria Verdure, familière avec les questions d'enseignement, fut nommée par la Commune, le 2 avril, déléguée de la société l'*Éducation nouvelle.*

VERMERSCH (Eugène), et WERMERSCH, journaliste français, né à Lille vers 1840, collabora d'abord à une feuille de cette ville, l'*Écho du Nord*, et débuta en littérature par des pièces de vers qui dénotaient un talent sérieux. Venu à Paris pour étudier la médecine, il écrivit dans les petits journaux du quartier Latin, entre autres dans la *Fraternité*, et entra, en 1866, au *Hanneton*, où il publia, sous le titre d'*Hommes du jour*, une série de portraits qui, réunis en volumes, ont été plusieurs fois réimprimés. Il collabora également au *Figaro* et y publia quelques nouveaux portraits, genre dans lequel il excellait. L'un d'eux, celui du duc de Brunswick, valut au journal un procès en diffamation. Il écrivit ensuite au *Paris-Caprice* et à l'*Eclipse.*

Après la révolution du 4 septembre 1870, il fit partie de la rédaction du *Cri du Peuple* de M. J. Vallès. Lors de la signature des préliminaires de paix, il fonda le *Père Duchêne* (7 mars 1871), pastiche de la feuille du même nom rédigée par Hébert en 1793. M. Vermersch s'efforça d'en prendre le style et les procédés de polémique. Le succès de cette publication ordurière fut très-grand. Elle rapportait, dit-on, 1000 francs par jour à son auteur. Au troisième numéro, le journal fut supprimé par arrêté du général Vinoy; mais, dès le 19 mars, le *Père Duchêne* reparut triomphant, et l'on cria dans les rues sa « grande joie. » Le décret de la Commune du 19 mai, qui supprimait presque tous les journaux, fit exception pour le *Père Duchêne.* A partir de ce moment, la feuille de M. Vermersch ne recula devant aucune violence. Elle demanda le pillage des couvents et de la maison de M. de Galliffet, l'arrestation et la mort de M. Chaudey, l'arrestation

et l'exécution des otages, l'incendie des monuments, etc., etc. Lors de l'entrée des troupes régulières dans Paris (23 mai), M. Vermersch réussit à s'échapper et à gagner l'Angleterre. Depuis, son nom a figuré à plusieurs reprises dans les comptes rendus des réunions tenues à Londres par le conseil central de l'Internationale. Il fonda en cette ville, au commencement du mois de janvier 1872, une feuille française sous le titre de *Vermersch-Journal*. Ce pamphlet périodique cessa de paraître au bout de quelques semaines. Le mois suivant, les journaux publièrent une lettre de lui, adressée à M. de Tréveneuc, au sujet de la proposition de ce député sur la constitution des conseils généraux en assemblée nationale provisoire.

Outre la série des *Hommes du jour*, citée plus haut, on a de M. Vermersch : le *Latium moderne*, lettre à un étudiant en droit (1864, br. in-8°); *De l'ostracisme littéraire* (1865, br. in-8°); les *Printemps du cœur* (1865, in-32); *Saltimbanques et Pantins*, réponse au *Syllabus* de M. Alex. Weill (1865, br. in-8°), et quelques autres brochures littéraires, telles que la *Lanterne en vers de bohème*, et des articles dans l'*Almanach du quartier Latin*, publié en collaboration avec M. G. Maroteau.

VERMOREL * (Auguste-Jean-Marie). — Au moment de la révolution du 4 septembre 1870, il était encore enfermé à Sainte-Pélagie, à la suite de deux condamnations pour ses derniers articles dans la *Réforme*, et venait d'y écrire un livre, publié au mois de juin : le *Parti socialiste* (1870, in-18). Mis en liberté en même temps que M. Rochefort, il fit aussitôt reparaître le *Courrier français*, qu'il abandonna bientôt après pour s'engager, comme son rival, dans l'artillerie de la garde nationale. C'est à ce moment que M. Rochefort, enfin convaincu par les renseignements que lui avait fournis la préfecture de police, consentit à rétracter, dans une lettre rendue publique (3 octobre), l'accusation qu'il avait portée contre M. Vermorel, au mois de janvier précédent, en plein Corps législatif. Orateur écouté dans les réunions publiques du quartier Montmartre, M. Vermorel s'y montra, pendant la durée du siége, l'adversaire acharné du gouvernement de la Défense nationale, presque exclusivement composé des députés de l'ancienne gauche, dont, depuis 1865, il travaillait à saper la popularité. Compromis lors de la tentative du 31 octobre, il fut arrêté, subit près de quatre mois de détention préventive, et fut acquitté, à la fin du mois de février 1871, par le 3e conseil de guerre.

Au moment de l'insurrection du 18 mars, il fit paraître l'*Ordre*, qui n'eut que quelques numéros, mais où il encouragea les efforts faits par les députés et les maires de Paris en vue d'une conciliation. Elu membre de la Commune le 26, dans le 18e arrondissement, par 13 784 voix sur 17 443 votants, il fut placé, le 30 mars, dans la commission de la justice, et nommé, le 4 avril, membre de la commission exécutive, dont il fit partie jusqu'au 20 avril. Ennemi déclaré de M. Pyat, qui l'attaquait violemment dans le *Vengeur*, il signala dans un nouveau journal, l'*Ami du peuple* (23 avril), « la lâcheté hypocrite et la violence secrète » de son adversaire dans la commission exécutive. Il vota contre la validation des élections complémentaires du 16 à la majorité absolue des suffrages, quel que fût le nombre des votants, protesta contre les suppressions arbitraires des journaux et contre la dictature de M. Raoul Rigault, qu'il contribua à faire remplacer par M. Cournet. Adjoint, le 25 avril, à la commission d'enquête sur les actes du gouvernement du 4 septembre, il se prononça, le 1er mai, en ces termes, contre la création du comité de salut public : « Ce n'est qu'un mot, et le peuple s'est trop longtemps payé de mots. » Il s'abstint lorsqu'on passa au vote sur les personnes qui devaient faire partie « d'une institution aussi inutile que fatale, » et signa, le 15 mai, la déclaration de la minorité rédigée par M. Ch. Beslay. Il avait tenté, le 10 mai, de faire entendre une dernière fois les conseils de la modération à une majorité aussi violente qu'inintelligente, dans un journal quotidien anonyme, la *Justice*, supprimé peu après son apparition. Il protesta aussi avec indignation contre les préparatifs d'incendie ordonnés par la Commune. Découragé d'une lutte sans espoir et devenu suspect, il ne se montra plus qu'aux avant-postes, où il chercha vainement la mort. Après l'entrée des troupes régulières dans Paris, il fut blessé grièvement et pris à la barricade de la barrière du Trône. Conduit à Versailles, il y est mort dans les derniers jours du mois de juin 1871.

VERSIGNY (Jean-Baptiste-Victor), avocat et jurisconsulte français, né à Gray (Haute-Saône), le 7 octobre 1819, se fit inscrire au barreau de Paris en 1842. Après avoir été pendant plusieurs années secrétaire de M. Bonjean, alors avocat au conseil d'État et à la cour de cassation, il fut élu, en 1849, représentant de la Haute-Saône à l'Assemblée législative, où il fit partie de la minorité républicaine. Exilé de France après le coup d'Etat de 1851, il s'établit à Neuchâtel, en Suisse, et s'y occupa activement de l'établissement des chemins de fer. Rentré dans sa patrie en 1864, il se fit inscrire de nouveau au barreau de Paris. Le 19 septembre 1870, il a été nommé conseiller d'Etat dans la commission provisoire chargée de remplacer le conseil impérial, et attaché à la section des finances et des travaux publics, mais non réélu par l'Assemblée. Il est mort en 1872.

M. Versigny a publié : *De l'influence du criminel sur le civil* (1843, in-8°).

VÉSINIER (Pierre), membre de la Commune de Paris, né à Cluny (Saône-et-Loire) en 1826, est le fils d'un huissier de cette ville. Il fit ses études au lycée de Mâcon, écrivit dans les journaux du département et se signala, après la révolution de 1848, par le radicalisme de ses opinions politiques. Compromis lors du coup d'Etat de 1851, il se réfugia en Belgique, passa en Suisse, et devint le secrétaire d'Eugène Sue, avec lequel il collabora au roman socialiste : les *Mystères du peuple*. Il prétendit plus tard donner une suite à cet ouvrage en publiant les *Mystères du monde* et les *Travailleurs de l'abîme*. Chassé de Suisse pour y avoir publié de scandaleux pamphlets, il retourna en Belgique, où il fut condamné à vingt mois de prison pour avoir écrit les *Nuits de Saint-Cloud*, puis expulsé à la suite de la grève de Charleroi, qu'il avait énergiquement soutenue dans le journal socialiste *la Cigale*. De retour à Londres, il y fit paraître une brochure scandaleuse, le *Mariage d'une Espagnole*, qui, signée des initiales : M. de S., fut attribuée, pendant quelque temps, à Mme Marie de Solms (Mme Ratazzi). Il connut alors Karl Marx, le fondateur de l'Internationale, et s'affilia, en 1864, à cette société naissante. Rentré en France en 1868, il collabora au *Rappel* et à la *Réforme*, et reçut du rédacteur en chef de la *Marseillaise* le surnom pittoresque de *Racine de buis*, dont sa laideur et son excessive difformité rendaient l'application frappante.

A partir de ce moment, M. Vésinier devint un des orateurs les plus connus des réunions publi-

ques, où son attitude provocatrice lui valut une condamnation à plusieurs mois de prison; il était en même temps un des agents les plus actifs de la section parisienne de l'Internationale. En juin 1870, il figura dans le procès de Blois, devant la Haute cour de justice, où le ministère public produisit une partie de sa correspondance avec les principaux chefs du mouvement. Après la révolution du 4 septembre, M. Vésinier fut un de ceux qui attaquèrent le plus violemment le gouvernement de la Défense dans les journaux et dans les clubs. Il collabora au *Courrier français* de M. Vermorel, contribua activement à la tentative insurrectionnelle du 31 octobre, et s'empara, dans la nuit, de la mairie du 20e arrondissement. Arrêté et conduit à Mazas, il y subit près de quatre mois de prison préventive, et fut acquitté, à la fin du mois de février 1871, par le 3e conseil de guerre.

Au moment de l'insurrection du 18 mars, il était un des agents du Comité central. Dès le 19, il s'empara de la direction de l'*Officiel*, et, le 24, prit le titre de rédacteur en chef. Remplacé deux jours après par M. Lebeau, il se présenta, le 26, comme candidat de la Commune dans le 1er arrondissement, et obtint, sans être élu, 3458 voix sur 11056 votants. Dès le 2 avril, collaborateur du journal l'*Affranchi*, rédigé par M. Paschal Grousset, il fonda, le 12 avril, *Paris libre*, où parut tous les jours en feuilleton le *Pilori des mouchards*. Cette liste n'était autre chose que la nomenclature des gens coupables d'avoir demandé des emplois publics sous l'empire et qu'il désignait ainsi aux vengeances des fédérés. Il y publia aussi les *Proscrits du dix-neuvième siècle* et y reproduisit le *Mariage d'une Espagnole*. Aux élections complémentaires du 16 avril, il obtint, dans le 1er arrondissement, 2626 voix sur 3271 votants, et fut validé à la majorité absolue. Nommé membre de la commission des services publics, le 21 avril, et secrétaire de la Commune, il vota, le 1er mai, pour la création du Comité de salut public, sans motiver son vote, et fut délégué, le 13, au *Journal officiel*, en remplacement de M. Longuet, pour y remplir les fonctions de rédacteur en chef. C'était la seconde fois qu'il occupait ce poste important. Dans la séance du 17 mai, il demanda l'abolition des titres de noblesse, de la Légion d'honneur et de toutes les distinctions honorifiques; le rétablissement du divorce et la légitimation sommaire de tous les enfants reconnus ou non. Il signa, le 24 mai, avec MM. Delescluze, Régère, etc., le fameux ordre, daté du 3 prairial an 79, qui donnait le signal de l'incendie. Au moment de l'entrée des troupes régulières dans Paris, M. Vésinier réussit à s'échapper et se réfugia à l'étranger. Les journaux de la fin du mois de mai 1872 ont annoncé son mariage, à Londres, avec la fille de M. Ranvier, et, au mois d'août suivant, l'apparition d'un journal révolutionnaire socialiste: *la Fédération* dont il était rédacteur en chef.

Outre les ouvrages cités plus haut, les catalogues bibliographiques font encore figurer, sous le nom de M. P. Vésinier, une brochure : *Pie IX* (Berlin, 1861, in-8°).

VETILLART (Michel-Marcelin), industriel et représentant français, né à Pontlieue (Sarthe), vers 1821, a introduit en France les procédés usités en Angleterre pour blanchir les fils et les toiles. Conseiller général de la Sarthe depuis 1863, conseiller municipal du Mans depuis 1865, nommé adjoint au maire de cette ville en 1870, il a été élu, le 8 février 1871, représentant de la Sarthe à l'Assemblée nationale, le premier sur neuf, par 57834 voix.

Il s'est fait inscrire à la réunion Feray, a pris place au centre droit, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, les propositions Rivet et Ravinel, et la proposition Feray (matières premières); contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre le retour de l'Assemblée à Paris.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été réélu pour le premier canton du Mans.

VIARD (N....), membre de la Commune de Paris, né vers 1840, est parent de l'inventeur du siccatif qui porte son nom. Il habita Lyon, où il fut employé dans une maison de commerce, et fit aussi, dit-on, des affaires pour son propre compte. Il était absolument inconnu, lorsqu'il signa, le 20 mars 1871, avec un grand nombre d'autres délégués, l'affiche de la « Fédération républicaine de la garde nationale, organe du Comité central. » Porté aux élections communales du 26, il n'obtint que 1076 voix et ne fut pas élu. Délégué, le 14 avril, par la commission exécutive, à la réception de l'argenterie du ministère des affaires étrangères, il fut élu, au scrutin complémentaire du 16 avril, membre de la Commune dans le 20e arrondissement, par 6968 voix sur 9204 votants. Nommé le 20 avril membre de la dernière commission exécutive, le quatrième sur la liste, par 30 voix sur 53 votants, et délégué aux subsistances, il consacra presque tout son temps à ses difficiles fonctions. Il a voté pour le Comité de salut public, sans motiver son vote, et proposé que le public fût admis aux séances. Il demanda et obtint la réduction du prix du *Journal officiel*, et tenta en vain, après le 15 mai, d'amener une entente entre la majorité et la minorité de la Commune. Lors de l'entrée des troupes régulières dans Paris, il réussit, paraît-il, à s'échapper et passa à l'étranger.

VINOLS DE MONTFLEURY (Jules-Gabriel, baron DE), représentant français, né à Craponne (Haute-Loire), le 30 juin 1820, d'une ancienne famille originaire du Forez, fut admis à l'école de Saint-Cyr, en 1838, puis entra dans l'administration de l'enregistrement et des domaines, où son père était directeur pour le département de la Haute-Loire. Rentré dans la vie privée en 1851, il fut élu, en 1863, conseiller municipal du Puy, en 1867, conseiller général pour le canton de Craponne, et, le 8 février 1871, représentant de la Haute-Loire à l'Assemblée nationale, le cinquième sur six, par 26636 voix.

Il a pris place à l'extrême droite, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, les propositions Rivet et Ravinel; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce, et le retour de l'Assemblée à Paris. Il s'est abstenu lors du vote sur le traité douanier.

M. de Vinols de Montfleury, qui a travaillé pendant deux ans dans l'atelier de Paul Delaroche, et a pris part, depuis 1852, aux travaux de la Société académique du Puy, a été nommé, en 1871, conservateur du musée de cette ville. Il a publié une *Histoire des guerres de religion dans le Velay, pendant les règnes de Charles IX, Henri III et Henri IV* (1864, in-8°), œuvre posthume de son frère aîné.

VINOY (Joseph), général français, né dans l'Isère, en 1800, se destina d'abord à l'état ecclésias-

tique et entra même au séminaire, qu'il quitta bientôt après pour s'engager, en 1823, dans la garde royale. Sergent au 14e de ligne en 1826, il fit en 1830 la campagne d'Alger, fut nommé sous-lieutenant, et conquit successivement tous ses grades en Afrique, jusqu'à celui de colonel. En 1850, il revint en France à la tête du 54e de ligne, et, deux ans après, reçut le commandement du 2e régiment de zouaves, nouvellement formé. En 1854, il était général de brigade dans l'armée de Crimée, division Canrobert. Il se signala particulièrement à l'Alma et à l'assaut de Malakoff. Nommé général de division à la fin de 1855, il fit, en 1859, la campagne d'Italie dans le corps du général Niel. Lorsque la guerre de 1870 éclata, M. Vinoy, qui avait été nommé sénateur par décret du 21 décembre 1865, et grand-officier de la Légion d'honneur, était depuis plusieurs années dans le cadre de réserve. Il fut rappelé à l'activité et mis à la tête du 13e corps, concentré à Mézières. Il n'arriva pas à temps pour prendre part à la bataille de Sedan, mais sut, par une retraite heureuse sur Paris, où il arriva le 7 septembre, échapper à la poursuite des Allemands.

Au moment de l'organisation par le général Trochu des trois armées destinées à la défense de la capitale, M. Vinoy, d'abord désigné comme commandant du 1er corps de la deuxième armée, fut nommé au commandement en chef de la troisième armée, destinée à opérer sur le front sud de Paris. Le 23 septembre, il réoccupa la redoute des Hautes-Bruyères, abandonnée dans une panique; le 30, il fit sur Chevilly, l'Hay et Thiais une grande reconnaissance, qui, poussée plus à fond, aurait pu avoir des résultats considérables; le 13 octobre, il livra un combat heureux à Châtillon et à Bagneux; le 29 novembre, il occupa le Port-à-l'Anglais et la Gare-aux-Bœufs; le 30, il concourut au mouvement général de la bataille de Champigny, par une attaque sur Montmesly et Créteil; le 15 décembre, il fut promu grand'-croix de la Légion d'honneur. Le 21 décembre, il enleva Neuilly-sur-Marne, Ville-Evrard et la Maison-Blanche, mais ne put s'y maintenir. Dans la grande sortie du 19 janvier 1871, il commandait le corps d'armée qui s'empara un instant de Montretout. M. Trochu ayant assuré, dans une proclamation du 6 janvier, « que le gouverneur de Paris ne capitulerait pas, » un décret du 22 sépara le commandement de Paris de la présidence du gouvernement, et nomma M. Vinoy commandant en chef de l'armée de Paris. Il accepta ce poste, et adressa aux troupes, le 24, un ordre du jour dans lequel il annonçait « qu'il ne fallait plus se faire d'illusions » et qu'on était « arrivé au moment critique. » Il demanda, pour le maintien de l'ordre, la fermeture des réunions publiques et la suppression des journaux le *Réveil* et le *Combat*. Lors de la capitulation, il resta à la tête des 12 000 hommes auxquels on laissait leurs armes.

Au scrutin du 8 février 1871 pour l'Assemblée nationale, il obtint à Paris, sans être élu, 54 180 voix sur 328 970 votants. Le 15 février, il fut nommé au commandement supérieur de toutes les forces de Paris, gardes nationales et armée. Le 11 mars, il suspendit toutes les feuilles radicales et interdit la publication de nouveaux journaux avant la levée de l'état de siége. Chargé, le 18 mars, de préparer l'opération militaire qui devait assurer la reprise des canons de Montmartre et le désarmement des quartiers ouvriers, il échoua, par suite d'un retard dans l'exécution de ses ordres. Après le triomphe de l'insurrection, il se replia sur Versailles, où, dans les premiers jours d'avril, il eut à veiller sur l'Assemblée, menacée par les fédérés; puis il fut mis à la tête de l'armée de réserve, chargée des opérations de la rive gauche. Le 23 mai, il entrait dans Paris, et arrivait aux Tuileries et au Louvre trop tard pour empêcher les incendies. Un arrêté du chef du pouvoir exécutif du 24 juin 1871 conféra la médaille militaire à M. Vinoy. Nommé, à la même époque, grand chancelier de la Légion d'honneur, il ouvrit, pour la reconstruction de la grande chancellerie, incendiée par les fédérés, une souscription à laquelle ne devaient prendre part que les légionnaires. Cette souscription avait produit, au mois d'août 1872, plus de 700 000 francs. Les journaux annoncèrent que, les frais de rétablissement de la chancellerie étant couverts, le surplus des dons des légionnaires serait appliqué à la restauration de la colonne Vendôme.

M. Vinoy a publié : *Opérations de l'armée pendant le siége de Paris* (1872, in-8°, avec cartes stratégiques); *L'Armistice et la Commune* (ibid.).

VITET * (Louis). — Aux élections du 8 février 1871 pour l'Assemblée nationale, il obtint, sans être élu, 62 085 voix dans le département de la Seine, mais fut nommé représentant de la Seine-Inférieure à l'Assemblée nationale, le dixième sur seize, par 72 885 voix. Elu vice-président de l'Assemblée au mois de février 1871, par 519 voix sur 536 votants, et constamment réélu depuis, notamment le 5 mars 1872, par 282 voix sur 484 votants, membre de la commission chargée de rester en rapport avec les négociateurs des préliminaires de paix, il fut l'un des signataires de la proposition Grévy, ayant pour but de nommer M. Thiers chef du pouvoir exécutif. Choisi comme rapporteur de la proposition Rivet, il réclama nettement pour l'Assemblée la plénitude du pouvoir constituant. Un décret du 30 décembre 1871 l'a nommé membre de la commission des expositions internationales. Le 22 juin 1872, il figurait parmi les délégués de la droite, chargés d'imposer à M. Thiers une politique monarchique.

Membre de la réunion Feray, il a pris place au centre droit et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, les propositions Rivet et Ravinel, et le retour de l'Assemblée à Paris; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Feray (matières premières), et le maintien des traités de commerce.

VOGEL DE FALKENSTEIN * (Ernest-Frédéric-Edouard). — A l'ouverture des hostilités dans la guerre franco-prussienne, il fut nommé gouverneur du royaume de Hanovre et des duchés de l'Elbe, et chef des forces militaires chargées de défendre les côtes de la Baltique (25 juillet 1870). Il organisa des divisions de marins commandés par des officiers en retraite, fit éteindre tous les phares et bouées du littoral, et harcela la flotte française sur des bateaux légers, tirant peu d'eau, qui échappaient facilement, dans les bas-fonds de la mer du Nord et de la Baltique, aux lourds cuirassés français. Le 4 novembre, croyant au départ des vaisseaux ennemis, il fit rallumer les phares des côtes; mais une nouvelle escadre, qui apparut quelques jours après, le força à revenir à sa première détermination, si funeste qu'elle fût au commerce allemand. L'absence de troupes de débarquement réduisit du reste à l'impuissance les amiraux Bouët et Fourichon, et la plupart des troupes de réserve mises sous les ordres du général de Falkenstein vinrent faire en France un service de garnison. Dans le cas où les préliminaires de paix n'auraient pas été acceptés par l'Assemblée nationale, et où la continuation de la guerre eût rendu nécessaire l'occupa-

tion de Paris, M. Vogel de Falkenstein, qui jouissait dans l'armée allemande d'une réputation d'inflexible dureté, trop justifiée pendant la guerre de 1866, était désigné comme futur gouverneur de la capitale française.

VOGUÉ* (Léonce, marquis DE). — Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant du Cher à l'Assemblée nationale, le premier sur sept, par 52 000 voix environ.

Il a pris place à droite et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, les propositions Rivet et Ravinel, et le traité douanier; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce et le retour de l'Assemblée à Paris.

W

WADDINGTON* (William-Henry). — Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant de l'Aisne à l'Assemblée nationale, le troisième sur onze, par 69 709 voix.

Il a pris place au centre droit et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale; les propositions Rivet et Ravinel, et le traité douanier; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre le pouvoir constituant, et le maintien des traités de commerce.

Son rapport sur l'importante loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux fut très-remarqué.

Lors du renouvellement des conseils généraux, le 8 octobre 1871, il a été élu dans le département de l'Aisne, pour le canton de Neuilly-Saint-Front.

WALLON* (Henri-Alexandre). — Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant du Nord à l'Assemblée nationale, le vingt-cinquième sur vingt-huit, par 181 217 voix.

Il a pris place au centre droit et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, la proposition Feray (matières premières) et le retour de l'Assemblée à Paris; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Ravinel, et le maintien des traités de commerce.

WARNIER (Auguste-Hubert), médecin et publiciste français, né à Rocroy (Ardennes), le 8 janvier 1810, d'une famille d'origine wallonne, dont les membres se distinguèrent pendant les guerres de la République et de l'Empire, fit ses études à Forges-des-Mazures, à Charleville et à Reims; sa médecine, à Paris, au Val-de-Grâce, et à Lille, à l'hôpital militaire d'instruction, et fut nommé médecin militaire le 30 mars 1831. Envoyé en Algérie en 1834, il en profita pour étudier l'histoire et la constitution des tribus indigènes. Adjoint au commissaire du gouvernement près l'émir Abd-el-Kader, pendant la durée de la paix de la Tafna, du 24 septembre 1837 au 20 juin 1839, il se fit recevoir docteur en médecine à Montpellier le 24 août de la même année, et fut nommé chevalier de la Légion d'honneur le 23 novembre suivant. Membre de la commission scientifique de l'Algérie (section des sciences historiques et géographiques), de 1840 à 1847; adjoint à une mission politique dans cette colonie, le 23 octobre 1842; nommé commissaire spécial du gouvernement près les prisonniers de la Smala d'Abd-el-Kader, le 14 juin suivant, il fut, le 12 juin 1844, attaché comme agent politique à l'expédition maritime du Maroc, et, à ce titre, négociateur du traité de Tanger. Il fut promu officier de la Légion d'honneur le 17 octobre 1844.

Au mois d'avril 1847, mis par le gouvernement à la disposition d'une grande compagnie de colonisation, il jeta les premières bases d'un établissement français dans la vallée de Bou-Merzoug, et commença l'exploitation des mines de fer de Bône. Le 17 mars 1848, il fut nommé directeur des affaires civiles de la province d'Oran, et, le 12 septembre suivant, membre du conseil de gouvernement de l'Algérie. En 1852, il fonda l'établissement agricole de Kandouri (province d'Alger), qu'il dirigea jusqu'à la fin de 1860.

Devenu membre du conseil général du département d'Alger au mois d'août 1870, et nommé préfet d'Alger après la révolution du 4 septembre, il fut élu, le 9 juillet 1871, représentant de ce département à l'Assemblée nationale, où siégeait déjà son cousin, M. Jules Warnier, représentant de la Marne. Il a pris place à gauche et a voté pour les préliminaires de paix, la loi municipale, l'abrogation des lois d'exil, la dissolution des gardes nationales, la proposition Rivet, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce et le retour de l'Assemblée à Paris; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la validation de l'élection des princes, la loi sur le cautionnement des journaux, le pouvoir constituant et la proposition Ravinel.

Depuis 1839, M. A. Warnier a fait paraître, seul ou en collaboration, de nombreuses publications relatives à des questions de médecine, d'histoire, de géographie, de politique et de colonisation algérienne, ainsi que des cartes, et a collaboré à deux journaux traitant les mêmes questions, l'*Algérie* (Paris, 1843-1845) et l'*Atlas* (Alger, 1849-1851). Ses publications les plus récentes sont : l'*Algérie devant le Sénat* (1863, in-8°); l'*Algérie devant l'opinion publique* (1864, in-8°); l'*Algérie devant l'empereur* (1865, in-8°); *Programme de politique algérienne*, lettres à M. Rouher (1868, in-8°); *Bureaux arabes et colons* (1869, in-8°), ces deux derniers ouvrages en collaboration avec M. Jules Duval; *Cahiers algériens* (1870, in-8°, 3 éditions); l'*Algérie et les victimes de la guerre* (1871, in-8°).

WERDER (Auguste DE), général prussien, né le 12 septembre 1808, entra en 1825 dans le régiment des gardes du corps de la cavalerie de la garde prussienne, et, en 1826, fut nommé officier dans le 1er régiment à pied de la garde. En 1842 et en 1843, attaché à l'armée russe, il fit les campagnes du Caucase, et, à son retour, passa comme capitaine dans l'état-major général, d'où il rentra dans l'infanterie en 1848. Général-major en 1863, général-lieutenant en 1866, il commanda, la même année, la 3e division d'infanterie dans l'armée du prince Frédéric-Charles, et obtint l'ordre du Mérite pour sa conduite à Gitschin et à Kœnigsgrætz.

Au début des hostilités dans la guerre franco-prussienne, il passa la Lauter le 5 août, à la tête du corps badois-wurtembergeois, qu'il renforça

bientôt après de la division de landwehr de la garde et de deux divisions de la réserve. A la tête de ces troupes, il investit Strasbourg, dont, après sommation, il commença le bombardement le 24 août. Les ravages furent considérables : la cathédrale fut endommagée, la bibliothèque brûlée, ainsi que l'hôpital militaire, et un grand nombre de maisons particulières détruites. Cependant ces rigueurs n'ayant pu vaincre la courageuse constance des habitants de Strasbourg et du général Uhrich, qui, du haut de la citadelle, avait brûlé la ville de Kehl, M. de Werder commença, le 27 août, un siége en règle contre les ouvrages du nord-ouest et contre la citadelle. Cette double attaque obligea, le 27 septembre, le général Uhrich à arborer le drapeau blanc. Les Allemands avaient alors en batterie 299 pièces de siége, et avaient employé, pour la première fois, le tir indirect avec le plus grand succès. Strasbourg avait reçu environ 200000 projectiles. La capitulation fut conclue le 28 septembre sur les bases de celle de Sedan. Elle livra au général de Werder plus de 1000 bouches à feu. Dès que Strasbourg fut tombé, une colonne mobile fut envoyée dans les Vosges pour détruire les francs-tireurs.

Le 30 septembre, M. de Moltke ordonna la formation d'un 14e corps d'armée, sous les ordres de Werder, promu général d'infanterie, pour disperser les troupes françaises qui se formaient dans l'Est. M. de Werder marcha d'abord sur Epinal, puis sur Vesoul, et, partout, réprima sans pitié les moindres tentatives de résistance tout en imposant de lourdes contributions. Renonçant à surprendre Besançon, il se rejeta sur Gray, terrorisa les campagnes environnantes, s'empara de Dijon après un combat acharné, le 31 octobre, et essaya d'investir Belfort, après avoir soumis en partie les petites places de l'Alsace. Le mois de novembre et une partie de celui de décembre se passèrent à lutter sans grands résultats contre les francs-tireurs. Cependant, le mouvement projeté dans l'Est par l'état-major français, et à la tête duquel était placé Bourbaki, commençait à se dessiner. Le général de Werder ne disposait que de 47000 hommes, dont 15000 étaient absorbés par le siége de Belfort. Les forces françaises qui allaient l'attaquer étaient évaluées à 120000 hommes. Il fit alors un mouvement offensif sur Villersexel, qui lui donna le temps de se concentrer, puis prit une forte position à Héricourt, sur la Lisaine, et s'y fortifia avec des ouvrages en terre, garnis de pièces de siége. La bataille dura trois jours, les 15, 16 et 17 janvier 1871. Bourbaki fut obligé à la retraite, qui devint une déroute après sa tentative de suicide et l'arrivée des troupes de Manteuffel. La presque totalité de l'armée française fut obligée de se retirer en Suisse.

Remercié personnellement par l'empereur Guillaume et décoré de la grand'croix de l'Aigle rouge, le général de Werder fut, après la signature des préliminaires de paix, l'objet de chaleureuses ovations dans l'Allemagne du Sud, où le mouvement de Bourbaki avait un moment fait craindre une invasion.

WILSON (Daniel), représentant français, né à Paris, le 6 mars 1840, propriétaire du château historique de Chenonceaux, fut élu en 1869, au second tour, comme candidat indépendant, par 19052 voix sur 26731 votants, contre 6455 voix obtenues par M. Duval, candidat officiel, substitué à M. Mame, qui avait eu, au premier tour, 12090 voix contre 12210. Secrétaire de la Chambre, il siégea dans l'opposition modérée. Après la révolution du 4 septembre 1870, il se rallia au groupe de députés de la gauche à la tête duquel était M. Grévy.

Aux élections du 8 février 1871, il a été nommé représentant d'Indre-et-Loire à l'Assemblée nationale, le cinquième sur six, par 31302 voix, et, au mois de juin 1872, conseiller général pour le canton de Loches.

Membre des réunions du Jeu de Paume, Feray, et Saint-Marc Girardin, il a pris place au centre gauche, et a voté pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil, la loi départementale, le pouvoir constituant, les propositions Rivet et Ravinel, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières) et le retour de l'Assemblée à Paris; pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre le maintien des traités de commerce.

WIMPFFEN * (Emmanuel-Félix DE). — L'insurrection qui éclata sur la frontière marocaine, au mois de mars 1870, lui donna l'occasion de faire preuve d'une remarquable activité et de mener à bonne fin, dans le sud-ouest de la province qu'il commandait, une expédition difficile. Après les premières défaites de l'armée française dans la guerre franco-prussienne et la chute du ministère Ollivier, il fut rappelé par dépêche du général de Palikao et mis à la tête du 12e corps, puis envoyé à l'armée de Mac-Mahon pour remplacer le général de Failly à la tête du 5e corps. Il arriva le 28 août à Paris, reçut un ordre de commandement en chef, pour le cas où le maréchal de Mac-Mahon serait mis hors de combat, et, après avoir adressé à ses compatriotes du département de l'Aisne une énergique proclamation qui les engageait à la résistance à outrance contre les envahisseurs, il repartit immédiatement pour le Nord. Il était à Sedan le 31, au moment où la bataille venait de s'engager. Le 1er septembre, dès qu'il eut appris la blessure de Mac-Mahon, il produisit son ordre de commandement en chef, et, suspendant les mouvements déjà ordonnés par le général Ducrot, fit reprendre aux troupes les positions de la veille, espérant encore la victoire. Vers quatre heures, les Français reçurent l'ordre de se retirer sur Sedan. Cet ordre ne venait pas du général de Wimpffen, mais du quartier général de l'empereur Napoléon. Au même moment, le général de Wimpffen proposait à l'empereur de le sauver en cherchant à se faire jour sur Carignan. L'empereur refusa. Le général offrit sa démission, que l'empereur refusa aussi. Il ne lui restait plus qu'à conclure et signer la capitulation inouïe, qui livrait 110000 hommes, dont 4000 officiers, 550 pièces de campagne ou de siége, et 10000 chevaux. L'armée avait perdu en deux jours de bataille 14000 tués ou blessés.

M. de Wimpffen fut interné à Stuttgard. En adressant son rapport au ministre de la guerre, il l'accompagnait de cette phrase caractéristique : « En vérité, nous connaissions bien peu l'état de l'armée du maréchal de Mac-Mahon et le grave inconvénient d'y avoir un souverain, moi pour tenir à m'y rendre et vous pour m'y envoyer. » Après les préliminaires de paix, il rentra en France, publia sur la bataille de Sedan un mémoire qui suscita de la part de plusieurs officiers généraux de vives réclamations, comparut devant le conseil d'enquête sur les capitulations, et, placé dans le cadre de réserve, par application de la loi sur la limite d'âge, se rendit en Algérie pour y vivre en simple particulier (mai 1871).

WITT (Cornélis-Henry DE), publiciste français, né à Paris, le 20 novembre 1828, a été administrateur de la Compagnie des mines de la Grand'-Combe, de la Société générale algérienne, et de la Compagnie du chemin de fer du Sud de l'Autriche et de la haute Italie. Lors des élections pour le Corps législatif en 1863 et 1869, il se présenta comme candidat indépendant dans le

Calvados, et, le 8 février 1871, fut élu représentant de ce département, le sixième sur la liste, par 58000 voix.

Il a pris place au centre droit et a voté pour les préliminaires de paix, la loi municipale, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes, la loi départementale, le pouvoir constituant, la proposition Rivet et le traité douanier; contre le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; contre la proposition Ravinel et la proposition Feray (matières premières).

M. de Witt a publié : *Histoire de Washington et de la fondation de la république des États-Unis* (1855, in-8°; 3ᵉ édit., 1859, in-18); *Thomas Jefferson* (1861, 2ᵉ édit., in-8°); la *Société française et la société anglaise au dix-huitième siècle* (1864, in-18); une traduction de l'*Histoire constitutionnelle de l'Angleterre*, de M. May (1865, in-8°), et divers articles insérés dans la *Revue des Deux-Mondes*.

WOLOWSKI * (Louis-François-Michel-Raymond). — Pendant l'empire, il se consacra à l'étude des questions économiques et à la défense de la liberté commerciale, dans la presse et dans la chaire d'économie politique et de législation industrielle qu'il occupait au Conservatoire des Arts-et-Métiers.

Aux élections complémentaires du 2 juillet 1871, il fut nommé représentant de la Seine à l'Assemblée nationale par 147042 voix sur 290823 votants. Il a pris une part très-active à la discussion des questions financières et économiques, particulièrement à l'occasion de la dénonciation des traités de commerce (1ᵉʳ février 1872), et a déposé diverses propositions de lois. Un décret du 30 décembre 1871 l'a nommé membre de la commission des expositions internationales, et, un autre décret du 13 mars 1872 l'a fait entrer au conseil supérieur du commerce de l'agriculture et de l'industrie.

Il a pris place à gauche et a voté pour le gouvernement dans la question du pouvoir temporel; pour la dissolution des gardes nationales, la proposition Rivet, le traité douanier, la proposition Feray (matières premières), le maintien des traités de commerce et le retour de l'Assemblée à Paris; contre le pouvoir constituant et la proposition Ravinel.

M. Wolowski a collaboré au *Journal des Économistes*, à la *Revue des Deux-Mondes* et au *Siècle*.

Outre les ouvrages déjà cités, il a publié récemment en brochures les discours qu'il a prononcés devant l'Assemblée nationale, en y joignant de nombreux renseignements statistiques relatifs aux sujets traités (1872, in-8°).

Z

ZASTROW (Henri-Adolphe DE), général prussien, né le 11 août 1801, sortit du corps des cadets, dans l'infanterie, en 1819, et commença dès 1828 à écrire sur la fortification. Ses ouvrages savants, mais obscurs, ont été diversement jugés. En 1848, il fut attaché à l'armée schleswig-holsteinoise, où il commanda successivement une brigade et une division. Rentré dans l'armée prussienne en 1850, il redevint simple chef de bataillon dans le 2ᵉ régiment d'infanterie. Un avancement exceptionnel lui valait cependant, huit ans plus tard, le grade de général-major. Nommé lieutenant-général en 1863 et commandant de la 11ᵉ division, il fit avec elle, d'une manière brillante, la campagne de 1866. A la fin de l'année, il fut nommé commandant du 7ᵉ corps d'armée et promu général d'infanterie en 1868. Au moment où éclata la guerre franco-prussienne, le 7ᵉ corps forma l'aile droite de la première armée allemande commandée par le général de Steinmetz, et battit, peu de temps après, le général Frossard à Sarrebruck (6 août 1870). Il prit aussi une part glorieuse à la bataille de Gravelotte, livrée au maréchal Bazaine (18 août). Après la formation de la 4ᵉ armée, dont les éléments furent empruntés à la 1ʳᵉ et à la 2ᵉ armée, laissées devant Metz, le général de Zastrow continua à faire partie, avec le 7ᵉ corps, des troupes d'investissement, combattit à Noisseville les 31 août et 1ᵉʳ septembre, et, après la capitulation du maréchal Bazaine, opéra dans le Nord avec la 1ʳᵉ armée, passée, à la suite de la retraite du général Steinmetz, sous le commandement du général Manteuffel. On lui dut la prise de Thionville, de Montmédy, de Mézières, de Rocroy et de Longwy. Cette dernière place tomba le 25 janvier 1871, un jour avant la capitulation de Paris. Après la signature de la paix, une partie du corps du général de Zastrow fournit les troupes d'occupation du département des Ardennes, qui n'était point encore évacué au mois d'août 1872.

M. de Zastrow a publié : *Aide-mémoire de fortification* (1828); *Histoire de l'art de fortifier* (1838); *Carndt et la nouvelle manière de fortifier* (1841); et une traduction de l'ouvrage du maréchal de Vauban sur l'*Attaque et la défense des places*.

FIN DU SUPPLÉMENT A LA QUATRIÈME ÉDITION DU DICTIONNAIRE DES CONTEMPORAINS.

PARIS. — TYPOGRAPHIE LAHURE
Rue de Fleurus, 9

